

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1918



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC^r

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1919

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476297 4

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1918

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1918



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC'

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1919



Per. 8°
12334

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 1918, DANS LA SALLE DES TABLEAUX DU PALAIS DES CONSULS

Présidence de M. NEVEU, président.

La grande salle de l'Hôtel-de-Ville n'étant pas disponible, la séance annuelle de l'Académie s'est tenue au Palais des Consuls, dans la salle des Tableaux, le jeudi 19 décembre, à huit heures et demie du soir.

Parmi les notabilités présentes, outre S. E. le Cardinal et M. le Premier Président Franqueville, membres de l'Académie, M. Lallemand, préfet de la Seine-Inférieure ; M. Labrégère, secrétaire général de la Préfecture ; les généraux Deligny et Lanquetot ; M. Leverdier, président de la Chambre de Commerce.

S'étaient excusés : M. le général Philips, commandant la Base britannique ; M. Morel, adjoint, faisant fonctions de maire ; M. Gensoul, procureur général ; M. le Président Chanoine-Davran-

ches ; docteur Boucher ; l'abbé Lesergeant ; M. de Vesly ; M. Velly, conseiller à la Cour ; M. Maurice Lelievre ; M. de La Vallée-Poussin.

La parole est donnée à M. Lehucher, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, pour son discours de réception.

L'éminent avocat analyse les plaidoyers que Corneille met dans la bouche de ses héros du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna* et de *Polyeucte*.

Dans sa réponse, M. Lafosse, président du Tribunal de Commerce, fait l'éloge du récipiendaire et l'historique de la juridiction consulaire.

M. le Président remercie et félicite les deux orateurs et donne la parole à M. Paulme pour la lecture de son rapport sur le prix Bouctot et les prix Pellecat. Le premier est attribué au sculpteur Busnel, les deux autres au musicien Lecacheur et à l'artiste peintre Germaine Guilloux.

Sur le rapport de M. O. Piequet lu par M. Gascard, le prix Gossier (Sciences) est décerné à M. Robert Jomaux, chimiste, inventeur du télé-dynamogène.

Le prix Gossier (Beaux-Arts) est attribué, pour l'ensemble de son œuvre musicale, à M. Paul Paray, grand-prix de Rome de 1911. Le rapporteur fut M. le chanoine Bourdon, premier maître de l'artiste.

Enfin M^{me} Colette Yver donne lecture de son rapport sur les prix de vertu : Le prix Boulet-Lemoine est partagé entre M^{lle} Evrard, de Bois-

guillaume, et M. et M^{lle} Calle, sourds-muets, de Saint-Nicolas-de-la-Taille ; — les prix Octave Rouland vont à M^{lle} Delestre, d'Auffay, et à M^{lle} Gruel, de Sainte-Colombe ; — le prix de La Reinty doit cette année être décerné à un marin d'un de nos ports du Pays de Caux. Il est attribué à M. Jean Cléret, de Saint-Valery-en-Caux ; — enfin le prix Dumanoir récompense l'œuvre éminemment sociale de l'Orphelinat agricole de Smermesnil.

La séance est levée à onze heures trente-cinq.

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M^e LEHUCHER

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Rouen.

LES PLAIDOYERS DANS L'ŒUVRE DE CORNEILLE

MADAME, MESSIEURS,

Alexandre Dumas père, appelé à témoigner devant la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, dut décliner sa profession : « Homme de lettres, « si je n'étais dans la patrie de Corneille », annonça-t-il.

« Monsieur, partout il existe des degrés », lui répartit aussitôt le grave et spirituel président de Tourville.

Je connais pour ma part la modestie du rang auquel je puis prétendre parmi les adeptes de la Beauté classique. Près du temple où vous l'honorez, je me tenais, comme il sied à l'indigent, sur la marche la plus basse du péristyle, lorsque de charitables amis entreprirent de m'amener jusqu'à vous. Leur zèle a décidé de votre choix. Comment n'en éprouverais-je pas la plus vive reconnaissance ? Je trouve en cette Académie

l'élite intellectuelle de la cité qui, sous la présidence d'un éminent officier général de notre marine, par la fermeté de son attitude, par l'éclat de ses manifestations oratoires et artistiques, par l'ardeur de son patriotisme, aux heures les plus sombres, nous contraignit de croire au triomphe nécessaire du génie français. Ici même, j'ai l'honneur d'être reçu par le plus haut représentant de la magistrature consulaire rouennaise, venu du Barreau à la grande industrie et paré du triple prestige de l'écrivain, du jurisconsulte et du créateur d'énergie féconde. Enfin, pour associer la joie du cœur à la joie de l'esprit, je crois voir surgir à vos côtés des visages bien chers dont les yeux, hélas ! fermés, semblent se rouvrir à ce spectacle inattendu.

Mon premier devoir était de vous remercier ; le second sera de rendre hommage à ceux qui, dans le passé, déjà me reliaient à vous, et, si je ne puis tous les nommer, qu'il me soit permis de donner un particulier souvenir à trois d'entre eux : Canonville-Deslys, Octave Marais et Gustave Genevoix.

Canonville-Deslys, esprit droit, clair et large. Brillant professeur de sciences, heureux courtisan des lettres, par là deux fois vôtre. Grand cœur, irréductiblement fidèle à l'amitié et doux aux faiblesses d'autrui.

Octave Marais, gloire de notre Barreau, mon maître beaucoup admiré, et, s'il est possible,

davantage aimé. Nul n'a montré plus d'art et de souplesse dans la discussion, plus de ressources et de spontanéité dans la réplique. Si riche de talent qu'il en donnait à tous ses adversaires, leur attribuant des mérites qu'il était parfois seul à leur reconnaître, non par une sorte de coquetterie supérieure, mais parce qu'il joignait une bienveillance innée, une délicatesse exquise à toutes les autres qualités d'une âme complètement belle.

Gustave Genevoix, vrai chevalier français, accueillant et généreux dans la prospérité, supérieur à la Fortune en toute circonstance ; aimant à remuer des idées, défendant les siennes, dans le livre et au théâtre, d'une plume alerte, sensible et brave. Engagé volontaire en 1870, blessé à l'ennemi ; engagé volontaire en 1914, mort au champ d'honneur.

Si l'on a pu dire que

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux,

celle que m'ont accordée vos anciens collègues mit une grande douceur et un peu d'orgueil dans ma vie. Elle me servira d'égide, j'espère, au moment où j'aborde devant vous une tâche trop lourde pour mes forces.

Avocat, il est naturel que je vous parle de plaidoyers ; il ne serait pas moins à propos de

demander des leçons d'éloquence à l'homme qui, entre tous, a magnifiquement exprimé les plus nobles sentiments, au grand Corneille, si la hauteur du modèle ne semblait interdire à des mains inhabiles d'en prendre la mesure. Au surplus, mon culte est fervent ; vos souvenirs et vos enthousiasmes propres me viendront en aide.

Les plaidoyers abondent dans les pièces de Corneille. C'est Chimène s'adressant à la justice du roi de Castille pour faire condamner le meurtrier de son père, et c'est don Diègue, défendant la cause de son fils comme celui-ci a soutenu la sienne. Dans *Horace*, Valère poursuit le châtimement du héros qui, après avoir assuré le triomphe de Rome, a terni sa victoire en tuant sa sœur. Le vieil Horace répond à l'accusateur, et, ayant comme père le droit de punir, réclame, au nom de la patrie reconnaissante, le droit d'absoudre. *Cinna* nous fait assister, à la fois, au procès d'Octave et de ceux qui avaient conspiré contre l'usurpateur. Enfin, pour ne nous attacher qu'aux chefs-d'œuvre qui sont dans la mémoire de tous, nous entendons Polyeucte exhaler son mépris pour les dieux du paganisme et Sévère laver les chrétiens des crimes qu'on leur impute.

Jetons un coup d'œil sur chacun de ces discours qu'enflamme le souffle ardent du poète, où la force le dispute à la sobriété, où la beauté de l'expression est égale à l'élévation du sentiment.

Lorsque Chimène réclame le prix du sang versé par Rodrigue, notre émotion devance sa parole. Nous savons qu'elle tient par toutes les puissances de son être à celui qu'elle va tenter de perdre ; nous admirons son effort pour dompter l'amour qui la possède ; nous voulons bien pleurer avec elle, non nous laisser convaincre.

A qui venge son père il n'est rien d'impossible,

a dit Rodrigue. Il l'a prouvé, c'est à son amante de le prouver à son tour. Seulement, lui n'exposait que son corps dans un combat loyal, elle, c'est son cœur qu'elle doit broyer. La cause qu'elle plaide est difficile ; le comte de Gormas, cédant au dépit d'avoir vu lui échapper une dignité qu'il convoitait, a souffleté son heureux compétiteur, le père de Rodrigue. L'insulteur s'est condamné lui-même lorsqu'à la provocation de l'enfant enflammé d'un juste courroux, il a répondu :

Viens, tu fais ton devoir et le fils dégénère
Qui survit un moment à l'honneur de son père.

Quant à Chimène, avant le duel, hésitante à retenir Rodrigue, n'a-t-elle pas soupiré :

S'il pouvait m'obéir que dirait-on de lui ?
Etant né ce qu'il est, souffrir un tel outrage !

Enfin le juge est prévenu :

Dès que j'ai su l'affront, j'ai prévu la vengeance,
avoue le roi.

A nous il arrive aussi que le devoir nous impose de plaider en heurtant le sentiment général de nos auditeurs. Puissions-nous remplir notre tâche avec la même intrépidité de conscience que Chimène se jetant aux pieds de son roi : son père est mort, elle a vu couler son sang,

Ce sang qui tout sorti fume encor de courroux
De le voir répandu pour d'autres que pour vous.

Le coupable c'est Rodrigue ; coupable il l'est, car il a privé l'Etat de son plus ferme soutien, abattu l'assurance de ses défenseurs et relevé le courage de l'ennemi.

Sire, la voix me manque à ce récit funeste,
Mes pleurs et mes soupirs vous diront mieux le reste.

Et comme le roi lui promet de remplacer le père qui n'est plus, elle se ranime à se voir ainsi plainte, elle évoque de nouveau la victime expirante :

Son sang sur la poussière écrivait mon devoir.

Il ne faut pas que la puissance royale souffre que les plus braves soient exposés à tomber sous les coups de jeunes téméraires avides de triompher de leur gloire :

Un si vaillant guerrier qu'on vient de nous ravir
Eteint, s'il n'est vengé, l'ardeur de vous servir,

et c'est pourquoi elle poursuit le crime, plus encore dans l'intérêt du roi que pour satisfaire au devoir filial. Que pouvait-elle dire de plus ? L'argument semble juste, il doit frapper l'esprit du roi qui, planant au-dessus des passions de ses sujets, se trouve directement mis en cause.

Mais la riposte est facile. Qui donc a méconnu l'autorité royale et, dans son orgueil, a compromis le bien de l'Etat, sinon celui qui lâchement, se trouvant en face d'un vieillard, a insulté à sa faiblesse pour protester contre le choix du prince ?

Ainsi s'exprimerait un juriste. Heureusement pour l'art dramatique et pour la gloire des lettres françaises, un gentilhomme castillan, ou plutôt, le poète qui l'inspire, parle d'autre sorte. Don Diègue répond donc. Frémissant de douleur et d'orgueil, il impute l'affront qu'il a subi, sa première défaite, au malheur d'avoir trop longtemps vécu.

Ce que n'a pu jamais Aragon ni Grenade,
Ni tous vos ennemis, ni tous mes envieux,
Le comte en votre Cour l'a fait presque à vos yeux.
Jaloux de votre choix et fier de l'avantage
Que lui donnait sur moi l'impuissance de l'âge.

Je serais descendu au tombeau couvert d'infamies, dit-il,

Si je n'eusse produit un fils digne de moi !

Il m'a prêté sa main :

Sur moi seul doit tomber l'éclat de la tempête,
Quand le bras a faibli l'on en punit la tête,

et il conclut :

Immolez-donc ce chef que les ans vont ravir,
Et conservez pour vous le bras qui peut servir...
Mourant sans déshonneur, je mourrai sans regret.

Si l'arrêt devait être celui que sollicite Don Diègue, la justice du roi nous paraîtrait inhumaine ; cependant, il dit la vérité, ce vieillard : ce fut lui qui arma le bras de son fils, lui qui dirigea l'épée de Rodrigue et, puisqu'il s'agit du bien de l'État, le vainqueur de Gormas ne saurait être conduit au supplice sans que la Castille perde encore plus par sa mort qu'elle n'a perdu par celle du comte.

Le roi délibère ; non pas, j'imagine parce que le doute a pénétré dans son esprit, mais par crainte qu'une décision trop prompte n'augmente la douleur de Chimène. Rodrigue, comme on sait, met le temps à profit pour sauver Séville, défaire les Maures et amener leurs rois captifs aux pieds de son souverain. A supposer que jusque-là, on ait pu le croire coupable,

Les Maures en fuyant ont emporté son crime,

comme le proclame orgueilleusement don Diègue.

Cependant, Chimène s'obstine à son devoir. En vain le roi, pour éprouver son amour, lui annonce que Rodrigue est mort dans le combat, en vain la douleur de la sublime et tendre héroïne éclate à cette nouvelle ; détrompée, elle se redresse et se reprend dans une réplique aussi remarquable d'adresse que magnifique d'éloquence :

Un juste déplaisir à ce point m'a réduite,
Son trépas dérobait sa tête à ma poursuite.
S'il meurt des coups reçus pour le bien du pays,
Ma vengeance est perdue et mes desseins trahis ;
Je demande sa mort ; mais non pas glorieuse...
Non pas au lit d'honneur, mais sur un échafaud.
Qu'il meure pour mon père et non pour la patrie...
Mourir pour le pays n'est pas un triste sort,
C'est s'immortaliser par une belle mort.
J'aime donc sa victoire, et je le puis sans crime ;
Elle assure l'Etat et me rend ma victime,
Mais noble, mais fameuse entre tous les guerriers,
Le chef, au lieu de fleurs, couronné de lauriers,
Et pour dire en un mot ce que j'en considère,
Digne d'être immolée aux mânes de mon père !

Eternelle auréole du génie ! Perpétuelle jeunesse de l'idéal humain ! Des siècles ont passé depuis que ces accents ont retenti pour la première fois ; des siècles passeront encore, et toujours, les générations qui se succèdent, pour applaudir à la naissance d'un chef-d'œuvre nouveau, continueront de répéter l'exclamation des contemporains de Corneille : « C'est beau comme le *Cid* ! »

Chimène a lutté pour l'honneur, « pour sa

gloire » ainsi qu'elle dit. Il lui fallait sacrifier son amour à son devoir. Elle perd, en dépit de ses efforts, le procès du comte de Gormas, mais le jugement de Dieu lui fait gagner le sien quand Rodrigue « sort vainqueur du combat dont *elle* était le prix. » Ce n'est pas seulement son amour qui triomphe de l'épreuve, c'est l'incomparable et pur rayonnement de son âme qui, après avoir illuminé tout le drame, reçoit sa récompense et conquiert nos suffrages.

« Quand Monsieur Corneille eut une fois, pour ainsi dire, atteint jusqu'au *Cid*, il s'éleva encore dans *Horace* ; enfin, il alla jusqu'à *Cinna* et *Polyeucte*, au-dessus desquels il n'y a rien. »

Ne fût-ce qu'au seul point de vue de l'éloquence judiciaire, vous ratifierez ce jugement de Fontenelle.

Le cinquième acte d'*Horace* est rempli tout entier par le débat que soulève la mort de Camille immolée par son frère, en punition, moins des larmes qu'elle donne à son Curiace, que des blasphèmes qu'elle a proférés contre la patrie.

Valère, l'amant dédaigné de la morte, auparavant le courrier et le narrateur enthousiaste de la victoire d'Horace sur les champions d'Albe, soutient l'accusation. Il commence par reprocher à Tulle d'oublier que les rois ont reçu du ciel la mission de rendre la justice et de décerner

Des prix pour les vertus, des peines pour les crimes.

Il parlera donc au nom de tous les gens de bien, sans jalousie des honneurs que peut ambitionner Horace :

S'il en reçoit beaucoup, ses hauts faits le méritent,
Mais puisque d'un tel crime il s'est montré capable,
Qu'il triomphe en vainqueur et périsse en coupable.

Il y va du salut ou de la perte des Romains.

Au cours de la guerre, alors que de nombreuses unions s'étaient formées entre peuples si voisins, il en est peu qui n'aient perdu un gendre ou un beau-frère dans les rangs du parti adverse,

Et qui ne soient forcés de donner quelques pleurs,
Dans le bonheur public, à leurs propres malheurs :
Si c'est offenser Rome, et que l'heur de ses armes
L'autorise à punir ce crime de nos larmes,
Quel sang épargnera ce barbare vainqueur
Qui ne pardonne pas à celui de sa sœur ?
Faisant triompher Rome, il se l'est asservie :
Il a sur nous un droit et de mort et de vie.

Sans doute, ajoute Valère, je pourrais vous montrer l'horreur du crime, combien il est indigne d'un guerrier de verser le sang d'une femme, de sa propre sœur ; vous dépeindre la jeunesse, la beauté, l'innocence de la victime, mais je dédaigne ces artifices. Demain nous allons sacrifier aux Dieux : pensez-vous que les Immortels

D'une main parricide acceptent de l'encens ?
Sur vous, ce sacrilège attirerait sa peine,
Ne le considérez qu'un objet de leur haine.

L'accusateur sent bien que la victoire d'Horace l'élève si haut qu'il est difficile que le châtement l'atteigne et il s'efforce de rabaisser son exploit. Il en impute le mérite aux destins de la patrie, à la puissance céleste qui s'est déclarée en sa faveur et qui a voulu manifester qu'elle seule a droit à la reconnaissance publique,

Puisque ces mêmes Dieux auteurs de sa victoire
Ont permis qu'aussitôt, il en souillât la gloire.

Le réquisitoire se termine par ce dernier vers :

Sauvez-nous de sa main et redoutez les Dieux !

Horace se montre alors dans toute sa rude et sauvage grandeur. Il s'incline pourtant devant la puissance de la loi, devant son souverain et son juge :

Sire, on se défend mal contre l'avis d'un roi,
Et le plus innocent devient souvent coupable
Quand aux yeux de son prince il paraît condamnable ;
C'est crime qu'envers lui se vouloir excuser,
Notre sang est son bien, il en peut disposer.

Horace s'adresse ensuite à Valère ; avec une suprême ironie, il repousse l'astucieux effort de l'accusateur pour lui ravir sa gloire :

Je ne reproche point à l'ardeur de Valère
Qu'en amant de la sœur, il accuse le frère ;
Mes vœux avec les siens conspirent aujourd'hui ;
Il demande ma mort, je la veux comme lui.
Un seul point entre nous met cette différence
Que mon honneur par là cherche son assurance.

Lorsqu'en effet, par une action d'éclat, un homme s'est, du premier coup, élevé si haut qu'il ne peut plus que descendre, il doit souhaiter de mourir avant que de déchoir. Le peuple veut qu'on soit toujours égal à soi-même :

Son injustice accable et détruit les grands noms ;
L'honneur des premiers faits se perd dans les seconds ;
Et quand la renommée a passé l'ordinaire,
Si l'on n'en veut déchoir, il faut ne plus rien faire.

Horace désespère de retrouver l'occasion d'une victoire semblable à celle qu'il vient de remporter. Déjà il n'a que trop vécu pour son honneur et lui-même se serait fait justice si ce n'était dérober au roi un sang qui lui appartient que de le répandre sans son aveu. Assez d'autres après lui, ajoutent-il, couvriront Rome de lauriers, et il conclut :

Permettez, ô grand roi, que de ce bras vainqueur
Je m'immole à ma gloire et non pas à ma sœur.

Le plaidoyer est digne du vainqueur des Curiaces. Qu'il ne craigne pas la mort, on le sait, mais qu'il désespère d'ajouter à sa gloire, c'est ce que ne croira pas le chef du peuple romain. Les Dieux qu'invoquait Valère ont promis à ce peuple l'empire du monde. Ses concitoyens ont déjà gravée dans le cœur la devise que Virgile doit y lire :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

« Il te faut ranger sous ta loi les peuples, Romain, souviens-t'en ! »

Horace a été suscité pour élargir les premiers fondements de leur puissance ; on ne brise pas l'instrument d'un pareil destin. En balance avec le salut et la grandeur de Rome, que pèse la vie d'une femme ivre de fureur, chez qui l'amour de l'ennemi a tué l'amour de la patrie ? Horace a parlé comme il avait combattu, en héros. Au père de ce héros il appartient de révéler à eux-mêmes et de fortifier les sentiments qui ont commencé de naître dans l'esprit des compagnons d'armes de l'accusé. Je passe vite sur l'intervention de Sabine qui veut, elle aussi, plaider pour son époux, et pourtant, combien touchante est sa voix et adroite sa prière lorsqu'elle demande qu'on punisse en elle le meurtrier de Camille.

Ce n'en sera point prendre une injuste pitié,
 Mais en sacrifier la plus chère moitié...
 Il mourra plus en moi qu'il ne mourrait en lui.

Qui donc a prétendu que Corneille ignorait les délicatesses de l'amour ? Comme pour tout ce qu'il touche, il en fait quelque chose de sublime. Ce n'est pas sa faute si la passion, dans son naturel et troublant illogisme, émeut plus notre sensibilité qu'elle ne touche notre raison.

Mais voici que le vieil Horace se dresse de toute sa taille et avec toute son autorité contre l'accu-

sation. — Quoi ! ses enfants conspirent avec Valère

Contre si peu de sang qui reste en « sa » maison.

Sabine n'a-t-elle pas honte de vouloir quitter son mari pour rejoindre ses frères ?

Ils sont morts, mais pour Albe et s'en tiennent heureux,
Sabine, sois leur sœur, suis ton devoir comme eux.

Puis vient la justification d'Horace :

Aimer nos ennemis avec idolâtrie,
De rage en leur trépas maudire la patrie,
Souhaiter à l'état un malheur infini,
C'est ce qu'on nomme crime et ce qu'il a puni.
Le seul amour de Rome a sa main animée ;
Il serait innocent s'il l'avait moins aimée.

C'est le père du meurtrier qui l'absout, mais c'est aussi le père de la victime qui reconnaît qu'elle a mérité d'être frappée. A Rome, ne l'oublions pas, le chef de famille avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Ce droit, l'orateur s'en prévaut : Si Horace était coupable, moi-même, affirme-t-il, j'aurais vengé le crime. Écoutons-le encore :

J'aime trop l'honneur, Sire, et ne suis pas de rang
A souffrir ni d'affront ni de crime en mon sang.

De quoi donc s'inquiète Valère qui a entendu ses malédictions et ses menaces à l'heure où il

craignait que son fils eût fui honteusement devant l'ennemi ?

Est-ce à cet amant, aveuglé par l'amour, à venger une fille que son père condamne ? D'autres pourraient avoir le sort de Camille ? Mais ces autres n'étant pas du même sang, leur honte ne rejaillirait pas sur Horace qui se contenterait de les mépriser.

Qui n'est pas de son sang, ne peut faire d'affront
Aux lauriers immortels qui lui ceignent le front.
Lauriers, sacrés rameaux qu'on veut réduire en poudre,
Vous qui mettez sa tête à l'abri de la foudre,
L'abandonnez-vous à l'injuste couteau
Qui fait choir les méchants sous la main du bourreau ?
Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un homme
Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome ?

La réponse est sur toutes les lèvres. Comme l'accusation s'écroule sous les coups du puissant orateur, il redouble d'éloquence, défiant son adversaire de trouver un endroit où dresser l'échafaud :

Dis, Valère, dis-nous, si tu veux qu'il périsse,
Où tu penses choisir un lieu pour son supplice :
Sera-ce entre ces murs que mille et mille voix
Font résonner encore du bruit de ses exploits ?
Sera-ce hors des murs, au milieu de ces places
Qu'on voit fumer encor du sang des Curiaces ?
Entre leurs trois tombeaux et sur ce champ d'honneur
Témoin de sa vaillance et de notre bonheur ?
Tu ne saurais cacher sa peine à sa victoire,
Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

Il n'est pas vrai qu'Horace ait en un jour épuisé sa force, que Rome n'ait plus besoin de son bras :

Ce qu'il a fait pour elle, il peut encor le faire.

Maintenant le père va invoquer ses propres malheurs mais en des termes qui ne démentent pas sa magnanime abnégation :

Sire, ne donnez rien à mes débiles ans ;
Rome aujourd'hui m'a vu père de quatre enfants,
Trois en ce même jour sont morts pour sa querelle,
Il m'en reste encore un, conservez-le pour elle !

Horace n'a d'ailleurs pas à redouter l'ingratitude de la foule :

Sa voix tumultueuse assez souvent fait bruit,
Mais un moment l'élève, un moment le détruit.

Que ce guerrier superbe vive donc pour son père

Et pour servir encor son pays et son roi.

Tel est ce plaidoyer que j'eusse sans doute mieux fait de me borner à relire avec vous. Toute analyse, malgré l'ampleur des citations en interrompt la belle ordonnance, et surtout, en énerve l'empoignante vigueur.

Rome, sous le roi Tulle, en est encore à guerroyer contre ses voisins ; son empire ne s'étend guère au delà de ses murailles, et déjà nous sai-

sissons, en pleine force, ces vertus qui lui soumettront le monde : amour de la patrie auquel tout cède et qui va jusqu'à l'absolution du crime ; appétit insatiable de la gloire ; superbe mépris de la vie ; horreur de l'ombre même d'une faiblesse. Par là le vieil Horace nous apparaît comme un demi-dieu et comme le héraut des conquêtes à venir.

Elles sont venues. Après des siècles de guerre, le temple de Janus est fermé. Octave règne sous le nom d'Auguste. Une succession de crimes et la victoire d'Actium lui ont permis de confisquer pour son seul profit, et le butin conquis par la valeur romaine et l'empire du monde. De même que Brutus et Cassius avaient voulu, en poignant Jules César, rendre une première fois la liberté au peuple-roi, de même Cinna et Emilie, fils et fille de proscrits, comblés d'ailleurs des bienfaits du maître et par lui fiancés l'un à l'autre, ont conspiré pour rétablir la République en assassinant l'Empereur. Auguste était prêt à abdiquer, Cinna l'en a empêché, moins dans la crainte que sa vengeance ne lui échappât, que parce que Emilie exigeait la mort du tyran et avait mis ce prix à son amour. C'est elle qui passionnément, alors que le chef des conjurés voulait épargner Auguste, a raillé son repentir et exalté son orgueil :

L'indigne ambition que ton cœur se propose !
Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose ?
Aux deux bouts de la terre, en est-il un si vain
Qu'il prétende égaler un citoyen romain ?...
Souviens-toi de ton nom, soutiens sa dignité
Et prenant d'un Romain la générosité
Sache qu'il n'en est point que le ciel n'ait fait naître
Pour commander aux rois et pour vivre sans maître.

Plaidant contre les remords de Cinna, elle sait
quel argument irrésistible lui fournit l'amour de
son complice. Ecoutez comme elle en use :

J'aurais déjà l'honneur d'un si fameux trépas
Si l'amour jusqu'ici n'eût arrêté mon bras ;
C'est lui qui, sous tes lois me tenant asservie,
M'a fait en ta faveur prendre soin de ma vie...
J'ai voulu, mais en vain, me conserver pour toi
Et te donner moyen d'être digne de moi.
Pardonnez-moi, grands dieux, si je me suis trompée
Quand j'ai pensé chérir un neveu de Pompée...
Je t'aime toutefois quel que tu puisses être ;
Et si pour me gagner il faut trahir ton maître,
Mille autres à l'envi recevraient cette loi
S'ils pouvaient m'acquérir à même prix que toi.
Mais n'appréhende point qu'un autre ainsi m'obtienne,
Vis pour ton cher tyran, tandis que je meurs tienne !

Cinna ne résiste plus :

Vous me faites priser ce qui me déshonore,
Vous me faites haïr ce que mon cœur adore,
Vous me faites répandre un sang pour qui je dois
Exposer tout le mien et mille et mille fois ;
Vous le voulez, j'y cours, ma parole est donnée.

Par la trahison de Maxime qui convoite aussi

la main d'Emilie et pense décider l'intrépide jeune fille à fuir avec lui pour se soustraire au châtiment, le complot est découvert. Auguste commence par défendre devant sa propre conscience, ses amis révoltés :

Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre,
 Quoi ! tu veux qu'on t'épargne et n'as rien épargné !
 Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné...
 Remets dans ton esprit, après tant de carnages,
 De tes proscriptions les sanglantes images,
 Où toi-même des tiens devenu le bourreau,
 Au sein de ton tuteur enfonças le couteau,
 Et puis, ose accuser le destin d'injustice
 Quand tu vois que les tiens s'arment pour ton supplice,
 Leur trahison est juste et le ciel l'autorise.

Ce premier mouvement, le bon, ne peut l'emporter sans lutte. Auguste le repousse en invoquant la perfidie de Cinna :

Quelle fureur, Cinna, m'accuse et te pardonne,
 Toi dont la trahison me force à retenir
 Ce pouvoir souverain dont tu veux me punir...
 Qui pardonne aisément invite à l'offenser...
 Punissons l'assassin, proscrivons les complices !

La voix de clémence s'élève de nouveau :

Mais quoi, toujours du sang et toujours des supplices !
 Ma cruauté se lasse et ne peut s'arrêter ;
 Je veux me faire craindre et ne fais qu'irriter.
 Rome a pour ma ruine une hydre trop fertile,
 Une tête coupée en fait renaître mille.

Le débat se poursuit dans l'esprit irrésolu de

l'Empereur qui exhale son angoisse par cette apostrophe aux Romains :

Ou laissez-moi périr, ou laissez-moi régner !

Le second avocat des coupables est l'Impératrice Livie : Ecouteriez-vous, dit-elle au prince qui se plaint de la trahison, les conseils d'une femme ?

Votre sévérité sans produire aucun fruit,
Seigneur, jusqu'à présent, a fait beaucoup de bruit.
Par les peines d'un autre aucun ne s'intimide...
Après avoir en vain puni leur insolence
Essayez sur Cinna ce que peut la clémence...
Et ceux que vos rigueurs ne font qu'effaroucher
Peut-être à vos bontés se laisseront toucher.

Auguste est prêt à aller plus loin encore et il répond :

Gagnons-les tout à fait en quittant cet empire...
Cesse de soupirer, Rome, pour ta franchise,
Si je t'ai mise aux fers, moi-même je les brise.

Livie proteste contre cette abdication :

Seigneur, vous emporter à cette extrémité
C'est plutôt désespoir que générosité.

Effet trop ordinaire de la contradiction; l'Empereur reproche alors à Livie de lui représenter la clémence comme la vertu la plus digne des rois.

Vous m'aviez bien promis les conseils d'une femme,

réplique-t-il. Les suivre serait une lâcheté :

Tout son peuple est blessé par un tel attentat
Et sa seule pensée est un crime d'Etat,
Une offense qu'on fait à toute sa province,
Dont il faut qu'il la venge ou cesse d'être prince.

La cause est-elle donc perdue par la faute de la défense qui s'est refusée à concéder que le pardon devait entraîner pour le maître trahi, l'abandon de l'empire? On pourrait le croire, en entendant par la suite Auguste prononcer le plus sévère des réquisitoires :

Tu vois le jour, Cinna, mais ceux dont tu le tiens
Furent les ennemis de mon père et les miens...
Tu fus mon ennemi même avant que de naître
Et tu le fus encor quand tu me pus connaître...
Je ne m'en suis vengé qu'en te donnant la vie...
Je te fis prisonnier pour te combler de biens...
Je t'ai préféré même à ceux dont les parents
Ont jadis dans mon camp tenu les premiers rangs...
De la façon enfin qu'avec toi j'ai vécu,
Les vainqueurs sont jaloux du bonheur du vaincu.
Aujourd'hui même encor mon âme irrésolue
Me pressant de quitter la puissance absolue,
De Maxime et de toi j'ai pris les seuls avis
Et ce sont, malgré lui, les tiens que j'ai suivis.
Bien plus, ce même jour, je te donne Emilie
Le digne objet des vœux de toute l'Italie...
Cinna, tu t'en souviens, et veux m'assassiner.

Toute protestation est inutile. L'Empereur entre dans les détails de la conjuration :

Tu veux m'assassiner, demain, au Capitole
Pendant le sacrifice, et ta main, pour signal,
Me doit, au lieu d'encens, donner le coup fatal.

Auguste indique les précautions prises, cite les
noms des conjurés et, parmi eux, Maxime,

Maxime, qu'après toi, j'avais le plus aimé.
Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé;
Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes.

A toute action coupable il faut un mobile. L'accusateur recherche quel a pu être celui de Cinna. Il lui suppose l'intention de régner à sa place et il en prend occasion pour accabler de son dédain l'homme dont il a fait son favori.

Apprends à te connaître et descends en toi-même :
On t'honore dans Rome, on te courtise, on t'aime,

mais tu ferais pitié si je t'abandonnais à ton seul
mérite.

Ose me démentir, dis-moi ce que tu vaux,
Conte-moi tes vertus, tes glorieux travaux,
Ma faveur fait ta gloire.
C'est elle qu'on adore et non pas ta personne.

L'empereur est-il sincère ? Ne cherche-t-il pas, en humiliant Cinna, une sorte de satisfaction qui manque de noblesse ? Il était plus juste quand il se reprochait les crimes qui l'avaient conduit à la puissance suprême. Egorger les pères et prétendre gagner le cœur des enfants à force de caresses est

un calcul audacieux et faux. Le sang versé par ambition s'attache aux mains du bourreau, aucune puissance humaine ne saurait en effacer la souillure. La Némésis des païens voulait que la vengeance entrât dans le patrimoine des morts; c'était une charge à laquelle l'héritier ne pouvait se soustraire. Si pour un moment Auguste l'avait oublié, les accusés devaient le lui rappeler durement. Et d'abord Cinna :

Seigneur, je suis Romain et du sang de Pompée,
Le père et les deux fils lâchement égorgés,
Par la mort de César étaient trop peu vengés;
C'est là d'un beau dessein l'illustre et seule cause...
N'attendez pas de moi d'infâmes repentirs...
Vous devez un exemple à la postérité
Et mon trépas importe à votre sûreté.

Soit, décide alors Auguste, loin de t'excuser tu te vantes de ton crime, tu sais ce qui t'est dû :

Fais ton arrêt toi-même et choisis ton supplice.

L'Empereur s'était trompé en prétendant connaître tous les complices de Cinna; il en était un dont le nom ne lui avait pas été révélé. Lorsqu'il apprend qu'Emilie a participé à l'attentat, il répète le reproche si poignant dans sa douceur que César avait adressé à Brutus en tombant sous ses coups : « Tu quoque fili », « Et toi ma fille aussi ! », dit Auguste. Sa fille ? Elle ne lui connaît pas de droits à sa reconnaissance. Elle proclame son amour pour Cinna :

Cet amour qui m'expose à vos ressentiments
N'est point le prompt effet de vos commandements :
Ces flammes dans nos cœurs sans votre ordre étaient nées
Et ce sont des secrets de plus de quatre années.
Mais quoique je l'aimasse, et qu'il brûlât pour moi,
Une haine plus forte à tous deux fit la loi :
Je ne voulus jamais lui donner d'espérance
Qu'il ne m'eût de mon père assuré la vengeance.

Elle évoque l'ombre de ce père mis à mort par Auguste, elle confesse son crime et s'offre à l'expiation.

Ces héros et ces héroïnes de Corneille ont tous la même manière de se défendre : ils revendiquent avec une inflexible orgueil la responsabilité de leurs actes en faisant apparaître dans toute leur violence et leur vérité les raisons qui leur ont mis l'épée ou le poignard à la main ; et comme ces raisons s'inspirent des sentiments les plus élevés, comme les hommes qui les écoutent et les subissent, trouvent dans leur propre conscience des échos qui répondent à la voix des accusés, il arrive que cette superbe franchise, cette arrogante bravoure en face du supplice accepté, deviennent, par une involontaire habileté, les meilleurs moyens d'émouvoir les cœurs de juges qui ne sont eux-mêmes ni exempts de passions ou de crimes, ni dénués de grandeur.

Eprouvant déjà la satiété de la toute-puissance, subissant l'écoeurement d'une longue suite de meurtres et de vengeances, comment Auguste pourrait-il entendre, sans que son âme se rouvrît

au remords, Emilie l'accabler du souvenir de son père ?

Il fut votre tuteur et vous son assassin,
 Et vous m'avez du crime enseigné le chemin ;
 Le mien d'avec le vôtre en ce point seul diffère
 Que votre ambition s'est immolé mon père
 Et qu'un juste courroux dont je me sens brûler
 A son sang innocent voulait vous immoler.

Cinna luttant de stoïcisme avec la femme qu'il aime, ne saurait accepter qu'elle réclame pour elle tout le risque ou tout l'honneur de leur commune rébellion :

Seigneur, la vérité doit ici s'exprimer :
 J'avais fait ce dessein avant que de l'aimer,
 A mes plus saints désirs la trouvant inflexible,
 Je crus qu'à d'autres soins elle serait sensible :
 Je parlai de son père et de votre rigueur,
 Et l'offre de mon bras suivit celle du cœur.

Vérité mêlée de mensonge, mais combien le tout est généreux ! Devant une telle grandeur d'âme nous voudrions oublier l'attentat. Ainsi le voyageur transporté sur la cime des monts, n'aperçoit plus que les splendeurs de la nature, une ombre propice couvrant la fange au fond des abîmes, pendant que le soleil radieux illumine et dore les sommets.

Nos vœux sont pour les coupables ; leurs plaidoiries nous ont profondément touchés et, puisque le droit de grâce est une des prérogatives de la

souveraineté, nous souhaitons que l'Empereur l'exerce. Auguste qui, de son propre mouvement, inclinait d'abord au pardon, résiste à présent. Il est vrai que les deux amants s'obstinent à vouloir aller ensemble au supplice. Comme l'a fait Cinna, Emilie brave son bienfaiteur :

Nos deux âmes, seigneur, sont deux âmes romaines,
Unissant nos désirs, nous unimes nos haines...
Ensemble nous cherchons l'honneur d'un beau trépas :
Vous vouliez nous-unir, ne nous séparez pas.

Il faut la perfidie de Maxime dont l'hypocrite repentir ne se proposait que de perdre son rival et de le supplanter dans le cœur d'Emilie, pour qu'Auguste se décide à rendre un arrêt d'absolution :

En est-ce assez ô Ciel ! et le sort pour me nuire
A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire ?
Qu'il joigne à ses efforts le secours des enfers,
Je suis maître de moi comme de l'univers...
Soyons amis Cinna : c'est moi qui t'en convie ;
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie ;
Et malgré la fureur de ton lâche dessein,
Je te la donne encore comme à mon assassin...
Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler ;
Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler...

Si le juge a hésité, il nous oblige enfin à reconnaître la magnanimité et la constance de son effort, non seulement pour faire grâce, mais pour être pardonné.

Sans doute, au comble de la prospérité, après

avoir abattu tous ses ennemis et dicté ses lois à l'univers, César-Auguste pouvait s'offrir la seule gloire qui lui restât à conquérir, et remporter sur lui-même son dernier triomphe.

L'orgueil de l'impérial parvenu qui déjà rêvait de s'égalier aux dieux, y trouvait son compte et le politique ne perdait rien à se montrer clément. Mais le bien cesse-t-il d'être le bien parce que l'immanente justice veut que souvent il soit habile de le faire et parce que d'ordinaire il porte avec lui sa récompense ?

Bientôt, il est vrai, une doctrine devait naître qui enseignerait aux hommes à dédaigner les honneurs, à se soustraire aux louanges, à rechercher les ignominies, les supplices et la mort. Les sectateurs de cette doctrine allaient, non sans combats mais en s'offrant aux coups de leurs ennemis, en professant l'amour de leurs persécuteurs, ils allaient, ces doux et ces naïfs, en contradiction avec tout ce qui, courage à part, avait fait la force et la fierté de Rome, à leur tour, conquérir, ou plutôt, affranchir le monde.

Polyeucte livra un de ces combats; il s'efforce de remporter une de ces victoires où le vainqueur s'immole pour le salut du vaincu. Il a violé les lois de l'Empire, troublé le culte officiel, brisé les statues des dieux. Il l'a fait, non en représailles de la proscription de ses frères, non pour venger leur long et cruel martyre, mais pour être con-

damné, pour que son sang devint une semence de chrétiens. Toute la tragédie est un sublime plaidoyer en faveur de la religion nouvelle. Du prétoire de Félix, gouverneur d'Arménie, il retentit jusqu'aux extrémités de la terre. C'est mieux que de l'éloquence judiciaire, c'est l'expression suprême de la pensée humaine s'élevant jusqu'à la conception des choses divines. C'est l'aveu d'une magnifique espérance :

Cette grandeur périt, j'en veux une immortelle,
Un bonheur assuré sans mesure et sans fin,
Au-dessus de l'envie, au-dessus du destin...
Si mourir pour son prince est un illustre sort,
Quand on meurt pour son Dieu, quelle sera la mort !
Si vous pouviez comprendre et le peu qu'est la vie
Et de quelles douceurs cette mort est suivie...

C'est une prière infiniment touchante pour l'épouse encore idolâtre :

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne,
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne ;
Avec trop de mérite il vous plut la former
Pour ne vous pas connaître et ne vous pas aimer...

C'est un élan de pure et idéale tendresse :

Je vous aime
Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même...
C'est peu d'aller au Ciel, je vous y veux conduire...

C'est enfin un acte de foi qui s'achève sous

l'épée du bourreau et que l'orateur scelle de son sang :

Je n'adore qu'un Dieu, maître de l'univers,
 Sous qui tremblent le ciel, la terre et les enfers,
 Un Dieu qui, nous aimant d'une amour infinie,
 Voulut mourir pour nous avec ignominie,
 Et qui, par un effort de cet excès d'amour,
 Veut pour nous en victime être offert chaque jour.

Un païen cependant défend les chrétiens et baillaie toutes les calomnies que la crédulité populaire répète à leur charge. Pauline, la femme de Polyeucte, a traité de mensonges la promesse et l'attente des félicités pour lesquelles ils bravent la mort. Sévère qu'elle aima, juge mieux et de plus haut les vertus que pratiquent les disciples du Christ :

La secte des chrétiens n'est pas ce que l'on pense.
 On les hait ; la raison je ne la connais point...
 Encore impunément nous souffrons en tous lieux.
 Leur Dieu seul excepté, toutes sortes de Dieux.
 Tous les monstres d'Égypte ont leurs temples dans Rome
 Nos aïeux à leur gré, faisaient un dieu d'un homme...
 Nous remplissons le ciel de tous nos empereurs :
 Les chrétiens n'ont qu'un Dieu...

Chez eux...

Les mœurs sont innocentes,
 Les vices détestés, les vertus florissantes ;
 Jamais un adultère, un traître, un assassin ;
 Jamais d'ivrognerie et jamais de larcin.

Ce n'est qu'amour entre eux, que charité sincère ;
Chacun y chérit l'autre et le secourt en frère ;
Ils font des vœux pour nous qui les persécutons...
Nos princes ont-ils eu des soldats plus fidèles ?...
Furieux dans la guerre, ils souffrent nos bourreaux
Et lions au combat, ils meurent en agneaux.

Les efforts de Sévère pour sauver son rival demeurent impuissants : le sacrifice de Polyeucte se consume, mais ce que n'a pu faire sa parole, sa mort l'accomplit. La vérité de la doctrine qu'il affirme en courant au supplice, resplendit ; elle s'impose à Pauline et à celui-là même qui, par lâcheté, comme autrefois Pilate, a condamné le juste.

Pauline s'écrie :

Je vois, je sais, j'en crois, je suis désabusée,
De ce bienheureux sang tu me vois baptisée :
Je suis chrétienne enfin !...

Et Félix confesse :

De ma fureur je passe au zèle de mon gendre.
C'est lui, n'en doutez point, dont le sang innocent
Pour son persécuteur prie un Dieu tout puissant...
J'en ai fait un martyr ; sa mort me fait chrétien.

Dans *Polyeucte*, ai-je dit, Corneille plaide le procès du paganisme ; plus exactement il glorifie la charité chrétienne, le dévouement sans bornes, l'immolation de tout l'être au salut de nos frères.

C'est une dure loi, mais une loi suprême,
Vieille comme le monde et la fatalité,
Qu'il nous faut du malheur recevoir le baptême,
Et qu'à ce triste prix tout doit être acheté !

Vous avez reconnu la plainte de Musset. Le poète des *Nuits* accuse la destinée et son chant désespéré n'est, comme il le dit, qu'un pur sanglot. Pour le grand Corneille et pour ceux qui partagent sa croyance, la loi qui courbe les individus et qui, plus inflexible encore, régit les peuples, est l'œuvre du Maître suprême des hommes et des choses. Proclamée aux limites du Paradis perdu, sanctionnée par la mort d'un Dieu, elle éclaire d'une lueur violente comme le feu du ciel pendant l'orage et qui finit en rayons d'aurore, la croix du calvaire et le bûcher de Jeanne d'Arc. Les crimes des princes et des foules, les excès des passions, les frénésies de l'orgueil doivent être payés avant que les pauvres humains connaissent enfin des jours calmes et prospères. A défaut de martyrs volontaires tels que Polyeucte, une insoudable justice désigne les victimes pour les sacrifices expiatoires et les choisit de préférence parmi les plus innocentes.

Rédemption ou caprice du destin, quelle que soit la cause que, dans le secret des consciences, nous assignions à des effets certains, nous avons satisfait à la dure loi. Avec une abnégation totale, simple et grande, d'un élan unanime, riches et

pauvres, ouvriers de la pensée ou travailleurs de la terre, nos frères et nos fils ont tout donné d'eux-mêmes pour que nous demeurions libres et que nous goûtions paisiblement, dans l'avenir, la joie de respirer sous le ciel béni de la douce France.

Quand, par delà les âges et l'espace, a retenti le cri du vieil Horace sur notre sol déchiré, la voix du chef enjoignant à chaque soldat « qu'il mourût ! » plutôt que de reculer, nous savons combien magnifiquement il fut obéi. — Nobles et chers enfants de la vieille terre gauloise ! Les uns sont morts, en effet, et, comme dit Chimène, se sont immortalisés par la beauté de leur trépas. Les autres ont vu fuir l'ennemi et la victoire les a couronnés, comme Horace, d'un impérissable laurier. Tous, ne craignons pas de le répéter, ont sauvé la France et le monde. Ainsi firent les grands ancêtres aux Champs Catalauniques contre les Huns, à Poitiers contre les Sarrazins, à Bouvines contre les Allemands, sous Orléans avec Jeanne, la bonne Lorraine, à Denain avec Villars.

L'héroïsme est une fleur de l'âme française, une plante vigoureuse qui a résisté à l'effort du temps, aux souffles empestés. Ses racines étaient profondes, encore fallut-il que la sève nourricière ne lui manquât point. Cette sève, elle déborde de l'œuvre entière du grand Corneille, aussi riche et généreuse dans *Rodogune*, *Nicomède*, *Sertorius*, partout, que dans les quatre chefs-d'œuvre sur lesquels je me suis étendu.

Réserve intarissable où nos enfants ont puisé leur vertu guerrière, où ils ont éteint leur soif d'honneur, de dévouement aux idées nobles et grandes, où ils ont bu à longs traits l'amour de la patrie. Et la plante a vécu en dépit de l'ombre et du froid de l'Année terrible. L'ouragan qui depuis longtemps menaçait, enfin déchaîné, l'a trouvée saine et forte. Plus vivace à mesure que les cicatrices se multipliaient sur sa tige, elle a poussé de tous côtés des rejetons; son parfum s'est répandu, a pénétré dans tous les cœurs, a exalté tous les courages et fait, par contagion, des humbles et des ignorants, les émules des héros cornéliens. En réalité, le sublime poète n'a guère écrit qu'un plaidoyer qu'il est facile de résumer : Le devoir avant tout; l'honneur plus précieux que tout; la patrie plus chère que tout.

Voilà pourquoi Napoléon disait de lui : Je l'aurais fait prince !

Voilà pourquoi à cette heure, la plus émouvante, la plus belle de notre histoire, quand la valeur et le sacrifice de ses fils ont fait la France si grande, il ne suffit plus de célébrer notre Corneille comme autrefois, il nous faut encore l'associer à la gloire des vainqueurs de la Grande Guerre et à la reconnaissance qui leur est due.

Corneille, prétend-on, a peint les hommes tels qu'ils devraient être. Sous nos drapeaux, à l'appel, au souffle de son génie, ils se sont montrés tels qu'il les rêvait.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M^e LEHUCHER

Par M. H. LAFOSSE,

Président du Tribunal de Commerce.

LA JURIDICTION CONSULAIRE

MONSIEUR,

Soyez le bienvenu.

Sur la dernière marche du temple où vous vous plaissez tout à l'heure à évoquer vos nouveaux collègues, vous n'étiez pas à votre place. Pour les avocats comme pour leurs clients, il y a une justice. Il était donc inévitable qu'un jour vous fussiez invité à monter plus haut.

Ils eussent été de cet avis les éminents disparus dont vous venez, d'un crayon sobre, d'esquisser les attachantes physionomies. Vous excellez dans ces médaillons d'un dessin classique où vous faites revivre, dans l'Ordre dont vous êtes le chef, les membres dont vous avez à déplorer la perte.

La guerre, avec ses hasards sanglants, en a multiplié pour vous les douloureuses occasions, et toujours vous avez trouvé les paroles de l'heure, graves dans l'attendrissement, viriles dans la tristesse.

Il n'en fallait pas plus, indépendamment de vos plaidoiries où, nous est-il dit, tout révèle le souci d'une conscience délicate jusqu'au scrupule, il n'en fallait pas plus pour fixer le choix de notre Compagnie, il n'en fallait pas tant pour le justifier.

Il en est des esprits comme des eaux courantes, ils suivent leur pente naturelle. Le vôtre, Monsieur, a dessiné son cours égal et paisible à travers ces magnifiques domaines qui sont l'honneur et la parure du monde de l'intelligence : le Droit et les Lettres.

Le Droit ! Vous en avez apprécié la sévère beauté sur les lèvres sages et bonnes d'un homme qui en fut comme la personnification majestueuse et dont vous aimerez que j'évoque ici le grave souvenir, le président Lehucher.

Les Lettres ! Vous en avez connu tout le prix dans ces vieux collèges d'autrefois où, derrière les murs si hauts, si froids et si sévères, flambait, vive et passionnément entretenue, la flamme sacrée d'un double culte ; celui de Dieu et celui des Humanités.

Le beau rêve que vous avez ainsi poursuivi et réalisé dans une carrière noblement remplie,

d'autres l'avaient fait comme vous, et celui-là même qui, à cette heure, a l'honneur de vous recevoir. Mais les choses ont d'étranges vicissitudes et les eaux courantes tracent parfois de singuliers méandres.

On avait caressé cette espérance de se donner au culte de la parole; on avait voulu se consacrer aux joutes ardentes du Barreau, et déjà on en avait tenté les premiers combats lorsque les rigueurs de la vie éloignèrent de la barre celui qui avait fait ce rêve. A celui-là, l'avenir réservait une précieuse compensation. Appelé par la bienveillance de ses pairs à entrer dans la magistrature consulaire, il est revenu dans les salles de justice, mais pour y prendre place, non plus du côté où l'on plaide, mais du côté où l'on juge.

Vous pressentez, Monsieur, où nous entraîne votre discours; vous avez parlé droit et justice et ces idées ont éveillé en notre esprit des échos familiers. A notre tour, nous voudrions évoquer des pensées d'un même ordre, et en cela, nous aurions encore le désir de vous rendre hommage.

Nous voudrions vous entretenir d'une Compagnie judiciaire qui compte bientôt quatre siècles d'existence, d'une Compagnie qui, dans ce pays, a rendu de bons et loyaux services, qui, par cette durée et par ces travaux, a bien un titre à la bienveillance de ce grand auditoire.

Vous nous avez, Monsieur, conduits sur les hauteurs et, là, vous avez ouvert devant nous les

horizons magnifiques de la poésie cornélienne. Permettez que nous vous invitons maintenant à descendre et à regagner la plaine où s'agitent les intérêts matériels de ce monde.

A toutes les époques de l'histoire se retrouve le désir des marchands de régler leurs différends entre eux et d'échapper ainsi aux lenteurs d'une procédure interminable et ruineuse.

Ce désir, les marchands de Rouen l'ont manifesté de bonne heure. Dès 1517, les conseillers de la municipalité rouennaise avaient demandé au Roi que les débats entre marchands « fussent traités et décidés en la maison de la ville par les conseillers d'icelle ».

La requête reste sans réponse mais, dès son arrivée au trône, Henri II ordonne, en 1547, de consulter lesdits marchands pour savoir « s'il leur semble plus avantageux d'avoir une bourse, estrade, ou change ». Les marchands répondent sur l'heure, envoient plan et devis, un « pourtraict », comme ils disent. A nouveau c'est le silence.

Enfin, en 1556, au mois de mars, le Roi rend un édit qui autorise les marchands rouennais à ouvrir une bourse commune, et à créer une juridiction consulaire, cette même juridiction qui, de siècle en siècle, s'est perpétuée jusqu'à cette heure et qui fera l'objet de ce discours.

Voici une date, 1556, et voici une durée, quelque

trois cent soixante ans qui valent d'être signalés.

Dans un pays où tant de choses se sont modifiées au cours de notre histoire, une juridiction se retrouve, après tant d'années écoulées, semblable à elle-même. Telle elle était au xvi^e siècle, telle elle se présente au xx^e, sans avoir jamais eu à être réformée ou corrigée, et c'est ce que nous voudrions faire voir en de brèves notations.

L'édit est rendu, mais il doit être enregistré par le Parlement, et le Parlement n'y met point de hâte. La juridiction nouvelle soulève des contradictions, elle lèse les intérêts de ceux qui vivent de la justice, elle éveille des susceptibilités et tout d'abord suscite les réclamations des échevins.

Le 5 juin 1557, l'assemblée des vingt-quatre du Conseil de la ville de Rouen se réunit et dit que « dès demain sera présentée requête à la Cour du Parlement, de la part de céans, à ce que l'édit du mois de mars 1556 obtenu du Roy par certains marchands soit communiqué au Conseil pour être délibéré ». Les échevins de la ville étaient juges au temps des foires, ils craignaient que ce privilège ne leur fût enlevé et ce fut le commencement d'une lutte qui dura longtemps.

Il est à cette époque un homme qui tient à Rouen une place notable, Antoine Massias. C'est un courtier d'assurances maritimes, expert en langue française et espagnole. Un auteur qui fait autorité, M. de Beaurepaire, voit en lui l'auteur

du « Guidon de la Mer », dont presque toutes les dispositions ont été adoptées et converties en loi par l'ordonnance de Louis XIV, en 1681.

Massias réunit les marchands, il organise la défense, et au nom de tous il présente requête au Roi afin qu'il lui plût mander à la Cour de lire, publier et enregistrer l'édit de 1556. Il multiplie les démarches pour venir à bout des juridictions rivales, de l'Hôtel-de-Ville, du Parlement, et il ne ménage pas la dépense.

Les années autour de 1560 sont à Rouen de tristes années, l'année 1562 peut être regardée comme une des pires de notre histoire rouennaise : un membre de l'Académie l'écrivait récemment encore. Les guerres de religion font rage et la révolution est maîtresse de la cité pour un temps.

Là, sans doute, se trouve l'explication du retard apporté à l'enregistrement de l'édit de 1556, il n'eut lieu que le 20 juillet 1563.

Le registre du Parlement qui le constate porte cette mention : « Lecture et publication a été faicte a son de trompe et cry public par les carfours et lieux accoutumez par Loys Marc, huissier à la Court de Parlement, le vendredi pénultième jour de juillet 1563, présence de Pierre Bataille, trompette ordinaire et plusieurs autres ».

Les marchands de Rouen l'emportent, ils font de chaleureux remerciements à Antoine Massias, mais, pour arriver à cet heureux résultat, Massias

a dû exposer de grands frais, il présente la note de ses débours. Ici, les choses se gâtent et se gâtent à ce point que l'histoire de la juridiction consulaire de Rouen commence par un procès, procès intenté par Massias, perdu par les marchands que le Roi autorisa à « faire cotisations entre eux tant pour le remboursement d'Antoine Massias des deniers à lui taxés que pour l'achat d'une place et maison pour l'exercice de la juridiction ». Le tout se terminait fort heureusement et Antoine Massias fut le premier greffier nommé par le prieur.

Le temps est venu de procéder à l'élection du prieur et des consuls. Tous les marchands sont appelés au vote par l'édit de 1556. Les magistrats consulaires sont élus au suffrage universel, universel à ce point qu'il admet les marchands étrangers qui fréquentaient la place de Rouen. Voici qui est bien fait pour surprendre; le principe de l'élection appliqué à la nomination d'un juge, le droit de vote reconnu à tous les justiciables, un juge qui ne connaît pas les épices, juge temporaire. En vérité, les temps modernes n'ont rien innové, ce qui se faisait au xvi^e siècle est encore la règle du xx^e.

Le 2 août 1563, furent nommés les premiers magistrats : le prieur, Nicolas La Vieille, sieur de Montigny; les consuls, Nicolas Romé, sieur de Fréquiennes, et Robert Le Hanivel, sieur de Saint-Etienne. Saluons nos premiers pairs.

Nous possédons plusieurs listes électorales de ce temps. Dans un registre conservé aux archives du Tribunal, nous lisons les longues séries des électeurs, rangées en bel ordre, par paroisse. En 1655, on compte sept cent soixante inscrits. A cette époque le vote est obligatoire, excellente règle qu'à tort nous avons abandonnée. Ladite année, quatre cent quatre-vingt-quinze votants se présentent et il en coûte trente sols à chacun des défailants. Voilà une mesure qui, remise en vigueur, aurait bien son intérêt pour notre ministre des Finances.

En 1715, une modification fut apportée au mode électoral. D'accord avec les marchands, le Parlement, après avoir entendu l'avocat général Helouin de Mesnilbus, décida que le siège formerait une liste générale de deux cent cinquante électeurs qui désigneraient quarante d'entre eux chargés de présenter six candidats entre lesquels les deux cent cinquante devraient faire leur choix définitif.

Le Comité des élections consulaires remplit exactement de nos jours à Rouen le rôle des quarante; « tant il est vrai, écrit le président Denomaison, que les hommes placés en face des mêmes nécessités obéissent à des mobiles de détermination constants, reproduisant, à des siècles de distance, des résultats identiques ».

Jusqu'en 1730, le vote s'était fait à haute voix, en présence de la foule des votants, « en sorte,

dit un arrêt, que l'électeur était presque toujours dans la nécessité d'accorder sa voix aux sollicitations ».

Il semble, continue l'arrêt, « qu'entre les uns et les autres on ne puisse se refuser réciproquement ». Sur quoi la Cour décide qu'à l'avenir chacun, pour donner son suffrage, mettra un billet plié en quatre.

Les élections se faisaient en deux scrutins, l'un en août pour MM. du siège, l'autre en janvier pour le procureur-syndic. La durée des fonctions n'est que d'une année, ce qui s'entend d'une année dans le même poste. Le plus généralement, et sans vouloir aucunement en faire une règle absolue, surtout dans les premières années, l'élu reste trois années dans le consulat, d'abord comme procureur-syndic, puis comme premier consul, enfin comme prieur. Quant au second consul, il ne fait que passer, et la raison de cette disgrâce nous est inconnue.

Dans son *Histoire de Rouen*, à propos de l'entrée d'Henri IV, le 16 octobre 1596, Farin écrit : « Après toutes les compagnies commencèrent à marcher les gens de justice, les prieurs, consuls et procureur-syndic des marchands, couverts chacun d'une robe de taffetas noir, le bonnet de velour noir, montés sur des chevaux en housse ».

Le tribunal ne défile plus à cheval, mais son costume, dont les détails ont été fixés par un décret de 1800, diffère peu de celui qu'a décrit Fa-

rin; le juge consulaire n'avait fait du reste que s'inspirer de la tenue du juge civil, et la tradition s'est perpétuée : il s'en faut de la couleur d'une ceinture, bleue au civil, noire au commerce.

L'élection faite, les élus devaient prêter serment devant les commissaires du Parlement, pour se conformer aux dispositions que, de son propre chef, la Cour, en enregistrant l'édit, y avait ajoutées et que plus tard le Roi avait confirmées. Le président et les commissaires délégués venaient recevoir le serment en l'auditoire de la justice commerciale.

Grande cérémonie cette élection et cette prestation de serment ! Cela se voit dans plusieurs procès-verbaux qui nous ont été conservés : celui de 1656, par exemple, s'étend sur de multiples feuillets. Le protocole est rigoureux, les préséances sont scrupuleusement observées, la place de chacun fait l'objet de discussions approfondies et parfois orageuses. La cérémonie commence par la messe; elle finit par un banquet et quel banquet ! La cave est de premier ordre, le menu s'allonge à l'infini et le gigot farci « avec un ragout dedans » en est le moindre ornement. « Je ne puis, dit de façon pittoresque un auteur moderne, le conseiller Félix, me défendre d'un sentiment d'admiration pour les appétits robustes, capables de satisfaire aux exigences d'un pareil programme et pour la souplesse complaisante

d'estomacs disposés à supporter, sans crainte comme sans péril, des épreuves dont les générations présentes se sentent impuissantes à renouveler le prodige ! ». La fête se continue par une distribution de citrons confits, de pipes, de tabac et de bonnets turcs. Pour finir, on partage les pièces montées qui ornent la table. C'est la grande joie et la liesse parfaite. Le représentant du Parlement qui préside le banquet ne veut pas troubler l'heure charmante. On ne lui fera pas escorte au départ, il s'y refuse et se retire discrètement. Il est vrai que la juridiction consulaire savait honorer de la bonne manière le haut magistrat en lui offrant soit une bourse d'or, soit des pièces de velours vert, comme elle fit au président Faucon de Ris.

La table n'était pas le seul agrément que s'offraient les juges-consuls ; ils aimaient fort la musique qui égayait les repas de corps et se faisait entendre dans une salle de la juridiction longtemps appelée du nom significatif de « salle du concert ». Il se voit aussi par les livres de compte, qu'en 1779, la juridiction avait sa loge, au Théâtre-des-Arts, entre colonnes, côté de la Reine, moyennant six cents livres par an. Que voilà de bonnes coutumes et quel regret de n'y être pas restés fidèles !

Les juges-consuls savaient se réserver une heure agréable, ils savaient aussi la mériter par un labeur intelligent et rude. Ils siégeaient quatre

jours la semaine, le lundi, le mercredi, le vendredi, le samedi, et on entend qu'il s'agit des mêmes magistrats; ils commençaient leur journée à neuf heures du matin en hiver, à huit heures en été; de leur siège ils entendaient la messe sans qu'il soit bien possible de voir où et comment était disposée la chapelle; la première audience terminée, ils déjeunaient au palais, puis reprenaient le siège pour une seconde audience. L'honneur du consulat était donc une charge singulièrement lourde, et on conçoit que les élus cherchaient parfois à décliner le mandat qui leur était confié; ils n'en avaient pas la liberté. On ne demandait pas l'agrément des marchands pour les appeler au consulat, et un arrêt de la Cour fait une obligation aux élus de se rendre à la désignation du corps électoral.

A côté des juges, il se trouve des assistants; des « semainiers », ce sont encore des marchands qui, désignés par la juridiction, doivent assister aux audiences, étudier les affaires qui leur sont confiées, faire un rapport qui permettra aux juges de rendre leurs décisions en parfaite connaissance de cause.

Tout cet ensemble de dispositions donne une physionomie particulière à notre ancienne juridiction consulaire, et montre bien quelle somme de travail les plaideurs imposaient à leurs juges bénévoles.

Un auteur du XVIII^e siècle, un Parisien il est

vrai, Mercier, a laissé un tableau très vivant de la juridiction consulaire. « Cette justice, dit-il, expédie plus d'affaires litigieuses en un seul jour que le Parlement en un mois. Les juges qui sont commerçants ne cherchent qu'à découvrir la bonne foi de l'un et la mauvaise foi de l'autre. Ils examinent le fait particulier et le jugent d'après l'expérience journalière qu'ils ont du négoce.

« Sans cette juridiction, il n'y aurait ni ordre ni sûreté dans le commerce, les autres tribunaux étant des mois entiers à rendre une sentence ou un arrêt.

« J'ai souvent admiré la patience des juges et consuls lorsqu'ils interrogent les parties. Ils savent écouter, faire sortir l'aveu, réprimander, éclaircir et mêler quelquefois un trait de gaieté.

« Quand l'auditoire a ri, il est plus disposé à la confiance et au respect ».

L'audience montée, le premier soin du juge doit être de distinguer ses justiciables : il lui faut connaître les règles de sa compétence. Il nous suffira de dire que la juridiction connaît « des procès mus entre marchands pour fait de marchandises ». Les règles de cette compétence établies par Michel de l'Hospital dans l'édit de 1563, puis par Colbert dans sa grande ordonnance de 1673, avaient été si heureusement posées que le Code de commerce de 1807 n'a fait que préciser et développer les principes posés par l'illustre chancelier de Charles IX et par le grand ministre de Louis XIV.

Nous ne nous étendrons pas plus sur la procédure que nous ne l'avons fait sur la compétence. Cette procédure, elle se résume d'un mot, « l'abréviation » des procès. En ce but, l'édit veut que les parties se présentent à la première assignation pour être « immédiatement ouies de leur bouche », interdisant tout ministère de procureur.

Il n'en va pas autrement à cette heure, en ce sens que le justiciable peut toujours se présenter en personne à la barre et défendre ses intérêts. C'est du reste la plus fâcheuse idée qu'il puisse avoir. A première vue, il semble tout naturel de se rendre devant le juge, de lui raconter bonnement son affaire et d'écouter la sentence que va prononcer l'équitable magistrat. L'erreur est grande ; il faut n'avoir jamais coopéré à l'œuvre de justice pour n'en être pas assuré. L'expérience, une expérience constante, montre que le juge, obligé d'instruire lui-même une affaire sur le siège, se trouve dans de fort mauvaises conditions pour prendre un parti. Nos pères le savaient bien.

Sans doute le ministère des procureurs était interdit, mais l'édit prévoyait le cas où la partie malade ou absente ne pouvait se présenter et l'autorisait alors à se faire représenter par un voisin, par un ami. De bonne heure, il y eut des gens qui firent profession d'amitié.

Un auteur, Jousse, dit en 1673 : « Quoiqu'il n'y ait pas de procureurs, il y a des personnes proposées pour plaider, elles sont choisies par les

consuls »; autant dire, il n'y a pas d'avocats, il y a des agrésés mais des agrésés comme il ne s'en voit plus. « Des procureurs, dit Mercier, plaident jusqu'à 72 causes dans une soirée à 24 sols la pièce. Elles n'en sont pas plus mal exposées pour cela. »

En 1773, les agrésés, qui s'appelaient les postulants, paraissent pour la première fois à l'audience en manteau et rabat. C'était reconnaître officiellement leur situation auprès de la juridiction. L'un d'eux, leur doyen, M. Lefebvre, en remercie les juges et il lui est répondu par le prieur que les « postulants » en s'acquittant de leurs fonctions comme ils le faisaient étaient assurés de la protection et de la bienveillance du siège. Ce que disait le prieur en 1773, le président de 1918 le répéterait bien volontiers.

Le personnel attaché à la juridiction comprend encore un procureur-syndic et un greffier. Le rôle du syndic se définit d'un mot, il remplit l'office de ministère public, office aujourd'hui disparu. Farin dit de lui qu'il a le droit de requérir comme le font les procureurs du Roi dans les autres juridictions royales; et nous le verrons mieux par la suite.

L'emploi du greffier était prévu par l'édit de création. Il n'est pas d'historien qui ne se fasse un malicieux plaisir de rappeler qu'il est enjoint au greffier de ne prendre qu'un sol par feuillet et ce à peine de punition corporelle. Le règlement du greffe établi par les consuls en 1694 « pour la po-

lice et la discipline d'icelui » veut que le bureau soit ouvert de sept heures à sept heures en hiver, et de six heures du matin à huit heures du soir en été. Nous reconnaissons que sur tous ces points la discipline du présent s'écarte sensiblement des règles du passé.

Les greffiers sont les auxiliaires très utiles de la juridiction. On dirait d'eux volontiers qu'ils représentent la tradition permanente auprès d'un personnel constamment renouvelé. Depuis 1563, quatorze titulaires seulement ont occupé la charge de Rouen, alors que les magistrats se sont succédés par centaines sur le siège qui a été occupé notamment par deux cent vingt-huit prieurs et quarante présidents. Depuis près d'un siècle, en particulier, ce sont les représentants d'une même famille qui occupent le greffe, et le troisième du nom, actuellement en charge, a eu l'heureuse pensée de composer, à l'honneur de la juridiction, un recueil dont le président Denomaison, qui en a écrit la préface, de sa plume élégante et sûre, a pu dire qu'il était le livre d'or de la magistrature consulaire rouennaise.

Secondés par ce personnel, le prier et les juges rendent la justice et les siècles s'écoulent. De leurs travaux, il nous reste un témoignage de première importance. Grâce aux plunitifs, ces bons parchemins qui ont conservé les feuilles d'audience, leurs jugements sont passés à la postérité ; ils forment une vaste collection de deux

cent quarante-neuf volumes conservés dans les archives du Tribunal. La lecture en aurait sans doute un intérêt de premier ordre, mais il n'est pas donné à tous de déchiffrer une écriture dont le secret est réservé aux seuls initiés. De ces jugements, plusieurs ont été reproduits dans une publication plus accessible du XVIII^e siècle. Ils étonnent par leurs dimensions : on en trouve un de 1756 qui occupe quatre-vingts pages d'un in-quarto, le tout suivi de quarante pages d'un arrêt confirmatif : ces décisions méritent de retenir un instant notre attention.

L'intérêt en litige est fort modeste. Une maison de Lyon, Bourgoïn et Paris, a fait marché pour transporter par terre, de Lyon à Rouen, soixante-deux balles de coton. Bourgoïn et Paris s'aperçoivent qu'ils ont fait une mauvaise affaire ; ils ont le tort de tricher et de voiturier les balles par « coche d'eau » de Lyon à Orléans ; ils ont le tort de truquer les lettres de voiture pour cacher la fraude ; ils ont le tort de laisser tomber aux débats des documents qui établissent trop clairement leur culpabilité ; il va leur en coûter cher.

Delacour, le marchand de Rouen, à qui sont destinées lesdites balles, se plaint de les avoir reçues mouillées, chargées de sable, couvertes de boue : il y en a plus d'un pouce disent les experts. Le procès commence, une procédure formidable met, par une cascade d'actions récursoires, dix parties en cause ; les audiences se succèdent ;

enfin, le 28 août, les plaidoiries sont terminées. C'est ici qu'entre en scène le procureur-syndic. « Il a découvert, dit-il, une prévarication d'autant plus constante que le prévaricateur lui-même en fournit la preuve par ses propres lettres, prévarication qui exposait les marchandises du sieur Delacour à des risques de submergement ; prévarication contre laquelle la justice ne peut sévir avec trop de rigueur puisqu'elle est manifestement contraire à la bonne foi qui est si essentielle au commerce », et le réquisitoire se développe amplement. Sur quoi la juridiction condamne Bourgoïn et Paris à payer les dommages-intérêts arbitrés par les experts, plus une amende de cinq cents livres, et dit que « la présente sentence sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, notamment à Rouen, à Orléans, Roanne, Lyon et Marseille ! » Pauvres Bourgoïn et Paris !

Par surcroît de malchance, ils vont faire appel ; ils veulent bien payer les dommages-intérêts, mais ils refusent de s'incliner devant la condamnation à l'amende, devant la publicité ordonnée qui les couvre d'infamie. Ils vont plaider contre le procureur-syndic, qui devient en appel partie intervenante. M. Duménil-Rault se présente devant la Cour pour Bourgoïn et Paris, il dit de fort bonnes choses, et qui lui eussent de nos jours assuré le succès, mais il a le tort de critiquer aigrement la décision dont est appel, il la déclare inique et bizarre, il raille le procureur-syndic, il

fait la leçon au tribunal, tactique toujours fâcheuse. On le lui fit bien voir.

L'avocat général, M. de Belbœuf, se lève, il prononce son réquisitoire.

« Il est étonnant dans un tribunal respectable d'entendre deux gens de mauvaise foi, convaincus par leur propre bouche de la fraude qu'ils voulaient pratiquer, traiter encore les juges qui, en première instance, ont voulu leur faire subir la peine que mérite leur méchanceté, de juges remplis de partialité et de leurs persécuteurs, les attaquer dans une compétence constante jusqu'à ce moment, révoquer en doute les principes les plus sûrs relativement aux droits du procureur-syndic de la juridiction consulaire, c'est mal se défendre que de prendre un tel plan, un coupable fait toujours mieux de demander grâce. On n'ose pas élever la voix contre la disposition qui porte condamnation en intérêts et dommages, on se trouve bien justement condamné, mais on se raidit contre une disposition qui punit l'odieuse manœuvre pratiquée pour faire un gain illicite par le changement de route que l'on a voulu dissimuler par des actes faux, par des doubles certificats qui cachaient l'arrivée par eau à Orléans : une telle manœuvre présente au premier coup d'œil tout le poison qu'elle préparait. A l'égard de l'affiche que le jugement a prescrit, Bourgoin et Paris prétendent que la juridiction consulaire s'est arrogé un droit qu'elle n'avait pas. Ce système est encore

faux, les décisions s'étendent partout où les personnes liées d'intérêts avec leurs justiciables peuvent se trouver, car un juge sans territoire qui n'aurait même pas la coercion personnelle ne serait qu'un juge en peinture, et tel que l'idée seule d'un juge empêche qu'il puisse exister ! »

Sur quoi, la Cour confirme la décision attaquée et elle y ajoute douze livres d'amende. Pauvres Bourgoin et Paris !

M. de Belbœuf connaissait ses auteurs et savait qu'avant lui Racine avait fait dire à Dandin :

Vois-tu ! je ne veux point être un juge en peinture.

On en vient à les plaindre. Eux qui, en 1756, protestaient contre une publicité qu'ils estimaient constituer une peine excessive, qui se sentaient comme éclaboussés de cette boue qui avait souillé les balles de coton, les voilà une fois encore, en 1918, rappelés à la lumière pour entendre redire, devant la postérité, l'habileté trop grande qui leur fut reprochée. Que Bourgoin et Paris se rassurent. S'ils comparaissent de nouveau à la barre de l'opinion, ce sera, cette fois, pour entendre prononcer un acquittement auquel leur donnent droit l'esprit nouveau des lois et une plus grande indulgence des temps. Que, retournées au tombeau, leurs mânes désormais reposent en paix !

La vie de la justice commerciale se poursuit d'année en année, de siècle en siècle. La juridic-

tion n'a pas d'histoire, elle fait son œuvre dans la régularité du devoir paisiblement accompli et dans le calme du temple de justice.

Où était ce temple de justice ? Là où il est encore de nos jours. Après avoir demandé pour un temps l'hospitalité au couvent des Cordeliers, les magistrats consulaires entrent en 1586 dans un immeuble qu'ils achètent rue de l'Estrade, puis ils s'adjoignent successivement plusieurs maisons. En 1734, le tout est rasé pour faire place au Palais des Consuls construit par l'architecte Blondel. Le tribunal est demeuré dans ce logis qui a grande allure, dans ce logis qui nous réunit à cette heure et où il nous plaît d'imaginer que les ombres des grands ancêtres flottent autour de nous, dans ces salles qui les ont vus à l'honneur et au travail.

La juridiction n'a pas d'histoire. Cependant, en 1703, elle se dédouble. A cette date, un arrêt du Roi forme une section particulière pour la défense des intérêts du commerce, section qui, du reste, ne fait qu'un avec la juridiction, puisque son Bureau est composé du prier, des consuls en charge et du procureur-syndic.

Aussi bien, dès son origine, la juridiction consulaire avait rempli ce double rôle, rôle de justice, rôle de protection des intérêts de la collectivité commerciale.

Dans son ouvrage de haute valeur sur la Chambre de Commerce, M. Wallon écrit : « Depuis que la juridiction avait été créée à Rouen,

tous ceux qui avaient rempli les fonctions de prier ou de juge-consul continuaient de former, avec les magistrats en charge, une Compagnie qui était comme le Conseil latent et permanent de la communauté des marchands. La Compagnie était convoquée par le prier et le procureur-syndic quand il y avait quelque contribution à demander ou quelque consultation à faire dans l'intérêt général. »

D'autres assemblées réunissaient les marchands en plus grand nombre, les courtiers de change et de marchandises qui tenaient leurs charges du tribunal, et il est vrai de dire que les élus se tenaient en contact fréquent avec leurs commettants. C'était encore un trait du temps.

La juridiction avait un budget important, et pour le montrer en passant, il suffira de mentionner un emprunt de deux cent mille livres, fait en 1694 par les prieurs et consuls pour racheter cinquante offices de courtiers commissionnaires.

La création de la Chambre de Commerce, en 1703, ne faisait donc que donner une organisation plus complète à un service qui existait déjà et qui avait manifesté son action très distincte du fonctionnement de la justice.

La juridiction n'a pas d'histoire, si ce n'est celle de sa mort qui survint en 1790, mort suivie d'une prompte et heureuse résurrection. L'Assemblée nationale fit subir à l'institution consulaire l'épreuve d'un grand débat parlementaire. L'orga-

nisation judiciaire était alors l'objet d'une refonte complète. Il fallait remettre de l'unité dans la multiplicité des juridictions. C'était une grave mesure que de conserver un tribunal d'exception, mais l'avis des Cahiers du Tiers était si favorable à la justice des marchands qui, disaient-ils, s'était conservée dans la pureté de son institution, que l'Assemblée décida de conserver l'antique création de L'Hôpital et de Colbert. Toutefois, comme on voulait paraître rompre avec le passé, de la juridiction consulaire on fit un Tribunal de commerce, le prier en devint le président, et les consuls se transformèrent en juges. Seul, le procureur-syndic perdit la vie.

Le Tribunal n'a pas d'histoire au cours du XIX^e siècle, pour mieux dire, cette histoire tient tout entière dans ses travaux, dans les jugements rendus par ses magistrats. S'il fallait rechercher quelle fut la valeur juridique de l'œuvre consulaire, il suffirait de le demander aux Cours d'appel qui ont à connaître des jugements qui leur sont déférés. Tel jadis le Parlement, la Cour d'appel de nos jours confirme ou réforme les décisions du Tribunal de commerce et il est tel membre de notre Compagnie qui pourrait, sur ce point, donner une appréciation qu'il ne nous appartient pas de préjuger, encore que notre confiance soit grande en un arrêt favorable.

Le Tribunal n'a pas d'histoire. Mais voilà venue la grande guerre qui, peu s'en faut, lui en

ferait une. Elle lui apporte d'abord un surcroît de travaux et de responsabilités. Plusieurs juges sont mobilisés, la moitié de ses agrégés est à l'armée. Grâce à l'effort, de ceux qui restent au Bureau de justice et à la barre, il sera permis de dire que le Tribunal a « tenu. »

Il a tenu, mais à la dernière heure, le deuil l'a frappé. Parmi nos agrégés, il en est un que nous ne reverrons plus. Ce n'est pas sans une émotion profonde que nous prononçons le nom du capitaine Onfroy, agrégé près le Tribunal, bon soldat de France, mort à la dernière heure, victime d'une trahison ennemie.

Notre étude s'achève.

Avons-nous atteint, Monsieur, la fin que nous nous étions proposée ? Avons-nous pu établir que le Tribunal de commerce est aujourd'hui ce qu'il était dès l'origine de la juridiction consulaire ? Même mode de recrutement, parmi les marchands de Rouen, même mode électoral. Comme leurs anciens, les juges travaillent pour la seule satisfaction du devoir accompli et du service rendu. Les règles qu'ils appliquent ne s'écartent guère de celles qui avaient été tracées par Michel de L'Hôpital et par Colbert. Comme leurs devanciers, ils s'efforcent de rester fidèles aux traditions de travail intelligent et fécond qui leur ont été léguées avec mission de les transmettre à ceux qui leur succéderont sur le siège. Les noms chan-

gent, les hommes aussi, mais parce que son œuvre est utile et ses traditions pleines d'honneur, le Tribunal demeure.

En 1844, un président du Tribunal de commerce admis, Messieurs, à l'honneur d'entrer dans notre Compagnie, M. Jean Rondeaux, entretenait l'Académie, au jour de sa réception, de la juridiction consulaire rouennaise. En 1918, le président de ce même Tribunal vient de tracer devant vous, à grands traits, une brève exquise de cette même juridiction. Nous nous plaisons à espérer que des liens aussi heureux se maintiendront entre l'Académie et le Tribunal, et qu'au siècle prochain, un de nos successeurs au siège de Rouen viendra dire, en semblable cérémonie, les destinées qui se seront poursuivies et qui porteront le Tribunal vers le cinquième centenaire d'une belle et noble existence.

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

(SCIENCES)

Par M. O. PIEQUET.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Lorsque l'on écrira l'histoire de la terrible guerre qui se termine si heureusement par la victoire de la France et de ses alliés, il y aura, à côté du récit des actes d'héroïsme de nos combattants, une belle place pour ceux qui, bien que placés à l'arrière, ont voulu, eux aussi, contribuer à l'œuvre commune et procurer à leur pays, par leur intelligence et par leur travail, les moyens d'action sans lesquels l'armée la plus brave serait impuissante.

Bien des faits cependant seront omis dans les annales de la guerre; sur les champs de bataille comme dans les ateliers, où, jour et nuit, se forgeaient les armes, on pourra se souvenir des vers de notre grand Corneille :

Ah ! combien d'actions, combien d'exploits célèbres
Sont demeurés sans gloire au milieu des ténèbres !

Le soldat tombé au champ d'honneur sans que sa vaillance et son dévouement aient de témoins, restera ignoré comme l'inventeur modeste s'efforçant d'être utile à son pays, sans autre ambition que celle de servir la Patrie, et chacun d'eux a sa part dans le succès final.

Chaque jour se posait un nouveau problème à résoudre. L'ennemi jetait dans la lutte tout ce que la science pouvait lui fournir d'éléments destructeurs, auxquels il fallait d'abord opposer le contrepoison, puis une arme égale ou supérieure.

Ceux en qui le pays avait mis sa confiance n'ont pas failli à leur tâche, et sur tous les terrains nous avons triomphé !

S'il en est — n'y a-t-il pas des ombres à tout tableau ! — qui ont cherché dans des inventions quelquefois plagiées, d'autres fois puériles, une réclame de bas aloi, la grande majorité des inventeurs n'avaient pas d'autre but que d'apporter, sans aucun souci d'intérêt personnel, leur pierre à l'édifice commun. Souvent cette modestie, il faut bien le dire, a nui à leur découverte et les œuvres les plus sérieuses ne sont pas toujours celles qui se sont imposées en haut lieu, mais le jour viendra où chacun sera mis à la place qu'il mérite.

C'est un de ces inventeurs modestes que nous vous présentons aujourd'hui.

Une longue maladie, contractée au service, l'ayant éloigné de l'activité, il ne s'est pas considéré comme quitte envers son pays et a consacré ses loisirs forcés à l'étude et à la mise au point d'une idée qui depuis longtemps était l'objet de recherches jusqu'alors sans résultats, la direction à distance d'un objet flottant, mine ou bateau.

Les progrès toujours croissants de la radiotélégraphie permettaient de ne plus considérer le problème comme insoluble, et on pouvait entrevoir le moment où, de la terre, d'un bateau ou même d'un aérostat, on pourrait actionner de loin, et sans l'intervention d'un conducteur quelconque, un moteur électrique convenablement disposé.

Notre jeune inventeur ne se contenta pas d'exposer sur le papier le résultat de ses travaux, mais avec une ingéniosité d'autant plus louable qu'il avait tout à créer, il parvint à leur donner une forme concrète et à réaliser l'appareil rêvé.

Le Bureau français des Inventions, ainsi que les Comités spéciaux des armées alliées, se sont rendu compte de l'intérêt que présentait une semblable découverte, dont les détails seront publiés dès que cela sera possible sans inconvénients, et si les événements qui se sont précipités ne lui ont pas laissé le temps d'entrer en application, les essais ne se poursuivent pas moins encore aujourd'hui, car on peut prévoir que ce même engin, destiné à détruire au loin un navire ennemi, peut

servir aussi à apporter le salut à un navire en danger. En outre, de multiples applications industrielles pourront utiliser, avec des modifications légères suivant les besoins, la commande à distance, qui simplifiera, en les perfectionnant, les transmissions ordinaires de force et de lumière. On peut donc prédire à la nouvelle invention un avenir fécond. Il serait à souhaiter que toutes les inventions de guerre puissent se transformer ainsi en œuvres utiles et apporter la vie au lieu de chercher à la supprimer.

Il a paru à l'Académie, qui dès le début fut mise au courant de ces travaux, que l'œuvre de notre jeune concitoyen méritait à tous égards d'être encouragée et récompensée, et elle n'a pas hésité à attribuer le prix Gossier (Sciences) de sept cents francs, à M. Robert Jomaux, chimiste à Rouen, inventeur du téledynamogène.

RAPPORT SUR LES PRIX BOUCTOT ET PELLECAT

Par M. HENRI PAULME

Jamais, depuis plus d'un siècle, les prix que la volonté de généreux donateurs ou sa propre initiative amènent l'Académie à décerner au cours de sa séance publique annuelle n'auront été attribués et remis dans des circonstances aussi émouvantes et solennelles !

Car en ce moment béni où, après cinquante et un mois tout remplis de cette lutte acharnée contre le plus formidable et déloyal des ennemis, la victoire radieuse illumine enfin de ses splendides clartés nos armées, il n'est pas, depuis le 11 novembre 1918 — date à jamais mémorable dans l'histoire de l'humanité — il n'est pas une âme de Français, qui, quels que puissent être ses préoccupations personnelles ou les devoirs de sa vie sociale, ne vibre d'une joie profonde et en même temps d'une gratitude émue pour les héros, morts ou vivants, aux sacrifices, aux souffrances, aux efforts tenaces desquels est dû l'éclatant triomphe du Droit sur la Force, du Bien sur le Mal... !

Comment donc, même dans l'atmosphère tou-

jours paisible où se déroule la vie des Académies, notre Compagnie, toute pénétrée du plus ardent patriotisme, pourrait-elle échapper à ce frémissement intense et joyeux de tout un peuple qui vient d'échapper, grâce aux prodiges d'héroïsme de ses soldats et de leurs alliés, au plus grave des dangers — pire que la mort elle-même — à l'esclavage matériel et moral dont le menaçait — lui et le monde avec lui, en vérité ! — une autre nation, monstre de proie et de rapines, partisan délibérément cynique de la Terreur, destructrice savante et méthodique de toute beauté et de tout art...

Aussi, Messieurs, est-ce dans un sentiment de protestation indignée et véhémence contre les dévastations impies que les barbares de la Germanie ont infligées à la France comme à la Belgique — abattant sous leurs obus incendiaires les merveilles monumentales respectées par les siècles et les guerres de jadis — pillant, volant, emballant avec une méthode impudente les objets d'art, les richesses artistiques des collections publiques et privées,.... aussi, est-ce avec bonheur que l'Académie de Rouen vient aujourd'hui affirmer hautement — par les prix dont elle dispose et qu'elle va décerner à de jeunes Français — espoirs de la génération qu'il est permis d'appeler la génération de la Victoire — la pérennité de l'Art et l'immortalité de la Beauté.

Par une heureuse fortune, le prix Bouctot et les deux prix Pellecat de 1918 se trouvent répartis entre des disciples fervents de la sculpture, de la musique et de la peinture, toutes trois expressions distinctes du sentiment de la Beauté ! N'est-ce pas à elles, comme à leurs sœurs, l'architecture et la gravure, que les peuples victorieux ont toujours eu recours pour fixer, à l'intention de la postérité, les grandes actions ? N'est-ce pas à elles que nous aussi nous demanderons d'éterniser la gratitude et l'admiration de nos cœurs envers ceux qui versèrent leur sang ou rendirent possible la défaite du Germain ?

De tous côtés déjà surgissent les projets de glorification des héroïsmes infinis de la Grande Guerre ! N'est-il pas question d'ériger, à l'orée de la longue et large avenue qui du Rond-point de la Défense à Courbevoie mène en passant sous les hautes voûtes de l'Arc triomphal de l'Etoile,

édifice inouï,

Monceau de pierre assis sur un monceau de gloire !

jusqu'au cœur même de Paris, le vieux Louvre de nos Rois — un monument « A la gloire du Poilu français », ce prestigieux petit-fils du volontaire de Valmy et du grognard d'Austerlitz ?

N'avons-nous pas à Rouen à édifier enfin — car les gloires sont solidaires — à la première libératrice de la France, à Jeanne d'Arc, le monu-

ment national — voté depuis tant d'années et que réclament la piété et la reconnaissance publiques ?

N'est-ce pas hier que le Comité régional des Arts appliqués de Haute-Normandie mettait au concours — et en couronnait les auteurs — le modèle d'une plaque artistique à placer dans toutes les mairies de ville et de campagne pour commémorer le vote solennel du Parlement : « A ceux qui ont bien mérité de la Patrie » ?

Et tout près de nous encore, le cimetière de Saint-Sever attend, au rond-point de la nouvelle nécropole rouennaise où se dressent en rangs pressés les croix de tant de tombes de soldats français et alliés — l'érection d'un témoignage de gratitude et de respect perpétuant mieux que des couronnes ou des gerbes de fleurs trop éphémères notre hommage à leur mémoire et à leur sacrifice ?

Tous les Arts seront appelés à magnifier, chacun suivant ses plus idéales formules, l'épopée splendide inscrite au début du xx^e siècle dans l'histoire du monde par les armées du Droit et de la Liberté.

Plus que jamais donc il convient de fournir aux talents naissants, aux jeunes aptitudes, les encouragements moraux et les aides matérielles qui leur permettent de poursuivre leurs fortes études, d'acquérir auprès des Maîtres la connaissance approfondie du « métier » de leur art, sans laquelle leurs dispositions naturelles ne sauraient qu'imparfaitement s'épanouir : c'est le but que

s'est proposé, vous le savez, Messieurs, le généreux fondateur des prix Pellecat.

*
* *

Quant au prix Bouctot, fondé il y a près de trois quarts de siècle par un ancien négociant rouennais qui joignait heureusement au souci des affaires la préoccupation d'intérêts plus élevés, vous le réservez depuis longtemps déjà, Messieurs — lorsqu'il est affecté au domaine de l'Art — à des sujets encore jeunes, certes, mais non plus débutants ou élèves, et ayant donné déjà des preuves incontestables d'une réelle valeur, présages d'une carrière plus brillante encore dans sa maturité féconde.

C'est ainsi qu'après avoir, en 1912, attribué un des prix Pellecat au statuaire Robert Busnel, vous lui décernez aujourd'hui le prix Bouctot, en témoignage d'estime pour le talent révélé par les œuvres qu'il a produites depuis cette première récompense.

Les intéressants détails que, il y a six ans, à pareille séance, vous a donnés sur le lauréat d'alors votre rapporteur attestaient déjà combien Robert Busnel méritait les encouragements et les approbations de l'Académie.

Vous vous rappelez qu'attiré dès l'âge de seize ans par une véritable vocation aux cours de dessin, de modelage et de sculpture professés à

l'Ecole régionale des Beaux-Arts par MM. Gaston Morel, Philippe Zacharie, Rose et Guilloux, attaché en même temps aux ateliers Goujon, Geoffroy et Rivette, Busnel obtenait une bourse de la Ville à la suite de sa participation sculpturalement pittoresque aux Fêtes nationales du 14 juillet, en 1908, dans son quartier natal du Robec.

Pouvant ainsi poursuivre à Paris ses études, si bien « enroutées » à Rouen, travaillant dans la matinée le modèle à l'atelier Injalbert, il apprend l'après-midi la pratique du marbre à l'atelier Peter, et c'est au cours de ces années de labeur et d'étude que notre Compagnie décerne à Busnel un prix Pellecat.

Ce subside opportun lui permet d'entreprendre ce qu'il considère comme sa première œuvre sérieuse, « la Dentellière », qu'il achève en 1914 et présente au Salon des Artistes français. O joie ! Sa Dentellière y est admise avec le numéro 1, et, comme un bonheur n'arrive jamais seul, lui vaut d'emblée une troisième médaille. La libéralité de M. Pellecat, vous le voyez, Messieurs, ne pouvait être plus rapidement justifiée.

L'heureux auteur de la « Dentellière », mobilisé dès le début de 1915, profite des loisirs relatifs que lui laisse le service auxiliaire du Ravitaillement, dans lequel il vient d'être versé, pour exécuter un buste largement modelé du vainqueur de la Marne, le « grand père » Joffre, et nouveau

succès, l'œuvre toute de brûlante et glorieuse actualité, lui est achetée par l'Etat.

Depuis 1917, l'Administration militaire a eu la bonne inspiration d'affecter le sculpteur Busnel à un emploi vraiment adéquat à ses aptitudes professionnelles : elle l'a détaché à l'Ecole de rééducation des Mutilés de la Délivrande, où fonctionne ce qu'on appelle un « Centre » d'appareils de prothèse, et là, Busnel prend et façonne le moulage des membres blessés, moulages qui servent ensuite à la confection des appareils eux-mêmes.

Notre auxiliaire est trop laborieux et aime trop son art pour ne pas continuer à lui consacrer tout le temps dont il peut disposer, une fois sa tâche militaire si utile remplie. Outre quelques modèles ingénieux pour la fabrication du jouet — et c'est là encore servir la Patrie en aidant à concurrencer le Boche envahisseur qui s'était fait comme une spécialité du jouet « français » ! — Busnel exécute quelques bustes d'expression très franche et de ferme caractère (trois d'entre eux ont paru tout récemment encore à la vitrine hospitalière de la maison Legrip) et une importante plaquette où l'artiste, en un délicat et léger relief, a retracé la touchante légende de Notre-Dame de la Délivrande, à l'ombre du sanctuaire de laquelle il besogne tout le jour au soulagement des pauvres mutilés de la guerre.

Il m'est particulièrement agréable de noter ici cette œuvre vraiment fine de sentiment comme

d'exécution, car le brave cœur qu'est Robert Busnel — les artistes n'ont-ils pas au surplus presque tous le cœur généreux et la main large ouverte ? — n'a pas hésité à offrir un tirage de cette plaquette à la dernière loterie de l'Œuvre des mutilés de la Seine-Inférieure : il y a même joint encore un exemplaire d'un petit groupe, « Baiser maternel », œuvre charmante et simple, tendrement modelée si je puis dire ; ce plâtre, deux têtes de très modestes dimensions, la mère et l'enfant, est d'une jolie sensibilité, et je partagerais volontiers l'opinion que j'entendis un jour émettre par un de mes amis devant ces deux exquises figurines : « Elles seraient signées : Rodin ou de quelque autre grand nom, on dirait : mais c'est un petit chef-d'œuvre ! »

Si je rappelle publiquement ce propos, mon cher Busnel, c'est que je vous sais trop de naturelle modestie — et c'est une vertu parfois rare chez tant d'artistes et... chez tant d'autres qui ne le sont pas — pour être convaincu qu'il n'émeut pas chez vous votre ardeur vers le Progrès, qu'il n'éteindra pas vos aspirations vers un idéal supérieur. Les acclamations exubérantes et quasi familiales qui avaient accueilli au tournant du Robec et de la rue du Ruissel, le 14 juillet 1907, vos deux groupes décoratifs et patriotiques n'ont pas troublé votre clair jugement, et au cours des dix années qui nous séparent de ces manifestations populaires, racontées avec tant d'humour

par notre confrère et ami, M. Delabarre, vous avez poursuivi inlassablement l'effort imposé à tout artiste digne de ce nom.

Vous continuerez avec la même sérénité l'ascension nécessaire, et l'Académie de Rouen, protectrice permanente des Arts, initiatrice — il est bon de le rappeler toujours — de l'Ecole municipale de dessin, devenue la vivante Ecole actuelle régionale des Beaux-Arts, sera heureuse un jour de voir le nom du titulaire du prix Bouctot de 1918 enrichir la liste des sculpteurs normands, honneur de la petite comme de la grande Patrie.

*
**

Quoique né dans l'Eure, à Montfort, ce joli village de la vallée de la Risle qui a déjà donné à la Normandie le grand paysagiste Lebourg, Marcel Lecacheur, peut être revendiqué comme un enfant de Rouen, domicile réel de sa famille. Il n'est pas moins digne que Robert Busnel de votre sollicitude par la ferveur avec laquelle il s'est adonné aux études et à la carrière musicale.

Vous étonnerai-je en rappelant qu'il en a puisé le goût et comme la hantise dans ce « sanctuaire » — on peut certes prononcer ce mot — dans ce sanctuaire de l'harmonie qu'est la Maîtrise Saint-Evode de la Cathédrale de Rouen.

Et pourtant, au témoignage de ses maîtres qui

sont les premiers à reconnaître aujourd'hui son réel mérite, la vocation musicale de Lecacheur fut assez tardive, et aux débuts de son séjour dans cette institution, il ne témoignait pas de dispositions spéciales pour la carrière artistique. Mais n'en avait-il pas en lui le germe, tout d'abord insoupçonné, puisqu'il était le fils d'un homme, jadis lui-même lauréat du cours de chant de la Maîtrise, à laquelle il fut attaché du reste pendant plus de vingt-cinq ans, comme basse-solo ? Si la flamme de la vocation s'est au surplus allumée chez Marcel Lecacheur, il le doit, de son propre aveu, à son séjour de six années dans cette solide maison d'études techniques — qu'il se plaît, dit-il, à comparer à une serre — et où est né en lui l'amour de la musique.

Depuis neuf ans jusqu'à quinze — l'âge où les impressions de l'enfant sont si vives et la mémoire si sensible — il travailla sans relâche le piano et l'orgue; il entendit surtout beaucoup de musique. De Palestrina à César Franck, on chante et on exécute de tout, à force, à la Maîtrise, et ces auditions, ces lectures continues sont sans doute une merveilleuse forme d'éducation artistique.

Ajoutez à cela — et c'est encore presque textuellement notre lauréat qui parle — ajoutez la Cathédrale elle-même, ce cadre admirable et imposant, les offices, la pompe religieuse, les cloches, les sonorités des grandes orgues, les vitraux illuminés des feux du soleil, la majesté des invoca-

tions, le sens mystique des cérémonies, en un mot tout ce qui fait « l'ambiance » de la Maîtrise, et il y a là, reconnaissons-le, tout ce qu'il faut pour émouvoir la sensibilité d'une jeune âme !

Mais aussi il faut vivre... et ni la pratique ni l'amour de la musique ne suffisent pas eux seuls, dès que les exigences de la vie lui imposent cette obligation, à nourrir l'adolescent bien né qui entend ne pas rester à la charge de sa famille. Les émoluments d'organiste de la paroisse Saint-Clément, à laquelle Lecacheur fut attaché dès octobre 1909, en quittant la chère Maîtrise, sont trop modestes. Il entre donc dans une grande entreprise de navigation de Rouen, et là, durant six autres années, il fut l'employé assidu et sérieux — je sais que les chefs de cette maison ont apprécié la régularité et l'intelligence de son travail — mais sans prendre goût à cette besogne de bureau commercial. A part lui, il avait d'autres visées et caressait d'autres ambitions : celles-ci le conduisirent, dans ses soirées libres, à l'École de musique, où, sous la direction de M. Edmond Roger, le distingué professeur rouennais, il fit de grands progrès sur le piano. Un amour commun de la musique lie d'amitié Marcel Lecacheur et Robert Bréard, un autre enfant de Rouen, plus avancé dans ses études, et ce dernier, bientôt admis au Conservatoire national où il allait remporter en 1917 le premier prix d'harmonie, se plaît à donner à son camarade des conseils et des « tuyaux » si

efficaces que, à son tour, Lecacheur réussit, en 1915, à entrer lui-même au Conservatoire, dans la classe d'harmonie de M. Xavier Leroux.

Le compositeur applaudi rend de son élève le témoignage le plus flatteur ; à plusieurs reprises, il l'a chaudement recommandé à vos suffrages : « Marcel Lecacheur, affirme-t-il, dès 1916, est un musicien du plus sûr avenir et sur lequel je fonde les plus grands espoirs », et de fait, justifiant les prévisions de son maître, admis aux concours de fin d'année en 1916, Lecacheur obtient, en 1917, un deuxième accessit, et remporte brillamment, en 1918, le premier prix d'excellence que le jury du Conservatoire lui décerne à l'unanimité.

Peut-il être un plus sûr gage de ce bel avenir prévu par le professeur éminent qui, au lendemain de cette haute récompense, attestait, dans une lettre à votre rapporteur, sa confiance absolue dans la carrière de Lecacheur... : « C'est, ajoutait-il, un esprit averti non seulement en musique, mais encore en littérature. Son caractère est tout de franchise et de loyauté ; Bréard et Lecacheur feront honneur à la ville de Rouen. »

Notre lauréat n'a pas, auprès de l'Académie, que ce répondant dont l'autorité suffirait déjà à justifier l'attribution d'un des prix de mille francs dus à la prévoyante sollicitude de M. Pellecat : le savant directeur de la Maîtrise Saint-Evode, premier maître de Lecacheur, estime que les compo-

sitions de son ancien élève dénotent « un tempérament musical des mieux équilibrés. Sa mélodie est bien développée et claire : il sait y mettre avec la note juste le sens du texte, quand il écrit pour la voix ; son harmonie est fraîche et colorée, et il se tient heureusement éloigné de cette espèce de *Kubisme* musical qui nous est venu d'Allemagne et dont trop de nos jeunes musiciens se sont laissé intoxiquer... Il n'y en a pas, hélas ! que de tout jeunes, car cette maladie de l'extra-musicalité en a atteint malgré leur âge qui eût dû leur donner plus d'expérience de la vraie ligne du beau et du bon en musique. »

Je me plais à vous apporter, Messieurs, cette affirmation autorisée du compositeur et du chef d'orchestre éminent qu'est notre honoré confrère M. le chanoine Bourdon.

Lecacheur a, vous pouvez en être certain, l'ambition légitime de faire honneur au choix de l'Académie : il est enthousiaste de son art ; il l'envisage sous son véritable aspect, comme une des hautes expressions de la pensée humaine ; il lui sacrifie volontiers tout son temps de travail comme de loisirs ; il se refuse de rien sacrifier à la vulgarité, et l'audition musicale remarquable qu'il vient d'organiser il y a quelques jours à l'église Saint-Clément, en l'honneur des soldats de la paroisse morts pour la Patrie, a pleinement affirmé ses tendances élevées.

Sa noble ambition, après avoir poursuivi et

achevé ses études au Conservatoire, est de laisser librement parler son cœur, sincèrement, simplement, sans snobisme comme sans contrainte.

C'est peut-être, en musique, comme en toute autre manière, la plus difficile des réalisations ; mais Marcel Lecacheur a, je crois pouvoir l'affirmer, assez de ferme volonté pour s'en tenir là.

Et l'Académie ne lui demande pas autre chose.

En attendant, qu'il continue, pour sa part, à maintenir ce culte de la musique religieuse dans la vieille capitale de la Normandie où, depuis de longs siècles, pratiquée avec passion, elle prit au xvi^e, sous les deux cardinaux d'Amboise, l'essor extraordinaire qu'elle a conservé jusqu'à nos jours et qu'entretiennent avec ardeur et la Maîtrise Saint-Evode et les Maîtrises plus jeunes et plus modestes mais non moins zélées de plusieurs églises de Rouen.

C'était à Jean Titelouse, chanoine qui servit les orgues de la Cathédrale durant près d'un demi-siècle, de 1588 à 1633, que le poète rouennais Saint-Amand — qui fut s'il vous plaît de l'Académie française — adressait ces vers :

..... Quand je dirais que tes doigts
Donnent naissance à mille voix
Qui nous font mourir d'allégresse,
Je penserais n'avoir rien dit.....
..... Tu charmes si bien les mortels
Lorsqu'ils vont devant les autels
Rendre à Dieu leurs dévots hommages
Que, sans certains tours d'yeux qu'ils font
On les prendrait pour des images !

Nous connaissons, Messieurs, tout près de nous, des successeurs de Jean Titelouse, exécutants émérites, à qui peuvent merveilleusement s'appliquer de nos jours les vers alertes du « bon gros » Saint-Amand, et il ne semble pas douteux qu'en un jour prochain, on ait le droit de comprendre dans leur groupe « harmonieux » l'organiste actuel de Saint-Clément, Marcel Lecacheur.

*
* *

Il y a certainement, en ce monde, des familles prédestinées, et dans l'histoire de l'art français, nous en pourrions citer qui fournissent à la Patrie plusieurs générations appelées à enrichir son patrimoine artistique. L'occasion m'est propice d'en saluer une, dont la très simple et limpide carrière s'est déroulée sous nos yeux même, dans la sympathie et l'estime générales.

Ce n'est pas, à vrai dire, qu'elle soit de pure souche normande ; mais un habitat de plus de quatre-vingts années à Rouen lui a certes acquis en cette ville le droit de cité, si elle ne l'avait par ailleurs largement mérité par son talent et l'honorabilité de sa vie.

L'un des ancêtres de cette famille fut sculpteur de navires au XVIII^e siècle dans les ateliers décoratifs de Toulon, où l'on ornait les grands vaisseaux — de si majestueuse allure — de la Royauté. Plus près de nous, un autre, officier

d'artillerie dans les armées de la République, combat aux guerres de Vendée. Conscrit de 1813, son fils, Jean-Marie, fait la campagne d'Allemagne, est blessé et réformé à la suite de la bataille de Dresde, avec le grade de sergent-major. Nommé garde-magasin à la place forte de Landrecies, puis chef de division du matériel à la quinzième division militaire ; il reste dans ce poste jusqu'en 1834, époque à laquelle il arrive à Rouen comme inspecteur du service des Enfants assistés. Marié à une Flamande et désormais fixé dans notre ville, il y prend sa retraite en 1865 et meurt en 1891, presque centenaire, puisque né à Rennes en 1792.

Médaille de Sainte-Hélène, resté soldat dans l'âme, ayant gardé ses facultés jusqu'à la fin, il aimait à conter ses souvenirs de combattant de Napoléon à travers l'Allemagne. Des quatre enfants de Jean-Marie Guilloux — car c'est de la famille des deux statuaires Alphonse et Albert Guilloux, nos contemporains, que j'esquisse cette très rapide histoire — une fille et trois fils, deux de ceux-ci furent sculpteurs décorateurs, reprenant ainsi, après l'intervalle de deux générations, la tradition de l'aïeul toulonnais, le sculpteur de navires du siècle précédent.

Mais l'un de ces deux fils, Benjamin, né en 1827 et qui mourut à Rouen en 1900, devint un véritable maître en sa spécialité.

Il connaissait à fond son art de praticien, l'ayant

à la fois beaucoup étudié et beaucoup pratiqué ; aucune variété des styles et des époques du moyen-âge ne lui était étrangère, et cette science parfaite lui valut d'être grandement apprécié de Viollet le Duc, le grand restaurateur du XIX^e siècle qui tint Benjamin Guilloux en toute particulière estime, car notre sculpteur considéré à juste titre comme un des meilleurs « gothiqueurs » modernes, participa à tous les travaux de restauration des monuments de notre ville : Cathédrale, Saint-Maclou, tour Saint-André, Palais-de-Justice ; dans la cour intérieure de ce dernier, plusieurs des statues de la galerie, si parfaitement harmonisées avec les sculptures anciennes, sont de Benjamin Guilloux. Il est enfin l'auteur d'une série de modèles en plâtre de fleurs et de feuilles qui furent adoptés par le Ministère des Beaux-Arts, car il excellait en décoration florale, et l'érudit critique d'art, notre ami Georges Dubosc, de qui je tiens ce détail, se rappelle l'avoir vu exécuter sans maquette, « au bout de l'outil », une couronne de fleurs en marbre. C'était un véritable artiste, avec l'habileté et la personnalité de ses prédécesseurs, les modestes et originaux « artisans » du moyen-âge, dont les œuvres si variées d'inspiration, si « grasses » d'exécution font encore la joie de nos yeux.

Est-il dès lors surprenant que les fils de ce bel artisan moderne aient hérité de leur père des aptitudes naturelles que l'étude, sous la direction de

maîtres éminents, a développée au delà de la mesure paternelle, tel l'arbre de nos jardins qui, taillé par des mains habiles et savantes, donne en un épanouissement de sève des fruits de plus en plus savoureux.

Ai-je besoin, Messieurs, de vous détailler l'œuvre d'une distinction si variée des deux frères Guilloux, à vous, qui les avez suivis avec tant de vif intérêt et de cordiale sympathie, au long de leur carrière laborieuse et féconde? A l'aîné, vous décerniez, en 1883 le prix Bouctot, en 1888, une médaille d'or que, quelques années plus tard, en 1897, vous remettiez au cadet. Nos places publiques, nos monuments, nos jardins, nos collections publiques et privées portent vraiment très haut le témoignage du souple et vigoureux talent d'Alphonse Guilloux : et vous aurez présents à la mémoire les bustes ou médaillons qui conservent pour la postérité, avec une fidélité rare, la physionomie de plusieurs membres de notre Compagnie, les regrettés Jules Adeline, Auguste Houzeau, Charles de Beaurepaire, Arthur Lecaplain ; je sais de notre concitoyen une toute récente statue de *Jeanne d'Arc*, non encore exposée, et qui évoque, en une expression inédite et vraiment remarquable, la grande figure de la « libératrice », et il serait à souhaiter de voir cette œuvre d'une réelle et saisissante originalité, érigée dans bien de nos églises : elle y remplacerait avantageusement en beaucoup de sanctuaires trop de ces

plâtres blancs ou patinés, dont la banalité et l'insignifiance sont presque un outrage à la mémoire de la Bienheureuse !

A côté du frère aîné, revenu dans sa ville natale après de fortes études à l'atelier de Falguière et nommé professeur dans cette même Ecole des Beaux-Arts de Rouen où il avait fait ses premières armes, le plus jeune, Albert Guilloux, troisième du nom, — et lui aussi sera sculpteur ! — sérieusement aiguillé dans son art par la double sollicitude paternelle et fraternelle, s'en va vers l'attirante capitale ; élève de Cavelier, de Barrias, de Coutan, il emporte le prix Vauthier en 1888, l'année où vous accordiez votre médaille d'or à Alphonse, et le prix Chenavard en 1897, en même temps qu'il recevait à son tour de notre Compagnie la même médaille d'or. Prix national du Salon en 1903, hors concours, Albert Guilloux est en route pour le succès et le voilà bientôt, jeune encore, chevalier de la Légion d'honneur.

Ses principales œuvres, en redirai-je les titres ? *Eve retrouvant le corps d'Abel*, groupe d'une noble et tragique simplicité, — la *Goule*, très belle figure, malheureusement en partie détruite par l'incendie à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1910, — la *Nouvelle Muse*, — l'*Opprimé*, — les *Quatre Saisons* (Versailles, au Grand-Trianon) et enfin, le tombeau du Cardinal Thomas, dans une des chapelles latérales de l'église métropolitaine, où elle atteste, avec le

monument voisin du Cardinal de Bonnechose, que la statuaire moderne n'a pas perdu les grandes traditions des sculpteurs des précédents âges.

Comment s'étonner alors que dans cette famille d'artistes qualifiés, où, de par la loi naturelle du progrès, la race s'affine à chaque génération, ait germé un nouveau et délicat talent, plein de séduisantes promesses ?

Et en effet, M^{lle} Germaine Guilloux, fille d'Alphonse Guilloux, élève, elle aussi, de l'École régionale des Beaux-Arts de Rouen, mais avant tout, élève de son père, élève de sa mère, professeur distingué de dessin aux Ecoles normale et primaire supérieure de Rouen, vient à son tour prendre sur les tablettes de l'Académie de Rouen, comme titulaire d'un prix Pellecat, la place qu'occupèrent parmi nos lauréats et son père et son oncle.

M^{lle} Germaine Guilloux est déjà, si nous en jugeons par les quelques œuvres qu'elle a soumises, Messieurs, à l'examen de votre Commission des prix Pellecat, un peintre de vision fine et harmonisée, avec un sens très développé des couleurs. Votre rapporteur se rappelle plus spécialement une petite « Vue d'Oissel » prise du pont de Tourville-la-Rivière, telle que nous la voyons éclairée des lueurs du Levant, chaque fois que l'express nous emmène vers Paris, mais dont l'accoutumance nous prive de saisir parfois tout le charme. Dans une lumière délicate que tamise le brouil-

lard montant de la Seine, la ligne des quais de la petite cité industrielle d'où émerge le clocher aux arêtes estompées par une brume légère, s'allonge en douceur, se détachant sur le fond des coteaux, deviné plutôt qu'entrevu de la forêt de Rouvray. C'était une toile toute imprégnée de la fraîcheur et de la luminosité des matins — et j'y retrouvai comme une évocation — lointaine — des éloquents paysages de notre ami Albert Lebourg, le Corot normand.

M^{lle} Guilloux ne protestera certes pas contre ce rapprochement flatteur, car n'a-t-elle pas encore cette heureuse fortune d'être la propre nièce du grand peintre que l'Académie s'honore de compter dans ses rangs ? Et la famille Guilloux qui a fait souche de robustes et superbes ouvriers de la glaise, de la pierre et du marbre, s'est encore — il y a déjà longtemps — enrichie, par alliance, du bon peintre qu'était déjà Albert Lebourg, devenu un grand peintre.

Dès lors que Germaine Guilloux avait, de naissance, ce je ne sais quoi, qu'on a ou qu'on n'a pas — mystère des choses et des êtres ! — qui est une prédisposition naturelle et qu'on appelle « le goût » — dès lors qu'elle avait une de ces mystérieuses étincelles, comment, ayant par surcroît à son propre foyer des guides aussi proches et aussi tendres, n'aurait-elle pas, tout bonnement, avivé la petite flamme allumée par la nature, dans son cœur et dans son cerveau ? Fut-il jamais milieu

plus favorable ! Une mère, professeur expérimenté de dessin, pour en recevoir les premiers et solides éléments, mère d'origine alsacienne, donc ayant la ténacité de cette glorieuse race d'Alsace dont, à cette heure même de victoire, nous sentons, comme dans une ardente explosion d'amour, battre violemment près du cœur de la France, le cœur demeuré si admirablement fidèle... ; un père, maître lui aussi, ayant beaucoup vécu chez les peintres et qui, s'il n'avait pas été le beau sculpteur qu'il est, aurait pu être peintre. Mais s'il n'en a pas eu pour lui-même la volonté, il a su l'avoir pour sa fille et a encouragé ses essais. Avec un sentiment très juste de l'art, avec l'emballément souvent pittoresque de sa prompte nature, et dans ce langage coloré avec lequel il électrise parfois ceux qui comprennent à demi-mot, il a fait l'éducation de sa fille, et ce fut pour ce père une joie et une espérance.

Les conseils de l'oncle Lebourg — et celui-là n'a pas manqué sa vocation de peintre ! — n'ont pas manqué non plus à Germaine Guilloux. Il a même dû lui répéter ce qu'il s'est peut-être dit trop souvent à lui-même : « qu'il ne faut jamais être satisfait de soi, et qu'on reste toujours en deçà des beautés presque intraduisibles de la nature. » Car on pourrait appliquer à Lebourg les jolis vers d'Henri de Régnier adressés au maître de Giverny :

Ni le temps, ni l'effort, ni la gloire, ni l'âge,
Ni son vaste labeur n'ont lassé votre main,
Et pour vous, ô Monet, le plus beau paysage
Sera toujours celui que vous peindrez demain ! (1)

Tout cela réuni, directions, encouragements et conseils venant de telles sources, fut pour la jeune étudiante un rare privilège — dont elle sent d'ailleurs tout le prix — de voir en art beaucoup plus loin et beaucoup plus vite qu'on ne voit ordinairement à son âge.

Et ce doit être à la campagne, dans la modeste maisonnette d'Oissel où la famille nombreuse d'Alphonse Guilloux va passer les beaux jours de vacances au grand air des champs, un spectacle charmant de voir cette charmante enfant, installant son chevalet aux bords de la Seine, le long d'un sentier rustique, entre le père, sculpteur, mais qui a momentanément abandonné l'ébauchoir pour saisir lui-même la brosse du peintre, et l'oncle, le grand peintre, si simple, tous deux suivant avec amour le travail de la jeune artiste, et lui prodiguant l'un, avec sa fougue de mousquetaire, l'autre avec son calme bonhomme et profondément réfléchi, les conseils de leur commune expérience.

M^{lle} Germaine Guilloux, nature franche et ouverte dans l'épanouissement de ses vingt-deux ans, « douée du don le plus nécessaire, le plus

(1) *Médillons de peintres.*

inexpliqué, le plus incommunicable du peintre : le don du coloriste » (1), a tout ce qu'il faut pour profiter de si précieuses directions et, comme à sa vision très simple et très saine de la nature, elle joint un ardent désir de bien faire et une sincère modestie, l'Académie peut être sûre que le prix Pellecat tombe en des mains privilégiées et aptes à en tirer les meilleurs fruits.

*
* *

Me sera-t-il permis, comme conclusion de cet exposé des décisions de l'Académie et des raisons qui les lui ont dictées, d'exprimer le souhait affectueux que ses trois lauréats puissent bientôt, chacun dans sa sphère, appliquer les réelles qualités d'art dont ils sont pourvus, à célébrer la gloire de la France de 1918.

Ils ont cette incomparable chance — et elle leur crée des devoirs — que leur jeunesse et leur talent s'épanouissent à l'heure solennelle où une ère nouvelle de grandeur et de prospérité s'ouvre pour notre chère Patrie et pour le monde. Les événements formidables et les prodiges d'héroïsme dont ils ont été les témoins leur offrent des sources merveilleuses d'inspiration...

Au statuaire Robert Busnel, je dirai :

Petit-fils de Phidias, de Michel-Ange, de Rude

(1) Robert de la Sizeranne, *Etude sur Degas*.

et de Rodin, élevez votre habile ciseau à la hauteur prodigieuse des vainqueurs de l'odieuse Allemagne qui, pour l'abattre, vécurent des jours, des mois et des années de peine, d'efforts, de souffrances, de sacrifices, et tentez de synthétiser dans le marbre l'immense gratitude de la France éternelle.

A Marcel Lecacheur, je dirai :

Héritier des grands musiciens qui exaltèrent les douleurs et les joies de la Patrie, écrivez, vous aussi, une page enflammée et sonore dont les vibrantes symphonies loueront l'Éternel et chanteront à orgues déployées le « Resurrexit » triomphant de la vieille Gaule !

A vous, Mademoiselle, fleur et fille de cette belle famille française d'artistes du terroir, laissez, sous l'inspiration de votre cœur, courir et fixer sur la toile beaucoup de vues colorées de la riche et verte Normandie, car tous les peuples voudront, en souvenir de ces quatre années formidables de l'Histoire universelle, acquérir et emporter chez eux quelques paysages harmonieux et divers de cette douce France, dont les enfants, par leur vaillance indomptée, ont sauvé le monde de la domination des Barbares.

Et l'Académie de Rouen, en applaudissant alors à vos succès, nos chers lauréats, se réjouira et sera fière d'avoir, par ses suffrages d'aujourd'hui, contribué encore à la glorification de la France et de l'art français !

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

(MUSIQUE)

Par M. le chanoine BOURDON.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Au commencement du mois d'octobre de l'année 1895 on pouvait remarquer, parmi les nouveaux élèves de la Maîtrise Saint-Evode, une tête blonde d'un blond très clair. L'enfant sur lequel cette chevelure mordorée attirait le regard avait neuf ans. Les yeux bleus, le regard vif, la mine intelligente, ce bonhomme, avec son allure franche et décidée, portait dans toute sa personne ce je ne sais quoi de caractéristique des enfants de nos petites cités maritimes. Une photographie le montrait, plus jeune de deux ou trois ans, allant en tête de la musique municipale de sa ville natale, équipé d'un tambour qu'il faisait allègrement résonner.

L'étude du tambour est une excellente école de rythmes. Notre regretté collègue, Charles Lenepveu, membre de l'Institut, avec sa longue et docte

expérience de professeur d'harmonie et de composition, aimait à en témoigner. Volontiers, il montrait aux amis qui le visitaient dans sa retraite automnale de Mont-Saint-Aignan le tambour qui lui avait donné, lorsqu'il était enfant, ses premières joies musicales et aussi les premières révélations de son tempérament de futur compositeur.

Il faut dire, cependant, qu'à la Maîtrise Saint-Evode la gymnastique variée des rythmes musicaux ne se fait pas au tambour : c'est à la voix qu'on s'y intéresse d'abord. Or, il arriva qu'à l'épreuve les qualités vocales du jeune blondin durent être jugées plutôt médiocres. Mais, ce desideratum fut bien vite compensé par la valeur d'un tempérament musical qu'on pressentit au-dessus de la moyenne dans le nouvel élève.

En effet, lorsque vint pour lui le jour de quitter la Maîtrise (en 1905), il n'ignorait rien de la technique de l'orgue, du piano, du violoncelle ; il était initié à l'harmonie ; il avait écrit plusieurs motets d'une facture aisée ; concurremment avec ses études musicales il avait acquis une bonne culture littéraire et ciselaît agréablement les vers. Le petit tambour tenait jusqu'alors ses promesses.

Suivons-le rapidement dans la voie plus large ouverte devant lui.

Reçu en bon rang au concours d'admission du Conservatoire national de musique et de décla-

mation en 1905, il obtint en 1908, dans cette institution artistique sélectionnée, on le sait, à un degré supérieur, le premier prix d'harmonie.

En 1909, il remporte le second prix de piano.

En 1910, il sort second de l'épreuve éliminatoire pour le grand prix de Rome. Obtiendra-t-il ce prix tant estimé et tant convoité par nos jeunes compositeurs ? Le concours définitif clos, il sent qu'il a de bonnes raisons d'espérer : tous les membres musiciens du jury lui décernent le premier grand prix. Mais, le vote d'ensemble de l'Institut ne lui attribue que le second. C'était moins qu'il ne pouvait attendre. Son succès ne laissait pas, toutefois, que d'être très beau et très encourageant, et l'incita à se remettre au travail avec une ardeur redoublée.

Un an plus tard, le 1^{er} juillet 1911, sa cantate « Yanitza » lui obtient, par vingt-neuf voix sur trente votants, le premier grand prix de Rome, qui ne pouvait lui être dévolu plus honorablement.

Le journal « Musica » donnant à ses lecteurs les résultats de ce concours appréciait en ces termes le jeune lauréat : « La très vive sensibilité, la facilité d'élocution musicale, la richesse d'inspiration mélodique de ce jeune artiste le classent comme un des musiciens sur qui doivent être fondées les plus légitimes espérances ».

A l'appui de l'appréciation du chroniqueur de « Musica », un *nocturne*; une *sérénade*; une so-

nate pour piano et violon ; *trois pièces* pour piano à deux mains ; une douzaine de *mélodies vocales* déjà publiées à cette époque, témoignaient combien elle était fondée.

Le 12 mars 1908, le futur lauréat du premier grand prix de Rome en 1911 écrivait tout joyeux à son ancien professeur de littérature : « Cher monsieur (1)... Un mot pour vous annoncer que mon trio (c'était un trio pour piano, violon et violoncelle) a été accepté à l'unanimité par le jury du Salon de 1908. Je suis donc très content de ce côté-ci. Mais, je le suis beaucoup plus encore de ce fait que Tournemire, que je ne connaissais pas et auquel j'avais exécuté mon trio, l'a inscrit d'office au programme de la Société des Concerts des compositeurs du 30 avril prochain... Je suis donc aux anges... » C'était en effet une marque d'estime très flatteuse pour notre musicien.

Après sa « *Yanitzza* » qui lui mérita le grand prix de Rome, il écrivit, sur la demande de Mgr Fuzet, une *Jeanne d'Arc* qui fut exécutée dans la cathédrale de Rouen le 30 mai 1913, et a laissé dans la mémoire de ses auditeurs le plus brillant souvenir.

Hélas ! au temps même où le jeune artiste gravissait les premiers degrés de la renommée, survint la guerre allemande, cruelle semeuse de ruines, de douleurs et de deuils. Dans l'affreuse

(1) M. l'abbé H. Bourgeois.

orgie de sang et de dévastations qu'elle déchaîna, ni les arts, ni les artistes ne pouvaient être épargnés. Les artistes d'ailleurs n'eussent pas souffert d'être tenus à l'écart de la mêlée inouïe dont l'enjeu était le salut de la France et la liberté du monde. Grand, trop grand est le nombre de ceux qui sont tombés pour ces deux causes sacrées. Saluons-les une fois de plus dans une reconnaissante et tendre admiration ; et, avec eux, tous nos héros dont le sanglant et immortel sacrifice, bien que splendidement illustré aujourd'hui par la gloire du triomphe, et nonobstant la joie de l'incommensurable victoire, ne peut que douloureusement impressionner nos cœurs quand on songe au prix immense qu'ils ont généreusement consenti pour imposer à l'agresseur formidable la paix intégrale et féconde qu'ils nous ont gagnée.

Donc, au début du mois d'août 1914, ayant à peine achevé son stage à la villa Médicis, notre grand premier prix de Rome en 1911 reprenait son rang modeste dans le 239^e régiment d'infanterie qui, avec son régiment d'origine, devait être tant de fois à l'honneur et au sacrifice. On était à la fin du mois de septembre, sous l'impression réconfortante des glorieuses journées de la Marne, lorsqu'aux environs de Reims, au bois Chauffour, le petit tambour d'antan tomba aux mains des Allemands. Pendant plus de deux mois on le crut mort. Enfin on sut qu'il était prisonnier de guerre à Darmstadt.

Dire qu'il supporta en Français les souffrances de sa captivité serait un éloge banal. Il fit mieux. Pour maintenir vigoureusement le moral de ses compagnons d'infortune, il organise parmi eux une chorale. Il écrit des chœurs; il les exerce et les fait exécuter. Ainsi réussit-il, autant qu'il se peut faire, à bercer et à assoupir la plainte dans les âmes douloureuses de ses camarades et dans la sienne.

Mais, les Allemands eurent la maladresse de rechercher pour eux-mêmes du plaisir dans ces bienfaisantes réunions musicales organisées contre l'influence déprimante de leurs brutalités. Il ne le put souffrir. Plutôt que d'être, contre son gré, une occasion de dilettantisme pour les officiers prussiens, il laissa tout. Il cessa de composer. Pour soustraire ses manuscrits à une tentative de rapine justement appréhendée, il refusa l'internement en Suisse. Lui, qui aimait le piano et le travaillait avec passion, il s'interdit d'en toucher même une note. Dès lors, il se réfugia dans un mutisme obstiné et farouche.

Ah ! ce fut bien douloureux ! Quelles journées terriblement pesantes que celles dont les heures interminables se traînaient lamentablement dans l'inaction et dans l'ennui, sous les regrets toujours plus cuisants qu'avivaient en son âme tant de souvenirs du pays aimé dont la douce vision, sans cesse plus lointaine, laissait flotter seulement une indécise lumière sur la ligne sombre de l'avenir.

Dans ces heures d'abattement, écrivait un de ses compagnons d'infortune, lui aussi ancien élève de la Maîtrise Saint-Evode, et mort depuis en Suisse, épuisé par les privations subies en Allemagne, dans ces heures d'abattement, dis-je, lorsque fatigué par une longue marche solitaire autour du camp, il cherchait un levier pour redresser son âme et la roidir contre la mortelle nostalgie, l'image de son tambour d'enfant lui passait devant les yeux. Alors il s'asseyait sur un banc et, armé de deux bâtons, il faisait sortir du bois, avec une maëstria enfiévrée, tous les rythmes si vivants de nos marches françaises, agrémentés au gré de sa fantaisie. L'image de son petit tambour lui avait souri; elle le consolait. La musique qui vivait en lui le sauvait du spleen, et l'aidait à narguer le lourd Allemand et sa morgue goujate.

La lettre de 1908 citée plus haut se terminait sur ces mots : « Je suis donc aux anges, quoique je ne tire aucune vanité bête de cette chance. Cela me donne du courage et de l'espoir, voilà tout ».

Du courage et de l'espoir ! N'est-ce pas l'heure d'en redonner au pauvre et jeune artiste dont la détresse morale est si grande après plus de quatre années d'une douloureuse captivité ? Telle est, Messieurs, la portée grande du geste de l'Académie qui attribue cette année, sans concours, le prix Gossier pour la musique au blondin de 1895

à la Maîtrise Saint-Evode; au grand prix de Rome de 1911, à M. Paul Paray.

Par une bienveillante et toute affectueuse compassion, elle a voulu qu'à l'heure de la délivrance, après une longue et déprimante captivité, Paul Paray retrouvât, avec le ciel de la France, avec les tendresses de la famille, avec la douceur des vieilles amitiés, avec l'inappréciable bien de la liberté, une accueillante marque de haute sympathie et d'admiration encourageante qui fût au cher artiste comme le soleil d'une seconde jeunesse, comme un nouveau printemps artistique; préface toute fleurie d'espérance d'un Été prometteur de la plus riche moisson de succès et de gloire. Bénie soit votre pensée, Messieurs! l'Académie n'aura jamais eu de geste plus heureux ni, je l'espère, plus fécond.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M^{me} COLETTE YVER.

EMINENCE,
MESSIEURS,

Nous ne pouvons pas nous passer de héros. Ils sont nécessaires à notre vie morale. Ils sont le sel de la terre. Sans eux, le goût de cette vie morale s'affadirait ; ses principes même se décomposeraient ; les philosophes et les créateurs de systèmes s'égareraient dans l'abstrait ; les lois de la Vertu à être trop subtilisées s'émietteraient. Dans une société moyenne, où règnerait universellement l'honnêteté médiocre, la sagesse médiocre, la bonté médiocre, tout irait à peu près, c'est vrai, mais quel terrain de culture où s'engraisserait l'égoïsme, où il se fortifierait sournoisement, où, sous le manteau de l'hypocrisie et des contraintes mondaines, il s'hypertrophierait monstrueusement ! Dans cette société-là, les moralistes auraient beau s'épuiser à discourir sur l'Idéal et la Vertu, plus ils monteraient dans les nuages, plus la foule s'enfoncerait dans le terre à terre.

Mais que soudain surgisse dans cette médio-

crité générale un pauvre homme, une pauvre femme dont le cœur héroïque faisant éclater les formes ordinaires de l'égoïsme, brise le moule moyen, apparaisse dans le don de soi, dans le sacrifice éblouissant de la vie, ou dans le terne dévouement d'une existence immolée à d'autres êtres, alors vous verrez un long mouvement soulever la masse médiocre ; elle frémira devant le héros et se détachera pour un instant de ses intérêts mesquins comme si des ailes invisibles la portaient au-dessus d'elle-même. Ainsi, ce que les moralistes sont impuissants à créer, le moteur divin de tout Bien : l'enthousiasme, voici que l'exemple silencieux d'un humble a pu le donner d'un seul coup.

Messieurs, si nous ne formons pas dans l'ensemble une humanité désespérément médiocre, c'est que çà et là, dans tous les rangs, dans toutes les classes, chaque jour, à chaque heure se lèvent des héros. Soit qu'ils nous apparaissent dans la lueur d'une action d'éclat, soit que nous apercevions fortuitement une minute de leur long et patient héroïsme qui rentrera ensuite dans l'ombre, nos yeux émerveillés en gardent le spectacle, et nous nous sentons grandis de toute leur hauteur morale.

Pour nous conquérir, il faut que la Vertu prenne vraiment un visage humain.

Tous ceux qui se sont préoccupés de moraliser les hommes le savaient bien. Ils se sont toujours

efforcés de mettre en lumière moins les beaux principes que les belles actions. Et si notre Compagnie a charge de rechercher ces êtres héroïques dont la vie admirable, sans elle, resterait ignorée, c'est dans le but, assurément, d'honorer leur vertu et de rendre justice à leur mérite ; mais c'est aussi, sachons-le bien, pour donner à l'assemblée de nos concitoyens la joie supérieure, la joie ennoblissante, la pure joie de contempler l'idéal humain réalisé dans quelques-uns de nos frères.

Tout à l'heure, quand les lauréats de nos prix de Vertu graviront ce degré, ils seront accompagnés du regard ému de tous ceux qui sont ici. Hommage discret, bien souvent attendri, d'une société cultivée à ceux en qui elle voit ses modèles.

*
* *

Le prix Boulet-Lemoine, de mille francs, doit être attribué à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère, et le survivant d'eux.

Ce prix, pour 1918, a été partagé. La moitié (cinq cents francs) a été attribuée au groupe singulièrement attachant d'un frère et d'une sœur, M^{lle} Marie et M. Auguste Calle, de Saint-Nicolas-

de-la-Taille. Messieurs, ce frère et cette sœur sont sourds-muets. Ils ont cinquante-cinq et cinquante-trois ans. Vous pensez que leur infirmité en a fait un objet de compassion et de soins tout particuliers, et que c'est envers eux que s'est exercé le dévouement auquel nous allons donner une récompense ? Détrompez-vous. Il n'est pas pour eux question de faiblesse. Lui, est cordonnier, elle, couturière. Ils n'ont pour vivre que le produit de leur travail, peu lucratif, comme vous pouvez le croire. Leur vieux père fut paralysé. Marie le soigna pendant deux ans, jusqu'à sa mort. Leur mère a vécu jusqu'à l'an dernier. Elle avait quatre-vingt-sept ans. Les deux sourds-muets l'entouraient à qui mieux mieux, car elle était impotente. Marie, dit le rapport, travaillait beaucoup en dehors de sa profession, elle lavait le linge, entretenait le ménage. Le matin, avant d'aller en journée, elle soignait sa mère, revenait à midi pour les mêmes offices, la couchait le soir, la veillait la nuit. Pendant son absence, Auguste, son frère, la remplaçait près de la bonne vieille, pour laquelle il était d'un admirable dévouement. Les personnes qui ont connu la famille Calle témoignent du bonheur dont cette vieille mère a toujours joui, entourée qu'elle était du zèle affectueux de ces deux infirmes. Ils sont seuls aujourd'hui, de la profonde solitude de leur grand silence, mais leur entente est touchante. Ne trouvez-vous pas qu'il y a dans leur cas, comme dans nul autre, ce mélange de

l'humble et du sublime, illustrant, ainsi que dans un conte de légende, l'invincibilité de la force morale souveraine de tout sujet de faiblesse.

La seconde moitié du prix Boulet-Lemoine (cinq cents francs) est attribuée à M^{lle} Herminie Evrard, de Boisguillaume.

Voilà une autre histoire qu'il nous faut encore écouter avec respect, car elle ne sort pas de l'imagination d'un romancier, elle est la vie même d'une femme qui respire le même air que nous, femme obscure, vie obscure, mais toute frémissante de bonté, de perpétuelle immolation.

M^{lle} Herminie Evrard, née en 1866, avait vingt ans lorsque son père fut atteint d'une maladie de poitrine. Elle avait l'âge où tous les rêves de bonheur personnel sont permis, où elle pouvait songer à être heureuse. Mais il s'agissait bien d'elle ! La famille Evrard comptait six enfants, dont Herminie était l'aînée. Elle trouva tout simple de se consacrer aux siens. Elle entreprit de soigner son père. Il traîna huit années. Sur les entrefaites, le fils tomba malade à son tour : pendant cinq ans il souffrit d'une des plus cruelles maladies dont on puisse être frappé. Herminie était là pour adoucir ses misères. Il mourut trente mois après le père. Voyez-vous cette jeune fille au chevet de ces deux malades, et cette longue série de ses jours, de ses plus beaux jours, sacrifiés, offerts naturellement, spontanément, à ceux dont son cœur l'avait faite la consolatrice ?

Restaient quatre petites sœurs. Il fallait les élever. Herminie Evrard se met à faire de la confection. Ce furent les longues heures de travail à la machine, les charges de lingerie confectionnée que, pliant sous le poids, on rapporte au magasin, les veillées sous la lampe dans le ronflement de la pédale monotone. Alors, à son tour, M^{me} Evrard tombe malade, reste longtemps à la charge de sa fille, succombe enfin à une maladie de foie. Et c'est toujours à la même source qu'il faut aller chercher le dévouement qui atténue tant de souffrances, c'est toujours le même sourire qui a illuminé tous ces chevets douloureux. Aujourd'hui celle qui n'a jamais de toute sa jeunesse pensé qu'aux autres, ne pouvait se cloîtrer dans un égoïsme solitaire. M^{lle} Evrard élève des pupilles de l'Assistance publique, six petites filles qui bénéficient actuellement des tendresses de ce cœur généreux qui fut plus maternel, en son inépuisable dévouement, que n'importe quel cœur de mère.

*
* *

Les deux prix Octave Rouland, de trois cents francs chacun, sont destinés aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs.

Céline Delestre a quinze ans : elle est l'aînée de

onze enfants dont la dernière atteint à peine sa première année quand la mère vient à mourir. Le père, contremaître très honoré à la tannerie d'Auffay, qui subvient avec peine aux besoins d'une si nombreuse famille, ne peut évidemment pas payer chez lui une personne de confiance pour élever tous ces jeunes enfants. Comme il arrive dans les cas semblables, il dut être question de disloquer cette famille, de disperser les plus petits, en les confiant à tels ou tels établissements, orphelinats, maisons de bienfaisance. Ceux qui pensaient ainsi avaient compté sans Céline. Elle avait quinze ans ! C'était ce que dans le peuple on nomme une gamine. Songez à cela, quinze ans ! l'âge où un chiffon les fait rêver, l'âge des éclats de rire et des parties de plaisir du dimanche avec leurs compagnes. Céline Delestre, elle, à cet âge, entre de plain-pied dans l'austérité de la vie des mères de famille. Elle en connaîtra toutes les charges et pas les droits. Elle débarbouillera les plus petits, les habillera, les enverra ponctuellement à l'école, raccommodera leurs vêtements, les soignera quand ils seront malades. En plus elle tiendra la maison, la rendant agréable au père qui rentre le soir, las de son travail. Oui, voilà le tour de force de cette admirable gamine ; elle a maintenu le foyer, elle a entretenu vivant le fantôme de la mère disparue, elle a sauvé la famille. Les grandes familles sont l'école de la générosité et de l'abnégation. C'est dans les grandes

familles qu'on apprend à sortir de soi-même et que les valeurs morales se développent.

Mais ce n'est pas tout. Quand les plus jeunes enfants ont dépassé l'âge des soins incessants, M^{lle} Delestre se place, afin d'ajouter l'appoint de ses gages aux ressources du père. Les plus grandes des jeunes filles sont également entrées en service. C'est alors que le père est prématurément frappé d'une attaque. Céline revient pour le soigner et reprend les rênes de la maison. Les témoignages s'accordent à dire qu'autant de temps qu'elle l'a pu, M^{lle} Delestre a gardé chez elle son cher malade, lui prodiguant le plus tendre dévouement. Il fallut l'intervention d'amis de la famille pour qu'elle se décidât, en raison de son état et des crises dangereuses auxquelles il était sujet, à le laisser conduire à l'Hôtel-Dieu de Rouen, où il est mort l'année dernière.

Aujourd'hui, M^{lle} Delestre est restée le chef de famille, et par son travail, son ordre et son économie, assure l'existence de ses frères et sœurs demeurés à la maison. L'aîné des garçons est au front.

Quel commentaire ajouter à cette vie de jeune fille !

Et voici une autre histoire de jeune fille qui ne confond pas moins nos conceptions de l'égoïsme légitime.

M^{lle} Emilienne Gruel, de Sainte-Colombe, était également l'aînée de douze enfants. Elle avait

vingt et un ans quand son père et sa mère, frappés d'aliénation mentale, furent internés à une année d'intervalle. Le père mourut aussitôt à Quatre-Mares, en 1906, la mère survécut à Saint-Yon jusqu'en 1916. M^{lle} Gruel restait donc, à vingt et un ans, à la tête de onze frères et sœurs, dont huit avaient moins de treize ans, et le dernier dix-huit mois. Elle était couturière. Ce fut par son travail qu'elle subvint aux besoins de tous ces enfants, dont elle s'improvisa aussitôt la mère. La tâche fut terrible. Les ressources étaient modestes; jugez-en plutôt : M^{lle} Gruel avoue encore aujourd'hui ne gagner qu'un franc cinquante par jour. De plus, les enfants étaient de santé délicate. On raconte qu'après sa journée de labeur, il lui a fallu passer bien des nuits de veille près de ses enfants d'adoption. Que l'on imagine l'existence de cette jeune fille, toute de travail, d'inquiétudes, de sollicitudes et de tendres soucis. La vie lui souriait pourtant. Plusieurs fois le bonheur s'offrit à elle sous la forme de partis avantageux. Elle les repoussa tous. Pouvait-elle abandonner sa chère nichée, rendre une seconde fois orphelins tous ces petits à qui elle avait jusque-là conservé la tiédeur du nid ? Elle demeura fidèle à sa mission. Aujourd'hui que ses «grands» reviennent du front en glorieux combattants, quel que soit leur héroïsme, je doute qu'il y ait eu dans leur courage militaire quelque chose de plus beau et de plus émouvant que ce sacrifice froidement consenti du bonheur personnel.

Maintenant que les petits sont élevés, la tâche de M^{lle} Gruel n'est pas finie. Elle a encore à sa charge une sœur de vingt-quatre ans, un frère de seize ans, d'une santé gravement menacée. Elle continue ses journées, et son gain de un franc cinquante par jour, joint à des prodiges d'économie, lui permet de tenir tête au sort. Nous avons pu deviner quelle atmosphère d'estime, de respect, d'admiration entoure, dans la commune de Sainte-Colombe, cette figure inoubliable du dévouement féminin. Nous demandons la permission d'y joindre notre hommage.

Les deux prix Rouland sont attribués à M^{lle} Céline Delestre et à M^{lle} Emilienne Gruel.

*
* *

Le prix La Reinty doit être, cette année-ci, décerné à un marin de l'ancien pays de Caux, reconnu comme le plus méritant par ses services, soit à l'État, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité. Ce prix est de cinq cents francs.

Le vieux matelot de Saint-Valery-en-Caux, Jean Cléret, par sa belle vie hardie et loyale, est bien le type que notre Compagnie a la charge d'honorer par l'attribution du prix La Reinty. A côté des dévouements obscurs que nous venons d'évoquer, de ces humbles visions de femmes voi-

lées et comme anéanties par le mystère du foyer, voici l'homme du large qui peut annoncer quatre cent quatre-vingt-douze mois et vingt et un jours de navigation, dont plus de deux cents en trente-trois campagnes à Terre-Neuve. Il a vécu sur les vagues, ballotté dans son bateau de pêche, et il a connu, lui aussi, les heures d'héroïsme puisqu'il a sauvé jadis le sloop *Léon* qui se perdait en mer. Il était un tout jeune homme alors, il n'avait pas vingt-deux ans. Le loup de mer a sans doute oublié ou à peu près, aujourd'hui, cet exploit du louveteau de 1872, dont il ne lui reste plus en souvenir que la médaille d'or de première classe, la plus haute distinction de l'époque. Mais, nous autres, nous avons le devoir de nous rappeler que Jean Cléret ne fut pas seulement un matelot modèle, d'une conduite et d'une moralité excellente, un père de famille de six enfants, tous parfaitement élevés, un travailleur infatigable qui, en janvier dernier, naviguait encore, et la fierté des gens de mer de Saint-Valery, mais encore un héros.

*
* *

Nous arrivons enfin au prix Dumanoir, prix de huit cents francs, destiné à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure. Ce prix, l'Académie l'a décerné, pour 1918, à l'Orphelinat de Smermesnil.

Rien de plus intéressant, Messieurs, rien de plus remarquable que l'idée qui a présidé à la fondation de cet établissement modèle, et on ne saura jamais lui donner une notoriété trop grande, tant il serait désirable que des initiatives semblables se multiplient dans toutes nos provinces françaises. Il s'agit là de recueillir des petites filles de la campagne et de leur assurer, en même temps que le développement moral, un solide et pratique enseignement agricole. Ainsi existe, dans un des plus jolis sites du département, une pépinière où se forment incessamment des cultivatrices avisées et sagaces, habituées dès l'enfance à un travail rationnel, capables d'exécuter intelligemment tout le cycle des différents ouvrages de la culture ; des fermières expertes sachant diriger une exploitation, associées véritables et précieuses pour l'agriculteur qui les épousera.

Les psychologues qui se sont occupés des mœurs de la campagne ont observé que ce qui causait l'exode des jeunes gens vers les villes était surtout l'exode même des jeunes filles. Beaucoup de garçons des champs ne trouvent plus chez eux de filles à marier. Là encore ce sont les femmes qui ont commencé. Le remède à l'abandon de la campagne est donc de retenir d'abord les jeunes filles au pays. Rien ne saurait mieux y réussir qu'un établissement tel que celui de Smermesnil, dont la formation arme si fortement les filles pour la vie agricole.

Notre aimable trésorier, M. Layer, dont l'esprit si divers s'intéresse à toutes les manifestations d'une noble activité, a écrit une brochure fort vivante sur l'Orphelinat de Smermesnil. Il nous montre l'enseignement théorique et pratique s'étendant à toutes les variétés de l'exploitation agricole, grosse culture, basse-cour, jardinage, pépinière, apiculture, laiterie et fromagerie. L'Orphelinat avait débuté avec douze religieuses, vingt-sept enfants au-dessus de treize ans, vingt-deux au-dessous de cet âge. Depuis la laïcisation, le personnel dirigeant n'a pas augmenté, mais le nombre des enfants recueillies est de cinquante jeunes filles au-dessus de treize ans, de trente au-dessous. Au total quatre-vingts pupilles. Cette œuvre ne reçoit aucun subside de l'État et se maintient uniquement par le rendement de la propriété qui compte quarante hectares, dont quinze en herbage et dix-huit en terres labourables. L'Orphelinat vit au jour le jour, n'ayant ni dettes, ni avances. Aux ressources de l'exploitation, s'ajoute le produit des travaux d'aiguille exécutés pendant l'interruption des travaux agricoles, suivant les saisons. Ce sont les seules maîtresses, sous la direction d'une femme expérimentée, M^{me} Marie Masson, qui, aidées de leurs élèves, assurent l'exploitation sans aucune main-d'œuvre masculine, sauf l'aide d'un vieux domestique pour les gros travaux.

Le prix Dumanoir, décerné à l'établissement

de Smermesnil, est non seulement un encouragement offert au laborieux effort d'une telle œuvre, mais un hommage d'admiration rendu par notre Compagnie à une action sociale si utile et si féconde.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1918

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1918

Par M. le Chanoine JOUEN,
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

MESSIEURS,

Le papier coûte très cher et j'ai très peu de loisirs: deux raisons pour être court cette année-ci. Je renonce donc à toute synthèse et me contente de suivre l'ordre chronologique. La synthèse se fera d'elle-même par le groupement des différents articles de la table qui — bizarrerie des mots, mais logique des idées! — s'appelle table analytique.

Le 21 décembre 1917, après l'élection de M^{me} Lefrançois-Pillion et de M. Albert Dupré à titre de membres résidants, M. Neveu, commissaire général de la marine du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur, fut élu Président, M. Valin, maire de Rouen, capitaine d'artillerie

aux armées, réélu vice-président pour l'exercice 1918, et l'Académie confirma M. G. de Beaurepaire dans ses fonctions d'Archiviste pour trois ans. Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. le chanoine Prudent fit un éloge délicat de son successeur qui « va mettre au service de l'Académie le prestige de sa belle carrière, de la considération qui l'entoure, de sa bonté et d'un esprit dont nous connaissons le charme ». Puis il offre, en témoignage singulier de reconnaissance, un jeton d'honneur à M. E. Layer, Trésorier, pour le remercier d'avoir photographié en groupe *l'Académie en 1917* et d'avoir ainsi donné un heureux complément à la planche du regretté Zacharie.

Le 11 janvier 1918, M. Neveu ouvre sa présidence par une allocution où il rend à l'Académie l'hommage qui pouvait lui être le plus sensible : « Nous sommes ici une véritable famille et une famille unie. Quelle bonne fortune de se trouver dans un milieu aussi sympathique, où l'affection réciproque est de règle et l'indulgence toujours à l'ordre du jour ! Ce sera un grand honneur dans ma vie d'avoir, pendant un an, présidé une telle assemblée ». Et il reporte cet honneur sur la marine de guerre qu'il connaît et aime depuis cinquante-six ans et dont il chante avec un juvénile enthousiasme les gloires, de Jurien de la Gravière et Courbet à Ronn'arch et aux fusiliers de l'Yser.

M. le Président annonce la mort et fait l'éloge du D^r Desseaux qui, récemment élu membre cor-

respondant, donna à l'Académie de précieuses reliques familiales ayant appartenu aux Descamps et deux splendides portraits, ceux de Descamps fils et de M^{me} Court.

Le commandant Quenedey commence le récit des circonstances où il a été blessé sous Verdun, récit qu'il continuera le 18 janvier, les 8 et 15 février.

La séance du 25 janvier est consacrée au règlement de certaines questions concernant le legs Courtonne, à l'établissement du *Précis* de 1917 et à l'approbation des comptes du Trésorier pour le même exercice.

Il résulte de ce compte: 1° que les recettes se sont élevées à 4.192 fr. 97, dont 645 fr. 20 pour cotisations, que les dépenses ont été de 4.011 fr. 55, que par conséquent le boni est de 181 fr. 42; — 2° que les revenus des fondations Dumanoir, O. Rouland, Pellecat, Boulet-Lemoine ont été entièrement dépensés; — 3° que sur la fondation Guérault 5.000 francs ont été distribués, 860 fr. 45 restant à joindre aux disponibilités de l'exercice 1918; — 4° que la réserve de la fondation Bouctot est de 2.000 francs; celle de la fondation La Reinty de 1.373 fr. 05; celle de la fondation Gossier de 1.404 francs; celle de la fondation Houzeau de 693 francs, et qu'il reste 40 fr. 95 au compte des Assises de Caumont; — 5° que 14.000 francs ont été réemployés en Bons de la Défense nationale, que les dépôts à la Caisse d'épargne s'élèvent à

2.649 fr. 40, que le compte courant au Crédit Lyonnais se solde par un crédit de 1.447 fr. 44.

Le 1^{er} février, l'Académie, sur la proposition de M. de Beaurepaire, archiviste, vote l'offrande à la Bibliothèque de la Ville de ses collections de Revues étrangères. Elle décide de distribuer en 1918, outre les prix annuels ordinaires, le prix de La Reinty qui, cette année, doit récompenser un marin; le prix Gossier qui, en 1915, aurait dû être attribué à une étude scientifique; le prix Gossier de 1918 qui couronnera une œuvre musicale, et le prix Bouctot 1916 qui doit être réservé à une œuvre d'art.

M. Layer lit ensuite la monographie de l'Orphelinat agricole de jeunes filles de Smermesnil. Après l'historique des origines, M. Layer décrit le personnel enseignant, le double caractère agricole et ménager de l'œuvre, la vie intérieure, le placement des orphelines à leur sortie.

Le 8 février, M. Valin, vice-président, assiste à la séance. Il remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le réélisant pour la troisième fois Vice-Président et en le choisissant pour répondre au discours de réception de S. E. le cardinal Dubois. En fin de séance, votre Secrétaire pour la Classe des Lettres lit le rapport général sur les travaux de l'année 1917.

La séance du 22 février se tint dans la salle de la Société de Géographie. M. Geisendorf, vice-président d'une œuvre de jeunesse chrétienne

suisse, devant un auditoire d'élite de cent cinquante personnes, raconta, en une conférence que complétèrent des projections documentaires, ce que la Suisse a fait pour les prisonniers militaires et civils français qui ont été internés en Suisse. La conséquence pratique de cette conférence a été l'envoi en Suisse, par les soins de l'Académie, d'un grand nombre de revues et de livres à destination des bibliothèques des centres d'internement.

Le 1^{er} mars, à la demande de M. Labrosse, directeur des Bibliothèques municipales, vous décidez de lui offrir chaque année deux exemplaires en placards de la table du *Précis* pour être découpés, collés sur fiches et insérés dans le catalogue général alphabétique de la Bibliothèque.

M. l'abbé Vacandard donne un jugement sévère mais motivé sur un ouvrage de M^{lle} J. de Saint-Léger, intitulé *Louis XVII, dit Charles de Navarre*, et il montre qu'il n'y a rien de commun entre le dauphin et cet aventurier qui, arrêté à Saint-Malo en 1815, fut emprisonné à Rouen en 1816, condamné en 1818, puis enfermé à Gaillon et au Mont-Saint-Michel.

Sur la proposition de M. Paulme, l'Académie s'associe de cœur à l'élite de la nation française groupée autour du Président de la République dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne pour relire, en ce 1^{er} mars 1918, la protestation faite à

Bordeaux le 1^{er} mars 1871 par les représentants de l'Alsace et de la Lorraine.

Sur la proposition du chanoine Jouen, elle adresse de fraternelles félicitations à la Commission départementale des Antiquités qui achève son premier siècle d'existence.

Le 8 mars, M. Frère rend compte de la récente exposition de tableaux et dessins d'Albert Lebourg, membre correspondant; il en dit le succès, il analyse le talent, on pourrait dire le génie du grand paysagiste normand. M. Paulme décrit à son tour la physionomie de cette exposition et raconte une délicieuse anecdote personnelle qui prouve par les faits ce que M. Frère a démontré par l'étude de l'œuvre de Dubourg, à savoir l'extrême défiance de lui-même qui tourmente l'exquis paysagiste. A la demande de M. le Secrétaire, M. Frère veut bien se charger de transmettre à Albert Dubourg les félicitations et l'admiration de l'Académie.

Dans la même séance M. O. Piequet lit une note sur les *Gaz asphyxiants*. Après avoir parlé avec science et humour de Royat et de la « Grotte du Chien », pour faire comprendre le rôle asphyxiant de l'acide carbonique libre, il expose la nature, la composition et les effets d'un certain nombre de gaz asphyxiants employés avec joie par nos ennemis, à contre-cœur par nous. Il indique enfin les procédés et les contre-poisons employés pour empêcher ou atténuer les effets nocifs de ces gaz.

Le 15 mars, M. le Président annonce le décès et fait l'éloge de notre doyen d'âge, M. le D^r Merry-Delabost, mort à quatre-vingt-deux ans, après avoir été jusqu'au bout un fidèle de l'Académie, à laquelle il appartenait depuis trente ans, dont il fut Président en 1898 et où il remplit pendant six ans, avec un louable dévouement, les fonctions de Trésorier. Le jour des obsèques, M. le Président se fit le digne interprète de notre Compagnie dans l'hommage qu'il rendit au savant praticien qui avait été pour lui un ami sûr et pour nous tous un excellent et charmant confrère.

Le 22 mars, jour de la réception de M. Henri Lafosse, président du Tribunal de Commerce, la séance fut publique. Elle se tint au Palais des Consuls, dans la salle des Tableaux, sous la présidence de M. Neveu. Le récipiendaire dressa un portrait en pied d'un des plus célèbres industriels de notre région, Pouyer-Quertier. M. Louis Deschamps, lui répondit: industriel recevant un industriel, il parla avec originalité des devoirs de l'industriel envers sa patrie, ses concurrents, ses ouvriers.

Le 12 avril, M. l'amiral Neveu achève la communication commencée par lui le 15 mars, sur ses Souvenirs d'Amérique du Sud de 1862 à 1866.

Le jeudi 25 avril, sous la présidence de M. Neveu, M. Valin, Maire de Rouen et Vice-Président de l'Académie reçut comme membre résidant S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Rouen. La

séance eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle du Conseil municipal. Le cardinal, après avoir rappelé les liens qui dans le passé unirent à l'Académie les archevêques de Rouen et souligné le caractère que donne à sa réception le fait qu'il est reçu à l'Hôtel-de-Ville par le Maire de Rouen, capitaine aux armées, trace un magistral portrait du cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Rouen avant et pendant la grande Révolution. M. Valin salue l'ancien évêque de Verdun, décrit ce pays où il vient de vivre de dures heures, puis résume la vie de Gautier le Magnifique, qui, archevêque de Rouen de 1184 à 1207, fut grand justicier d'Angleterre pendant la croisade et la captivité de Richard Cœur-de-Lion.

Dans la séance ordinaire tenue le lendemain, l'Académie renouvelle le vœu déjà formulé par elle qu'une rue de la cité porte le nom de Charles Lenepveu et que cette rue soit digne de l'éminent compositeur qui, après Boieldieu, fut l'honneur de sa ville natale.

M. Layer, sous ce titre : *Aperçu pris d'une réalité grâce à une fiction*, raconte l'histoire vraie de Pierre Maurin et de Mgr de Miollis, prototypes du Jean Valjean et du Mgr de Myriel des *Misérables*, de V. Hugo.

M. G.-A. Prévost, dans la séance du 3 mai, lut une étude sur la *Vie bourgeoise de Pierre Corneille*. Dans cette étude où moraliste et historien vont de pair, M. Prévost montre que du bour-

geois notre grand poète eût tout : la vie matérielle, la situation pécuniaire et sociale, les qualités et les défauts et jusqu'à l'aspect extérieur.

L'Académie, en fin de séance, renouvelle le vœu par lequel, en 1916, elle a demandé à la Municipalité rouennaise de créer une Commission technique et esthétique par application à la ville de Rouen du décret-loi de 1852.

Le vendredi suivant (10 mai), à propos de l'hommage à elle fait par M. le D^r Boucher de son rapport au Conseil général sur certains vœux destinés à enrayer les ravages de l'alcoolisme, l'Académie s'associe à l'action si persévéramment poursuivie au Conseil général, dans les hôpitaux militaires et ailleurs, par l'honorable conseiller général de Rouen.

M. Delabarre s'applique à démêler les différents éléments qui constituaient l'âme gauloise au temps de l'occupation romaine.

Le 17 mai, M. Deleau vous récita deux fables intitulées : *Le Fleuve et le Ruisseau* ; *Une Pêche miraculeuse* et vous donna lecture de notes — mises en ordre par lui — prises au jour le jour par un territorial, prisonnier des Allemands dès le début de la guerre.

Le 31 mai, M. Samuel Frère continua son étude sur Charles-Nicolas Cochin, dont nous avons lu avec plaisir les premières parties dans les *Précis* de 1916 et de 1917.

M. Paulme intéresse vivement l'Académie, dans

les séances des 7 et 14 juin, par la lecture d'un important travail de M. Chanoine-Davranches « sur l'antique obligation de prier debout ».

Le 21 juin, le même M. Paulme nous dit ses impressions sur le Salon de 1918 au Petit-Palais : sculpteurs, peintres de guerre, portraitistes, paysagistes, graveurs, et parmi eux principalement artistes normands sont fidèlement cités et judicieusement appréciés.

Ce jour-là, l'Académie décide de confier au sculpteur rouennais Busnel l'exécution d'un médaillon de M. Courtonne.

Le 28, sur la proposition de M. Delabarre, l'Académie émit le vœu que fussent photographiés, avant d'être remis en place, les vitraux des églises de Rouen que les menaces de bombardement ont fait déposer.

Le 5 juillet, M. Gascard, Secrétaire pour la Classe des Sciences, lut un rapport sur les travaux et publications de M. Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis. A la suite de ce rapport, vous avez, à la séance suivante, élu notre célèbre compatriote membre correspondant de votre Compagnie.

Ce même jour, 5 juillet, vous avez décidé, sur la proposition de M. Paulme, l'envoi d'une adresse aux Sociétés américaines qui sont nos correspondantes, à l'occasion du cent quarante et unième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis.

Le 12 juillet, Mgr Prudent, qui préside, annonce à la Compagnie la mort de M. Charles Vincent, membre correspondant, et rend hommage au talent de ce Rouennais, fils d'un professeur estimé et auteur d'œuvres remarquables dont l'Académie est fière de posséder un spécimen dans « le Vieux-Berger » qui orne la salle des séances.

M. Vermont lit son rapport sur la personne et les discours de M^e Lehucher, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et à cette occasion, en un remarquable résumé de l'histoire du Barreau de Rouen au siècle dernier il fait revivre les physionomies chères à notre Compagnie de M^{es} Decorde, Paul Vavasseur, Deschamps, Paul et Christophe Allard, Albert Sarrazin, d'Estaintot, Octave Marais, Homais père et fils, Henri Frère, et complète cette liste par celle des avocats-académiciens vivants.

Dans la séance suivante (19 juillet), vous ajoutez à ces noms glorieux et estimés celui de M^e Lehucher, élu par vous membre résidant.

Le 26 juillet, M. Paulme signale à l'Académie l'action merveilleuse qu'a exercée aux Etats-Unis notre célèbre confrère M. Hugues Le Roux, en faisant dans les principales villes d'Amérique des conférences très applaudies en faveur des œuvres françaises soutenues par la Croix-Rouge américaine. Celle-ci déclare qu'elle doit à Hugues Le Roux des millions, et une des premières Universités des Etats-Unis lui a décerné le titre de doc-

teur ès lettres. L'Académie décide que mention au procès-verbal sera faite des exploits patriotiques accomplis par Hugues Le Roux et lui adresse de chaleureuses félicitations.

M. Vermont, en cette même séance, lit une monographie très vivante de l'Emulation chrétienne de Rouen.

A la rentrée, le 8 novembre, M. Neveu, président, inaugura la reprise des travaux en proposant l'envoi d'une adresse au maréchal Foch et à M. Clémenceau. Cette adresse, votée d'enthousiasme, ne fut envoyée qu'après la signature de l'armistice.

La séance s'achève par la lecture d'un curieux travail de M. Delabarre sur les ancêtres romains de Nénette et Rintintin.

La séance du 15 novembre fut publique et se tint dans la salle de la Société Industrielle. M. Albert Dupré, qui y fut reçu membre résidant, prononça un discours sur l'illustre facteur d'orgues français Cavaillé-Coll. M. le Président Neveu lui répondit.

Le 22 novembre, M. Layer, trésorier, lut un rapport sur les attributions faites à même la fondation Guérout, à la suite duquel l'Académie exprima le désir que fut créée une Commission permanente du legs Guérout qui serait chargée de toutes propositions, enquêtes, attributions se rattachant à cette fondation.

M. le commandant Quenedey commença la lec-

ture d'une vaste étude sur « le germanisme et l'art médiéval français », lecture qu'il continua, sans l'achever, dans les séances du 29 novembre et du 6 décembre.

Le 22 novembre, l'Académie, sur la proposition de M. Paulme, décida d'envoyer des félicitations à ses membres correspondants de Belgique pour la délivrance de leur héroïque patrie.

Le 29 novembre, M. le chanoine Vacandard lut un rapport sur les ouvrages de M. Labrosse, conservateur des Bibliothèques de la Ville de Rouen. L'Académie, ayant approuvé les conclusions de ce rapport, élut, le 6 décembre, M. Labrosse, membre résidant.

La séance publique annuelle a eu lieu dans la salle des Tableaux du Palais des Consuls le jeudi 19 décembre. Le procès-verbal placé en tête du *Précis* en donne le compte rendu. Il nomme aussi les lauréats des prix que l'Académie avait à distribuer pour l'année 1918. Permettez-moi, pour ne pas allonger ce rapport, de m'y référer.

Dans la séance du vendredi précédent 13 décembre, M. Samuel Frère avait transmis à la Compagnie les vœux que forme M. de La Vallée-Poussin, membre correspondant de l'Académie, de voir notre Compagnie correspondre plus souvent avec ses membres correspondants. Le vaillant capitaine d'Etat-Major que fut pendant la guerre M. de La Vallée-Poussin est resté très attaché à sa chère ville de Rouen, et en particulier

à l'Académie. Celle-ci lui rend affection pour affection et lui promet de l'oublier moins que jamais.

En votre nom je lui adresse tous nos remerciements, j'adresse aussi l'expression de notre reconnaissance à M^{lle} Lenepveu pour le concours généreux qu'elle nous a prêté en vue de faciliter l'exécution du legs Courtonne; je remercie les auteurs qui nous ont fait hommage d'ouvrages écrits par eux et dont les titres figurent à la fin du *Précis*: D^r Boucher, Edmond Pérée, professeur Haskins, Xavier Raspail, abbé Guéry, Auguste Dorchain, abbé Tougard, Edward Montier, Chanoine-Davranches, Raymond Rouzé.

En terminant, je suis heureux d'être votre interprète pour féliciter M. le D^r Boucher, promu aide-major de 1^{re} classe, M. le chanoine Prudent, élevé à la dignité de Prélat romain par le pape Benoît XV qui, dans son bref de nomination, fait à l'Académie de Rouen l'honneur de la citer, M. Pierre Le Verdier, dont l'Institut a couronné l'étude sur « Guillaume Le Talleur », M. O. Pietquet qui a marié son fils, M. Valin qui a reçu la croix de guerre, à la suite d'une belle citation, M. de Beaurepaire, dont le fils Charles a, lui aussi, reçu la croix de guerre et dont un autre fils est revenu sain et sauf des camps allemands, M. Paulme qui, après s'être, ainsi que M. Delabarre, dépensé pendant toute la guerre en faveur

des hôpitaux créés par l'Union des Femmes de France, a rendu d'autres services non moins précieux à la Patrie lorsqu'il fut choisi comme président du Comité départemental de propagande pour l'Emprunt de la Victoire.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES SCIENCES

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LAFOSSE.

POUYER-QUERTIER

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, disait devant moi l'un de vos présidents, est un salon où l'on cause agréablement et utilement. Cette heureuse définition me permet de comprendre quelle place m'attend parmi vous. Les mémoires du passé nous font la description des salons où l'on cause. Les noms illustres sont groupés en cercle vers la cheminée autour de celui qui, ce soir-là, tient le dé de la conversation ; au second plan se trouvent les célébrités de demain et l'on voit enfin, vers les lambris, des auditeurs grandement flattés d'être admis en aussi belle compagnie mais qui sont là, et qui le comprennent, pour faire cadre et pour compléter l'ensemble.

A l'heure où vous voulez bien m'admettre dans ce milieu choisi, il conviendrait que je dise combien peu je me sens qualifié pour bénéficier de cet honneur : rien ne me serait plus aisé et rien ne serait plus sincère.

Vous êtes-vous inspirés d'un précédent qui, au siècle dernier, appelait parmi vous le président de la magistrature consulaire ? Si telle a été votre pensée, j'y suis particulièrement sensible.

Heureux d'un premier choix que vous avez fait dans l'industrie textile, avez-vous trouvé là un encouragement qui a secondé le succès de ma cause ? J'aurais alors un double motif de gratitude envers un collègue, sur le rapport de qui vous avez bien voulu agréer ma candidature.

Qu'il me soit permis de ne pas chercher à scruter plus avant les raisons d'une décision bienveillante et, vous ayant dit toute ma reconnaissance, je voudrais de suite prendre siège vers les lambris si je ne savais qu'il me faut, pour un soir, « faire cheminée ».

Entrant parmi vous au titre industriel, j'ai été amené à rechercher quelque objet qui s'inspirât de mes pensées habituelles et qui pût, à la fois, s'accorder avec les graves préoccupations de l'heure présente. J'ai été ainsi conduit à vous entretenir d'un homme qui a tenu une large place dans l'histoire de la filature normande, d'un homme qui a occupé les premiers postes de la politique et qui, porté au pouvoir en des heures critiques et fameuses, a rendu au pays de grands et nobles services : je veux dire Augustin-Thomas Pouyer-Quertier.

Il est encore, parmi nous, des amis de celui dont je me propose de vous entretenir et ces amis,

instruits de mon dessein, se sont fait un devoir d'en seconder la réalisation. Leur aimable collaboration, dont je ne saurais assez dire le prix, fera tout l'intérêt de cette étude et la distinguera, en quelque mesure, des travaux qui ont déjà paru sur l'homme qui va, je me plais à l'espérer, retenir votre indulgente attention.

I

L'acte de l'Etat civil dressé à Etoutteville, le 2 septembre 1820, nous dit là naissance d'Augustin-Thomas Pouyer, qui recevait ainsi le prénom de son père, Augustin, et le prénom d'un oncle, témoin de l'acte, Thomas. Pourquoi dans des actes très officiels un troisième prénom, Joseph, s'ajoutera-t-il plus tard aux deux premiers ? Le problème est livré à la curiosité des chercheurs par M. de Foville qui, collaborateur, ami, confident de Pouyer-Quertier, est devenu son meilleur, très sûr et très élégant historien.

L'acte nous dit encore qu'Augustin-Thomas était le fils d'Augustin-Florentin Pouyer, et de son épouse Félicité-Euphrasie Quertier; il nous fait voir ainsi comment est venu au monde notre Pouyer-Quertier. C'est, d'après M. de Foville, chose usuelle en Normandie, que de marier les noms en même temps que les personnes.

On lit encore dans l'acte que le père de l'enfant était cultivateur et fabricant, petit fabricant qui

appartenait lui-même à une famille de petits industriels. Deux autres branches de ce côté paternel se sont heureusement développées : les Pouyer-Lachèvre : Achille Pouyer est mort, président du Tribunal Civil de Rouen, et son neveu, M. Quesnel, nous représente aujourd'hui au Sénat ; les Pouyer-Hellouin : Pouyer-Hellouin fut filateur à Saint-Wandrille et sa fille épousa M. Lefort, adjoint au Maire de Rouen.

Du côté maternel, Pouyer-Quertier était d'une famille de riches cultivateurs : l'amour de la terre, la compréhension des choses de l'agriculture y étaient héréditaires non moins qu'une juste notion des droits et des devoirs du patronat agricole.

Aux origines de Pouyer-Quertier, nous venons de retrouver l'industrie et l'agriculture, ce sont elles qui vont occuper toute sa vie, et il va résumer, dans sa forte individualité, les qualités accumulées de génération en génération dans sa double ascendance.

« Je suis enfant du Pays de Caux », disait notre homme dans une fête donnée en son honneur à Yvetot en 1885. « Il y a cinquante ans que je l'ai quitté après avoir passé, dans la pension de votre ville, quelque temps dont j'ai gardé bon souvenir ».

Après ce passage à la maison ecclésiastique d'Yvetot, Pouyer-Quertier entre au Lycée de Rouen, où je vois qu'en 1837 il remporte le premier prix de mathématiques préparatoires ; il

avait pour camarade, M. Jules Grout, mort conseiller général d'Envermeu, et député de la Seine-Inférieure.

Il s'en va ensuite en Angleterre pendant plusieurs années et c'est là qu'il s'initie à l'industrie mécanique, là qu'il apprend son métier de filateur. Tisseur, il l'eût été volontiers, mais sa vue distingue mal les couleurs. On le verra plus tard combiner son outillage, faire ses plans, calculer ses machines; il mettra la main à la besogne, régler ses cardes, dirigera lui-même ses ateliers et montrera, en un mot, qu'il connaît aussi bien la pratique que la technique de son art. Passé maître dans le maniement des chiffres, dans l'établissement de ses prix de revient, il ne se sépare jamais de « sa petite règle à calcul en bois jaune » qui devait lui permettre plus tard d'évaluer la rentrée des impôts et de mettre sur pied le budget de la France.

A l'âge de vingt et un ans, il s'associe avec M. Pallier qui avait un petit établissement de filature et tissage à Fleury-sur-Andelle, établissement connu sous le nom de « Saint-Victor ».

A quelques années de là, M. Pallier se retirera et M. Pouyer-Quertier s'associera avec son père. Plus tard enfin, M. Léonard remplacera M. Pouyer père, et c'est alors que se formera cette marque, le P. Q. L., fameuse entre toutes les marques normandes.

C'est à Perruel que le nouveau filateur donne

toute sa mesure en montant de toutes pièces un établissement industriel suivant les dernières données de l'art textile. L'immeuble est neuf, construit en vue de la destination qui lui est donnée, aménagé en raison même de l'outillage qu'il doit contenir. Une puissante force hydraulique met le tout en mouvement. L'outillage compte quinze mille broches de renvideurs alors qu'à cette époque les filatures de trois à quatre mille broches, montées sur des métiers à mains, étaient encore de conception courante. Tout ce matériel est bien uniforme et sort d'une des maisons de construction les plus réputées, la maison Schlumberger, de Guebwiller. Cette unité de construction était, elle-même, une nouveauté chez nous, où l'on avait coutume d'acheter séparément, et dans autant de maisons, chacune des séries de machines alors en usage.

Très souvent et à tort on fait dater de l'achat et de l'aménagement de la « Foudre » l'essor industriel de Pouyer-Quertier qui, en montant Perruel comme il l'avait fait, s'était révélé maître-homme et vrai maître filateur : ici encore ses nouveaux produits acquièrent une réputation de tout premier ordre. Dès cette époque, il tient la première place dans la filature normande dont il allait devenir l'illustration et la gloire.

Pouyer connut vite la récompense et le succès : c'est à la « Rouge » de Perruel (ainsi nommée parce que construite en briques) qu'il fit sa for-

tune. Son affaire va toujours en grandissant : il achète une autre filature à Vascoeuil, « La Blanche » (ainsi nommée parce que construite en galandage recouvert de plâtre); il y adjoint un peignage de laine.

La « Blanche » et la « Rouge » sont entrées plus tard dans la Société anonyme des Etablissements Pouyer-Quertier pour devenir, il y a quelques années, la propriété de M. Josse, le député de l'Eure. L'établissement de Saint-Victor est passé entre les mains de la Société du tissage de Fleury-sur-Andelle.

Pouyer-Quertier se fiance avec M^{lle} Delamare, de Saint-Germain-des-Essourds; on le voyait alors, m'est-il rapporté, après des journées de plein travail, franchir à franc-étrier les vingt kilomètres qui séparaient Perruel de Saint-Germain pour revenir le même soir et se trouver le lendemain à la besogne, alerte et dispos, dès l'ouverture des ateliers.

Les succès politiques s'ajoutent aux succès industriels. En 1854, il devient maire de Fleury et il le sera encore au temps de sa mort; dès 1852 il est nommé conseiller général du canton; plus tard, il sera membre de la Chambre de Commerce de Rouen, dont il deviendra un jour le président; administrateur de la Banque de France, et, en 1857, le voilà député de la Seine-Inférieure.

Cette seule énumération indique le caractère assez particulier de la carrière politique de Pouyer-

Quartier qui s'appuie à la fois sur le département de l'Eure dont il va présider le Conseil général pendant de longues années, et sur notre département qu'il représentera soit à la Chambre, soit au Sénat.

En 1857, Pouyer est dans la lune de miel du pouvoir et de la popularité. Ami du baron Ernest Leroy, le tout-puissant et, du reste, fort aimable préfet de la Seine-Inférieure; en fort bons termes avec l'archevêque de Rouen, Mgr de Bonnechose, dont l'influence était grande aux Tuileries; mari d'une femme distinguée qui faisait à merveille les honneurs de son hôtel, il est vraiment tout-puissant à Rouen. Bien en cour, il est le dispensateur des faveurs impériales, assez indépendant d'ailleurs par sa fortune et par son caractère pour ne payer cette influence d'aucune servilité. Il est le favori de la bourgeoisie qui voit en lui sa plus brillante incarnation, comme du peuple, qu'il séduit par sa belle prestance et par la rondeur de son allure. Son prestige s'accroît encore lorsqu'en 1860, il monte la grande affaire de « La Foudre » avec ses cinquante-six mille broches de filature.

Dans la banlieue de Rouen, à Petit-Quevilly, une association d'ouvriers cotonniers, cardiers, apprêteurs, fileurs, s'était formée; elle occupait une usine dans laquelle chacun travaillant pour son compte recevait la force motrice donnée par le moteur d'un vieux remorqueur qui avait nom « La Foudre » et, ce nom, l'usine le garda.

Elle vint à brûler et, sur son emplacement, avait été montée une filature de lin qui réussit mal ; rachetée par Pouyer-Quertier elle fut transformée en filature de coton. Là encore Pouyer se donne au travail à plein collier, tout en dirigeant « Saint-Victor », la « Rouge » et la « Blanche », tout en suivant les séances de la Chambre de Commerce, tout en présidant le Conseil général de l'Eure, tout en prenant au Corps législatif une place tous les jours plus grande et bientôt prépondérante. C'est l'homme à la vie intense.

En avril 1858, il fait ses débuts parlementaires dans une question relative aux patentes qu'il reprend en 1859. En 1860, s'ouvre la discussion d'un projet de loi concernant les tarifs douaniers et voilà que commence la lutte fameuse qui, pendant dix ans, va mettre aux prises l'Empire, personnifié par Rouher, et l'industrie textile, représentée par Pouyer-Quertier.

Dès 1862, il revient à la charge dans la discussion de l'adresse à l'Empereur ; il veut appeler l'attention du souverain sur les grandes souffrances des populations manufacturières, souffrances dont il estime que les traités de commerce anglo-français et franco-belge sont en partie la cause.

Il demande en 1863 le vote d'un crédit de 5 millions en faveur des localités éprouvées par les suites de la guerre d'Amérique. Il s'exprime ainsi dans son rapport : « Il y a deux ans, les cotons

étaient d'une valeur de 70 à 80 francs les 50 kilogrammes pour les provenances d'Amérique. En septembre dernier, ils ont atteint 350 francs et même 360 francs ». Bien fou qui aurait cru au retour de semblables cotes et combien singulière est la coïncidence qui me permettrait aujourd'hui de répéter textuellement les mêmes faits et de reproduire les mêmes chiffres !

En 1864, pour en revenir aux traités de commerce, il intervient dans la discussion de l'adresse : « Votre Majesté, dit-il, n'ignore pas les efforts et les sacrifices de toutes sortes que font nos industries pour résister à la concurrence étrangère » et il continue en reprenant, avec plus de vigueur que jamais, la critique du régime économique, instauré en 1860.

Cette même année, notre député prend une part singulièrement utile à l'examen d'une proposition de loi portant création du chèque. « Je n'aime pas énormément, dit l'orateur, les importations anglaises (et le compte rendu d'ajouter : « on rit ») mais je trouve que celle-là est la meilleure que le gouvernement ait jamais pu faire ; toutefois je dis : vous voulez nous donner un bon instrument ; pourquoi en avoir cassé le grand ressort en traversant la Manche ? Le chèque à dix, vingt, ou quatre-vingt-dix jours de vue n'est plus un chèque mais une lettre de change sur de nouvelles bases. Je ne veux pas que le chèque fasse concurrence à la lettre de change. Je veux le chèque à présen-

tation parce que, s'il est à présentation, il ne circulera pas indéfiniment ».

En 1865, il reprend cette même question dans les termes que voici : « La France, avec un capital numéraire de 5 à 6 milliards, fait à peine la moitié des opérations commerciales que l'Angleterre réalise avec un capital cinq fois moindre. Il y a donc, de l'autre côté du détroit, un système financier qui économise, dans une énorme proportion, le mouvement des capitaux ». Son discours se continue solide et bien pensé et il résume tout le débat dans cette formule heureuse : « Le chèque n'est pas un instrument de crédit, le chèque est un instrument de liquidation ». Il continue en réclamant la création de chambres de liquidation à l'exemple des *clearing houses* qui permettent de compenser des millions, on dirait aujourd'hui des milliards, sans sortir des caisses une seule pièce de monnaie.

L'ensemble des six articles de la loi qui créait le chèque fut voté à la suite même de ce discours.

Que dirait Pouyer-Quertier, s'il voyait quel usage nous avons fait des bonnes armes qu'il nous avait forgées et mises entre les mains ? Autant dire que nous les avons laissé tomber à terre. Ni les objurgations du Pouvoir public, ni les multiples sollicitations de la Banque de France n'ont pu nous persuader de faire un emploi suffisant de ces modes de paiements, en sorte que nous

obligeons l'État à créer une circulation fiduciaire dont le chiffre ne laisse pas que de confondre l'imagination.

La question des marques de fabrique attire l'attention de notre député qui se plaint des contrefaçons allemandes. « Des vins mousseux, dit-il, se vendent comme vins de Champagne. Il s'en fabrique des quantités considérables sur les bords du Rhin et de la Moselle. Pour les vins rouges on emprunte les noms de nos crus les plus fins et des meilleures maisons de Bordeaux ». Tous ces discours ne sont-ils pas d'une singulière actualité, et ce qui suit ne l'est-il pas encore ?

En 1867, il demande l'exécution des travaux nécessaires pour améliorer nos voies de navigation intérieure et, reprenant le sujet en 1869, il s'exprime de la sorte : « Nous n'avons pas en France une voie navigable de longue étendue qui soit dans un état vraiment pratique », ajoutant, et il en est que la remarque fera sourire, « les ingénieurs changent et changent les programmes de leurs prédécesseurs, ce qui laisse en suspens l'exécution des travaux. Un ingénieur distingué vient d'être appelé à diriger les travaux de la Seine, il est arrivé ce qui arrive de coutume. On étudie les projets antérieurs et ces projets, fussent-ils approuvés par le Conseil des Ponts, on ne les trouve pas à son goût, on les modifie et l'exécution des travaux se trouve retardée d'autant ». Les choses n'ont guère changé, m'est-il dit, et l'histoire toute

moderne d'un certain barrage permettrait, paraît-il, de reprendre très utilement, en 1918, les observations de notre député en 1869.

Les traités de commerce approchent de leur expiration. Le moment est venu de livrer un grand assaut à la politique libre-échangiste. De concert avec Kolb-Bernard et Jules Brame, Pouyer-Quertier a déposé une interpellation qui vient en discussion le 12 mai 1868. Ce nous sera l'occasion de passer rapidement en revue l'histoire de cette politique douanière qui fut la dominante de la vie de Pouyer-Quertier.

Il ne saurait être question de discuter ici le régime de 1860, mais il ne nous sera pas défendu de penser que la nouvelle tarification favorable à l'agriculture et plus encore à la viticulture eut des conséquences fâcheuses pour l'industrie française en général et pour l'industrie rouennaise en particulier.

Notre ancienne industrie cotonnière, dont on disait volontiers qu'elle était routinière et amie du moindre effort, faisait des exportations pour un chiffre important. Plusieurs maisons de la place avaient des comptoirs sur la côte d'Afrique, dans nos colonies, au Maroc et y traitaient de grandes affaires. N'est-il pas exact de dire que la construction rouennaise de machines, en particulier de moteurs à vapeur, était réputée, qu'elle tenait en France une place fort honorable, et qu'elle exportait en Angleterre même et en Es-

pagne ? Il m'a été dit que les machines élévatoires du service des eaux de Cadix avaient été construites dans notre ville. Il est hors de doute que l'industrie textile de notre région fut mise à une rude épreuve, que les ruines furent nombreuses. On comprend dès lors l'irritation d'un homme qui, suivant la définition de Jules Simon, « voulait que l'industrie française fût la première en Europe, que l'industrie normande fût la première en France et la Maison Pouyer-Quertier la première en Normandie ». N'oublions pas que « La Foudre » avait été créée peu de temps avant l'évolution douanière de 1860, et, c'est un des traits les plus fâcheux de cette réforme, qu'elle vint sans que rien l'ait laissé pressentir, sans que les Chambres de commerce ni les autorités compétentes aient été consultées, sans que personne ait eu le temps de se préparer aux conditions de la nouvelle vie économique. Tout avait été mené à la manière d'une conspiration. Rouher et l'Empereur, endoctrinés par Michel Chevalier, circonvenus par Cobden et les négociateurs anglais, avaient entraîné le pays dans une voie dont notre député voulait à tout prix le faire sortir.

Tout cela se lit dans la grande passe d'armes de mai 1868. Jules Brame ouvre le feu, Michel Chevalier lui répond dans un discours de pure doctrine. Thiers prend à son tour vigoureusement la parole, le ministre du Commerce, de Forcade la Roquette, défend le régime économique impé-

rialiste que Pouyer-Quertier attaque dans un discours qui occupe la séance du 15 juin, pendant quatre heures d'horloge, et ne s'achève que le lendemain. Jamais la tribune de l'Empire, et c'est bien le cas d'en parler puisqu'elle venait de sortir du garde-meuble où elle était reléguée depuis 1852, n'avait entendu pareille harangue. Emile Olivier veut convaincre d'erreur les tenants de ce régime suranné, le protectionnisme, et tout en reconnaissant le malaise général, il trouve le motif de cette crise dans la crainte de la guerre et l'absence de sécurité qui en est la conséquence ; aussi bien il connaît le remède : « La véritable solution, dit-il textuellement, c'est la paix et j'ajouterai, dût-on me traiter d'utopiste et de mauvais patriote, la paix avec le désarmement, mais aussi la paix avec la liberté, avec la liberté sans laquelle la paix n'est ni glorieuse, ni féconde, ni sûre ». Que les Français aiment les phrases grandiloquentes et combien elles ont fait de mal ! Ne peut-on se demander si décidément la Tribune ne ferait pas bien de retourner au garde-meuble ?

Comme bien l'on pense, tout ce grand effort se termina par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple. Bien des années encore allaient se passer avant le triomphe de la doctrine protectionniste de Pouyer-Quertier et cela au moment même de sa défaite et de sa mort.

J'ai déjà fait allusion à un discours où en 1863 le député de la Seine-Inférieure plaidait la cause

de nos populations ouvrières réduites au chômage par les suites de la guerre d'Amérique. La question a tenu trop de place dans la vie de Pouyer-Quertier et lui a fait trop d'honneur pour que je n'entre pas en quelques détails.

On sait qu'en 1861, dix Etats de la grande République américaine prétendirent se séparer de l'Union. Fédéraux ou Nordistes luttèrent contre les confédérés de la Sécession ou Sudistes. Les Nordistes étaient maîtres de la mer et ils s'efforcèrent de priver leurs adversaires de toute communication avec l'Europe d'où le Sud tirait ses approvisionnements en armes et en munitions en même temps qu'il écoulait sur nos marchés ses produits alimentaires et son coton : lui fermer ce débouché, c'était ruiner son crédit.

La guerre de Sécession dura quatre années et pendant ce temps les exportations cotonnières allèrent se raréfiant et finirent par devenir nulles à mesure que le blocus nordiste se resserrait.

La gêne qui s'ensuivit pour l'industrie textile fut terrible en France et en Angleterre, seules nations européennes qui, à cette époque, travaillaient en grand le coton. Dès l'hiver de 1861 à 1862, de nombreuses usines se fermèrent dans notre région. La Mairie de Rouen ouvrit une souscription qui récolta 200.000 francs en faveur des ouvriers sans travail ; puis, l'été survenu, le Gouvernement fit ouvrir des chantiers de travaux publics et c'est même de cette époque que datent

nombre de rectifications de routes qui ont fait de notre réseau l'un des plus beaux qui se voient en France.

Pouyer-Quertier se devait à lui-même d'intervenir en une pareille crise. Voulant remédier au mal lui-même, il fondait, le 7 juillet 1862, la Compagnie française des « Cotons Algériens » dans la pensée d'intensifier la production du coton dans notre colonie. Un demi-million est recueilli, l'affaire se met en route et donne des résultats encourageants. Le coton d'Algérie est remarquable par la longueur de sa fibre, comparable à celle du coton d'Égypte, mais le prix de revient en était trop élevé et la Compagnie ne put survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître. Il en fut de même d'une Société similaire, la « Macta », organisée cependant avec la puissance des capitaux anglais.

Vint l'hiver 1862-1863 : la situation des ouvriers cotonniers devenait critique, Pouyer-Quertier fonde alors le « Comité central de bienfaisance en faveur des ouvriers sans travail » qui se constitue, le 14 novembre, sous sa présidence avec MM. Le Mire et Bazile comme vice-présidents ; Cordier, Crépet et Charles Delaporte secrétaires ; de Germiny, Tavernier, Jules Le Picard trésoriers. Avant de la fin de l'année, 600.000 francs sont réunis et, pour apprécier l'importance de ce chiffre, il faudrait, à cette heure, beaucoup plus que le doubler.

Recueillir l'argent était relativement facile, le distribuer intelligemment était moins aisé. On aurait pu faire appel au concours des Bureaux de bienfaisance, mais outre que ces Bureaux n'existaient guère dans les campagnes, beaucoup de travailleurs mettaient une certaine fierté à n'être pas « du Bureau ». Pouyer-Quertier et ses collaborateurs jugèrent que les ouvriers privés de leur travail normal ne devaient pas être assimilés à des indigents.

On fonda dans chaque paroisse un comité spécialement chargé de la répartition des fonds. Les notables en firent partie, sans égard à leurs attaches officielles, ce qui permit d'obtenir le concours de gens fort estimables que les circonstances politiques avaient éloignés de la vie publique. Cette organisation toute nouvelle donna les meilleurs résultats ; cependant elle fut assez mal vue de l'administration préfectorale qui s'y trouvait moins à l'aise que dans ses Bureaux de bienfaisance. Pouyer-Quertier ne voyant que le but à atteindre s'inquiétait peu des critiques qui lui étaient adressées et passait outre. En 1865, au temps où la capitulation des forces Sudistes mit fin à la guerre d'Amérique et permit la reprise des arrivages de coton, plus de 2 millions avaient été recueillis, somme qu'on estimera considérable pour l'époque. Le reliquat de l'encaisse fut employé en 1870 à soulager les misères les plus aiguës créées par l'invasion.

Dans les dernières années de l'Empire, les relations s'étaient singulièrement tendues entre le Gouvernement et notre député qui menait le combat contre la politique économique du régime, qui tenait ses organisations charitables en dehors des ingérences préfectorales, et qui se séparait enfin de la majorité dans la délicate et grave question de la politique romaine.

M. de la Gorce a écrit l'histoire du second Empire. Dans cet ouvrage de haute valeur, de longs chapitres sont consacrés à l'examen de la politique romaine. La diplomatie de Napoléon III ne fut généralement pas heureuse; en Italie, elle fut lamentable et s'acheva par une double défaite, perdant les sympathies de ce peuple pour lequel nous avons fait campagne contre l'Autriche et en France détachant du pouvoir les catholiques qui se refusaient à tolérer les agrandissements du royaume de Victor-Emmanuel aux dépens des Etats pontificaux. En 1861, un jeune député, inconnu la veille, Emile Keller, passe au premier rang des orateurs du Corps législatif en plaçant brutalement et éloquemment le Ministre en face du dilemme : l'ordre ou la révolution, Garibaldi ou le Pape. Ce jour-là les députés, grâce à une habile manœuvre parlementaire du représentant du Havre, M. Ancel, purent manifester leurs sentiments de respectueuse déférence envers Pie IX. Pouyer-Quertier était à côté de Keller et d'Ancel et, avec eux, il put entendre la remarque indignée

de Persigny : « Nous nous retrouverons aux élections ». En 1864, c'est la « Convention de Septembre » où l'habileté italienne, secondée par la diplomatie secrète de Napoléon III, triompha de la candeur de notre Ministre, M. Drouin de l'Huys, et ranima ainsi toute l'indignation des défenseurs de la papauté. Puis, c'est en 1867, le magistral discours de M. Thiers qui, se plaçant exclusivement au point de vue national, condamne la politique romaine du Gouvernement, et si grande est la faveur avec laquelle les députés l'entendent que Rouher sentant sa majorité lui échapper ne peut la ressaisir qu'en affirmant solennellement que jamais la France n'abandonnera la papauté. Le lendemain, Napoléon III faisait observer au vice-empereur qu'en politique, il ne fallait pas dire : jamais. Il avait raison ; jamais Napoléon III n'eût pensé que quelques années plus tard, le Gouvernement impérial s'effondrerait aux temps mêmes où disparaîtrait le dernier vestige de la souveraineté territoriale du chef de l'Eglise. Pouyer-Quertier ne cessa de soutenir la cause catholique. Tant d'indépendance devait nuire au député et, suivant le mot de Persigny, le temps était venu de se retrouver aux élections.

Depuis 1865, la lutte des partis avait repris toute son ardeur : cette sorte d'union qui, sous le coup des menaces socialistes de 1848, avait jeté tout le pays dans les bras de Napoléon III, n'était plus qu'un souvenir. Les anciens orléanistes, les

républicains libéraux relevaient la tête et d'honorables personnalités avaient, dans notre département, entamé une lutte acharnée contre tous les hommes du nouveau régime. Les Charles Levasseur, les Germonière, les Deschamps restaient des chefs de groupes impuissants encore devant le suffrage universel, mais capables de rallier l'opposition libérale d'une partie de la bourgeoisie. La situation politique du département, telle on la peut juger par la lecture des journaux du temps, avait une allure paradoxale. Les organes de presse hostiles à l'Empire soutenaient le régime libre-échangiste et auraient voulu accentuer sa politique romaine anti-religieuse alors que le député impérialiste prenait une attitude diamétralement opposée. Je m'en voudrais de ne pas rappeler ici le souvenir de M. Lapière, le fidèle ami de Pouyer-Quertier, et de son journal : le *Nouvelliste de Rouen*, le constant et le courageux soutien de notre député et de sa politique.

Devant le suffrage universel, Rouher n'osa pas retirer à Pouyer-Quertier l'appui extérieur de l'affiche blanche, mais le mot d'ordre est donné en secret; l'Administration marche contre le député sortant et soutient un revenant de 1848, M. Desseaux, qui l'emporte, et il devait bientôt prendre à la Préfecture la place du baron Ernest Leroy qui avait si bien travaillé en sa faveur.

Cet échec fut pour Pouyer-Quertier une raison nouvelle de défendre devant tout le pays la cause

protectionniste et le voilà qui entreprend une croisade à travers la France ; il va de ville en ville, prononce discours sur discours, et cette campagne se termine par une immense manifestation dans laquelle une statue en argent mesurant un mètre de haut, « L'Industrie, » lui est offerte avec le produit d'une souscription dont les listes avaient réuni plus de deux mille chefs d'industrie et près de quatre cent mille ouvriers. Déjà, en 1866, les Lyonnais avaient voulu dire leur reconnaissance à leur défenseur en tissant pour lui une merveilleuse toile d'art qui, plus tard, fut remise par la famille de Pouyer à la Société Industrielle de Rouen. En 1885, l'Agriculture lui offrira à Yvetot une grande médaille d'or.

La première partie de la vie de notre homme s'achève. Il vient de prendre ses cinquante ans, il est dans toute la force de l'âge, dans tout l'éclat d'une santé resplendissante. La chronique a laissé de lui des portraits où la réalité s'accroît parfois d'imaginations excessives. Porthos, Falstaff, Gargantua, Hercule, Milon de Crotoné, toutes les images, toutes les épithètes, s'entassent pour donner de lui une image agrandie. Ceux qui l'ont bien connu s'expriment avec plus de mesure.

Grand, fort, d'une belle prestance, le front large encadré de cheveux blonds et bouclés, l'œil clair et vif, les favoris dégageant une bouche expressive et spirituelle, la physionomie pleine de bonhomie narquoise, la parole facile, entraî-

nante, sinon toujours correcte, la répartie vive et aisée, une voix sonore et profonde, qui lui valait de si grands succès aux banquets des fêtes normandes, une action énergique, parfois tumultueuse, il s'impose à son auditoire : ni les interruptions, ni les grondements, ne sont pour le troubler. Dans les discussions d'affaires, sa fécondité est prodigieuse, il jongle avec les chiffres les plus ardues comme en se jouant, et il manie les statistiques comme le bon athlète manie les poids lourds. Il a le don de la clarté et les questions les plus obscures s'éclairent à passer par sa bouche. Avec cela une puissance de travail prodigieuse ; il prépare en chemin de fer les discours qu'il va prononcer à la Chambre en même temps qu'il règle ses affaires de commerce et d'industrie, quittant le soir la tribune pour se retrouver, le lendemain matin, à l'ouverture de ses ateliers de l'Andelle ou de ses bureaux de la rue de Crosne. Tout cela s'accompagne d'une faculté étonnante d'assimilation, il s'instruit en causant et en faisant causer les autres. Il vit toute sa vie et d'une vie intense.

On a peine à se défendre contre les anecdotes qui abondent dans toutes les biographies de Pouyer-Quertier. A mon tour, j'en rapporterai une dont je suis assuré qu'elle a ce double mérite de l'authenticité et de l'inédit. Une grave discussion est engagée au Corps législatif et, ce jour même, Pouyer-Quertier doit répondre à Rouher,

mais il a pris froid dans le train et, à l'arrivée, se trouve à peu près aphone. Sans hésiter, il commande un bain bouillant, y jette quelques paquets de moutarde, en sort rouge comme un écrevisse, puis, tout bardé d'ouate et de sinapismes, se fait porter au Corps législatif. Jamais il ne se montra mieux en forme, plus en possession de ses moyens oratoires, plus étincelant de verve et de présence d'esprit.

Je n'ai pu vous donner qu'un vague aperçu de la part prise par Pouyer dans les débats parlementaires. Je n'ai rien dit par exemple de la guerre qu'il fit aux Compagnies de chemin de fer et aux puissances financières du jour, dénonçant les privilèges et signalant les abus. Il ne se borne pas, comme on l'a dit parfois, à jeter, à la tête de ses contradicteurs, des calculs improvisés et on a trop fait état de quelques erreurs inévitables ou de quelques plaisanteries, dont du reste il ne se privait pas. Ses enquêtes en Angleterre sont incessantes. En 1866, il fait un voyage en Allemagne et il en revient avec un dossier très documenté qui trouble la quiétude des bureaux. Il en rapporte même d'assez sombres pronostics sur nos relations à venir avec ce pays si mal connu. Malheureusement le Gouvernement impérial ne l'écouterà pas plus qu'il n'écouterà les Thiers et les Stoffel.

L'heure de la guerre est venue et les temps héroïques sont arrivés pour Pouyer-Quertier.

II

La guerre est venue, celle que pendant quarante ans on a appelé la guerre tout court. Elle est aujourd'hui tellement dépassée en horreur qu'elle semble presque une idylle.

La guerre arrive et, immédiatement, on trouve Pouyer-Quertier à la tête de toutes les œuvres rouennaises : c'est lui qui organise la première Croix-Rouge, reçoit les blessés, les distribue dans les centaines d'ambulances privées que les habitants se hâtent d'installer dans leur demeure ; c'est lui qui va en Angleterre acheter des armes et des munitions pour les gardes nationales de Normandie. Plus tard, c'est lui qui, à la tête de notabilités de l'Eure, demande que la ligne de l'Epte soit défendue, que les riches approvisionnements du Vexin ne soient pas abandonnés à l'envahisseur et qui s'attire du nouveau préfet de l'Eure, le citoyen Fléau, cette réponse publique : « Il ne sera pas tenu compte des desiderata d'hommes aujourd'hui sans aucun mandat et sans aucun droit, de valets du despotisme conspirant contre la sûreté de l'Etat et le salut du pays ». M. Rouher n'eût pas mieux dit, mais il l'eût dit en d'autres termes.

Les élections du 8 février 1871 ramenèrent au pouvoir les hommes d'ordre et écartèrent les Fléau. Dans notre département, Pouyer-Quertier était arrivé en tête de liste. Il retrouva à l'Assem-

blée nationale de Bordeaux la plupart des hommes indépendants et patriotes qui avaient lutté avec lui contre la politique de l'Empire. Nommé chef du Gouvernement, Thiers forme un ministère de coalition et il offre le poste des Finances aux personnes les mieux qualifiées; il ne rencontre que des refus. Prendre la direction des finances publiques en temps de paix et distribuer des bonnes places a bien son agrément, mais relever et défendre le crédit de la France au lendemain d'un désastre sans précédent, n'était pas sans danger. M. Buffet, lui-même, inscrit à la dernière heure sur la liste ministérielle que, pressé par les événements, le président Thiers faisait paraître le 18 février, avant d'avoir reçu l'acceptation de l'offre faite, déclinait le portefeuille des Finances. Thiers s'adresse alors à Pouyer-Quertier qui accepte courageusement le poste que tous avaient déserté.

Le nouveau ministre des Finances sera à la hauteur des devoirs qu'il avait assumés, il fera plus et mieux encore : ministre des Finances, il n'avait pas à négocier avec l'ennemi; cependant dans les tractations avec l'Allemagne, il va prendre un rôle de premier plan et à la fois ministre des Finances, ministre des Affaires étrangères, ministre du Commerce, mener à bien les besognes les plus compromises et les tâches les plus ardues.

Les préliminaires de Versailles sont signés, les grands sacrifices sont consommés, l'article pre-

mier du traité consacre le démembrement de la Patrie française et l'article 2 fixe notre rançon à cinq milliards, les financiers allemands sont bien assurés de nous avoir condamnés à l'irréremédiable écrasement. Mais si les conditions sont ainsi fixées dans la généralité d'un texte, que de points à compléter, que d'omissions à réparer, et dans la rédaction définitive, que d'exigences nouvelles à atténuer ou à écarter !

Il est convenu que les plénipotentiaires français et allemands se réuniront à Bruxelles ; le 24 mars les pourparlers s'ouvrent entre M. de Groulard et le comte d'Arnim pour se continuer jusqu'au début de mai sans aboutir au commencement d'une solution. A cette date, la Commune est maîtresse de Paris, l'Allemand accroît ses exigences et Thiers veut à tout prix sortir de cette situation : il fera face au péril intérieur, mais qui tiendra tête au péril extérieur ? C'est encore Poyer-Quertier que Thiers envoie à Francfort, Poyer qui, en six jours, termina ce qu'en plus d'un mois on n'avait même pas ébauché à Bruxelles et en sauvant ce qui pouvait être sauvé.

Plusieurs mois se passent, le ciel s'est éclairci et il semble que le bleu va s'étendre au-dessus de nos têtes lorsque tout à coup, en octobre, les nuées sombres arrivent en rafales de Berlin, de Berlin où l'on trouve que nous nous relevons bien facilement et bien vite. Qui donc ira engager une lutte nouvelle avec le terrible Chancelier ? Qui

saura en appeler à l'Empereur pour solutionner les questions les plus ardues dans les circonstances les plus tragiques ? Un fois encore, ce sera celui que les instruments diplomatiques appellent Augustin-Thomas-Joseph Pouyer-Quertier.

C'est encore lui qui, à Rouen, le 16 mars, avait réglé la convention destinée à rétablir le régime administratif français dans les départements occupés ; qui, le 28 mars, à Rouen, signait avec le général de Fabrice un arrangement permettant de concentrer autour de la capitale révoltée une armée française de quatre-vingt mille hommes.

M. de Foville a pu dire : « C'était toujours le ministre des Finances qu'on mettait sur la brèche, qu'on expédiait ici ou là et qui, sans se lasser, devait répondre à tous, donnant satisfaction aux uns et tâchant de prouver aux autres que leurs griefs étaient injustifiés. »

Il est une préface obligée à l'histoire de cette triple négociation politique, financière, économique, et il n'est pas permis de parler de Pouyer-Quertier à Francfort en 1871 sans dire les luttes qui s'engagèrent entre lui et le prince de Bismarck ; je veux dire, les luttes de la table. Le monde en a retenti et la renommée a amplifié les choses ; la réalité est déjà de belle taille, à en juger par les mémoires du marquis de Gabriac qui était notre chargé d'affaires en Prusse. Dans ses souvenirs diplomatiques il dit : « Le soir, nous dinâmes chez le Chancelier, le prince de Bismarck et

Pouyer-Quertier se firent mutuellement honneur et je dus reconnaître que dans cette nouvelle passe d'armes renouvelée des héros d'Homère où chacun d'eux cherchait à dominer son adversaire, les deux convives conservèrent merveilleusement leurs positions. La lutte se continua entre eux, le lendemain, chez M. de Bleicherœder avec un égal succès. Aucun des deux antagonistes ne dut s'avouer vaincu. J'en eus la preuve le soir même à l'Opéra où M. Pouyer-Quertier entra d'un pas ferme dans la loge où nous l'avions invité ».

Heureux l'homme qui a bon estomac et qui de ses facultés digestives sait faire un aussi bon emploi et tirer un si heureux parti !

Grâce à cette vaillance, grâce à la franchise de son allure, à la netteté de son esprit, à la souplesse de son caractère, à la gaieté même de son tempérament — avec des larmes dans les yeux, Pouyer-Quertier gardait encore le sourire — le Ministre des Finances prit une influence dont Jules Favre, son collègue des Affaires étrangères va lui-même nous dire la portée : « La simplicité avec laquelle mon honorable collègue abordait les questions, le tour à la fois vif et précis de son entretien, le naturel qui lui faisait mêler la plaisanterie aux choses sérieuses et donner à sa pensée une forme à la fois incisive et substantielle lui conquièrent rapidement un véritable crédit et lui permirent d'obtenir sur certains points des concessions inespérées. » C'est ce qui nous reste à voir.

L'article premier des préliminaires de paix nous laissait la ville et les fortifications de Belfort avec un rayon qui, dit le texte, « sera déterminé ultérieurement. » C'est à la dernière heure que les Allemands avaient consenti à nous rendre cette place forte et, pour ne pas retarder la signature des conventions, au lieu de corriger tout le contexte de l'article, on se borna à y ajouter la finale qui vient d'être reproduite et qui, on le voit aisément, laissait place à toutes les tractations. A Bruxelles, les négociateurs n'avaient pas fait un pas vers une solution définitive.

Belfort, disait Thiers, est la porte de la France.

Lorsqu'on n'a pas Strasbourg, il faut avoir Belfort : il avait employé toute son énergie à le conserver et pour en agrandir le territoire, il était prêt à bien des concessions. En son nom, Pouyer-Quertier demanda une extension de dix kilomètres du périmètre de défense de Belfort, ce qui assurait à la ville, avec la vallée de Géro-magny, ses libres communications avec l'intérieur et notamment avec Besançon par Montbéliard. L'Allemand voulut se faire payer richement une telle concession et exigea que la France lui abandonnât les gîtes ferrugineux d'Aumetz, Villerupt et Ossange, soit mille cinq cents hectares entre Briey et Longwy. Villerupt au moins fut sauvé par l'habile diplomatie de Pouyer-Quertier : « Prince, lui dit l'ingénieur Normand, je vous donne ma parole que je ne vous eusse pas obligé

à devenir Français et vous me faites Allemand, — Comment cela ? je ne vous comprends pas, qui parle de prendre votre Normandie ? — Je suis un des principaux actionnaires des forges de Villerupt et vous voyez bien que vous me faites Allemand. — Allons, ne pleurez pas, je vous laisse Villerupt, mais ne me demandez rien de plus ou je vous le reprends. »

A vrai dire, les minerais de la région de Villerupt avaient, à raison de leur teneur en phosphore, une moindre valeur que les gisements qui venaient de nous être enlevés, mais l'invention de deux modestes artisans anglais allait bientôt modifier les choses et dans cette partie du sol français, que l'habileté de Pouyer-Quertier nous avait conservée, devait se développer un jour cet admirable bassin de Briey qui est à cette heure une de nos plus belles richesses nationales.

L'Alsace et la Lorraine nous avaient été prises « franches de toutes dettes » : par surcroît, le Chancelier de l'Empire avait la prétention de ne donner à la Compagnie de l'Est, propriété privée, qu'une indemnité dérisoire. Le *Journal de Rouen* du 3 avril 1891 donne la parole à Pouyer-Quertier qui, au banquet de Goderville, disait en 1885 : « On a évoqué les circonstances de 1871 et 1872, ce temps où je défendais avec ardeur et avec douleur le territoire français. Oui, je le défendais pied à pied. A Francfort, la question vint sur les chemins de fer d'Alsace. M. de Bismarck m'offrit

120 millions, ils en valaient 400. Je dis au Chancelier : « A 120 millions, j'aurais le droit de dire que vous nous les avez volés ». M. de Bismarck fut choqué, mais il me demanda quel moyen d'accord je voyais. Je répondis : « Si vous avez deux ingénieurs allemands honnêtes, j'accepte leur décision ». Je jouais gros jeu. L'événement tourna bien. Les ingénieurs venus de Berlin fixèrent le prix à 350 millions. M. de Bismarck offrit 310 millions. Je lui répondis : « En Normandie, on coupe la paille et nous transigeâmes à 335 millions ». Nous continuerons à lire cet article si remarquable et si remarqué en son temps du *Journal de Rouen* :

« Les diplomates de carrière diront tant qu'ils voudront que M. Pouyer-Quertier n'avait ni les traditions, ni les usages, ni les formules traditionnelles du quai d'Orsay. Aimant la France autant que personne, il a trouvé dans les ressources de son esprit normand ce que les grimoires et les archives ne donnent point. Il a obtenu des concessions là où les ambassadeurs élevés à la brochette n'auraient trouvé que le moyen d'en faire. Devant ce chapitre de la vie de M. Pouyer-Quertier, tout Français doit s'incliner reconnaissant. »

La France doit encore à son représentant, lors des négociations d'octobre, une rectification de frontière qui lui rendit Igney, les deux villages de Raon et une partie d'Avricourt, pays qui, primitivement, avaient été attribués à l'Allemagne.

Dans cette même négociation, Pouyer-Quertier arrivait à une entente sur les frais d'entretien des cinquante mille hommes qui occupaient encore notre territoire et nous économisait près de 8 millions par an.

A cette date d'octobre 1871, le premier emprunt de guerre a été triomphalement réalisé et il s'agit d'obtenir, en anticipant les paiements convenus, l'évacuation de six nouveaux départements, ce que Pouyer-Quertier sut encore mener à bien.

Tous ces avantages, il les obtint en consentant seulement jusqu'à fin 1872 la prolongation du régime douanier applicable à l'Alsace-Lorraine aux termes des premières ententes. L'Allemagne voulait bien prendre nos provinces, mais elle redoutait la concurrence de leur industrie.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. de Rémusat, écrivait le 12 octobre, à notre représentant à Berlin : « Les conditions que vous avez obtenues sont excellentes » ; voilà Messieurs, un jugement que nous devons retenir.

Après avoir traité et résolu ces difficiles problèmes de politique générale, Pouyer-Quertier dut envisager avec son terrible adversaire le règlement des relations économiques entre les deux nations.

Les conventions économiques ont été réglées par l'article 11 du traité de Francfort et par la stipulation réciproque dite : « de la nation la plus favorisée », stipulation dont la portée est trop

connue pour qu'il y faille insister. Au moment même de l'adoption du traité cette convention ne fut l'objet d'aucune critique ; elle parut la sagesse même. Plus tard, il n'en est pas qui fût plus violemment reprochée à son auteur. L'article 11 devint le meilleur, disons mieux, le plus mauvais des arguments électoraux contre Pouyer-Quertier et le plus injuste.

Je ne songe pas à entrer dans une discussion technique de l'article 11 et de ses suites, mais je veux au moins mettre sous vos yeux une page de la *Réforme économique*, organe bien connu de l'École protectionniste qui, sous la plume de M. Domergue, résume clairement la question :

« La solution la plus avantageuse pour la France était manifestement l'édiction de la clause de la nation la plus favorisée.

« Deux hypothèses pouvaient, en effet, être envisagées.

« Ou bien l'Allemagne, qui pratiquait alors le libre-échange, y resterait fidèle et, dans ce cas, il était de l'intérêt de la France que nous fussions assurés de recueillir le bénéfice de ce régime, ou l'Allemagne — ce qui est arrivé — organiserait une énergique protection de son travail national. Dans ce cas la France aurait avantage à bénéficier du traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire des taxes les plus réduites accordées par l'Allemagne dans les traités conclus par elle.

« Dans les deux cas, la France ne pouvait que

retirer un avantage de la clause de la nation la plus favorisée. C'était justement pour cela qu'il était certain que l'Allemagne refuserait d'y consentir si nous la réclamions.

« L'habileté de Pouyer-Quertier fut d'amener son adversaire à prendre l'initiative d'une proposition qu'il était dangereux pour la France de faire elle-même. Ce fut œuvre de patience et de prudence. Les Allemands avaient suggéré maintes combinaisons que Pouyer-Quertier sut victorieusement combattre. Ainsi, peu à peu, Bismarck, comme le reconnut plus tard un des principaux confidents du Chancelier, fut amené à se laisser prendre au piège qui lui avait été habilement tendu. Il proposa, de guerre lasse, la clause de la nation la plus favorisée ; et son subtil adversaire se donna l'apparence de concéder ce qu'il avait, dès le début des négociations, projeté d'obtenir.

« Pouyer-Quertier se plaisait plus tard à exposer le plan qu'il avait formé et fait réussir. C'est de sa bouche même, continue M. Domergue, que nous tenons le récit de ces négociations et des péripéties qui les marquèrent ».

M. Paul Leroy-Beaulieu, l'un des chefs reconnus de l'école libre-échangiste, n'a pas un autre sentiment que M. Domergue ; il s'exprime ainsi : « Une légion d'étourdis a répandu, contre l'article 11, les critiques les plus inconsidérées, et a réussi à créer un préjugé dans l'opinion publique contre cette clause qui, en réalité, constituait pour nous

une sauvegarde précieuse qui a préservé la France contre le péril d'une fédération économique de l'Europe du Centre. » Nous savons encore mieux aujourd'hui ce que cela veut dire.

A raison même des attaques multipliées contre l'article 11, à raison de cette légende qui, de nos jours, vit encore, il m'a paru bon de mettre sous vos yeux les opinions de gens bien qualifiés qui ont porté sur cette partie du traité de Francfort un jugement définitif.

L'œuvre de Pouyer-Quertier se complète et s'achève au Ministère des Finances, œuvre multiple, fardeau écrasant, tâche qui eût fait reculer un moins vaillant.

Tout fait défaut au ministre ; à Versailles, il n'a qu'un campement de fortune et à Paris, au lendemain de la Commune, il lui faut chercher un abri de droite ou de gauche et s'installer au hasard des locaux disponibles. Son personnel est réduit au strict minimum et tous doivent travailler jusqu'à l'extrême limite des forces ; les ressources enfin n'existent plus et le directeur du mouvement des fonds lui apporte un jour dans ses mains le dernier million du Trésor.

Il faut cependant que le pays vive, il faut reconstituer ce qui a été abattu, il faut régler les dépenses considérables que nous impose l'occupation du pays par l'ennemi. Que vaut encore le crédit de France ? Question angoissante ! Le chef de l'Etat et son ministre des Finances vont courir la chance

suprême de l'emprunt. Tout a été dit sur les difficultés de cette vaste opération devant laquelle reculaient les professionnels de la Finance, sur le danger qu'on courait en adressant au public un appel qui pouvait rester sans écho. Thiers et Pouyer-Quertier eurent confiance dans les ressources inépuisables de notre pays et dans le ressort patriotique des populations. Cette confiance fut récompensée, un emprunt 5 0/0 émis à 82 fr. 50, pour 2 milliards et demi, fut entièrement couvert à Paris même, la province et l'étranger complétèrent près de 5 milliards et le 28 juin, Pouyer-Quertier, d'une voix entrecoupée par l'émotion, pouvait annoncer à l'Assemblée Nationale ce triomphe magnifique qui marquait l'aurore de notre retour à la vie. En descendant de la tribune, note M. de Foville, Pouyer-Quertier faillit être porté en triomphe, mais il était vraiment trop lourd pour cela.

L'emprunt était couvert ; il restait maintenant à trouver les ressources nouvelles nécessaires pour permettre au pays de remplir ses obligations envers ses créanciers. Pouyer-Quertier fit immédiatement voter un ensemble de taxes qui représentaient une recette annuelle de 600 millions et ce fut surtout aux contributions indirectes qu'il s'adressa pour faire rentrer cette somme alors formidable. On lui en a grandement fait grief ; on l'a accusé d'un égoïsme de classe effréné qui lui faisait demander à la masse populaire ce qu'il aurait dû

réclamer à la seule fortune acquise. C'est l'éternelle lutte entre les contributions directes et les taxes indirectes. Une remarque suffira pour justifier le ministre. Le budget établi par Thiers, d'accord avec son ministre des Finances, eut ce génial mérite de permettre à la France de se relever, de reprendre la pratique des économies, de reconstituer de nouveaux capitaux, en sorte que le travail fut largement assuré à l'ouvrier qui put de la sorte sentir moins lourdement le fardeau qui avait été mis sur ses épaules et que le budget du pays connut bientôt des excédents qui, allant croissant d'année en année, eussent permis aux Chambres suivantes de faire disparaître les dernières traces de la guerre si elles n'eussent préféré suivre une politique toute différente.

Pouyer-Quertier avait une dernière tâche à remplir et ce n'était pas la moins dure ; il fallait régler avec l'ennemi la rançon de 5 milliards qui nous avait été imposée par l'article 2 du traité de Francfort. Il avait été convenu que les paiements seraient faits en numéraire, en billets de banque d'Angleterre, de Prusse ou de Belgique et en lettres de change. On excluait ainsi les billets de la Banque de France.

Ce fut une première habileté de notre ministre de faire accepter un paiement de 125 millions en billets de la Banque de France, billets qui, du reste, il faut le dire hautement, n'avaient fléchi à aucun moment et conservaient leur pleine valeur.

Une difficulté bien imprévue et de grave conséquence allait surgir. Nous venions, le 1^{er} octobre, de parfaire le versement d'un milliard et demi qui avait été réalisé à l'aide des 125 millions de nos billets de banque, de la compensation représentée par les 325 millions, valeur convenue des chemins de fer, de 800 millions d'effets de commerce, et 250 millions de numéraire. Ce déplacement énorme de valeurs métalliques avait créé une crise monétaire sur tous les marchés et on était d'accord, de part et d'autre, qu'il fallait trouver un autre mode pour les prochains paiements. Le Chancelier demandait la souscription par le Trésor français de traites cautionnées par la signature de grandes maisons de banque. A cela Pouyer-Quertier se refusa avec la dernière énergie. Il offrit de faire les règlements par la remise de traites sur les principales villes d'Europe avec le seul aval du gouvernement français. Le crédit de la France, disait-il, se suffit à lui-même ; lui demander une garantie, c'est lui faire injure. Peu importe à Bismarck qui maintient nettement sa prétention. Pouyer-Quertier demande alors une audience à l'Empereur et porte le débat devant lui. Il y va de l'honneur de la France, il ne cédera pas.

Le soir même se place un de ces épisodes qui donnent une physionomie si particulière aux relations du Chancelier allemand et du Ministre français. Il est minuit, le prince de Bismarck se

présente à l'hôtel de Pouyer-Quertier et entre rondement dans sa chambre : « Je vous réveille, cria-t-il, mais vous n'en dormirez que mieux. Par ordre de mon maître, je viens avec vous signer nos conventions. Veuillez vous lever, nous les mettrons sommairement par écrit pour qu'il n'y ait plus de discussion possible. L'Empereur vous a cédé ; vous êtes irrésistible. » M. Pouyer-Quertier se leva, passa un vêtement, mais il n'est pas historien qui ait résisté au plaisir de marquer l'antithèse entre le casque du prince et le bonnet du bon Normand.

Ne nous fions pas à cette apparente bonhomie. Les difficultés de notre ministre avec les Allemands étaient constantes, sans cesse renouvelées. Un seul fait en donnera quelque idée. Pouyer-Quertier, quand il fait un paiement, se tient pour libéré du jour où il a réalisé la remise des valeurs qui en forment le montant. Telle n'est par la manière de voir des agents du Trésor allemand qui soutiennent que seul le comptage du numéraire peut avoir force libératoire. C'était pour nous une perte formidable d'intérêt puisqu'on ne pouvait guère compter plus d'un million par jour et que nous nous présentions avec des centaines de millions. Bientôt, Pouyer-Quertier pouvait télégraphier à Paris : « J'ai obtenu que le jour du versement serait considéré comme le jour de paiement. » Une fois de plus il avait eu gain de cause.

J'ai ses dépêches sous les yeux et il en est un passage que je veux transcrire : « J'ai demandé l'amnistie des prisonniers condamnés pour des faits autres que ceux de guerre. J'ai lieu d'espérer qu'ils seront renvoyés à bref délai ». Je lis ailleurs qu'il fit une visite aux camps de Mayence, Coblenz et Cologne, et rétablit le paiement de la solde arriérée due à nos malheureux prisonniers. Pouyer-Quertier avait bon cœur.

Je vous ai indiqué, Messieurs, que la première négociation de Pouyer-Quertier à Francfort s'était terminée en six jours. La seconde phase à Berlin n'aura pas été plus longue puisque sa dépêche d'arrivée est du 8 octobre et que le 13 octobre, il télégraphiait au président de la République : « Tout est signé, convention financière, convention douanière, convention territoriale et je m'empresse de retourner vers vous pour hâter la délivrance de nos départements. »

Tant de bonheur joint à tant d'audace méritait une récompense hors pair. Le président de la République décida d'élever Pouyer-Quertier, simple chevalier, au rang de grand-officier de la Légion d'honneur, en lui faisant franchir d'un seul coup, par trois décrets successifs, tous les grades inférieurs à cette haute distinction.

M. Thiers voulut encore donner à Pouyer-Quertier un témoignage personnel d'estime et de sympathie. Au moment du mariage de sa fille avec M. de Lambertye, il vint lui-même à Rouen

signer au contrat. Parmi nos concitoyens, il en est encore beaucoup qui peuvent redire la splendeur des réunions en l'hôtel de la rue de Crosne, l'affluence des amis, le peuple acclamant à la fois le chef de l'Etat et son ministre qui se présentaient au balcon. Pouyer-Quertier est à l'apogée de sa vie publique, de sa vie industrielle, de sa vie familiale.

III

Quelques mois vont se passer, la scène change et nous conduit à la Cour d'assises de Rouen où passe en jugement l'ancien préfet de l'Eure, Janvier de la Motte, accusé d'avoir dilapidé les finances publiques.

Pouyer-Quertier est un vieil ami de Janvier de la Motte, et il n'est pas de ceux qui désertent les amitiés au moment du danger. Pour sauver l'accusé, il eut le tort, j'estime qu'il faut faire cet aveu, de se livrer à une improvisation dans laquelle il émit des théories à tout le moins risquées sur les virements et les mandats fictifs. Il combattit vigoureusement l'accusation, il sauva son ami qui fut acquitté par le jury, mais il s'était perdu lui-même. A la suite de cette déposition, un débat orageux s'engagea à la Chambre, et notre ministre des Finances dut donner sa démission.

Le comte de Saint-Vallier, commissaire extraordinaire du Gouvernement français près le com-

mandant en chef de l'armée allemande d'occupation lui écrivait alors : « La nouvelle de votre retraite m'a causé une véritable stupeur ; c'est un grand malheur qui vient s'ajouter à beaucoup d'autres et une grave complication dans nos affaires avec la Prusse ».

Comment expliquer la rigueur d'une telle sanction ? Pouyer-Quertier s'en est parfois expliqué dans l'intimité avec ses amis et je recueille quelques témoignages qui doivent reproduire fidèlement sa pensée : « Je ne suis entré, disait-il, dans le ministère que par la volonté formelle de M. Thiers, contre le gré de plusieurs de mes collègues qui ne partageaient pas mes vues économiques et qui, par tempérament, différaient singulièrement de moi. Puis il était bien singulier qu'un marchand de coton se mît à faire de la diplomatie et se permît de réussir là où les gens de la carrière avaient échoué et ce succès ne m'avait pas été pardonné. Enfin, et ce n'est point le moindre motif de ma disgrâce, j'avais eu le tort de m'aliéner les bonnes grâces des puissances financières que j'ai combattues sous l'Empire et qu'à raison de leurs prétentions déraisonnables, j'ai dû écarter des opérations de l'emprunt. Comme le disait un haut personnage, on n'avait pas la peau de Janvier, mais on avait celle de Pouyer ».

Une autre marque éclatante d'ingratitude allait bientôt lui être donnée lors de la nomination des

sénateurs inamovibles. S'il était un homme qu'il convenait de soustraire à jamais aux luttes politiques, c'était bien celui qui, ayant rendu de tels services au pays, ne devait plus connaître d'adversaires en France. Le négociateur du traité de Francfort devait être respecté de tous jusqu'à son heure dernière. Je ne sais, Messieurs, quelle coalition des partis extrêmes barra la route de Pouyer-Quertier vers le Sénat mais je sais que, venant d'hommes qui avaient été les témoins de ce que le chef de l'Etat avait appelé « les services éminents de M. Pouyer-Quertier », cette vilénie était impardonnable.

Les électeurs de la Seine-Inférieure eurent à cœur de réparer la faute ainsi commise, et le 30 janvier 1876 ils envoyaient Pouyer-Quertier au Sénat, en tête de liste. Au Sénat, Pouyer-Quertier remonte à la tribune, il prend part aux grandes discussions, il est le rapporteur du budget en 1877, il préside la Commission d'enquête sur les souffrances de l'agriculture et de l'industrie, mais c'est surtout au dehors qu'il va manifester son action en reprenant sa campagne pour la protection du travail national.

L'agriculture et l'industrie ! il avait remarqué que trop souvent on cherchait à les dresser l'une contre l'autre, à mettre leurs intérêts en opposition et à la suite d'une série de discours, devant le Congrès des Chambres de commerce, devant

la Société des agriculteurs, il arrive à sceller l'alliance de ces deux grandes forces nationales.

C'est d'une même pensée que sort l'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, création de Pouyer-Quertier, et qui, suivant la parole de M. Méline, son président, dans un discours prononcé à Rouen en 1891, devint un centre d'action autour duquel se réunirent toutes les forces de la production française, un foyer de lumière et de vérité rayonnant partout.

Pouyer-Quertier n'avait jamais abandonné la direction de son industrie ; il élargit encore son action en prenant une large part dans la construction des chemins de fer de l'Eure, en créant le câble transatlantique, le « Paris-New-York » et, traversant un jour la mer sur le bateau qui portait son nom, il croisait et saluait le *Charles-de-Lesseps* qui emmenait vers Panama celui qui avait fait le canal de Suez. De Lesseps, Pouyer-Quertier, grands noms, grandes vies et mêmes tristes destinées !

Les heures sombres sont en effet venues pour notre concitoyen. Déjà il a été obligé de constituer une Société pour reprendre ses affaires textiles ; le câble transatlantique sombre par la faute des dirigeants d'alors ; les chemins de fer de l'Eure lui imposent de lourdes responsabilités.

Les tristesses de sa vie privée s'ajoutent aux épreuves de sa vie commerciale. Ses deux filles, M^{me} de la Rochelambert, M^{me} de Lambertye ont

fermé les yeux et ce lui fut une grande douleur.

Puis, Pouyer-Quertier souffre d'une campagne de dénigrement dont il ressent péniblement les coups. Porté très haut par les événements et par son mérite, en eût-il parfois le vertige ? Il se peut. Nous sommes pour nos hommes publics d'une rigueur qui fait grand honneur à nos sentiments de vertu, sinon aux qualités de notre cœur. On fut sévère pour lui.

Le ciel se fait de plus en plus noir. Déjà en 1885, il avait voulu, aux élections législatives, sauver la liste de la droite en lui donnant l'appui de son nom ; ce fut un échec. Ce fut un autre échec en 1891, en Seine-Inférieure, aux élections sénatoriales ; une troisième déroute semblable, à quelque temps de là, l'attendait dans le département de l'Eure. La nuit était tombée et quinze jours plus tard, sans que rien eût annoncé sa fin, Pouyer-Quertier meurt comme fatigué du grand effort qu'avait été sa vie intense et multiple.

Il meurt, et à le voir à terre, les Français jugent mieux de sa taille, ils s'aperçoivent que l'homme était grand. Nous avons en France le don des belles funérailles, celles de Pouyer-Quertier furent magnifiques.

Nous laisserons passer, si vous le voulez bien, Messieurs, l'immense cortège qui, le 5 avril 1891, conduisait Pouyer-Quertier à sa dernière demeure. Préfet, sénateurs, députés, représentants de l'ar-

mée et de la magistrature, conseillers généraux, présidents de Société, tous y furent présents, sans parler de ses amis et de ses ouvriers. L'éloquence fut admirable. Le maire de Rouen dit de fort belles choses ; je ne sache pas qu'il y ait à Rouen une voie portant le nom de Pouyer-Quertier.

Nous laisserons passer le long cortège des articles nécrologiques qui, par le monde entier, redirent la mort et la vie de celui qui redevint pour un jour le négociateur du traité de Francfort et le libérateur du territoire.

Puis lentement, le silence s'est fait, le souvenir de ces grandes choses s'est effacé ; la figure de Pouyer-Quertier s'est estompée dans le recul de l'histoire.

Il m'a paru que les circonstances de l'heure présente donnaient un relief particulier aux services rendus par un tel homme, qu'il convenait d'en rappeler la mémoire aux jeunes générations et qu'en rendant hommage à un bon Normand, je répondais à la pensée de l'Académie.

Qu'il me soit permis de vous remercier de l'occasion que vous m'avez offerte, Messieurs, en me décernant un honneur immérité, d'écrire une étude dont je sais combien elle est inégale à son objet, mais dans laquelle vous voudrez bien, je vous le demande, vous inspirant d'une parole récemment prononcée en une illustre Compagnie, apprécier le désir et l'effort d'une bonne action.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. LAFOSSE

Par M. LOUIS DESCHAMPS.

LE PROBLÈME MORAL DANS LA GRANDE INDUSTRIE

MONSIEUR,

Nos anciennes traditions voulaient que le Président de l'Académie lui-même eût la charge et l'honneur de répondre au nouveau collègue venant prendre séance parmi nous.

Que n'avez-vous la bonne fortune d'être reçu, ou par le très fin et très distingué Prélat qui fut si heureux de prononcer votre admission, ou encore par l'éminent Amiral qui nous préside actuellement, et qui s'efface trop modestement, m'ayant invité à prendre sa place, à cette seule fin que vous soyez reçu par l'un de vos confrères de la grande famille industrielle ?

Vous y perdrez, Monsieur, de n'être pas loué comme vous le méritez, et comme j'essaierais cependant de le faire, si vous ne m'aviez vous-même imposé la consigne rigoureuse de supprimer de mon discours tout éloge.

J'obéis, mais, ce que je ne dirai point, tous l'ont ici présent à l'esprit, parce que tous savent quelle grande place vous tenez dans l'industrie

de ce pays, avec quelle autorité vous présidez le Tribunal consulaire, avec quel éclat vous dirigez nos réunions d'études ou d'affaires, avec quel dévouement vous assurez le fonctionnement des œuvres de bienfaisance les plus importantes et les plus variées; nous venons de voir avec quel talent et quelle conscience vous savez tenir la plume de l'historien.

Je vous remercie de la pensée généreuse qui vous a fait profiter de cette réunion pour rendre hommage à l'un des grands hommes de notre petite patrie normande. Normand, il l'était de la tête aux pieds, cet homme à la forte carrure, à la physionomie pleine de bonhomie malicieuse et avisée, à l'esprit prompt et hardi, aux conceptions vastes, au savoir-faire merveilleux toujours tendu vers les réalisations pratiques.

Ce n'est pas sans quelque mélancolie que je vous entendais rappeler les tristesses de la fin d'une belle carrière, l'oubli des services rendus, l'incompréhension de concitoyens inaptes à profiter du beau talent qui ne demandait qu'à se dévouer à eux. Ils se sont fatigués d'être représentés par l'un des meilleurs serviteurs de la France. L'ingratitude n'est-elle pas le propre des souverains, et du peuple souverain en particulier?

Vous nous avez montré en Pouyer-Quertier l'industriel collaborant au développement et à la prospérité de la grande industrie. La plupart de

ses collègues d'alors ne s'occupaient guère que de fonder ou d'augmenter leur fortune; ils ont, en général, reçu la récompense qu'ils ambitionnaient, *vani vanam*, a dit le Christ. Qui donc songe à eux maintenant? N'ayant vécu que pour eux-mêmes, ils sont morts tout entiers. Et celui-là survit; car si, ce soir, vous faites à Pouyer-Quertier les honneurs de cette séance, n'est-ce pas précisément parce que seul, ou presque seul des industriels de son époque, il a travaillé et lutté pour autre chose que pour la fortune. Il a défendu, avec un désintéressement et une ténacité admirables, les intérêts de toute l'industrie cotonnière, puis de l'industrie et de l'agriculture françaises et du travail national, et enfin la fortune même de la France.

Encore une fois, je vous félicite, Monsieur, de l'acte de justice que vous venez d'accomplir.

Et quel cadre de votre action pouviez-vous mieux choisir que l'enceinte de cette Chambre de commerce, d'où Pouyer-Quertier fit rayonner sa puissante et utile influence sur les destinées économiques du pays?

Qu'il me soit permis de saluer son successeur d'aujourd'hui, le continuateur des grandes traditions consulaires, et de le féliciter, ainsi que toute la Chambre de commerce, de la vaillance avec laquelle, suivant l'expression de M^{me} Colette Yver, la Chambre a contribué pour une large part à faire de notre place « la place forte du commerce

et de l'industrie, la plus grande citadelle française des prospérités économiques de demain ».

Et permettez-moi maintenant de vous imiter, avec le talent en moins, en jetant un coup d'œil rétrospectif, non pas sur la vie de tel ou tel industriel, mais sur la vie de l'industrie elle-même, sur les problèmes moraux qui se sont posés devant elle au moment de sa naissance, sur ceux qui s'imposent désormais à son attention.

La grande industrie date du commencement du siècle dernier; ses progrès furent lents tout d'abord; ils dépendaient du développement des arts mécaniques. Elle eut donc une enfance laborieuse, et, comme tous les enfants, elle s'est montrée exigeante et passablement égoïste.

Nous lui en faisons un grief maintenant parce que nous ne réfléchissons pas assez que c'est une loi de la vie que tout organisme ne peut croître et se fortifier qu'aux dépens d'autres organismes. L'industrie se développa aux dépens de ses propres artisans; elle fut dure pour ses ouvriers, et elle exigea d'eux une somme excessive de travail et pour un salaire insuffisant, qui les maintenait dans un état de misère et de sujétion déplorables. Que l'on en juge.

Le travail était, suivant les usines, de treize, quatorze et même quinze heures par jour; je n'ose pas affirmer qu'elles fussent entrecoupées par des repos réguliers, car il arrivait souvent que les

ouvriers, pour ne pas perdre de temps en allées et venues aux heures de repas, mangeaient dans l'atelier et tout en travaillant. Jouissaient-ils au moins du repos du dimanche ? Le moins possible. Un vieil industriel m'expliqua un jour que, dans le bon temps, c'était vers 1830-1835, il faisait travailler le dimanche non pas les femmes, mais tous les ouvriers, d'abord jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; puis, grâce à ce qu'il appelait le relâchement des mœurs, il ne les fit plus travailler que jusqu'à midi, jusqu'au jour enfin où les mœurs devinrent tellement relâchées qu'il fut obligé de leur laisser leur dimanche. Mais son système, me disait-il, avait le grand avantage d'écarter les ouvriers du cabaret. L'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'inconscience ou du cynisme du bonhomme. Il privait son personnel du repos du dimanche pour qu'il n'eût pas la tentation d'en abuser ; mais, est-ce aussi pour le moraliser qu'il le privait de l'accomplissement du devoir religieux, de la satisfaction d'une journée passée en famille, et de la détente physique nécessaire après une semaine de quatre-vingts heures de travail ?

J'ai connu une autre région où, au temps de ma jeunesse, les corvées d'ouvriers chargées du nettoyage du dimanche étaient conduites, par équipes, à la messe et ramenées à l'atelier jusqu'à onze heures ou midi.

Quant aux enfants, ils étaient, à l'époque plus

reculée dont je parlais tout à l'heure, autorisés à travailler dès le plus jeune âge avec leurs parents, qui pouvaient ainsi les surveiller au lieu de les laisser seuls à la maison. L'obligation scolaire n'existait pas, et mon vieil industriel m'expliquait que même de très jeunes enfants, de sept à huit ans, étaient admis à l'atelier et occupés à ranger des tuyaux et éplucher des déchets. On ne les payait naturellement pas, puisque c'était pour obliger leurs parents qu'on les occupait.

Et ne croyez pas que ces abus se produisaient plus spécialement dans l'industrie cotonnière ; on s'en plaignait dans toutes les industries, même les plus dangereuses et insalubres, ce qui explique qu'en 1841, l'Archevêque de Rouen déclarait publiquement « qu'en ces jours de progrès et de découvertes il faut une loi de fer pour empêcher de tuer les enfants par le travail ».

Enfin, les accidents du travail étaient assez mal vus et donnaient droit à plus de reproches que d'indemnités, puisqu'ils étaient presque toujours dus, vous n'en doutez pas, à la faute de la victime. Il était bien désagréable pour le patron de constater que, si l'ouvrier s'était coupé un doigt ou cassé un membre, il avait en même temps cassé un pignon, une poulie, une pièce et arrêté un métier.

Et ne pensez pas, Messieurs, que j'exagère, que je pousse au noir dans le désir de faire de la littérature ; j'ai et j'aurai toujours présentes à l'esprit

les conversations, qu'enfant, j'entendais tenir par des hommes respectés et respectables qui ne voyaient de succès pour la grande industrie que dans un travail intense et dans une discipline fermée à tous sentiments personnels. Ne nous indignons pas outre mesure, et comprenons que l'industrie ne saurait être tenue pour seule responsable des abus qu'elle a pu commettre. Le monde industriel fait partie d'un monde plus grand, qui est celui de tout le monde, et ce n'est point le fait de l'industrie s'il y a une amoralité générale; la sienne propre n'est qu'une conséquence de celle de l'ensemble.

Or, à l'époque où naissait la grande industrie, les doctrines à la mode étaient celles du libéralisme économique, l'une des erreurs les plus fâcheuses que le XVIII^e siècle ait léguées au XIX^e, et dont le résultat le plus frappant est cet excès d'individualisme qui nous est une telle cause de faiblesse. C'était aussi l'époque où l'un des hommes les plus considérables du régime, Guizot lançait du haut de la tribune ces paroles imprudentes : « Enrichissez-vous et vous serez considéré ». Comme si l'enrichissement pouvait être le but d'une vie; comme si la fortune pouvait être un motif de considération ! Le conseil n'en était pas moins donné à des esprits particulièrement bien disposés à le suivre. Il s'ensuit que nos grands-pères avaient les mœurs de leur temps; ils n'étaient ni plus durs ni plus cupides que leurs

voisins, mais comme leur action s'exerçait sur un champ de plus en plus vaste et sur un nombre croissant d'assujettis, les défauts en étaient plus apparents.

Même excusables, ces excès expliquent bien des revendications et des haines ; ils justifient pleinement l'intervention de l'État et l'éclosion prochaine des lois sociales qui constituent notre Code actuel du Travail, l'honneur incontestable de la troisième République.

Je me hâte d'ajouter que si l'État a rempli son devoir, l'industrie a également rempli le sien ; et le contraste est vraiment saisissant entre le cadre dans lequel se passait autrefois la vie de l'ouvrier et le cadre de sa vie actuelle. Vous ne verriez pas sans quelque admiration les ateliers modernes, aux salles vastes, bien aérées, bien éclairées, chauffées en hiver, ventilées en été, des machines soigneusement entretenues, brillantes, munies partout d'organes protecteurs, les parquets nettoyés chaque jour, et tout l'ensemble d'une propreté que pourraient envier maintes maîtresses de maison. L'hygiène personnelle n'est pas moins recherchée, et des lavabos permettent à tous de se nettoyer le midi et le soir. Les ouvriers qui demeurent au loin peuvent prendre leurs repas dans des réfectoires chauffés. Dans la grande majorité des usines des secours en argent et en layettes sont donnés aux femmes en couches, et les établissements plus importants avaient organisé des

crèches ou des garderies, avant qu'une loi récente en fît une obligation. Enfin, il est nombre d'institutions d'assistance et de prévoyance qui sont tout à l'honneur de nos industriels et qui montrent avec quelle rapidité la crise morale du début s'est atténuée et a fait place à une mentalité plus élevée, plus consciente de ses devoirs, plus disposée à les remplir. Est-ce tout ? Et la moralité industrielle est-elle arrivée à ce stade supérieur où il n'y ait plus guère de progrès à espérer ?

Il s'en faut de beaucoup, et ce sont les conditions de ce progrès moral désirable que je vous demande la permission de vous soumettre, sans me dissimuler à combien de critiques je m'expose, car la solution du problème repose sur la conception que l'industriel se fait de son rôle social. Et c'est le moment de se rappeler le vieil exemple de la grammaire latine : *tot capita, tot sensus*.

En réalité, et de par sa situation, un industriel est une autorité sociale, un chef, puisqu'il commande souvent à plusieurs centaines, parfois à plusieurs milliers d'ouvriers. A-t-il le droit et le pouvoir de dire : « Je ne serai un chef que dans mon atelier, parce que là, il s'agit de mes intérêts et de mon argent ; une fois le seuil franchi, je me ferai tout petit, je me mettrai au niveau de mes ouvriers, et même au-dessous, s'il le faut, afin d'être tranquille et de goûter en paix l'aisance ou la fortune que je me serai acquise ». Conception

trop modeste, ne vous semble-t-il pas, trop humble pour être respectable, et je crois traduire votre sentiment en déclarant que si nous sommes chefs, c'est pour en accepter toutes les responsabilités comme nous en acceptons tous les devoirs, et, si nous jouissons de quelques profits, c'est précisément la possibilité de ces profits qui nous impose des obligations vis-à-vis du pays, vis-à-vis de nos confrères, et vis-à-vis de nos ouvriers.

Et d'abord vis-à-vis du pays.

Nos obligations envers lui dérivent de ce principe qu'aucun homme ne possède quoi que ce soit en toute propriété. Si propriétaires que nous nous croyions, nous ne sommes guère que des usufruitiers. Il faut distinguer, en effet, entre le pouvoir et le droit de faire une chose. Je possède un bien; j'ai le pouvoir de le détruire, je n'ai pas le droit de le détruire sans nécessité. Le droit d'user et d'abuser, *jus uti et abuti*, n'existe pas, parce que nous ne créons rien; nous ne faisons que transformer ce que nous avons reçu de Dieu, de la nature, de la société. Nous naissons et nous mourons dans les dettes. Si vous voulez en connaître l'étendue, lisez la belle page qu'a écrite sur ce sujet M. Léon Bourgeois dans son livre sur la Solidarité.

Nos dettes vis-à-vis de la société, nous les paierons à la Patrie, à l'État, et nous ne nous imaginerons pas nous en être acquittés parce que nous aurons payé nos impôts. Nous devons en plus au

pays une collaboration étroite avec les Pouvoirs publics pour toutes les œuvres d'amélioration sociale, œuvres d'assistance, de protection, de moralisation. Quel temps fut jamais plus fécond que le nôtre en occasions de remplir son devoir, et vis-à-vis de la Patrie, et vis-à-vis de l'Humanité ?

J'aurais maintenant à descendre d'un degré sur l'échelle des obligations morales pour parler de celles qui lient les industriels les uns aux autres. Sujet délicat, et, cependant, nous n'avons pas la prétention de supprimer une question, une difficulté ou un devoir, par le simple silence.

Ce qui caractérise la mentalité industrielle, c'est un individualisme excessif, outré. Je l'ai dit ailleurs, et sur ce point un écrivain peu connu, nommé Criton, s'est à son tour suffisamment expliqué (1).

L'âge mûr reflète toujours plus ou moins les tendances et les habitudes de l'enfance ; nous comprenons ainsi que les préoccupations égoïstes des débuts de l'industrie se manifestent encore chez ceux qui la dirigent. Ces tendances constituent l'un des plus graves dangers de notre avenir économique, car qui dit : constitution individualiste, dit par là même : constitution anarchique. Chacun, fier de son individualité, jaloux de sa liberté, refusant de se soumettre à une discipline

(1) *Réflexions sur l'Etude de Cléanthe*, par Criton. 1917. Girieud. Rouen.

commune, il en résulte des corporations formées de membres sans cohésion, sans force de résistance en face des difficultés, poussière d'individus impuissants par eux-mêmes, monceau de sable sur lequel ne peut être élevé aucune construction. C'est la confirmation de la parole de l'Écriture : Malheur à l'homme seul.

Et, en vérité, il n'y a plus de place pour les indépendants et les isolés dans une vie où la complexité des idées, des aspirations et des intérêts dépasse la mesure des prévisions humaines. De plus en plus les liens sociaux, que d'aucuns s'efforcent de relâcher et dissocier, s'emmêlent, s'enchevêtrent, en particulier dans le domaine économique. C'est pourquoi il n'est pas permis à l'industriel de se dérober à une solidarité qui, pour son propre avantage, s'impose à lui. Les intérêts communs qu'il refuserait de discuter en commun, et de respecter dans les décisions prises, seraient alors discutés sans lui, et parfois contre lui, sans qu'il ait le droit de s'en plaindre ; son opposition serait vaine devant la puissance des résolutions collectives et de l'opinion publique. Aussi peut-on dire que de l'attitude des industriels dépendra en partie, et bientôt, l'avenir de l'industrie.

Il dépendra également de la conception que se feront les ouvriers et les patrons de leurs obligations réciproques.

J'ai dit ce qu'était la vie de l'ouvrier il y a

soixante ans et plus, j'ai indiqué les conditions singulièrement améliorées dans lesquelles il travaille aujourd'hui dans nos grandes usines modernes; mais, si importantes que soient ces améliorations, ne nous imaginons pas qu'elles suffisent à le satisfaire. Il rêve tout autre chose, car on s'efforce de lui persuader que la seule fin logique du conflit entre le capital et le travail consiste dans l'absorption du capital par le travail. Sur ce point, que de théories ont été échafaudées que ce n'est point ici le temps ni le lieu de discuter; contentons-nous de demander à des hommes éminents, à des esprits éclairés et bienveillants, ce qu'ils pensent des réformes à envisager dans les conditions du travail.

Les industriels qui sont membres, et tous devraient être membres, de l'Association nationale d'expansion économique, ont lu le magistral et lumineux rapport de M. Henri Hauser, professeur à la Faculté de droit de Dijon, sur la situation industrielle de la France. J'en détache les lignes suivantes :

« S'il nous est permis d'exprimer en cette matière un avis purement personnel, et qui ne saurait engager que nous-même, nous dirons qu'on ne se préoccupe pas toujours assez de ce que seront, après la paix, les rapports entre patrons et ouvriers. Nous parlions tout à l'heure des devoirs nouveaux qui s'imposeront aux producteurs, du patriotisme économique que la France devra

exiger d'eux. Ces devoirs s'imposeront aux ouvriers comme aux patrons. La guerre a démontré, avec une clarté aveuglante, que les divers éléments du travail national étaient étroitement, indissolublement liés, et que le premier devoir de tous les travailleurs était de collaborer à la vie économique de la nation, parce que de cette vie économique est faite en grande partie l'existence nationale elle-même. Cette vérité, nous le répétons ici dans l'espoir que nos amis de la classe ouvrière nous entendront; cette vérité vaut pour les ouvriers comme pour les patrons. Mais qui a pris, qui prendra la peine de le dire? Ne serait-il pas à la fois équitable et sage de discuter avec eux les conditions essentielles de la reconstitution nationale, dont ils seront, pour leur part, les artisans? Ils auront à faire des sacrifices à la cause commune après la guerre, comme ils ont su, pendant la guerre, faire à cette même cause le sacrifice de leur existence. Encore faudrait-il examiner avec eux, de bonne foi, en toute franchise, la nécessité, l'étendue de ces sacrifices, leur faire connaître ceux que les patrons, de leur côté, devront consentir. C'est seulement, à notre sens, de ces ententes directes que peut naître le sentiment de la solidarité indispensable entre ces deux facteurs de la production.

« Rien ne serait plus dangereux, et en même temps plus injuste, que de leur imposer d'en haut, d'autorité et sans explications, des formules in-

dustrielles toutes faites, qu'ils n'auraient pas été admis à discuter. La politique du silence serait la pire des politiques ; elle mène à l'incompréhension réciproque ; elle n'engendre que des malentendus, toujours funestes, parfois terribles ».

Sur ce même sujet des conditions probables du travail, j'interroge l'un de nos sociologues les plus avertis qui signe Probus ; voici ce qu'il répond :

« Le développement de la production n'est possible que si tous les éléments du pays y concourent. C'est pourquoi l'on doit orienter l'organisation ouvrière vers le rendement le plus élevé qui ne peut plus être cherché aujourd'hui dans l'application de règles désuètes, mais bien dans la combinaison de l'organisation scientifique moderne avec le consentement des travailleurs. La raison impose donc de rechercher le consentement, non pas sous la forme absolue et chimérique d'une acceptation sans réserve, mais sous la forme relative et satisfaisante d'un agrément général à des conditions de travail toujours renouvelées. Nous y arriverons en faisant homologuer par les Pouvoirs publics les conditions du travail que devront arrêter les conseils mixtes où la direction industrielle et les ouvriers seront représentés et départagés par des arbitres désignés par la cour suprême. Et en un langage simple et clair, cela signifie pour les ouvriers et les employés :

la semaine anglaise, la journée de huit heures dans la grande industrie et le salaire minimum élevé, concessions que l'outillage nouveau permet de faire et rend indispensables à la stabilité de notre organisme social, gages qui décideront le grand nombre à participer à l'œuvre de reconstruction française, comme ils ont participé à l'œuvre de défense française » (1).

Si, de la France, nous nous tournons vers l'étranger, nous constatons la même conception.

Dans un des livres les plus curieux, paru il y a quelques années, en 1908, et intitulé : *Problèmes du jour*, un grand industriel américain, milliardaire, connu pour ses rêves de paix universelle, M. Carnegie, développe les idées suivantes sur les rapports du capital et du travail :

« L'ouvrier ou l'employé qui fournit un travail de qualité supérieure doit être appelé à prendre part au conseil de direction de l'entreprise ; tout ouvrier économe qui désire placer ses économies dans l'entreprise où il travaille a droit à des actions au pair ou au-dessous, et remboursables au pair, si par malchance l'ouvrier se trouvait obligé de les revendre. La création d'actions de travail venant au même rang que les actions de capital est désirable pour les ouvriers, pour l'industrie elle-même et pour la paix sociale, puisque les occasions de conflit disparaîtraient en grande partie.

(1) Probus, *L'union raisonnable*. — (*L'Opinion* du 10 nov. 1917, page 337).

L'idéal de l'avenir n'est pas dans un étatisme absorbant les ateliers et les mines pour les administrer, Dieu sait comment, ni dans les promesses absurdes de certaines théories socialistes qui visent l'abolition de tout capital privé; l'idéal consiste dans l'union, la communauté des intérêts ».

M. Carnegie reconnaît que lointaine est encore la réalisation générale d'un vœu qui a toujours été le sien, et qu'il a cependant réalisé en partie dans ses immenses aciéries, puisque ses ouvriers et contremaîtres en sont maintenant les propriétaires.

Cette conception des obligations nouvelles de l'industrie moderne n'est pas particulière aux quelques hommes éminents que je viens de citer; elle est celle de quiconque suit de près l'évolution sociale, due précisément en partie au développement du machinisme industriel.

Elle est celle qu'exposait, récemment, M. Millerand, devant le Congrès du génie civil, en un discours qui est une leçon et un avertissement.

La vérité c'est que l'accord entre tous les collaborateurs de la production devient dans tous les pays une nécessité sociale. De plus en plus, et cela est peut-être la meilleure preuve d'un certain progrès moral dans l'humanité, de plus en plus, dis-je, nous avons soif de justice; de plus en plus nous voulons que le droit soit respecté dans les relations entre les hommes; de plus en plus l'hos-

tilité pour l'hostilité nous choque, la lutte pour la lutte nous répugne. Nous sentons que l'avenir n'est pas dans l'absorption violente et méchante d'une classe par une autre, l'avenir n'est pas dans la guerre civile, ni dans une révolution; celles que nous voyons signifient-elles autre chose que : appauvrissement, stérilité, dégradation ?

Si c'est là un idéal, quel triste idéal ! et combien sont à plaindre ceux qui s'en repaissent ! Notre idéal à nous, c'est celui d'une union raisonnable, fondée sur les droits reconnus de chacun.

La réalisation en est sans doute encore lointaine, et pourquoi ? C'est parce qu'en général, le patronat, préoccupé des conséquences économiques de la guerre et de la concurrence probable de l'étranger, se tient sur la réserve et hésite devant les problèmes qui engagent l'avenir; c'est aussi parce que trop peu élevé vraiment est le niveau intellectuel et moral de la population ouvrière et trop peu élevées sont ses aspirations.

Qu'il y ait de sa faute; je le veux bien, mais pour une faible part. Permettez-moi de signaler, en quelques lignes seulement, les causes de cette infériorité.

Ce qui frappe tout d'abord c'est la dislocation de la famille ouvrière, la femme absente du foyer, la mère séparée des premiers enfants mis en nourrice pour permettre le travail de l'atelier; c'est par conséquent la maison mal tenue, les repas

mal préparés, la propreté et l'hygiène laissant fort à désirer, l'homme ne trouvant chez lui aucun confort, prenant l'habitude du mastroquet et s'abrutissant peu à peu par l'alcool et les vins frelatés.

Est-ce tout ? Hélas, non ! et la dislocation de la famille ouvrière provient d'autres causes plus profondes que celles du régime de l'atelier et de l'habitude du cabaret ; elle est due surtout à l'absence générale de principes de moralité.

Mettons une sourdine, Messieurs, à nos vertueuses récriminations contre le relâchement et la défaillance des mœurs de certains milieux populaires, contre les unions irrégulières et les abandons du foyer et des enfants, contre les ménages adultérins si fréquents, contre la multiplication des avortements, contre un esprit croissant et général d'indiscipline ; c'est d'en haut que sont venus les mauvais exemples et les mauvais enseignements.

Une autre cause d'infériorité de nos populations ouvrières, aux champs comme à l'usine, est due à l'instruction qui leur est donnée et qui, complètement inadéquate à leurs besoins, se termine brusquement à la douzième année, c'est-à-dire au moment où l'enfant commence à comprendre, sans que plus rien soit fait ensuite qui le mette à même d'acquérir des connaissances dont il puisse tirer parti.

Je ne me permettrai pas ici la critique détaillée

des programmes de l'enseignement primaire ; je me contenterai de dire qu'ils laissent tout à faire, et qu'aucun organisme n'existe qualifié pour combler cette lacune.

La comparaison est pénible de ce que nous ne faisons pas avec ce que font les Allemands pour développer l'intelligence de leurs contremaîtres et de leurs ouvriers, et notamment de leurs ouvriers spécialistes. Aussi quel merveilleux rendement ils ont obtenu, et combien cher nous payons notre insouciance de l'instruction professionnelle de nos ouvriers !

En troisième lieu, la protection spéciale dont jouissent, par suite de la non application systématique des lois les concernant, nos trop nombreux cafetiers, débitants et mastroquets, a développé l'alcoolisme à un tel point qu'il n'est presque pas d'usines dont le personnel soit au complet le lundi. A la suite de l'alcoolisme viennent des maladies nombreuses et un abêtissement profond de ses victimes. Tout a été dit sur ce point ; mais qui donc prendra pitié de la malheureuse population ouvrière criminellement empoisonnée ? Comment ceux qui prétendent la mener ne la défendent-ils pas contre la déchéance physique et morale dans laquelle elle tombe ? Comment nous-mêmes ne la défendons-nous pas ? Mais, au fait, par quels moyens ?

J'ai déjà trop abusé, Monsieur, de la patience

de cet auditoire et je dois résumer ces réflexions en une conclusion par laquelle je suis bien assuré de traduire votre pensée en même temps que la mienne.

Notre pays est divisé de croyances, inquiet, tourmenté. De nobles cœurs et de grandes intelligences, après s'être détachés de leur foi primitive, ont nourri l'illusion qu'une religion nouvelle, plus conforme à leur raison, assurerait la marche de l'humanité vers un progrès indéfini, et nous avons vu des cultes successifs proposés à nos suffrages, le culte de l'Humanité, celui de la Science, celui de la Fraternité des peuples; je n'aurais garde d'oublier le culte qui a toujours réuni le plus d'adorateurs : celui de l'Argent et du Plaisir. De ce conflit de croyances et d'aspirations que pouvait-il résulter, sinon l'anarchie morale et une déliquescence générale? Le progrès rêvé s'est accompli, certes, et merveilleux dans le domaine scientifique et dans les applications multiples de la science à la vie matérielle. Les mœurs publiques ne se sont pas améliorées; les intelligences restent tout aussi désemparées.

Et nous ne devons pas nous en étonner; car, dans ce dernier siècle surtout, puisque nous parlons de l'industrie moderne et qu'elle atteint à peine sa centième année, le monde s'est si profondément et si rapidement transformé, que notre éducation n'a pas suivi la marche du progrès matériel et intellectuel. Dans toutes les classes, de

l'ouvrier au bourgeois, et du bourgeois à l'élite, nous trouvons la même inaptitude à répondre aux besoins encore mal définis d'une société qui évolue trop vite. Dans tous les groupements l'on cherche un homme et l'on n'en trouve pas. Il faudrait à cette société un génie ou un saint ; elle ne paraît posséder actuellement ni l'un ni l'autre.

La venue de ce génie, ou de ce saint, restant hypothétique, nous avons une ressource qui est d'attendre de nous-mêmes le salut social qui ne vient pas du dehors, et d'opérer tout d'abord en nous-mêmes la réforme morale sans laquelle aucune réforme sociale n'est possible, ni durable. Or la réforme se réalise par l'obéissance au devoir.

Sur la base de la colonne de Nelson, dans Trafalgar-Square, à Londres, se lit cette phrase qui fut son ordre du jour à la flotte anglaise, au matin de la bataille de Trafalgar : « L'Angleterre attend de chaque homme qu'il fera son devoir ».

Dans la lutte économique qui suivra cette atroce guerre, nous qui sommes aujourd'hui les travailleurs de l'arrière, nous passerons sur le front et nous aurons la tâche de défendre contre l'invasion financière, industrielle, commerciale de l'étranger notre pays qui doit rester maître de lui-même, et n'accepter aucune forme d'asservissement. C'est pourquoi sur le champ de bataille du travail, la France se tournant vers nous, patrons et ouvriers, dit à tous indistinctement : « J'attends de chacun de vous qu'il fera son devoir ».

R A P P O R T
SUR LES
O U V R A G E S D U D^r C H. N I C O L L E

Par M. GASCARD.

Le D^r Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, a adressé à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Delabarre, une série de brochures que M. le Président a renvoyées à l'examen d'une Commission composée de MM. le D^r Coutan, Delabarre et Gascard. J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de cette Commission.

Ces brochures sont au nombre de dix-huit, la plupart sont des extraits de journaux scientifiques :

Dix des *Archives de l'Institut Pasteur de Tunis* ;

Trois des *Annales de l'Institut Pasteur* ;

Deux de la *Revue d'hygiène et de police sanitaire* ;

Une de la *Presse médicale*.

Auxquelles il faut ajouter : le *Rapport sur le Kala-Azar méditerranéen*, par les D^{rs} Laveran et Ch. Nicolle, présenté au Congrès de médecine

tropicale de Londres en 1913. Enfin la dernière est l'exposé des titres et travaux scientifiques du D^r Ch. Nicolle.

Les travaux dont il est question dans ces brochures portent sur le typhus exanthématique et la fièvre récurrente, sur les leishmanioses, la fièvre méditerranéenne, les maladies à spirochètes du rat, le trachôme, sur un protozoaire nouveau du Gondi, enfin sur les vaccins fluorés, antistaphylococciques, anticoquelucheux, antigonococcique, antityphoïdique, etc.

Ces recherches ont été faites à Tunis, avec la collaboration de plusieurs savants : MM. Blaizot, Conseil, Conor, Blanc, Cuénod, Gobert, Lebailly et Manceaux.

Le D^r Charles Nicolle aurait pu joindre à son envoi d'autres œuvres, car pour se délasser des travaux de laboratoire, il aborda le genre littéraire, et son roman *Le Pâtissier de Bellone*, dont le style rappelle Anatole France, fut très remarqué. Mais laissons de côté ce point, puisque l'auteur n'a pas joint le roman à son envoi et que le rapporteur est incompétent pour le juger.

Est-il nécessaire de vous présenter l'auteur ? Le D^r Ch. Nicolle est l'un des trois fils du D^r Eugène Nicolle qui exerça la médecine à Rouen pendant de nombreuses années. Ses frères comme lui-même se sont acquis une grande notoriété, l'aîné, le D^r Maurice Nicolle, dirige un service important à l'Institut Pasteur de Paris, ses travaux sont

très appréciés des bactériologistes ; le plus jeune, Marcel Nicolle, est le critique d'art bien connu, membre correspondant de notre Compagnie.

Ancien élève du Lycée et de l'École de Médecine de Rouen, le D^r Charles Nicolle a terminé ses études à Paris, où il fut interne des hôpitaux, puis de retour à Rouen il fut reçu au concours médecin des hôpitaux et professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie. Il resta à Rouen dix ans, pendant lesquels il rendit des services signalés, par exemple il fut l'un des principaux fondateurs du sanatorium d'Oissel, il réorganisa le laboratoire de bactériologie de l'École de médecine, laboratoire créé par Leudet fils, mais qui était encore peu de chose quand il en prit la direction. Il le développa, y institua un enseignement libre de bactériologie très remarquable, que beaucoup d'entre nous ont suivi et dont personnellement j'ai conservé le meilleur souvenir. Enfin il organisa la fabrication du sérum antidiphthérique dès 1895. On sait les services que ce sérum rend tous les jours.

Lorsque Roux publia les premiers résultats du traitement de la diphthérie, nous étions, le D^r Nicolle et moi, en train de visiter les principales villes d'Italie où il m'initiait aux chefs-d'œuvre des Primitifs, car le D^r Charles Nicolle possède une éducation artistique très soignée. Immédiatement, pressentant l'importance de cette découverte, les services qu'elle pouvait rendre et l'urgence qu'il

y avait à commencer la fabrication du sérum le plus rapidement possible, il rentra à Rouen, me laissant seul terminer le voyage.

Le D^r Charles Nicolle avait donc dans notre ville une belle situation. Pourquoi l'a-t-il abandonnée pour aller à Tunis, laissant à Rouen de nombreux amis ? Ce n'est pas le moment ni le lieu de développer cette question ; disons seulement qu'il ne trouvait pas ici un champ d'action pareil à celui que lui offraient le laboratoire et la régence de Tunis et que dans l'administration du laboratoire rouennais dont il n'était que le chef, ses travaux trouvaient plus un frein qu'un encouragement. Au point de vue de l'intérêt général, nous n'avons qu'à le louer d'avoir pris cette grave résolution, car il n'aurait certainement pas pu réaliser à Rouen les travaux qu'il a accomplis à Tunis et dont l'humanité tire grand profit, depuis plusieurs années déjà.

Il me reste à vous résumer très brièvement ces travaux. Ce sont des recherches de laboratoire qui ont conduit à des résultats précis et complets, grâce aux connaissances cliniques que l'auteur avait acquises pendant ses années d'internat et pendant son séjour à Rouen, où il exerça la médecine, notamment dans les hôpitaux. De ces recherches le D^r Nicolle sut tirer les applications les plus heureuses à la prophylaxie et au traitement des maladies.

C'est le 1^{er} janvier 1903 qu'il s'installa à Tunis ;

il y trouva une réelle liberté d'action et des ressources ; il organisa le laboratoire sur une grande échelle ; créa successivement un service antipaludéen dans la régence de Tunis, un service antipesteux, un service de vaccination préventive contre le choléra et la fièvre typhoïde. Il modifia le traitement de la rage, découvrit un sérum curatif du typhus exanthématique et créa un service de production de ce sérum à l'Institut Pasteur de Paris.

Pour la publication de ses recherches et de celles de ses collaborateurs il fonda un journal : les *Archives de l'Institut Pasteur de Tunis*.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'Administration militaire a fait souvent appel à son concours. Il fut demandé à Paris pour la préparation de la mission militaire française envoyée en Serbie. Il organisa, avec la direction du Service de santé de la marine, la lutte contre les maladies infectieuses importées à Bizerte par l'armée serbe réfugiée. Il fut chargé de la direction générale des laboratoires militaires de bactériologie de Tunis et de Gabès et nommé conseiller technique de l'armée d'Afrique.

Membre correspondant de la Société de biologie depuis 1906, il fut nommé membre correspondant de l'Académie de médecine en 1914.

Parmi ses recherches de laboratoire, arrêtons-nous quelques minutes sur celles qui ont trait au typhus exanthématique, à la fièvre récurrente et

aux vaccins fluorés, nous verrons ainsi sur le vif sa manière de travailler.

Pour éviter une maladie il faut la connaître et savoir comment elle se prend. Pour la connaître il faut expérimenter, ce qui suppose un animal d'expérience.

Pour le typhus il a trouvé le singe qui, au point de vue pathologique, est le sosie de l'homme.

Il a pu établir une série de faits relatifs à la virulence du sang des malades atteints de typhus et à l'agent de cette maladie qui est un microbe invisible, filtrant, se localisant dans les leucocytes et détruit à 55°. L'agent de transmission du typhus exanthématique est le pou. La piqûre du pou n'est virulente que du quatrième au septième jour après le repas infectant. L'application de cette donnée capitale à la prophylaxie du typhus exanthématique a permis de faire disparaître presque totalement, en deux années, cette maladie de la Tunisie où elle sévissait depuis les temps les plus reculés.

Poursuivant ses recherches le D^r Charles Nicolle parvint à inoculer le typhus exanthématique au cobaye et à constater que les émulsions de rate et de capsules surrénales de cet animal infecté, injectées aux équidés, même par voie intraveineuse, étaient bien supportées et donnaient au sérum de ces animaux un pouvoir curatif très énergique.

La guérison du typhus était trouvée. Un service de préparation de ce sérum fonctionne actuellement à Paris.

Mais je vous parle du typhus exanthématique comme d'une vieille connaissance, peut-être ignorez-vous son histoire. Quelques lignes d'un des mémoires du D^r Nicolle vont vous le faire connaître :

« Le typhus exanthématique est incontestablement une des maladies les plus anciennes de l'humanité. Il semble qu'on puisse le deviner dans la plupart des pestes des temps antiques, en particulier dans celle qui sévit à Athènes à la suite de la guerre du Pénopolèse et dont Thucydide nous a laissé la narration historique.....

« La première épidémie de cette maladie qui se dégage nettement du chaos des pestes anciennes est celle de 1480 ; elle décima les troupes de Ferdinand le Catholique au siège de Grenade.....

« A dater du xv^e siècle, l'histoire du typhus se précise ; elle est intimement associée à celle des grandes opérations militaires ; le typhus et la guerre apparaissent comme deux fléaux presque inséparables. Une de ces épidémies contraignit l'armée de Charles-Quint à lever le siège de Metz (1552).....

.....
« Au début du xix^e siècle, le typhus et la fièvre récurrente occasionnèrent de grands ravages sur

les armées de Napoléon et dans les pays où elles combattaient..... après le siège de Sébastopol.....

« Pendant les six premiers mois de 1856, sur un effectif de 120,000 Français, 12,000 furent atteints ; la moitié succomba. (Jacquot.)

.....

« On peut donc dire, en se basant sur le témoignage séculaire de l'histoire, que toute guerre importante entraîne presque fatalement avec elle l'éclosion d'épidémies de typhus exanthématique et de fièvre récurrente. »

Pour la fièvre récurrente qui accompagne souvent le typhus, c'est encore le pou qui est l'agent de transmission, mais il y a une variante. La piqûre du pou infecté ne transmet pas la maladie, les spirilles, cause de cette maladie, ingérés par le pou, dégénèrent et disparaissent en quelques heures, ils reparaissent après une semaine pour disparaître définitivement huit jours après ; mais c'est dans la cavité lacunaire du pou que siègent les spirilles *Noli tangere*, malheur à celui qui, agacé par la piqûre de ce parasite, l'écrase en se grattant, les spirilles mis en liberté pénètrent par l'écorchure et infectent le patient.

Dans tous ses mémoires le D^r Charles Nicolle expose les faits avec une précision et une clarté remarquables, puis il rapporte, sous le nom de pièces justificatives, les observations détaillées de tous les animaux en expériences.

Une dernière question dont je voudrais vous

entreténir est celle des vaccins fluorés ; elle présente un caractère de grande généralité.

Le D^r Charles Nicolle a montré que l'inoculation intraveineuse de microbes pathogènes, choléra, typhoïde, etc., est sans danger si ces microbes vivants sont lavés et débarrassés des toxines qui les accompagnent. Ce sont en effet ces produits accessoires qui arrêtent l'action des leucocytes. Les microbes lavés sont immédiatement ingérés par les leucocytes et ceux-ci produisent rapidement les anticorps facteurs de l'immunité.

« Les premières expériences tunisiennes furent réalisées à propos de la vaccination préventive du choléra au moyen de cultures de vibrions vivants. Cinquante personnes de bonne volonté reçurent à deux reprises dans les veines des émulsions homogènes et étendues de ces vibrions bien lavés, sans ressentir autre chose qu'une réaction fébrile de quelques heures. Trois d'entre elles, éprouvées quinze jours après la seconde inoculation par l'ingestion de selles cholériques et de cultures de vibrions isolés de cas récents (épidémie de 1911), ne montrèrent à la suite ni diarrhée, ni même présence des vibrions dans les selles.

« Mêmes constatations furent faites sur deux sujets vaccinés et éprouvés de même façon avec des cultures dysentériques.

« Il était intéressant de savoir si les bacilles typhiques vivants se comporteraient de même. Par prudence, et quoique la fièvre typhoïde ne puisse

être reproduite exactement que chez l'homme, nos premières expériences furent pratiquées exclusivement sur les animaux. Des émulsions typhiques, préparées dans des conditions identiques à celles des vibrions ou des bacilles dysentériques, c'est-à-dire constituées par des microbes bien lavés, furent inoculées à des lapins par voie intraveineuse. Contrairement à ce qui avait été observé dans les cas d'injections massives de cultures entières, la disparition des bacilles typhiques introduits par nous dans l'organisme de l'animal fut toujours très rapide et jamais on n'observa l'élimination du microbe par la vésicule biliaire ou la vessie.

« Répétées ensuite chez l'homme, ces expériences aboutirent aux mêmes constatations. Les bacilles typhiques vivants, inoculés de même manière, disparaissent du sang après un délai de quelques minutes à un quart d'heure et jamais leur élimination ultérieure ne se fait par l'urine ou les selles. A la même époque, Besredka et ses élèves montraient l'innocuité des cultures typhiques vivantes et sensibilisées, introduites dans les muscles ou sous la peau de l'homme.

« Pendant les années 1912 et 1913, trois cents personnes furent vaccinées à l'Institut Pasteur de Tunis par inoculation intraveineuse d'émulsions typhiques vivantes. La méthode se montra inoffensive et effective. La seule réaction observée était un accès fébrile, d'intensité et de durée gé-

néralement minimes, et qui survenait une à deux heures après l'inoculation. Un des avantages les plus appréciés de la méthode était la suppression de la douleur locale, presque inévitable lorsqu'elle employait pour la vaccination les voies sous-cutanée ou musculaire. Deux inoculations étaient pratiquées à quinze jours d'intervalle. La production des anticorps (bacteriolysines, agglutinines, etc.) se montra très rapide et très active chez les vaccinés.

« Dans deux cas d'épidémies familiale ou d'école, les vaccinés furent complètement protégés, tandis que les non vaccinés témoins contractaient la fièvre typhoïde. »

Mais un vaccin vivant ne peut voyager ; il se modifie constamment ; il n'est utilisable qu'au laboratoire ; il fallait trouver mieux. Or les microbes morts possèdent la même propriété vaccinnante pourvu qu'ils soient inaltérés. Le D^r Charles Nicolle a donc cherché un antiseptique qui permette de conserver aux cadavres des microbes cette propriété ; il a trouvé le fluorure de sodium qui donne au vaccin la stabilité.

Aujourd'hui l'Institut Pasteur de Tunis prépare un certain nombre de vaccins fluorés très efficaces dont l'usage se répandra certainement.

Ce résumé des travaux du D^r Charles Nicolle vous montre l'importance de son rôle social et sa valeur scientifique. C'est un disciple de Pasteur

digne de figurer parmi les quelques privilégiés qui encadrent la figure de ce grand maître.

Je ne doute pas qu'un jour la ville de Rouen ne soit fière de citer Charles Nicolle parmi ses illustrations.

Nous vous proposons donc d'adresser au D^r Charles Nicolle les remerciements de l'Académie.

^{ou}
Le P^r *Stojan de la*
R. J. M. M. M.

TROIS JOURS DE BATAILLE

EPISODE DES COMBATS SOUS VERDUN, 1^{er} AU 3 JUIN 1916

Par M. le Commandant QUENEDEY.

Trois jours de bataille, trois jours de fournaise, au bout desquels je suis tombé, échappant par miracle à la mort, tel est le bilan de l'épisode sanglant que je veux retracer aujourd'hui pour le revivre encore. Mon esprit erre souvent vers ce point du passé. De fait, la pensée se reporte volontiers et sans effroi sur les scènes de tourmente, que le temps a épurées en leur ôtant ce qu'elles avaient de pénible et d'angoissant. A distance, les événements les plus terribles perdent de leur brutalité et se fondent en une vision adoucie, sur laquelle le souvenir flotte comme en un rêve mélancolique et lointain.

Il est bon d'ailleurs de regarder de temps en temps en arrière : la leçon des événements nous apparaît alors, corrigeant les appréciations souvent faussées par la force des impressions. Je ne puis oublier combien l'attaque du 3 juin me pa-

raissait risquée et téméraire ; et cependant cette attaque, qui a coûté tant de vies, a puissamment contribué à sauver Verdun cette fois-là, en contenant la poussée allemande et en bridant l'ennemi. Quelle joie et quel soulagement quand m'est parvenue à l'ambulance la lettre d'un de mes chefs m'apprenant que notre sacrifice n'avait pas été inutile ! Il n'est pas de plus grande satisfaction pour un blessé.

A cette époque, j'étais depuis trois mois environ au 119^e régiment d'infanterie, en qualité d'adjoint au chef de corps, et ma nomination au grade de chef de bataillon venait d'être signée, bien qu'elle ne me fût pas encore parvenue. Le régiment se trouvait sous les ordres du colonel de Montluisant. Le 119^e faisait partie, avec le 5^e, de la 12^e brigade, qui avait à sa tête le général de Thuy. Les 11^e et 12^e brigades formaient la 6^e division, commandée par le général Pont, et appartenant au 3^e corps d'armée, général Lebrun.

*
* *

Depuis le 30 mai au soir, nous cantonnions dans la partie Sud-Est de Verdun. L'état-major du régiment logeait à l'hôpital Sainte-Catherine ; je m'étais installé dans la chambre dite de l'abbesse, belle pièce située au rez-de-chaussée, sur la rue, à côté d'une salle servant de bureau. Les carreaux étaient brisés ; mais les deux secrétaires, Legrand

et Venault, y avaient pourvu en bouchant les fenêtres au moyen de pièces de calicot déroulées ou de robes accrochées tant bien que mal. Je couchai dans le lit de la religieuse, un petit lit entouré de rideaux blancs et placé dans un angle de la chambre ; j'y étendis mon sac de couchage sur un matelas. A côté se trouvait, sous verre, une statuette en cire de l'enfant Jésus, datant du XVIII^e siècle. Haute de 80 centimètres environ, avec des cheveux blonds bouclés, des yeux vivants, un teint rosé et une robe blanche, elle avait un aspect presque humain. Je dormis bien dans ce lit pendant les deux nuits que nous passâmes à Verdun, à part certains moments où mon sommeil fut quelque peu troublé par le fracas des obus tombant à proximité. La nuit du 31 mai au 1^{er} juin fut particulièrement marquée par des canonnades répétées ; un peu avant six heures du matin se déchaînèrent des feux intenses d'artillerie, sans doute des tirs de barrage exécutés par nos pièces ; d'autre part, des obus allemands arrivèrent dans le voisinage avec les sifflements, les éclatements et le tapage habituels. Je ne tardai pas à avoir la raison de cette recrudescence de feux.

En effet, de bonne heure dans la matinée, l'état-major de la division téléphona que l'on prévoyait une forte attaque de l'ennemi et que le 1^{er} bataillon se tint prêt à partir. Ce bataillon était resté à Verdun avec des fractions détachées des deux autres. Un peu plus tard, une seconde

communication téléphonique fit savoir que les Allemands attaquaient en forces et prescrivit de diriger sur Fleury le 1^{er} bataillon et l'état-major du régiment. Nous déjeûnâmes à la hâte et nous partîmes.

Après être sortis par la porte Saint-Victor, nous nous portâmes vers la route d'Étain en contournant Verdun à l'Est. A hauteur de la porte de la Tour du Champ, j'échelonnai la compagnie hors rang par groupes à cinquante pas de distance et j'attendis le 1^{er} bataillon pour lui transmettre l'ordre d'échelonnement. Je marchai ensuite avec le commandant Ségrétain, qui était à sa tête. Nous suivîmes le côté droit de la route. Il était en effet nécessaire de prendre des précautions, cette région étant constamment bombardée.

Lorsque nous eûmes atteint la route d'Étain, nous la suivîmes un peu vers l'Est, puis nous prîmes une manière de sentier qui serpentait à flanc de coteau dans un ravin se creusant au Sud du fort Saint-Michel. Bientôt les obus commencèrent à tomber, assez disséminés, quelques-uns à proximité, les autres en arrière, du côté du bataillon. La marche se ralentit et des arrêts se produisirent ; les hommes se terraient, assez préoccupés de se mettre à l'abri. J'en profitai pour gagner de l'avant, en vue de rejoindre le colonel. L'aspect du terrain était impressionnant : les trous d'obus se touchaient presque et en maintes places écornaient le sentier ; on voyait que cet itinéraire, pro-

blement parce qu'il était défilé, était méthodiquement battu. Le chemin courait à flanc de coteau sur le versant Ouest du ravin, suivi par les groupes successifs, échelonnés et marchant en file indienne ; on eût dit un grand serpent coupé en morceaux, dont les tronçons auraient continué à ramper les uns derrière les autres. A l'origine du vallon, le colonel arrêta la colonne et partit en avant avec le lieutenant Pillet pour reconnaître le terrain. J'arrivai peu après au point qu'il venait de quitter et où s'était arrêté le reste de l'état-major du régiment.

En cet endroit le sentier était bordé à gauche par un petit talus surmonté d'une haie ; à droite dévalaient les premières pentes du ravin, formant une sorte de cirque semé d'entonnoirs creusés par les projectiles. Dix à vingt mètres plus loin, le sentier débouchait sur la route de la Fourche. Nous nous aplatîmes le long du talus. Les obus tombaient par salves de trois alternativement à droite et à gauche du chemin ; les éclats sifflaient au-dessus de nos têtes. Un projectile venait d'éclater à une vingtaine de mètres quand une certaine agitation se produisit parmi les hommes de liaison, couchés près de nous ; l'un d'eux avait été atteint. J'allai le voir. Étendu sur le côté, immobile, le teint plombé, le pauvre diable était mort : une sorte de bouillie rouge lui sortait du ventre. Le colonel avait prescrit de l'attendre pour repartir. Au bout de trois quarts d'heure, sur les

instances du commandant du 1^{er} bataillon qui voulait mettre le bataillon en marche, je partis avec quatre hommes à sa recherche.

Je traversai la route ; elle était défoncée par les marmites. J'escaladai le talus assez raide qui le bordait au Nord, limitant un bois ravagé, au sol bouleversé. On sentait l'endroit dangereux et instinctivement on allait vite. Un peu plus loin, la route tournait vers le Nord, se dirigeant vers la Fourche. Je m'engageai dans cette direction avec mon escorte échelonnée en suivant le côté gauche, bordé d'un fossé à peine marqué. Cette région était connue pour être constamment battue. En ce moment, le bombardement n'était pas très intense ; cependant on entendait constamment des obus bourdonner, puis éclater, souvent très près ; on se baissait pour l'éclatement, puis on reprenait la marche. À droite et à gauche s'étendait un bois sans feuilles, avec des squelettes d'arbres. La route, criblée de trous semblables à des entonnoirs, était parsemée de débris de toutes sortes : équipements, fragments de voitures, chevaux morts, restes épars de drames passés et inconnus. Ce désordre, joint à la solitude du lieu et aux détonations des obus, donnait la sensation d'une atmosphère de danger. La menace était partout, à chaque éclatement on attendait sa fin. Après un court arrêt à la Citerne, dont l'entrée, blindée de sacs à terre, s'enfonçait dans le talus comme un

terrier, je poussai jusqu'à la Fourche, bifurcation de routes.

Je pris le chemin de gauche qui menait à Fleury. Les cadavres de chevaux y étaient nombreux. Ils gisaient là depuis si longtemps qu'ils s'étaient complètement aplatis, incrustés dans le sol ; on ne voyait même pas la saillie des os. Ils s'étaient en masses informes, couvertes de mouches qui s'envolaient en nuages à notre approche. L'odeur était infecte : c'était la même que dans le secteur de Vaux et de Tavanne, âcre, irritante, avec des exhalaisons de pourriture rappelant les senteurs d'équarrissage, mêlées à un aigre arrière-goût de benzine. Le débouché du bois apparut : au delà de la lisière se creusait une légère dépression, de l'autre côté de laquelle se dressait la masse sombre du bois de Fleury. En me portant en avant j'aperçus le colonel debout dans le bois, près de la route.

Ce fut avec un véritable élan de joie que je retrouvai le colonel. Ayant vécu près de lui en raison de mes fonctions, j'avais pu l'apprécier et je ressentais pour lui une réelle affection. D'une voix très douce, il me dit qu'il avait envoyé Pillet chercher le bataillon. Esprit réfléchi et méthodique, d'ailleurs remarquablement instruit, le colonel de Montluisant représente pour moi dans toute sa perfection le type de l'homme du devoir. Il était très brave ; je l'ai vu garder son imperturbable sang-froid dans ces régions in-

fernales et agir avec le même calme et la même lucidité que lorsqu'il rédigeait des ordres dans son bureau. Et cependant, est-ce réalité ou illusion ? J'eus alors l'impression qu'il n'était pas insensible à l'horreur du lieu, sensation que d'ailleurs chacun éprouvait et qui faisait courir un frisson dans nos veines. Existe-t-il celui qui n'a jamais frémi ? Le courage consiste non à ne rien sentir, mais à dompter ses sens.

Au débouché du bois, nous avions en face de nous, à trois cents ou quatre cents mètres, la lisière du bois de Fleury ; à notre droite se dressait une petite crête, perpendiculaire à cette lisière, et au delà de laquelle se creusait le célèbre ravin de la Poudrière, qui prenait naissance au Sud du village de Fleury. Le sol avait déjà cet aspect gris et sauvage, qui devait encore s'accroître plus loin. Laissant Pillet guider la troupe, nous contournâmes la crête par le Sud en marchant en file indienne et nous atteignîmes le bois de Fleury. Assez clairsemé dans sa partie orientale, ce bois était passablement fourré dans sa partie Ouest, où il s'étendait jusque dans la région inférieure du ravin de la Poudrière. Tandis que le bataillon s'y rassemblait, le colonel et moi nous rendîmes au poste de commandement du général de brigade, au Sud de Fleury.

Nous essayâmes d'abord de suivre le ravin ; mais les buissons, encore épais, gênaient la marche. Nous nous reportâmes donc à la lisière Est

du bois, sur le plateau découvert dont la crête formait le sommet. Nous y trouvâmes une petite tranchée dans laquelle nous nous reposâmes un instant. Les obus tombaient çà et là. Deux hommes avaient été tués à cette même place dans la matinée ou la veille, nous dit-on. C'était là une note lugubre qu'on rencontrait partout : dans cette région chaque place était un lieu de mort. Quittant la tranchée au bout d'un instant, nous suivîmes une piste qui descendait dans le ravin, non boisé dans sa partie supérieure. Par prudence, le colonel nous fit échelonner à cent mètres les uns des autres ; il marchait en tête, je venais ensuite, les hommes qui nous accompagnaient suivaient.

La piste était une sorte de chemin blanchâtre, bossué par les obus, bordé de troncs d'arbres et de buissons sans feuilles. De place en place une masse noire, cadavre de cheval aux jambes écartées, aux flancs gonflés, à l'encolure aplatie sur le sol. De temps à autre, une tache bleue, corps de soldat replié sur le bord du chemin, dans la posture d'un homme endormi dans une fausse position, et à côté, une large flaque d'un rouge vif, à demi coagulée : on ne croirait jamais qu'il pût sortir tant de sang d'un homme. Ce qui frappe tout d'abord dans l'aspect de ces corps, ce sont les pieds, dont les grosses chaussures, blanches de boue ou de poussière, montrent leurs semelles garnies de clous ; puis apparaît, empaquetée dans la capote bleue et harnachée de l'équipement, la

masse du corps, courbée, le dos arrondi en bosse et grossie par la protubérance du sac ; tandis que la tête, que l'œil cherche instinctivement pour voir si l'homme est bien mort et a souffert, est généralement presque entièrement cachée, écrasée sur le sol, masquée par le sac et le casque. L'homme reste enveloppé dans le mystère de sa mort. Une troupe est passée, un obus a éclaté, des hommes sont tombés. La troupe ne pouvant se détourner de sa mission et pressée de la remplir, a poursuivi sa route, laissant les corps abandonnés sur le bord du chemin devenu désert. D'autres sont passés plus tard, sans possibilité de s'arrêter ; ces cadavres leur ont paru déjà faire partie intégrante du paysage. Et ces tristes épaves humaines sont demeurées là, se desséchant, se racornissant ou pourrissant peu à peu dans la capote bleue et les grosses chaussures. C'est ainsi que le chemin, autrefois paisible et riant, s'est meublé peu à peu de débris et de cadavres. La nature, dépouillée, violentée et meurtrie, contemple avec horreur ces fruits qu'elle n'a pas produits, lamentable décor d'une scène de désolation.

Un ressaut du sol, puis le chemin descendit dans le vallon, désormais sans arbres. On était maintenant en vue pendant une partie de la descente. Ce point était marqué par deux cadavres, indice fréquent dans les places dangereuses ; à ces endroits-là, on se presse. Le colonel fila au

pas gymnastique ; j'en fis autant à mon tour, me demandant si notre passage ne suffirait pas à déchaîner une rafale sur ceux qui me suivaient ; mais dans ces cas-là on a des moments d'égoïsme et si l'on pense à ces éventualités, c'est surtout avec la pensée d'échapper soi-même au danger. A partir du fond du vallon le chemin s'élevait à flanc de coteau sur le versant Ouest, vers le village de Fleury. Devant nous et à droite le ravin, à son origine, se développait en un vaste cirque. Dans ce terrain dévasté, où les trous d'obus se touchaient par endroits, la pierre arrachée du sous-sol couvrait la surface, qui avait pris une teinte d'un gris blanchâtre. Pas un arbre, pas un brin d'herbe ; mais l'âpre stérilité d'un sol rocailleux et aride, donnant à ce coin infernal un aspect désertique. Ça et là, un cadavre ou des débris de matériel : avant-train de caisson, caisse à cartouches, pièces d'équipement. La destruction et la mort planaient sur cette solitude morne et désolée.

A gauche du chemin s'ouvrait dans le talus un boyau encaissé : c'était l'entrée du poste de commandement. Ce boyau décrivait de fortes sinuosités, tout à fait comparables à des replis d'intestins, et desservait quelques niches, où s'abritait le personnel du général. Il aboutissait à une chicane en boisages toujours encombrée de soldats et dans laquelle s'ouvraient : en face, la porte de la brigade et à gauche, une salle basse. Cette der-

nière servait de dépôt de provisions et d'abri pour les ordonnances et les cuisiniers; on y descendait par un petit escalier très raide. Le poste de la brigade était une grande pièce souterraine, en forme de rectangle allongé, au toit soutenu par une rangée de poteaux de bois, alignés au milieu dans le sens de la longueur. A gauche en entrant le poste téléphonique accaparait un angle; la partie droite de la pièce était occupée par des tables, le fond, par des couchettes. Les lampes, jetant une lueur blafarde, laissaient de larges coins d'ombre; on se mouvait dans une demi-obscurité. Ce qu'il y avait de mieux éclairé était la figure préoccupée du capitaine Motte, que l'on apercevait, dès l'entrée, assis devant une table couverte de papiers. Le lieutenant de Germiny, toujours élégant, allait et venait dans cet étroit espace. Le général de Thuy nous reçut avec cordialité, nous invitant à rester jusqu'au lendemain, jour où nous devions remplacer le colonel du 5^e à son poste de commandement. Puis il nous offrit du thé, que je bus avec délices, car je mourais de soif.

Le général nous mit au courant de la situation : le 5^e, renforcé du bataillon de Groussou, 3^e du 119^e, tenait toujours Thiaumont et les tranchées à l'Est; mais, entre la droite de ce régiment et le bois de la Caillette, il y avait un vide. Le bataillon Ségrétain, 1^{er} du 119^e, devait le combler en prolongeant le 5^e à droite. A cet effet, il se porterait par le vallon de la Poudrière sur le col de la cha-

pelle Sainte-Fine et suivrait ensuite le boyau de la Caillette. Le 2^e bataillon du 119^e, commandé par le capitaine Venesson, était du côté du ravin du Bazil. La compagnie hors rang viendrait à Fleury. Des ordres furent envoyés en conséquence. Nous sortîmes sur le chemin pour examiner le terrain ; je vois encore le général de Thuy montrant au colonel de Montluisant la direction du col dans le cirque pierreux et désert, mouvement de terrain insignifiant en soi, mais où l'on sentait qu'il allait se passer des événements graves. En ce moment il arrivait peu d'obus ; d'autre part, une batterie française placée au fond du ravin, devant nous, tirait de temps en temps. Quelques soldats, venant de la direction de Fleury, suivaient le chemin, se portant vers l'arrière pour des motifs divers. Le général les fit réunir dans un petit boyau situé un peu plus bas, de l'autre côté de la route. Le poste de secours du docteur Legrand, du 119^e, s'installait à la Poudrière.

Au bout de quelque temps arriva le commandant Ségrétain, qui réclama avec instance des grenades. Bientôt le 1^{er} bataillon apparut, échelonné ; ses compagnies traversèrent successivement le vallon et disparurent derrière la crête dans la direction de la chapelle Sainte-Fine. Il fallut ensuite procéder à un complément d'installation. Le sous-lieutenant Gouffault, qui commandait les pionniers et les bombardiers, eut beaucoup de peine à les loger dans le village de Fleury,

occupé par le génie. Les ravitailleurs arrivèrent tard, ayant eu à surmonter de multiples difficultés en traversant cette région constamment bombardée. On se jeta sur l'eau. Sur ces entrefaites, le général de Thuy reçut l'avis que la tranchée située à droite du 5^e ne paraissait pas occupée ; le colonel envoya aussitôt au commandant du 1^{er} bataillon un nouvel ordre pour l'en informer et lui prescrire de s'établir dans cette tranchée, si elle était libre, ou de s'en emparer, dans le cas contraire. Bientôt le feu ennemi se déchaîna sur nous avec une intensité extraordinaire, faisant rage dans le vallon, où le fracas des obus s'ajoutait au sifflement des balles. Nous dinâmes avec le général de Thuy et ses officiers ; nos deux popotes fusionnèrent. Le repas fut assez gai. Après dîner, nous attendîmes un certain temps l'homme envoyé au commandant Ségrétain. Comme il ne revenait toujours pas, nous finîmes par nous étendre sur les couchettes vers vingt-deux heures.

Un peu avant minuit, le coureur qui avait été dépêché au 1^{er} bataillon rentra. Nous nous levâmes précipitamment. Le coureur nous apprit que le commandant Ségrétain avait été blessé à la tête par un éclat d'obus dans le boyau de la Caillette et avait passé le commandement au lieutenant Guérin ; il remit en même temps au colonel le compte rendu de ce dernier. Le 1^{er} bataillon était déployé au Sud du ravin du Bazil, face au bois de la Caillette ; il se trouvait isolé et n'avait

pu se relier ni aux unités placées à sa droite, ni au 5^e, situé à sa gauche. Les trois compagnies étaient en ligne; la 4^e avait été mise la veille à la disposition du 5^e. Je sentis tout de suite que j'allais être chargé de ce bataillon et j'eus un frémissement en pensant aux conditions critiques dans lesquelles je me trouverais assumer le commandement d'une troupe presque inconnue de moi et placée dans une situation embrouillée; il y avait loin de là aux conditions que j'avais rêvées, de prendre pendant une période de repos le contact avec mes unités, de manière à bien les connaître et à les avoir en main au moment de les conduire au feu! Le colonel, assis devant la lampe, médita profondément. Au bout d'un instant, il me dit : « Il va falloir que vous preniez le commandement de ce bataillon. — Bien, mon colonel, » répondis-je. La question était réglée; il n'y avait plus qu'à agir.

Le général de Thuy approuva, disant que c'était une très bonne mesure; puis il me donna des instructions. Je devais d'abord me relier à droite au 28^e et à gauche au 5^e. Il résultait des faits que les Allemands avaient atteint la lisière Sud du bois de la Caillette, dans le ravin du Bazil. La 11^e brigade devait les attaquer; le 1^{er} bataillon coopérerait à cette attaque en se rabattant peu à peu à droite, de manière à reconquérir le triangle Sud-Ouest du bois. Quarante pionniers, sous les ordres de l'adjudant Luillier, m'escorteraient jusqu'au

bataillon et m'aideraient au besoin à établir les liaisons. En attendant l'arrivée de ces derniers, qui étaient à Fleury, je fis mes préparatifs; je m'équipai, fis remplir ma gourde d'eau; je remis au lieutenant Pillet, qui devait me remplacer, mon carnet de la compagnie hors rang et je lui confiai mon sac, qu'il me ferait parvenir plus tard si j'en avais besoin. Je pris pour guide le coureur qui venait de rentrer; il s'en souciait peu et prétendait en faire marcher un autre; mais comme il connaissait seul le chemin, je ne jugeai pas à propos de risquer de m'égarer en cédant à ses instances. L'événement prouva que j'avais eu raison. Les pionniers arrivés, le général de Thuy, le colonel de Montluisant et les autres officiers me serrèrent la main en me souhaitant : « Bonne chance ! » d'un ton ému et je me mis en route. J'allais être lancé dans la fournaise.

*
* *

Dès avant le départ, le bruit roulant du bombardement me donna la sensation du danger imminent. Hors de l'abri je me sentis immédiatement saisi par l'incertitude et l'insécurité qui caractérisent les opérations nocturnes. Dans la nuit sombre, l'obscurité était trouée par les lucurs que projetaient les fusées boches. On voyait à l'horizon, derrière Fleury, ces fusées s'enlever en longues lignes lumineuses, terminées par une étoile

flottante. Leur rayonnement un peu lointain éclairait par intermittences le chaos d'aspect volcanique que présentaient les trous d'obus se touchant ou se pénétrant. On eût dit un paysage lunaire. Dans le fond du ravin on entrevoyait des levées de terre révélant l'emplacement de la batterie française, tandis que la crête qui encerclait le cirque formé par le vallon restait indécise, presque confondue avec le ciel. Nous devions passer devant la batterie et remonter les pentes opposées jusqu'à un caisson désemparé, abandonné à côté de la route du sommet, vers la chapelle Sainte-Fine.

Quelques pas pour franchir la route et nous nous engageâmes dans le terrain bouleversé. J'étais en tête avec le guide et l'adjudant Luillier, les quarante pionniers suivaient en file indienne. Ce fut une course tragique. Il fallait bondir de trou en trou. A chaque instant, dans les intervalles d'obscurité entre les fusées, on sentait le pied vous manquer dans une dépression ou l'on butait contre une pente montante. Il y eut à traverser un petit ruisseau et à trouver le passage en pataugeant à tâtons. Les obus tombaient tout autour de nous, à quelques mètres, éclatant avec fracas, faisant voler de la terre et des pierres, projetant des éclats qui déchiraient l'air; ils paraissaient nous accompagner dans nos déplacements. Lorsqu'on en entendait le sifflement caractéristique, on se baissait dans une excavation; après l'écla-

tement, on repartait. Nous remontâmes ainsi les pentes et atteignîmes le chemin, où la masse noire du vieux caisson se dessina bientôt sur la crête. Le chemin trouvé, nous tâtonnâmes dans l'obscurité, cherchant le boyau. Ce ne fut pas chose facile. Le terrain, en contrebas de la crête qui entourait le vallon, n'était plus éclairé par les lueurs des fusées boches. Le guide disparaissait par instants, allant à droite, à gauche, toujours en vain. Tandis que l'on errait, à la recherche de l'introuvable boyau, les obus continuaient à éclater à proximité, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. En désespoir de cause, je me décidai à m'orienter vers le col et à suivre la lisière Ouest du bois de Vaux-Chapitre. J'arrivai à distinguer tant bien que mal deux masses vagues qui se profilaient sur le ciel : à gauche, la hauteur ; à droite, ce qui devait être le bois. Je me portais en avant, quand le guide s'écria : « Voilà le boyau ! »

En approchant, je vis se dessiner une tranchée profonde et obscure. J'éprouvai un grand soulagement en me voyant dans le bon chemin. A peine descendu, je dus remonter : le fond était plein d'eau. Au bout d'une trentaine de mètres il redevint praticable. Je redescendis et me portai en avant, précédé du guide et d'un autre homme et suivi de l'adjudant Luillier et des pionniers. Le boyau décrivait de nombreuses sinuosités. Il faisait très sombre ; j'entrevois vaguement les parois, souvent frôlées, et l'ombre confuse du sol-

dat qui marchait devant moi ; seul, le ciel se détachait en plus clair au-dessus de ma tête. Nous tournâmes à gauche. Au bout d'un certain temps un ralentissement se produisit ; l'homme qui me précédait me dit à voix basse : « Un mort ! » Et je passai en écartant les jambes sur une masse noire qui encombra le fond du boyau. Peu après l'homme de tête stoppa ; nous nous heurtions à la queue d'une troupe arrêtée : c'était le 2^e bataillon, ainsi que des soldats revenant d'une corvée de grenades envoyée par le 1^{er}. Après bien des bousculades et bien des heurts, tant contre les hommes que contre les parois du boyau, je parvins à passer en tête. J'y trouvai le capitaine Venesson, qui commandait le 2^e bataillon, et le capitaine Rigaud, qui fut tué le lendemain. Ils avaient des mines longues et jugeaient la situation critique. Après avoir échangé quelques paroles avec eux, je continuai en prenant à gauche, suivant les indications du guide.

Le boyau faisait maintenant de nombreux coudes ; il fallut passer entre les branches d'un arbre jeté en travers et enjamber des cadavres, qui se faisaient plus nombreux. Des blessés, accroupis, attendaient qu'on vînt les prendre. Une fraction de la corvée de grenades se tenait encore là. Puis le boyau cessa et je débouchai dans un terrain au sol inégal et bossué, où, de place en place, se dressait un tronc d'arbre dénudé et sans branches, qui se profilait en noir sur le ciel plus clair.

Sur le conseil du guide, je traversai rapidement cette région dangereuse et je me trouvai soudainement dans une espèce de trou peu profond, à côté de soldats armés et silencieux. « Voici, me dit le guide, le poste du lieutenant qui commande le 1^{er} bataillon. » Il était deux heures du matin.

Le bataillon était sous les ordres du lieutenant Guérin, qui me mit au courant de la situation. En débouchant du boyau, le bataillon s'était engagé et les compagnies, ne pouvant plus avancer, avaient dû s'arrêter sur leurs emplacements actuels, où les hommes avaient commencé à creuser une tranchée. En avant, il n'y avait rien à faire; l'ennemi était en forces et Guérin, en tentant de faire une reconnaissance, avait été accueilli par des feux de mitrailleuses. Les hommes, fatigués, dormaient dans la tranchée qui, profonde seulement de 0 m. 30 à 0 m. 50, ne permettait de les abriter que couchés. Les trois compagnies étaient en ligne : la 4^e, sous-lieutenant Bouchan, à droite; la 1^{re}, lieutenant Guérin, à gauche; la 2^e, lieutenant Picard, au centre; les quatre sections de la compagnie de mitrailleuses Cuillier, réparties sur le front. Cette disposition n'était peut-être pas idéale, mais au contact de l'ennemi, il était impossible d'y rien changer. Une compagnie du 28^e se tenait déployée à la droite du bataillon; mais à gauche la liaison avec le 5^e n'avait pu être éta-

blie. Je fis venir les commandants des compagnies pour m'entendre avec eux.

Sur ces entrefaites arriva le colonel Pineau, qui commandait la 11^e brigade, placée à ma droite. Il ne put m'assurer du concours de sa brigade pour l'opération prévue par les instructions du général de Thuy. Dans ces conditions, je ne pouvais songer à attaquer. En effet, si je devais coopérer à l'action de la 11^e brigade, ma mission ne comportait en aucune manière de m'engager isolément, surtout dans la situation où se trouvait le bataillon. A ma gauche existait un vide énorme ; à ma droite, il ne paraissait pas y avoir beaucoup plus d'une compagnie. En cas d'insuccès, le bataillon aurait été irrémédiablement compromis et l'ennemi aurait eu toute liberté de pousser en avant.

Ce point réglé, je pus réfléchir à la situation ; elle paraissait extrêmement délicate. Le bataillon était en l'air. Pour comble de malheur, son effectif se trouvait très réduit : neuf officiers et trois cents hommes environ. Cette réduction était causée non seulement par l'envoi d'une compagnie au 5^e, mais encore par les mesures prises pour n'amener en ligne que des unités de cent à cent dix hommes, en vue d'éviter les pertes ; le reste avait été laissé à Verdun. Cette disposition, bonne pour une défensive tenue dans des conditions normales, se trouvait être défavorable dans le cas présent, où l'on avait besoin de beaucoup

de monde. Le pire de tout était que je ne connaissais pas les cadres et les hommes; or il m'était impossible de prendre contact avec eux et d'exercer une action personnelle quelconque par suite de la difficulté de me déplacer : pour se porter d'un point à un autre, il fallait sortir de la tranchée et se promener à découvert sous les mitrailleuses ennemies. En somme, je me trouvais aux prises avec des difficultés de toute nature. J'en pris mon parti et songeai aux moyens à employer pour agir au mieux des circonstances.

Le colonel Pineau m'avait quitté depuis quelques instants, quand l'artillerie ennemie commença à nous bombarder. Ce fut, pendant deux heures, un déluge de projectiles pleuvant drus et serrés avec un fracas assourdissant de mugissements et d'éclatements. Certains de ces obus tombaient en avant de la tranchée, à quelques mètres de moi, d'autres, sur la tranchée même, à droite et à gauche, soulevant des nuages de terre, projetant des pierres qui retombaient avec violence et des éclats qui passaient au-dessus des têtes en cinglant l'air avec des sifflements stridents. Sous cette avalanche de fer il fallut se tapir en attendant la fin. Au bout de deux heures, les Allemands allongèrent leur tir : le terrain situé immédiatement en arrière de la tranchée fut arrosé jusqu'à la nuit.

Le jour était venu. Mon premier soin fut de m'organiser et d'assurer mes liaisons. Le seul

moyen pratique de communiquer avec les commandants des compagnies était de leur envoyer des papiers que les hommes se passaient de main en main. Je prescrivis ainsi de placer des guetteurs et d'approfondir la tranchée. J'adressai au commandant du bataillon du 28^e qui était à ma droite un billet lui indiquant ma situation et le priant de me faire connaître la sienne. J'en fis autant à gauche, en chargeant la 1^{re} compagnie d'envoyer une patrouille vers le 5^e. Je rédigeai deux rapports, un pour le colonel du 5^e, commandant de secteur, et un pour le général de Thuy, afin de les renseigner sur la situation. Enfin, je demandai des munitions pour les mitrailleuses, qui n'en avaient pas assez, et je réclamai des médecins un service de brancardiers suffisant pour évacuer les blessés. Je ne me doutais guère alors que cette dernière prescription devait contribuer le lendemain à me sauver la vie. Je dictais toutes ces notes à l'adjudant de bataillon Villermé; je me rappelle même lui avoir enjoint de perdre l'habitude d'écrire des lignes de longueur variable, ce qui donnait un aspect confus aux comptes rendus.

Toutes ces dispositions une fois prises, j'examinai la région. Le jour ne changeait pas grand chose à l'aspect de nuit. De place en place, un tronc d'arbre noirci et complètement dénudé, décapité à quatre ou cinq mètres du sol. Un seul avait conservé quelques branches, véritables moi-

gnons calcinés. Par terre, nulle trace des branches brisées, mais un sol bouleversé, affouillé, où les trous d'obus s'enchevêtraient. Tout avait été pulvérisé. En avant de la tranchée le terrain descendait en pente assez rapide dans le vallon du Bazil, parallèle au front. Les arbres y étaient tellement espacés qu'ils n'arrêtaient pas le regard. Seul, le bas des pentes, en angle mort, échappait aux vues. Le fond du vallon était découvert. Au pied du versant opposé courait la voie ferrée où des amas blanchâtres, excavés du sous-sol, témoignaient des travaux de terrassement exécutés par les Boches en vue d'organisations défensives. Derrière, des trous noirs marquaient les entrées des abris creusés dans le flanc Nord du vallon. Au delà de la voie ferrée se dressait, prenant un aspect de haute montagne, le bois de la Caillette, aux pentes abruptes et aux troncs d'arbres dépouillés et clairsemés, vestiges à peine reconnaissables d'une ancienne forêt, ruinée et transformée en lande aride et dénudée. Au milieu, perpendiculairement au front, se creusait le ravin de la Caillette, encaissé et profond.

A gauche du bois se déroulait, en un large panorama, un vaste terrain découvert, au sol gris et terne, dont les pentes, montant vers l'horizon, se terminaient par une longue crête, que couronnait la masse claire mais indécise de Douaumont. A droite et plus bas, près de la lisière du bois, le signal de la Caillette était marqué par un point

blanc; à gauche, à peu près à la même hauteur, une tache blanchâtre et confuse indiquait Thiaumont. Les obus, éclatant dans la partie supérieure des pentes, y projetaient des nuages ronds de fumée noire, qui montaient ensuite en traînées allongées vers le ciel gris. On sentait une immobilité de plomb peser sur cette région solitaire; j'eus beau la fouiller des yeux, je n'y vis, je n'y découvris rien; c'était un désert.

Je me trouvais à la jonction de la compagnie de droite et de la compagnie du centre. Le lieutenant Picard, qui commandait cette dernière, se tenait près de moi, ainsi que l'adjudant de bataillon Villermé et les hommes de liaison. J'étais assis, adossé au talus du côté de l'ennemi; de temps à autre, je me levais et, tout en prenant quelques précautions, j'examinais le terrain en avant, que mon guetteur ne quittait pas des yeux. En cet endroit, la profondeur de la tranchée atteignait à peu près un mètre. Ailleurs, elle n'avait guère que cinquante centimètres. Aussi, pour se déplacer, fallait-il en sortir et courir à découvert. Quelqu'un se montrait-il, aussitôt l'on entendait le claquement des mitrailleuses adverses et bien souvent l'homme, touché, retombait dans la tranchée ou dégringolait dans un des trous d'obus dont le sol était criblé. Le frère de Villermé fut blessé ainsi et put à grand peine gagner le boyau.

Dans des conditions pareilles il ne pouvait être

question d'amener du matériel ou de faire des corvées. Tout cela devait être remis à la nuit. Il était tout au plus possible d'envoyer des coureurs ou des hommes de liaison, à condition de n'en user que dans les cas urgents. D'autre part, les trois quarts des brancardiers du bataillon ayant été blessés ou tués, les blessés susceptibles de se traîner un peu plus loin encombraient le boyau, tandis que les autres restaient sans secours, étendus dans les trous d'obus en arrière de la tranchée. En face, des Allemands descendaient, un à un, du sommet du bois de la Caillette vers la voie ferrée. On commença par tirer dessus, mais la pénurie de munitions obligea à cesser le feu.

Entre temps, je demandai des éclaircissements au sujet de la corvée de grenades dont j'avais rencontré des groupes dans le boyau. J'appris ainsi que cette corvée avait été envoyée par le commandant Ségrétain lorsqu'il s'était porté en avant; elle comprenait quarante hommes sous les ordres d'un sous-lieutenant. Elle n'était pas encore rentrée. Je reçus enfin des nouvelles de ma liaison à droite; de ce côté, il n'y avait bien qu'une compagnie; le chef de bataillon et les autres compagnies se trouvaient plus loin. J'entrai également en relations avec Venesson, qui commandait le 2^e bataillon du 119^e, en arrière de moi, et qui était provisoirement sous les ordres du colonel Pineau, commandant la 11^e brigade. Je lui demandai de me faire renvoyer la corvée de grenades. J'avais

déjà réclamé des brancardiers et des munitions. Cela fait, je me préoccupai d'organiser la position occupée par le bataillon. Il me parut urgent d'approfondir la tranchée, de la relier au boyau et de la couvrir en avant par un réseau de fil de fer, au moins par un réseau Brun; il conviendrait ensuite de créer une deuxième ligne en arrière et un P. C. pour moi. Tandis que je prévoyais les mesures à prendre et les demandes à formuler, je reçus du colonel Pineau l'avis que j'étais rattaché à la 11^e brigade par ordre du général commandant la division et qu'une attaque devait avoir lieu dans la soirée ou le lendemain; il me pria donc d'indiquer sur la carte la position de mon bataillon. L'emplacement de la droite était facile à fixer; mais il n'en était pas de même pour la gauche, que je n'avais pu encore déterminer exactement. Je sortis donc de mon trou et passai derrière la tranchée en utilisant autant que possible les trous d'obus; je parvins ainsi jusqu'à la compagnie de gauche et j'eus la chance de revenir à ma place sans avoir été blessé.

Je déjeûnai sommairement et sans grand appétit d'un peu de conserve que m'offrit Picard. La rapidité de mon départ ne m'avait pas permis d'emporter de provisions. Cependant notre artillerie exécutait sur l'ennemi un tir de préparation. En raison de la position des Allemands dans le fond du vallon, les trajectoires rasaient la crête occupée par le bataillon et j'entendais les obus

ronfler tout près au-dessus de moi, me donnant l'impression que d'un instant à l'autre ma tête allait être emportée. D'ailleurs deux ou trois projectiles tombèrent sur la tranchée même, ou plutôt sur le revers de la tranchée du côté de l'ennemi; par miracle personne ne fut atteint. Il n'y avait rien à faire pour l'éviter, car en allongeant le tir, on n'aurait plus battu le fond du ravin et la position boche. Je me gardais donc bien de le faire remarquer, quand l'adjudant de bataillon s'écria : « Mais ce sont les nôtres ! » De leur côté, les Allemands tiraient également, arrosant surtout le terrain situé en arrière de nous. Aussi se produisait-il un formidable entrecroisement d'obus au-dessus de nos têtes avec le vacarme ahurissant d'un double bombardement.

Dans le courant de la journée je reçus l'ordre d'attaque. Le 1^{er} bataillon, sous mes ordres, devait se porter sur la voie ferrée, s'en emparer et la dépasser si possible. Il aurait à sa droite le bataillon Venesson et, plus à droite, un bataillon du 28^e. A gauche, un bataillon du 75^e avait pour mission d'exécuter un mouvement enveloppant sur la corne Sud-Ouest du bois de la Caillette. La formation de combat était sur trois vagues; je devais marcher avec la troisième. La première vague serait précédée à vingt mètres par un détachement de grenadiers, et la compagnie de mitrailleuses accompagnerait la deuxième et la troi-

sième. Attaque en silence, l'assaut suivant le lancement des grenades. L'heure devait être fixée ultérieurement.

A quelques pas en arrière de la tranchée se trouvait un large trou d'obus; le lieutenant Cuillier y avait pratiqué une sorte de terrier, où il était enfoui. Je réunis dans ce trou les commandants de compagnies et je leur lus les ordres. Ils prirent des mines consternées. De fait, cette attaque paraissait bien risquée : les hommes, sur pied et combattant depuis deux jours, étaient éreintés; le bataillon avait un effectif très faible. Sous le feu des mitrailleuses adverses on se trouvait dans l'impossibilité d'amener de jour le matériel nécessaire jusqu'à la tranchée; il fallait attendre la nuit et il serait alors trop tard pour remédier aux erreurs ou aux difficultés qui auraient pu se produire. C'est ainsi que l'on ne pouvait encore aller chercher les cartouches de mitrailleuses, actuellement déposées au bout du boyau. Après avoir donné mes ordres, je résolus d'aller trouver le colonel Pineau pour lui exposer les difficultés de la situation et lui demander des éclaircissements au sujet de plusieurs points restés obscurs.

Sortant de la tranchée, je traversai rapidement le terrain découvert et me portai vers le boyau que j'avais suivi la nuit précédente. Je rencontrai d'abord la corvée de grenades, attendant la nuit pour rejoindre. Je continuai. Le boyau était lu-

gubre, parsemé de débris sinistres. De place en place, des cadavres ramassés sur eux-mêmes en encombraient le fond ; on eût dit des paquets habillés. L'un d'eux était incrusté dans le sol, où il formait comme un pavage. Replié, recroquevillé, il paraissait rapetissé. Je vois encore sa tête rétrécie, sa face d'un jaune de safran ; son œil demi-clos et éteint. Je franchis l'arbre branchu jeté en travers. Je ne tardai pas à croiser la tranchée perpendiculaire au boyau, où se tenait le 2^e bataillon. J'y trouvai Venesson, qui se plaignit amèrement que ses compagnies fussent décimées par le bombardement. Il m'accompagna. A un kilomètre plus loin environ, un boyau secondaire se détachait à gauche, perpendiculairement au boyau principal ; c'était le chemin des Carrières. Il était taillé dans le roc et élargi à la base par des anfractuosités où s'entassaient les hommes d'un détachement qui stationnait là.

Le P. C. des Carrières était un abri souterrain utilisant d'anciennes excavations creusées dans le roc. Il comprenait plusieurs compartiments exigus, que séparaient des portes ou des couvertures faisant l'office de portières. L'ameublement, rudimentaire, consistait en une ou deux tables, quelques chaises, des caisses et d'autres objets semblables. Ce modeste abri me fit l'effet d'un palais en comparaison de mon installation en plein air dans un embryon de tranchée ; ici, au moins, on était normalement protégé contre la pluie et

les projectiles. En l'absence du colonel Pineau, parti pour conférer avec le général de division, j'exposai la situation à son chef d'état-major, auquel je signalai particulièrement la présence des mitrailleuses intactes devant nous. On nous offrit du thé et pendant quelques instants je jouis d'une détente et goûtai la satisfaction d'être assis sur une chaise, au sec et sans la perspective de recevoir d'un moment à l'autre un obus sur la tête. A son retour, le colonel Pineau m'annonça que l'attaque était décidée pour deux heures du matin et toutes les dispositions arrêtées. Après avoir écouté mes observations, il déclara qu'il allait procéder à une nouvelle préparation pour éteindre le feu des mitrailleuses allemandes et me donna les éclaircissements dont j'avais besoin. Entre temps nous nous étions reconnus : le colonel Pineau avait été autrefois capitaine au 63^e régiment d'infanterie, à Limoges, alors que j'étais lieutenant au 78^e, le régiment voisin. Il y avait loin de cette paisible garnison au trou de Troglodytes où nous nous trouvions et à la région infernale dans laquelle nous vivions et combattions ! Le colonel me dit qu'il espérait bien renouer plus ample connaissance avec moi, ce qui me parut bien aléatoire, car je ne me voyais pas revenant vivant de l'attaque projetée. Je laissai au P. C. ma sacoche à papiers, pour ne pas l'avoir sur moi pendant l'action, puis je pris congé du colonel.

Je revins en compagnie de Venesson. Soudain

retentit le crépitement d'une vive fusillade. « Les Allemands attaquent, s'écria Venesson. Ils ont pris l'initiative du mouvement ! » Je ressentis une forte angoisse : et mon bataillon ? Mon absence n'avait rien de critiquable, mais il est toujours fâcheux qu'un chef ne soit pas là quand sa troupe est attaquée. Et puis, que se passait-il ? Je me précipitai dans le boyau avec toute la rapidité dont j'étais capable, traversant l'arbre branchu, escaladant les cadavres, passant par dessus le corps au visage jauni, avec la préoccupation obsédante de rejoindre au plus tôt le bataillon et de prendre la direction du combat. Le souci du danger possible ne m'occupait guère à ce moment. Enfin j'arrivai à l'issue du boyau et je débouchai en terrain découvert. A ma grande surprise, je ne vis rien d'anormal. Devant moi la tranchée s'allongeait, mais une tranchée calme, où les hommes restaient blottis, immobiles. Cependant j'entendais toujours en avant et vers la gauche un bruit de fusillade. Je me portai le long de la tranchée, debout. Alors des voix me crièrent : « Ne vous exposez pas comme cela, mon capitaine ; vous allez vous faire tuer ! » Ayant constaté qu'il ne se passait rien, je revins à mon trou. J'y trouvai Picard ; il m'apprit que les détonations entendues provenaient d'un dépôt de munitions en train de sauter.

Je donnai alors mes ordres définitifs. Je prescrivis pour une heure du matin une réunion des

commandants d'unités en vue de la communication éventuelle des dernières dispositions; à une heure trente, prise du dispositif d'attaque; à deux heures, attaque. Je prévins ensuite le colonel Pineau que les mitrailleuses adverses étaient toujours en action. Il n'y avait plus maintenant qu'à attendre la nuit pour procéder aux derniers préparatifs.

Dans la journée j'avais reçu du général de Thuy une lettre dans laquelle il m'exprimait sa confiance et disait qu'il comptait sur le 119^e. Il serait injuste de ne pas reconnaître que cette lettre m'apporta un véritable réconfort dans les circonstances particulièrement critiques que je traversais. J'ai d'ailleurs gardé une vive reconnaissance au général de Thuy pour la sympathie qu'il m'a montrée, tant pendant ces dures journées passées dans les secteurs de Vaux-Tavanne et de Fleury, qu'après la blessure qui m'a fait disparaître du front.

A ma gauche, la liaison avec le 5^e n'avait pu être établie et j'avais dû me couvrir de ce côté. La situation était du reste encore pire que je ne me l'imaginais. Je sus plus tard que deux bataillons du 5^e avaient été à peu près détruits par une offensive des Allemands et je me trouvai le 2 tout à fait en flèche avec la compagnie du 28^e qui était à ma droite et sans autre soutien que le bataillon Venesson. Que serait-il advenu si l'ennemi s'était porté en avant? Aussi, lorsqu'on y réfléchit, com-

prend-on l'utilité de l'attaque qui fut prescrite pour la nuit du 2 au 3 : elle était nécessaire pour contenir l'adversaire. Il est des circonstances où il faut agir coûte que coûte. Pour nous, qui saisissions mal la situation d'ensemble, nous ne voyions que les difficultés : elles étaient considérables et se traduisaient par une marche à la mort et un sacrifice certain.

Cependant la canonnade avait repris de plus belle ; elle se prolongea dans la nuit presque jusqu'au moment de l'attaque. Notre artillerie continuait son tir de préparation sur le ravin du Bazil et ses projectiles passaient en mugissant tout près de la tranchée. De leur côté, les Allemands ripostaient avec violence, couvrant d'obus le terrain situé immédiatement en arrière de nous et atteignant les abords de notre position avec leurs coups courts.

*
* *

Je ne dînai pas ce soir-là ; je n'avais pas faim et j'escomptais qu'une blessure à l'estomac reçue à jeun pourrait n'être pas mortelle. La nuit arriva et la tranchée s'enveloppa d'ombre, tandis que les squelettes des arbres se silhouettaient de nouveau sur le ciel. On put aller chercher dans le boyau le matériel demandé et les cartouches de mitrailleuses ; la corvée de grenades rentra. Tout se trouva enfin prêt. La nuit, bien qu'obscur, n'était pas tout à fait opaque ; mais l'on ne voyait

qu'à courte distance. En avant, dans la zone encore visible, on ne distinguait sur la pente descendante que des formes imprécises; au delà, tout était plongé dans un noir absolu, dont le mystère trahissait la menace imminente d'un danger constant. Une petite pluie fine, qui se mit à tomber, acheva de donner une note de tristesse à cette nuit lugubre. Soudain une fusée boche jaillit du ravin; une autre la suivit. Dès lors les fusées s'élevèrent presque sans interruption, une à une, projetant sur la tranchée et ses abords des ondes successives d'une lumière brillante, signes avant-coureurs des événements tragiques qui devaient ensanglanter ce sinistre lieu. A un moment donné, tout s'éteignit. Redoutant une attaque, je voulus faire allumer quelques fusées; pas une ne prit. Un instant après, les Allemands recommencèrent leur illumination, qui ne cessa plus de la nuit. Entre temps, j'avais reçu une nouvelle note au sujet de l'attaque projetée; pour pouvoir la lire sous la pluie et dans les intervalles entre les fusées, je dus allumer ma lampe électrique; je n'arrivai pas sans peine à la masquer par divers artifices pour qu'elle ne trahît pas notre emplacement. Cette note ne modifiait d'ailleurs pas grand chose: elle ne portait que sur des points de détail.

Je me décidai enfin à prendre du repos; tandis que le guetteur surveillait les abords, je fis une prière et recommandai à Dieu mes proches et

moi-même. Puis, blotti dans mon trou, adossé au talus, ma capote ramenée sur mes genoux pour me garantir de la pluie, je sommeillai à plusieurs reprises, en me tenant prêt à tout événement. Dans le sillon peu profond que formait la tranchée rien ne bougeait : les hommes s'étaient assoupis sous les rafales. On sentait un péril de mort planer sur toutes ces têtes endormies, dont plus d'une touchait à l'éternité. Les heures passèrent ainsi, sinistres, chaque moment écoulé me donnant l'impression que ma dernière heure approchait.

Nulle part comme à la guerre l'esprit n'est frappé par la soudaineté du passage de l'être au néant. Sous vos yeux un homme vit, il marche, il agit; il dirige d'autres hommes, il leur impose sa volonté, c'est une puissance. Un coup de feu volatilise toute son activité et le jette à la terre, privé de sentiment, de pensée, de mouvement, désormais figé dans l'immobilité éternelle. Il est mort. On le pousse, on le traîne, ce n'est plus un homme, c'est un paquet. C'est une chose inerte, de forme humaine, un composé chimique dont les éléments se désagrègent peu à peu en gaz, en liquides, en terre dans l'horreur d'une défiguration hideuse et avec l'épouvantable odeur de la putréfaction. Et c'est là le lot de chacun, de moi aussi bien que des autres. Le sentiment idéal qui m'anime comme chef, qui fait de moi un être en apparence dégagé des sensations matérielles et en

vertu duquel je peux marcher le front calme dans l'ouragan de destruction, ne m'empêchera pas tout à l'heure d'être fauché à mon tour et d'aller pourrir au fond d'un trou.

A une heure du matin les commandants de compagnies vinrent me trouver; je leur donnai mes instructions finales et désignai un officier comme agent de liaison avec le colonel commandant la 11^e brigade. Je ne me rappelle plus qui était cet officier, mais je me souviens qu'il était impatient de partir. Entre une heure et une heure et demie, on m'amena un Allemand qui venait de se constituer prisonnier. C'était un jeune homme assez grand, aux cheveux couleur de filasse et à la figure anguleuse; il était sans équipement et sans coiffure. Il dit : « Ich bin müde » (je suis fatigué) et s'assit. On le releva d'une bourrade. Je l'interrogeai en allemand et j'appris de lui que les Boches étaient dans le vallon à peu près au bas des pentes. Je lui demandai son âge : il avait dix-huit ans. Je le fis ensuite conduire au poste de commandement de la 11^e brigade. Vers une heure et demie un mouvement insolite se produisit en arrière de la tranchée : c'était le ravitaillement en vivres. Il tombait bien ! Les hommes se précipitèrent et j'eus un mouvement de désespoir : les dispositions d'attaque pourraient-elles être prises à temps ? Mais que faire contre le pinard ? Enfin le rassemblement s'effectua. J'avais pris un quart de vin qu'un sous-officier m'avait offert ; il ne

passa pas : je le rendis après avoir été blessé.

Le bataillon se forma donc sur trois lignes ou vagues, deux en avant de la tranchée et une en arrière. Conformément à mes ordres, afin de ne pas attirer l'attention de l'ennemi, les hommes s'arrêtaient et se baissaient quand des fusées éclairaient le terrain ; entre les fusées le mouvement reprenait. Il était deux heures lorsque tout fut prêt. Un homme envoyé en liaison à droite m'apprit que le 2^e bataillon se mettait en marche. Je donnai alors l'ordre de se porter en avant. Je me plaçai moi-même devant la troisième vague, avec laquelle j'avais ordre de marcher, et je mis Picard à ma gauche. « Si nous devons claquer, lui dis-je, claquons protocolairement ».

A la lueur des fusées, je vis les deux lignes noires formées par les premières vagues s'ébranler successivement et commencer à descendre les pentes. Presque aussitôt j'entendis le claquement des mitrailleuses ennemies ; une de ces mitrailleuses se percevait distinctement en avant et sur la droite. Les deux premières vagues stoppèrent. Je compris tout de suite que si je laissais ces lignes s'arrêter à leur guise, l'attaque n'aboutirait pas. J'avais en même temps la notion très nette que la seule condition de succès résidait dans une attaque rapidement menée. C'était de plus la seule condition de salut matériel, car les blessés ne pourraient être évacués vers l'arrière qu'en cas de réussite ; sinon, ce serait la mort sur place, plus

ou moins longue à venir. Mon action personnelle me paraissait donc devenir, pour l'instant, nécessaire ou tout au moins utile en avant. Tout cela traversa ma pensée comme un éclair. Laissant la troisième vague aux ordres de Picard, je me portai vers les deux premières et commandai : « En avant, en avant ! »

Le mouvement reprit. Voyant le lieutenant Guérin actionner vigoureusement la gauche, je me portai à la droite. Je marchais comme dans un rêve, ayant sous les yeux un spectacle fantastique. On attaquait dans un feu d'artifice. Les fusées boches illuminaient le ciel de longues raies brillantes, qui se fondaient au-dessus de nos têtes en étoiles d'un blanc éclatant, inondant le terrain d'une lumière éblouissante comme la flamme du magnésium. On voyait comme en plein jour. Sous cet éclairage brutal, le sol apparaissait dans toute l'horreur de sa dévastation, avec ses rudes aspérités, ses trous profonds, ses ressauts anguleux, son aspect ravagé et désolé. Ça et là se dressaient les rares troncs d'arbres, derniers vestiges de la forêt. En avant et à droite une immense lueur rouge s'éleva, semblable à un gigantesque feu de bengale, embrasant le ciel et jetant des reflets sanglants. Les vagues de l'attaque descendaient les pentes, déployées comme des grains de chapelets en lignes successives d'hommes bleuâtres, aux casques demi-brillants et aux baïonnettes scintillantes, se pliant aux inégalités

du terrain, s'enfonçant dans les creux et escalandant les bosses, tandis que, dans le fond, le claquement des mitrailleuses et le crépitement de la fusillade faisaient rage.

Comme la première vague dévalait au bas des pentes, la deuxième s'arrêta dans une petite dépression qui formait une sorte de fossé où les hommes se couchèrent. Debout sur la ligne et brandissant ma canne, je voulus faire reprendre la marche : « Allons, en avant ! criai-je ; vous voyez bien que ça ne tue pas ! » Je ne sais si j'eus le temps de prononcer cette phrase ou si elle s'arrêta dans ma gorge, car au même moment je sentis dans la région de l'épaule comme un violent coup de bâton ; mon bras eut une secousse et se détendit, inerte ; mes doigts s'ouvrirent, laissant échapper ma canne ; ma respiration devint difficile et une infinie lassitude m'envahit. Le Boche qui m'avait tiré n'eut pas la satisfaction de me voir tomber ; mais je chancelai, vacillant comme un homme ivre.

*
* *

Alors commença le calvaire. Un homme me prit sous le bras et avec son soutien je remontai les pentes pour sortir de cet enfer. Celui qui est face à face avec la mort retrouve pour sauver sa vie une énergie insoupçonnable. Je ne percevais que vaguement ce qui se passait autour de moi et c'est tout au plus si je me rendais compte que les mi-

trailleuses adverses m'avaient pris à partie et que les balles sifflaient tout autour de moi. Toutes mes facultés physiques se réduisaient à regarder la place où je mettais le pied, toute ma pensée se concentrait sur un seul point : gagner le poste de secours. Cependant j'eus encore la force de faire prévenir le lieutenant Guérin que je lui passais le commandement. Toujours soutenu, j'escaladai tant bien que mal des talus, descendis dans des trous et finis par atteindre le boyau. J'y rencontrai le colonel Pineau qui me demanda comment marchait l'attaque et se montra satisfait d'apprendre qu'elle atteignait le fond du vallon; puis il me fit conduire vers le poste de secours. Un peu plus loin, je trouvai une section blottie dans le boyau. J'arrivai enfin près de quatre brancardiers accroupis dans un trou d'obus, où je me glissai avec peine; je fus pansé là pour la première fois. Il fallut couper ma capote, ma vareuse et ma chemise. De sourdes exclamations me firent comprendre que j'avais une vilaine blessure. Ceux qui me pansaient crurent bien que je ne vivrais pas longtemps, ainsi que je l'ai su plus tard. Le trou d'entrée était petit, mais celui du dos, énorme : les muscles étaient arrachés. Je repartis, soutenu sous le bras gauche, après avoir instamment recommandé à mon compagnon de se charger de mon équipement. Quelle odyssee ! Mon bras pendait; je devais prendre garde de le heurter aux parois du boyau étroit; je me soutenais péniblement et

il fallait à chaque instant escalader des cadavres obstruant le chemin; j'eus une peine terrible à franchir l'arbre branchu qui barrait le boyau. Je ressentais à l'épaule et au bras une douleur de plus en plus vive. Maintenant, les obus tombaient de tous côtés; la bataille paraissait être partout et j'entendis même des coups de feu à gauche et tout près. Je me demandai si les Allemands n'arrivaient pas jusque-là.

Nous atteignîmes enfin l'embranchement d'où partait le boyau conduisant aux carrières. Dans les anfractuosités de droite et de gauche étaient étendus des corps qui paraissaient morts. La marche me devenait de plus en plus pénible et l'épaule me faisait atrocement souffrir. Le poste de secours était établi dans un renfoncement de l'ancienne carrière à ciel ouvert, près du P. C. de la 11^e brigade. Ça et là tombaient des obus, qui éclataient dans la carrière; aussi fallut-il traverser rapidement l'espace découvert. Je me trouvai alors dans un local sombre, où grouillait une foule de blessés. Un médecin me fit asseoir, me pansa et attacha une fiche à ma capote; je cherchai à lire le diagnostic et je vis : blessure de poitrine pénétrante, ayant intéressé la plèvre et le poumon et ayant traversé l'articulation de l'épaule. Pour calmer la douleur lancinante que je ressentais, je me fis faire une piqûre de morphine. Un médecin auxiliaire qui devait se rendre au fort de Souville m'engagea à l'y accompagner. Je ne pouvais en

effet être évacué du poste de secours que vingt-quatre heures plus tard et le lieu était dangereux en raison du bombardement; j'avais donc tout intérêt à gagner Souville au plus tôt. Je lui demandai de me laisser une demi-heure de repos. Je m'assis sur une caisse et restai abruti et prostré, continuant à souffrir et n'ayant aucune notion de ce qui se passait autour de moi. Au bout d'une demi-heure, le médecin auxiliaire vint me chercher; il se chargea de mon équipement et nous partîmes.

Revenus dans le boyau de la Caillette, nous nous dirigeâmes vers Souville. Il faisait jour; je souffrais moins et marchai d'abord avec un peu plus de facilité. Mais le fort, qui était assez près en ligne droite, se trouvait très loin par le boyau, qui tournait tout autour: on s'en rapprochait toujours sans l'atteindre jamais. Aussi ne tardai-je pas à me sentir extrêmement las. L'effet de la morphine s'ajoutant à la perte de sang, une torpeur invincible s'appesantit sur moi; je luttais avec toute mon énergie et, tenant à peine debout, titubant, trébuchant sans cesse, je dus marcher, marcher toujours, m'arrêtant de temps en temps pour souffler, tandis que le médecin me soutenait. Des hommes passaient. Je me rendis compte à plusieurs reprises que j'excitais leur pitié. L'un d'eux, voyant mon pansement sanglant, s'écria: « Oh, le pauvre capitaine! Les cochons! » Cependant les Allemands exécutaient en avant du fort de

Souville des tirs de barrage furieux. Un formidable ouragan se déchaînait sur toute cette région, devenue un véritable enfer. Des obus éclataient à quelques mètres de nous. Pour comble de malheur, nous nous heurtâmes en approchant du fort à une ou plusieurs compagnies de territoriaux dont les hommes étaient blottis dans le boyau. Sous le bombardement, les territoriaux terrifiés s'accroupissaient et ne voulaient plus bouger. En quelques endroits le talus avait été échancre par l'explosion des projectiles; ces points-là, les hommes apeurés ne les auraient franchis à aucun prix. Que de mal et d'efforts il fallut pour arriver à passer devant cette troupe affolée ! Ensuite ce fut une autre histoire : nous rencontrâmes des brancards chargés de blessés, bloqués dans le boyau sans pouvoir avancer. Enfin, nous parvînmes à gagner la partie à peu près libre de monde. J'étais exténué. A part quelques détails, je n'ai gardé qu'une notion plus confuse de ce qui s'est passé ensuite; mais il m'est resté le souvenir d'une lassitude voisine de l'anéantissement. Il paraît que le médecin fut relayé par un homme. Je me souviens que le boyau présentait de brusques ressauts que je ne pouvais franchir que pris à bras le corps. A plusieurs reprises, celui qui m'accompagnait dut me porter sur son dos ou me faire reposer sur lui. Une fois, croyant voir un morceau de bois sortir de terre, je voulus m'asseoir dessus : c'était un genou. A chaque

instant je m'arrêtais, avec l'impression d'une impossibilité absolue d'aller plus loin; puis rassemblant toute mon énergie, je marchais encore un peu. J'étais à bout de forces : mes jambes étaient lourdes comme du plomb et la tête me tournait de fatigue. Enfin, à quelques centaines de mètres du fort, dans une région plus calme, je m'affaissai dans une échancrure du boyau et je perdis connaissance.

Je fus tiré de ma torpeur par des brancardiers qui venaient me chercher. On me plaça sur un brancard, que l'on hissa hors du boyau pour gagner Souville. J'ai rarement éprouvé une impression aussi agréable que celle que j'appellerai : la sensation du brancard. Quel profond sentiment de soulagement et de bien-être : au lieu d'être obligé de faire des efforts surhumains pour exécuter des mouvements pénibles dans un état d'infinie lassitude, je n'avais plus qu'à m'abandonner et qu'à rester étendu, pendant que les autres faisaient ces mouvements pour moi ! De plus, la douleur s'était calmée et je me trouvais aussi à mon aise que je pouvais l'être avec une blessure grave. Dans le fort nous trouvâmes des passages, des chicanes; il y avait un encombrement fou. Dans un tunnel il devint impossible d'avancer : le brancard fut posé à terre et les poilus qui passaient me balayèrent la figure avec le bas de leurs capotes boueuses. Il n'y avait rien à faire qu'à endurer stoïquement ce balayage. Même en bon

état de santé, je serais difficilement arrivé à me faire entendre au milieu de cette indescriptible confusion ; or j'étais épuisé au point de ne pouvoir parler sans difficulté. J'éprouvai alors comme on est peu de chose quand on est blessé ; il n'y a plus de grade qui tienne : confondu dans la foule, on est comme les autres.

Je fus enfin porté dans la casemate où était installé le poste de secours divisionnaire. C'était une grande salle rectangulaire, voûtée en berceau, où quelques bougies répandaient une clarté douteuse. Un médecin me pansa et me donna un peu d'eau. Puis mon brancard fut placé à la suite de la rangée qui occupait un des côtés longs de la salle. Les brancards, côte à côte, se touchaient et je dus inviter mon voisin de droite à se tenir tranquille : sous prétexte qu'il souffrait, il étendait son bras sur mon épaule blessée. J'eus de la peine à ravoir mon casque ; mon équipement me fut rapporté ; je le fis mettre sur le brancard entre mes jambes et je ne lâchai plus rien de mes affaires. Je restai ainsi une ou deux heures peut-être. La casemate était terriblement encombrée. De l'autre côté, en face de moi, plusieurs officiers étaient assis devant une table et causaient à la lueur de bougies. Leurs figures, éclairées, se détachaient en jaune sur l'ombre environnante, comme dans certains tableaux de Téniers ou de Gérard Dow. Je mourais de soif et autour de moi j'entendais les autres blessés demander à boire en

gémissant : on nous répondit qu'il n'y avait plus une goutte d'eau dans le fort.

Deux brancardiers vinrent enfin me prendre pour me transporter au poste de la Citerne, point de départ des autos. Nous traversâmes plusieurs couloirs ou tunnels et nous allions sortir du fort, quand les brancardiers, en raison de la violence du bombardement sur ce point, prirent le parti de passer ailleurs. Ils firent donc demi-tour et retournèrent le brancard, opération difficile à cause du manque de place ; on traversa de nouveau des tunnels et je me trouvai à l'extérieur. Étendu sur le dos, sans faire de mouvement, je ne voyais que le ciel ; aussi n'ai-je aucune idée de l'aspect de la région traversée. Il me sembla cependant que nous franchissions une vaste place découverte, puis que nous suivions une route à travers bois : je voyais en effet en haut des cimes d'arbres. J'entendais des obus éclater ; mais aucun ne tomba près de moi et nous arrivâmes sans encombre au poste de la Citerne. C'était un abri recouvert de terre. A l'intérieur se dressaient des supports de fer formés de quatre ou six montants verticaux reliés transversalement par des tringles et pouvant contenir trois brancards superposés. Je fus placé sur l'un de ces supports et l'on me donna enfin à boire. Ce poste était évidemment celui où j'étais passé en allant à Fleury. La première fois, j'avais vu seulement l'extérieur ; la seconde, je ne vis que l'intérieur.

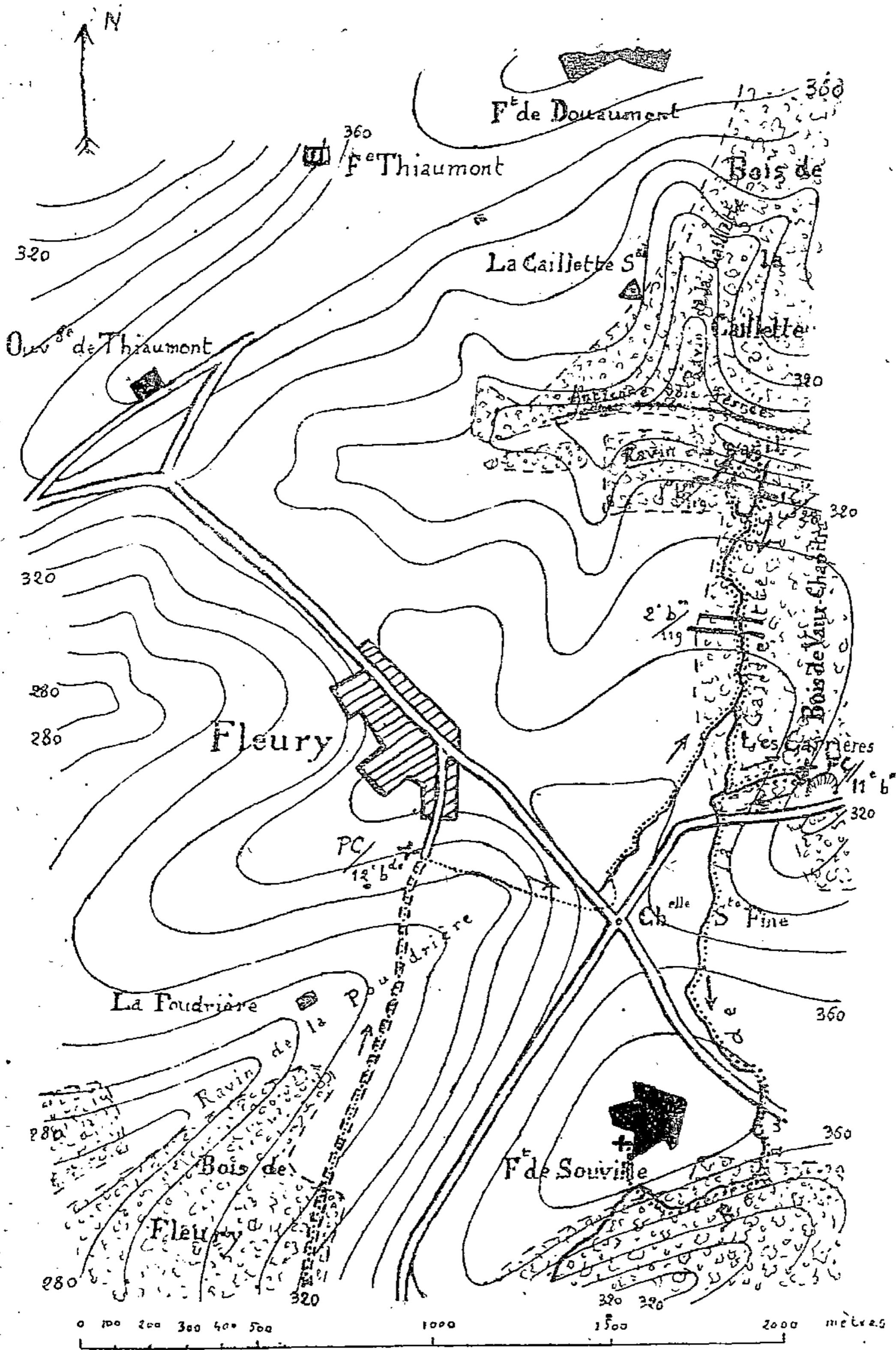
Je séjournai là une demi-heure ou une heure. Puis l'on me sortit et ce fut dès lors la course en automobile. Mon brancard fut hissé sur une première auto, grande boîte où on le glissa par l'arrière sur des tringles. C'est une opération qui doit être singulièrement malaisée pour les porteurs. Quand on n'y est pas habitué et que l'on se sent suspendu en l'air, soutenu on ne sait comment, on se demande si l'on est bien en sécurité; mais on ne tarde pas à se voir casé sans avoir éprouvé de heurt ni de secousse. D'autres blessés étaient étendus à côté de moi et au-dessous. On ferma et je restai en tête à tête avec le plafond. Après avoir été cahoté pendant un certain temps, résultat du mauvais état des routes, défoncées par les bombardements, je fus tiré de là et amené dans l'ambulance de triage, à Dugny. Cette fois je me trouvais dans une ancienne église; mon regard, errant vers les voûtes, perçut des chapiteaux du XII^e siècle et des arcs gothiques primitifs. Un médecin m'examina de près, me pansa encore et me demanda depuis quand j'avais été blessé. Il me fit au ventre une piqûre antitétanique, m'annonça qu'ayant le poumon touché je n'étais pas transportable et ajouta que l'on me garderait quelques jours à l'ambulance annexe des Lions, à Dugny. Je fus de nouveau introduit dans une auto, conduite cette fois par des Anglais; j'y étais seul. Après un court trajet, on me débarqua et me transporta dans une salle où étaient soignés plusieurs bles-

sés. On me déshabilla et je me trouvai enfin étendu dans un lit.

*
* *

Il y avait huit ou neuf heures que j'avais été blessé. Mes tribulations étaient terminées. J'étais épuisé, mais désormais hors de la bataille. Mes efforts m'avaient évité de rester un ou deux jours de plus dans cette région de danger et de misère. Or, le lendemain, le poste de secours des Carrières sautait et peu après celui de Souville s'effondrait sous l'explosion d'un obus de 400 ou de 380.

Depuis ma blessure, j'avais vécu dans une sorte de torpeur, percevant confusément les impressions extérieures et les enregistrant comme une mécanique sans les analyser. Mais plus tard, quand j'ai cherché à les noter, elles se sont ravivées et précisées : c'est avec une netteté parfaite que je vois maintenant se dérouler dans ma pensée les poignantes péripéties du drame formidable que j'ai vécu pendant ces trois jours, fantastique vision que je ne saurais oublier.



CARTE DE LA RÉGION DE FLEURY

DANS LA PLATA DE 1863 A 1866

Par M. NEVEU

Commissaire général de la Marine, du cadre de réserve.

De 1863 à 1866 il m'a été donné d'assister et quelquefois même d'être mêlé, dans la Plata, à des événements qui n'ont pas eu en Europe un bien grand retentissement, mais qui ont soulevé dans l'Amérique du Sud un intérêt passionné. Appelé par la confiance de mon chef, l'amiral Chaigneau, commandant en chef la Division navale du Brésil et de la Plata, qui avait son pavillon sur la frégate *l'Astrée*, à tenir le Journal historique de la campagne, et par cela même obligé de dépouiller avec soin la correspondance et d'analyser les journaux paraissant à Rio, Montévidéo et Buenos-Ayres, admis d'ailleurs à fréquenter dans le monde de la diplomatie et de la politique, j'ai pu recueillir des détails et contrôler des faits dont l'Académie, avec son ordinaire indulgence, me permettra, je l'espère, de mettre un résumé sous ses yeux.

« L'Europe, disais-je en 1864, absorbée par les grandes questions politiques qui, d'un jour à

l'autre, peuvent y allumer une guerre acharnée, l'Europe, mal équilibrée, travaillée par mille intérêts divers, et qui sent le sol trembler sous ses pas, n'a ni le temps ni le loisir de jeter les yeux sur les révolutions extérieures, surtout quand ces révolutions affectent des Etats aussi éloignés et aussi peu peuplés que ceux de l'Amérique du Sud. De quel œil peut-on considérer de misérables petites guerres de parti, où quelques centaines d'hommes succombent pour une utopie politique ou pour la simple occupation du Pouvoir, quand, près de soi, les Empires s'ébranlent et qu'on est exposé à voir se heurter bientôt, dans une lutte meurtrière, des armées de deux à trois cent mille hommes ?

« Qu'on y prenne garde toutefois. Trop d'indifférence pourrait devenir funeste. Il n'est pas indifférent à l'Europe que la guerre désole ces belles contrées où, avec la paix et la prospérité, le vieux monde trouverait un si facile débouché, non seulement pour les produits de son industrie, mais encore pour le trop plein de sa population. Plus que tout autre, le pays que baignent les bassins de l'Uruguay et du Parana, par la douceur et la salubrité de son climat, par la prodigieuse fertilité du sol et par l'hospitalité bienveillante réservée à l'étranger, doit appeler la colonisation et mériter toute la sympathie et, au besoin, l'appui des gouvernements européens.

« Mais il faudrait à ces pays des organisations

politiques fermes et stables, capables d'inspirer la confiance au colon qui veut, avant tout, être assuré d'une propriété solide et réelle, à l'abri, autant que possible, des désastres, suite inévitable des révolutions. »

Or, précisément à l'époque où ces lignes étaient tracées, la guerre civile existait depuis plus d'un an dans la République Orientale de l'Uruguay, ruinant son commerce, épuisant le Trésor, anéantissant tout le fruit de sept années de paix ; la République Argentine et le Brésil s'y trouvaient mêlés, et bientôt le Paraguay allait intervenir. C'était tout le bassin de la Plata en feu, et ce sont ces événements que nous résumons ici.

*
* *

A peine l'indépendance de l'Uruguay avait-elle été proclamée en 1827, à la suite d'une guerre entre Brésiliens et Argentins, que les factions divisèrent le pays. *Blancos* et *Colorados* (blancs et rouges) se disputèrent le Pouvoir. Entre les deux partis il y avait plutôt des rivalités de personnes qu'un antagonisme d'idées ; mais les excès des uns et des autres avivaient les haines, et la conciliation ne pouvait se faire.

C'est ainsi qu'en 1863, au moment où l'amiral Chaigneau prenait son commandement, le parti blanc détenait le Pouvoir, arraché depuis plusieurs années aux *Colorados* qui avaient fini par

succomber après une lutte acharnée, terminée par une cruelle hécatombe de trois cents hommes passés par les armes au Paso de Quinteros, malgré la convention, malgré les représentations mêmes du corps diplomatique étranger de Montevideo, repoussées avec dureté par le Ministre du Gouvernement. Tous les officiers avaient été fusillés et les sous-lieutenants et sous-officiers deux fois décimés.

Le souvenir de cette sanglante exécution était encore vivant et le parti vaincu nourrissait de sourdes idées de vengeance. Le Président de la République était alors M. Berro, homme honnête, modéré et conciliateur ; dénué des qualités transcendantes qui peuvent distinguer l'homme d'Etat, il était très digne et cherchait à concilier les exigences des partis.

Mais, le 19 avril 1863, un exilé qui n'avait pas voulu profiter de l'amnistie proclamée à l'arrivée des blancs au Pouvoir, le général Florès, poussé et soudoyé sans doute par la République Argentine, débarquait avec cinq cents hommes dans le département de Salto, inaugurant ainsi un mouvement insurrectionnel qui devait un jour chasser les blancs du Gouvernement.

Cette bande, grâce à l'argent de Buenos-Ayres qui permettait le paiement d'une solde régulière, ne tarda pas à s'accroître et à compter deux à trois mille hommes, chiffre considérable dans un pays à population disséminée, et composée en

grande partie d'étrangers européens, généralement peu disposés à se mêler activement à ces luttes guerrières.

Le Gouvernement Oriental était prêt à soutenir le choc. Pendant les cinq années de paix précédentes, il avait pu économiser en vue des futures éventualités, acheter des armes, enrôler des soldats ; il pouvait compter sur les Pouvoirs publics ; fort de la légalité et du droit, il avait enfin pour lui les hommes du parti blanc, les employés épurés avec soin, puis la masse des indifférents que toute guerre trouble et qui n'avaient à reprocher au Président Berro ni un acte de malversation, ni un fait de vengeance personnelle.

La situation était grave toutefois, car le général Florès était alors le plus habile chef de guerre de campagne connu dans ces parages, et aucun général de sa valeur ne pouvait lui être opposé.

Aussi, à la nouvelle de cette levée de boucliers, l'alarme fut vive à Montévidéo, les gardes nationales furent appelées sous les armes et le territoire divisé en cinq commandements militaires sous l'autorité supérieure du général Médina.

Dès le début, le sort des armes ne fut guère favorable aux blancs, et, après un combat heureux, Florès, évitant par d'habiles manœuvres deux corps d'armée lancés à sa poursuite, se dirigea vivement vers le département de la capitale où il provoqua une sorte de panique ; mais il ne commit pas la faute d'entrer à Montévidéo où il au-

rait pu être surpris par des forces supérieures ; il s'éloigna et recommença ses courses à travers la République, battant à tour de rôle les troupes qui lui étaient opposées et que gagnait peu à peu la démoralisation, bientôt accrue par le remplacement de Médina par le général Luca Moreno, exalté peu sympathique.

Sur les entrefaites, un incident significatif rendit évidente la connivence du Gouvernement argentin avec les insurgés. Le navire de guerre oriental *Villa-del-Salto* s'empara du vapeur de commerce de Buenos-Ayres *Salto*, chargé d'armes, de munitions, d'effets d'habillement, de harnais, etc., destinés aux troupes de Florès. Bien qu'après une enquête sommaire l'embargo eût été levé, le Gouvernement argentin, blessé dans son amour-propre, lança un ultimatum exigeant de plus amples satisfactions pour l'injure faite à son pavillon et s'empara en même temps, comme gage, du vapeur de guerre oriental *Général-Artigas*. A cette nouvelle, le Gouvernement de Montévidéo rompt les relations diplomatiques, et la population, exaspérée, se porte à de blâmables excès contre l'habitation du chargé d'affaires argentin. On arme les forts qui commandent la rade, et le Gouvernement de Berro demande l'appui des diplomates étrangers. Après de longs pourparlers et l'échange de nombreuses notes, un arrangement fut conclu et les relations rétablies sur un pied de cordialité plus apparente que réelle.

Par son habile digression sur Montévidéo, Florès avait prouvé une fois de plus sa science militaire et sa puissance comme chef de parti. Il voulut en profiter pour traiter de la paix avec le Président Berro ; il n'y parvint pas, mais il y eut un changement de Ministère dans un sens conciliateur.

Dès cette époque, le Brésil et la République Argentine soupçonnant, chacun chez son voisin, des velléités d'annexion de l'Etat Oriental, cherchèrent à s'entendre pour aboutir à une réconciliation des partis en lutte ; mais toutes les négociations devaient échouer.

Les embarras financiers du Gouvernement Oriental ne faisant cependant que s'aggraver, les Chambres furent extraordinairement convoquées pour aviser au moyen de se procurer les secours nécessaires et pour fixer les conditions dans lesquelles devraient se faire les élections prochaines imposées par la Constitution. Au lieu de l'aide qu'il espérait, les Chambres apportèrent de nouvelles entraves à l'action du Président Berro. Elles donnèrent bien leur approbation à un contrat passé avec la banque Maua, qui s'engageait à fournir six millions de pesos pendant la guerre à des conditions fort onéreuses ; mais, sur le projet de loi électoral, la division se mit dans le parti blanc qui se partagea en exaltés et modérés, chacun visant la présidence. Le désordre devint tel que le Président prononça la clôture des Chambres le 12 janvier 1864.

Sur les entrefaites, à la suite de l'échec d'une mission argentine, le consul argentin amenait son écusson et son pavillon, et le général Florès continuait à battre la campagne, en fuyard disaient les journaux de Montévidéo, en vainqueur prétendaient ceux de Buenos-Ayres. Ce qui est certain, c'est qu'il s'emparait de Fraybentos, d'où il lui était facile de se tenir en communication avec la République argentine, et que, malgré ses répugnances personnelles, le Président Berro appelait l'ultra blanc Luca Moreno au commandement de l'avant-garde de l'armée de la capitale.

On en vint aussitôt aux mesures énergiques, à l'emprisonnement sur un ponton en rade de journalistes et de sénateurs exaltés qui favorisaient la révolte d'un certain colonel Olid.

Cependant, Florès apparaît subitement aux portes de la capitale, si subitement que ce fut une surprise générale, à ce point que, ce jour-là même, plusieurs diplomates, l'amiral Chaigneau et autres notabilités passaient, en joyeuse et charmante compagnie, la soirée dans une villa voisine, et que nous n'apprîmes l'alarme qu'en rentrant vers minuit en ville, où on avait sonné le tocsin, battu la générale, tiré le canon. La garde nationale fut aussitôt envoyée aux avant-postes et la loi martiale déclarée.

Les pouvoirs du Président arrivant à expiration, les sénateurs, amis de M. Berro, parvinrent,

par un subterfuge, à nommer un modéré, M. Aguirre, à qui Berro remit ses pouvoirs à la date régulière, le 1^{er} mars. Il n'est que juste de rendre hommage au courage et au civisme de l'homme qui assumait, dans de si terribles circonstances, une aussi rude tâche. A l'intérieur, trois partis en lutte, Aguirre, Olid, Florès; le Gouvernement légal ruiné par une année de guerre et affaibli par de nombreuses défaites; Florès aux portes de la capitale; la législature arrivée au terme que lui assignait la Constitution et, par suite, les grands Pouvoirs désorganisés par l'absence du Pouvoir législatif; à l'extérieur, les relations rompues et la guerre peut-être sur le point d'éclater avec la République Argentine, le Brésil irrité, le Paraguay mécontent pour une injure faite à son pavillon en rade de Montévidéo; telle était la situation au 1^{er} mars 1864.

Aguirre chercha d'abord à concilier les deux fractions du parti blanc, et la mort du colonel Olid, survenue à la suite d'un combat avec les Colorados, fit disparaître un des obstacles qui s'y opposaient. En même temps, la lutte était poursuivie avec ardeur contre Florès qui contestait la validité et la légalité de tout acte signé par le Gouvernement d'Aguirre qu'il déclarait illégalement constitué.

Les mois de mars et d'avril se passèrent ainsi sans événements marquants. Ce fut dans ces conjonctures que le Brésil, sous prétexte de présenter

des réclamations pour dommages soufferts par ses nationaux dans la guerre en cours, envoya auprès du Gouvernement Oriental une mission extraordinaire, confiée au conseiller Saraïva, et renforça son escadre de la Plata dont il donna le commandement au vice-amiral de Tamandaré.

Sous des échanges de notes et de discours pacifiques, cette mission, survenant à une époque aussi troublée, s'appuyant sur une force maritime importante, mettait en contradiction les paroles et les faits, et paraissait bien cacher une imixtion du Brésil dans les affaires de la Plata.

Quoi qu'il en soit, à l'instigation du Ministre anglais à Buenos-Ayres, Saraïva n'hésita pas à se joindre à ce diplomate et au Ministre des Affaires étrangères argentin pour tenter de concilier les partis dans la Bande orientale. Cette démarche, au moment même où une escadre espagnole venait de mettre la main sur les îles Chincha, de provoquer ainsi un mouvement de colère dans toute l'Amérique espagnole et de montrer à tous ces petits Etats le besoin de s'unir pour ne pas être exposés à de semblables affronts, paraissait avoir toutes chances de réussir, et déjà Montévidéo était dans la joie, le commerce reprenait son activité, toutes les tendances étaient à la paix. Mais de nouvelles difficultés surgirent, les négociations furent rompues et les hostilités reprirent le 4 juillet.

Les deux partis se rejetèrent la responsabilité

de la rupture, et le résultat sembla devoir être que la guerre allait reprendre avec plus de vigueur que jamais. Cependant, les négociateurs se retirèrent à Buenos-Ayres, et Aguirre, pour prouver son esprit de conciliation, proclama une amnistie générale pour tous ceux qui déposeraient les armes et, en même temps, pour se ménager l'opinion du corps diplomatique étranger, il adressait à chacun de ses membres une circulaire exposant les faits, avec tous les documents de la négociation à l'appui.

*
* *

A Rio, la nouvelle de l'échec de la mission Saraïva fut vivement commentée, et le Gouvernement fut amené à déclarer qu'il allait, par représailles, faire passer la frontière aux troupes brésiliennes, ce qui n'est pas la guerre, ajoutait le Ministre.

Le 4 août, M. Saraïva, muni d'instructions nouvelles, présentait au Gouvernement oriental un ultimatum où, après avoir énuméré les griefs du Brésil, il déclarait que, faute dans les six jours de faire droit aux réclamations, les forces brésiliennes passeraient la frontière, et que l'amiral de Tamandaré recevrait des ordres pour pourvoir à la sécurité de ses nationaux.

Cinq jours après, le Ministre des Affaires étrangères rejette l'ultimatum et propose de soumettre

le différend à l'arbitrage d'une ou plusieurs des puissances européennes représentées à Montévidéo.

Dès le lendemain, M. Saraïva déclare refuser tout arbitrage et mettre fin à sa mission.

Durant cette période, Florès s'était emparé de La Florida où, malgré la capitulation, le commandant et sept officiers furent fusillés ; ce désastre fut imputé à Luca Moreno qui fut aussitôt remplacé par Servando Gomez. Le Gouvernement oriental, aux abois pour trouver des fonds, vend un de ses deux bâtiments de guerre et concentre la défense sur Salto, Paysandu, La Colonia et Montévidéo.

On apprend alors que le dernier bâtiment de guerre, *Villa-del-Salto*, poursuivi dans l'Uruguay par une division brésilienne, a été contraint de se retirer et de désarmer à Paysandu. L'exaspération fut telle à Montévidéo que ses passeports furent aussitôt remis au Ministre brésilien et l'exequatur retiré à tous les consuls du Brésil, en même temps que défense est faite aux navires de guerre brésiliens d'avoir aucune communication avec la terre. Quelques jours plus tard, le commandant de la *Villa-del-Salto* mettait le feu à son navire plutôt que d'obéir aux injonctions de l'escadre brésilienne.

En même temps, toutes les espérances de paix que l'on entretenait en dessous s'évanouissaient

devant le retour au pouvoir du parti ultra-blanc, dans la personne du docteur de Las Carreras, homme d'une énergie bien connue, dominé par les passions politiques qui en faisaient un objet d'exécration pour les Colorados.

*
* *

C'est à cette époque que l'attitude du Paraguay est intéressante à observer et que l'on voit fermenter dans cette République les germes d'une hostilité déclarée contre le Brésil.

Depuis longtemps déjà, et surtout depuis le renforcement de l'escadre brésilienne, des troupes nombreuses, évaluées à trente mille hommes, étaient rassemblées sur la frontière, au camp de Saint-Léon, des munitions et du matériel étaient accumulés dans le fort d'Humaïta. Au mois d'août, le représentant de la République Orientale à l'Assomption, dans une note au Gouvernement, exprime l'opinion que le moment est arrivé pour le Paraguay de mettre à exécution ses nobles et généreuses promesses d'intervention. Le Gouvernement de Lopez répond que les circonstances ne lui paraissent pas encore opportunes, mais que, la souveraineté du peuple oriental étant la condition nécessaire de l'équilibre dans la Plata, le Paraguay se réservait de sauvegarder ces droits par son action indépendante.

Aussitôt, une note adressée au Ministre brési-

lien disait clairement que toute occupation du territoire oriental par les forces impériales, pour les motifs consignés dans l'ultimatum du 4 août, était considérée comme attentatoire à l'équilibre des États de la Plata, essentiel à la garantie, à la paix et à la prospérité du Paraguay, et que celui-ci protestait formellement contre un tel acte, se déchargeant dès lors de toute responsabilité pour les événements qui pouvaient survenir.

Rien ne put arrêter le Brésil qui s'allia ouvertement avec Florès, et lui fournit des secours qui lui permirent de s'approcher de Montévidéo et d'y lancer même deux de ses nouveaux boulets ogivo-cylindriques ; mais il s'éloigna de nouveau sans tenter une attaque sérieuse.

Le Gouvernement Oriental, averti cependant que la capitale allait être prochainement assaillie par terre et par mer, avisa du danger le corps diplomatique qui s'engagea, en cas d'attaque, à faire protéger par les marins les douanes, banques, hôpitaux et légations, ajoutant que les marines étrangères ne seraient pas indifférentes à un débarquement opéré sur les quais de la capitale sans une déclaration de guerre préalable.

L'amiral de Tamandaré, de son côté, expliqua confidentiellement, le 11 octobre, aux membres du corps diplomatique qu'à titre de représailles, le Brésil allait faire occuper par un corps de troupes le Nord du Rio-Negro, et que lui-même avait pour mission d'empêcher les communica-

tions entre Montévidéo et les divers points situés dans l'Uruguay au-dessus du Rio-Negro, ce qui impliquait le droit de visite sur tous bâtiments. En accusant réception, le corps diplomatique protesta contre la prétention d'exercer ce droit sans déclaration de guerre.

A cette réponse, l'amiral de Tamandaré déclara le blocus des ports de Salto et de Paysandu dans l'Uruguay, pendant qu'arrivait à Montévidéo la nouvelle qu'un corps de troupes brésilien, fort de douze cents hommes, avait envahi le territoire et pris possession de la ville de Melo.

Ce devait être le signal d'une conflagration générale ; car le Paraguay saisit l'occasion pour intervenir, envoya ses passeports au Ministre brésilien à l'Assomption, mettait l'embargo sur le paquebot *Marquez-d'Olinda*, portant le gouverneur nommé pour la province de Matto-Grosso et déclarait l'interdiction de ses eaux aux navires brésiliens, en les ouvrant à tous les autres pavillons étrangers.

L'invasion du territoire oriental n'était pas, d'ailleurs, le seul grief du Paraguay, dont les relations avec le Brésil étaient déjà fort aigries par des questions de limites et qui s'était préparé de longue main à la lutte. Cette petite République absolutiste, écrivait alors un homme bien informé, est très forte, et par son isolement à très grande distance et par sa vigoureuse organisation militaire, sous le pouvoir sans limites de la fa-

mille Lopez. Toutes les provinces limitrophes du Brésil sont à la merci des vingt ou trente mille hommes parfaitement disciplinés du général Lopez, et, avec les cent cinquante canons d'Humaïta, ses batteries casematées, ses barrages, ses camps retranchés et les marais qui les défendent à dix lieues à la ronde, il défie toutes les forces du Brésil et de bien d'autres puissances.

A la nouvelle de cette rupture, les blancs de Montévidéo exultèrent et voyaient déjà les Paraguayens luttant avec eux sur le territoire oriental. C'était aller un peu vite en besogne ; car, pour entrer dans la Bande orientale, il fallait traverser une province argentine, celle de Corrientes, et Lopez ne devait pas se soucier de déclarer une nouvelle guerre. La province brésilienne de Matto-Grosso, coupée de ses relations par eau avec la capitale, était au contraire une proie facile ; on comptait en effet que pour y envoyer un corps d'armée de vingt mille hommes, il faudrait au moins trois cents jours au Brésil, et qu'il n'en arriverait pas la moitié. C'est de ce côté que Lopez fit porter son premier effort.

A la même époque, une note du Gouvernement français, rappelant au Brésil tout le prix attaché par la France à l'indépendance de Montévidéo, que les apparences semblaient menacer, provoquait une affirmation très nette que l'intervention ne cachait aucune idée de conquête et que, le

parti colorado une fois établi et les garanties obtenues, les troupes repasseraient la frontière.

Les événements suivirent donc leur cours, et, après la prise sans combat de Salto par le général Florès, celui-ci vint mettre le siège devant Paysandu que l'amiral de Tamandaré menaça de bombarder avec cinq canonnières qui avaient remonté le fleuve.

Au milieu de toutes ces préoccupations, une nouvelle mission brésilienne, confiée à M. da Silva Paranhos, avait été envoyée pour tenter un dernier effort de conciliation tant à Buenos-Ayres qu'à l'Assomption ; mais il était trop tard, la guerre était déjà déclarée par Lopez, et, à Paysandu, le colonel Léandro Gomez ayant répondu de la façon la plus catégorique à toutes les propositions de capitulation et ayant même repoussé un parlementaire à coups de fusil, la ville fut énergiquement bombardée par les canonnières brésiennes pendant que Florès l'attaquait par terre.

La place résista à cette double attaque et le 20 décembre le siège fut levé. Cette défense, célébrée à Montévidéo comme une grande victoire, fut l'occasion pour le Gouvernement légal de déclarer rompus tous les traités entre la République Orientale et le Brésil et de fermer ses ports au pavillon brésilien.

Mais la discorde s'était mise dans les rangs de

l'armée blanquilla, les chefs refusaient d'obéir à leur général Saa, à qui ils reprochaient sa qualité d'étranger. Ce fut ce qui sauva Florès qu'une poursuite rapide aurait pu écraser, et ce qui finit par perdre Paysandu, dont le siège fut bientôt repris par les forces réunies du Brésil et de Florès.

Léandro Gomez refusa toute capitulation et déclara qu'il lutterait jusqu'à la mort. Le 31 décembre, le feu de nouveau ouvert contre la ville et mieux dirigé causa plus de ravages. Ce ne fut toutefois que le 2 janvier 1865, après une lutte de cinquante-deux heures sans relâche, un contre dix, que la ville fut prise d'assaut. Le général Piriz meurt frappé d'une balle en pleine poitrine; Léandro Gomez, fait prisonnier par les Brésiliens, est réclamé, au nom de Florès, par un parti de Colorados qui le fusille lâchement par derrière.

La prise de Paysandu excita à Montévidéo la plus douloureuse émotion; tous les employés prirent le deuil pour quinze jours, et une sorte de Comité de salut public se constitua, désireux de renverser le président Aguirre, jugé trop modéré. En somme, le Gouvernement ne possédait plus que la ville de Montévidéo. On ordonna la levée en masse de tous les jeunes gens au-dessus de seize ans; on prit toutes les mesures possibles pour approvisionner la place et la défendre, en même temps que des impôts sont établis de tous

côtés et un emprunt de deux millions cinq cent mille francs imposé aux deux banques principales. Montévidéo fut mis en état de soutenir une résistance opiniâtre, l'armée d'opérations et l'armée de réserve réunies en une seule concentrée sur la capitale sous le commandement direct du Président de la République.

A cette période se rattache un incident personnel qui donne une idée de la situation à Montévidéo des dissidents du parti blanc et de la nécessité pour eux de se mettre à l'abri.

L'amiral Chaigneau était très intime dans la famille d'un médecin français, le docteur Brunel qui avait épousé une Montévidéenne, une Solsona de Artayeta y Alzaibar, et j'étais également très bien accueilli dans cette charmante maison.

Or, un des frères de M^{me} Brunel, le colonel Solsona, connu pour un rouge avéré, mais qui s'était tenu à l'écart du mouvement révolutionnaire, apprit un jour qu'il allait être arrêté dans la nuit même, et, dans ce temps, l'incarcération pouvait être le prélude d'un dénouement fatal.

Grand émoi dans toute la famille qui supplia l'amiral d'aider le colonel à gagner la frégate brésilienne en rade, où il serait en sûreté.

L'amiral ne se souciait pas de se compromettre dans une aventure de ce genre; mais il pensa que, même divulguée, l'intervention personnelle d'un officier de grade très inférieur n'aurait pas

le même inconvénient et qu'il pouvait me donner carte blanche pour le sauvetage du colonel. Il me dit donc de quoi il s'agissait, ajoutant : « Je vous autorise à demander au commandant de la *Fortune*, pour cette nuit, une embarcation avec laquelle vous conduirez le colonel, déguisé comme vous l'entendrez, à bord de la *Bahiana*, à vos risques et périls par exemple. Quoi qu'il arrive, je ne veux pas que mon nom soit mêlé à cette affaire. »

Ce ne fut pas sans difficulté que le brave commandant de la *Fortune*, M. Le Loarer, consentit à me fournir l'embarcation nécessaire sans dire pour quelle mission. Il me refusa longtemps, alléguant que par le temps où l'on vivait, c'était d'une imprudence rare, qu'il ne pouvait pas exposer ses hommes sans même savoir pourquoi, enfin mille raisons. Je n'avais qu'un argument qui finit cependant par l'emporter : « Je suis autorisé par l'amiral ». Il fut convenu qu'un petit canot monté par quatre hommes serait à mes ordres au môle à dix heures du soir.

Il ne restait plus qu'à déguiser mon colonel, possesseur d'une longue barbe qu'il fallut couper, car, à cette époque, on ne portait que les favoris dans la marine ; je lui prêtai une redingote et une casquette d'uniforme et, à dix heures moins le quart, nous sortions bras dessus bras dessous de la maison d'une parente où s'était faite la transformation. Sur le chemin, nous rencontrions

quelques soldats orientaux, le sabre nu à la main, qui, avec une lanterne, venaient nous reconnaître, mais aucun ne s'avisa de penser qu'il s'agissait d'un fugitif, et nous nous embarquâmes sans encombre.

Pour éviter d'être vus de l'extrémité d'une jetée armée d'un canon, nous fîmes un assez long détour et n'arrivâmes guère avant minuit à portée de la *Bahiana*. Là on nous hèle comme de juste. Je réponds : « A bord, Français » ; mais, dans les jours précédents, on avait menacé de faire sauter la frégate la nuit, les Brésiliens étaient en défiance et mettaient aussitôt tout l'équipage aux postes de combat. De plus en plus, nous criions : « Français, amis ». Ce ne fut pas sans peine qu'on nous laissa accoster. Le commandant était sur le pont et vint lui-même nous reconnaître. Je l'avais vu dans le monde à Rio-de-Janeiro ; c'était le commandant Segundino de Gomensoro, et, tout de suite, on fut en confiance. Je lui expliquai alors le motif de ma visite intempestive et lui remis le colonel Solsona ravi de se trouver en lieu sûr. On but un verre de bière et je retournai à terre rassurer la famille. Retardé par un fort courant, je n'arrivai qu'à trois heures du matin et fus reçu comme un sauveur par ces dames qui m'attendaient. Personne, d'ailleurs, ne soupçonna ce qui s'était passé, ni ne fut compromis.

*
* *

Cependant, les familles inquiètes de l'issue d'une lutte qui semblait devoir être poussée à outrance, et peu rassurées par la présence en ville de soldats à demi-sauvages, ne tardèrent pas à émigrer à Buenos-Ayres. Blancs et rouges gagnèrent au plus tôt la rive voisine pendant que les plus habiles ou les plus influents se faisaient donner des missions à l'extérieur, tel le docteur Juanico obtenant d'être envoyé en Europe auprès des Gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie, accompagné de son fils comme attaché, et d'un autre blanc compromis, M. Garcia Lagos, comme secrétaire, non sans avoir touché une provision de 100.000 francs.

Au milieu de toutes ces vicissitudes, le Brésil, accusé de nouveau par le Gouvernement Oriental de vouloir s'attaquer à l'indépendance de la République, répondait par son envoyé, M. Paranhos, dans une note au corps diplomatique, que cette accusation était absolument calomnieuse, que le Brésil, sans aucune idée de conquête, ne veut que la réparation des dommages soufferts par ses nationaux, et que c'est dans ce but qu'il a été amené à s'allier à Florès, à qui il reconnaît la qualité de légitime belligérant.

Après bien des retards, l'escadre brésilienne enfin partie de Buenos-Ayres, vint débarquer des troupes et du matériel à Santa-Lucia, à douze

ou quinze milles de la capitale, et, le 1^{er} février, mouillait sur rade de Montévidéo. Dès le lendemain, l'amiral de Tamandaré notifiait le blocus du port, accordant sept jours aux bâtiments pour dégager la rade intérieure de manière à ne pas gêner les opérations de l'escadre.

Le corps diplomatique, très perplexe, n'osa pas toutefois s'opposer au blocus, ni même à l'attaque par mer, se bornant à prendre acte de l'intention manifestée par l'amiral de n'attaquer que les positions occupées par l'ennemi et d'où l'on ferait feu sur ses troupes. Les amiraux français et anglais et les commandants des stations italienne et espagnole suivirent la même voie, et l'on n'eut plus à s'occuper que de mettre à l'abri la population étrangère.

Cette attitude des représentants étrangers fut violemment attaquée par la presse de Montévidéo et exaspéra le parti blanc; mais il faut reconnaître qu'elle était la seule régulière et que le droit de guerre ne pouvait être refusé au Brésil. A compter de ce jour, le parti blanc était irrémédiablement perdu, et on pouvait espérer que cette extrémité même l'amènerait à un arrangement.

Quand furent connus le court délai accordé par l'amiral de Tamandaré et la réponse des représentants étrangers, la panique fut à son comble dans la population qui se précipita pour chercher un refuge sur les navires de guerre présents sur rade, et ce fut un spectacle lamentable que celui

de cette foule demandant son salut à la fuite, emportant ses objets les plus précieux et attendant les canots qui devaient la conduire à bord. Les consuls et agents diplomatiques donnaient d'ailleurs le bon exemple en déclarant qu'ils restaient à leur poste.

A ce moment, la situation du Gouvernement, se cramponnant au pouvoir qui lui échappe est véritablement désespérée. A bout de ressources, avec une armée mal payée, mal équipée, et en grande partie, composée de gens sans aveu, une garde nationale, produit des dernières levées en masse, comptant dans ses rangs de tout jeunes gens, presque des enfants, et même des partisans de Florès, il ne lui reste que quelques fanatiques échappés de Paysandu qui, reniant leur parole d'honneur, sont prêts à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Toute résistance est donc en réalité impossible, d'autant plus que l'artillerie fait défaut, que les boulets ne sont même pas calibrés aux pièces.

Enfin, les espérances que l'on fondait sur le concours du Paraguay s'évanouissent devant les termes mêmes d'une note de Lopez qui à la demande d'une alliance offensive et défensive, déclare expressément qu'il entend garder sa liberté d'action ; il a préféré s'attaquer d'abord à la province de Matto-Grosso qui, n'étant pas défendue, était pour lui une conquête facile, et, en effet, les forts de Cimbra, d'Albuquerque et de

Corumba, ainsi que les colonies de Dorados et de Miranda tombèrent sans défense en son pouvoir; il s'empara même d'un petit vapeur de guerre brésilien l'*Anhambahy*.

Pour comble de difficultés et de malheurs, les pouvoirs provisoires du Président Aguirre allaient expirer, et, pour lui nommer un successeur, deux partis étaient en présence : le parti de la paix, prêt à s'incliner devant la décision du Sénat, et le parti de la guerre, prétendant que le Sénat n'existait plus et que, dans de si critiques circonstances, la nomination du chef de l'Etat appartenait au peuple. Mais, malgré ses intrigues, ses proclamations et ses tentatives de soulèvement, le parti de la guerre ne put empêcher l'élection par le Sénat, le 15 février, de M. Villalba, personnage d'une simplicité antique, sans fortune, d'une rare honnêteté, estimé de tous, et qui, le soir même, reçut les pouvoirs de M. Aguirre et prêta serment devant une foule assez considérable, aux cris de : « Vive l'Indépendance nationale », en déclarant qu'il voulait la paix, mais la paix honorable pour tous.

Après s'être convaincu par lui-même que toute résistance était impossible et que toutes les ressources étaient épuisées, M. Villalba dit qu'il fallait traiter à tout prix pour éviter un désastre plus grand. Les bons offices du Ministre d'Italie furent acceptés, mais échouèrent tout d'abord devant le refus du général Florès et des Brésiliens

de reconnaître la présidence de M. Villalba jusqu'à la constitution générale du Gouvernement de la République ; il fut posé comme condition *sine qua non* que Florès, une fois au Pouvoir, établirait le Gouvernement qu'il jugerait convenable avec des hommes entièrement de son choix. M. Villalba se décida à ce dernier sacrifice et chargea, le 17 février, M. Herrera y Obès de signer avec Florès et le commandant brésilien toute espèce d'arrangement exigé pour conclure cette délicate transaction.

Mais, pensant que l'exécution de ce traité ne se ferait peut-être pas sans opposition d'une partie de l'armée, M. Villalba demanda aux représentants des puissances étrangères une protection efficace, qui se traduisit, dès le 18 février, par la mise à terre de cinq cents hommes environ de troupes de débarquement pris dans les stations navales française, anglaise, italienne et espagnole, sous le commandement supérieur du commandant de l'*Astrée*. Ces troupes eurent pour mission de garder les légations, les banques et la douane, et de contribuer autant que possible à la sécurité de la ville et des personnes.

Grâce à ce concours, les choses se passèrent dans le plus grand calme et avec un ordre parfait. Dans la nuit du 20 au 21 février, un détachement occupa le fort, siège du Gouvernement, et l'autorité put procéder sans secousse au désarmement des troupes ; le 21, la paix était officielle-

ment déclarée ; les chefs du parti blanc n'eurent qu'à se réfugier sur les bâtiments de guerre étrangers ; deux généraux colorados occupaient la ville, et le blocus était levé.

Le 22, la tranquillité était assurée et les compagnies de débarquement rentraient à leur bord après une revue passée par les chefs des stations navales.

Le lendemain, le pavillon brésilien ayant été salué de vingt et un coups de canon, Florès entra en ville au milieu de l'enthousiasme de la population qui ne cessa pendant plusieurs jours de manifester sa joie. Florès, appelé le Libérateur, était l'objet de véritables ovations. Montévidéo avait repris toute son animation et son activité ; les pavillons hissés sur toutes les maisons, le son des cloches en branle pendant quatre jours, les vivats des réunions, le bruit des fusées, la musique lui donnaient un air de fête qui remplissait les cœurs d'allégresse. En même temps, les exilés revenaient en foule de Buenos-Ayres.

Tous ces heureux résultats obtenus sans commotion, sans bruit, sans effusion de sang, sans désordres, excitèrent chez la population étrangère une vive reconnaissance pour ceux à qui elle devait le rétablissement de sa sécurité. Les Français particulièrement, qui savaient toute la part prise à ce dénouement par l'amiral Chaigneau, voulurent lui donner un éclatant témoignage de leur gratitude et lui offrirent une épée d'honneur et un riche album.

Du parti blanc il ne restait plus qu'un corps d'armée qui désolait la campagne, mais on apprit bientôt que son chef, le général Munoz, avait fait sa soumission. Dès lors la pacification était complète, et le général Florès n'eut plus qu'à se livrer à la réorganisation de l'administration. Le parti blanc avait prétendu qu'il n'y avait pas chez les Colorados les éléments d'une société polie ; ceux-ci tinrent à donner un éclatant démenti à cette calomnie dans un bal superbe offert au théâtre Solis par le Gouvernement aux officiers de l'armée brésilienne, bal où abondaient les jolies femmes et les toilettes élégantes, et j'ai noté ce détail qu'au souper qui suivit, il fut porté six cent quarante-huit toasts.

*
* *

La nouvelle de la conclusion de la paix fut reçue à Rio-Janeiro avec la plus grande joie et, pendant quarante-huit heures, l'allégresse fut à son comble ; mais, le troisième jour, par un étrange revirement, on s'avisa de trouver que cette paix n'était guère honorable, qu'on n'avait pas obtenu les garanties pour lesquelles on était parti en guerre, que le Brésil n'y faisait figure que d'alliée de Florès, et qu'on n'avait tiré aucune vengeance de l'injure faite naguère au pavillon brésilien dans les rues de Montévidéo. Le mouvement d'opinion fut tel que le négociateur de la

paix, M. Paranhos, fut relevé de sa mission et tomba en disgrâce ; les conditions de l'accord n'en furent pas moins sanctionnées, et l'empereur adressa même au général Florès une lettre autographe pour se féliciter avec lui de l'heureux dénouement de la guerre.

Au fond, la disgrâce de M. Paranhos n'était que le résultat d'une manœuvre de parti, et aussi, il faut le dire, du dépit ressenti par la marine brésilienne de s'être vue frustrée d'un triomphe facile, dont elle eût fait grand bruit. Aussi, à la rentrée des Chambres, le 6 mai, le Cabinet fut renversé, et M. Paranhos, après une éloquente justification de ses actes, fit voter dans la réponse à l'adresse du trône une phrase exprimant la satisfaction du Sénat pour l'heureux dénouement de la question orientale.

Cependant, l'animation renaissait de plus en plus à Montévidéo, le calme s'était vite rétabli, et les actes du Gouvernement provisoire étaient inspirés par un rare esprit de modération et de libéralisme. Le Ministère ne put échapper toutefois à la tentation fâcheuse de rappeler le triste souvenir de l'hécatombe de Quinteros et de lancer un décret déclarant martyrs de la liberté de la patrie les citoyens sacrifiés alors à la fureur du despotisme et stipulant qu'il leur sera fait des funérailles solennelles, qu'un monument leur sera élevé dans le cimetière et que les veuves et enfants mineurs jouiront de la solde intégrale cor-

respondant au grade de leurs époux et pères.

En même temps, le nuage qu'avait amené la disgrâce de M. Paranhos se dissipait devant les assurances amicales données par son successeur, M. Ottaviano de Almeida Rosa, et le Gouvernement colorado put continuer sa tâche libérale pendant que le Brésil, poursuivant ses opérations avec sa lenteur habituelle, rassemblait ses troupes au pied du Cerro, où le froid et la désertion faisaient chaque jour de notables ravages.

Pris à l'improviste par l'attaque du Paraguay, qu'ils auraient dû prévoir cependant, les Brésiliens se trouvaient, avec une armée de dix-huit mille hommes à peine, répartis dans l'immensité de l'empire. Les engagements de volontaires pouvaient faire estimer qu'on réunirait peut-être cinquante mille hommes, mais sans matériel suffisant pour les armer et les équiper. Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'ils avaient tout contre eux : changement de climat, changement d'alimentation, passant de la farine de manioc, insuffisante pour les soutenir sous un climat plus froid, à une nourriture plus substantielle que leur estomac refusait ; de là des maladies qui prenaient de suite un caractère de gravité étonnant ; hôpitaux mal organisés, les malades restaient plusieurs jours sans lits et sans vêtements chauds, aussi la mortalité était-elle effrayante. Enfin, ils étaient obligés d'aller chercher loin de chez eux un

ennemi qui s'était choisi son champ de bataille et qui mettait en ligne soixante mille hommes bien aguerris, défendus par des marais impénétrables et une forteresse réputée imprenable. La forme même du Gouvernement constitutionnel en proie à la lutte des partis était, pour le Brésil, un élément de faiblesse devant le pouvoir autocratique du président Lopez, sous les ordres de qui la nation entière marchait comme un seul homme.

Heureusement pour l'Empire, les événements allaient lui donner un allié qui, jusque-là, avait résisté à toutes les instances de la diplomatie pour contracter un traité d'alliance offensive et défensive, la République Argentine.

*
* *

Pendant que la première division de l'escadre brésilienne remontait le Parana, et que le reste des bâtiments se ravitaillait ou transportait des troupes, la nouvelle arriva à Buenos-Ayres, le 15 avril, que les Paraguayens avaient envahi le territoire de la province argentine de Corrientes, s'étaient emparés de deux vapeurs de guerre, le *25 de Mayo* et le *Gualeguay*, et menaçaient la ville même de Corrientes, qui fut occupée, du reste, quelques jours plus tard sans combat.

L'émoi fut grand à Buenos-Ayres, les manifestations se succédèrent à l'envi, et le président Mitre se montra à la hauteur de la situation; il fit

aussitôt voter par la Chambre la loi autorisant le Pouvoir exécutif à déclarer la guerre à laquelle il était provoqué. Les partis se réunirent dans une pensée commune et le général Urquiza, si influent dans l'Entre-Rios et dont on pouvait redouter l'opposition, se déclara pour son adversaire, le général Mitre, et vint même à Buenos-Ayres se mettre à sa disposition.

L'acte d'hostilité du Paraguay eut pour conséquence immédiate une triple alliance entre le Brésil et les Républiques Argentine et Orientale. Le commandement en chef devait rester au général Mitre tant que le théâtre de la guerre serait sur le territoire argentin ; Florès aurait l'avant-garde et Urquiza la réserve. Les trois puissances s'engageaient, d'ailleurs, à ne faire la paix à aucune condition qui n'aurait pas pour base l'éloignement de la famille Lopez du Paraguay et l'établissement d'un Gouvernement libéral.

Aussitôt, on se mit en mesure d'exécuter le traité en réunissant, non sans difficulté, toutes les forces disponibles ; et un premier corps d'armée partit pour Corrientes, point stratégique très important pour le Paraguay qui l'occupait déjà.

Mais, comment Lopez pouvait-il justifier son agression inattendue contre la République argentine ? D'anciens différends, toujours en suspens entre les deux Etats pour la possession d'une partie de la province de Corrientes, étaient un prétexte tout trouvé ; en même temps que Lopez

reprochait au général Mitre de ne pas observer loyalement la neutralité, quand il permettait à une flotte ennemie de se ravitailler à Buenos-Ayres, d'avoir refusé le passage de son armée sur le territoire de Corrientes pour envahir la province brésilienne de Rio-Grande, et enfin d'avoir toléré l'établissement à Buenos-Ayres d'un Comité révolutionnaire paraguayen, de l'avoir laissé faire des recrues et préparer des actes hostiles contre le Gouvernement du général Lopez.

Quoi qu'il en soit, le geste du Paraguay était d'une rare audace et l'exposait aux plus grands dangers. Il est curieux de constater qu'à cette époque, les sympathies de la France étaient plutôt du côté de cette République autocrate que pour le Brésil; la preuve en fut donnée par l'embargo mis, sous prétexte de neutralité, sur la corvette cuirassée *Brazil*, déjà livrée à La Seyne, payée et prête à partir. Pourtant, nous n'avions jamais eu qu'à nous plaindre de ce petit Etat, qui, derrière ses marais, défiait toutes les puissances; qui, pendant de longues années, malgré toutes nos réclamations, avait conservé un savant naturaliste, Bonpland, dont, par parenthèse, à ce que j'ai entendu dire, les principales découvertes furent volées par l'Allemand de Humboldt; nous n'avions aucun commerce avec le Paraguay qui s'adressait toujours de préférence à l'Angleterre; mais Lopez savait, par mille moyens, influencer la presse étrangère et persuader ses lecteurs que le Para-

guay était une République fortement constituée depuis longtemps en paix, d'une civilisation avancée, et un des Etats les plus stables, les mieux organisés et les plus civilisés de l'Amérique du Sud. On prenait donc l'apparence pour la réalité.

Chaque jour, les événements venaient convaincre le Brésil de la puissance matérielle de son adversaire et de la nécessité d'employer à la lutte toutes les forces vives de la nation. Dans les premiers combats les Paraguayens s'étaient vaillamment comportés et avaient mis en grand danger, tantôt la division navale brésilienne, tantôt les troupes argentines. Néanmoins, le recrutement au Brésil se faisait difficilement et à prix d'argent. A Buenos-Ayres, le général Mitre parvenait à peine à réunir dix à douze mille hommes, comptant, en outre, sur les dix mille soldats d'Urquiza et sur ceux de Corrientes ; à Montévidéo, Florès appelait sous les drapeaux les bandes de la dernière campagne et n'arrivait, malgré tous ses efforts, qu'à la formation d'un petit corps de quinze cents hommes.

L'activité devenait pourtant de jour en jour plus nécessaire. Le général argentin Paunero, commandant l'avant-garde de l'armée argentine, composée des meilleures troupes de toute l'armée, après avoir échoué dans un premier essai de débarquement près de Corrientes, avait réussi à occuper la ville le 25 mai, mais avait dû l'abandonner dès le lendemain et s'embarquer de nou-

veau sur l'escadre brésilienne, descendue à huit lieues au-dessous du théâtre de sa victoire, dont on chercha à faire grand bruit. Le fait exact, c'est qu'il s'était jeté à l'aventure dans une entreprise malheureuse et y avait perdu l'élite de sa troupe.

Cet engagement fut bientôt suivi d'un combat plus sérieux entre l'escadre paraguayenne et une division brésilienne sous les ordres du commodore Barrozo. Le 11 juin, cette division, composée de neuf bâtiments, était mouillée un peu au-dessous de Corrientes, près de la petite rivière du Riachuelo, quand on vit descendre à toute vapeur huit bâtiments paraguayens, traînant à la remorque six chalands armés de pièces du calibre soixante à quatre-vingts. Les Paraguayens passèrent bravement devant le feu de la ligne brésilienne et allèrent se placer en aval, où les protégeait une batterie de vingt canons dont les Brésiliens ne soupçonnaient pas l'existence.

L'action s'engagea aussitôt par un feu bien nourri; mais le major Barrozo, sentant le danger de sa position et n'ayant de charbon que pour sept heures de chauffe, adopta une manœuvre hardie qui assura le succès de la journée. Confiant dans la force bien supérieure de ses bâtiments sur les petits vapeurs ennemis et se servant de sa corvette l'*Amazonas* comme d'un bélier, il se précipita sur l'adversaire et coula successivement trois de ses bâtiments et deux chalands. Un quatrième

vapeur, le *Paraguari*, s'échoua et fut brûlé; quant aux autres, ils prirent la fuite, abandonnant les chalands, et remontèrent le fleuve.

Cette victoire coûta cher aux Brésiliens : une belle corvette, la *Géquitinhonha* perdue, l'*Amazonas* tout l'avant emporté, la *Belmonte* coulée (relevée plus tard), le *Parnahyba* en avaries graves; et si, au lendemain du combat, Lopez avait pu lancer sa réserve, c'en était fait de la division brésilienne, trop avariée pour soutenir un nouvel engagement, et qui dut bientôt redescendre la rivière pour se réparer.

Certes, la bataille du Riachuelo était un fait glorieux, bien que le résultat pratique n'en fut pas très accusé puisque le vainqueur avait été obligé de descendre au-dessous de son mouillage précédent et de laisser à l'ennemi un plus large champ libre, et elle fut célébrée à Rio avec le plus vif enthousiasme; le commodore Barrozo n'était rien moins qu'un Nelson et sa victoire le Trafalgar de l'Amérique du Sud.

Le 22 juin, Florès partait avec son petit corps d'armée et, quelques jours plus tard, le président Mitre allait aussi occuper son poste à la tête de l'armée alliée. De son côté, Lopez prenait le commandement effectif de ses troupes à Corrientes.

*
**

L'enthousiasme provoqué à Rio par la victoire du Riachuelo était encore dans toute sa force

quand la nouvelle de l'invasion de la province de Rio-Grande du Sūd vint jeter la terreur dans les esprits. En effet, dix mille Paraguayens avaient, le 10 juin, franchi la frontière, pris San-Borja et descendaient l'Uruguay sur la rive gauche vers Uruguayana et la Bande orientale, tandis qu'un autre corps d'armée de trois à quatre mille hommes suivait la rive droite.

Ces nouvelles, ajoutées à la discorde régnant entre les chefs de la province de Rio-Grande, décidèrent l'empereur Don Pedro à partir pour cette province afin de rétablir au moins la concorde entre les partis et de donner de l'unité à l'action. Ce projet fut réalisé le 10 juillet, au milieu des acclamations de la foule.

A l'époque où nous sommes arrivés, voici quelle est la situation. Le plan de campagne est tout tracé par les Paraguayens qu'il faut d'abord repousser chez eux. Or, ils occupent Corrientes, et deux corps d'armée, l'un de trois mille hommes sur la rive argentine, l'autre de dix mille dans la province de Rio-Grande descendent l'Uruguay. Contre les envahisseurs du territoire argentin, les alliés disposent de vingt-trois mille hommes, aidés par la division navale du commodore Barrozo. Quant aux dix mille hommes qui se trouvent dans la province de Rio-Grande, ils risquent d'être coupés de leurs communications si l'amiral de Tamandaré réussit à faire remonter son escadrille de chaloupes canonnières, et alors ils doi-

vent succomber sous les efforts de l'armée de Rio-Grande que l'on estimait à vingt mille soldats.

Au moment où il allait se mettre en marche de la Concordia, lieu de rassemblement de l'armée, le général Mitre recevait la fâcheuse nouvelle de la dispersion équivoque de l'armée de l'Entre-Rios que devait amener Urquiza. C'était, malgré les protestations de ce dernier, une sorte de trahison, qui indiquait, en tout cas, la répugnance invincible des populations de l'Entre-Rios à se joindre aux troupes de Buenos-Ayres et qui pouvait devenir un exemple contagieux.

Cette défection répondait aux désirs cachés de Lopez, qui avait basé ses mouvements sur l'espoir de dissensions devant amener son triomphe. Sans cet espoir, qui ne se réalisa d'ailleurs que partiellement dans les provinces de Tucuman, de Cordoba et de Corrientes, mais non dans les autres, ni surtout dans la province de Buenos-Ayres, la plus importante, ni dans la Bande orientale, ni dans la province brésilienne de Rio-Grande, bien travaillée cependant par les émissaires paraguayens, cet envahissement de plusieurs côtés à la fois, cette dispersion des forces étaient une pure folie. L'événement le prouva bientôt.

Le premier soin du général Mitre, dès que ses forces le lui permirent, fut d'expédier en avant un corps d'environ cinq mille hommes, commandé par le général Florès, comprenant tout le contin-

gent oriental et quelques troupes d'élite argentines et brésiliennes pour culbuter les trois mille Paraguayens descendant la rive droite de l'Uruguay vers la Concordia.

Le général Florès, déployant toute l'activité dont il était doué, se mit immédiatement en marche et, le 13 août, opérait sa jonction avec le général Paunero, venu de Corrientes, et réunissait alors un corps de neuf mille trois cents hommes de diverses armes. Le 17 août, la rencontre eut lieu un peu en avant de la ville de la Restauracion, sur les bords de la petite rivière Yatay, devant laquelle s'étaient rangés les trois mille Paraguayens commandés par le major Duarte. Le combat trop inégal ne dura pas plus d'une heure, et, malgré des prodiges de valeur, se termina par la défaite complète des Paraguayens. Mille sept cents morts, mille deux cents prisonniers, dont le major Duarte, quatre drapeaux, des munitions, huit chariots attelés et plus de trois cents blessés, telle était la perte des vaincus.

La nouvelle de ce triomphe ne pouvait arriver plus opportunément, à Montévidéo, où les mécontents commençaient à s'agiter, à Buenos-Ayres, où le découragement s'accroissait chaque jour, à Rio enfin, où l'inquiétude était des plus vives et où le recrutement devenait de plus en plus difficile. La victoire de Yatay releva tous les courages; de l'extrême inquiétude on passa à l'extrême confiance, et il ne fut plus douteux pour

personne que la guerre ne serait désormais qu'une suite de succès. Ce fut à Montévidéo surtout que la joie publique se manifesta avec le plus de force ; le général vainqueur était un oriental, le président même de la République, et le pouvoir des Colorados s'en trouvait définitivement affermi.

On apprenait en même temps que l'escadre brésilienne, en opérant son mouvement en arrière, s'était trouvée sous le feu d'une batterie ennemie très habilement construite ; elle avait passé quand même et était en sûreté au Rincon de Soto, mais ayant autant souffert de cet engagement que dans la bataille du Riachuelo, disait le commodore Barrozo lui-même.

Quant aux Paraguayens, il avaient, de ce côté, occupé Bella-Vista et menaçaient Goya, abandonnée par le gouverneur Lagrana, et, sur la rive gauche de l'Uruguay, leur corps de dix mille hommes s'était emparé de San-Borjâ, d'Itaqui et enfin d'Uruguayana, évacuée sans être défendue et sur laquelle allaient se concentrer tous les efforts des alliés.

En effet, sans perdre de temps après sa victoire, Florès traversa immédiatement l'Uruguay, fit sa jonction avec le général Canavarro et le baron de Porto-Alègre, et la ville d'Uruguayana se trouva investie par près de vingt mille hommes et quatre canonnières qui, grâce à une crue du fleuve, avaient pu le remonter, coupant ainsi toute com-

munication de l'ennemi avec le gros de l'armée et isolant entièrement le corps qui avait envahi la province de Rio-Grande.

Mais, dans Uruguayana, se trouvaient sept à huit mille Paraguayens, commandés par le colonel Estigarribia qui se déclara prêt à s'ensevelir sous les ruines de la ville. Tous étaient déterminés à vaincre ou à mourir et toutes les propositions de capitulation, même les plus honorables, furent repoussées dans des termes qui faisaient grand honneur au chef paraguayen. A une sommation pressante des représentants de l'armée alliée, il répondait, rejetant toutes les bases d'un arrangement :

« Je ne suis pas, d'ailleurs, d'accord avec VV. EE. que le militaire d'honneur et le véritable patriote ne doive combattre que s'il a des chances de triompher.

« Que VV. EE. ouvrent l'histoire et que, dans ce grand livre de l'humanité, elles apprennent que les plus grands capitaines dont le monde ait gardé le souvenir avec orgueil ne comptaient ni le nombre de leurs ennemis, ni les éléments dont ils disposaient, mais qu'ils triomphaient ou mouraient au nom de la Patrie. Que VV. EE. se rappellent que Léonidas, avec trois cents Spartiates, gardant le défilé des Thermopyles, ne voulut pas écouter les propositions du roi de Perse et que, quand un de ses soldats lui dit que les ennemis étaient si nombreux qu'ils obscur-

cissaient le soleil quand ils lançaient leurs flèches, il lui répondit : Tant mieux, nous combattons à l'ombre. Comme le capitaine spartiate, je ne puis écouter les propositions de l'ennemi, parce que j'ai reçu l'ordre avec mes compagnons de combattre pour la défense des droits du Paraguay, et, comme lui, je dois répondre à VV. EE., quand Elles me font l'émunération des forces qui viennent et de l'artillerie dont elles disposent : Tant mieux, la fumée du canon nous fera de l'ombre.

« Si le sort nous réserve une tombe dans cette ville d'Uruguayana, nos concitoyens conserveront le souvenir des Paraguayens morts en se battant pour la cause de la Patrie et qui, tant qu'ils ont vécu, n'ont pas rendu à l'ennemi l'étendard sacré de la liberté de leur nation. »

Sur les entrefaites, l'empereur Don Pedro, arrivé le 16 juillet, à Rio-Grande, s'était mis aussitôt en marche vers la frontière, avec le duc de Saxe bientôt rejoint par le comte d'Eu, ses deux gendres, rassemblant de tous côtés les troupes qu'il pouvait rencontrer ; et, après un long et fatigant voyage à cheval, il parvenait avec toute sa suite, le 11 septembre, devant Uruguayana, où se trouvaient réunis tous les chefs alliés : Florès déjà vainqueur d'Yatay, Mitre, amené de La Concordia par l'amiral de Tamarandaré et le baron de Porto-Alègre, commandant en

chef des forces brésiliennes dans la province de Rio-Grande.

De commun accord, la direction générale des opérations fut remise à l'empereur, qui avait l'heureuse chance d'arriver sur le théâtre des événements précisément à temps pour assister à un triomphe à peu près certain.

Déjà, Estigarribia, pressé par la famine, abandonnant sa noble attitude, se déclarait prêt, afin d'éviter une inutile effusion de sang, à écouter les propositions qui lui seraient faites, si elles étaient dignes d'un militaire. Sa lettre, jugée encore trop arrogante, resta sans réponse, et, après une tentative d'évacuation de la garnison par le fleuve, que fit avorter l'amiral brésilien, les troupes alliées, dans la nuit du 17, occupèrent les positions assignées et, quand tout fut préparé pour l'attaque, le baron de Porto-Alègre alla intimier l'ordre au colonel Estigarribia de se rendre dans le délai de deux heures. A trois heures après midi, la garnison se constituait prisonnière, les officiers pouvant sortir avec armes et bagages et se retirer où ils voudraient, sauf au Paraguay.

Des dix mille hommes dont se composait, disait-on, le corps d'armée, on ne trouva que cinq mille cent trois, qui furent répartis également entre les trois nations alliées, et Estigarribia choisit pour résidence Rio-de-Janeiro où il vécut grandement des largesses du Brésil ; mais tout son prestige avait disparu et il courait sur son

compte de fâcheux bruits de corruption. Nous voilà loin de sa fière proclamation.

Il semble inutile de dire avec quel enthousiasme fut accueillie la nouvelle de cette victoire qui ne coûtait pas une goutte de sang, faisait disparaître l'ennemi du sol brésilien dans la riche province de Rio-Grande et enlevait à la République orientale la crainte fondée d'une invasion par sa province du Nord. C'était, en effet, un événement de souveraine importance ; aussi, à Buenos-Ayres, à Montévidéo, à Rio, la population était ivre de joie ; pendant trois jours des musiques parcouraient les rues accompagnées d'une foule poussant des vivats aux braves d'Uruguayana, les maisons s'illuminaient le soir et les pavillons des nations alliées flottaient de tous côtés. L'empereur décrétait en même temps la création d'une médaille à décerner à tous ceux ayant assisté au siège.

Par une heureuse coïncidence, ce fut au milieu même de son triomphe que l'Empereur reçut à Uruguayana l'envoyé extraordinaire de la reine Victoria, M. Thornton, chargé de renouer les relations rompues entre la Grande-Bretagne et le Brésil, à la suite d'incidents dont l'arbitrage avait été confié au roi des Belges.

Après avoir libéré la province de Rio-Grande, les alliés n'avaient plus qu'à se diriger vers Corrientes et le territoire argentin pour en expulser

les envahisseurs, c'est ce qu'ils firent sans tarder ; mais déjà, de ce côté aussi, les événements avaient pris une tournure satisfaisante pour les alliés, les Paraguayens avaient subi une défaite sérieuse à Naranjeta et, à la nouvelle de la prise d'Uruguayana, les Correntinois rebelles s'étaient dispersés. Le 22 octobre, les Paraguayens se retirèrent sans combat de Corrientes même, laissant la ville à la garde du commandant de la canonnière italienne *Veloce*, qui la remit aussitôt au général Caceres.

Le plan du général Lopez avait donc subi un échec complet, faute, disait-il, par ses généraux d'avoir mal exécuté ses instructions, et grâce à la trahison d'Estigarribia. Néanmoins, le moral de son peuple semble encore très élevé, la population entière est unie derrière lui et prête à supporter les plus grands sacrifices. Le général peut ainsi se retirer en une sorte de sécurité, mais non sans combattre, derrière sa forteresse d'Humaita et les marais infranchissables qui défendent sa frontière, et de là défier encore les forces réunies de ses adversaires. Et de fait, il faudra cinq ans de lutte acharnée et coûteuse pour que les alliés viennent à bout de Lopez qui se fera tuer dans un dernier combat, où son armée vaincue remettra les armes aux mains du comte d'Eu, à qui était réservée la gloire de terminer la guerre ; mais cette période sort de notre cadre où n'entrent plus que

certains incidents qui ont marqué la fin de la campagne de l'*Astrée* dans le bassin de La Plata.

*
* *

Le bombardement de Valparaiso par les Espagnols, le 31 mars 1866, fut l'occasion, sur les rives de La Plata, d'une explosion de haine contre l'Espagne. A la nouvelle de cet acte de guerre, suivi d'instant en instant à Buenos-Ayres par le télégraphe, les imprimeries espagnoles furent menacées, plusieurs conflits éclatèrent à peine comprimés par la police, et le Gouvernement, poussé par l'opinion, dut protester officiellement contre un acte déclaré contraire aux lois internationales en vigueur.

A Montévidéo, la prétention émise par le Chili de vendre les prises qui pourraient être faites sur la marine espagnole amena un conflit entre les deux Républiques, suivies du retrait de l'exequatur aux consuls chiliens, mais qui ne survécut pas aux hostilités entamées par l'Espagne.

Le 29 avril 1866, nous assistâmes à la translation en grande pompe, au cimetière de Montévidéo, des dépouilles mortelles des quarante-trois légionnaires français tués par les troupes d'Oribe le 24 avril 1844 et dont les restes avaient été retrouvés à Las Tres Cruces par le chef politique de la province. Le Gouvernement avait résolu de

donner à cette manifestation un cachet de très grande solennité et, en effet, la population étrangère et orientale accourut en foule rendre les honneurs aux débris de cette vaillante légion qui sauva Montévidéo des mains d'Oribe. L'amiral Chaigneau et tout son Etat-Major, ainsi que le chargé d'affaires de France avaient cru devoir assister officieusement à cette cérémonie.

Au cimetière, plusieurs discours furent prononcés, témoignant tous de vives sympathies pour la France. Nous nous bornons à traduire celui du gouverneur délégué.

« Messieurs, après vingt-deux ans, nous venons déposer dans cette demeure sacrée des morts les restes de ces valeureux légionnaires qui succombèrent avec héroïsme dans la mémorable journée du 24 avril 1844.

« Ils étaient fils de la noble France, enthousiastes pour tout sentiment grand et généreux, ils versèrent leur sang pour défendre leurs droits et l'indépendance de notre Patrie.

« On raconte que les Scythes, peuple guerrier de l'antiquité, avant de partir pour le combat, allaient s'inspirer sur la tombe de leurs ancêtres ; ainsi viendront quelque jour interroger les restes de cette urne funéraire, ceux qui voudront savoir comment on combattait et comment on mourait pour la liberté dans l'immortelle défense de Montévidéo. »

Quelques jours plus tard, le chef politique

adressa à l'amiral Chaigneau des balles trouvées parmi les ossements exhumés, en exprimant la pensée que ces reliques auraient quelque valeur comme témoignage du courage des Français. L'amiral remercia et répondit que ces balles seraient destinées aux musées de France. Le Gouvernement oriental s'était réservé le soin d'élever au cimetière un monument à la mémoire de ces légionnaires.

MONOGRAPHIE DE L'ÉMULATION CHRÉTIENNE DE ROUEN

Par M. HENRI VERMONT

Président de cette Société.

Ceux qui s'occupent des questions sociales se divisent en deux grandes catégories : Les uns croient, avec Jean-Jacques Rousseau, qu'il faut retourner à la civilisation païenne et plier sous le joug de la force l'humanité asservie à leur déprimante théorie; les autres, profondément imbus de l'idée chrétienne, sont persuadés que le progrès consiste, non à supprimer notre liberté, mais à l'accroître, et que, pour améliorer la condition des hommes, il faut préférer, aux orgueilleuses conceptions de l'esprit, l'observation patiente et attentive des réalités qui nous entourent. C'est à leurs fruits qu'on juge les arbres, c'est par leurs résultats qu'on doit apprécier les doctrines.

La méthode expérimentale, dédaignée par les utopistes, est la seule qui présente quelque certitude, et c'est pourquoi l'illustre M. Le Play en avait fait la base des études qui lui ont valu une renommée universelle. Aussi recommandait-il de multiplier les monographies sociales.

Je vais suivre son conseil et son exemple en

vous présentant un rapide exposé de l'histoire, de l'organisation et des résultats de la Société que je préside depuis près de cinquante ans et qui, dès 1886, reçut de notre Compagnie le prix Dumanoir, décerné pour la première fois à une collectivité. Entre autres récompenses, elle a reçu de la Société d'encouragement au Bien, en 1887, la médaille d'or et, en 1899, la couronne civique qui n'a été décernée à aucune autre Société de secours mutuels.

PRINCIPES ET APERÇU HISTORIQUE DE L'ÉMULATION
CHRÉTIENNE DE ROUEN.

Voici en quels termes j'esquissai l'histoire de l'Emulation chrétienne de Rouen en 1900, lors de la fête de son cinquantenaire :

« Le 2 décembre 1849, sept ouvriers, réunis dans une petite chambre de la rue Eau-de-Robec, devisaient tristement. L'hiver était rude, le travail incertain, le choléra sévissait à Rouen. Ils se demandaient avec anxiété ce qu'ils allaient devenir, ce que deviendraient leurs femmes, leurs enfants, si le terrible fléau venait les atteindre. Pour l'ouvrier qui ne s'est pas d'avance prémuni contre elle, la maladie n'impose pas seulement la souffrance et l'angoisse mais trop souvent la misère. Tout à coup un d'entre eux, Carpentier, ouvrier sellier, se leva et frappant du poing la table, il leur dit :

« Pourquoi pleurer comme des femmes ? Si
« nous devons être frappés, nous ne le serons pas
« tous. Au lieu de gémir, il faut agir. Formons
« une bourse commune. Que chacun, chaque se-
« maine, y dépose son obole. Engageons nos ca-
« marades à se joindre à nous. Demandons leur
« concours aux patrons, aux propriétaires, aux
« fonctionnaires, aux curés, aux magistrats, à
« tous ceux qui peuvent nous aider. Nos malades
« profiteront de cette Caisse mutuelle, et bien heu-
« reux qui pourra s'en passer ».

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Chacun tira un sou de sa poche, et c'est ainsi que fut fondée l'Emulation chrétienne de Rouen, avec un avoir bien petit, mais avec une grande idée servie par de grands cœurs. Le fragile arbrisseau, planté par des mains robustes, a été cultivé avec tant de soins et depuis un demi-siècle entouré de tant de dévouement qu'il est devenu un grand arbre, assez fort pour supporter toutes les bourrasques, assez élevé pour être connu de tous, assez large, assez fécond pour abriter tout un peuple de travailleurs.

Ne croyez pas que j'exagère. Nous avons distribué 2 millions de secours, notre capital a passé de 0 fr. 35 centimes à près de 900.000 francs.

Comment cela s'est-il produit ? C'est ce que je me propose de vous dire.

L'Emulation chrétienne de Rouen a été fondée par des ouvriers. Presque toutes les anciennes

Sociétés de secours mutuels étaient dans le même cas. Il est donc vrai de dire que la Mutualité française est née du cœur du peuple et de ses besoins.

Elle en est l'honneur autant que le soutien.

Nous avons, comme beaucoup d'autres, connu trois périodes : l'enthousiasme parfois imprudent, les épreuves et le succès.

Nos débuts furent merveilleux. Trois ans après sa fondation, l'Emulation chrétienne de Rouen avait conquis la sympathie de tous ; elle s'était répandue dans les communes suburbaines et comptait près de trois mille adhérents. Elle avait des réunions fréquentes, des fonctionnaires très nombreux, des fêtes multipliées, un almanach rédigé par M. Pallas, professeur au Lycée. On fabriquait à Rouen des services de faïence reproduisant ses emblèmes, ses devises et le nom de son fondateur. Chaque année augmentait sa prospérité.

Mais le succès devient un danger quand il excite l'envie. M. Carpentier, qui avait fondé et si bien dirigé la Société fut suspecté, décrié, calomnié. Le 17 septembre 1855, il se démit de ses fonctions, et pendant dix-huit mois d'un intérim rempli par les vice-présidents, MM. Tessel et Oncler, personne ne voulut les remplacer.

Un notaire estimé de Rouen, M. Allard, se dévoua pour nous tirer de cette situation critique ; dix-huit mois d'efforts lui permirent de rétablir

l'union, après quoi il se retira et M. Edouard Leroy, comptable, voulut bien le remplacer.

La situation était difficile; l'enthousiasme avait disparu, la confiance était ébranlée; le nombre des membres honoraires, bien que relevé par M. Allard, était diminué. Il fallut augmenter les cotisations, abaisser l'âge d'admission à la retraite et le chiffre de la pension; les admissions, par suite, se raréfièrent de plus en plus. La moyenne d'âge et de dépense de nos sociétaires augmenta alors que les ressources diminuaient. Il fallut réduire les versements à la Caisse des retraites, et la situation financière était déjà inquiétante, quand, en 1870-1871, survinrent la guerre et l'invasion, accompagnées d'une double épidémie.

M. Leroy et ses collaborateurs furent admirables pendant cette crise terrible; la Société, malgré les cinq mois d'occupation allemande, ne cessa pas de fonctionner.

A la fin de 1871, le nombre des sociétaires était tombé de trois mille quatre cent quarante et un à deux mille cent soixante et les recettes s'équilibraient difficilement.

M. Leroy, dont la famille était nombreuse, fut obligé, pour conserver ses fonctions à la Préfecture, d'abandonner la présidence qui lui prenait beaucoup de temps.

Il me demanda, avec M. Paul Allard, de le remplacer. Si j'avais prévu quels changements allaient s'opérer dans mon existence et quels sacrifices

m'imposerait l'honneur qu'on m'offrait, je dois avouer que j'aurais refusé.

Mais nous étions au lendemain de nos désastres ; j'avais une femme vaillante, pas d'enfants, j'acceptai en disant aux sociétaires réunis : « Tant que j'aurai votre confiance, vous aurez mon dévouement ».

Vous savez si j'ai tenu parole.

J'avais tout à apprendre. Ce ne fut pas long, car chacun s'ingéniait à m'aider, et je ressentis bientôt une véritable admiration pour les braves gens qui m'entouraient, que rien n'avait pu rebutter ni décourager et qui, la plupart, avaient une telle générosité de sentiments que pour le service de la Société ils oubliaient leur fatigue, leurs intérêts, leur santé.

Si j'ai fait quelque bien, c'est à eux que je le dois, et je tiens à le dire car on l'oublie trop souvent.

Grâce à leur concours et à l'appui généreux du Conseil et des Membres honoraires, nous avons institué des conférences et des concerts, reconquis l'opinion publique, amélioré nos finances, transformé nos statuts, augmenté peu à peu les cotisations et les avantages des sociétaires ; le service médical a été complété et amélioré. On a élevé à plusieurs reprises l'indemnité de travail pendant la maladie, nous avons créé le droit des veuves, des orphelins, des octogénaires, une Caisse de secours, une Commission de placement, la mise

en subsistance, une Caisse de prêts d'honneur dont les résultats sont merveilleux.

L'âge d'admission a été abaissé de quinze à six ans, le bienfait de la retraite étendu aux femmes et accordé dès cinquante-sept ans au lieu de soixante-cinq. Le chiffre de la pension, qui était de 30 francs a été graduellement porté au décuple de la cotisation, ce qui élève notre pension à 540 francs par ménage. Enfin, grâce à la générosité de M. et de M^{me} Guérault et à la magnifique souscription dont, en 1900, la fête du cinquante-naire fut l'occasion, nous avons pu combler une lacune de nos statuts en créant un droit de naissance et en assurant aux femmes en couches le repos et les médicaments qui leur sont nécessaires.

La fête de notre cinquante-naire avait eu un éclat sans précédent. Trois ans plus tard, en 1903, nous pûmes célébrer notre premier million d'économies par une fête plus brillante encore. Elle ne réunit pas seulement l'élite de la population rouennaise, vingt-sept membres du Parlement y assistèrent, mille sept cents mutualistes y furent représentés. Le déjeuner fut présidé par M. Milliard, chevalier de la Légion d'honneur, sénateur, ancien ministre. S. G. Mgr Fuset nous adressa lui-même la parole pendant la messe dite à la Cathédrale. L'Assemblée générale tenue au cirque, trop petit, fut présidée par M. Cheysson, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, dé-

légué de la Ligue nationale de Prévoyance et de Mutualité, et le banquet de huit cents couverts, par M. Prevet, chevalier de la Légion d'honneur, sénateur, président de l'Union nationale des Présidents. Il résulta de ces deux fêtes un tel redoublement de sympathies que les plus grands espoirs nous semblaient permis. Malheureusement, un groupe d'opposants systématiques renouvela le trouble et les calomnies qui avaient, en 1855, amené la démission du président fondateur et ralenti l'essor de la Société. Il en résulta, comme on aurait dû le prévoir, la démission de plusieurs membres honoraires, le ralentissement des dons, la révocation d'un certain nombre de testaments qui nous avaient été spontanément offerts.

Pendant plusieurs années notre prospérité fut compromise, mais les sociétaires finirent par comprendre quels étaient ceux qui leur étaient véritablement dévoués, et le rétablissement de notre union ne tarda pas à nous rendre les sympathies et les généreux concours qui avaient diminué.

Néanmoins, la période pénible que nous avons difficilement supportée avait amoindri nos ressources et faussé nos calculs de probabilités. Nous avons prévenu loyalement les sociétaires de cette situation nouvelle, aggravée par l'horrible guerre que nous imposa l'ambition allemande. Ils l'ont compris et à trois reprises ont modifié leurs statuts et le règlement en diminuant leurs avantages,

car il eût été odieux de donner à ceux qui ne se battaient pas des secours et des pensions, dont plus tard nos défenseurs n'auraient sans doute pas pu profiter.

Nous avons même compris qu'un double devoir résultait pour nous des circonstances graves que nous traversons. La France a besoin d'enfants, nous avons augmenté les droits des familles nombreuses et de la maternité. La guerre a causé parmi nous beaucoup de victimes, une souscription spéciale nous a permis de leur donner des secours extra-statutaires abondants. Nous avons de plus tenu, malgré la dépense, à honorer d'une manière toute particulière ceux de nos sociétaires qui se sont distingués ou qui sont morts en nous défendant.

Je puis dire que malgré la défectuosité de ses premiers statuts et les épreuves que je viens de signaler, notre Société, dans son ensemble, n'a pas cessé de prospérer, ce qui lui a valu une réputation européenne en la faisant classer au premier rang dans toutes les expositions.

ORGANISATION RAISONNÉE DE L'ÉMULATION
CHRÉTIENNE DE ROUEN.

Les Sociétés de secours mutuels, longtemps illégales, inconnues, incomprises, ont rencontré d'abord en notre pays beaucoup plus d'obstacles que de concours. Rien n'a pu les arrêter. Elles

couvrent aujourd'hui la France, et tandis qu'ont avorté tant d'entreprises inspirées par les plus louables désirs, nos Sociétés, si humbles à leur début, triomphent de toutes les difficultés. La guerre même n'a fait qu'étendre leur action. Il ne pouvait en être autrement.

La fonction crée l'organe, les besoins créent les institutions : la meilleure est celle qui répond le mieux aux mœurs, aux désirs, aux nécessités d'une époque.

Pour être utile il faut être de son temps.

Le moyen âge a vu surgir les corporations ; elles correspondaient admirablement à l'ancien régime, fondé sur le privilège, elles ont disparu avec lui. Nous avons un état social tout différent. La Mutualité en est l'Institution la plus naturelle et la plus féconde, parce qu'elle constitue l'application la plus parfaite du triple principe libéral, égalitaire et fraternel que le Christianisme est venu apporter au monde et que la Révolution française a proclamé comme étant la base essentielle et nécessaire de notre civilisation moderne.

Malheureusement, pendant la première moitié du dernier siècle, l'abominable loi Chapelier empêcha l'application de ces principes. Presque toutes les Sociétés de secours mutuels, et notamment celles de Rouen, se composaient, les unes des habitants d'une même paroisse, les autres des ouvriers d'un même corps d'état.

Les fondateurs de l'Emulation chrétienne de Rouen eurent une idée plus haute et plus juste de la Mutualité, et pour combattre la misère qui nous menace tous, ils firent appel au concours de tous.

Nous ne critiquons ni les Sociétés confessionnelles ni les Sociétés professionnelles; cependant, elles ne répondent ni à la réalité des faits ni à l'idéal des idées.

Aujourd'hui, la majorité de nos Sociétés respectent absolument la liberté de conscience, l'intolérance leur paraît un fléau, et comme le bon Samaritain de l'Évangile, elles pensent qu'on doit toujours aider ses semblables, alors même qu'on ne partage ni leurs croyances ni leurs opinions. Ce sentiment élevé ne se rencontre qu'imparfaitement dans les Sociétés confessionnelles.

Quant aux Mutualités professionnelles, elles ont une raison d'être et sont peut-être même nécessaires dans certains cas, mais outre qu'elles ne répondent pas à l'esprit large de la Mutualité, elles sont exposées à voir leur situation financière compromise soit par les grèves, soit par les crises de la profession. Quand on n'a pas de travail et qu'on possède une caisse bien remplie, si tous ont les mêmes droits et les mêmes besoins, il est bien tentant de multiplier les indemnités de travail et de puiser dans la Caisse, alors même qu'il n'y a d'autre maladie que le chômage. Cette cause de conflit et de ruine ne peut pas se produire

dans les Sociétés de tous corps d'état qui, par la variété professionnelle de leurs membres, sont à l'abri de cet abus et de ce danger.

A côté ou plutôt au-dessus de ces considérations, si sérieuses d'ailleurs, se place une idée plus haute et que nous ne devons jamais oublier.

Plus se multiplient les discordes qui nous affaiblissent, plus s'accusent les divisions qui nous épuisent, plus s'exagèrent les animosités politiques, religieuses, économiques qui semblent vouloir ressusciter parmi nous les guerres civiles, religieuses ou sociales, plus la Mutualité grandit à nos yeux. Elle nous apparaît comme la suprême ressource et l'indéfectible gardienne de la paix sociale.

Le grand honneur de l'Émulation chrétienne de Rouen est d'avoir toujours compris et appliqué ces principes.

Nulle part la liberté n'est plus complète que parmi nous; chacun peut entrer librement dans notre Société comme il en peut librement sortir; nous ne voulons pas que la contrainte serve d'escorte à la vertu.

L'égalité assure à nos participants les mêmes droits en leur imposant les mêmes obligations; nous ne voulons pas que parmi nous le privilège remplace la justice,

Enfin la fraternité est notre raison d'être. Désireux de venir en aide à toutes les infortunes, nous

faisons appel à tous les dévouements, en écartant avec soin tout ce qui divise, en rappelant, au besoin, à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que l'amour est plus fort que la haine, qu'au-dessus des passions il y a les devoirs, qu'au-dessus des partis il y a la Patrie.

Notre Société comme la plupart des Mutualités actuelles est essentiellement française; elle ne ressemble ni à l'assurance obligatoire de l'Allemagne qui traite les ouvriers en incapables, ni aux friendly-societies de l'Angleterre, auxquelles la liberté a suffi pour grandir à tel point qu'auprès d'elles nous ne sommes que des Pygmées, mais qui n'ont rien du caractère intime et presque familial qui constitue la force et le charme des Mutualités françaises.

Son grand esprit de tolérance et de confraternité a donc été la cause principale du succès de l'Emulation chrétienne de Rouen, succès facilité par l'importance de notre cité, par le dévouement de nos fonctionnaires, par la générosité de nos membres honoraires et spécialement des archevêques de Rouen, par la bienveillance et les subventions des Pouvoirs publics, par la grande union qui régna presque toujours entre nous et par l'organisation même de notre Société qui n'a jamais cessé d'étendre et de perfectionner ses statuts et son règlement, si bien qu'on l'a fréquemment citée comme étant en quelque sorte un exemple complet de la Mutualité française.

La plupart des Sociétés de secours mutuels s'occupent uniquement de secours matériels, l'Emulation chrétienne de Rouen y joignit, tant qu'elle l'a pu, les secours d'un ordre plus élevé. Dès son origine, elle se préoccupa de la moralité de ses sociétaires en leur assurant non seulement du travail et des secours, mais aussi des conférences, des lectures, des cours de musique vocale et des réunions qui, chaque dimanche, pendant l'hiver, permettaient aux ouvriers de se retrouver en famille et de se distraire, à la seule condition de ne pas boire et de ne pas fumer, ce qui valut à la Société plusieurs récompenses de la Société française de tempérance.

Le fonctionnement de la Société est assuré par un Conseil d'administration de cinquante participants dont le président dirige la Société et par un Conseil de vingt-cinq membres honoraires, consulté dans toutes les circonstances graves. Aucune modification aux statuts ou au règlement ne peut être proposée aux sociétaires sans l'assentiment des deux Conseils élus par eux au scrutin secret. Il n'y eut jamais entre eux aucun dissentiment.

Le président est secondé par deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier qui ont l'un et l'autre deux adjoints et de très nombreux fonctionnaires nommés par lui et qui assurent les services de la Société avec un désintéressement qui

n'a d'égal que leur zèle. La Société a de plus quatre employés retribués.

Personnel. — La Société se compose de personnes vivant de leur travail et qui participent aux bienfaits de la Société, de membres honoraires lui versant chaque année une cotisation, de donateurs et de bienfaiteurs lui ayant fait, les premiers un ou plusieurs dons de 100 à 500 francs ; les seconds des dons s'élevant à 500 francs au moins. Les donateurs sont membres à vie et les bienfaiteurs membres perpétuels. Le nom et les libéralités de ces derniers sont inscrits sur des tables de marbre placées au siège social et qui constituent dans une certaine mesure le livre d'or de la bourgeoisie rouennaise. Les avantages de la Société sont assurés aux donateurs ou bienfaiteurs tombés dans l'infortune.

OBLIGATIONS DES SOCIÉTAIRES ET DE LA SOCIÉTÉ.

Admissions. — L'admission des participants est votée provisoirement par le Conseil d'administration, après une enquête discrète sur leur moralité et leur situation de fortune et l'attestation de leur bonne santé résultant d'un certificat médical délivré gratuitement : elle est suivie de trois mois de stage de bonne santé ; c'est l'Assemblée générale qui prononce l'admission définitive de tous les sociétaires.

L'âge d'admission est fixé de neuf à trente-

cinq ans pour les femmes et de neuf à quarante ans pour les hommes. Une raison physiologique explique cette différence (1).

Droit d'entrée. — Le droit d'admission progressif suivant l'âge est de 50 centimes pour les enfants, de un franc pour les adolescents, il s'élève progressivement suivant l'âge jusqu'à 20 francs.

Cotisations. — Les cotisations sont de 9 francs à neuf ans, elles augmentent de 3 francs par période triennale jusqu'à dix-huit ans, époque à partir de laquelle elles sont de 18, 24 et 30 francs pour les femmes et, par une fâcheuse anomalie, de 18 fr. 60, 21 fr. 60 et 30 francs pour les hommes. A partir de vingt et un ans les sociétaires des deux sexes peuvent conserver la cotisation des adolescents ou prendre à leur gré une des cotisations plus fortes. Cette exception à l'uniformité générale des cotisations est même complétée par le droit qu'ont tous les sociétaires d'augmenter ou de diminuer une fois la cotisation qu'ils avaient choisie.

N'est-il pas juste que l'augmentation de salaire permette une augmentation de l'épargne et des droits qu'elle confère, et n'est-il pas plus juste encore de permettre à celui dont les ressources

(1) On avait admis les enfants depuis l'âge de six ans, mais on a dû retarder l'âge de leur admission parce qu'à six ans il est impossible de connaître les tares héréditaires.

sont amoindries d'abaisser sa cotisation au lieu d'être obligé de la cesser et de quitter la Société ?

Les cotisations se paient au siège social, principalement le dimanche matin; elles peuvent y être versées pendant toute la semaine; leur paiement est constaté par une carte ingénieuse remise aux sociétaires, chaque année, et qui, par un simple coup d'œil, leur permet à la fois de connaître leurs droits et de justifier qu'ils ont rempli leurs obligations.

Maternité. — Les femmes en couches reçoivent un secours en argent de 25 à 50 francs; les médicaments leur sont dus; elles reçoivent une allocation de 28 francs si elles gardent le repos de vingt-huit jours après leur couche et une allocation de 10 ou de 15 francs si elles allaitent leur enfant.

Service médical. — Le service médical est assuré par treize médecins, seize sages-femmes et deux médecins spécialistes pour l'affection des yeux et pour les voies respiratoires. Nous payons à Rouen et dans une partie de la banlieue les médecins à l'abonnement, ce qui nous a été facilité par les égards que nous avons toujours eus pour MM. les Médecins et peut-être aussi parce que nous avons divisé la ville de Rouen en sections, n'obligeant nos médecins à visiter que les malades de leurs quartiers, ce qui leur évite une perte de

temps et leur assure dans leur voisinage un rapide accroissement de clientèle.

Tous les sociétaires ont droit, en dehors de l'accouchement, aux soins gratuits du médecin et aux médicaments. Ces droits sont illimités et ne s'appliquent pas aux maladies ou accidents résultant de la débauche ou d'une rixe où le sociétaire a été agresseur. La Société ne se charge pas des opérations.

Les hommes ont, pendant une année entière, droit à une indemnité quotidienne qui est de 2 francs, 1 fr. 50 ou 1 franc suivant leur cotisation. Cette indemnité, décroissante par trimestre, est accompagnée d'une indemnité de 50 centimes par semaine pour chaque enfant mineur de quatorze ans.

Pour avoir droit aux indemnités, le malade doit prévenir la Société en lui remettant le certificat du médecin déclarant qu'il est incapable de travailler. On lui désigne un visiteur devenu bientôt un ami qui est chargé de relever son moral, de veiller à ce qu'aucun soin ne lui manque et de s'assurer qu'il ne travaille pas. La reprise du travail est constatée et autorisée par le médecin.

Accidents. — Avant la loi des accidents, nous avions étendu l'indemnité de maladie aux accidents du travail. Elle aurait dû être supprimée après le vote de cette loi qui était si nécessaire mais qui a donné lieu à tant d'abus. J'ai vainement demandé alors que l'Émulation chrétienne

revint sur la décision dont j'avais autrefois pris l'initiative, car il me paraissait dangereux que le même accident fît remettre au blessé l'indemnité due en vertu de la loi et celle que nous lui accordions avant le vote de cette loi.

Les abus qui ont résulté de ce cumul sont devenus tels qu'on a fini par comprendre qu'il était injuste de faire toucher au blessé qui ne travaille pas une double indemnité quelquefois supérieure à son salaire et nous avons obtenu, non sans difficultés, que notre indemnité de maladie fut réduite de moitié quand elle était versée à un sociétaire blessé dans son travail et qui touche de son patron ou de l'assurance l'indemnité légale.

Service pharmaceutique. — Un traité spécial avec le Syndicat pharmaceutique de Rouen assure à tous nos sociétaires des médicaments de première qualité; les spécialités et les eaux minérales ne doivent être ordonnées par les médecins qu'exceptionnellement et momentanément.

L'extraction des dents se fait gratuitement par le dentiste de la Société.

Réassurance. — Dans la plupart des Sociétés, l'indemnité s'arrête au bout de trois mois et de six mois. A l'Emulation chrétienne, elle continue jusqu'à la fin de la maladie ou jusqu'à la retraite, mais au bout de douze mois, l'indemnité qui, dans le quatrième trimestre, était de 4 francs, 5 francs ou 7 francs la semaine, est réduite à 50 centimes

par semaine, elle est alors accompagnée du paiement par la Société des cotisations.

Mise en subsistance. — Dans beaucoup de Sociétés le participant qui s'éloigne perd ses droits; il les conserve à l'Emulation chrétienne en se faisant mettre en subsistance, c'est-à-dire en remplissant auprès d'une Société de son nouveau domicile les formalités et les obligations qu'il remplissait à Rouen.

Les sociétaires sont invités à assister aux Assemblées générales et aux messes que la Société fait célébrer deux fois par an; aucune pénalité ne frappe ceux qui s'en abstiennent.

Obsèques. — La Société assure à tous ses membres une inhumation décente, une indemnité de décès versée à la veuve ou au veuf ainsi qu'aux enfants mineurs de quatorze ans. Une délégation de la Société assiste aux obsèques; une amende de 50 centimes frappe les délégués qui ne remplissent pas ce devoir confraternel.

Cette énumération quelque peu aride doit être complétée par trois faits qui méritent une attestation particulière.

Prêts d'honneur. — De véritables désastres peuvent résulter chez les ouvriers d'une gêne momentanée amenant d'onéreux achats à crédit, des expulsions de logement, des saisies, etc.

Pour y remédier, je proposai, en 1895, à notre Conseil d'administration la création d'une Caisse

de prêts gratuits ou prêts d'honneur, service jusqu'alors inconnu dans la Mutualité.

C'était un peu hardi.

Les meilleurs amis ne remboursent pas toujours l'argent qu'ils ont emprunté.

Je fus autorisé cependant, à titre d'essai, à créer cette Caisse dont le capital fut rapidement formé par une double souscription ouverte d'abord chez les participants. Les sociétaires comptant dix ans de Société, bientôt réduits à cinq ans, furent autorisés à emprunter aux conditions suivantes : la demande d'emprunt doit en indiquer la cause et les moyens de remboursement. Ils souscrivent sur un livre à souche des billets échelonnés de mois en mois sans pouvoir excéder quatorze mois. Une Commission spéciale examine discrètement et accepte ou refuse les demandes d'emprunt qui doivent être appuyées par deux sociétaires non responsables.

Le défaut de remboursement dans les délais fixés par l'emprunteur lui-même est assimilé au retard du paiement des cotisations.

La Mutualité était alors dirigée par M. Barbet qui s'attachait à en favoriser les efforts et le développement en lui laissant une grande liberté. Il fit approuver notre innovation, bien qu'elle ne fût pas prévue par la loi de 1898.

Le Conseil supérieur de la Mutualité, frappé des résultats heureux que nous avons obtenus, a demandé par un vote unanime que cette omis-

sion fût comblée, mais on n'a pas tenu compte de son vœu et même, depuis la révocation très inattendue de M. Barberet, on a cessé d'autoriser la création des Caisses mutualistes de prêts gratuits; c'est d'autant plus regrettable que plusieurs s'étaient formées à notre exemple et ont rendu les plus grands services. La nôtre a été souvent citée par M. Rostand, membre de l'Institut, comme celle qui fonctionne le mieux en France.

Le remboursement des emprunts s'opère parmi nous avec une régularité merveilleuse; et si quelques-uns, en très petit nombre, manquent à leur promesse, c'est plus souvent parce que le chômage ou la maladie les en empêchent. La plupart demandent alors un délai qui ne leur est jamais refusé et qu'ils tiennent à honneur de ne pas prolonger. Il arrive souvent que les emprunteurs remboursent avant l'échéance et quelques-uns ne se contentent pas de rembourser mais s'ajoutent spontanément aux souscripteurs qui ont fondé la Caisse.

En présence de tels résultats, nous avons adouci la rigueur première du règlement; on a permis aux sociétaires de contracter un second emprunt; à la condition toutefois que le remboursement du premier ait eu lieu depuis deux ans. Le maximum des prêts a été élevé de 100 à 200 francs, puis à 300 francs; les années de sociétariat exigées pour emprunter ont été abaissées de dix à cinq ans,

puis à trois ans si l'emprunteur et sa femme sont tous deux sociétaires.

Cette Caisse de prêts d'honneur justifie absolument son titre. Depuis quatorze ans qu'elle existe elle ne nous a causé que de rares déceptions.

Elle a rendu à de nombreuses familles de très grands services et a beaucoup augmenté l'influence et la réputation de notre Société.

Pensions de retraites. — La France est le pays de l'épargne et ceux-là nous calomnient qui prétendent que l'obligation seule peut amener les ouvriers à se créer des pensions de retraite. L'Emulation chrétienne de Rouen, dès sa naissance, se préoccupa de cette question.

Avant même que le décret de 1856 eût admis les Sociétés de secours mutuels à profiter de la Caisse nationale des retraites, notre Société avait inséré dans ses statuts que l'intérêt des sommes versées par les membres honoraires serait entièrement consacré à donner des pensions aux vieux sociétaires.

Le décret de 1856 ayant autorisé les Sociétés de secours mutuels à bénéficier de la Caisse nationale des retraites pour le service de leurs pensions, l'Emulation chrétienne modifia ses statuts pour profiter de ce décret.

A cette époque la science mutualiste n'existait pas encore et l'ignorance de ceux qui étaient à la tête de notre Société lui firent prendre le témé-

raire et injuste engagement de donner aux hommes seuls une rente viagère de 100 francs dès l'âge de soixante ans.

C'était irréalisable.

M. Leroy le fit comprendre et obtint non sans peine que l'âge d'admission à la retraite fût reporté à soixante-cinq ans et que le chiffre de la pension fût fixé chaque année par l'Assemblée générale, la pension devait être établie à 30 francs, on ne croyait pas pouvoir l'élever à 40 francs avant la fin du dernier siècle.

Appelé à la présidence, en 1871, je compris que cette organisation des pensions était insuffisante et défectueuse et je n'ai cessé de l'améliorer.

Il fallait tout d'abord augmenter les ressources ; je m'y attachai de mon mieux et parvins à faire comprendre aux sociétaires l'insuffisance de leurs cotisations qui étaient seulement de 10 fr. 20 pour les femmes, de 13 et de 15 francs pour les hommes. A cinq reprises différentes, ces cotisations ont été augmentées et cela fut grandement facilité, parce que nous avons décidé qu'au lieu d'être uniforme la pension serait proportionnelle à la cotisation.

C'est le secours de maladie qui attire dans les Sociétés de secours mutuels ; celui dont la santé est bonne y reste pour ne pas perdre ses droits à la retraite, et plus elle est élevée, plus il tient à y rester. Les adversaires des pensions mutualistes

méconnaissent donc absolument une des bases essentielles de notre organisation. Cependant un trop grand nombre de nos Sociétés n'ont pas compris la nécessité d'augmenter leurs cotisations et de là vient l'insuffisance de leurs pensions, qui ont d'abord le tort d'être uniformes. L'âge amène une diminution des forces et des salaires, l'Emulation chrétienne a donc eu grande raison d'abaisser l'âge de la pension et d'en élever le chiffre graduellement.

Tous les sociétaires qui ont vingt ans de Société ont le droit de demander, à cinquante-huit ans, leur pension qui est alors de 32 francs et qui, dès l'âge de cinquante-neuf ans, représente deux années de cotisations s'élevant peu à peu jusqu'à soixante-cinq ans, époque à laquelle la pension en représente le décuple. Mais comme la pension remplace l'indemnité de travail, un certain nombre de sociétaires, à moins d'avoir été mis au grabat ou de ne plus habiter Rouen, sont libres de prendre ou de retarder leurs pensions.

Nous avons également fait cesser une véritable injustice, et les hommes se sont grandement honorés en étendant aux femmes, par un vote unanime, les bienfaits de la retraite.

SECOURS DE GUERRE.

La guerre qui a déjà causé tant de ruines et ranimé chez nous tant de vertus a soumis les So-

ciétés de secours mutuels à de dures épreuves ; elles ont été vaillamment supportées.

L'Emulation chrétienne de Rouen, parmi tant d'autres, en donne la preuve éclatante. La majorité de nos sociétaires nous a quitté pour contribuer à la défense nationale. Les cotisations des participants ont été diminuées de près de 20.000 francs par an, car nous ne pouvions pas exiger de ceux qui versent leur sang de nous verser leurs cotisations.

Néanmoins, grâce au dévouement des médecins, d'un certain nombre de sociétaires non mobilisés et des fonctionnaires qui n'étaient pas mobilisés, nous avons pu maintenir le fonctionnement complet de la Société, et loin d'amoinrir nos services, nous les avons développés en faisant aux sociétaires atteints par la guerre et notamment à ceux qui revenaient du front malades ou blessés, une application beaucoup plus large du règlement. Nous leur avons même accordé, ainsi qu'à leurs familles, des avantages nouveaux, facilités par une souscription dont le but patriotique a été compris non seulement par nos participants et par nos membres honoraires, mais aussi par plusieurs personnes restées jusqu'alors étrangères à notre Société.

C'est ainsi que nous avons pu donner à nos deux messes annuelles, toujours assurées du concours généreux des meilleurs artistes, une ampleur extraordinaire en les faisant célébrer pour tous ceux

qui sont morts en défendant la France. Monseigneur Dubois, aujourd'hui cardinal, dès son arrivée à Rouen, voulut bien, dans une de ces messes, nous assurer publiquement de sa sympathie en nous félicitant hautement d'avoir toujours conservé les généreuses et chrétiennes traditions de notre Société.

Des secours extra-statutaires ont été accordés aux familles nombreuses et aux personnes âgées qui souffraient cruellement de la cherté de la vie et des allocations plus importantes ont été remises, après des enquêtes discrètes, aux ascendants, aux enfants et aux veuves de nos sociétaires morts à l'ennemi ou dans les ambulances. Ils étaient, au 1^{er} janvier 1919, au nombre de quarante-neuf. Les secours extra-statutaires ainsi distribués dépassent 24.000 francs.

Notre dernière Assemblée générale a décidé par acclamation que nous ne devions pas nous contenter d'honorer ceux qui sont morts et dont le nom sera inscrit sur nos tables de marbre, mais qu'il fallait glorifier ceux que leur vaillance a distingués en leur méritant d'être cités à l'ordre du jour. Ils sont déjà au nombre de cent un, ayant obtenu cent trente et une citations. Cinq sociétaires ont été, pendant la guerre, nommés chevalier de la Légion d'honneur. Une rente viagère honorifique de 5 francs a été décernée pour chaque citation, elle sera servie à partir du jour où elle a été obtenue. Le nom de ces vaillants sol-

dats sera l'objet d'une inscription qui sera placée, comme la précédente, sur une table de marbre au siège de la Société.

Nous distribuerons de plus, après la guerre, un diplôme d'honneur spécial à chacun des sociétaires cités à l'ordre du jour et ce diplôme sera remis à la famille de ceux qui ne sont plus.

RÉSULTATS (1).

On a quelquefois critiqué l'Emulation chrétienne de Rouen, c'est tout naturel; son titre indiquant avec raison la pensée intime de ses fondateurs, a pu tromper ceux qui ne la connaissaient pas. Un jugement du tribunal civil de Rouen, rendu le 22 mai 1907, a fait justice des calomnies qui dénaturaient l'esprit de tolérance et de solidarité qui la distingue et qui répond si bien à l'inspiration chrétienne dont le souffle l'anime.

Les savants actuaires qui eurent le tort de vouloir appliquer à notre Institution les règles rigides de l'assurance nous avaient reproché d'être des empiriques et de ne pas savoir calculer.

En 1886, l'un d'eux, et non des moindres, M. Pierre de Lafitte, m'annonça qu'au bout de dix ans l'Emulation chrétienne aurait fait faillite. Nos pensions s'élevaient alors à 16.860 fr. 16 ;

(1) En corrigeant les épreuves on a remplacé les chiffres du 31 décembre 1917 par ceux du 31 décembre 1918.

elles s'élèvent aujourd'hui à 53.018 fr. 99, et dans ce même temps notre avoir disponible à la Caisse des retraites s'est élevé de 45.439 fr. 91 à 432.372 fr. 05.

Notre Caisse des prêts d'honneur, loin de justifier les appréhensions qu'elle avait fait naître, a dépassé nos espérances; son fonds de roulement de 12.000 francs a permis déjà de prêter plus de 90.000 francs, et telle est la scrupuleuse probité de nos sociétaires qu'il est resté presque intact.

A l'exception des indemnités de chômage qui ne sont causées ni par la maladie, ni par les accidents, notre Société remplit tous les services de la mutualité. Sur beaucoup de points elle est la première ou une des premières à organiser l'admission des femmes et des enfants, le service de maternité, les faveurs aux familles nombreuses, la pluralité des cotisations, la prolongation de l'indemnité de travail, l'indemnité pour les accidents, la mise en subsistance, la Caisse des prêts d'honneur, l'organisation progressive de la pension de retraite et les secours extra-statutaires accordés aux victimes de la guerre.

Que vous dirais-je ?

En 1871, avant l'extension donnée à notre Société, les dépenses étaient de 28.770 fr. 15; elles ont été l'an dernier de 135.259 fr. 16, mais, pendant ce même temps, les recettes de l'année s'étaient élevées de 35.752 fr. 71 à 199.185 fr. 42.

On prétend que les Sociétés de secours mutuels doivent se transformer complètement; on soutient même qu'à l'imitation de l'Allemagne elles devraient avoir toutes la même organisation et les mêmes statuts.

On prétend enfin qu'elles ne savent pas calculer, qu'elles sont impuissantes au point de vue de la maladie aussi bien qu'au point de vue de la retraite et, qu'à l'imitation de la Prusse, l'Etat devrait imposer à tous leurs services, l'obligation, ce qui nous réduirait au rang de simples fonctionnaires.

Je ne saurais trop protester contre de telles doctrines.

La Mutualité française a fait ses preuves, la souplesse et la variété avec laquelle chaque Société de secours mutuels se conforma à la diversité des temps et des milieux est un de ses charmes et une des causes de sa puissance; le dévouement de ses fonctionnaires s'affaiblirait bientôt s'ils perdaient leur indépendance. La liberté et la solidarité sont nos deux forces les plus grandes. Elles sont incompatibles avec l'obligation.

Quant à ceux qui nous raillent de notre impuissance, je les engage à méditer les chiffres suivants :

Les participants de l'Émulation chrétienne de Rouen avaient, au 1^{er} juillet dernier, versé librement et spontanément 2.810.130 fr. 44; leurs retraités avaient reçu 1.142.799 fr. 65 de rentes via-

gères. Les recettes de la Société s'élevaient à 6.569.583 fr. 27 ; ses dépenses s'élevaient à 4.726.241 fr. 35 ; son avoir était de 1.843.341 fr. 72.

De tels chiffres se passent de commentaires et démontrent, ce me semble, ce que peut, avec la liberté, la Mutualité française aidée et contrôlée par l'Etat.

DISCOURS, ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES BELLES-LETTRES

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL LOUIS DUBOIS

Archevêque de Rouen

LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULD

Archevêque de Rouen (1759-1800)

MESSIEURS,

J'apprécie grandement l'honneur qui me fut fait, l'an dernier, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Celui qui la présidait alors avec tant de distinction, Mgr Prudent, fut pour son archevêque, autant qu'aimable chanoine, parrain sympathique et dévoué. Je l'en remercie vivement, et avec lui vous tous, Messieurs, ses honorables collègues, qui avez bien voulu m'appeler à siéger au milieu de vous.

De longue date, j'ai appris à connaître les mérites de votre illustre Compagnie. Elle rayonne au loin comme un foyer vivant où, dans une cordiale union — deux fois sacrée à l'heure présente — dans un commun amour du vrai, du beau et du bien, se groupent les plus dignes

représentants rouennais de l'armée et de la marine, de la magistrature et du clergé, de l'enseignement et des autres professions libérales et l'élite aussi de nos concitoyens qui, malgré le souci des affaires, apprécient à leur juste valeur ce que le poète ancien appelait si finement : les calmes sanctuaires de la sagesse, *Sapientum templa serena*.

Vous avez pensé qu'un archevêque, un cardinal y pourrait bien avoir sa place. Ainsi rendez-vous hommage au siège illustre que j'occupe et à la pourpre dont Sa Sainteté Benoît XV a daigné me revêtir. Ainsi renouez-vous — une fois de plus — les liens qui depuis sa prime jeunesse unirent votre Compagnie aux archevêques de Rouen.

Mon prédécesseur, curieux d'art et d'histoire, fut heureux de vous appartenir. Le cardinal de Bonnechose, ami des plus célèbres académiciens de son temps et de quelques-uns du nôtre, se faisait un devoir et une joie d'honorer de sa présence vos séances solennelles. Au XVIII^e siècle, alors que votre Compagnie n'avait que vingt ans, le cardinal de La Rochefoucauld, qui fut académicien titulaire, lui offrit plusieurs fois la splendide hospitalité de la salle des Etats, transformée au goût de l'époque et nouvellement ornée des merveilleux paysages peints pour l'archevêché par Hubert Robert, et qui depuis... Laissons le passé trop récent et trop triste !...

Aujourd'hui — sous la présidence du très distingué commissaire général de la Marine, M. Neveu — c'est M. le Maire de Rouen qui reçoit, dans la salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, l'archevêque de Rouen, devenu son collègue à l'Académie.

Et en quelles circonstances ! M. le capitaine Valin a interrompu pour un instant sa dure et glorieuse existence de soldat ; il est revenu du front de Verdun pour accueillir ici l'ancien évêque de Verdun. Et quels souvenirs, Monsieur le Maire, et quels regrets et quels espoirs votre présence à pareil jour éveille en mon âme ! Avec vous ma pensée et mon cœur s'en iraient volontiers vers les bords ensanglantés de la Meuse... Mais je dois me rappeler que je suis aux rives de la Seine, à Rouen, à l'Académie.

Vous êtes, Messieurs, jaloux de vos traditions ; et puisqu'elles réclament d'un académicien qui prend séance, ce qu'on est convenu d'appeler un discours, j'essaierai de m'y conformer.

Ce ne sera pas y déroger, je pense, que de remercier tout d'abord l'assistance d'élite qui m'entoure en ce moment de sa sympathie et de ses vœux.

Ne soyez pas étonnés, Messieurs, que l'histoire diocésaine ait eu, pour son discours de réception, les préférences d'un archevêque. Il m'a semblé tout naturel de vous entretenir aujourd'hui de

celui de mes prédécesseurs du xviii^e siècle qui, archevêque de Rouen, comme moi, fut aussi et à ce titre, académicien, et le premier parmi les archevêques de Rouen.

Je n'ai pas le dessein de refaire la biographie du cardinal de La Rochefoucauld. Un de vos membres ecclésiastiques les plus estimés, Mgr Loth, s'est acquitté de cette tâche avec une éloquente érudition qu'on pourrait trouver peut-être trop abondante. Je voudrais — tout simplement — esquisser devant vous le portrait d'un prélat qui, par la dignité de sa vie, son dévouement au bien public, sa fidélité au Saint-Siège, et au roi, les souffrances de son exil et les tristesses de sa mort, clôt admirablement quatorze cents ans d'histoire rouennaise et se place comme un modèle de toutes les vertus archiépiscopales en tête du siècle qui sera le siècle du Concordat.

I

Dominique de La Rochefoucauld portait un nom des plus glorieux de France. Mais la branche des La Rochefoucauld dont il était issu — les La Rochefoucauld-Langheac — était plutôt de situation modeste. Son père était un montagnard du Cantal ; sa mère, Marie-Madeleine de Michel de la Champ — de bonne noblesse, elle aussi — une montagnarde de la Lozère. Tous deux s'étaient

installés à Saint-Chély, dans la maison paternelle de M^{me} de La Rochefoucauld.

Dominique fut le huitième des onze enfants issus de ce mariage. Il grandit dans l'air pur et les mœurs simples de la montagne. Ainsi se constitua chez lui un tempérament solide, qu'accusent plus tard et sa haute stature et sa forte carrure et sa longévité exempte d'infirmités. Ainsi se formèrent et la solidité de sa foi et la droiture de son caractère et la pureté de ses mœurs et la loyauté de sa vocation.

Le séminaire de Saint-Sulpice complète en son âme l'œuvre de sa pieuse mère.

Entre temps son oncle, un des chefs de l'Eglise de France, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, s'intéresse à lui et le prend sous sa protection. J'ai plaisir à saluer ici la mémoire d'un de mes prédécesseurs les plus éminents sur le siège primatial des Aquitaines. Ce que le neveu fut à Rouen, l'oncle l'avait été à Bourges. Pendant vingt-deux ans il administra son diocèse avec un zèle dont le souvenir est resté très intime au cœur des populations berrichonnes.

Dominique de La Rochefoucauld fut, quelque temps, vicaire général de son oncle. Mais bientôt l'archevêque de Bourges obtint pour lui l'archevêché de sa province natale, Albi. Douze ans après, il était transféré à Rouen. C'était en 1759. Il avait quarante-sept ans.

A partir de ce moment, il appartient tout entier à ce diocèse qu'il gouverna dans la prospérité comme dans l'épreuve, avec une dignité supérieure à la bonne comme à la mauvaise fortune.

Pendant trente ans — sur les quarante et un que dura son épiscopat — il est archevêque de Rouen avec tous les privilèges, toutes les charges que comportait ce titre sous l'ancien régime. Il jouit d'une des plus grandes fortunes territoriales du pays, à laquelle s'ajoutent les revenus de ses abbayes de Cluny, de Saint-Ouen, de Fécamp; au spirituel, il est le chef d'un des plus vastes et des plus religieux diocèses de France.

Il usa de ses privilèges avec une sage modération. Il s'acquitta de ses charges en véritable évêque, père des pauvres et pasteur des âmes, en fils soumis du Pape, en ami clairvoyant du Roi.

*
* *

C'est une administration vaste et compliquée que celle des biens de l'archevêché de Rouen, auquel appartiennent les seigneuries de Louviers, de Dieppe, de Déville, de Gaillon, d'Aliermont, avec leurs divers tribunaux, leurs nombreux fonctionnaires d'ordre administratif, fiscal, judiciaire (1).

(1) Archives départementales de la Seine-Inférieure, G. 409 à 697, 851 à 1098.

La Rochefoucauld s'occupe personnellement de tout : sa volumineuse correspondance avec Pellevé et Baroche, les agents généraux de l'archevêché, en est une preuve. Ainsi — pour citer quelques exemples — il fait établir les plans géométriques des cinq paroisses d'Aliermont (1), dresser papier terrier, cueilloir, et plan lavé pour chaque paroisse du comté de Dieppe (2) ; il s'intéresse aux bois abattus par les vents dans la forêt de Croixdalle ; il discute avec les Dieppois sur les droits de pêche et de coutume de l'archevêque (3) ; il exige la répression des délits de braconnage et la poursuite des voleurs de bois (4).

La défense de ses droits et de ses privilèges lui apparaît comme un devoir. « Je ne puis, écrit-il à Baroche en 1784, qu'applaudir au parti que vous avez pris relativement aux voleurs de mon bois de Déville. Je voudrais pouvoir fermer les yeux sur ce pillage : mais j'en suis le conservateur » (5). Et puis il veut, par son énergie mise au service de la justice, travailler à prévenir les bouleversements qu'il sent proches et qu'il redoute. Dès 1783 il écrit : « Il y a longtemps que la reconnaissance n'est pas la vertu la plus commune.

(1) *Ibid.*, G. 711 à 715.

(2) *Ibid.*, G. 928.

(3) *Ibid.*, G. 899 et 900.

(4) Le *Bulletin* de l'Histoire de Normandie (1889) a publié plusieurs lettres du cardinal à Baroche, administrateur des biens de l'archevêché.

(5) *Bulletin* de l'Histoire de Normandie, 1889, p. 229.

Les archevêques de Rouen ont fait tout le bien possible à leurs vassaux aux dépens de l'archevêché. Aujourd'hui ils voudraient se soustraire à leur autorité ; les curés me paraissent plus coupables parce qu'ils doivent donner l'exemple de la plus exacte justice à tout le monde et en particulier à leur seigneur temporel et spirituel ; ils excitent même la révolte. Je crois qu'il ne sera pas difficile de réprimer l'esprit *républicain* qui les anime » (1). Il s'y emploie, en tout cas, avec des vues exemptes d'égoïsme, pour sauvegarder les biens temporels et l'autorité religieuse dont il est dépositaire. Sa clairvoyance allait de pair avec son esprit de justice et son respect pour le droit.

Energique sur les principes, La Rochefoucauld savait se montrer, en pratique, conciliant et charitable. Dans la même lettre où il applaudit Barroche poursuivant les voleurs de bois, il écrit : « Je conçois que les gens qui voient de toute part du bois, soient tentés d'en prendre pour se garantir du grand froid qui règne partout. Vous pourriez voir avec M. le Curé de Desville quels sont les plus à plaindre. Peut-être pourriès-vous en leur donnant quelques cordes appaiser leur grande faim » (2).

Ceci est un détail. Voici qui est plus important.

(1) Lettre à Charles Perret, notaire à Bures, son procureur pour les seigneuries dépendant du comté de Dieppe.

(2) *Bulletin*, p. 229.

Quand La Rochefoucauld succède à de Saulx-Tavannes, plusieurs difficultés sont pendantes entre la ville de Dieppe et l'archevêque de Rouen. Il y a procès au sujet de la police, de l'établissement d'un marché franc, de l'élection des officiers du corps de ville... On en arrive bientôt, sur ces différents points, à des transactions avantageuses pour la ville (1). Le nouvel archevêque cède bénévolement de ses droits seigneuriaux. Il fait plus ; il se montre généreux et pour les communautés religieuses et pour la ville elle-même, contribuant pour une large part aux travaux des jetées (2). Et c'était justice à ses yeux. « Je tire, écrit-il, beaucoup de bien de cette ville de Dieppe ; il est juste que j'en répande un peu » (3).

Ce même esprit de justice l'inspire dans les dépenses qu'il fait pour l'entretien et pour l'embellissement des manoirs archiépiscopaux, et en particulier de l'archevêché.

(1) Voir aux Archives départementales, G. 885, deux arrêts du Conseil rendus de l'avis de l'archevêque et de son consentement, qui transfèrent à l'Hôtel-de-Ville la police générale de la ville, celle du pain, vin, cidre, bière, bois et chandelle. — *Ibid.* une transaction entre la Ville et La Rochefoucauld qui renonce à ses droits seigneuriaux sur la ville de Dieppe, celle-ci lui cédant en retour deux baraques à la poissonnerie et au marché aux fruits.

(2) La réédification était estimée à 242.000 livres ; la part contributive de la Ville s'élevait à 121.000 livres... Les officiers municipaux sollicitent l'aide de l'archevêque. Celui-ci écrit à ce sujet à son secrétaire, M. Aubry. (Arch. dép., G. 878.)

(3) Arch. dép., D. 460. Lettre à M. Le Ber, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, au sujet des Sœurs d'Ernemont.

Sans doute il songe bien un peu à son bien-être personnel — et c'est légitime — lorsqu'il se plaint, par exemple, que la pluie tombe dans sa bibliothèque ou que, par suite d'un oubli de M. le Premier Président, il n'y a pas, dit-il, au manoir « une bûche de bois pour nous chauffer cet hiver ». Et il ajoute avec humeur : « On ne veut donc pas que j'aïlle à Rouen. »

Mais en réalité il se fait scrupule de distinguer toujours avec soin ce qui lui appartient personnellement de ce qui est le patrimoine des archevêques. « Les meubles neufs (il s'agit de la bibliothèque) sont à moi, écrit-il, et par conséquent le prix qu'ils ont coûté ne doit pas être pris sur un fonds qui appartient à l'archevêché ».

Il est généreux. Les églises du diocèse sont l'objet de ses constantes libéralités. Dans ses tournées de confirmation, il encourage les paroissiens à entretenir, à réparer, à embellir le temple de Dieu : il fait plus ; il les aide de ses propres deniers. « Il y a longtemps, écrit-il à Baroche, que j'ai promis de payer 600 livres pour la chaire à prêcher de l'église de Bolbec ; je vous envoie le placet du menuisier ; je me reproche de l'avoir fait attendre si longtemps » (1).

Il avait résolu de restaurer sa cathédrale (2).

(1) *Bulletin Histoire de Normandie* (1889), p. 32.

(2) En 1759, à son arrivée à Rouen, les dépenses de restauration avaient été évaluées à 227.000 livres (G. 5421 et 5511). En 1763, restauration des cintres des croisées de la nef du côté Nord (G.

Mais la Révolution l'empêcha de réaliser son dessein. C'est lui — vous le savez — qui fut l'inspirateur du jubé à l'antique, destiné à remplacer le jubé gothique (1). Belle œuvre, en vérité et très riche ; mais *non erat hic locus*. Ce jubé a disparu ; ses membres sont épars. Les uns gisent à terre dans la cour d'Albane, où je ne saurais les voir sans regret ; les autres ont heureusement trouvé place dans la cathédrale : le douloureux crucifix et la vigoureuse sainte Cécile de Clodion ; et la suave et élégante Vierge du Vœu — don personnel du cardinal de La Rochefoucauld (2) ; trois chefs-d'œuvre qui suffisent à lui mériter la reconnaissance des artistes, des historiens et de tous les Rouennais.

*
* *

Bien plus encore doit-on lui savoir gré de sa

9855). En 1766, établissement de tambours aux portes du transept (*Ibid.*). En 1770, don par l'archevêque de deux grilles de fer à l'entrée des deux sous-ailes du chœur (G. 9856). En 1787, transformation de la porte principale par suppression du trumeau (G. 9860).

(1) Arch. dép., *Délib. cap.*, G. 9856 à 9861 et 8712 à 8721. *Pièces justificatives des comptes de la Fabrique*, 2827, 2812, 2814 et surtout 2834. Le cardinal pose la première pierre du jubé le 2 avril 1774 ; 20 septembre 1778, bénédiction des deux statues en marbre de sainte Cécile et de la Sainte Vierge ; 13 avril 1779, consécration par l'archevêque des deux autels du jubé ; 4 mai 1788, bénédiction du Christ en croix, de la Vierge et du saint Jean de Clodion, placés sur le jubé.

(2) *Délib. cap.*, G. 8712. Le Chapitre adresse des remerciements à l'archevêque pour le don qu'il avait fait à l'autel du Vœu d'une statue de marbre représentant la Sainte Vierge.

sollicitude dans le gouvernement de son vaste diocèse.

Rien de ce qui peut y favoriser la vie religieuse ne lui reste étranger. Nos archives l'attestent surabondamment. Elles contiennent des itinéraires de tournées de confirmation (1), des cahiers où se trouve indiqué sommairement l'objet des ordonnances rendues par l'archevêque à la suite de la visite des églises, de nombreuses enquêtes sur les confréries, les droits de patronage, etc...

Il n'est pas jusqu'à la question des cimetières qui ne le préoccupe, à Rouen surtout. A propos du cimetière du Mont-Gargan et autres nécropoles nouvelles, il écrit, en 1781, à son vicaire général : « Avant de permettre la bénédiction des terrains destinés aux cimetières de la ville, il faut en faire dresser des procès-verbaux pour en constater l'étendue proportionnée aux paroisses et la facilité pour le service. Il faut une croix à chaque cimetière, il faut de la décence, de la sûreté, et un abord facile » (2).

A cette époque la misère était grande parfois parmi le peuple. Comment le cardinal de La Rochefoucauld n'en eût-il pas été ému, lui dont la vertu principale fut sans contredit la bonté ? Dans une oraison funèbre prononcée le 20 novembre 1800 dans la chapelle française de Londres, l'au-

(1) Arch. dép., G. 1300.

(2) Arch. dép., G. 1300.

teur — un ancien professeur du collège de Rouen qui parlait en connaissance de cause — dit de l'archevêque défunt : « La miséricorde naquit avec lui ; la bienfaisance fut sa compagne, le plaisir de faire des heureux sa seule jouissance. Il se regarda comme l'intendant du père de famille, comme un simple économe, comme le dispensateur des biens qui lui avaient été confiés »...

Son apprentissage datait de loin. En 1752, le peuple d'Albi est éprouvé par une famine terrible : pas de pain et, à la place, pour toute nourriture, des racines arrachées dans les champs et dans les bois. L'archevêque réunit les curés de la ville pour organiser les secours, abandonne les revenus de son année et va lui-même à domicile consoler les affamés.

S'il ne rencontre pas à Rouen même détresse, il y déploie même charité.

En 1774 il envoie une lettre circulaire à tous ses curés pour les prier de lui dresser un état exact : 1° des fonds destinés dans chaque paroisse au soulagement des pauvres ; 2° des établissements fondés par la charité ; 3° des ressources qu'ils peuvent trouver (1).

Les réponses (2), avouons-le, ne sont pas encourageantes. De ci, de là, il y a bien quelques grands seigneurs généreux, comme cette du-

(1) Arch. dép., G. 841.

(2) *Ibid.*, G. 841 à 846.

chesse de la Force, qui a légué trente mille livres pour les pauvres d'Hugleville, de Saint-Denis-sur-Scie et d'Auffay; quelques œuvres de charité intelligentes, comme la fondation faite, en 1630, par un curé d'Harcenville, pour marier les pauvres filles ou pour instruire les garçons, ou comme l'établissement à Hattenville d'une « petite ferme pour recevoir les orphelins des matelots que les tempêtes font périr, de la paroisse de Criquebeuf, près Fécamp ».

Mais en général, les réponses des curés sont lamentables. Ils voudraient enrayer le mal, à l'exemple de leur archevêque; ils ne le peuvent. Beaucoup diraient volontiers, comme celui de Gamaches : « L'esprit de mendianisme s'est introduit depuis quelques années malgré moi ». Presque tous constatent le grand nombre de pauvres, la rareté des fondations de charité, la bonne volonté impuissante de trop de communautés religieuses, elles-mêmes réduites à une extrême pauvreté, la sécheresse de cœur et l'indifférence des gros décimateurs qui négligent leurs devoirs de charité et abandonnent pauvres de la commune et mendiants étrangers à la charge des curés qui eux-mêmes ont peine à vivre. A cet égard, le Chapitre de Rouen d'alors suivait peut-être trop facilement la coutume générale.

Cependant l'étendue et la profondeur du mal ne découragent pas la grande âme de La Rochefoucauld.

Des communautés sont trop pauvres : il les supprime d'office, et, conciliant ingénieusement les droits de la justice et les devoirs de la charité, il attribue, moyennant des pensions convenables, leurs dernières ressources à d'autres communautés dont il facilite ainsi les œuvres d'instruction ou de bienfaisance (1).

Il se fait l'avocat des pauvres. En 1768, à sa demande, la Chambre du clergé vote quarante mille livres pour subvenir au soulagement des pauvres de la ville de Rouen (2). En 1784, il représente au Chapitre l'état pitoyable des pauvres de la cité, éprouvés par un terrible hiver et il obtient de lui pour leur soulagement douze cents livres (3). Il favorise l'établissement des bureaux de charité et prépare ainsi l'œuvre qu'entreprendra, sous sa présidence, l'Assemblée provinciale de 1787 et la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie (4).

Le sort des ouvriers le trouve plein de sollicitude. La liste des fêtes chômées était longue à cette époque ; il la réduit notablement en leur faveur, et, pour leur procurer des ressources, il sollicite des ministres et de l'intendant l'organisation de travaux de voirie et la construction de monuments publics.

(1) Arch. dép., D. 462, 463.

(2) *Délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen*. Arch. dép., G. 5421.

(3) *Délib. cap.*, Arch. dép., G. 8720.

(4) Arch. dép., C, 2111 à 2120.

Mais surtout il donne sans compter. Citons quelques traits au hasard.

Voici une lettre adressée au Chapitre le 8 mars 1779. La Rochefoucauld vient d'être promu cardinal ; il annonce sa venue à Rouen pour la fin du Carême. Mais il déclare renoncer à faire une entrée solennelle ; il donnera aux pauvres ce que cette entrée aurait pu lui coûter (1).

Voici une lettre à Baroche du 22 juin 1780 : « Je vous envoie, Monsieur, un mandement de 600 livres pour les pauvres religieuses anglaises dites « Gravelines ». Je vous prie de ne pas perdre un moment pour leur faire parvenir ce petit secours ».

En voici une autre de 1784 : « Je vous envoie, Monsieur, la lettre que je reçois du curé de Bordeaux, près Fécamp ; il demande des secours pour les pauvres de sa paroisse. Il n'a reçu que 75 livres, ce n'est pas assez ; il faut lui donner encore 50 écus ; le temps exige de répandre des aumônes ».

En voici une quatrième écrite un mois plus tard : « Vous savez que j'ai contracté l'engagement de donner 20.000 livres à l'hôpital pour la construction de la chapelle. Voilà le temps où les travaux vont commencer. Je vous prie de remettre 10.000 livres au trésorier de cet hôpital ;

(1) *Délib. cap.*, Arch. dép., G. 8713.

je donnerai les 10 autres 1.000 livres l'année prochaine » (1).

En 1788 il demande à son receveur combien il reste encore : « 50.000 livres, Monseigneur ». — « Portez-en la moitié aux curés de Rouen ; leurs pauvres sont bien à plaindre ».

Une telle générosité le fit aimer du peuple et admirer de tous. A l'occasion de la pose de la première pierre de la chapelle de l'Hospice-Général — dont nous venons de parler — le *Journal de Normandie* du 2 juillet 1787 écrit : « On aimera avoir toujours un évêque dont la bienfaisance, compagne assidue de ses actions privées, se montre avec éclat mais sans faste, dans les occasions publiques... Il est des bienfaits et des bienfaiteurs qu'on n'oublie jamais ». Mais le plus beau témoignage rendu à la bonté de notre cardinal, c'est la lettre qu'après les inondations et l'hiver rigoureux de 1784 écrivit au Roi l'intendant général de la Généralité de Rouen, M. de Crosne, lui aussi un des grands bienfaiteurs de la cité : « Les actes multipliés de charité et de bienfaisance que M. le cardinal de La Rochefoucauld vient de faire dans le cours des visites de son diocèse sont trop intéressants et font une trop grande sensation dans la province pour que je n'aie pas l'honneur de vous en instruire ».

(1) *Bulletin* de l'Histoire de Normandie, 1889. — Au sujet de l'Hospice-Général, voir l'abbé Loth, *Histoire du Cardinal de La Rochefoucauld*, p. 85 à 91.

Et il demande au ministre d'en faire insérer le récit dans la *Gazette de France* pour le bon exemple (1).

Il avait raison, le sagace M. de Crosne. Il était bon qu'en face de l'insouciance des abbés de cour, de la méprisante ironie d'un Voltaire, de la stérile sentimentalité d'un Rousseau, se dressât la bienfaisance active de cet évêque, vrai disciple du Christ qui eut pitié de la foule affamée, vrai représentant de cette église catholique dont il observait les canons quand, à l'exemple de son illustre prédécesseur, Georges d'Amboise, il faisait de ses revenus trois parts égales, l'une pour lui, une autre pour l'entretien et l'ornementation des monuments et des églises, une troisième pour les pauvres.

Père du peuple, La Rochefoucauld n'a pas moins pitié de son indigence spirituelle que de sa misère matérielle. Aussi, pour lui rompre le pain de la vérité, veut-il un clergé digne et instruit ; il favorise les séminaires et organise, au lendemain de son cardinalat, les retraites ecclésiastiques annuelles. Aussi multiplie-t-il les écoles primaires gratuites ; il établit les Frères de Jean-Baptiste de la Salle et les Sœurs d'Ernemont au Havre, à Yvetot, à Dieppe. Dans cette dernière ville (2), où il

(1) Arch. dép., C. 1002.

(2) Pour les Sœurs d'Ernemont, voir Archives départementales, D. 432 à 472.

est doublement chez lui, il donne tous les ans — outre mille livres à chacun des trois curés pour les pauvres — mille livres aux Frères des Ecoles chrétiennes et quatre cents livres aux Sœurs d'Ernemont. Pour les fils de la bourgeoisie, il réorganise le collège de Rouen après la disparition des Jésuites et le collège d'Eu. Il en fonde de nouveaux à Caudebec-en-Caux, à Gournay, à Pavilly, au Val-aux-Grès, près de Bolbec. Là encore quel contraste entre cette paternelle sollicitude de l'évêque et la dédaigneuse indifférence des philosophes à l'égard du peuple !

Telle fut dans son ensemble l'administration épiscopale du cardinal de La Rochefoucauld. Il faut, pour la bien apprécier, la replacer dans le cadre historique où elle s'exerça ; on admirera davantage une conduite où s'allient si bien la dignité du grand seigneur, l'autorité de l'évêque et le dévouement du pasteur.

*
* *

L'archevêque de Rouen s'intéressait aux affaires générales de l'Eglise comme à celles de son diocèse. Il y joua un rôle de tout premier ordre.

En 1780 et en 1782, il présida les Assemblées du clergé de France et, à Paris, comme à Rouen, il ne laissa échapper aucune occasion de manifester le double amour qui animait son cœur d'évêque

français : le Pape et le Roi, Rome et la France.

Ces dispositions étaient les siennes de longue date. Déjà en 1755, il avait été avec son oncle, l'archevêque de Bourges, l'instigateur d'une adresse de l'Eglise gallicane au Pape. Qu'il me soit permis de souligner ici l'intime union dans la fidélité au Saint-Siège d'un archevêque de Bourges et d'un futur archevêque de Rouen. Ils y affirmaient — comme nous le proclamons nous-même — « la piété et le respect de tout le clergé français envers la mère et la maîtresse de toutes les Eglises », parce que, ajoutaient-ils noblement, nous sommes « jaloux de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix ». C'était parler, sentir et agir comme l'Apôtre...

Vingt-cinq ans plus tard il renouvelait sa profession de foi avec l'autorité que lui conférait sa qualité de président de l'Assemblée du clergé : « Dans tous les temps, disait-il, l'Eglise gallicane a pris le conseil et suivi l'autorité du siège apostolique dans les choses difficiles et douteuses ». Il devait voir, en des heures tragiques, se renouveler cet esprit de docilité du clergé de France envers Rome et l'histoire contemporaine nous en a offert un magnifique exemple, présent encore à toutes les mémoires.

La filiale soumission au Pontife romain n'a jamais nui, Messieurs, dans un cœur français, à la

générosité et à la clairvoyance de son patriotisme. La Rochefoucauld en est une preuve éclatante : à la France, au Roi qui l'incarne, il apporte le concours de son argent, de ses conseils, de ses prières et de son entier dévouement.

Une des causes principales de la chute de l'ancien régime, ce furent, vous le savez, des difficultés financières qu'on n'aurait aucune peine à résoudre aujourd'hui. La Rochefoucauld s'efforça de conjurer la crise, autant du moins qu'il était en son pouvoir. En arrivant à Rouen, il ordonna aux églises de porter leur argenterie à l'Hôtel des monnaies ; à la fin de 1789, par une lettre pressante, il engagea le Chapitre à remettre de même l'argenterie de la cathédrale.

On a trop dit que sous l'ancien régime le clergé était exempt d'impôts. Formule tendancieuse et absolument inexacte. La vérité, c'est que le clergé ne payait d'impôts que ceux qu'il avait auparavant consentis. Mais n'est-ce pas là le principe fondamental de notre organisation moderne ? Or les impôts consentis étaient nombreux, il y avait l'ordinaire, l'outre-plus, l'extraordinaire, l'alternatif, le triennal, les ministres et augmentation des ministres, les deux sous par livre, les rentes et gages, les augmentations de rentes et gages, sans compter les dons caritatifs extraordinaires. Au début de son pontificat, La Rochefoucauld était taxé au sixième de son revenu et le

diocèse entier payait plus de cinq cent mille livres ; et cela ne fit qu'augmenter (1).

Mais La Rochefoucauld ne tenait pas à l'argent, et il était heureux d'en offrir beaucoup à la Patrie. En 1780, il fait voter à l'Assemblée du clergé de France un don gratuit de trente mille livres : « Le clergé regardera toujours, dit-il, comme un de ses plus précieux devoirs celui de prouver son zèle pour le service du Roi et les intérêts de la Patrie ». — En 1782, président de la même Assemblée, il terminait son adresse au Roi par ces généreuses paroles : « Les dettes que le clergé a contractées pour le service de Votre Majesté sont immenses ; mais l'amour de son Roi et de sa Patrie interdit tout calcul... Sire, nous avons l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté quinze millions pour les besoins de l'État et un million en faveur des femmes et des enfants des matelots qui ont péri pour la Patrie ».

Ce patriotisme se traduit éloquemment dans ses lettres pastorales, lorsqu'il ordonne des prières pour le succès de la France ou pour la conclusion d'une paix conforme à la justice. Ce qu'il disait alors, nous pourrions — et avec plus de vérité encore peut-être — le redire aujourd'hui.

« Nous sommes citoyens français et chrétiens,

(1) Les Archives de la Seine-Inférieure contiennent de très nombreux documents sur ce sujet, en particulier dans la série G., n^{os} 5395 à 6124.

écrit-il en 1760. Conservons le précieux héritage de nos pères, l'amour de la vertu, l'amour de la Patrie, l'amour de la religion. Le sort de nos armes peut être entre nos mains, puisqu'il est entre celles d'un Dieu qui exaucera ou rejettera nos prières, suivant les dispositions dans lesquelles nous les ferons ».

« Dieu de paix, s'écrie-t-il en 1762, faites cesser les calamités de la guerre, tournez les cœurs des rois ; ils sont entre vos mains ; portez-les à des vues pacifiques. Eclairés sur les vrais intérêts de leurs peuples, qu'ils cessent de se regarder avec un œil d'envie ; que les uns se montrent modérés, que les autres se rendent faciles et que tant de nations réunies par un même intérêt ne forment plus qu'un seul peuple ».

Les périls que court une nation lui viennent parfois plus du dedans que du dehors. La parole de l'Évangile : « Les ennemis de l'homme sont dans sa propre maison » peut trouver son application dans les sociétés. La Rochefoucauld le sentait quand, en 1780, il faisait voter une motion contre des doctrines jugées subversives de l'ordre public, et qui le furent en effet. Leur influence néfaste n'est pas encore éteinte. Il écrivait : « Encore quelques années de silence et l'ébranlement devenu général ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines ». Deux ans après, sous l'empire de la même préoccupation, il disait au

Roi : « Ainsi paraît s'avancer à grands pas une révolution dans les mœurs de la nation ». Ses pressentiments ne le trompaient pas ou plutôt ils lui donnaient, de l'avenir, une vue anticipée, que la réalité devait rendre plus terrible encore et plus douloureuse.

Ces craintes — qui étaient d'un évêque vigilant et d'un patriote éclairé — l'attachaient davantage, semble-t-il, au Roi trop bon et trop faible, en qui il prévoyait une victime. Il est heureux, en 1786, de recevoir solennellement Louis XVI, en son palais archiépiscopal de Rouen.

Il lui avait fait tout d'abord les honneurs de sa cathédrale. Le Roi s'était agenouillé sur un carreau de velours, avait baisé la croix. Dans un discours (qui a échappé à Mgr Loth) La Rochefoucauld le félicita de ses victoires et se dit fier de porter à ses pieds « le tribut de l'hommage, du respect et de la soumission d'un clergé dont la régularité des mœurs, l'utilité du zèle et des lumières fait la consolation du premier pasteur et l'estime du public » (1).

Le soir — c'était le 28 juin — Roi et archevêque partent pour Gaillon, salués des volées joyeuses de la Georges d'Amboise. Et voici que tout à coup la vieille cloche s'arrête, fêlée. Le peuple y voit un mauvais présage et la foule, attristée, se disperse.

(1) *Délib. cap.*, Arch. dép., G. 8722.

Glas de la royauté, a-t-on dit. Si, en réalité, le peuple en son insouciance n'eut pas de pareils pressentiments, La Rochefoucauld lui, n'avait pas attendu la fêlure de la Georges d'Amboise pour avertir le Roi des dangers que courait son trône et avec lui la France.

Son amour du Roi, en effet, était inséparable de son dévouement à la France. Son royalisme était loyalisme. On le vit bien en 1787 lors de la réunion de la première Assemblée provinciale de la Généralité de Rouen. Nommé président de cette grande institution — récemment créée — d'où devaient sortir nos Conseils généraux, il offrit un dîner aux députés à l'ouverture de la session. Un des membres voulut porter la santé du cardinal président. La Rochefoucauld se lève et dit : « Non, Messieurs, c'est au bien public que nous devons boire » (1).

Le bien public, c'est-à-dire, pour lui, le bien de la religion et le bien du peuple, tel fut, comme homme politique et comme évêque, son unique préoccupation dans cette partie de sa vie où il nous faut maintenant le suivre : la période révolutionnaire.

II

Au moment où éclatait la Révolution, le cardinal de La Rochefoucauld avait acquis dans le

(1) Arch. dép., C. 2110 à 2112. Il fut aussi président de la Commission intermédiaire de Haute-Normandie (C. 2113 à 2119).

clergé de France une situation exceptionnelle. Son épiscopat déjà long, à Albi et à Rouen, ses enquêtes, ses visites pastorales, la part prise par lui depuis trente ans aux travaux des Assemblées provinciales et nationales du clergé, de la Chambre diocésaine et du Bureau des syndics généraux du clergé de Normandie, sa présidence de l'Assemblée provinciale de Normandie, tout cela et, plus encore, la clairvoyance de son esprit et la bonté de son cœur, le destinaient à jouer un rôle important dans la crise nationale qui suscita d'abord tant d'enthousiasmes et déclina par la suite tant de colères et tant de haines.

Un des vôtres, M. le président Chanoine-Davanches, dans sa récente étude sur *La Vie sociale à Rouen pendant la Révolution*, a parfaitement résumé les intentions et les actes du clergé de Rouen lors des élections aux États-Généraux... « A Rouen, l'Assemblée ecclésiastique fit preuve de l'esprit le plus parfait de tolérance et de conciliation et se montra animée du désir à peu près unanime d'arriver à l'amélioration de la chose publique au moyen du sacrifice volontaire de certains droits et privilèges. Elle accueillit avec bienveillance la demande toute courtoise que le Tiers-Etat fit faire vis-à-vis d'elle par l'intermédiaire de Thouret pour solliciter une commune entente ; dans un long mémoire elle réclama avec lui la refonte du Code criminel et de la législation civile, la réforme de l'administration finan-

cière, l'établissement de l'impôt sur une base plus équitable, la suppression de certains privilèges et abus...

« Puis dans un élan spontané et pour bien montrer que par la présentation de ces derniers vœux elle n'entendait aucunement viser son vénérable archevêque, le cardinal de La Rochefoucauld, par sept cent quatre-vingt-trois voix sur sept cent quatre-vingt dix-neuf votants, elle l'élut premier député du clergé aux Etats-Généraux » (1).

Au milieu des acclamations, le cardinal se lève : « Je suis moins sensible, Messieurs, dit-il, à la députation qu'à l'amitié qui vous l'inspire ; je ne pourrai vous convaincre de ma reconnaissance qu'en remplissant exactement les *ordres* que vous me donnerez ». Les *ordres* : l'expression a dépassé et trahi la pensée du bon cardinal, véritablement ému et novice encore dans la langue parlementaire. L'Assemblée, respectueuse, le comprend, et, dit le procès-verbal, proteste qu'elle ne veut charger son vénéré président que de ses vœux et de ses prières... Cette scène est caractéristique ; il y a du nouveau en France et les sophismes de Rousseau ont déteint sur ceux-là même qui les condamnent.

Cette teinte, heureusement, est passagère et

(1) L. Chanoine-Davranches, *La vie sociale pendant la première partie de la Révolution (1789-1798), Rouen et environs*, in-8° de 560 pages (1916), pages 35 à 38.

superficielle. La grande âme de la Rochefoucauld nous paraîtra plus grande encore au cours des événements qui vont bouleverser et bientôt ensanglanter la France : il demeurera au milieu de la plus effrayante tempête, ferme dans ses principes, inébranlable dans sa foi et sa fidélité à l'Eglise, toujours animé du patriotisme le plus élevé et le plus pur.

Président aux Etats-Généraux de l'Ordre du clergé, l'archevêque de Rouen défend avec modération les privilèges qu'il croit légitimes ; mais, esprit ouvert et conciliant, il ne s'entête pas dans une opposition irréductible (1). Devenu simple député de l'Assemblée constituante, il vote avec le Tiers-Etat pour défendre toutes les dispositions économiques qu'il juge sages et opportunes. Courageusement il lutte pour défendre la Royauté et l'Eglise, qu'il aime toutes deux autant que d'autres, autour de lui, les haïssent. Il est trop bon pour répondre à la haine par la haine ; mais trop clairvoyant aussi pour ne pas présager dans quel gouffre vont jeter la France et l'Eglise, la faiblesse du Roi, l'inconscience de la noblesse, les divisions du clergé et les ambitions du Tiers-

(1) Louis XVI, dans une lettre à La Rochefoucauld en date du 27 juin 1789, ayant « engagé son fidèle clergé à se réunir, sans délai, avec les autres ordres », le cardinal obéit immédiatement. « L'Assemblée, dit le *Moniteur*, est sortie ayant le cardinal de La Rochefoucauld à sa tête et s'est réunie aux deux autres ordres pour former l'Assemblée nationale ».

Etat. Vêtu d'un simple frac noir, sans aucun insigne de sa dignité, triste et silencieux, il assiste aux séances de l'Assemblée jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 1791. Quand la Constituante se sépare, la Révolution est faite. Le Roi, revenu de Varennes, en est le prisonnier ; l'Eglise, déchirée par la loi sur le serment civique, en est la première victime.

La Rochefoucauld, qui a cédé sur des questions d'intérêt matériel, reste intransigeant sur les droits imprescriptibles de l'Eglise, sur l'obéissance au Saint-Siège. Il refuse le serment, il maintient ses relations avec le Pape, il continue de se dire et d'être — en droit et en fait — archevêque de Rouen.

La Révolution tentait alors d'établir une Eglise nationale et catholique qui fût du Christ sans être du Pape. Pure chimère et tentative sacrilège ! La Rochefoucauld voit le péril. Entraînant à sa suite les archevêques et évêques députés, il demande à Rome la ligne de conduite à suivre (1), signe le premier une adresse à Pie VI, toute pénétrée de l'esprit de vraie liberté (2) et reçoit les

(1) Arch. Vat., App. Epoc. Napol. Francia, liasse XXI, trente-cinq lettres de La Rochefoucauld, 12 juillet 1790-20 décembre 1793. Cf. Em. Sevestre, *Sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie*, p. 7.

(2) 3 mai 1791.

instructions du Pape (1) ; il écrit, il agit comme le chef incontesté de l'Église de France, fils soumis du Saint-Siège.

En vain le décrète-t-on d'accusation à l'Assemblée (2) ; en vain les tribunaux de Rouen condamnent-ils ses instructions pastorales à être brûlées par la main du bourreau au pied du grand escalier du Palais-de-Justice (3) ; en vain a-t-on la prétention d'élire dans la cathédrale des « évêques de Rouen, métropolitains des côtes de la Manche » (4) ; en vain a-t-on voulu enrichir les diocèses de Versailles, de Beauvais, d'Amiens et d'Evreux des dépouilles territoriales du beau diocèse de Rouen... La Rochefoucauld n'abandonne aucun de ses droits, aucun de ses titres, aucune de ses obligations. Seul, il reste archevêque de Rouen, primat de Normandie ; et malgré toutes les difficultés et les dangers, il ne cesse pas d'en exercer les fonctions. Il a nommé des vicaires généraux ; il fait à Paris des ordinations pour les clercs de son diocèse (5) ; il écrit des lettres vigoureuses de protestation aux élec-

(1) Brefs de Pie VI des 31 mars 1790, 10 mars 1791, 7 janvier 1792, publiés par Rheiner dans *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, de 1790 à 1800*, 2 vol., 1758.

(2) 5 et 18 juin 1791.

(3) Jugement du Tribunal du district de Rouen du 24 mars 1791 contre l'Instruction pastorale sur la Constitution civile du clergé.

(4) Arch. dép., L. 202 à 214, 1190 à 1175.

(5) Archives de l'Archevêché de Paris, Registre des Ordres de 1790 à 1801.

teurs de ses prétendus remplaçants et à ses remplaçants eux-mêmes (1). Ceux-ci d'ailleurs avaient gardé jusque dans le schisme un fond de conscience catholique et deux d'entre eux seront pourvus d'un siège épiscopal par le Pape au moment du Concordat (2).

Il n'y a donc — de 1789 à 1800 — qu'un seul archevêque de Rouen ; celui qui avait été créé tel en 1759 par la grâce divine et la miséricorde du Siège apostolique et qui, plutôt que de renoncer aux responsabilités de sa mission, quittera, octogénaire, la France sa Patrie, pour vivre dix ans encore en exil et mourir sur la terre étrangère.

III

Après la dissolution de la Constituante, La Rochefoucauld ne revint pas à Rouen. Son palais lui avait été enlevé et il avait dû faire vendre ses meubles. Il resta donc à Paris, entouré de la vénération de tous, consolant et soutenant le Roi. Il refusait d'émigrer.

(1) Lettre du 23 janvier 1791 aux électeurs du département : « Il me revient de toute part qu'il se forme une assemblée pour me nommer un successeur... » (Bibl. nat., L, d 4/3297). — Ordonnance du 5 avril 1791 condamnant comme « radicalement nulle et de nul effet » l'élection de Charrier de la Roche.

(2) Charrier de la Roche devint évêque de Versailles ; Leblanc-Beaulieu devint évêque de Soissons. On sait qu'il n'y eut que dix évêques constitutionnels acceptés par le Pape pour de nouveaux sièges en 1802. Un autre évêque constitutionnel de Rouen, Gratien, fut mis en prison pour avoir défendu le célibat ecclésiastique.

Mais voici les massacres de septembre et, parmi les victimes, les évêques de Saintes et de Beauvais, tous deux La Rochefoucauld, tous deux ses parents. Il cède enfin, demande ses passeports, s'embarque pour l'Angleterre, et, de là, passant en Hollande, s'installe à Maëstricht. L'armée de la Révolution assiège bientôt cette ville; un obus tombe dans la chambre du cardinal (1). Et ce vieillard de quatre-vingt-deux ans reprend sa course errante, séjourne un peu à Bruxelles, où il célèbre pontificalement un service funèbre pour la reine Marie-Antoinette (2) et finit par s'établir à Münster (3).

Il n'y reste pas inactif. Exilé, il a perdu les avantages et les honneurs de son titre, mais il continue à en assurer les charges.

Les richesses passées, il ne les regrette pas. Ne disait-il pas un jour au fidèle abbé Baston, qui nous le raconte en ses Mémoires : « Mon ami, j'ai eu 400.000 livres de rentes et j'étais moins heureux, moins content que je ne le suis avec 10.000 livres » (4). Je le crois bien; la moitié de ces dix mille livres servait à secourir les exilés pauvres ou malades.

(1) *Mémoires de l'abbé Bouic, curé de Beuzevillette, publiés dans l'Histoire du doyenné de Doudeville* (1861).

(2) *Mémoires de l'abbé Baston, publiés par Mgr Loth* (1897-1899).

(3) Février 1894.

(4) *Mémoires de l'abbé Baston*, t. IV, p. 469.

Les honneurs, il ne s'en soucie plus — sinon pour faire respecter dans l'exil la pourpre cardinalice qu'il porte et l'autorité archiépiscopale à laquelle il ne peut ni ne veut renoncer. Il est loin le temps où, comme le rapportent les Annales du Chapitre, il entraît au chœur de sa cathédrale en laissant traîner la longue queue de sa grande chape rouge, précédé de deux gentilshommes portant l'un son aumusse, l'autre, une masse d'or, et entouré de toute une cour laïque et ecclésiastique. Les honneurs ne l'avaient ni grisé ni perverti ; le malheur ne le découragea pas.

Loin de Rouen, il est plus que jamais archevêque de Rouen. « Dans son exil, dit l'abbé Baston, il ne passe pas un seul moment sans prendre soin de son diocèse » (1). De cette sollicitude les preuves abondent ; je n'en citerai qu'une : le témoignage que lui rendent les vicaires capitulaires nommés à sa mort pour gouverner temporairement le diocèse. Ils avaient été, de 1792 à 1800, ses délégués à Rouen, sans cesser jamais d'être en communion avec lui, leur chef et leur père. Leur témoignage est donc irrécusable. Or ils écrivirent : « La situation du diocèse s'est grandement améliorée. Grâce à la sage et prudente administration de notre vertueux prélat, bien des plaies ont été cicatrisées, bien des maux ont été guéris. Malgré les mal-

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 471.

heurs du schisme, malgré les fureurs de la persécution, cette Eglise voit encore avec joie un peuple nombreux et docile marcher constamment sur les pas d'un clergé édifiant et fidèle » (1).

Le zèle du vénérable exilé ne tenait pas compte du démembrement de son diocèse, opéré contre tout droit par la Révolution. Dans les archives révolutionnaires (2), je trouve, à la date du 18 brumaire an VII, une dénonciation de l'administration centrale du département de l'Eure au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Seine-Inférieure contre un habitant de Glos-Montfort; on avait saisi en sa possession une lettre adressée à « Messieurs les Vicaires généraux sous l'obédience de Mgr Dominique de La Rochefoucauld, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, archevêque de Rouan », et, ajoute la dénonciation « souscrite d'un acte du nommé Malleux, se disant vicaire général ».

Ce zèle vraiment inlassable s'étendait plus loin encore — jusqu'aux autres diocèses de France, privés de pasteurs. Dès 1791, nous apprend le vicomte de Richemont (3), « une Commission d'évêques réfractaires s'était constituée à Paris

(1) Lettre datée de Rouen, le 22 décembre 1801 et signée par Saint-Gervais, doyen et vicaire général, Papillaud, vicaire général, Malleux, vicaire général.

(2) Arch. dép., L. 308.

(3) *Correspondance*. p. 75.

sous l'impulsion et la présidence du cardinal de La Rochefoucauld ». Exilé, celui-ci continue l'œuvre commencée; il est vraiment, comme le dit l'épithaphe gravée sur son tombeau d'exil (1), « le doyen » de l'épiscopat français, non seulement par l'âge, mais par l'activité que ni les ans ni les malheurs ne peuvent affaiblir et par l'autorité qu'ils accroissent.

De cette activité, de cette autorité, ses frères d'infortune bénéficient tous les premiers. Ils sont deux mille à Münster, et parmi eux deux cents sont de Rouen. Il les reconforte en louant leur héroïsme; il les console en leur montrant la fécondité de leur sacrifice. Ecoutez la lettre (2) qu'il leur adresse — et que signent après lui les évêques français qui l'entourent, parmi lesquels il me plaît de saluer de Jouffroy-Gonssans, le saint évêque du Mans, de Puységur, archevêque de Bourges, et de la Ferronnays, évêque de Lisieux. Ecoutez; on croirait entendre Polycarpe ou Irénée :

« Ces vaillants qui, pour ne pas trahir leurs devoirs envers l'Eglise, ont abandonné leur patrie et tous les biens terrestres, alors que la justice aurait dû leur garantir le bien-être, qu'ils se rap-

(1) Attribuée à l'abbé de Pradt, elle a été publiée par Mgr Loth, dans son *Histoire du Cardinal de La Rochefoucauld*, p. 656.

(2) Mgr Loth, *op. cit.*, p. 607.

pellent toujours, je les en supplie, le bienfait de la grâce divine qui leur a donné la force de se sacrifier pour la religion; qu'ils redoublent par conséquent d'efforts afin que par leurs œuvres de salut, leur patience, leur ferveur, leur charité, leur tact, ils rendent partout témoignage de leur foi.

« Qu'ils prient pour que Dieu, le Père des miséricordes et l'auteur de la paix, daigne écarter les coups de sa justice de son peuple de France. Que les yeux fixés sur le Christ et sur les martyrs qui marchent sur ses pas, ils ne se laissent jamais, en parlant de leurs persécuteurs, entraîner par la haine et la rancune, mais qu'ils prient pour eux ».

Puis avec le calme que donne aux sages l'approche de l'éternité, et la bienveillance qu'inspire aux intelligents la longue expérience de la vie, il leur conseille la prudence, la simplicité et la reconnaissance envers ceux qui leur donnent l'hospitalité.

Lorsqu'il réunit ses prêtres autour de lui, il leur apprend à parler du présent sans amertume et du passé sans regret. Il se plaît à leur raconter sa vie à Rouen, son rôle aux États-Généraux et surtout à leur parler de Louis XVI, de la réception qu'il lui fit à Rouen et à Gaillon. « Ce furent là, aimait-il à répéter, les plus beaux jours de ma vie ». Touchante réciprocité ! Au Temple, dit-on, Louis XVI s'informait souvent du cardinal de La Ro-

chefoucauld (1), et celui-ci, dans l'exil, ayant échappé aux terroristes, se plaisait à reporter le souvenir de son cœur vers le Roi martyr.

Six ans se passèrent ainsi. La Rochefoucauld avait quatre-vingt-huit ans et il était encore robuste de corps et d'esprit — comme devait l'être plus tard le cardinal de Bonnechose, dont la vieillesse et la mort rappellent tant celles de l'illustre exilé. Deux jours de maladie, le temps d'offrir sa vie à Dieu pour la France et ce fut fini. C'était le 23 septembre 1800.

La Rochefoucauld, pleuré de tous, même des Westphaliens, fut inhumé dans la cathédrale de Münster, en face de l'autel de la Piété où d'ordinaire il célébrait la messe : *ante aram sub qua Deo immolabat victimam*. Beaucoup plus tard, en 1875, le cardinal de Bonnechose — né l'année même de la mort de La Rochefoucauld — fit ramener solennellement ses restes dans la cathédrale de Rouen où, en attendant la résurrection, ils reposent dans la chapelle de la Sainte Vierge, près des d'Amboise et du premier de Harlay.

*\n
* *

J'ai crayonné rapidement, mais avec respect, quelques traits de cette grande et noble figure qui

(1) *Mémoires particuliers sur le règne de Louis XVI*, par M. F. de Bertrand-Moleville, Paris, Richard, t. II, p. 339.

se détache en un relief saisissant sur le tableau de l'histoire religieuse — diocésaine et nationale — dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Si imparfait que soit le dessin, vous conclurez avec moi, Messieurs, qu'il y a profit et fierté pour un archevêque de Rouen de l'avoir tracé et pour des Rouennais d'y reconnaître un des grands bienfaiteurs de leur cité, de leur pays et de la France.

Une vie comme celle du cardinal de La Rochefoucauld, si longue et si pleine, si diverse par les événements qui en ont constitué la trame, si brillante et si douloureuse, si noble et si condescendante, orientée tout entière vers le bien, dirigée par une haute conscience et par le sentiment très noble des plus graves responsabilités, illuminée par la foi et remplie par les manifestations d'un zèle vraiment apostolique, laisse à la postérité plus qu'un souvenir — des exemples féconds de vertu, qui provoquent l'admiration, l'imitation, la reconnaissance. Personne ici ne les oubliera.

Pourquoi faut-il qu'une telle vie ait pris fin dans l'exil? « L'exil est impie », disait le proscrit de Guernesey. Puisse la France ne plus connaître cette impiété! Les exilés d'hier sont accourus au premier appel de la Patrie; la Patrie ne souffrira plus que les passions politiques dispersent une fois encore les fils de la grande famille française. Ceux d'entre eux qui survivront à la guerre sanglante ont bien mérité de rester au foyer commun qu'ils auront vaillamment contribué à défendre.

Assez de haine ; l'amour seul peut faire œuvre de vie.

Et s'il nous fallait ici quelque voix d'outre-tombe pour nous prêcher une union sacrée définitive, dans la pratique de la vraie fraternité, issue de l'Évangile, nous évoquerions celle du grand archevêque qui revit ce soir dans votre docte assemblée : le cardinal Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL LOUIS DUBOIS

PAR M. LUCIEN VALIN.

GAUTIER DE COUTANCES

Archevêque de Rouen,
Grand Justicier d'Angleterre.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Le fond du récit a été emprunté à la *Chronique de Roger de Hoveden*, édition Stubbs (Collection du Maître des Rôles), t. III, à laquelle chronique il est renvoyé d'une manière générale. = R. de Ho.

Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, édition Léopold Delisle (Société de l'Hist. de Normandie), 2 vol., 1872-1873. = R. de To.

Benedicti Petroburgensis, *Gesta Henrici, Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XVII. = Ben. Petrob.

Radulfi de Diceto, *Imagines historiarum* (collection du Maître des Rôles), = R. de Dicet.

Gervasii Monachi Cantuariensis, *Opera quæ exstant historica*, édition Stubbs (collection du Maître des Rôles), 2 vol., 1879. = Ger. Cant.

Ricardi Diviensis, *De rebus gestis Ricardi*, édition Howlet, t. III (collection du Maître des Rôles). = Ric. Div.

Hist. de Guillaume le Maréchal, publiée par P. Meyer (Société de l'Histoire de France), 3 vol., 1891-1901. = Guil. Mar.

OUVRAGES

Court, Household and Itinerary of King Henri II, by the Rev. R. W. Eyton. London, 1878.

Recueil des Actes de Henri II, par Léopold Delisle, Introduction, 1909.

ÉMINENCE,

C'est au bivouac du bois de Thierville, à quelques kilomètres de Verdun et en vue de votre ancienne cathédrale que j'appris que vous aviez été transféré au siège de Rouen. Il y avait quelques jours à peine que nous étions là et, pour nous y rendre, nous avons déjà parcouru par la route une partie de votre ancien diocèse. Nous avons débarqué tout près de ce petit bourg de Sommeilles que les Allemands, sans motif, incendièrent en entier un matin et, par une suite de villages lamentablement ruinés, nous étions arrivés à la Queue de Mala d'où on découvre, au fond d'un immense panorama, les premiers forts de la place. Puis, après Lempire, ayant gravi une côte raide, nous atteignîmes la gorge qui sépare le fort de Dugny de celui de Landrecourt, et alors, pour la première fois, j'aperçus Verdun. Dans la splendeur éblouissante de soleil d'un matin de printemps, la ville sur laquelle étaient tournés les regards angoissés de l'univers entier m'apparut assise sur les bords de la Meuse d'argent, dominée par les tours carrées de sa cathédrale. Dans le faubourg Pavé, un vaste incendie était allumé. Les flammes rougeoyaient, très hautes, se prolongeant en une énorme colonne de fumée noire qui montait en se tordant vers le ciel. Les collines élevées qui entourèrent la place au Nord et à l'Est,

les côtes de Belleville et de Saint-Michel, étaient embrasées par les lueurs d'innombrables pièces lourdes tirant sans répit, et, derrière Souville, Douaumont, tel un volcan, fumait dans le ciel bleu. C'était le 3 avril, et notre corps d'armée apportait à Verdun le secours des fils de la Normandie. Les régiments se hâtaient vers les bois de la Caillette et de Vaux-Chapitre pour rétablir nos lignes qui venaient d'être entamées. Pauvres amis que j'ai vus monter si pleins de vie, de foi et d'enthousiasme, et dont tant ne devaient point revenir ! Héros admirables ! Héros immortels ! disparus à jamais dans ces ravins effroyables, régions de la désolation, de la terreur et de la mort, votre sacrifice n'a pas été inutile ! Vous et vos frères du 39^e et du 239^e qui arrêtaient à Fleury, le 23 juin, le suprême effort de l'Allemagne contre Verdun, en donnant votre sang en ces journées mémorables, vous avez contribué à sauver la France !

Pendant près d'un an, j'ai parcouru la Meuse en tous sens. J'ai connu ce pays et je l'ai aimé. Au hasard des étapes, j'ai vu Bar, la ville des Ducs, bâtie sur les flancs d'un éperon dominant l'Ornain, couronné par l'antique forteresse des puissants seigneurs du Barrois ; Benoîte-Vaux, l'un des sanctuaires les plus révévés de la Lorraine ; Vaucouleurs, d'où Jeanne partit pour accomplir sa mission de délivrance, et, tout à l'extrémité, à l'endroit où les départements de la

Meuse, des Vosges et de Meurthe-et-Moselle se rejoignent, Goussaincourt, d'où l'on découvre le berceau de l'héroïne, Domrémy-la-Pucelle. Et, que ce soit dans la large vallée où la Meuse coule entre deux rangées de hautes collines couvertes de forêts sombres, le long des rives gracieuses de l'Aire, aux sources de l'Aisne, ou dans la sévère vallée de l'Ornain, chaque fois que dans une de ces accueillantes maisons lorraines où l'hospitalité est de tradition, j'ai prononcé votre nom, j'ai pu me rendre compte, Eminence, à quel point, malgré le temps écoulé, votre souvenir était resté vivant parmi vos anciens diocésains et de quelle façon respectueuse et émue ils parlaient de celui qui fut pendant huit années leur pasteur, de son exquise bienveillance, de l'aménité de son caractère et de ses hautes vertus.

Je vous connaissais donc avant même que vous ne fussiez arrivé dans votre nouvelle ville archiepiscopale, et, l'accueil enthousiaste qui vous y fut réservé, lorsque vous y fîtes votre entrée, n'a point été pour me surprendre.

Huit ans, vous restâtes sur le trône des Princes-Evêques, gouvernant spirituellement cette marche lorraine où, de tout temps, les cœurs français ont battu plus fortement. Mais de plus hautes destinées vous appelaient ailleurs. En novembre 1909 vous étiez promu à l'archevêché de Bourges et, dans cette Eglise qui osa disputer à Lyon la Primatie des Gaules, vous avez donné une preuve

nouvelle des brillantes qualités que vous aviez déjà manifestées au milieu des populations du Barrois.

Ce fut une bonne fortune pour le clergé et les fidèles de notre diocèse, Eminence, lorsque vous fûtes transféré à Rouen. Il appartenait à un prélat tel que vous, de venir prendre rang à la suite des illustres archevêques qui ont occupé le siège de saint Romain et dont un grand nombre ont marqué avec éclat dans les fastes de notre histoire nationale. En vous appelant presque aussitôt à entrer dans le Sacré Collège, Sa Sainteté a montré en quelle estime elle tenait votre caractère et la belle unité de votre vie.

C'est un grand honneur pour l'Académie que de recevoir dans son sein un Prince de l'Eglise. La Compagnie, en me chargeant de vous souhaiter en son nom la bienvenue, au moment où Votre Eminence vient prendre séance parmi nous, m'a manifesté une bienveillance excessive dont je lui demeurerai toujours reconnaissant. Mais c'est un honneur bien redoutable que celui qui m'est échu, et dont je sens, en ce moment, tout le poids. Laissez-moi vous dire, Eminence, en toute simplicité, que dans ce milieu où les esprits sont exclusivement tournés vers les Belles-Lettres, vers les Sciences ou les Beaux-Arts, vous trouverez, en même temps que la considération qui est due à votre caractère, à vos talents et à vos vertus, la respectueuse déférence qui s'attache à la haute

dignité ecclésiastique dont votre Personne est revêtue.

J'aurais voulu, pour marquer de mon mieux cette journée, vous apporter une étude approfondie sur l'un des plus remarquables parmi vos prédécesseurs. Les circonstances qui ont limité à la fois, pour moi, le temps et les moyens, ne m'ont pas permis de traiter à fond un sujet. Au lieu du travail que j'aurais essayé de ne point rendre trop indigne de l'honneur qui m'est fait, j'aurai le vif regret de n'offrir à Votre Eminence qu'une simple esquisse. Parmi tous les prélats qui, durant la période ducale, se sont succédé sur le trône archiépiscopal et primatial que vous occupez aujourd'hui, il en est un dont la figure est particulièrement attachante, parce que, avec des qualités supérieures, il joua un rôle de premier plan dans les grands événements politiques de son temps. Gautier de Coutances tint le siège primatial de Normandie de 1184 à 1207. Il fut l'un des conseillers les plus écoutés du Plantagenet et des rois, ses deux fils : Il occupa, sous le règne de Richard Cœur de Lion, les hautes fonctions de Grand Justicier d'Angleterre. C'est cet épisode de la vie du grand prélat que je tenterai de vous retracer aujourd'hui.

Nul, dans le passé, n'a porté avec plus d'éclat que Gautier de Coutances, le double titre d'Archevêque, Primat de Normandie. Il était de race anglo-saxonne, et naquit au pays de Cornouailles (1). Il avait étudié dans les écoles, à Oxford sans doute, car il porta jusqu'à son élection à l'évêché de Lincoln, le titre de *Magister*, conféré à ceux qui avaient suivi les cours de droit ou de théologie. Nous savons, par les chroniqueurs (2), qu'en 1149, *Magister Vacarius*, lombard d'origine, et plusieurs autres juriconsultes, vinrent en Angleterre pour y enseigner le droit romain, et que Vacarius avait ouvert, à Oxford, une école où se pressaient de nombreux disciples (3). Gautier fut très probablement un des premiers étudiants de l'Université d'Oxford, alors naissante, et qui, depuis, devait avoir de si brillantes destinées.

Il débuta dans les fonctions ecclésiastiques comme chanoine de Rouen. C'est là qu'il connut Raoul de Warneville, trésorier du Chapitre de la cathédrale, et, lorsqu'en 1173, celui-ci fut nommé chancelier du roi d'Angleterre, il emmena son jeune confrère avec lui.

La chancellerie de Henri II était un organe

(1) L. Delisle, *Rec. des Actes de Henri II*, Introd.

(2) R. de To, I, 250.

(3) Ger. Cant., II, 384.

considérable. C'était de là que partaient les innombrables actes qu'on expédiait chaque jour pour le gouvernement des Etats et l'administration des immenses domaines du Plantagenet. Parmi les fonctionnaires de cet important service, Gautier de Coutances ne tarda pas à occuper la première place. Raoul de Warneville, homme de mœurs simples et n'aimant pas la dépense, préférerait, lorsque la cour se déplaçait, ce qui arrivait constamment, envoyer à sa place Gautier, car, nous rapporte Raoul de Dicet, il ne voulait pas s'exposer, pour soutenir la gloire de son nom, à devoir traiter, en des repas magnifiques, ceux qui vivaient dans l'entourage du roi. Nous savons, par de nombreux actes et par les historiens du temps, que Maître Gautier avait à sa disposition le sceau royal et qu'il a fréquemment exercé l'emploi de chancelier au temps des deux titulaires Raoul de Warneville et Geoffroy, fils du roi Henri.

Les fonctions administratives qu'il exerçait à la cour permirent à Henri Plantagenet d'apprécier ses grandes qualités. Aussi le monarque lui confia-t-il, à de très nombreuses reprises, des missions de la plus haute importance. En 1176, il l'envoya comme ambassadeur auprès du comte de Flandre et, l'année suivante, en la même qualité, à la cour du roi Louis VII, avec l'archevêque de Rouen, les évêques d'Ely et de Winchester.

Les services qu'il avait rendus au roi lui avaient déjà valu de grands bénéfices. Successivement trésorier de Rouen et de Lincoln, archidiacre d'Oxford, il reçut, en outre, la jouissance viagère de la chapellenie de Blythe, au comté de Nottingham, qui était d'un gros revenu.

L'évêque de Lincoln étant venu à mourir, les chanoines, voulant lui élire un successeur, s'assemblèrent dans la salle capitulaire, l'an 1183, le dimanche où l'on chante *Jubilate*. Les envoyés du roi et de l'archevêque de Cantorbéry, qui étaient présents; firent connaître au Chapitre que la volonté de leurs maîtres était que Gautier de Coutances fût choisi. Aussitôt, les chanoines, passant au vote, nommèrent le candidat qui leur avait été désigné. Puis ils envoyèrent des messagers porter la nouvelle au roi et à l'élu qui se trouvaient tous deux outre-mer. Le samedi de la Pentecôte, Jean, évêque d'Evreux, ordonna prêtre Maître Gautier qui n'avait pas encore reçu les ordres. Le 3 juillet il fut consacré par Richard, archevêque de Cantorbéry, dans la chapelle du château d'Angers en présence du roi et de toute la cour. Il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale le troisième dimanche de l'Avent (1).

Sur ces entréfaites, l'archevêque de Rouen, Rotrou de Beaumont, était mort. Il rendit son âme à Dieu le 25 novembre 1183. Les chanoines

(1) R. de To, II, 119; R. de Dicet, II, 14, 15.

élurent, pour le remplacer, le doyen du Chapitre, Robert du Neubourg, personnage considérable, fils de l'ancien sénéchal de Normandie. Puis ils envoyèrent des délégués au roi afin de lui notifier l'élection. Lorsque la mission lui eut fait connaître le mandat dont elle était chargée, Henri II entra dans une de ces violentes colères qui faisaient trembler son entourage. Il déclara qu'il ne ratifierait pas le choix du Chapitre, car il voulait que Gautier de Coutances fut archevêque. Comme les chanoines, embarrassés et émus tout à la fois, lui demandaient si c'était de sa part une simple prière ou un ordre, le roi répondit : « C'est une prière et c'est un ordre ! » Dans ces conditions il n'y avait guère d'hésitation possible. Le Chapitre se réunit à nouveau. Revenant sur sa première décision, il élut l'évêque de Lincoln.

Au début de janvier 1185, Gautier avait été envoyé par le roi avec l'évêque de Norwich et Geoffroy de Luci, archidiacre de Richmond, pour trancher, à titre d'arbitres, un différend qui s'était élevé entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre. C'est donc sur la terre de France qu'il apprit sa promotion. Dans les premiers jours de mars, sa mission terminée, il alla prendre possession de son siège.

Il ne demeura pas longtemps en Normandie, car le roi ne pouvait guère se passer de ses services. Dès le 18 mars, l'Archevêque assistait à un grand conseil tenu à Clerkenwell où il fut décidé

que le roi ne prendrait pas part à la croisade. Quand Gautier de Coutances s'absentait de la cour, c'était pour aller défendre, comme ambassadeur, les intérêts du Plantagenet auprès de la cour de France. Philippe-Auguste voulait à tout prix enlever au roi d'Angleterre ses domaines continentaux. Fertile en expédients, il multipliait les incidents pour arriver à ses fins. Et le vieux roi qui n'avait jamais aimé la guerre, chargeait son fidèle conseiller de faire de son mieux pour arranger les choses.

Henri Plantagenet était arrivé au château de Chinon le 4 juillet 1189, épuisé par la maladie et miné par la douleur, car ses fils, s'alliant à son pire ennemi, le roi de France, l'avaient indignement trahi. Cet homme qui avait commandé à des peuples, qui avait possédé des domaines immenses, mourut abandonné de tous, sauf de son bâtard, Geoffroy, que nous retrouverons plus tard archevêque d'York. Richard Cœur de Lion, comte de Poitiers, héritier du trône par la mort de son frère aîné, Henri le Jeune, accourut aussitôt. On raconte qu'il pleura devant le cadavre. Il accompagna le corps à Fontevrault. Les saintes moniales le reçurent et, pieusement, l'inhumèrent dans le chœur de leur église, où on le retrouva ces temps derniers. Puis, Richard se mit en route pour la Normandie. A Sées, il rencontra les archevêques de Rouen et de Cantorbéry qui étaient venus le recevoir à la marche de la Province. Ils

lui donnèrent l'absolution du crime qu'il avait commis en portant les armes contre son père alors que celui-ci s'était déjà croisé. De Sées, le comte de Poitiers se rendit à Rouen pour y recevoir devant le maître-autel de Sainte-Marie, l'épée du Duché. Gautier de Coutances procéda à la consécration du nouveau duc dans la cathédrale de Rouen, le 20 août 1189, jour de sainte Marguerite (1). Il se rendit ensuite en Angleterre pour s'y faire couronner roi. L'Archevêque assistait à la cérémonie qui eut lieu dans la cathédrale de Londres, le 3 septembre.

Deux ans auparavant, au cours de l'année 1187, une affreuse nouvelle était venue consterner la chrétienté. Ecrasés sous le nombre à la bataille de Tibériade, les chevaliers qui gardaient la Terre Sainte avaient péri par milliers. Le roi Guy de Lusignan avait été fait prisonnier et Jérusalem, qui depuis près d'un siècle avait été arrachée à l'impure domination des Infidèles, était retombée entre leurs mains. Le pape Urbain III en mourut de douleur. L'Europe entière courut aux armes. Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion, l'empereur germanique Frédéric Barberousse prirent la croix.

Le 11 décembre 1189, le roi Richard, partant pour la Terre Sainte, débarqua à Calais. Il passa l'hiver et le printemps en France et, ayant pris la

(1) R. de Dicet, II, 67 ; Ben. Petrob, *Hist. Fr.*, XVII, 491, A.

mer à Marseille, le 7 août, fit voile pour la Sicile, en suivant les côtes, comme il était d'usage alors. Gautier de Coutances le rejoignit à Pise. Le 23 septembre 1190, la grande flotte entra dans la rade de Messine, voiles blanches déployées, oriflammes claquant au vent. « La gloire des guerriers était si grande, dit un contemporain, le bruit des armes, les clameurs des matelots, les sonneries des trompes étaient si formidables, que la cité tout entière en trembla et qu'un peuple immense, se portant sur le rivage, acclama le roi illustre et redouté qui venait d'apparaître à la tête de son armée invincible » (1).

Les croisés hivernèrent en Sicile. Ils se préparaient à partir pour la Palestine, lorsque, dans le courant de février 1191, la vieille reine Alienor arriva à Messine, amenant avec elle la fiancée du roi Richard, Bérengère, fille de Sancho, roi de Navarre, princesse plus sage que belle, si nous en croyons le moine de Winchester (2). Alienor apportait à son fils de mauvaises nouvelles. De graves dissensions s'étaient élevées entre le comte de Mortain, Jean sans Terre, le dernier des fils qu'elle avait eus de Henri II, et le chancelier, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, auquel, partant pour la croisade, Richard, en le nommant Grand Justicier, avait confié le gouvernement du

(1) Ric. Div., III, 400.

(2) Ric. Div., III, 402.

royaume. La reine rapportait que le chancelier, par des excès sans nombre, des exactions et des violences continuelles et répétées, avait soulevé contre lui les populations de l'Angleterre.

Richard avait en son chancelier la confiance la plus grande. Cependant, devant les rapports qui lui étaient faits par sa mère, rapports lui signalant l'étendue du mal, il fallait agir promptement. N'étant pas à même d'apprécier la situation, il fit appeler l'Archevêque de Rouen. Il le mit au courant des événements, lui ordonna de se rendre en Angleterre et d'agir au mieux de ses intérêts, lui conférant à ces fins des pouvoirs discrétionnaires. L'Archevêque devait d'abord rechercher si les accusations portées contre le chancelier étaient fondées; dans l'affirmative le destituer et exercer, en son lieu et place, les fonctions de Grand Justicier, c'est-à-dire de régent du royaume.

Gautier de Coutances quitta Messine le 2 avril 1191 et débarqua à Shoreham (1) le 27 du même mois. Il trouva l'Angleterre en proie à la guerre civile.

Avant de s'embarquer pour le continent, le roi Richard avait pris ses dispositions pour assurer le gouvernement du royaume. Il savait qu'il n'avait rien à craindre du côté des grands vassaux qui l'avaient accepté sans difficultés, mais il redoutait l'ambition démesurée de son frère Jean,

(1) R. de Dicet, II, 90.

comte de Mortain. Croyant se le concilier, il lui avait donné de grands domaines. C'était une faute grave, car le roi mettait à la disposition de son frère, en même temps que d'immenses revenus, un grand nombre de chevaliers que le comte pouvait employer à servir ses desseins, et aussi quantité de places fortes à l'abri desquelles il lui était facile d'organiser la résistance contre l'autorité légitime. Le roi comptait sans doute, pour maintenir son frère dans le devoir, sur l'autorité du Grand Justicier, Guillaume de Mandeville, vieux serviteur de Henri Plantagenet. Mais Guillaume mourut à Rouen en novembre 1189. Il fut remplacé par l'évêque de Durham, Hugues de Puiset, auquel le roi donna comme conseillers le chancelier Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, et plusieurs autres justiciers.

Les deux évêques formaient entre eux un vivant contraste. Hugues de Puiset était apparenté à deux familles royales. Arrière-petit-fils de Guillaume le Conquérant, il était fils de ce fameux vicomte de Chartres, Hugues le Beau, qui avait tenu en échec pendant sept années la puissance de Louis le Gros. Neveu du roi Etienne et de Thibaut, comte de Champagne, il était à la fois cousin de Richard Cœur de Lion et de Philippe-Auguste. De haute et noble stature, beau, éloquent, énergique, grand chasseur, hardi chevalier, ayant construit sur ses domaines des monuments splendides, c'était le plus grand seigneur du Nord de

l'Angleterre, un de ces prélats batailleurs, fastueux et magnifiques comme le Moyen-Age en a souvent connu. Ambitieux sans aucun doute, mais politique avisé, depuis trente-sept ans qu'il était évêque de Durham, il avait admirablement conduit ses affaires, sachant, à chaque occasion favorable, accroître son pouvoir et augmenter ses revenus.

Les chroniqueurs anglais ont eu Guillaume de Longchamp en exécution. Et cela se comprend, car ce Normand détestait cordialement tout ce qui était anglo-saxon. Il affectait de ne pouvoir comprendre le langage du pays, ne voulant admettre dans son entourage que le français qui, d'ailleurs, depuis Guillaume le Conquérant était la langue officielle. Il étalait le mépris qu'il professait pour les Anglais avec un parti-pris inadmissible chez un grand dignitaire ecclésiastique et chez le haut fonctionnaire auquel était confié le gouvernement de l'Angleterre. Il était petit, laid, corpulent et boiteux. Pillard et débauché, il ne se faisait pas faute de mettre la main dans le Trésor afin de pourvoir à ses dépenses personnelles ou pour payer ses créatures. « Le Trésor royal était le sien, dit un de ses contemporains (1), et il en était de même de tout ce qui appartenait au roi. Il ne se cachait pas pour dire que les biens du roi étaient les siens propres ». Mais, par contre, actif,

(1) Hugues de Nonant, Lettre dans R. de Ho., III, 142.

énergique, résolu, il était de plus dévoué corps et âme à son maître. L'évêque de Coventry, Hugues de Nonant, qui était un de ses plus féroces ennemis, lui reproche d'être le petit-fils d'un serf du Beauvoisis. Il était en réalité fils de Hugues de Longchamp, pauvre chevalier, possesseur d'un fief dans la forêt de Lyons. Nommé chancelier par le roi Richard dès l'avènement de celui-ci, Guillaume de Longchamp fut, presque aussitôt après, pourvu de l'évêché d'Ely.

Le haut clergé anglais était à cette époque assez peu recommandable. Alors qu'en Normandie, sous l'impulsion vigoureuse de plusieurs archevêques très préoccupés des devoirs de leur charge, Guillaume Bonne-Ame, Geoffroy et Hugues d'Amiens pour ne citer que ceux-là, les décrets de Grégoire VII, tendant à la réforme de la discipline ecclésiastique, avaient été consciencieusement appliqués, l'épiscopat d'Angleterre comptait une grande partie de ses membres qui avaient une propension très marquée à vivre selon le siècle. Les revenus des évêchés anglais étant généralement fort importants, les prélats menaient une existence fastueuse qui ne se distinguait en rien de celle des grands seigneurs laïques de l'époque. Les chroniqueurs, qui étaient des moines pour la plupart, signalent avec une complaisance marquée, le dérèglement de la vie des évêques, notamment les infractions qu'ils commettaient contre la loi du célibat. Hugues de Puiset et Guil-

laume de Longchamp n'étaient donc point des exceptions dont il faille s'étonner. Nous rencontrerons par la suite d'autres prélats aussi peu soucieux des règles de leur état.

A peine le roi avait-il quitté l'Angleterre que les deux évêques étaient déjà en conflit violent. Richard dut les convoquer d'urgence en Normandie et, dans une cour qu'il tint le jour de la Chandeleur 1190, il divisa leur compétence territoriale. Guillaume de Longchamp fut constitué Grand Justicier de la plus grande partie de l'Angleterre. Ne demeura sous l'autorité de l'évêque de Durham que la bande de terrain qui s'étend entre le fleuve Humber et l'Ecosse. Puis il fit jurer sur les évangiles à ses deux frères, Jean, comte de Mortain, et Geoffroy, archevêque élu d'York, qu'ils ne remettraient point le pied en Angleterre pendant trois années. Mais par un de ces revirements qui étaient fréquents chez ce prince impulsif, Richard ne tarda pas à relever Jean de son serment, se bornant à lui faire jurer de le servir fidèlement.

Les deux évêques avaient à peine touché le sol de l'Angleterre que Guillaume de Longchamp jetait en prison son confrère. Il ne le relâcha que sur la promesse de Hugues de Puiset, garantie par otages, de ne plus bouger de son manoir de Hoveden sans la permission du roi. On n'entendra plus parler de lui tant que Guillaume de Longchamp conservera le pouvoir. Il rongera son frein en attendant son heure.

Le chancelier, déjà pourvu des fonctions de Grand Justicier, fut, le 5 juin 1190, à la demande du roi, choisi comme légat par le pape pour l'Angleterre et l'Ecosse. L'évêque d'Ely se trouvait donc réunir dans sa main la plénitude du pouvoir royal comme celle du pouvoir ecclésiastique.

Il fit du tout le plus mauvais usage. Comme il avait de grands goûts de luxe, qu'il entretenait autour de lui toute une cour de parents, d'amis, de chevaliers, de serviteurs, il avait d'immenses besoins d'argent. Voulant se soustraire à tout contrôle il avait écarté des affaires tous les autres justiciers. « Il régnait seul, dit Hugues de Nonant (1), et seul il commandait. D'une mer à l'autre il était aussi craint que Dieu. Et si je disais qu'il était craint plus que Dieu, je ne mentirais pas, car Dieu est patient et miséricordieux, tandis que lui n'en savait que faire le mal et prodiguer l'injustice ». Stubbs, le grand historien de l'Angleterre au Moyen-Age, qui est plutôt favorable au chancelier, porte cependant sur lui ce jugement sévère : « Il avait offensé toutes les classes et toutes les régions du royaume par ses exactions, son arrogance et le mépris qu'il professait pour la nation en général » (2).

Néanmoins, tant que la reine Alienor demeura

(1) Lettre précitée R. de Ho., III, 142.

(2) R. de Ho., III, lvj.

en Angleterre, l'ordre ne fut point troublé. Mais dès qu'il fut question de son départ pour la Sicile, le comte de Mortain se mit en devoir de renverser le chancelier pour s'emparer de la régence.

Les hostilités allaient éclater entre le comte et l'évêque, lorsque les grands du royaume intervinrent et ménagèrent entre les deux parties un rapprochement. Un arbitrage fut conclu, le 25 avril, à la suite duquel les deux ennemis se réconcilièrent. Deux jours après, Gautier de Coutances débarquait à Shoreham porteur des instructions secrètes du roi. Il n'allait pas demeurer longtemps sans intervenir.

Le chancelier, mécontent de la décision des arbitres, voulut prendre sa revanche. Prétextant que Gérard de Camville, un des partisans du comte Jean, donnait asile à des brigands dans son château de Lincoln, il le destitua de son office de vicomte du Lincolnshire, nomma à sa place Guillaume d'Estouteville et mit le siège devant le château. En apprenant cette nouvelle, le comte de Mortain avertit le chancelier « qu'il viendrait lui rendre visite avec une verge de fer (1) ». Alors, à l'instigation de Gautier de Coutances, les prélats et les barons s'interposèrent à nouveau entre les deux parties.

La présence en Angleterre d'un personnage

(1) *Reges eos virga ferrea*, Ps. II, 9. Cf. Apoc. II, 27 et XIX, 15.

aussi considérable que Gautier de Coutances allait changer la face des choses. Des deux adversaires qui se disputaient le pouvoir, l'un, le chancelier, était universellement exécré ; l'autre était un brouillon dangereux. Les prélats et les barons qui entendaient rester fidèles au roi se trouvaient fort embarrassés. La grande figure de l'Archevêque, la haute dignité de sa vie, la science consommée dont il avait fait preuve au cours de sa longue carrière comme juriste, comme administrateur et comme diplomate, les services éminents qu'il avait rendus au feu roi, tout, avant même qu'il n'eût montré ses commissions, le désignait pour prendre la tête du parti de l'ordre.

Un grand conseil se réunit le 28 juillet à Winchester sous la présidence de l'Archevêque de Rouen. Celui-ci imposa aux belligérants une paix dans laquelle étaient, avant tout, sauvegardés les intérêts du roi. Le texte du traité nous a été conservé. On peut admirer avec quelle prudence il a été rédigé. C'est l'œuvre d'un juriste consommé et d'un habile politique. Il fait grand honneur à l'Archevêque, de qui il émane certainement. Appliquant ce principe des coutumes féodales d'après lequel le seigneur a le droit de mettre garnison dans les châteaux de son vassal, la convention ordonnait que les principales forteresses du comte Jean seraient confiées à la garde de chevaliers qui les tiendraient pour le roi. Tous les nouveaux châteaux construits depuis le départ du prince

pour la croisade devaient être démolis. Enfin, le chancelier et le comte Jean jurèrent la paix en présence de l'Archevêque de Rouen, et leurs serments furent appuyés, pour chacune des parties, par ceux de quatorze barons.

Sur ces entrefaites, on apprit que Geoffroy, archevêque d'York, avait débarqué à Douvres et que, sur les ordres du chancelier, il avait été arrêté et enfermé dans le château. Cet acte de violence commis envers un aussi haut personnage, causa dans tout le royaume une émotion considérable.

Geoffroy, le fils bâtard de Henri Plantagenet, avait été désigné par le vieux roi mourant comme archevêque d'York. Avant de partir pour la Terre Sainte, Richard avait ratifié le choix paternel. Mais, désirant conserver pour lui les immenses revenus de l'archevêché, il n'avait point autorisé son frère à prendre possession du siège, et lui avait fait jurer, ainsi que nous l'avons vu, de ne pas rentrer en Angleterre pendant un délai de trois ans. Cédant aux instances de sa mère, Richard revint sur cette défense. Sur son ordre, Alienor, à son retour de Sicile, passa par Rome et demanda au Souverain Pontife de confirmer l'élection de l'archevêque d'York. Clément III ayant accédé à cette prière, Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, qui avait dirigé l'éducation ecclésiastique du jeune homme, pro-

céda à sa consécration. La cérémonie eut lieu le 18 août, et Geoffroy, ayant reçu le pallium, se mit en route pour l'Angleterre. Une fois débarqué, il monta à cheval et, sous un déguisement, car il se méfiait du chancelier, il se dirigea vers le prieuré de Saint-Martin de Douvres.

Mathieu de Clères, connétable de Douvres, avait épousé la sœur de Guillaume de Longchamp, Richarda. Ayant appris l'arrivée de l'archevêque, il lança à sa poursuite un cavalier qui le rattrapa et saisit les rênes de son cheval. Mais l'archevêque était leste et adroit. Dégageant son pied de l'étrier, il frappa d'un coup d'éperon en plein flanc la monture de son adversaire. L'animal fit un terrible saut de mouton et força son cavalier à lâcher prise. Geoffroy courut à fond de train jusqu'au monastère.

Il était six heures quand il y arriva. Les moines avaient commencé à chanter la messe. Lorsque l'archevêque entra dans l'église, il entendit le célébrant, lisant l'épître, prononcer ces paroles de l'apôtre : « *Quiconc urbat vos, portabit iudicium, quicumque est ille* ». Il y vit un encouragement du ciel et bénit le nom du Seigneur.

Guillaume de Longchamp, mis au courant de l'évènement, fit garder étroitement le monastère. Mais les jours passaient et Geoffroy ne faisait pas mine de sortir. Alors le chancelier voulut en finir. Le 18 septembre, comme l'archevêque venait de célébrer la messe et que, revêtu de ses ornements

il se préparait à quitter l'autel, des hommes armés se ruèrent sur lui, l'emmenèrent hors de l'église et, tel un malfaiteur, *cum gladiis et fustibus*, le traînèrent par les rues et les carrefours. Le peuple consterné s'écriait : « Qu'a-t-il fait ? Où le conduisez-vous ? Ne savez-vous pas qu'il est archevêque, fils et frère de rois ! » Mais les mauvais garçons ne voulurent rien entendre et, étant entrés dans le château, ils remirent le prélat aux mains de Mathieu de Clères qui lui fit garder étroite prison.

L'horreur du forfait souleva toute l'Angleterre. Il n'y avait pas si longtemps que Thomas Becket avait été assassiné dans sa cathédrale. Allait-on voir, au sang encore frais du martyr de Cantorbéry, mêler celui d'un archevêque d'York ? Tous ses ennemis, le clergé tout entier, toutes les classes de la société se dressèrent contre Guillaume de Longchamp. Hugues, évêque de Lincoln, entouré de douze prêtres portant des cierges allumés, lança un anathème solennel contre le châtelain, contre sa femme et contre tous ceux qui avaient trempé dans le crime et, la formule de l'excommunication prononcée, les douze prêtres jetèrent les cierges à terre et les foulèrent aux pieds (1).

Cependant l'évêque de Londres, l'évêque de Norwich, le chapitre de Cantorbéry (le siège était alors vacant), pressaient l'évêque d'Ely de déli-

(1) Cf. c. 106, C XI, Q 3.

vrer son prisonnier. Le rusé Normand se défendait de son mieux. Il blâmait le zèle excessif de ses amis. Il n'était pour rien dans les violences et il les déplorait. Mais en arrêtant Geoffroy il n'avait fait qu'exécuter les ordres du roi. Et il montrait les instructions écrites qu'il avait reçues. Enfin, le 26 septembre, cédant à l'orage, comprenant d'ailleurs qu'il s'était mis dans un mauvais cas, il fit relâcher l'archevêque.

Désormais le chancelier était perdu. Le comte Jean, espérant cette fois en finir avec lui et s'emparer du pouvoir, déposa contre l'évêque d'Ely une plainte criminelle sous la double inculpation de bris de trêve jurée et d'arrestation arbitraire de son frère l'archevêque. Puis il le fit citer à comparaître aux plaids de la couronne, devant les justiciers du roi. Au jour fixé par la semonce, le 5 octobre, Jean se présenta devant la cour réunie à Reading, ayant avec lui ses cojureurs prêts à affirmer sous serment que la cause était juste (1).

L'accusé avait trois jours pour comparaître. Les deux premiers il hésita sur le parti à prendre. Le troisième, il se réfugia à la Tour de Londres et, à l'abri des hautes murailles, attendit les événements.

La quatrième journée, 8 octobre, la cour se transporta à Londres, dans l'aître de l'église

(1) Ric. Div., III, 414.

Saint-Paul (1). L'archevêque de Rouen présidait, entouré des quatre justiciers que le roi Richard avait donnés comme conseils à Guillaume de Longchamp. Sur les hauts bancs siégeaient l'archevêque d'York, les évêques d'Angleterre et les grands barons. On entendit la plainte du comte Jean. L'accusé faisant défaut la condamnation était de droit. Aussitôt, Gautier de Coutances, se levant, déclara l'évêque d'Ely coupable et lança l'anathème contre lui.

Le comte Jean se préparait à triompher. Maintenant que son ennemi était abattu, il n'avait plus personne à craindre. Il demeurerait la seule puissance de toute l'Angleterre et le gouvernement du royaume allait lui appartenir.

Alors, Gautier de Coutances prit la parole. Il lut à l'assemblée une commission portant le sceau royal et donnée à Messine le 9 février. Elle était ainsi conçue : « Richard roi des Anglais, à son cher et fidèle Guillaume le Maréchal et aux autres barons, Salut. Nous avons envoyé vers toi notre frère vénérable, Gautier, archevêque de Rouen, homme prudent et sûr, en la fidélité et la sagesse de qui nous nous confions pleinement, afin que tu te ranges à son avis, à celui de notre chancelier, de Hugues Bardou, de Geoffroy fils Pierre et de Guillaume Briwer auxquels nous avons remis la direction des affaires du royaume. Tu auras

(1) Ric. Div., III, 414.

soin de ne rien faire contrairement à l'avis de l'Archevêque. Et si, contre notre attente, notre chancelier ne dirige pas les affaires en se conformant aux instructions de l'Archevêque, à tes conseils et à ceux des susdits personnages auxquels nous avons confié le gouvernement de notre royaume, nous ordonnons que, obéissant à ce qui vous sera commandé par l'Archevêque, toi et tes compagnons, vous vous occupiez avec lui de toutes nos affaires, aussi bien en ce qui concerne les places fortes, qu'en ce qui a trait aux revenus. Car nous avons ouvert à l'Archevêque notre cœur et nous lui avons confié nos secrets » (1).

Les justiciers que le roi avait associés au chancelier à titre de conseil de régence se répandirent en accusations contre lui, disant qu'au mépris des ordres du prince, il ne les avait jamais consultés. Ils demandèrent sa déchéance.

Les faits reprochés au chancelier étaient constants et les ordres du roi formels. L'assemblée entière, tout d'une voix, déclara le chancelier déchu de son office. Elle institua Gautier de Coutances en son lieu et place comme Grand Justicier d'Angleterre (2).

Au cours de cette même séance, se produisit un événement considérable. Gautier de Coutances, Grand Justicier d'Angleterre, et les autres justi-

(1) R. de Dicet, II, 91.

(2) Guil. Mar., 9869-83.

ciers, accordèrent aux citoyens de Londres le droit d'avoir une commune. Tous les personnages présents jurèrent qu'ils observeraient fermement la chartre des libertés de la Ville. Les citoyens de Londres, à leur tour, jurèrent fidélité au roi Richard. Au moment où des liens si étroits nous unissent à nos amis et alliés les Anglais, à eux qui trouvent à Rouen tant de sympathies, ce m'est une joie de rappeler que c'est sous la présidence d'un archevêque de Rouen que l'Assemblée des grands du royaume accorda sa première constitution municipale à la Cité illustre.

Quatre évêques et autant de barons furent envoyés à la Tour de Londres pour informer le chancelier des décisions prises contre lui (1). Protestant de son innocence, il déclara qu'il ne rendrait pas ses châteaux et qu'il ne remettrait pas les sceaux du roi. Mais après une entrevue qu'il eut avec le comte Jean, il livra les clefs de la forteresse, promit la restitution des châteaux qu'il détenait et donna deux de ses frères en otages pour garantir l'exécution de ses obligations. Par contre il refusa de résigner ses fonctions. Puis, sans se soucier de ses promesses, non plus que du sort de ses deux frères livrés comme otages, il s'enfuit et, s'étant déguisé en femme, essaya de s'embarquer pour passer sur le continent. Mais petit et ventru, il portait mal le vêtement fémi-

(1) Ric. Div., III, 415.

nin. Il fut aisément reconnu. On se saisit de lui et on le mit en prison. Gautier de Coutances était trop heureux d'avoir débarrassé l'Angleterre de ce personnage; il donna l'ordre de le laisser partir (1). Puis il fit saisir les revenus de l'évêché d'Ely et les versa dans le Trésor, afin, disait-il, que le chancelier pût rendre au roi un peu de l'argent qu'il lui avait volé. Comme Guillaume de Longchamp était passé en Normandie, l'Archevêque fit publier par toute la province l'excommunication dont il l'avait frappé. Chaque fois que l'évêque d'Ely entra dans une église, le service s'arrêtait. A sa sortie les cloches sonnaient en volée. S'il célébrait la messe sur un autel, on le jetait à bas (2).

Pour se venger, Guillaume de Longchamp mit son propre diocèse en interdit (3). L'interdit était une mesure particulièrement grave, car c'était pour la circonscription, qui se trouvait frappée, l'arrêt des offices, la suppression des sacrements, l'impossibilité d'inhumer les morts. Seul, le clergé régulier pouvait, dans l'intérieur des monastères, continuer le service divin, mais à condition que l'office fut dit à voix basse, portes closes et sans que retentît la voix des cloches.

Débarrassé du chancelier, Gautier de Coutances allait pouvoir donner tous ses soins à l'ad-

(1) Ger. Cant., I, 507.

(2) Ric. Dic., III, 419.

(3) *Ibid.*

ministration du royaume. Il concentrait entre ses mains une autorité considérable.

Les longs et fréquents voyages que faisaient les rois anglo-normands sur le continent pour se défendre contre les agressions des rois de France ou ramener à l'obéissance leurs vassaux rebelles, les avaient amenés à constituer, pour gouverner le royaume en leur absence, un haut fonctionnaire qui, dans les textes, porte le titre de *capitalis justitia*. Depuis Guillaume fils Osberne, qui tint le premier l'emploi sous Guillaume le Conquérant, les fonctions de Grand Justicier furent toujours exercées par des hommes de haut rang. Mais les deux grands rois du XII^e siècle, Henri Beauclerc et Henri Plantagenet, le grand-père et le petit-fils qui, à eux deux, gouvernèrent l'Angleterre pendant trois quarts de siècle, étaient des hommes trop prudents pour confier à un seul personnage la lourde charge de gérer les affaires du royaume. Ils adjoignaient toujours au Grand Justicier un certain nombre d'assesseurs, juristes éprouvés, qui formaient autour du vice-roi une sorte de conseil de régence.

C'est ainsi que Gautier de Coutances, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, eut pour conseillers les quatre justiciers que nous connaissons déjà, Guillaume le Maréchal, comte de Striguill, Geoffroy Fils Pierre, Guillaume Briewere et Hugues Bardou. C'étaient des hommes considérables que leurs talents, leurs connaissances juridiques,

avaient jadis signalés à l'attention de Henri Plantagenet. Le vieux roi, en les appelant aux postes les plus élevés, avait mis en eux toute sa confiance. Avec la conscience que l'Archevêque apportait dans toutes les affaires qu'il traitait, il ne devait jamais agir sans prendre l'avis des membres de son conseil.

Il y avait fort à faire pour rétablir la paix dans le royaume. Des bandes d'outlaws parcouraient le pays, semant partout la terreur. L'insécurité qui régnait depuis trop longtemps avait suspendu les travaux des champs. En beaucoup d'endroits on n'avait pu faire la moisson et une grande partie des récoltes avait été perdue (1). Il fallait, avant toutes choses, rétablir l'ordre et la paix. Le Grand Justicier s'y employa avec toute son énergie, et avec cette habileté et cette souplesse qui étaient caractéristiques de sa personnalité. Dans un pays où les grands vassaux possédaient des forteresses à l'abri desquelles ils pouvaient braver le pouvoir royal, il était indispensable que le haut fonctionnaire auquel était confié l'exercice de ce pouvoir, disposât dans toutes les parties du territoire d'hommes sûrs, capables de faire respecter partout l'autorité royale. Aussi, le premier soin de l'Archevêque fut-il de placer à la tête des comtés des shériffs sur le dévouement desquels il pouvait se reposer. Les forteresses royales furent

(1) Ger. Cant., I, 497.

par lui confiées à des chevaliers d'une fidélité éprouvée.

L'une des principales affaires que, d'après les instructions du roi, Gautier de Coutances devait traiter, était l'élection de l'archevêque de Cantorbéry. Le dernier titulaire, Baudouin, avait pris la croix. Il avait suivi le contingent envoyé par le roi Richard pour appuyer l'empereur Frédéric Barberousse, arrivé le premier devant Saint-Jean-d'Acre. Baudouin mourut en novembre 1190. Richard apprit l'événement alors qu'il était encore à Messine. Pourquoi eut-il l'étrange idée de choisir pour lui succéder, Guillaume, archevêque de Montréal? Comment cette résolution bizarre de prendre comme Primat d'Angleterre un prélat sicilien a-t-elle bien pu naître dans l'esprit du roi? Le mystère demeurerait impénétrable si le besoin continu d'argent, joint à une absence complète de scrupules, ne nous incitaient à croire que le choix du roi Richard n'était pas absolument désintéressé. Toujours est-il que Gautier de Coutances était porteur d'instructions formelles pour que cette nomination fut faite. En même temps, le roi écrivit au couvent de Cantorbéry pour qu'il élut l'archevêque de Montréal (1).

Dans beaucoup d'églises cathédrales d'Angleterre, c'était un couvent de moines qui tenait lieu de Chapitre. Il en fut de même à la cathédrale de

(1) Ger. Cant., I, 493.

Séez jusqu'en 1547, époque à laquelle des chanoines séculiers remplacèrent les chanoines vivant suivant la règle de Saint-Victor de Paris qui s'y trouvaient d'ancienneté (1). Or, ces moines, qui avaient fait vœu de pauvreté, étaient bien moins maniables qu'un Chapitre de chanoines séculiers plus accessibles aux biens du monde. Aussi les évêques avaient-ils une tendance, lorsqu'ils le pouvaient, à remplacer les moines qui ne cessaient de leur créer des difficultés dans l'administration de leur diocèse, par des séculiers. Baudouin n'avait pu, malgré des tentatives répétées, mener à bien la réforme. L'évêque de Coventry, Hugues de Nonant, ne tenta pas de réformer. Un certain jour, brusquement, il expulsa les moines de sa cathédrale et les remplaça par des chanoines. Mais les expulsés se vengèrent cruellement sur sa mémoire. Ils racontèrent que l'énormité de ses péchés était telle, qu'à son lit de mort il n'avait pas trouvé de confesseur qui consentit à lui donner l'absolution et que, voyant son âme en grand péril, il s'était, par mesure de précaution, lui-même condamné à demeurer en purgatoire jusqu'au jugement dernier (2).

Le Grand Justicier ne pouvait se dissimuler les difficultés de sa tâche. Il s'agissait d'imposer à une assemblée de moines indépendants, très ja-

(1) *Gall. christ.*, XI, 675 et *Instr.*, 161.

(2) Mathieu Paris, 192; *Gir. Cambr.*, de vitâ H. Nonant *Angl. sacra*, ii, 353-4.

loux de leurs privilèges, un choix injustifiable. Mais les ordres du roi étaient formels. Il convoqua le couvent de Cantorbéry pour le 2 décembre, se rendit lui-même, avec les suffragants, à l'assemblée des moines et fit donner lecture des ordres du roi. Alors, nous dit le moine Gervais, un des témoins de la scène, le prieur se leva. Il fit savoir à l'assistance que lui et ses confrères avaient fait choix de Reginald fils Josselin, évêque de Bath, et qu'ils entendaient l'élire comme archevêque. Et les moines, passant sur le champ à l'exécution, appréhendèrent l'évêque qui siégeait parmi les suffragants et, de force, l'assirent sur le trône archiépiscopal. Gautier de Coutances déclara qu'il en appelait au pape. L'appel ne fut point jugé. Une vingtaine de jours après le nouvel élu mourait (1).

C'était un mauvais début pour le Grand Justicier. Mais d'autres événements d'un caractère infiniment plus grave allaient retenir toute son attention.

Philippe-Auguste, laissant Richard guerroyer en Terre Sainte, était rentré en France. Au commencement de 1192, il fit dire au comte Jean que, s'il voulait les possessions continentales de son frère, il lui donnerait toutes facilités pour s'en emparer. A peine ces propositions étaient-elles reçues, que la reine Alienor débarquait à Ports-

(1) Ger. Cant., I, 510 et 593.

mouth. Elle convoqua aussitôt l'Archevêque et les justiciers afin qu'ils la missent au courant des affaires du royaume. Ceux-ci lui annoncèrent que son fils Jean était sur le point d'aller conférer avec le roi de France. D'un commun accord, il fut décidé que, si le comte de Mortain quittait le sol anglais, tous ses domaines seraient mis sous la main du roi.

Mais voici qu'on apprit tout à coup que Guillaume de Longchamp avait débarqué à Douvres. Jean alla trouver les justiciers et leur dit : « Sous huit jours le chancelier me paiera sept cents livres si, seulement, je me tiens tranquille. Vous savez que j'ai besoin d'argent. Vous êtes des gens avisés. Vous comprenez ce que je veux dire ». Les justiciers comprirent en effet. Ils remirent deux mille marcs au comte de Mortain. Puis le comte, la reine, le Grand Justicier, chacun de son côté, écrivirent au chancelier que, s'il tenait à ses membres, il devait se hâter de quitter l'Angleterre (1). Pour goûter le charme de la plaisanterie il convient de savoir que l'une des peines criminelles, en vigueur à cette époque, était la perte des membres. Elle consistait à briser les bras et les jambes du condamné, ou encore à lui couper les pieds et les poings et à le laisser achever son existence dans cet état. Guillaume de Longchamp qui ne tenait point à subir un sort

(1) Ban. Petrob., *Hist. Fr.*, XVII, 544; Ric., Div., III, 434.

pareil, s'empessa de suivre le conseil, qu'avec tant d'unanimité, on venait de lui donner.

Quelques temps après, la vieille reine qui s'était rendue dans le diocèse d'Ely pour visiter des domaines dépendant de son douaire, était revenue en toute hâte à Londres les yeux pleins d'une vision d'épouvante. Dans les bourgs et dans les villages qu'elle avait traversés, elle avait vu tout un peuple en larmes, les hommes, les femmes, les enfants, pieds nus, vêtus de haillons souffrant les pires misères. D'innombrables cadavres gisaient çà et là dans les champs, empuantissant l'air. Les églises étaient fermées; partout le culte était suspendu. Alors elle avait appris qu'à la suite de la saisie de ses revenus, Guillaume de Longchamp avait jeté l'interdit sur son diocèse, et la reine miséricordieuse venait demander au Grand Justicier de rendre à l'évêque d'Ely ses revenus pour que celui-ci levât la censure dont il avait frappé les territoires soumis à sa juridiction. Gautier de Coutances acquiesça à la demande d'Alienor, « car, nous dit le moine Richard de Devizes qui la connaissait, quel cœur de fer, quelle bête fauve aurait résisté aux prières d'une telle femme » (1).

Sous l'habile administration de l'Archevêque qui savait à la fois s'appuyer sur l'autorité d'Alienor et s'aider de la collaboration éclairée des

(1) Ric. Div., III, 431-2.

autres justiciers, le royaume goûtait une tranquillité qu'il ne connaissait plus depuis longtemps. Il semblait, d'ailleurs, que cette administration allait prendre fin, car le roi Richard, ayant conclu avec le sultan Saladin une trêve de trois ans, avait quitté la Terre Sainte et pris le chemin du retour. Soudain, éclata comme un coup de foudre, la nouvelle que le roi était prisonnier de l'empereur germanique Henri VI.

A travers les âges, les Allemands seront restés identiques à eux-mêmes. Que ce soient les hordes germaniques qui franchissaient le Rhin pour venir piller les villes de la Gaule; que ce soient le duc Léopold d'Autriche et son complice l'empereur Henri que je vais vous présenter tout à l'heure; que ce soient les bandits de l'empereur Guillaume qui, en ce moment même, sont en train d'achever, et avec quelle perfection ! le déménagement et l'anéantissement méthodiques des villes et des villages du Nord de la France et de la Belgique, l'Allemand a toujours eu comme industries primordiales le vol et le brigandage.

Le roi s'était embarqué à Saint-Jean-d'Acre le 8 octobre 1192. Poussé dans l'Adriatique par les vents contraires, il fut forcé de débarquer à Pola. Les habitants du pays voyant qu'ils avaient affaire à un riche personnage, s'emparèrent de lui et le livrèrent à leur souverain, Léopold, duc d'Autriche. Celui-ci, qui avait été à la croisade, reconnut aisément le roi Richard dans le captif qu'on

lui présentait. Il le fit conduire à Vienne sous bonne escorte. Mais à brigand, brigand et demi ! L'empereur Henri ayant appris la chose, supputant le profit de la rançon qu'il pourrait tirer d'un tel prisonnier, exigea que le roi lui fût remis. Le 14 février 1193, l'empereur et le duc rédigèrent une convention pour le partage du profit escompté. Naïvement, un chroniqueur allemand nous a conservé le texte de ce document. Tout y est minutieusement prévu : le prix de la rançon ; la part de chacun des copartageants ; la mort de l'empereur « *Quod Dominus avertat !* », celle du duc d'Autriche ; les otages qu'on exigera ; ceux que les contractants réclameront l'un de l'autre pour l'exécution de leurs obligations réciproques. On peut juger par cette dernière stipulation en quelle estime l'un et l'autre se tenaient. Mais n'est-elle pas bien significative cette alliance des deux brigands, l'empereur germanique et le duc d'Autriche qui s'associent pour dépouiller le roi d'Angleterre, alors que ce prince, au retour d'une guerre considérée par le monde chrétien comme sainte entre toutes, étant venu par fortune de mer atterrir sur les côtes de leur pays, aurait dû être traité par eux comme un hôte deux fois sacré ? Le geste est bien caractéristique du génie de la race.

Aussitôt qu'il eut appris la captivité du roi, Gautier de Coutances envoya dans les Allemagnes, comme on disait alors, l'abbé de Boxley et

l'abbé de Pont-Robert, afin qu'ils effectuassent toutes recherches à l'effet de retrouver le roi. Les deux moines s'étant mis en route, apprirent que Richard devait être amené le jour des Rameaux dans un château de Franconie dans le but d'y conférer avec l'empereur. Ils s'y rendirent en hâte. Au jour et à l'endroit indiqués, l'entrevue eut lieu. Les deux abbés étaient présents. Les négociations durèrent plusieurs jours. Elles aboutirent, le jeudi saint, à une convention aux termes de laquelle la rançon était fixée à soixante-dix mille marcs. Peu de jours après Pâques, les abbés, de retour en Angleterre, rendirent compte de leur mission à Gautier de Coutances. Le Grand Justicier était en ce moment aux prises avec les plus graves difficultés.

Philippe-Auguste avait envahi la Normandie. Il tenait à Wissant une flotte toute prête à effectuer un débarquement en Angleterre. Le comte Jean avait pris les armes et, à l'abri de ses places fortes, il attendait le moment favorable pour tomber sur les derrières des troupes qui s'opposeraient à la descente du roi de France.

La situation semblait désespérée. Gautier de Coutances sut se montrer à la hauteur des périls qui fondaient sur la patrie. Il appela l'Angleterre aux armes, et l'Angleterre tout entière, les évêques, les hauts barons, les chevaliers, les habitants des bourgs, les paysans, accoururent à son appel. Geoffroy, archevêque d'York, amena avec

lui des forces importantes. Le vieil évêque de Durham, sentant bouillonner en lui l'ardeur guerrière de la race des Puiset, abandonnant les armes spirituelles pour le heaume et le heubert, l'épée battant la cuisse et la lance haute, entra en campagne à la tête de ses nombreux chevaliers.

Plaçant une armée en observation sur la côte du Kent pour s'opposer au débarquement des Français, le Grand Justicier se retourna avec le reste de ses forces contre le comte Jean. Celui-ci n'était pas en état de résister. Le roi d'Ecosse, dont il avait demandé l'appui, avait refusé d'intervenir. Les Gallois que le comte avait levés, n'étant ni payés ni nourris, pillaient ses domaines, de sorte qu'il se trouvait obligé de se défendre contre ses propres troupes (1). Avec une remarquable décision, Gautier de Coutances assaillit le comte de Mortain de tous les côtés à la fois. Il fit assiéger la plupart de ses châteaux. Guillaume le Maréchal était devant Windsor (2) et l'évêque de Durham menait vivement les choses à Tickhill, en liaison avec son métropolitain, l'archevêque d'York. De sa personne, Gautier de Coutances, à la tête du gros des forces royales, se mit à la poursuite de l'armée de Jean. Le comte de Mortain, pressé de toutes parts, voyant que ses places

(1) Ger. Cant., I, 515.

(2) Guil. Mar., 9893-9956.

fortes étaient à la veille de tomber entre les mains du Grand Justicier, comprit qu'il était perdu. Se tournant alors vers sa mère, il implora son secours.

Des cinq fils qu'elle avait eus d'Henri Plantagenet, Richard et Jean, le troisième et le dernier, étaient les seuls qui lui restaient. Elle les aimait tous deux d'une égale tendresse. La conduite du comte de Mortain la désolait, mais elle ne voulait pas que l'irréparable séparât à jamais les deux frères. Elle s'interposa entre son fils et le Grand Justicier. Grâce à son entremise une trêve fut conclue entre les deux parties jusqu'à la Toussaint. Les châteaux de Nottingham et de Tickhill devaient rester en la possession de Jean. Windsor, Wallingford et Peak furent remis à la reine Alienor qui les fit garder pour le compte du roi.

La brèche était pratiquée dans les murs de Tickhill et Hugues de Puiset allait faire donner l'assaut. Il supputait déjà les profits qu'il allait retirer de l'opération, lorsqu'il reçut du Grand Justicier l'ordre de lever le siège. L'évêque de Durham dut abandonner une proie qui semblait ne point devoir lui échapper. La rage dans le cœur, se répandant en de violentes imprécations, il rassembla ses chevaliers et rentra dans son diocèse.

Gautier de Coutances pouvait se féliciter des résultats obtenus. Grâce à ses heureuses disposi-

tions, l'ennemi du dehors n'avait pas osé s'approcher des côtes de l'Angleterre et l'ennemi du dedans était mis hors d'état de nuire. Enfin Philippe-Auguste avait échoué dans son dessein de conquérir la Normandie.

Maintenant que tout danger était écarté, le Grand Justicier allait pouvoir se consacrer tout entier à la levée de l'aide pour la rançon du roi.

Dans le courant de mai arrivèrent, à destination de la reine et des Justiciers, des lettres dans lesquelles Richard leur annonçait que sa rançon avait été fixée d'un commun accord à soixante-dix mille marcs d'argent et leur demandait de prendre les mesures pour que la somme fût payée le plus tôt possible. Mais, bien qu'une convention en règle fût intervenue entre les deux parties, l'empereur, au mois de juin suivant, se ravisa. Tenant pour nuls et nonavenus les engagements solennellement conclus, il exigea plus du double de la somme primitivement fixée : cent cinquante mille marcs d'argent fin, au lieu des soixante-dix mille précédemment stipulés. Cent mille devaient être versés comptant; les cinquante mille autres seraient payés sept mois après le retour du roi en Angleterre. Le paiement devait être garanti par la remise de soixante-sept otages. Sur la somme, le duc d'Autriche devait toucher simplement vingt mille marcs pour sa part. Richard, par une nouvelle convention du 29 juin 1193, dut accepter les conditions qui lui étaient imposées.

La somme était énorme. Le double du revenu de la couronne ! Le Grand Justicier et son conseil prirent, pour assurer le paiement, des mesures exceptionnelles. Tout habitant de la Terre, tant laïque que clerc, donnera le quart de son revenu. Chaque fief de chevalier paiera vingt sous. Les abbayes de l'ordre de Citeaux remettront le produit de la laine de leurs moutons pendant l'année. Tous les objets précieux du trésor des églises seront apportés à l'Echiquier : « Il fallut livrer les calices et les burettes, les croix, les flambeaux, les encensoirs d'or et d'argent. On dut dépouiller les revêtements des châsses. Le tout fut envoyé à la fonte, nous dit, avec un accent de profond regret, le moine de Cantorbéry » (1).

La reine et le Grand Justicier chargèrent de la collecte Hubert Walter qui venait d'être élu archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Londres, les comtes de Varenne et d'Arundel, enfin le maire de Londres, Henri fils Aylwin, le premier sans doute des lords mayors de la cité. Les commissaires firent si bien diligence que la première partie de la rançon fut remise à Londres, au mois d'août, aux envoyés de l'empereur.

En décembre 1193, il y avait deux ans et trois mois que Gautier de Coutances exerçait les hautes fonctions de Grand Justicier. Le royaume qu'il avait trouvé déchiré par la guerre civile jouissait

(1) Ger. Cant., I, 519; Guil. Mar., 9985 et 395.

d'une tranquillité relative. L'aide pour la rançon du roi était levée. Considérant sa mission terminée, il résigna sa charge entre les mains du roi.

Si, regardant en arrière, nous embrassons d'un coup d'œil le gouvernement de Gautier de Coutances, nous voyons qu'ayant été appelé à exercer le pouvoir suprême dans des conditions particulièrement difficiles, l'Archevêque sut, à différentes reprises, faire face à des situations profondément troublées. Avec une adresse et une habileté supérieures, il parvint à rétablir l'ordre dans le royaume sans employer la violence. Quand il fut forcé de prendre les armes, il mena les opérations avec le minimum d'effusion de sang. Au cours de la crise angoissante du printemps 1193, ce fut le Grand Justicier qui, par son coup d'œil, la sagesse et la promptitude de ses résolutions, l'opportunité de ses mesures, sauva le royaume menacé dans son existence même par les ennemis du dehors comme par ceux du dedans. Dans l'affaire, délicate entre toutes, de la levée de l'aide pour la rançon du roi, il montra qu'il avait une connaissance très exacte de l'état des ressources économiques du pays, car, pour lourds qu'ils parurent, les impôts qu'il décréta furent d'un rendement aisé, puisque la somme énorme demandée fut payée en trois mois. Quand on étudie le gouvernement de Gautier de Coutances, qu'on tient compte des circonstances dans lesquelles son action a dû s'exercer, qu'on analyse les procédés

par lui mis en œuvre et les principes directeurs de sa politique, qu'on envisage enfin les résultats obtenus, on est amené à conclure que pendant les deux années que dura sa régence, l'Archevêque a montré qu'il possédait les qualités essentielles qui caractérisent les grands hommes d'Etat.

Le roi Richard, après avoir confié les fonctions de Grand Justicier à Hubert Walter, le nouvel archevêque de Cantorbéry, invita Gautier de Coutances à accompagner sa mère dans le voyage qu'elle allait entreprendre pour se rendre à la cour de l'empereur Henri (1). Alienor, l'Archevêque et la suite de la reine, s'étant mis en route, arrivèrent à Cologne le jour de l'Épiphanie 1194.

Bien qu'il eût, depuis le mois d'août, touché les cent mille marcs stipulés, ce ne fut qu'après des difficultés sans nombre qui mériteraient d'être contées en détail, ne fût-ce que pour montrer à quel point la mauvaise foi est un des traits essentiels et fondamentaux de la mentalité germanique, que l'empereur se décida à tenir sa promesse et à mettre en liberté le roi Richard. Et encore, y fut-il, pour ainsi dire, contraint par les évêques et les barons qui avaient garanti comme fidéjusseurs l'exécution de la convention.

Le jour de la Chandeleur 1194, à Mayence, le roi Richard livra comme otages pour sûreté du

(1) Ger. Cant., I, 523.

paiement des cinquante mille marcs restant dus, Gautier de Coutances, Savaric, évêque de Bath, et nombre de jeunes gens, fils de ses comtes et de ses barons. Deux jours après, les archevêques de Cologne et de Mayence remirent, entre les mains de la reine Alienor, son fils désormais libre. Il était resté quatorze mois en captivité.

« Prenez garde, le diable est délivré », écrivit au comte de Mortain Philippe-Auguste en apprenant la nouvelle. Jean ne demanda pas de plus amples explications. Il quitta au plus vite l'Angleterre et se réfugia à la cour de France.

Gautier ne demeura pas longtemps dans les Allemagnes. Le 17 juin 1194 il était au Vaudreuil comme chef de la mission que le roi d'Angleterre avait envoyée dans le château pour s'y rencontrer avec les ambassadeurs de Philippe-Auguste, à l'effet d'y négocier une trêve.

Depuis près de dix ans que Gautier de Coutances était archevêque de Rouen, il n'avait presque jamais résidé dans son diocèse. Les importantes affaires qu'il avait suivies pour le compte de Henri II, le départ pour la croisade, les hautes fonctions qui lui furent confiées par Richard Cœur de Lion, l'avaient constamment tenu éloigné de la Normandie. Désormais il va se consacrer exclusivement aux devoirs de sa charge. Les treize années qui lui restent encore à vivre, il les passera dans le Duché et toute sa science de juriste et d'administrateur, toute l'expérience d'une carrière longue

et mouvementée, il les emploiera à la défense des droits de son église et pour le gouvernement des intérêts spirituels et temporels dont la gestion lui est confiée.

L'histoire de ses dernières années fut fertile en événements de toute sorte. Il eut des démêlés terribles avec le roi Richard qui avait pris le domaine d'Andely, dépendant de la mense archiepiscopale, pour élever cette merveilleuse forteresse qui fut le Château-Gaillard. Quelque temps auparavant, c'est avec le Maire et la commune de Rouen qu'il a des difficultés. Mais cet épisode, je ne vous le conterai point, Eminence, car il vous induirait à croire que les Maires de Rouen n'ont pas toujours vécu en bonne intelligence avec les Archevêques.

Celui qui avait été l'un des personnages les plus séduisants et les plus entourés de la cour brillante des Plantagenets, mènera désormais une vie austère et retirée. Quand il ne parcourt point le diocèse et la province en des tournées de visites pastorales, il partage son temps entre son palais de Rouen et son manoir de Déville. Là, sous les ombrages de la vallée, lui qui a été l'arbitre auquel les rois ont confié le soin de trancher leurs différends, il ne dédaigne point de juger les litiges que lui soumettent les plaideurs heureux de faire appel à ses lumières.

Maintenant les jours sombres sont venus. Le 9 avril 1200, le jour de Pâques, un violent incendie

dévora la plus grande partie de la ville. La cathédrale fut presque entièrement détruite. Il ne resta debout que cette magnifique tour Saint-Romain dont la sobre élégance fait l'admiration des artistes. Beaucoup d'autres églises eurent le même sort (1). C'était une ruine pour le diocèse. Il fallut rebâtir. C'est très certainement sur les plans qu'approuva Gautier de Coutances que fut commencée la cathédrale actuelle. Nous savons en effet par les rôles des contrebrefs relatifs à la Normandie pour la deuxième année du duc Jean que celui-ci manda, le 24 septembre 1200, au sénéchal et aux barons de l'Echiquier de payer deux mille livres d'angevins pour la réparation de l'Eglise Sainte-Marie de Rouen. La misère des temps fit que la somme ne put être payée en quatre semestres comme le portait le mandement. Il restait encore soixante-quinze livres à payer en février 1204.

Mais voici que s'annonce pour l'ancien haut fonctionnaire des rois Plantagenets, l'épreuve suprême. Par arrêt de la cour de France en date de la fin d'avril 1202, le roi d'Angleterre fut privé de toutes les terres qu'il avait, lui et ses prédécesseurs, tenues du roi de France, pour avoir dédaigné de rendre à son suzerain la plupart des services qu'il lui devait comme vassal, et avoir presque constamment désobéi à ses ordres.

(1) R. de Ho., IV, 116.

L'arrêt avait été rendu en conformité des règles du droit féodal qui punissait de la confiscation du fief le vassal félon. En exécution de cette décision Philippe-Auguste engagea les hostilités sur tous les points à la fois. Ce ne fut qu'après que la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine furent tombés entre ses mains qu'il s'attaqua à la Normandie. Le Château-Gaillard ayant été pris le 6 mars 1204, après un siège de huit mois, le roi de France se présenta devant Rouen. Le roi Jean était retourné en Angleterre dans le courant du mois de décembre précédent, abandonnant le duché à son sort. Le 24 juin, Rouen, n'étant pas secouru, capitula. Après trois siècles d'indépendance, la Normandie rentra dans l'unité française.

Malgré tous les ménagements dont Philippe-Auguste entend user envers le peuple conquis, la brusque séparation entre deux pays étroitement unis depuis cent trente ans ne se fera pas sans de douloureux déchirements. La plupart des hauts barons, tous les établissements ecclésiastiques : les menses épiscopales, les chapitres, les abbayes, ont en Angleterre des biens considérables et ces biens seront désormais perdus. Les marchands de Rouen avaient, depuis Edouard le Confesseur, un port spécial à Londres ; ils avaient le monopole du commerce avec l'Angleterre et, en outre, le monopole de la navigation sur la Seine depuis la mer jusqu'au pont de Mantes. Tout cela est définitivement et irrémédiablement perdu.

D'autre part, si le roi de France avait maintenu, dans la mesure compatible avec la situation nouvelle résultant de la conquête, les coutumes du pays, les droits et les privilèges de l'Eglise normande et ceux des habitants de la Terre, par des raisons de haute politique, il mit fin à l'existence du Duché en tant qu'il constituait un Etat féodal. Le sénéchal des rois angevins qui était le représentant du duc et qui, par cela même, avait une compétence administrative et judiciaire s'étendant à toute la province, sera désormais supprimé. La Normandie sera fractionnée en bailliages, et chaque bailli dépendra directement du roi. Représentants du pouvoir central, ces fonctionnaires seront les agents actifs et dévoués qui poursuivront en Normandie l'œuvre d'unification et de centralisation que les rois entreprendront dans tous les Etats féodaux, au fur et à mesure de leur réunion à la couronne. Cette œuvre restera dans l'histoire comme le grand titre de gloire de la monarchie capétienne. Mais ces fonctionnaires étrangers à la province, si bien intentionnés qu'ils soient, n'ont point la connaissance des mœurs et des usages des populations qu'ils administrent. Des froissements continuels en résultent qui dégénèrent fréquemment en émeutes, suivies de répressions violentes.

Au milieu de ces ruines et de ces désespoirs, il n'est plus qu'une personne dont la grande figure incarne encore l'unité de la Patrie normande,

c'est l'Archevêque. Bien que, par sa naissance, sa famille, son éducation, par ses amitiés, par les fonctions exercées et les services rendus, par toutes les fibres de son être il soit entièrement et passionnément anglais, au moment où la cruelle séparation est consommée, il n'hésite pas à rompre avec tout ce passé qui lui tient tant au cœur. Il demeurera sur son siège archiépiscopal, d'abord, parce qu'il est indissolublement uni avec son église, et aussi, parce que le troupeau dont la garde lui a été confiée a plus que jamais besoin de son pasteur. Dans leur détresse, c'est vers lui que les Normands se tournent, car il est le seul qui puisse leur venir en aide. Comme il a loyalement accepté le nouveau maître; comme il a prêté au roi le serment de fidélité et que le roi qui le connaît depuis longtemps et depuis longtemps l'apprécie, sait qu'il peut avoir en lui la confiance la plus absolue, l'Archevêque sera celui qui saura faire accepter aux Normands la domination nouvelle, et celui qui interviendra auprès du roi et de ses fonctionnaires pour qu'ils rendent moins pesantes pour le pauvre monde les transformations qui s'opèrent. Sa sollicitude s'étend sur tous; pour tous il est le Protecteur. C'est ainsi que s'écoulèrent les trois dernières années de la vie de l'Archevêque Gautier de Coutances. Et, lorsqu'il se fut endormi dans le Seigneur, le peuple normand pleura en lui le Père de la Patrie.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. ALBERT DUPRÉ

Organiste du grand orgue CAVAILLÉ-COLL de Saint-Ouen.

MADAME,

MESSIEURS,

La séance de réception d'un membre à l'Académie de Rouen offre la physionomie suivante :

D'un côté, les membres de l'Académie qui sont l'honneur de notre ville dans le triple domaine des Belles-Lettres, des Sciences et des Arts. De l'autre, un public d'élite, avide de savourer un de ces régals d'éloquence dont il ne se lasse jamais, et entre ces deux groupes d'auditeurs, le récipiendaire, appelé à satisfaire l'attente courtoise des uns et la sympathique curiosité des autres.

Aujourd'hui, Messieurs, l'artiste que vous avez grandement honoré de votre choix, et qui est tout confus de cet honneur, n'a jamais composé de discours et vous demande toute votre indulgence.

Il se serait très volontiers abrité derrière un nouvel article du règlement pour se soustraire aux exigences de la tradition s'il n'avait senti chez quelques académiciens se dessiner une bienveillante résistance à ses intentions.

Après quels orateurs doit-il prendre la parole ?

Après Son Eminence Mgr le Cardinal Dubois qui, dans un tableau saisissant de pittoresque et d'émotion, a fait revivre devant nous la figure si attachante et si pathétique du Cardinal de la Rochefoucauld.

Après M. Valin qui, dans un discours plein d'érudition, vibrant de patriotisme, a évoqué la surprenante et complexe figure de l'Archevêque Gauthier de Coutances.

Je serais tenté de dire que l'Académie me met dans une situation très délicate, si la difficulté de ma tâche n'était largement atténuée par le bonheur que j'ai à remercier l'Académie d'avoir accueilli ma candidature avec tant de sympathie.

Si je suis honoré d'être reçu par un homme que ses rares mérites ont porté aux plus hauts degrés de la hiérarchie navale, le Commissaire général de la Marine Neveu, je suis heureux de me rappeler qu'il est un vieil ami de ma famille. Je n'ai pas oublié, il le sait et m'en donne la preuve aujourd'hui, l'accueil presque familial que j'ai reçu dans sa maison il y a quelque cinquante ans.

Enfin, Messieurs, vous dirai-je qu'il m'est extrêmement agréable de penser que vos suffrages se sont portés sur moi, sous la présidence de Mgr Prudent. Il fut le premier à faire entendre l'*Accord Parfait* dans son délicieux sanctuaire des Oratoriennes. Stimulant par cette première audition le zèle infatigable des membres de ma So-

ciété, zèle auquel je ne puis rendre hommage sans une vive émotion, il donnait à l'*Accord Parfait* un encouragement et un élan qui m'ont permis d'accomplir l'effort musical auquel je dois en grande partie le rare privilège de prendre place parmi vous.

Il est indéniable qu'un mouvement musical très marqué s'est développé à Rouen depuis trente ans. L'*Accord Parfait* n'a pas été seul à provoquer ce mouvement. Pour ne citer que l'œuvre entreprise par mes collègues de l'Académie, les magistrales auditions de la Cathédrale, sous la direction de M. l'abbé Bourdon, les œuvres nombreuses interprétées d'une façon parfaite par *la Gamme*, sous la direction de M. Haelling, les inoubliables soirées données par M. Chanoine-Davranches, soirées dans lesquelles nous avons entendu les plus brillants virtuoses de l'Europe, ont contribué à faire l'éducation d'un public qui, devenu épris de musique pure, sait maintenant écouter avec recueillement un récital de piano ou d'orgue.

C'est donc en protestant, mais timidement, que je me conforme à l'usage établi. D'ailleurs, peut-on être reçu à l'Académie sans payer cet honneur par un sacrifice, dont ceux qui en auront le plus à pâtir sont assurément mes auditeurs.

Chercher un sujet de discours est une grave

préoccupation. Si je n'ai pas cru devoir vous imposer le long historique des organistes qui m'ont précédé à la tribune du grand orgue, dont je suis l'heureux titulaire, grâce à la confiance dont m'a honoré M. l'abbé Lefèvre, curé de Saint-Ouen, je vous demanderai toutefois la permission de donner en passant un souvenir à mes deux prédécesseurs immédiats : M. Godefroy et M. Guéroult.

Beaucoup d'entre nous ont encore présente à la mémoire la silhouette curieuse de M. Godefroy.

Toujours sanglé dans son unique redingote. Imperturbablement coiffé de son éternel chapeau haut-de-forme en feutre mat, doué d'une distinction à laquelle sa superbe tête à la Louis XIV donnait le caractère d'une époque lointaine, M. Godefroy, par sa prestance magnifique, attirait les regards. Homme de devoir, il exerça ses fonctions avec la plus scrupuleuse ponctualité pendant cinquante ans. Il avait une manière spéciale de jouer l'orgue. Son style était léger, pimpant, gai même. Il s'inspirait, disait-il (je tiens cette déclaration de lui), du caractère svelte des piliers de l'église. Cet artiste qui devait finir ses jours dans le dénûment avait connu les satisfactions du professeur à la mode. Il avait eu son heure de notoriété. Non sans une pointe de légitime orgueil, il racontait volontiers qu'il avait été invité à se faire entendre dans une des séances d'inauguration de l'orgue de Saint-Denis.

Un des derniers traits de sa vie résume toute la noblesse de sa nature.

Sous l'impulsion charitable de M. l'abbé Collette et de M. l'abbé Bourdon, un Comité formé des organistes de Rouen, donna à son bénéfice deux séances de musique religieuse : l'une à Saint-Ouen, l'autre à la Cathédrale. La somme recueillie dans ces deux fêtes lui fut remise. Il l'épuisa complètement pour rembourser les personnes généreuses qui lui avaient prêté de l'argent. Tout commentaire ne ferait qu'affaiblir la beauté d'un pareil geste. M. Godefroy mourut quelque temps après aux Petites Sœurs des Pauvres.

Quant à M. Guérout, je me crois particulièrement autorisé à évoquer son souvenir puisqu'il fut mon prédécesseur immédiat à Saint-Ouen, et cette évocation me paraît opportune, surtout dans cette enceinte.

Tous ici nous l'avons connu, entendu, apprécié.

D'une intelligence vive, musicologue érudit, personne ne possédait mieux que lui l'art de commenter un motif musical. Que de fois ses intimes l'ont vu se mettre au piano, commencer un morceau, s'arrêter pour en expliquer les beautés et tenir sous le charme de sa causerie ses auditeurs qui, vu l'heure avancée de la nuit, se sépareraient sans que le morceau fût achevé.

Des artistes qu'il avait connus ou fréquentés il avait conservé une foule d'anecdotes et de souve-

nirs qui donnaient à sa conversation un attrait irrésistible. Compositeur de talent, il a laissé nombre d'œuvres chorales et instrumentales des plus charmantes.

Frappé de bonne heure d'une faiblesse visuelle qui alla toujours en augmentant, il était complètement aveugle quand il devint titulaire du grand orgue de Saint-Ouen, en 1889. Puisant toujours dans sa mémoire qui était remarquable, il improvisait avec goût sur des thèmes de Mozart et de Beethoven, ses dieux en musique.

Il mourut le 23 décembre 1911.

Deux actes de sa vie méritent d'être rapportés.

Jouissant d'une belle fortune, à l'encontre de certains auxquels la vie facile fait oublier la misère des autres, il en légua à sa mort une grande partie à l'Académie et lui laissa la liberté d'en faire tel usage qu'il lui plairait pour venir en aide aux artistes méritants ou malheureux.

Apprenant que M. le curé de Saint-Ouen se disposait à reconstruire son grand orgue, il lui offrit la somme de vingt-cinq mille francs, à condition d'en être l'organiste. Ce supplément à la dépense projetée permit de donner au projet les proportions grandioses qui ont fait dire à Widor le jour de l'inauguration : « Quelle puissance, quelle plénitude, c'est du Michel-Ange musical. »

Vous l'avez tous entendu, cet orgue superbe, et puisque je n'ai pas cru devoir m'appesantir plus longuement sur les organistes qui m'ont précédé,

j'ai pensé que je pourrais aujourd'hui vous donner un aperçu de la vie, ou plutôt des travaux, et surtout de la méthode de travail du grand artiste, du constructeur de génie qui s'est imposé à l'admiration universelle par son talent, la noblesse de sa vie, par l'élévation de son caractère, de l'illustre facteur d'orgue qui a doté Saint-Ouen d'un des plus beaux spécimens de sa facture : d'Aristide Cavallé-Coll.

Les grandes époques de l'humanité ont été marquées, aussi bien dans les lettres que dans les sciences, dans les arts que dans l'industrie, par des hommes de premier plan qui, réunissant en un faisceau les progrès accumulés par les siècles qui les ont précédés et leur imprimant le caractère indélébile de leur génie, ont accompli une œuvre parfaite. Ils ont laissé loin derrière eux leurs prédécesseurs et ouvert de nouveaux horizons aux générations qui les suivent. Aristide Cavallé-Coll fut un homme de cette catégorie.

Les travaux de Cavallé-Coll ont été analysés par des écrivains d'une compétence indiscutable dans les brochures qu'ils ont publiées sur ses grandes orgues.

Je citerais volontiers les notices de M. de la Fage sur l'orgue de Saint-Denis ; de M. l'abbé Lamazou sur l'orgue de Saint-Sulpice ; de M. Raugel sur l'orgue de Notre-Dame de Paris ; de M. Philbert sur l'orgue de Saint-Ouen ; de

M. l'abbé Lefèvre sur les orgues de Saint-Michel du Havre et de Saint-Godard de Rouen.

Loin de moi l'idée de refaire ce travail. Si j'ai choisi ce sujet c'est non seulement parce qu'il m'est agréable de mêler ma voix au concert d'éloges qui ont été décernés à Cavallé-Coll d'un bout du monde à l'autre, mais surtout parce que je désire faire ressortir en quoi il se rattache à la lignée des grands hommes modernes dont les travaux magnifiques sont la conséquence d'une méthode rigoureuse fondée sur l'observation des phénomènes naturels, et même sur l'observation de l'homme.

Descendant d'une génération de facteurs d'orgues qui remonte au commencement du XVIII^e siècle, Aristide Cavallé-Coll naquit à Montpellier le 11 février 1811. Son enfance se passa en Espagne, de 1816 à 1822, où son père achevait des travaux interrompus. En 1823, nous le trouvons à Nîmes, en 1824 à Gailhac, berceau de ses ancêtres, où il fit dans la maison paternelle, avec son frère Vincent, son apprentissage de facteur d'orgues, en 1829 à Saint-Gaudens, puis de nouveau en Espagne pour terminer les deux orgues de la cathédrale de Lérida dont les travaux avaient été interrompus en 1820.

Il vint à Paris en 1834 pour voir les orgues de la capitale et y étudier l'acoustique, sous la direction de Cagniard de la Tour. Celui-ci, frappé de l'intelligence et des dons de son élève, lui donna

le conseil de prendre part au concours institué pour la construction de l'orgue de Saint-Denis. Cavallé-Coll s'y refusa, prétextant que son jeune âge — il avait vingt-trois ans — ne lui permettait pas d'entrer en lutte avec les facteurs célèbres qui prenaient part au concours.

« — Eh bien, lui dit Cagniard de la Tour, faites-moi comme devoir un devis pour cet orgue ». Cavallé-Coll s'exécuta et en quarante-huit heures composa un travail si étudié, si complet, produisant des idées si ingénieuses, des perfectionnements si nouveaux, si rationnels qu'à l'unanimité son projet fut adopté. Lorsque voulant connaître l'heureux lauréat du concours, le jury le fit appeler : stupéfaction profonde. Comment confier à un jeune étudiant une construction de telle importance ?

On s'informa, on apprit la bonne renommée, dans notre Midi français, du très consciencieux, très expérimenté facteur Dominique Cavallé-Coll, son père. Et c'est ainsi que fut construit l'orgue de Saint-Denis par le père et le fils associés.

Cet orgue, par l'ampleur de ses proportions, par la richesse et la nouveauté de ses timbres, par les perfectionnements apportés à sa construction, classait d'emblée Cavallé-Coll au premier rang des facteurs d'orgues de son époque.

Cet heureux événement, qu'il n'avait pas prévu, détermina le cours de sa vie. Il prit à partir de ce

jour la direction de la maison de son père et se fixa pour toujours dans la capitale.

Il transporta successivement ses ateliers rue Saint-Georges, rue Pigalle, rue Notre-Dame-de-Lorette, rue de la Rochefoucauld, rue de Vaugirard et enfin avenue du Maine, dans ce spacieux atelier où s'élaborèrent les plans des œuvres grandioses qui devaient consacrer sa gloire.

De son mariage avec M^{lle} Blanc, il eut quatre enfants :

Emmanuel Cavallé-Coll, peintre-décorateur, dont le talent fut souvent mis à contribution pour dessiner des buffets d'orgue ;

Joseph Cavallé-Coll qui devait être le successeur de son père si la mort ne l'avait frappé à vingt-deux ans ;

Gabriel Cavallé-Coll qui prit part à différents travaux, notamment en Espagne, construisit un orgue électrique dont le système est encore employé dans la maison, et abandonna définitivement la facture d'orgues pour se spécialiser dans l'électricité ;

Enfin M^{lle} Cécile Cavallé-Coll, artiste peintre d'un talent remarquable, dont j'ai l'honneur de saluer ici la présence.

Pour faire comprendre et apprécier l'œuvre de Cavallé-Coll, il me paraît nécessaire d'entrer dans des détails d'ordre techniques.

Je m'en excuse, et j'espère, Messieurs, qu'ils ne mettront pas votre patience trop à l'épreuve.

Sans remonter à Archimède qui, au dire de certains historiens, avait déjà abordé la question, sans nous arrêter aux époques du moyen âge où les touches des claviers ne mesuraient pas moins de quinze à vingt centimètres de largeur et ne pouvaient être mises en mouvement qu'à l'aide des deux mains, époque où l'orgue de Winchester demandait à soixante-dix souffleurs le vent nécessaire à son alimentation, je vous exposerai le plus brièvement possible ce qu'est un orgue et ce qu'était l'orgue au moment où Cavillé-Coll commença ses travaux à Saint-Denis.

L'orgue est un instrument de musique fondé sur le principe de l'insufflation de l'air dans des tuyaux.

Un orgue se compose essentiellement de tuyaux, de soufflets, de sommiers, de claviers, de registres.

Les tuyaux se divisent en deux groupes distincts :

Les tuyaux à bouche. — Ce sont ceux qui s'étalent majestueusement dans la façade de nos orgues. Le moindre sifflet en donne une idée exacte. Le vent qu'on y envoie vient frapper le biseau supérieur de la bouche et met en vibration la colonne d'air contenue dans le tube.

Ces tuyaux constituent les jeux de fonds. Ce sont les montres, les flûtes, les gambes, les bourdons, les prestants.

Les tuyaux à anches. — La trompe de bicy-

clette, avec sa languette en cuivre placée à l'intérieur du tube et qui entre en vibration sous l'action de l'air, donne une idée juste d'un tuyau à anche.

Ces tuyaux constituent les jeux d'anches. Ce sont les bombardes, les trompettes, les clairons, les hautbois, les clarinettes, etc...

Il est une troisième famille de jeux, constituée par des tuyaux à bouche : ce sont les jeux de mixture ou de mutation. Chaque touche du clavier met en vibration simultanément plusieurs tuyaux formant de véritables accords, insensibles dans l'ensemble de l'orgue, mais qui donnent un brillant et un éclat incomparable à la masse sonore. Nous aurons à revenir plus tard sur cette catégorie de jeux à propos des problèmes acoustiques qui les concernent, résolus par Cavallé-Coll.

Ayant gardé très longtemps la forme du soufflet de forge, les soufflets sont devenus des réservoirs à air comprimé de forme rectangulaire. La table supérieure, reliée à la table inférieure par une série de plis, monte parallèlement à celle-ci à mesure que l'air est refoulé dans le réservoir par des pompes qui ont gardé en quelque sorte la forme d'un soufflet.

Sommier. — Si je crois superflu d'insister sur la description des claviers il m'est indispensable d'esquisser la pièce principale qui sert de trait

d'union aux tuyaux, aux soufflets, aux claviers. Cette pièce : c'est le sommier.

Le sommier est une grande caisse de forme rectangulaire qui supporte les tuyaux, reçoit le vent, et dans l'intérieur de laquelle sont rangées les soupapes obéissant aux claviers.

Chaque soupape permet au vent de s'introduire dans une rigole qui court perpendiculairement aux séries de tuyaux et alimente par conséquent tous les tuyaux de différents timbres donnant la même note.

Comment maintenant empêcher les tuyaux donnant la même note de parler tous ensemble ? Par l'emploi des registres. Chaque bouton de registre que commande la main de l'organiste vient tirer une glissière placée sous les pieds des séries de tuyaux. Vous comprendrez aisément que cette glissière, munie d'autant de trous qu'il y a de tuyaux, selon qu'on la tire ou qu'on la pousse, livre passage au vent ou l'intercepte dans chaque tuyau.

Telle est, dans ses grandes lignes, la description d'un orgue. Si vous voulez savoir quel était l'état de l'orgue au moment où Cavillé-Coll construisit l'orgue de Saint-Denis, il me suffira d'ajouter ceci.

Pour obtenir plus de puissance, les claviers pouvaient s'accoupler les uns sur les autres. Quelques jeux de détail étaient enfermés dans une boîte dite expressive munie de jalousies mobiles,

que l'organiste pouvait ouvrir ou fermer à volonté à l'aide d'une pédale, ayant ainsi la faculté de modifier la sonorité de ces jeux.

N'oublions pas toutefois que cet orgue pouvait avoir des proportions déjà fort imposantes. C'est pour lui que Bach, Haendel, Mendelssohn écrivirent les chefs-d'œuvre qui immortalisent leurs noms.

Des facteurs tels que Clicquot, Callinet, auteur de l'orgue de Saint-Sulpice qui a précédé l'orgue monumental actuel, Sébastien Erard, en France ; Abbey et Schmidt, en Angleterre, jouissaient d'une réputation très justifiée. Cavaillé-Coll lui-même hésitait à détruire certains jeux de ces facteurs lorsqu'il s'en trouvait dans un orgue à refaire.

Mais ces orgues avaient de nombreux et graves défauts.

Des défauts sonores et des défauts mécaniques.

Défauts sonores. — Impossibilité de jouer les fonds et les anches ensemble. Les basses trop lourdes absorbent les dessus et les rendent faux. Les timbres des jeux doux sont à peine caractérisés. Les jeux forts sont criards.

Défauts mécaniques. — Les claviers, quand on les accouple, sont d'une dureté qui les rend injouables.

La manœuvre des registres et des accouplements de claviers est incommode et pénible.

Cavaillé-Coll était placé mieux que personne

pour voir ces défauts ; y remédier était déjà un progrès considérable.

Je voudrais arriver à faire comprendre avec quelle logique Cavallé-Coll, attaquant le problème par la base, créa l'orgue qu'il rêvait.

De même que l'étude du vol des oiseaux donna l'avion, que l'étude des poissons donna le submersible, lorsque l'on fut toutefois en possession du moteur léger et puissant, de même l'étude que fit Cavallé-Coll du souffle humain enfanta les procédés nouveaux qui devaient faire de son orgue un instrument admirable par sa puissance, par la beauté de ses sonorités, en même temps que souple et docile sous les doigts de l'organiste.

L'étude approfondie qu'il fit de la lame d'air qui vient frapper le biseau d'un tuyau, étude qui lui permit de démontrer qu'un tuyau à bouche n'est autre qu'un tuyau à anche, mais dont l'anche serait une lame d'air au lieu d'être une lame de cuivre, l'amena à étudier le souffle humain, le souffle d'un artiste jouant de la flûte, la conformation de ses lèvres, de sa bouche pendant qu'il joue. Parmi les conclusions qu'il tira de cette étude, il en est une qui nous intéresse particulièrement. C'est que le flûtiste envoie l'air sous une pression plus forte dans les notes élevées que dans les notes graves. L'étude de la conformation des lèvres et de la bouche du flûtiste, quand il joue, l'amena à observer de plus près la bouche de ses tuyaux. Nous verrons tout à l'heure le parti qu'il

tira de cette étude. Cet enchaînement d'observations fut l'objet de trois communications qu'il fit à l'Académie des Sciences en 1840, et d'une quatrième en 1860, qui n'est autre que la synthèse des applications qu'il fit de ses recherches pendant vingt années de construction.

Nous allons voir que la logique qui présida à l'enchaînement des quatre communications présida, elle aussi, à l'élimination des défauts dont la correction s'imposait.

J'ai cité comme premier défaut : impossibilité de jouer les fonds et les anches ensemble.

D'où vient cette impossibilité ? Insuffisance de la soufflerie ; insouciance des facteurs dans la distribution du vent. Cavallé-Coll eut bientôt fait de remédier à ce double inconvénient.

Non content d'augmenter les poumons de son orgue, en amplifiant les souffleries et en multipliant les réservoirs à air, il divise son sommier en deux par une cloison étanche dans le sens de la longueur.

Les fonds d'un côté, les anches de l'autre, ont respectivement leur provision d'air. Ils ne se nuisent plus ; on peut les jouer ensemble. L'orgue est déjà plus sonore et plus puissant.

Ce perfectionnement est connu sous le nom de *sommier à double laie*.

Le deuxième défaut (les basses, trop lourdes, absorbent les dessus et les rendent faux) va être corrigé avec la même logique. Transporter dans

l'orgue l'observation faite sur le flûtiste lui parut tout indiqué.

Une nouvelle cloison va diviser le sommier en deux, cette fois-ci dans le sens de la largeur.

Les basses reçoivent l'air d'un premier réservoir à pression faible, et les dessus sont alimentés par un réservoir à pression plus forte.

Les basses ne vont plus couvrir les dessus.

Ne croyez pas toutefois que la solution du problème était aussi simple que ma description pourrait le faire supposer. Il ne faut pas perdre de vue que, dans l'orgue, l'air est perpétuellement en équilibre depuis le moment où, entrant dans les soufflets, circulant de réservoir en réservoir, passant de soupapes en soupapes, il arrive aux tuyaux par lesquels il doit sortir. Tout nouvel organe introduit sur son parcours provoque dans l'économie du système une modification qui nécessite la création d'un nouvel organe, afin de rétablir cet équilibre. C'est ce qui eut lieu dans le cas présent : les sommiers à deux pressions donnèrent naissance aux soupapes régulatrices. Je n'entrerai pas dans une description détaillée de ce nouvel organe, mais si je l'ai cité c'est que, comme le dit M. Lamazou dans sa notice sur l'orgue de Saint-Sulpice, il fut appelé à rendre de sérieux services, non seulement dans la construction de l'orgue, mais encore dans toutes les branches de l'industrie qui ont besoin d'obtenir un écoulement constant et régulier soit de l'air

comprimé, soit des gaz en général, et que, de plus, il fut utilisé par des savants tels que Lissajous, dans ses recherches pour la détermination du diapason normal, Paul Desains, dans son cours de physique à la Sorbonne, Foucault, dans ses nouvelles expériences sur la lumière. Le Verrier lui-même, dans une note lue le 24 novembre 1862 à l'Académie des Sciences, sur la nouvelle détermination expérimentale de la vitesse de la lumière, par Foucault, rend le plus flatteur hommage aux artistes Froment et Cavallé-Coll, qui ont secondé le jeune et savant astronome dans la confection des instruments dont il s'est servi pour sa nouvelle découverte.

Les observations consignées dans la troisième et quatrième communication vont d'elles-mêmes corriger le troisième défaut. Les timbres des jeux sont à peine caractérisés.

Par des observations méticuleuses, par des calculs précis, il arrive à déterminer les rapports qui existent entre la longueur du tuyau, son diamètre, la hauteur de sa bouche, pour obtenir la note fondamentale du tuyau, son maximum d'intensité et de beauté de son, en même temps que la caractéristique précise du timbre que doit avoir ce tuyau.

Travail immense qu'il a fixé d'une façon définitive par des tables si claires que, suivant ses propres paroles dans son quatrième mémoire « le plus simple ouvrier accordeur peut arriver à dé-

terminer directement, et avec une exactitude rigoureuse à l'aide du compas, la vraie longueur des tuyaux pour le son fondamental, de même que la position des nœuds de vibration pour les sons harmoniques. »

Travail qui met fin pour toujours, par sa précision rigoureuse, aux procédés empiriques employés dans la construction des tuyaux.

Travail enfin qui a l'honneur de porter le nom de : *Loi Cavallé-Coll*.

Mais, dira-t-on, si Cavallé-Coll a publié des tables qui donnent les proportions exactes des tuyaux et si tous les facteurs peuvent en profiter, comment se fait-il que cette beauté de son ne soit pas obtenue par tous ?

Je répondrai que de même qu'il ne suffit pas d'acheter des plaques photographiques, de les exposer dans la chambre noire et de les plonger dans tel ou tel bain pour obtenir une belle épreuve, mais qu'il faut de plus avoir ce qu'on appelle le tour de main, de même il ne suffit pas de prendre un tuyau coupé aux dimensions voulues et de souffler dedans pour obtenir un son parfait.

L'art de faire parler un tuyau est tellement subtil que les initiés, tout en reconnaissant à l'audition un orgue de Cavallé-Coll, savent distinguer lequel de ses collaborateurs a, selon l'expression employée, mis l'orgue en harmonie et ne confondent nullement entre elles l'harmonie

douce et claire de Gabriel Reinburg, à Bonsecours; l'harmonie ronde et puissante de Glock, à Saint-Godard; l'harmonie fine et distinguée de Garnier, aux Andelys; l'harmonie vigoureuse et éclatante de Félix Reinburg, à Saint-Ouen.

La poursuite de son idéal sonore le conduit à la plus chatoyante et à la plus captivante de ses trouvailles : les jeux harmoniques.

Ayant été amené, d'après la conclusion de son quatrième mémoire, à déterminer la position des nœuds de vibration pour les sons harmoniques, il détermine par cela même la place du trou d'aiguille qui transperce le tuyau de part en part et lui permet d'obtenir l'harmonique désiré. Il va construire des séries entières de tuyaux fondées sur ce principe et livrer au monde la plus ravissante de ses inventions : les jeux harmoniques.

Je ne vous décrirai pas l'émerveillement des auditeurs qui, lors de l'inauguration de l'orgue de Saint-Denis en 1841, entendirent pour la première fois les jeux harmoniques. Qui de vous ne connaît et n'a admiré la sonorité aérienne et si chaude en même temps des flûtes de Saint-Ouen, de celles de Saint-Godard et de celles de Bonsecours qui, quoique datant de 1857, n'ont rien perdu de leur fraîcheur.

Les jeux forts, qui sont criards, se divisent en deux catégories : les jeux d'anches et les jeux de mixture.

Les jeux d'anches. — Bombardes, trompettes, clairons, par le fait même qu'ils sont construits d'après les proportions indiquées dans les tables dont je viens de parler, et que de plus Cavallé-Coll les a fait bénéficier de sa découverte sur les jeux de fonds, en les transformant en jeux harmoniques, deviennent clairs, puissants et sonores.

Les jeux de mixture. — Qui dit mixture dit mélange. Mélange parce qu'ils forment des accords. Quels sont ces accords ?

Les pleins jeux, les cymbales, les fournitures donnent l'accord rudimentaire du moyen âge, la quinte *do, sol ; do, sol, do ; sol, do, sol ; do, sol, do, sol, do*. Imaginez avec tous ces *do* et tous ces *sol* toutes les combinaisons que vous voudrez, vous n'en imaginerez pas plus que les vieux facteurs n'en ont réalisé.

Mais les cornets, autre formule de mixtures, donnent un accord plus sympathique à nos oreilles modernes : l'accord parfait *do mi sol*, sous des combinaisons différentes. Fidèle à sa théorie de l'amélioration du son, Cavallé-Coll compléta audacieusement cet accord en introduisant le premier son dissonant que donne la nature, la *septième* ; audace inouïe qui lui attira non seulement les sarcasmes des ignorants mais encore d'après discussions avec Berlioz. Il se plaisait à raconter, à la fin de ses jours, comment l'illustre musicien, auquel le liait une profonde sympathie, exhalait sa fureur impuissante en trai-

tant notre grand facteur d'échappé du moyen âge et de tortionnaire des oreilles. Le maître dut déposer les armes et s'avouer vaincu en présence de la prodigieuse beauté sonore que l'innovation hardie de la *septième* communiquait aux orgues de Saint-Sulpice et de Notre-Dame de Paris. Cavaillé-Coll, par l'introduction du son dissonant, avait augmenté l'éclat du cornet, créant par cela même le trait d'union entre les fonds et les anches. Trait d'union que les vieux facteurs n'avaient jamais cherché à établir, en utilisant les pleins jeux, car ils ne les employaient que pour défendre leurs pauvres petits tuyaux aigus contre la gourmandise des gros tuyaux de basses prêts à absorber tout le vent.

L'édifice sonore est construit. Saint-Sulpice donnera naissance aux symphonies de Widor, Notre-Dame aux symphonies de Vierne, Saint-Saens et Guilmant chanteront la gloire de Cavaillé-Coll, l'un à la Madeleine, l'autre à la Trinité. Franck écrira ses chefs-d'œuvre pour Sainte-Clotilde.

Les défauts mécaniques vont être l'objet d'études minutieuses et vont être corrigés avec la même maîtrise.

Un défaut grave paralysait presque complètement le jeu des organistes : la dureté des claviers lorsqu'ils étaient accouplés.

Un facteur anglais, Spachman Barker, né à Bath le 10 octobre 1806, avait trouvé la solution

du problème en inventant le levier pneumatique, communément appelé machine Barker ou machine pneumatique.

Son invention, au lieu d'éveiller chez ses compatriotes l'intérêt dont elle était digne, ne lui valut que risées et dédains. Il vit son œuvre complètement incomprise. Il eut le chagrin, la douleur même de se voir repoussé par tous ses confrères. En vain présenta-t-il sa découverte à MM. Eliot et Hill, facteurs réputés à qui l'on doit l'orgue de Birmingham, il se vit éconduit par eux comme par tous les autres. Découragé, il vint en France pour s'y faire breveter.

Ayant appris que Cavallé-Coll construisait un orgue monumental pour Saint-Denis, il pensa qu'il trouverait près de lui un accueil plus sympathique que dans son pays.

Il ne se trompait pas. Cavallé-Coll comprit d'emblée ce que l'on pouvait tirer d'une pareille invention. En collaboration avec Barker, il se mit à étudier sa machine, lui fit subir d'importantes modifications et lui donna la forme définitive que nous considérons comme parfaite.

La force élastique de l'air comprimé non seulement allège mais annihile presque l'effort du doigt. La touche n'actionne plus directement la soupape du sommier ou l'accouplement des quatre ou cinq claviers. Elle livre simplement accès au vent dans un petit moteur de forme rectangulaire qui, gonflé immédiatement par le puis-

sant courant d'air venu de la soufflerie, assume tout le poids de l'effort.

Après avoir vaincu avec Barker la résistance des touches, Cavaillé-Coll laisserait-il les organistes se battre avec ces multiples tringles qu'il faut tirer d'une façon incommode et qu'on appelle les registres ?

Il lui est si facile d'appliquer aux registres le principe qui a eu raison de la dureté des claviers ! Ici encore le vent fera tout l'effort.

Le facteur dispose les boutons en gradins à portée de l'organiste. Il réduit autant qu'il lui plaît la course et la dimension de ces boutons, il les dispose même en gradins circulaires dans les grands instruments. Ils deviennent aussi petits et aussi doux à tirer que les boutons de l'harmonium. Ne s'arrêtant pas là, Cavaillé-Coll invente les boutons enregistreurs qui permettent de faire entrer des séries entières de jeux préparés à l'avance, rien que par une pression légère du doigt.

Mais il ne veut pas confier aux mains de l'artiste toute la manœuvre.

La fréquentation des grands maîtres de l'orgue, l'intérêt puissant qu'il prend à les regarder jouer, l'admiration religieuse avec laquelle il les écoute lui avaient démontré que pour jouer lié, et Dieu sait si l'on doit jouer lié sur l'orgue, il ne faut pas quitter son clavier à chaque instant.

L'idée lui vint des pédales de combinaison, véritable palette de peintre placée sous les pieds de

l'organiste qui permet, sans que les mains quittent le clavier, l'infinie variété des mélanges, des nuances, des oppositions.

L'orgue, ce géant rigide et rétif, est devenu souple. Ai-je besoin de vous dire que l'on pourrait allonger considérablement la liste de tous les perfectionnements de détail dont il a enrichi l'orgue : les soupapes de décharge, les anti-secousses, la pédale d'expression à bascule, les sommiers à double soupape, que pas une articulation, pas un organe n'a échappé à son analyse approfondie, à ses expériences mille fois répétées.

Vous dirai-je qu'étendant le champ de ses observations, Cavaillé-Coll a donné les proportions que doit avoir une salle de concert pour être sonore, et que, sur ses instances pressantes, les architectes anglais n'hésitèrent pas à modifier le plan du plafond de la salle de concert de Sheffield dans laquelle il devait monter un de ses plus beaux instruments. Toujours son esprit se livrait à des recherches de plus en plus savantes.

J'ai été à même d'assister à deux expériences qui mettent en relief l'activité incessante de ce puissant cerveau.

J'ai eu souvent l'honneur et la joie d'être reçu par M. Cavaillé dans son bureau de l'avenue du Maine.

Ce sont les nombreuses conversations échangées avec lui — où, subjugué par le charme capti-

vant de sa parole, la clarte de ses explications, je ne tardais pas, ai-je besoin de le dire, à devenir un auditeur muet et attentif, — qui m'ont incité à vous parler de son œuvre.

Dans un coin de son cabinet était ce qu'il appelait modestement son mannequin, se servant du terme employé couramment en facture pour désigner une sorte de petit sommier muni d'un soufflet sur lequel on dégrossit les tuyaux avant de les égaliser définitivement sur l'orgue.

Les tuyaux posés sur ce mannequin étaient tous de même timbre. Chacun des tuyaux donnait une des trente-deux harmoniques d'un *la* fondamental dont le tuyau correspondant n'existait pas sur le mannequin.

J'ai entendu très distinctement ce *la* fondamental se produire d'abord pareil à un murmure, puis prendre de l'ampleur et devenir aussi puissant que la plus puissante des bombardes au fur et à mesure que Cavallé-Coll faisait parler ses trente-deux sons harmoniques.

La deuxième expérience n'est pas moins curieuse.

J'ai entendu ce *la* devenir successivement un *la* de flûte, de hautbois, de clarinette, de trompette, suivant que Cavallé-Coll lui ajoutait telles ou telles harmoniques choisies par lui à bon escient.

Il modifiait à l'infini le timbre de cette unique note en jonglant avec toutes ses harmoniques,

donnant ainsi la preuve éclatante que le timbre d'un son est déterminé par la prépondérance de telle ou telle harmonique qui entre dans la composition de ce son.

La conviction profonde et l'intérêt si puissant qu'il savait donner à ces démonstrations laissaient, vous pouvez m'en croire, un ineffaçable souvenir à ceux qui en étaient les témoins intimes et privilégiés.

Ces deux expériences réalisaient d'une façon matérielle et palpable les théories d'Helmutz. Celui-ci tenait du reste Cavaillé-Coll en si haute considération qu'il demanda en 1867 à visiter dans tous ses détails l'orgue de Saint-Sulpice, un an avant la publication de sa théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives.

Messieurs, cet homme qui avait un idéal si élevé a toujours atteint à une réalisation parfaite et chaque orgue né de son cerveau et sorti de ses mains, du plus petit au plus grand, a toujours été un chef-d'œuvre. Il en a construit des centaines en France. Ils font résonner de leur grande voix au souffle puissant nos cathédrales, nos églises, nos chapelles, je voudrais pouvoir dire nos salles de concert. Dans nos villes, dans nos campagnes, la mélodie mystique, l'ardente et pure prière des milliers de tuyaux argentés montent de tous les coins de France vers le ciel infini. A Paris, c'est Saint-Sulpice avec ses cent jeux, Notre-

Dame avec ses quatre-vingt-six jeux, la Madeleine, la Trinité, Notre-Dame-de-Lorette, Sainte-Clotilde, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François-Xavier.

En province, c'est Amiens, Orléans, Toulouse, autre splendeur pour laquelle Widor écrivit sa symphonie romane, c'est Lyon, le Mans, Marseille, Rennes et tant d'autres. L'hymne sacré propage ses ondes aux confins de l'univers.

L'étranger veut avoir sa part de la radieuse harmonie. L'Angleterre et toute l'Europe, l'Amérique, l'Australie, les Indes, la Chine même possèdent des orgues de Cavallé-Coll.

Constructeur de génie, il a la joie suprême de voir de son vivant ses instruments inspirer les compositions de nos plus grands musiciens. Quoi de plus émouvant pour Cavallé-Coll que d'entendre tous les dimanches, à la tribune de l'orgue de Saint-Sulpice, son plus grand chef-d'œuvre, Widor exécutant un nouveau fragment de ses dix symphonies pour orgue !

Il voyait se dresser près de lui l'homme dont l'œuvre musicale magnifiait son œuvre scientifique. Ils s'élèvent côte à côte ces deux hommes, l'un réalisant l'édifice sonore, l'autre l'édifice musical qui devaient, dans une intime union, porter leur gloire à tous les coins de l'univers.

Messieurs, lorsqu'il fut question, vers 1840, d'élever une statue à Bach, Schumann fit cette

déclaration : « La plus belle statue que l'on puisse élever au Maître, c'est d'éditer ses œuvres ».

Plus que toute autre partie de la France, la Normandie a compris qu'aucune statue n'immortaliserait mieux le nom de Cavillé-Coll que des orgues signées de lui. Nombreuses en effet sont les villes normandes possédant des orgues de Cavillé-Coll. C'est Elbeuf, avec ses trois paroisses possédant cinq orgues, parmi lesquels je ne saurais oublier de citer particulièrement l'instrument parfait de l'Immaculée-Conception que j'ai joué pendant vingt-sept ans et qui eut l'honneur d'avoir comme premier titulaire Aloys Klein. C'est Caen, Lisieux, Bayeux, Fécamp, le Havre.

C'est Bonsecours, berceau de la facture de Cavillé-Coll dans notre région.

C'est Rouen, avec Saint-Godard, où la distinction et le caractère des fonds le dispute à la rondeur et à la puissance des anches.

C'est Rouen enfin, avec Saint-Ouen, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, l'étonnante beauté de son qui dans les douceurs fait penser à la plus séraphique des harpes, ou l'éclat des trompettes et des bombardes dont les accents roulent en bourrasque sous les voûtes de l'immense édifice.

On comprend facilement que les résultats de son prodigieux labeur aient été salués par des personnalités illustres, tant dans le monde scientifique que dans le monde artistique. Nous avons

eu l'occasion de citer les noms des savants qui ont rendu hommage à ses travaux. Vous dirai-je que Lemmens, Guilmant, Widor, Gevaert, Mailly (de Bruxelles), Hesse (de Breslau), Best (de Londres), capitale du pays où l'orgue est si populaire, ont proclamé, dans des termes ne variant que par la forme, que Cavallé-Coll était le plus grand facteur d'orgues de toutes les époques.

Nul ne sera surpris que cet homme extraordinaire ait exercé une véritable fascination sur tous ceux qui avaient le bonheur et l'honneur de l'approcher.

D'une stature puissante, toute sa personne respirait la volonté, l'énergie. Son regard profond était empreint d'une pointe de malice spirituelle et douce à la fois. Son large front, que rehaussait une calotte en velours devenue légendaire, donnait à sa physionomie le caractère d'un de ces portraits d'Albert Dürer que l'on sent être d'une ressemblance frappante, sans en connaître l'original.

Aux inspirations de l'artiste, à la science consommée du technicien, il ajoutait les plus précieuses qualités de l'homme, celles qui commandent l'affection, la sympathie, la reconnaissance, les sentiments les plus nobles et les plus exquis du cœur. Il était bon, bienveillant, indulgent pour tous, d'une aménité et d'une familiarité touchante avec ses harmonistes, ses élèves, qui cachaient des âmes d'artistes sous la modeste

blouse de l'ouvrier, et, malgré cela, toujours grand, imposant le respect et l'admiration.

Comment ne pas s'étonner que cet homme qui termina sa vie dans un rayon de gloire, qui obtint les plus hautes récompenses dans toutes les expositions, président de tous les jurys d'instruments de musique, chevalier de la Légion d'honneur en 1849, officier en 1878, reconnu en quelque sorte comme notre facteur d'orgues national quand il fut chargé de construire l'orgue du Trocadéro, ne soit pas parvenu à la fortune.

C'est qu'avant tout Cavallé-Coll était un grand artiste. Il était d'un désintéressement proverbial. Bien que de son siècle par la tournure scientifique de son esprit, il était de la race de ces grands architectes du moyen âge qui, en travaillant pour la gloire de Dieu, travaillaient pour la réalisation de leur idéal. Loin d'être une entreprise commerciale, la construction d'un orgue était pour lui l'occasion d'ajouter un nouvel ornement à la magnificence de nos cathédrales, et d'apporter sa part de beauté à la splendeur du culte. S'il construisait un orgue, il le voulait beau, bien équilibré, bien en proportion avec le monument auquel il était destiné. Il n'hésitait pas, s'il le jugeait à propos, à faire des additions non prévues dans les devis. Il laissait ses ouvriers accumuler à ses frais les heures de travail pour obtenir la perfection dans une œuvre où l'honneur de son nom et de sa maison était engagé.

Chez Cavaillé-Coll on parlait de communications à l'Académie des Sciences, jamais de brevet. La moindre découverte était aussitôt publiée avec un désintéressement qui n'avait d'autre résultat que de donner aux concurrents toute liberté et toute possibilité de bénéficier de ses inventions.

Cavaillé-Coll avait rêvé de couronner son œuvre par la construction d'un orgue monumental à Saint-Pierre de Rome.

Les plans, les devis, une maquette même en bronze ciselé furent dressés et exécutés pour l'exposition vaticane de 1887 et offerts au pape Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

L'orgue eût été digne de celui à qui on l'offrait, digne du vaisseau qui l'aurait contenu, digne enfin de celui qui devait le construire.

Mais les architectes de Rome ne permirent pas que l'on changeât quoi que ce soit à l'aspect du fond de la basilique, œuvre de Michel-Ange. Nous avons trop souffert à Rouen du vandalisme des démolisseurs, pour nous permettre de blâmer ou même de juger l'acte des architectes italiens. Toutefois, pour l'honneur de Cavaillé-Coll et de son projet, considéré au point de vue architectural, je ne puis résister au désir de citer quelques lignes du rapport que Charles Garnier, l'illustre architecte de l'Opéra, lut à la séance de l'Académie des Beaux-Arts, le 30 juillet 1887.

« Ce qui devait être caché par l'orgue, disait-il,

n'ajoutait rien en somme à l'effet général de l'édifice, et votre Commission a pensé que, loin de nuire à l'effet du vaisseau, l'arrangement proposé par M. Cavallé-Coll pourrait, au contraire, fournir un motif de décoration très heureux et formant comme un point de rappel du grand baldaquin placé sous la coupole.

« Quoi qu'il en soit des résolutions qui pourront être prises à l'avenir, votre Commission vous propose de féliciter M. Cavallé-Coll de son projet d'orgue pour la basilique de Saint-Pierre et de lui donner la preuve que l'Académie s'intéresse toujours aux travaux artistiques faits avec conscience, talent et volonté. »

Cavallé-Coll, comme presque tous les inventeurs, aurait connu des jours sombres si la Providence, qui veillait sur cette âme d'élite profondément religieuse, et qui avait chanté sa gloire d'un bout du monde à l'autre, n'avait permis qu'il en fût autrement.

Un homme qui, comme nous, partageait le culte dû au Maître, un de ses plus brillants élèves, un homme doué de l'intelligence et de l'énergie nécessaires pour continuer les traditions de notre industrie nationale, M. Mutin, lui offrit de se substituer à lui. Il assumait la charge de toute la maison, tant au point de vue artistique qu'au point de vue commercial et lui assurait jusqu'à la fin de ses jours une situation digne de lui.

Il ajouta avec une délicatesse qui l'honore :

« M. Cavallé, ma maison restera la vôtre, vos conseils y seront toujours écoutés et vous garderez le sentiment que vous en êtes toujours le maître. »

Cavallé-Coll avait alors quatre-vingt-sept ans. Obéissant aux sollicitations de sa famille, il accepta. Il eut la consolation de mourir paisiblement, le 13 octobre 1899, à l'abri de tout souci, entouré de ses enfants, laissant à ses amis l'heureux souvenir de ne pas être passé à côté de ce grand homme sans l'avoir admiré et compris, et donnant à sa fille, qui ne cessa de lui prodiguer les trésors de tendresse et de soins dus à un père, le douloureux mais consolant honneur de lui fermer les yeux.

Messieurs, si l'Italie se glorifie d'avoir Stradivarius, la France peut être fière d'avoir Cavallé-Coll.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. ALBERT DUPRÉ

Par M. NEVEU, président.

MONSIEUR,

L'Académie éprouve une véritable joie à vous admettre au nombre de ses membres, et son Président est particulièrement heureux de vous adresser nos souhaits de bienvenue ; car, vous et moi, nous sommes des amis de longue date, et il m'est agréable, les circonstances m'amenant à vous remercier de votre beau et très intéressant discours, de dire publiquement de vous tout le bien, ou au moins, pour ne pas blesser votre modestie, une partie du bien que je pense.

De vous... et de votre famille. Vous portez, en effet, un nom hautement estimé et aimé de tous les Rouennais. Personne n'a oublié l'excellent homme, le bon musicien, le consciencieux professeur qu'était votre père, trop tôt enlevé à l'affection des siens, laissant, comme organiste, un souvenir encore vivant. Et qui donc ne connaît et ne respecte profondément votre admirable mère, si longtemps à la tâche pour élever honorablement sa famille et donner à chacun la plus heureuse direction ? Elle est grandement récom-

pensée aujourd'hui du labeur auquel elle a consacré son existence, et sa verte vieillesse fait espérer qu'elle verra grandir et prospérer à leur tour les petits-enfants de la troisième génération, aïeule vénérable entourée de l'amour de tous et ayant, par surcroît, conservé l'amitié reconnaissante des nombreuses élèves qui lui doivent leur initiation musicale. Qu'elle reçoive tous nos souhaits, et qu'elle jouisse longtemps encore des succès de tous ces êtres pour qui elle a tant d'affection et à qui elle est elle-même si chère !

Dans cette famille étroitement unie, vous seul avez suivi la voie paternelle ; votre vocation était la musique ; vous vous y êtes entièrement livré, aidé de bonne heure par une charmante compagne, artiste elle-même, digne de vous comprendre et de vous seconder dans une lourde tâche. Vous avez ainsi rempli avec éclat votre carrière professorale, toujours prêt à donner votre concours à toutes les manifestations musicales, à toutes les œuvres qui vous réclamaient, fondant enfin l'Accord Parfait, qui n'a pas tardé à prendre dans la Ville de Rouen une place d'honneur et à s'attirer les suffrages les plus flatteurs jusque dans la capitale. Sous votre habile direction, cette Société est devenue un foyer d'artistes, propageant les plus belles traditions. Le soin que vous avez apporté au développement de cette phalange d'élite, le dévouement à vos élèves, les obligations incombant à l'orga-

niste ne vous empêchaient pas cependant de produire des œuvres personnelles justement appréciées. C'est une vie de grand labeur que celle du ménage Albert Dupré. Vous y avez rencontré le succès mérité et les plus grandes satisfactions, comme en fait foi votre Livre d'or que j'ai éprouvé tant de plaisir à parcourir.

Et pourtant, paraît-il, votre esprit serait porté à la mélancolie ; mais vous aurez beau dire, Monsieur, vous êtes un homme heureux ; et, pour comble de bonheur, voilà que vous avez un fils qui vous apporte les plus belles espérances et promet de jeter sur votre nom un lustre glorieux. Est-il une jouissance plus grande pour un père que de voir les succès de son fils ? Et quels succès ! Les plus beaux que puissent ambitionner un jeune artiste : les prix du Conservatoire, et, pour couronner le tout, le grand prix de Rome, dont l'éclat rejaillit, non seulement sur la famille, mais sur la ville elle-même. Nous sommes, n'en doutons pas, à l'aurore de la vie d'un grand compositeur ; et c'est votre œuvre ; c'est vous qui avez dirigé ses premiers pas, deviné et favorisé sa vocation ; c'est à vous et à sa mère que revient le principal honneur.

Faire votre éloge et dire de vous et des vôtres ce que tout le monde pense était chose facile ; mais, où mon embarras est extrême, c'est de répondre maintenant au discours d'un musicien ;

car me voilà forcé de parler de musique ; or, si la musique est pour moi un divertissement charmant, et quelquefois la source d'émotions puissantes, je dois avouer, et je le regrette, que je n'entends rien à l'art musical, et, à traiter un pareil sujet, je m'expose fort à en parler comme un aveugle des couleurs. Je vous prie de m'excuser en faveur de ma bonne volonté.

Et, d'abord, je dois vous faire une déclaration de principe qui, je le crains, va froisser vos sentiments intimes ; déclaration bien intransigeante, exagérée si vous voulez ; mais il est bien entendu que cette opinion toute personnelle n'engage que moi : Je supprime toute la musique allemande. Je ne la nie pas ; je la retranche de mon horizon ; je n'en veux plus entendre. Je sais tout ce qu'on peut dire à ce sujet : « L'art n'a pas de patrie, il appartient à tout le monde ; il est bien permis d'emprunter à l'ennemi ce qu'il a de bon ; à le ravaler, on ne s'élève pas ». Oui, je le sais ; mais, quand on parle de choses allemandes, je vois aussitôt des millions de morts sortir de leur tombeau pour protester ; j'entends les cris des blessés qu'achevait sur le champ de bataille la brutalité d'une soldatesque sauvage, l'appel désespéré des naufragés que de véritables pirates voulaient définitivement noyer pour qu'il n'en restât pas de traces ; je pense aux mutilés dont j'ai lu les tortures volontairement infligées par des médecins inhumains ; je vois les horreurs commises, les

femmes, les enfants, les prêtres, les vieillards lâchement assassinés, les villes systématiquement détruites, nos cathédrales abattues, les prisonniers torturés dans des camps dits de représailles, et tant de crimes à la charge de ces bandits indignes du nom de soldats, et approuvés pourtant par l'élite intellectuelle de cette nation de proie. « Nous en sommes désolés, et notre cœur saigne, vous disent ces bons apôtres passés maîtres en fourberie ; mais, que voulez-vous ! c'est la guerre ». Non, mille fois non, ce n'est pas la guerre, la bataille loyale entre deux nations armées, c'est l'assassinat et le meurtre sans raison, et sans danger souvent pour celui qui s'en rend coupable. Tout cela, je ne puis pas l'oublier, et bien que l'ennemi soit à genoux et demande grâce, le souvenir n'en disparaîtra qu'avec la dernière palpitation de mon cœur, et, quant à pardonner, jamais !

Par conséquent, en ce qui me concerne, je supprime la musique allemande. D'ailleurs, ne pouvons-nous pas vivre sans elle ? N'avons-nous pas, sans parler des autres, la musique italienne, la musique française ? Nous y trouverons de larges compensations, et de quoi satisfaire les plus légitimes aspirations vers l'idéal de cet art divin. Et, après tout, quand nous voulons que nos grands prix aillent se perfectionner à l'étranger, ce n'est pas à Berlin que nous les envoyons, mais à Rome.

Permettez-moi donc de parler de notre musique nationale, de nos musiciens français, de rappeler quelques-unes de leurs œuvres principales, et de prouver par les faits que, dans ce domaine artistique, nous ne sommes inférieurs à personne.

Le champ est vaste, et je ne ferai qu'effleurer le sujet qui mériterait d'être traité avec plus de compétence et que j'aborde en profane, exposant mon sentiment personnel, sans prétendre qu'il soit, à aucun degré, l'expression de l'art véritable. J'en parle en bon bourgeois, un peu chauvin, disposé à une certaine partialité pour tout ce qui est de France.

« La musique, a dit un de nos plus éminents confrères, le regretté Mgr Loth, est supérieure aux autres arts qui ne s'emparent que d'une partie de l'âme pour la diriger vers une idée précise, la musique envahit l'âme tout entière et la plonge dans les grandes ondes de l'infini. »

Et il disait encore : « La musique n'est-elle pas aimée de tous les peuples ? N'est-elle pas un besoin et un charme universels ? Elle est la voix de l'âme, le langage des sentiments dont elle exprime, au moyen des sons et du rythme, toutes les nuances les plus vives comme les plus délicates ; elle les excite aussi, avec une souveraine puissance, jusqu'à l'exaltation, jusqu'aux larmes. Mieux que tout autre art elle exprime la joie, la tristesse, la douleur, l'amour, et elle en varie

sans cesse les formules. Avec des sons, elle peint le calme de la nuit, la paix du sommeil, les rêves et les visions de l'âme ».

C'est ainsi que parlent de la musique et que savent en jouir les privilégiés que la nature a fait naître musiciens ; car on naît, on ne devient pas musicien. Par l'étude on peut évidemment perfectionner le sens musical ; mais, si vous ne l'avez pas apporté en naissant, vous ne serez jamais capable de comprendre toute la beauté des œuvres entendues, d'en saisir les nuances, d'en pénétrer les profondeurs, et vous ne serez tout au plus apte qu'à éprouver une jouissance superficielle, grande encore toutefois, et dont il faut être reconnaissant aux auteurs de génie qui vous la procurent.

Cette reconnaissance, nous la devons entière à la pléiade de grands musiciens qui ont fait du XIX^e siècle l'un des plus glorieux et des plus féconds pour l'art musical en France. Comment les citer tous ? Permettez-moi seulement de retenir un instant votre attention sur quatre d'entre eux dont j'ai spécialement étudié la vie et l'œuvre : Berlioz, Félicien David, Boïeldieu et Ch. Lenepveu.

Sans prétendre à les classer par ordre de talent, mais en ne considérant que leur ancienneté, le premier qui se présente est celui que Rouen réclame avec une juste fierté comme l'un de ses plus illustres enfants, Boïeldieu.

Né en 1775, dans cette maison de la rue aux Ours, décorée d'une plaque commémorative que vous connaissez tous, Boïeldieu ne vit point sa précoce vocation contrariée par sa famille et put s'y livrer avec toute l'ardeur d'un passionné de la musique. Dès l'année 1793, à dix-huit ans, il faisait représenter dans sa ville natale, et avec succès, *la Fille coupable*. Deux ans plus tard, on représentait également à Rouen, un opéra-comique, *Rosalie et Mirza*, dont on ne possède plus que l'ouverture, où se trouvent, dit un de ses biographes, « le germe des qualités générales qui ont constitué plus tard le talent fin, distingué et essentiellement français de Boïeldieu, c'est-à-dire la grâce, la clarté, l'élégance, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la recherche du bien dire ».

En 1797, notre compatriote remportait un succès remarquable au théâtre Feydeau avec *la Famille suisse*, suivie de *l'Heureuse nouvelle*; puis c'est au théâtre Favart, la même année, *le Pari*, et l'année suivante *Zoraïne et Zulmare*, une des meilleures productions de l'artiste, accueillie avec la plus grande faveur, et *la Dot de Suzette*, musique simple et émue.

En 1799, *les Méprises espagnoles* et, en collaboration avec Chérubini, *Emma ou la Prisonnière*.

Déjà Boïeldieu est célèbre; en 1800, il est nommé professeur au Conservatoire et fait représenter *Beniewsky*, repris vingt-cinq ans plus

tard avec succès par l'Opéra-Comique, et *le Calife de Bagdad* qui est resté au répertoire pendant plus de quarante ans, dépassant huit cents représentations sans perdre de sa grâce exquise, de sa jeunesse, de sa verve, de sa fraîcheur d'inspiration et de son abondance d'idées.

Au contact de Chérubini, Boïeldieu avait acquis une science profonde qui mit un certain frein à sa fécondité. Il se recueille, pour ainsi dire, pendant trois ans, et c'est seulement en 1803 qu'il donne *Ma Tante Aurore*, dont le succès, d'abord indécis, s'affermi bientôt et dont nous avons entendu les échos.

A cette époque, à la suite de chagrins domestiques, causés par un mariage malheureux, Boïeldieu part pour la Russie, où la vogue était aux artistes français. De 1803 à 1811, il y composa une série d'ouvrages qui lui font honneur, mais dont, malheureusement, il ne nous a été conservé qu'une faible partie : *Aline, reine de Golconde, Télémaque, les Voitures versées, la Jeune Femme colère, Rien de trop ou les Deux Paravents, Amour et Mystère, Un Tour de Soubrette, Abder-Khan, la Dame invisible*, et, de plus, des chœurs nouveaux pour *Athalie*, de Racine.

Rentré à Paris en 1811, il remporte de nouveaux succès avec son opéra *Rien de trop*, et surtout en 1812, avec *Jean de Paris*, qui eut un retentissement énorme. En 1813, c'est *le Nouveau Seigneur du Village*, œuvre fine, élégante, achevée, et, en 1816, *la Fête au Village voisin*.

La période de deux ou trois ans qui suit paraît être, pour Boïeldieu, une période de calme et d'étude, pendant laquelle il ne produit aucun ouvrage important. Il ne restait pas inactif cependant, car c'est à cette époque que, pour une partition commandée et urgente, il s'adjoint Hérold, alors âgé de vingt-cinq ans, grand prix de Rome, revenu récemment d'Italie et à qui Boïeldieu donna une preuve de rare délicatesse en ne faisant connaître sa collaboration qu'au dernier moment, pour éviter toutes récriminations possibles et n'avoir à lui laisser que la satisfaction de partager les louanges et les compliments. La confiance de Boïeldieu ne pouvait, d'ailleurs, être mieux placée que dans le futur auteur de *Zampa*, et du *Pré aux Clercs*.

En 1818, paraît *le Petit Chaperon rouge*, salué par un succès éclatant et prolongé. En 1820, *les Voitures versées*, dont nous reste surtout le souvenir des exquises variations sur l'air populaire de *Au clair de la lune*.

Passant rapidement sur les années suivantes que ne marque aucune œuvre transcendante, nous arrivons enfin, en 1825, au point culminant de la carrière, au chef-d'œuvre, *la Dame blanche*, représentée pour la première fois à l'Opéra-Comique, où elle remporte un succès spontané, unanime, enthousiaste. Ce fut un triomphe, disent les chroniques du temps, triomphe qui se renouvela à Rouen, le 25 février 1826, où Boïel-

dieu, qui avait pris place au pupitre, fut acclamé.

Je ne résiste pas au plaisir de vous transcrire une partie de la lettre qu'il écrivait à un ami, au lendemain de son succès à l'Opéra-Comique, et qui nous fait connaître l'homme à côté de l'artiste.

« Cher bon ami, je commence par vous remercier de la part que vous et votre famille avez prise à mon succès, et cela y ajoute beaucoup, soyez-en sûr ; aussi, en voyant pleuvoir sur moi cette grêle d'applaudissements, je me disais : Ils vont être bien contents à Rouen. Il est de fait que je n'ai jamais vu, pour moi ni personne, depuis que je suis dans cette carrière, un succès qui fasse autant de frou frou. Je ne sais à quoi cela tient, mais il est au delà de toutes mes espérances... Enfin, vous le dirai-je, mon succès paraît être un succès national qui fera, à ce que tout le monde me dit, époque dans l'histoire de la musique. Il est de fait que la musique étrangère avait tout envahi et que le public était persuadé que l'on ne pouvait que se traîner à la suite de Rossini. La tâche n'était pas facile de le faire revenir de ce préjugé. J'ai la gloire de l'avoir vaincu, et les artistes français, peintres, littérateurs et musiciens, m'adressent continuellement des remerciements ; mais je crains que le zèle mal exprimé ou exprimé avec passion ne vienne troubler l'harmonie. Les Rossinistes paraissent furieux ; ils n'aspirent qu'au moment de prendre

fait et cause pour leur idole. Mais ce qu'il y a de drôle dans tout ceci, c'est que, pendant qu'on se querelle pour nous, nous sommes à merveille ensemble, Rossini et moi. Nous logeons dans la même maison et il est venu avant-hier m'embrasser avec effusion rien que sur ce qu'on lui a dit de ma *Dame blanche*, car il n'a pu avoir de loge que pour aujourd'hui. Il dîne chez moi vendredi, et, quelques jours après, nous dînerons chez lui... »

La Dame blanche peut être considérée comme l'apogée et le terme de la carrière musicale de Boïeldieu, dont la santé est, d'ailleurs, très atteinte par le mal qui devait l'emporter ; mais sa gloire était complète et sa mémoire ne pouvait plus périr. Il devait faire époque dans notre musique nationale par des œuvres qui se distinguent par la faculté mélodique, l'excellence et la solidité de la facture, l'instrumentation chaude, brillante et colorée, le charme, le goût, toutes qualités éminemment françaises.

Je n'ignore pas que les dilettantes de musique moderne, les grands amateurs d'une musique à laquelle, pour la comprendre, il faut une spéciale initiation, affectent de considérer Boïeldieu de haut et de traiter son genre de rococo. Personnellement, je m'insurge contre un pareil jugement, et je déclare entendre avec infiniment plus de plaisir notre vieille *Dame blanche* que telle ou telle élucubration à grand orchestre où l'art

paraît consister parfois à côtoyer la note fausse pour vaincre la difficulté.

Vive donc notre cher Boïeldiéu, et associons-nous de cœur aux funérailles solennelles qui lui furent faites à Paris où, selon son désir, les couplets de *Dame Marguerite* furent joués sur sa tombe, et, quelques jours plus tard, à Rouen, où, après une messe de *Requiem* de Chérubini à la Cathédrale, son cœur fut transporté au Cimetière monumental. Les journaux du temps relatent que dans le cortège figurait, sur un carreau de velours, avec les insignes du défunt, la partition de *la Dame blanche*, richement reliée, offerte par Boïeldieu à notre Académie dont elle orne la bibliothèque.

La musique, nous l'avons vu, se prête aux manifestations les plus diverses, à l'expression des mouvements les plus opposés de l'âme. Si elle produit un Boïeldieu, elle nous donne également un Berlioz qui, dans un genre très différent, fut aussi un génie musical français. Né dans le Dauphiné le 19 frimaire an XII, on le voit, dès 1828, organiser les concerts publics, qui, depuis, ont fourni une si brillante carrière. Dans le premier de ces concerts, il faisait déjà exécuter une page de jeunesse : l'ouverture des *Francs-Juges*.

Après la splendide orchestration de *la Marseillaise* qui date de 1830, il donne, en 1832, la *Symphonie fantastique*. C'est l'époque du roman-

tisme, et il ne manque pas d'entrer dans la lutte. Citons, parmi ses œuvres les plus remarquables, en 1837, son *Requiem* aux suaves mélodies, au séraphique *Sanctus*; en 1835, *Benvenuto Cellini*, joué en 1838 et mal accueilli; en 1840, la *Symphonie funèbre et triomphale*. Pendant cette période, les productions de Berlioz sont nombreuses et préludent à l'apparition d'un chef-d'œuvre, *la Damnation de Faust*, marquée par un échec complet, qui est en même temps cause de la ruine de l'auteur, tant il est vrai que les œuvres les plus belles ne trouvent pas toujours un accueil sympathique, pour peu qu'elles sortent du sillon accoutumé.

Dans un pareil échec, il y avait de quoi décourager l'artiste, et, véritablement, n'est-il pas déconcertant de voir aussi mal comprise du public une œuvre qui, plus tard, excitera l'enthousiasme? La musique ne serait donc pas un art absolu, qui s'impose par sa beauté propre? Sujet de graves réflexions que je laisse à d'autres le soin d'approfondir.

Les années qui suivirent l'échec de *la Damnation de Faust* furent, pour Berlioz, un temps de douleurs et de peines. En 1851, il compose cependant un *Te Deum* d'allure martiale qui ne fut joué qu'en 1855, époque à laquelle il produisit, pour la distribution des récompenses de l'Exposition, la cantate *l'Impériale*, et, plus tard, encadré par *l'Enfance du Christ* et *Béatrice et*

Bénédict, le suprême chef-d'œuvre du maître, *les Troyens*.

Mais, en résumé, Berlioz ne fut bien apprécié qu'après sa mort, survenue en 1869, et sa vie ne fut guère qu'une succession de déboires immérités; et pourtant, au jugement des plus compétents, c'était un grand musicien, nerveux à l'excès et qui trouvait dans la musique un paroxysme de sensations souvent pénibles.

« A l'audition de certaines musiques, écrivait-il, tout mon être semble entrer en vibration. C'est d'abord un plaisir délicieux où le raisonnement n'entre pour rien; l'habitude de l'analyse vient ensuite d'elle-même faire naître l'admiration; l'émotion, croissant en raison de l'énergie ou de la grandeur des idées de l'auteur, produit successivement une agitation étrange dans la circulation du sang; mes artères battent avec violence; les larmes qui, d'ordinaire, annoncent la fin du paroxysme, n'en indiquent souvent qu'un état progressif, qui doit être de beaucoup dépassé. En ce cas, ce sont des contractions spasmodiques des muscles, un tremblement de tous les membres, un engourdissement total des pieds et des mains, une paralysie partielle des nerfs de la vision et de l'audition; je n'y vois plus, j'entends à peine; vertige, demi-évanouissement. »

Et si des amis cherchaient à le calmer, il répondait : « Pensez-vous que j'entende la musique pour mon plaisir ? »

Avec Félicien David, né dans le département de la Vaucluse en 1810, l'art musical français s'enrichit d'un genre nouveau ; on a dit de lui que c'était un orientaliste en musique. « Dans le monde de sonorités, écrit un de ses biographes, M. René Brancourt, il fit entrer des formes et des colorations inédites, il mêla aux notions pittoresques, aux légendes, aux contes féeriques par lesquels les peintres et les poètes avaient établi et entretenu nos idées sur la nature et l'art de l'Orient, cet inexprimable frisson de l'infini qu'à la musique seule il appartient de faire passer dans nos âmes. »

Et c'est ainsi qu'en 1844 apparut *le Désert*, dont le voyage de l'auteur en Orient avait été le prélude et qui fut accueilli avec un véritable enthousiasme. Le public fut immédiatement saisi par le charme profond de l'œuvre. Exprimer en musique l'infini et le silence désertique, c'était réaliser presque l'impossible. « Comment avez-vous pu, disait-on à David, trouver des sons pour exprimer le silence ? — En l'écoutant, répondait-il ». Le succès fut énorme, aussi bien qu'inattendu.

Tout en composant des motets avec accompagnement d'orgue et de nombreuses mélodies avec accompagnement de piano, Félicien David produisit, en 1846, un oratorio, *Moïse au Sinai*, qui contient de belles pages, mais fut moins goûté que *le Désert* ; en 1851, *la Perle du Brésil* ; en

1859, *Herculanum* qui tient une place très honorable dans notre répertoire dramatique ; en 1862, *Lalla Roukh*, ravissant opéra-comique resté à la scène et toujours entendu avec délices.

En résumé, chez le charmant compositeur, très français aussi celui-là, nous trouvons la finesse de touche, la délicatesse de coloris, l'élégance de plume, le charme profond qui ne se rencontrent que dans les maîtres, et c'était un maître qui avait été bien choisi pour remplir le fauteuil de Berlioz à l'Institut.

Boïeldieu, Berlioz et Félicien David, voilà trois maîtres qui, dans le siècle dernier, ont fait grand honneur à l'art musical français, et vous savez, Monsieur, qu'il en est bien d'autres. Les noms abondent : Auber, Hérold, Halévy, Chopin, Vincent d'Indy, Vervoitte, Lalo, Reyer, Léo Delibes, Massenet, Bizet, César Franck, Camille Saint-Saens, Gounod, et combien encore ! « Gounod, âme ardente et tendre, dit M. Hanotaux dans son *Histoire de la France contemporaine*, pur et divin comme Lamartine, laisse parler son cœur. La passion gonfle sa poitrine. Il n'est d'aucune école. S'il a une tradition, elle est, même dans le drame, toute religieuse et catholique ; sa mélodie monte, avec un parfum d'encens, vers le ciel, ou bien elle tombe, avec une rancœur de péché, vers l'Enfer. Contemporain de Montalembert et de Lacordaire, il leur survécut après

la guerre. Mais, à Londres, où il s'était réfugié, il chantait encore, il donnait *Gallia, Mors et Vita, Rédemption*, comme s'il eût voulu affirmer, par ces oraisons magnifiques, la protestation de la foi nationale refoulée et meurtrie. »

Je termine cette revue rapide et incomplète de nos musiciens français par quelques mots sur l'un d'eux, que nous aimons tous, qui fut notre camarade d'études et dont nous avons vu le talent se développer et atteindre un degré qui illustre son nom, Charles Lenepveu, auteur de cette magnifique œuvre lyrique de *Jeanne d'Arc*, que nous avons entendu exécuter à la cathédrale de Rouen par l'élite de nos Sociétés musicales et qui fut une des plus belles auditions qui se puissent rêver.

Né à Rouen en 1840, et destiné, après d'excellentes études littéraires au Lycée Corneille, à perpétuer au Palais un nom très honorablement connu, il ne put résister à la vocation musicale, et, tout en faisant son droit, il composait, pour le centenaire de la fondation de la Société d'agriculture de Caen, une cantate qui obtint un succès flatteur, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses études, de conquérir sa licence et de commencer son stage d'avocat.

Bien que ses projets musicaux fussent affectueusement combattus au foyer paternel, sa conviction triompha enfin, et, en 1865, il remportait

le grand prix de Rome avec la cantate de *Renaud dans les jardins d'Armide*. Ce sont ensuite de multiples manifestations de son beau talent et de son énergique volonté, pièces écrites pour le piano, romances, etc.

En 1871, à l'occasion d'un service pour les morts pour la patrie à la cathédrale de Bordeaux, Lenepveu fit exécuter sa messe de *Requiem*, très admirée pour son orchestration vigoureuse et ses sonorités éclatantes. Cette messe fut mise au répertoire de la Société des concerts du Conservatoire où elle trouvait une exécution hors ligne ; et c'est cette messe qui fut interprétée par cinq cents exécutants, dirigés par le maître lui-même, à la cathédrale de Rouen, lors de l'inauguration du monument du cardinal de Bonnechose. En rendant compte de cette solennité, un de nos confrères les plus autorisés disait : « Décernons-lui le tribut d'hommages dont elle est digne. Par sa haute valeur de pensée, par le soin intelligent de l'orchestration, par le respect du texte, par l'impeccabilité de la prosodie musicale, par la clarté, l'abondance et la couleur des sujets mélodiques, le *Requiem* de M. Lenepveu est un *Requiem* de maître. Si je ne me trompe, c'est ce que nous avons vu de lui de plus complet, de plus soutenu comme développement et comme style. Nous devons être fiers de notre compatriote, et nous comprenons à merveille l'ovation qui l'attendait à la porte de la cathédrale après la *Marche funèbre de Jeanne d'Arc*. »

La musique religieuse, chez Lenepveu, n'était pas exclusive d'un genre très différent, il l'avait prouvé en 1869, en emportant de haute lutte, sur soixante-trois rivaux, le prix du concours d'opéra comique institué par le Ministère des Beaux-Arts, avec le *Florentin* qui ne fut joué que cinq ans plus tard.

Le 4 juillet 1882 marque une date célèbre pour notre compositeur qui faisait représenter à Londres, à Covent-Garden, son opéra de *Velléda*, dont le principal rôle était rempli par la Patti. Cette musique, d'un beau caractère, avec ses chœurs d'une grande puissance, fut chaudement applaudie par la plus brillante société, et l'auteur dut, après la représentation, paraître lui-même sur la scène pour y être acclamé.

En 1885, le cardinal Thomas faisait exécuter, dans la Salle des Etats à l'Archevêché, en présence d'une assistance d'élite, *les Strophés de Corneille* mises en musique à l'occasion du bicentenaire du grand poète. Le thème, dont la mélodie est relevée par une large et saisissante orchestration, témoigne d'une grande science harmonique, caractéristique du talent de Lenepveu.

Mais il nous semble que son œuvre sur *Jeanne d'Arc* est plus particulièrement destinée à fixer la mémoire de ce grand compositeur qui fut professeur du Conservatoire, inspecteur de l'enseignement musical, membre de l'Institut, officier

de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et de la couronne d'Italie, et qui honora sa famille et sa cité.

Une main pieuse a réuni en un véritable musée, avec ces insignes d'honneur, tous les témoignages d'admiration décernés à Charles Lenepveu dans diverses circonstances où il a prêté le concours de son superbe talent. La visite de ce musée intime est touchante et donne une haute idée de celui qu'il honore et de la sœur dévouée qui éleva ce digne monument à la mémoire d'un frère célèbre.

Vous voyez, Monsieur, que, sans aller chez nos ennemis, nous trouvons en France tous les éléments des satisfactions que peut procurer le grand et délicieux art de la musique. Et vous en ferez vous-même la preuve dans l'audition dont vous vous proposez de donner lundi prochain le régal à l'Académie, en exécutant, sur le splendide orgue de Saint-Ouen, ce concert avec le virtuose qu'est votre fils, non seulement des œuvres françaises, mais, par une délicate attention de votre part, des œuvres rouennaises de nos éminents confrères, le chanoine Bourdon et M. Haelling, et aussi du regretté M. Guérault. Croyez bien que nous vous sommes très reconnaissants de cette charmante attention, et que nous serons heureux d'y répondre, attirés par votre talent et celui des artistes qui veulent bien

vous prêter leur concours. Nous constaterons une fois de plus que la source de la bonne musique française n'est point tarie et que, désormais en paix, on en verra jaillir de nouvelles et merveilleuses manifestations auxquelles le nom de Dupré ne manquera pas d'être glorieusement attaché !

LA VIE BOURGEOISE DE PIERRE CORNEILLE

Par M. G. A. PREVOST.

Il y a des sujets sur lesquels on ne se lasse jamais de revenir, par exemple, ce qui touche la vie des hommes célèbres.

Voltaire a dit : « J'aimerais mieux des détails sur Racine et Despréaux, sur Quinault, Lulli, Molière, Lebrun, Bossuet, Poussin, Descartes, etc... que sur la bataille de Steinkerque » ; et Sainte-Beuve, à propos de Corneille : « Il n'est point, ce me semble, de lecture plus récréante, plus délectable et à la fois plus féconde en renseignements de toute espèce que les biographies bien faites des grands hommes. » Et il a peint le charme d'entrer en son auteur, s'y installer, le produire sous ses aspects divers, le faire vivre, se mouvoir et parler comme il a dû faire, le suivre en son intérieur et dans ses mœurs domestiques aussi avant que l'on peut, le rattacher, par tous les côtés, à cette terre, à cette existence réelle, à ces habitudes de chaque jour dont les grands hommes ne dépendent pas moins que nous autres... » (1).

(1) Cités dans *l'Histoire illustrée de la Littérature française* de E. Abry, C. Audic, P. Crouzet ; Paris, 1912, in-8° carré, p. 362 et 643.

Précisément, l'ouvrage d'un distingué critique rouennais (1) consacré, en partie, à Pierre Corneille, vient de faire, à nouveau, surgir devant nos yeux cette grandiose figure.

Parmi toutes les remarques que peut suggérer cette existence, il en est une qui frappe vivement : le contraste absolu entre l'œuvre et la vie de l'auteur.

Autant l'œuvre est géniale, élevée, surhumaine, autant la vie de l'homme est simple, ordinaire, tranquille, Bourgeoise, en un mot, dans la belle signification du mot.

Et, remarquons-le aussi, incidemment, quel contraste entre cette existence et la vie de tant d'auteurs et d'artistes de tous les temps et surtout du nôtre ! Existence anormale, orageuse, tourmentée. Elle commence souvent par la rupture avec la famille, les dettes, l'inconduite, la vie de Bohême, en un mot.

Cette existence, assez méprisable, Corneille, bien qu'il ne l'ait pas menée, l'a décrite, dans *l'Illusion Comique* (2) avec une verve de bon aloi qui fait songer à l'amusant dialogue de *Du-pont et Durand* d'Alfred de Musset.

Le succès vient-il ? Elle continue par une vanité

(1) Georges Dubosc, *Trois Normands : Pierre Corneille, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant ; études documentaires*. Rouen, Henri Defontaine, [1917], in-8°.

(2) Voir Auguste Dorchain, *Pierre Corneille*, Paris, 1918, in-12, p. 159.

exaspérée, par l'idée d'être au-dessus de tous... et de tout (notamment de la morale) ; par le luxe du parvenu ; et, parfois, elle finit par la ruine.

Du bourgeois, Corneille aura tout : la vie matérielle, la situation pécuniaire et sociale, les qualités et les défauts et, aussi, l'extérieur !

Voyons d'abord son logement. Jusqu'à l'âge de cinquante-quatre ans, époque de son départ pour Paris, c'est la maison de la *rue de la Pie*, malencontreusement appelée maintenant rue Pierre Corneille ; maison qui, hélas, a perdu presque toute sa valeur documentaire et sentimentale, émasculée qu'elle a été par un rescindement d'alignement.

C'est un modeste logis, un peu triste et sombre, qui ne pouvait admettre ni un nombreux domestique, ni grandes réceptions, ni carrosse et chevaux.

Il avait, a-t-on dit, une maison de campagne à Petit-Couronne. Maison de campagne ? Est-ce bien le mot qui convient ?

De sagaces et fines observations, faites d'après les actes notariés et les faits, ont, récemment, mis au point la question. « Était-ce bien une maison de campagne, une *maison des champs*, ou n'était-ce pas alors « une simple ferme », avec son entourage de terres, de labours et de prairies ? Il serait assez naturel de le penser, car, dans l'acte de vente de 1608, la « maison manante » est accompagnée de dix-neuf pièces de terre... » Un acte notarié de 1668 l'appellera « ferme ».

Toutefois, pour ne pas ôter aux Cornéliens leurs illusions, l'avisé critique ajoute : « Peut-on conclure de ce que la maison de Corneille fut surtout une ferme qu'il n'y habita point ? Par la présence de sa fille comme marraine à Petit-Couronne on peut affirmer le contraire. » (1). Moins indulgent pour ce qui pourrait n'être qu'une illusion, je dirai, sans ambages, que la conclusion ne s'impose pas.

Qui ne sait, — et souvent par expérience personnelle — qu'un parrainage dans une localité n'est pas une preuve de résidence dans cet endroit ?

Elle existe encore, cette maison, bien simple, avec ses trois pièces au rez-de-chaussée, ses trois chambres au premier étage et sa tourelle d'escalier, hors-œuvre, par derrière.

Là aussi, comme à Rouen, ceux qui ont le culte du souvenir et la religion des choses du passé éprouveront des regrets. De nombreuses réfections, nécessaires peut-être, ont été effectuées.

« Tout cet ensemble, a-t-on dit avec indulgence, a été repris, rapetassé, ratissé, mais tout cela, au fond, n'a pas été trop truqué » (2). Quoi qu'on dise, rien de dangereux comme les restaurations ! « C'est, le plus souvent, lorsqu'il s'agit d'architecture, une entreprise meurtrière. Anatole France s'est montré sévère pour l'architecte, M. Quatrebarbe, qui fut chargé de sauver de la ruine un

(1) G. Dubosc, p. 26, 29, 33.

(2) G. Dubosc, p. 34. Voir le détail des réparations, p. 33, 34.

manoir féodal. « Il commença par enlever toutes les vieilles pierres et les remplaça par des neuves. M. Quatrebarbe eut le plus grand tort de procéder ainsi. Son crime fut d'assassiner la beauté ancienne, sous prétexte de l'arracher à la mort. » (1).

Pour en revenir à la maison de Petit-Couronne, si Corneille l'habita, si ce fut sa « maison des champs », quelle preuve plus convaincante de la simplicité de ses goûts et de son existence ! Quel petit employé, quel auteur de dernier ordre s'en contenterait aujourd'hui ?

Il n'est pas sans attrait de comparer avec la ou les habitations de Corneille celles, existant encore, de quelques-uns de ses plus célèbres contemporains.

Descartes est né à La Haye, en Touraine, aujourd'hui La Haye-Descartes, dans une maison située dans une rue étroite. Elle est bâtie « en pierres tendres de la Loire... Les fenêtres et les pignons du toit montrent de gracieux ornements de la Renaissance. Le plan est celui de la plupart des demeures tourangelles d'alors, maisons de ville ou petits châteaux. Une entrée basse, à la voûte sculptée ; un escalier tournant, et, au premier palier, deux portes, celle de la salle commune et celle des chambres. Et nous entrons dans la chambre au plafond supporté par d'antiques poutrelles, à la fenêtre en ogive donnant sur la

(1) H. Roujon, *Dames d'autrefois*, Paris, Hachette, 1911, in-12, p. 8.

ruce, à la haute cheminée de pierre sculptée ; chambre dans laquelle René Descartes est venu au monde, et en laquelle, peu de jours plus tard, la pauvre Jeanne Brécharde, sa mère, a rendu l'esprit. Au pied de la maison est un petit jardin, en terrasse, dominant de très peu les toits voisins qui descendent vers la rivière... » (1).

La maison de La Fontaine, à Château-Thierry, « située à l'Ouest de la ville, dans la rue des Cordeliers, bâtie naturellement entre cour et jardin, fermée sur la rue par un mur et par une porte cochère, offrait au visiteur sa façade élevée sur un perron à rampe de quatre ou cinq marches, et ses ailes à tourelles dont l'une (celle du Nord), touchait à un couvent de cordeliers, l'autre à une ruelle nommée cour Buisson. C'est cette partie gauche (devant laquelle était un puits), qui renfermait l'écurie, le fournil et le bûcher, sans compter un colombier et deux sortes de volières. Au dessous se développait une grande cave digne de propriétaires champenois. Quant au jardin, il s'étendait jusqu'au rempart ; et, sans crainte de nous tromper, nous pouvons y mettre quelques arbres, des pelouses et des fleurs de France, les fleurs qui composaient le « jardin bouquetier » d'Olivier de Serres. » (2).

C'est un délicieux petit hôtel.

(1) *Revue hebdomadaire*, 31 mai 1913, p. 589.

(2) L. Roche, *La Vie de Jean de La Fontaine*, Paris, Plon, 1913, in-12, p. 2.

Pendant quelque temps, La Bruyère vécut très simplement. De Vigneul-Marville a peint son intérieur avec une teinte légère de moquerie : « Il n'y avait qu'une porte à ouvrir et une chambre proche du ciel, séparée en deux par une légère tapisserie. Le vent, toujours bon serviteur des philosophes, courait au devant de ceux qui arrivaient et, retournant avec le mouvement de la porte, levait adroitement la tapisserie et laissait voir le philosophe, le visage riant et bien content d'avoir l'occasion de distiller dans le cœur et dans l'esprit des survenants l'élixir de ses méditations. » (1).

La Bruyère, si il l'a connu, a dû approuver la fidélité du tableau, puisqu'il a écrit : « Oh ! homme important et chargé d'affaires qui, à votre tour, avez besoin de mes offices ! venez dans la solitude de mon cabinet ; vous me trouverez sur les livres de Platon qui traitent de l'immortalité de l'âme et de sa distinction d'avec le corps ; ... Entrez, toutes les portes vous sont ouvertes, mon antichambre n'est pas faite pour s'y ennuyer en m'attendant... » (2).

Plus tard, sa situation pécuniaire s'accrut notablement, car, « d'après une pièce curieuse retrouvée par M. Servois, on constate qu'il avait ses gens, son carrosse et ses chevaux dont il par-

(1) *Mélanges d'histoire et de littérature*, par de Vigneul-Marville, Paris, 1725, 3 vol. in-12 ; t. I. p. 403.

(2) Chap. VI, *Des biens de fortune*.

tageait, — il est vrai, — la jouissance avec son frère cadet, premier huissier en la cour de parlement. » (1).

Le brillant Racine a occupé, à Paris, rue Visconti, n° 13, un petit hôtel qui existe encore.

Sa façade, percée de trois fenêtres remarquablement exigües, offre un aspect assez morne. Elle est élevée de deux étages sous les combles ; chaque appartement consiste en trois pièces de médiocre dimension, avec une petite aile sur la cour d'où le logis tirait presque toute sa lumière.

Avec une fortune que M. d'Avenel estime équivaloir à cinquante-cinq mille francs de rente en 1910, il menait un train vraiment seigneurial, ayant, au moment de sa mort, un cocher, deux laquais, une cuisinière et une femme de chambre ; et l'inventaire dressé après son décès mentionne, « sous les remises estant dans la cour, un carrosse coupé, doublé de velours rouge à ramages, une petite chaise roulante, et deux chevaux ongres, sous poil blanc, à courtes queues, vieux et caducques. » (2).

Si nous ne connaissons pas la maison de ville de Boileau, au moins connaissons-nous sa maison d'Auteuil.

Cette maison, un Rouennais qui y fut reçu,

(1) Morillot, *La Bruyère*, Paris, Hachette, in-16, p. 13, 15.

(2) *Histoire économique de la propriété, des salaires, ... et de tous les prix, de l'an 1200 à l'an 1800*, par le vicomte G. d'Avenel, Paris, 1912, g. in 8°, t. VI, p. 184. — Larroumet, *Racine*, p. 97.

l'abbé Louis Le Gendre, l'a dépeinte avec précision : Ni belle, ni laide, l'appartement même du poète était trop négligé... Mais la salle à recevoir le monde un peu plus arrangée, tapissée d'une vieille Bergame, et où il y avait toujours une compagnie triée d'hommes et de femmes de lettres.

Ajoutons que Boileau, vieux garçon, avait à son service, outre le *Jardinier d'Auteuil*, un valet de chambre, une servante, un petit laquais et un cocher, ce qui indique chevaux et carrosse. Un juge compétent dit que la fortune qu'il laissa équivalait à deux cent quatre-vingt-six mille francs aux dernières années du XIX^e siècle (1).

Benserade, tout à fait contemporain et, peut-être, compatriote de Corneille, mena pendant quelque temps, un assez grand train ; par quel moyen ? peu importe ici ; mais il « avoit une maison à l'année, auprès de l'hostel de la Rocheguyon, un carrosse à coronnes, trois laquais ; il avoit de la vaisselle d'argent chez luy et n'estoit pas trop mal meublé. » Puis, Benserade et la dame à laquelle il devait ce luxe se brouillèrent et, « insensiblement, les trois laquais furent réduits à un et le carrosse s'esvanouit. » Cependant, à la fin de sa vie il vivait à Arcueil dans une maison qui, sans doute, devait être au-dessus de

(1) V. *L'abbé Louis Le Gendre*, par Mgr Loth, dans : *Recueil des travaux de l'Académie de Rouen* ; année 1910-1911. Rouen, 1912, in-8°, p. 194. — D'Avenel, *Histoire économique...*, t. V, p. 278.

la moyenne. On y remarquait un « Berceau de treillage qui était un des ornements du jardin et qui fut dessiné et gravé par Adam Perelle (1).

Molière était fort riche. Grimarest lui attribue un revenu moyen de trente mille livres, chiffre énorme pour le temps et qu'il faut au moins quadrupler pour évaluer ce qu'il représenterait de nos jours. « Son logement de la rue Richelieu ne comprend pas moins de deux étages, le premier et le second, avec quatre entresols et de vastes dépendances. Dans les quatorze pièces qui le composent sont accumulés les beaux meubles, les verdures de Flandre, les tapis de Turquie, les tableaux, des pendules de Raillard et de Gavelle, les deux horlogers en renom, une profusion d'argenterie, de bijoux, de linge, une batterie de cuisine aussi complète que possible. Plusieurs détails décèlent même le goût du *biblot*... » Il était servi par un domestique assez nombreux. Reçu chez les gens du bel air, « il rendait tous les repas qu'il recevait ». Il « était l'homme du monde qui se faisait le plus servir ; il falloir l'habiller comme un grand seigneur, et il n'auroit point arrangé les plis de sa cravate. » Grimarest, auquel on doit une partie de ces détails, le montre fort impatient,

(1) *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, ... éditées par MM. de Monmerqué et Paulin Paris ; Paris, 1854-1860, 9 vol. in-8°, t. VI, p. 125. — A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* ; Paris, Plon, 1867, p. 195.

fort exigeant, et même, brutalisant une fois son valet de chambre (1).

Disons-le mot; comme beaucoup de gens de théâtre, c'était *un marchand d'embaras*.

En terminant cette rapide revue des demeures et du train de vie de quelques auteurs, ses contemporains, pénétrons maintenant dans la maison où mourut à Paris le grand Corneille; le contraste sera, là encore, frappant par sa simplicité.

Edouard Drumont sera notre guide dans cette maison de la rue d'Argenteuil, détruite aujourd'hui et sur l'emplacement de laquelle passe l'avenue de l'Opéra.

« Prenons à gauche la rampe sur laquelle penchant sous le poids des ans, Sophocle appuya tant de fois sa main. Nous voici au deuxième étage. La porte de l'appartement, située jadis en face de l'escalier, a été placée à droite. Une seconde porte à gauche qui donnait directement accès dans le cabinet de travail du poète a été condamnée. Ici c'est la chambre à coucher avec l'immense alcôve où Corneille mourut; là est le cabinet de travail où il conquiert l'immortalité. Au plafond, on distingue encore la place du judas par lequel Pierre criait à son frère Thomas, qui occupait l'appartement situé au dessus : Thomas, envoie-moi des rimes ! (2).

(1) G. Larroumet, *La Comédie de Molière...*, Paris. Hachette, 1887, in-16, p. 329-332.

(2) Sur ce point, très controversé, V. Faguet, *op. cit.*, p. 37. *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XVI, Rouen, 1913, in-8°, p. 135.

« ... Et dans cette salle où partout s'étale l'horrible banalité, dans cette salle où l'on a disposé un lit de bonne, on entendait le vieux Corneille réciter les madrigaux de *Psyché*... Pour une seconde, tout s'illumine dans cet appartement glacial, maussade, carrelé, où des dentistes israélites ont succédé à l'auteur de *Polyeucte*. Cette impression passagère s'évanouit bien vite dès qu'on jette les yeux autour de soi. Aucun changement n'a été fait dans ces chambres, mais rien n'y rappelle le génie. Voilà bien les vastes placards, avec les ferrures mêmes du temps, mais nul manuscrit ne traîne là... » (1).

Sa vie matérielle était donc des plus simples. Cette simplicité était-elle dans ses goûts ou était-elle imposée par cette inéluctable force de la « *Res angusta domi ?* ».

On a beaucoup écrit sur la « pauvreté » de Corneille. On a cherché, avec le soin méticuleux d'un notaire procédant à une liquidation, ou d'un fonctionnaire de l'enregistrement à l'affût des droits du fisc, à établir sa situation pécuniaire, ses revenus. Ce souci n'est, certes, pas à dédaigner ; toutefois, combien n'est-il pas plus attrayant de savoir comment, au point de vue de la fortune et des questions d'argent, ses contemporains jugeaient le grand Corneille, et, encore, comment il pensait lui-même !

(1) Edouard Drumont, *Mon vieux Paris*. Paris, Flammarion, s. d. [1893 ?], p. 166-170.

D'après une lettre de Sarrazin à Balzac : *il ne fut jamais gentilhomme de deux mille écus de rente* (1).

N'aurait-il pas eu, trait caractéristique de la classe bourgeoise et, spécialement, dit-on, de la race normande, un peu trop d'attachement à l'argent ?

Ainsi ont pensé ses contemporains.

Les malveillants l'ont, sans ambages, traité d'avare. Tel Tallemant des Réaux qui revient, avec insistance et à maintes reprises, sur ce point. « En vérité, il a plus d'avarice que d'ambition ; et, pourvu qu'il en tire bien de l'argent [de ses pièces], il ne se tourmente guère du reste. »

Puis : « Corneille a trouvé moyen d'avoir une chambre à l'hostel de Guise. C'est dommage que cet homme n'est moins avare... » Ailleurs, enfin, il écrira incidemment, « car c'est un grand avare. » (2).

Dans une pièce contemporaine, chez un libraire, un M. de Fredeville passe en revue les auteurs du temps, et il raille Corneille qui, « avec son patois normand, vous dit franchement qu'il ne se soucie point des applaudissements qu'il obtient ordinairement sur le théâtre s'ils ne sont suivis de quelque chose de plus solide. » (3).

(1) Cité dans *Magasin pittoresque*, 1867, p. 315.

(2) *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux..., t. VII, p. 175, 253, 254.

(3) *Carpenteriana*, cité dans *Magasin pittoresque*, 1878, p. 186.

Les admirateurs de Corneille ne sont pas loin de partager cette opinion. La Bruyère n'a pu s'empêcher de constater qu'il « ne juge de la bonté de sa pièce que par l'argent qui lui en revient. » En même temps, d'accord d'ailleurs avec Boileau qui sollicitera avec courage et dévouement le rétablissement de la pension du vieux poète, il le considère comme dépourvu des biens de fortune. « Chapelain était fort riche, Corneille ne l'était pas ; La Pucelle et Rodogune méritaient chacune une autre aventure. »

Il constatera, enfin, avec une improbation évidente et un dédain méprisant, que « le comédien, couché dans son carrosse, jette de la boue au visage de Corneille qui est à pied » (1).

Mais, lui-même, le grand Corneille, que disait-il, qu'écrivait-il, que faisait-il quand il était question d'argent ?

A-t-il dit, comme on le lui a reproché : « Je suis saoul de gloire et affamé d'argent ? » (2). Mais ce qui est certain, c'est qu'il est l'auteur de la désolante Epître dédicatoire à M. de Montauron, dont Voltaire a dit : « Voilà une étrange lettre, et pour le style et pour les sentiments. »

Ce qui est certain, aussi, c'est qu'en 1678, il a sollicité le rétablissement de sa pension, qui avait

(1) *Les caractères*, c. 11.

(2) Voir : *Annales politiques et littéraires*, n° du 27 mai 1906, p. 332.

été supprimée, dans une lettre que Faguet trouve déchirante (1).

Elle contient, d'ailleurs, un détail précieux pour la connaissance de la vie militaire au xvii^e siècle. Cette pension supprimée, dit Corneille, « je ne l'ai point appliquée à mes besoins particuliers, mais à entretenir deux fils dans les armées de Sa Majesté, dont l'un a été tué pour son service au siège de Grave. L'autre sert depuis quatorze ans et est maintenant capitaine de cheveu-légers... Cette disgrâce me met hors d'état de faire encore longtemps subsister ce fils dans le service où il a consumé la plupart de mon peu de biens pour remplir avec honneur le poste qu'il y occupe. »

Voilà un témoignage vécu de l'éloge que fera Montesquieu de la noblesse militaire, « cette partie de la nation qui sert toujours avec le capital de son bien ; qui, quand elle est ruinée, donne sa place à une autre qui servira avec son capital encore ; qui, quand elle ne peut espérer les richesses, espère les honneurs et, lorsqu'elle ne les obtient pas, se console parce qu'elle a acquis de l'honneur. » (2).

Était-ce dans les œuvres de leur père que deux des fils du grand Corneille avaient puisé ce goût du métier militaire ? Sans doute. C'est, du reste, un cas très fréquent dans l'ascension des familles

(1) *En lisant Corneille*, Paris, Hachette, 1913, in-16, p. 38.

(2) *Esprit des lois*, l. 20, c. 22.

bourgeoises de voir les enfants embrasser la carrière militaire. Cléonte, du *Bourgeois gentilhomme*, qui, bien que non noble, s'était acquis dans les armes l'honneur de six ans de service, se rencontrait fréquemment dans la réalité.

Non moins que son existence matérielle et sa situation de fortune, ses fonctions judiciaires classaient Corneille dans le rang des bourgeois. Très modestes étaient les offices d'avocat du roi ancien au siège des Eaux et Forêts, et de premier avocat du roi en l'amirauté de France au siège général de la table de marbre du palais à Rouen. « Vile robe ! en aurait dit Saint-Simon, telle qu'un procureur du roi ou un juge royal de justice très subalterne ». (1). Non pas ! Cependant, il faut reconnaître que c'était bien peu de chose auprès des belles charges des Cours Souveraines de la Normandie.

N'y aurait-il pas quelque lien de parenté entre la famille Corneille et Monsieur Jourdain ? Pierre Corneille, le père, usurpait indûment, en 1602, 1603, 1604, 1613, longtemps avant son anoblissement, la qualification d'écuyer, réservée à la seule noblesse, dont elle constituait la preuve authentique (2). En ce qui le concerne, lui-même, qu'est-ce que le titre de sieur de ce fief, « si cherché

(1) Saint-Simon, éd. Hachette, in-12, t. IX, p. 441.

(2) V. les nos 2693, 2726, 2766, 3045 de l'Inventaire du chartrier de la Rivière-Bourdet. (Commune de Quevillon, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair.)

d'Auville, Ouville, Douville, qui a été donné à Pierre Corneille dans de nombreux actes, et dont il reste à découvrir le vrai nom, la date d'acquisition et l'endroit même où il était situé? » (1). N'est-il pas dans le même pays que les seigneuries qui ont nom : Voltaire, Alembert, Molière, (car Molière est qualifié effrontément : J. B. Poquelin, écuyer, sieur de Molière) (2) ; c'est-à-dire dans les brouillards de la lune ?

N'y a-t-il pas, aussi, un peu de vanité dans une lettre où il est question d'accommoder une affaire d'honneur entre un jeune homme du nom de du Mesnil-Haudrey, et un de ses cousins germains du nom de Corneille, ayant le sang bouillant et prêts à mettre l'épée à la main ? Il semblerait qu'il s'agit de hauts seigneurs ; et ces matamores n'étaient, probablement, que de modestes personnages (3).

C'est, je crois, un peu d'*Espagnolisme*, comme dira plus tard Stendhal.

Si, comme le lui reproche l'abbé d'Aubignac, Corneille s'est appelé M. de Corneille, il ne faudrait pas l'en blâmer avec trop de sévérité. Il était, en effet, d'usage constant que, pour ne pas faire suivre, à perpétuité, son nom de la qualification d'*écuyer*, le noble ou l'anobli le fît pré-

(1) G. Dubosc, p. 11.

(2) G. Larroumet, *La Comédie de Molière*, Paris, Hachette. 1887, in-16, p. 41-42.

(3) *Œuvres de Corneille*, édition Marty-Laveaux, t. X, p. 479-480.

céder de la particule *de*. Ce qui, au fond, était absurde, car *de* sous-entend : seigneur de [telle terre] ; et on n'est pas seigneur de son propre nom. Disons, du reste, que ce n'est pas une moins grave erreur, — bien qu'indéracinable, — de croire que la noblesse « donne droit à la particule, au *de...* » (1). Jamais ordonnance, édit ou mandement n'a parlé de ce prétendu droit !

En fait, il semble que Pierre Corneille n'a presque jamais mis *de* devant son nom. Il paraît cependant avoir signé, en 1668, une de ses poésies : « Pierre de Corneille » ; et ses contemporains l'ont quelquefois appelé ainsi (2).

Pierre Corneille, a-t-on demandé (3), usa-t-il du droit de porter des armoiries ?

Oui, assurément ! Il cachetait ses lettres avec un joli petit cachet de forme ovale, mesurant treize millimètres et dix millimètres de diamètre où figurent, sans les indications conventionnelles des émaux et des métaux, ses armoiries, bien connues, timbrées d'un casque de tiers d'où se déroulent de gracieux lambrequins. Des empreintes en cire rouge et d'autres, sans cire, de ce cachet se voient à des lettres conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque Na-

(1) G. Dubosc, p. 47.

(2) Voir Dorchain, *Corneille*, p. 25, 146, 313, 350, 480, 494.

(3) G. Dubosc, *op. cit.*, p. 48.

tionale (1). D'autres se rencontrent aussi à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (2).

Malheureusement, diverses circonstances n'ont pas permis d'en donner ici une reproduction phototypique.

Ajoutons que Thomas Corneille avait aussi son cachet armorié presque entièrement semblable, de tous points, à celui de son frère Pierre et dont on a aussi des empreintes (3).

Il n'en est donc pas des armoiries de Corneille comme des prétendues armoiries de Jeanne Darc. Jeanne Darc n'eut pas, et, par conséquent, ne porta jamais d'armoiries.

D'abord, les lettres d'anoblissement n'en donnent pas... Bien plus, interrogée sur ce point au cours de son procès, elle répondit formellement qu'elle n'en eut jamais ; mais que son roi en avait donné à ses frères, savoir un écu d'azur dans lequel il y avait deux lys d'or et une épée au milieu ; « ...que cela avait été donné par son roi à ses frères, sans sa requête et sans révélation ».

Il est même important de remarquer que Jeanne

(1) Fonds français, n° 12763, folio 157 ; et Fonds français, Nouvelles acquisitions, n° 717, folio 8.

(2) Communication très bienveillante de M. Ch. Mortet (lettres des 11 et 18 mai 1918). — Ces empreintes sont dans le Recueil D., f. 11, in-folio, aux feuillets 98, 102, 537.

(3) Bibliothèque Nationale, Département des Manuscrits ; fonds français, n° 12763, f. 167 et 169.

ne parle pas de la couronne qui figure aux armes traditionnelles de sa famille (1).

Pierre Corneille avait, d'ailleurs, le bon sens de ne pas se faire, sur l'ancienneté de sa famille, les illusions communes à tant de monde.

« A l'occasion des beaux sentiments de M. Corneille, dignes de Rome, — raconte Segrais, — je lui demandais s'il n'y avait point dans leur famille quelque mémoire ou tradition qu'ils descendent de Cornéliens qui ont été les plus illustres et les plus vaillans des Romains; car, lui disai-je, je suis persuadé que vous en êtes échappé! » (2).

Cette question de Segrais ne fut tenue que pour ce qu'elle était, un compliment à la fois docte et galant. Et, cependant, le prendre au pied de la lettre et se prévaloir d'une descendance chimérique n'eût pas été plus sot que les prétentions de l'Arioste, de Ronsard, de Saint-Gelais, de Brantôme, etc.

De la classe moyenne d'alors, Corneille eut encore la dignité de conduite et la régularité des

(1) Interrogata utrum haberet scutum et arma : respondit quod ipsa nunquam habuit; sed rex suus dedit suis fratribus arma, videlicet unum scutum asureum in quo erat duo lilia aurea et ensis in medio; et in ista villa descripsit cuidam pictori eadam arma quia petierat ab ea quæ arma gerebat. Item dixit quod illud fuit datum per regem fratribus suis, sine requesta ejusdem Johannæ, et absque revelatione. — J. Quicherat, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 117-118.

(2) Cité dans : *Revue catholique de Normandie*, 15 juillet 1891, Evreux, in-8°, p. 53-54.

mœurs. Point de ces brillantes et retentissantes amours comme en eut le beau Racine jusqu'au jour où, dans la force de l'âge, dans le splendide éclat de la gloire, il renonça à l'amour par un miracle de la foi religieuse dont on rencontrerait difficilement un aussi suggestif exemple.

Faguet a donc tort de rappeler, au sujet de Corneille, le mot de Diderot : que le goût du théâtre est le plus souvent, chez les auteurs, une vocation sourde de coucher avec les actrices (1).

Mais, entendons-nous. — « C'est qu'il y a de tout dans l'amour, a dit M^{me} de La Fayette, de l'esprit, du cœur et du corps » (2).

Amours d'esprit :

Les amours feintes pour des êtres imaginaires, telle l'*Olive*, de Joachim du Bellay qui n'était pas dangereuse, car elle avait cette vertu charitable de n'exister point.

Amours du cœur : Dante, Pétrarque, pour Béatrice et Laure. — Amours, dit Corneille :

« Dont les vœux innocents,
S'élèvent au-dessus du commerce des sens » (3).

Enfin, tout en bas, Amours du corps :

N'avons-nous pas la douloureuse surprise d'entendre Chateaubriand, quinquagénaire, s'écrier :

(1) *Op. cit.*, p. 30.

(2) *La Princesse de Clèves*, édition Bauche, Paris, 1908; préface, p. xiv.

(3) *Othon*, acte I, scène 4.

Il n'est qu'un bien, c'est le tendre plaisir.
 Quelle immortalité vaut une nuit heureuse ?
 Pour tes baisers, je vendrais l'avenir (1).

Ainsi encore, l'auteur de *l'Art d'être grand-père* n'avait pu trouver l'art d'être l'homme de la famille et du devoir.

Marié, il est, pendant plus de trente années, l'amant de Juliette Drouet ; en même temps, il a de nombreuses aventures (et, même, mésaventures) amoureuses. Enfin, arrivé à la vieillesse, il recherchera encore — si nous en croyons son petit-fils par alliance — des plaisirs tarifés ; et, sur son livre de dépenses, il en notera le coût sous cette drôle de mention : « Bienfait, 40 fr. » (2).

Revenons à Corneille. Il fut amoureux, a-t-on dit, toujours amoureux, amoureux jusque dans sa vieillesse !

Amoureux, d'abord, de la Du Parc, la fameuse comédienne connue sous le nom de la marquise de Gorla. Les fières et délicieuses stances :

Marquise, si mon visage
 A quelques traits un peu vieux,
 Souvenez-vous qu'à mon âge
 Vous ne vaudrez guère mieux, etc...,

sont dans toutes les mémoires.

Faguet suppose même que cette passion ne fut

(1) André Beaunier, *Trois amies de Chateaubriand*, Paris, 1910, in-12, p. 171.

(2) Léon Daudet, *Fantômes et Vivants*, Paris, 11^e mille, 1914, in-16, p. 305-306.

pas étrangère au parti qu'il prit, en 1660, de quitter Rouen pour se fixer à Paris. Mais Sainte-Beuve, qui sait si bien pénétrer dans le cœur des personnages qu'il étudie, dit formellement, au sujet de son amour pour la Du Parc, que Corneille en était amoureux « de tête plus qu'autrement ». Et M. Dorchain, à propos de cet amour, qu'éprouva aussi Thomas Corneille, d'appuyer encore et de dire : « Oh ! ce ne sera rien que de très pur chez l'un et chez l'autre » (1). Ce n'est pas tout ; Corneille, à l'âge de soixante-quatre ans, collabora à *Psyché* et écrivit trois actes et demi, dans lesquels figure la scène où l'Amour se présente à Psyché, scène classique, a dit Maurice Donnay. « Ainsi, continue-t-il, Corneille, à soixante-quatre ans, écrit la plus jolie scène d'amour. C'est que lui-même est amoureux. Oui, il est amoureux d'Armande, de la femme de son collaborateur, de sa principale interprète. Ah ! c'est un homme de théâtre, et comme j'aime ce vieux poète qui flambe, à soixante-quatre ans, pour son héroïne ! Il me rappelle ces marronniers qui ont une seconde floraison, par les beaux jours des septembres dorés, et dressent, vers le ciel bleu, leurs thyrses blancs et roses » (2).

Le délicat auteur de ce charmant couplet nous garantit lui-même l'innocence de cet amour. Dans

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 413. — Dorchain, *Corneille*, p. 354.

(2) *Revue hebdomadaire*, 15 avril 1911, p. 387, 388.

le *Ménage de Molière*, joué à la Comédie-Française en mars 1912, une scène (1) bien jolie et finement menée montre le vieux Corneille, loyal et scrupuleux, s'excusant auprès de Molière et se croyant un grand coupable d'éprouver de l'amour pour la trop coquette Armande.

Enfin, au sujet de *Pulchérie*, qui date de 1672, alors que Corneille avait soixante-six ans, son neveu Fontenelle dira qu'« il s'est dépeint lui-même avec bien de la force dans Marcian qui est un vieillard amoureux » (2).

A quelles amours fait-il donc allusion ?

Quelle qu'elle soit, cette passion est encore une passion de tête. Car le même Fontenelle dit, ailleurs : « Son tempérament le portait assez à l'amour, mais jamais au libertinage, et rarement aux grands attachements ».

Cette régularité de mœurs, cette dignité de la vie, nous les mettrons sur le compte des convictions religieuses de Corneille. Car il avait la foi profonde et sincère de la grande majorité des bourgeois et aussi de tant d'esprits élevés, les Pascal, les Arnauld, les Racine, les Philippe de Champaigne, à cette date où « le sentiment religieux est à une de ses époques de renouvellement et d'intensité singulière » (3). A cet égard, l'accord est unanime. Tallemant des Réaux le traite

(1) Acte IV, sc. 11.

(2) Cité par Faguet, *op. cit.*, p. 231.

(3) Faguet, *op. cit.*, p. 2.

de « dévot », dans une phrase malveillante et donnant à ce mot un sens défavorable (1).

Fontenelle revient, à maintes reprises, sur la piété de son oncle :

« Après *Pertharite* (1653), Corneille entreprit la traduction en vers de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Il y fut porté par des Jésuites de ses amis, par des sentiments de piété, qu'il eut toute sa vie, et peut-être aussi par l'activité de son génie qui ne pouvait demeurer oisif. »

« A beaucoup de probité naturelle, il a joint, dans tous les temps de sa vie, beaucoup de religion et plus de piété que le commerce du monde n'en permet ordinairement. »

« Après *Suréna* (1675), Corneille renonça tout de bon au théâtre et ne pensa plus qu'à mourir chrétiennement » (2).

Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire universel de géographie*, donne, sur la foi et la piété de son frère, des détails dont la précision ne laisse rien à désirer : « L'usage des Sacremens auquel on l'a toujourns vû porté, luy faisoit mener une vie tres-reguliere, et son plus grand soin étoit d'édifier sa Famille par ses bons exemples. Il récitoit tous les jours le Breviaire Romain, ce qu'il a fait sans discontinuer pendant les trente dernieres années de sa vie. »

(1) *Historiettes*, t. VII, p. 254.

(2) *Théâtre de P. Corneille*, Paris, P. Didot l'aîné, 1795, 10 vol. gr. in-4, t. I, p. 33, 38, 41.

Non seulement, malgré ses occupations littéraires et professionnelles, il acceptera les ingrates fonctions de trésorier de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen ; mais encore, par bonté et dévouement aux intérêts matériels de l'église, il prendra la peine de transcrire, de sa main, son compte de gestion.

Pieux et réglé dans son existence, Corneille avait, enfin, le sentiment exact de sa condition sociale, cette modestie, non dépourvue de fierté, qui fait qu'acceptant sans envie les supériorités de convention, ainsi que dit à peu près Pascal, on ne recherche cependant point la compagnie des grands. « Il n'aimait point la Cour », a dit Fontenelle. Il a écrit : « Comme Dieu m'a fait naître mauvais courtisan, j'ai trouvé dans la Cour plus de louanges que de bienfaits et plus d'estime que d'établissement » (1).

Racine, au contraire, avait su se faire courtisan. Il disait à son fils : « Ne croyez pas que ce soient mes pièces qui m'attirent les caresses des grands. Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens et, cependant, personne ne le regarde » (2).

Toutefois, tout se paye. Le prix des « caresses des grands », c'était leur morgue un peu déplacée mais désagréable, malgré tout, à subir ; car Spanheim disait de Racine : « Pour un homme

(1) Cité par Dorchain, *Corneille*, p. 281.

(2) *Revue hebdomadaire* du 4 avril 1908, p. 43.

venu de rien, il a pris aisément les manières de la Cour. Les comédiens lui en avaient donné un faux air ; il l'a rectifié ; il est de mise partout » (1).

Corneille, lui, préférait rester à son rang.

D'ailleurs, qui donc est plus grand, dans son obscurité, que celui dont on peut dire : « Au fond, il était très aisé à vivre, bon père, bon mari, bon parent, tendre et plein d'amitié » (2) ?

Bourgeois, aussi, était l'extérieur du grand Corneille. « A voir M. de Corneille, écrit de Vigneul-Marville, on ne l'auroit pas pris pour un homme qui faisoit si bien parler les Grecs et les Romains, et qui donnoit un si grand relief aux sentiments et aux pensées des héros. La première fois que je le vis, je le pris pour un marchand de Rouen.

« Son extérieur n'avoit rien qui parlât pour son esprit. Certainement M. de Corneille se négligeoit trop, ou pour mieux dire la nature qui lui avoit été si libérale en des choses extraordinaires l'avoit comme oublié dans les plus communes. Quand ses familiers amis, qui auroient souhaité de le voir parfait en tout lui faisoient remarquer ses légers défauts, il sourioit et disoit : je n'en suis pas moins pour cela Pierre de Corneille » (3).

(1) Cité par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI, p. 249.

(2) Fontenelle, p. 40.

(3) *Mélanges d'histoire et de littérature*, par de Vigneul-Marville ; Paris, 1725, 3 vol. in-12, t. I, p. 193, 194.

Fontenelle dit à peu près la même chose : « M. Corneille était assez grand et assez plein, l'air fort simple et fort commun ; toujours assez négligé et peu curieux de son extérieur. » Il ajoute, il est vrai : « Il avait le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, les yeux pleins de feu, la physionomie vive, les traits fort marqués... » (1). La seconde partie du portrait n'est-elle pas un adoucissement, un correctif de complaisance destiné à faire passer la première ? La raison de le croire, ce n'est pas seulement le dire de de Vigneul-Marville, c'est encore un portrait qui se trouve au Musée de peinture de Rouen, portrait qui, dit un maître en matière d'art et d'archéologie, M. Enlart, « n'évoque que l'image d'un homme de loi, d'aspect épais, vulgaire et négligé. A ses familiers, aux passants, aux indifférents, aux inintelligents, comme le peintre de cette œuvre peut-être, même seulement aux non-avertis, notre plus grand poète tragique apparaissait donc sous ces espèces désobligeantes ! Ce tableau est pénible » (2).

Sainte-Beuve, dont la vision est si pénétrante et si juste, quand elle n'est pas obscurcie par la passion, voit Corneille sous le même aspect que de Vigneul-Marville, que Fontenelle, que M. Enlart : « Corneille, dit-il, à propos des passions

(1) *Op. cit.*, p. 39.

(2) *Les Villes d'art célèbres* : Enlart, Rouen, Paris, 1904, in-4°, p. 156.

inspirées par les grands écrivains, était fait pour exciter, par son génie et ses premiers chefs-d'œuvre, des transports d'enthousiasme que, malheureusement, sa personne, vue de trop près, soutenait peu, ou que, même, elle décourageait » (1).

Reconnaissons-le donc, tout, en Corneille, révèle le bourgeois; son extérieur, sa vie matérielle, sa vie sociale, ainsi que sa vie morale.

Rien, d'ailleurs, de surprenant à cela. C'est, il est vrai, un préjugé très répandu que celui d'un personnage d'un roman de Balzac, qui dit : « Les gens célèbres étaient pour moi comme des Dieux qui ne parlaient pas, ne marchaient pas, ne mangeaient pas comme les autres hommes ».

D'autre part, cependant, Pascal (2) rectifie : « On ne s'imagine, écrit-il, Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédants. C'étaient des gens honnêtes et, comme les autres, riant avec leurs amis; et, quand ils se sont divertis à faire leurs *Lois* et leur *Politique*, ils l'ont fait en se jouant; c'était la partie la moins philosophe et la moins sérieuse de leur vie; la plus philosophe était de vivre simplement et tranquillement ».

En même temps, donc, que Corneille vivait ainsi l'existence un peu terre à terre du commun des mortels, son esprit s'envolait vers des régions

(1) *Nouveaux Lundis*, t. IX, p. 394.

(2) *Pensées*, éd. Brunschvicg, p. 483.

supérieures, planait dans les sphères de la vertu, du devoir, de l'héroïsme ; et, sous la rude écorce du « bonhomme » Corneille (ainsi l'appelaient ses contemporains), fermentait la sève géniale du Grand Corneille !

CHARLES-NICOLAS COCHIN LE FILS

III^e PARTIE

Par M. S. FRÈRE

MESSIEURS,

La volumineuse correspondance de Ch.-Nic. Cochin le fils avec le peintre Descamps m'a conduit à étudier depuis deux ans, en votre compagnie, la figure inoubliable d'un artiste qui fut non seulement un dessinateur éminent, mais un homme célèbre en son genre.

A tous les mérites que la critique des XVIII^e et XIX^e siècles attribue à Cochin il faut, vous vous en souvenez, ajouter un avantage nous touchant de près. Ce descendant d'une famille de graveurs et de peintres dont le nom appartient à l'histoire, fut aussi membre associé de l'Académie de Rouen. Ses lettres nous ont permis de rappeler dans quelles conditions flatteuses, pour nous et pour lui, il fut élu par nos devanciers. A l'aide de la même documentation, nous avons pu faire revivre l'épisode de ses séjours au Havre et dans notre ville, son intervention dans la création de l'Ecole des Beaux-Arts rouennaise, l'œuvre prin-

cipale de Descamps, et aussi celle de notre Académie; nous allons le suivre maintenant aux Expositions de l'Académie du Louvre, à l'organisation desquelles il contribua avec autant de désintéressement personnel que de profit pour les artistes de son temps.

COCHIN ET LES EXPOSITIONS DE L'ACADÉMIE DU LOUVRE

Dans son travail de 1869 (1), M. Decorde a donné *in extenso* la reproduction d'une lettre de Cochin du 20 septembre 1789 rendant compte en longs termes du Salon de la même année : nous avons aussi dans nos archives la lettre du 30 septembre 1779 traitant un sujet analogue. Ces analyses sont de véritables articles de critique, et cette critique est suffisamment impartiale, parfois originale, toujours sérieuse, au rebours de tant de sottises imprimées inondant alors Paris à l'occasion des Salons annuels.

Avant d'ouvrir cette partie de la correspondance, il est bon de rappeler comment Cochin s'occupait des Expositions d'une façon officielle. L'intéressant petit livre de M. Guiffrey sur les Salons au XVIII^e siècle nous donne à cet égard les plus précieux renseignements.

Les Salons du XVIII^e siècle n'avaient qu'un loin-

(1) *Précis de l'Académie de Rouen*, année 1868-69.

tain rapport avec les nôtres. Les expositions étaient faites par l'Académie royale, sous la direction du directeur des bâtiments. Pouvaient seuls exposer les membres de l'Académie, mais il suffisait d'être reçu agréé pour y prendre part. Encore est-il qu'un jury composé du directeur, de deux recteurs, de deux adjoints à recteurs et de douze autres membres élus par les académiciens parmi les professeurs et les conseillers, devait passer en revue ces envois : il excluait, par la voie du scrutin secret, les œuvres paraissant indignes d'être montrées en public.

On obtenait ainsi une sélection des plus fructueuses, puisque parmi les premiers artistes français faisant presque tous partie de l'Académie, et constituant l'élite de l'École nationale, on laissait passer seulement les plus marquants d'entre eux. De la sorte, le Salon devenait un véritable événement artistique servant à déterminer année par année le quintessence de l'art français et aussi la mesure supérieure de l'enseignement patronné par le roi.

C'était le temps des grands noms et des grandes œuvres, des Vanloo, des Vien, des Louterbourg, des Hubert Robert, Leprince, Fragonard, Casanova, Greuze, Chardin, Vernet, Latour, Oudry, Restout, Natoire, Pierre, Vigée-Lebrun, David, etc.

Le secrétaire de l'Académie dirigeait la mise en œuvre des services préparatoires à ces exposi-

tions du mois de septembre. Il y apportait ses connaissances spéciales, son temps, le bénéfice de ses relations officielles ou privées.

La majeure partie de la correspondance de Cochin avec MM. de Marigny et d'Angivillier établit la prépondérance du rôle de Cochin dans l'organisation du Salon de 1755. Il ne faut donc pas nous étonner si le chevalier entretient souvent Descamps du succès de ces réunions hors pair, qui par un côté étaient un peu sa chose.

En 1755, c'est Cochin qui compose le catalogue et le fait précéder d'un préambule où il trouve moyen de faire l'éloge du roi, de M. de Marigny et de M^{me} de Pompadour. Dans une lettre du 17 avril, écrite par lui à M. de Marigny, il nous initie à la genèse de ce catalogue qui, avant de revenir au secrétaire de l'Académie, était resté le monopole fructueux..... de son concierge.

D'un autre côté, M. Portail, chargé avant Charadin du placement des tableaux sur les murs de la galerie du Louvre, revendiquait aussi le privilège du livret, mais M. de Marigny, sur une démarche de Cochin, décida que le profit de la vente de cette brochure tomberait dorénavant dans la caisse de l'Académie. Quand Pierre devint premier peintre, la rédaction du livret passa à Renou, qui fut payé huit cents livres : Cochin dut se féliciter grandement d'être déchargé ainsi d'une besogne qu'il avait toujours accomplie sans la moindre rémunération.

L'ouverture des Salons amenait, on le sait, de criants abus : on inondait la capitale de brochures ineptes en guise de comptes rendus. MM. de Malesherbes et de Sartines avaient bien exigé que les manuscrits fussent communiqués avant l'impression au directeur des bâtiments, mais ces libelles ne portaient pas tous le nom de leur auteur et, sous le couvert de l'anonymat, le premier venu attaquait injustement la réputation des exposants. Il y avait là une licence funeste dont l'esprit d'équité de Cochin souffrait plutôt pour ses confrères que pour lui-même. Dès le 7 septembre 1765, il avait écrit à M. de Marigny en lui demandant d'exiger que les revues des Salons soient au moins signées :

Je dois vous prévenir que j'ai demandé à M. de Sartines qu'il voulut bien ne pas permettre l'impression d'aucune critique à moins que les auteurs n'y missent leurs véritables noms, n'étant pas juste que sous le voile de l'anonyme le premier etourdi venu, puisse injurier à son aise des gens d'un mérite reconnu et qui se présentent aux yeux du public sous leur propre nom.

Ce sera le plus sur moyen de rendre les critiques decentes et mesurées.

Vingt-deux ans plus tard, le mal n'était pas encore conjuré et, le 1^{er} octobre 1787, Cochin s'adresse à M. d'Angivillier pour l'enrayer. Ce plaidoyer montre une fois de plus le caractère généreux et loyal du secrétaire de l'Académie :

MONSIEUR,

Vous apprendrés sans doute par quelques uns de MM. les amateurs qui étaient présents à l'assemblée de l'Académie tenue le 29 septembre, le découragement qu'ont témoigné ces artistes à l'oc-

casion des brochures publiées sur le salon. Elles ne sont pour la plupart que des recueils d'injures et de personnalités jointes à des jugements partiiaux et le plus souvent très faux. Tous en ont paru indignés. On s'était déterminé à ce que l'Académie vous présentât sa requête et implorast votre protection pour obtenir qu'à l'avenir, il ne fut pas permis ainsi à toutes sortes de grimes de s'immiscer sans connaissance à juger avec insulte des talents de gens de mérite qu'ils ne savent pas peser avec Équité. M. Renou secrétaire trop occupé de ce qui le concerne personnellement, a oublié de l'inscrire sur le registre au moyen de quoi les démarches à faire auprès de vous monsieur sont remises à l'année suivante. C'est pourquoy je prends la liberté de vous en rendre compte.

En 1765 (j'étais encore secrétaire) j'osai représenter à M. de Sartines qui m'honorait de son affection qu'il me paraissait injuste que tandis que nous mettions nos noms à nos ouvrages, des gens sans titre, sous le manteau de l'anonyme pussent impunément nous injurier au gré de leur fantaisie, et qu'il serait equitable de les obliger à se nommer, je ne desirais point empêcher les critiques mais seulement les forcer à être decentes parceque lorsqu'on se nomme, on est obligé de se respecter..... Les critiques sur les arts sont beaucoup plus funestes que ne le sont celles sur la littérature, parce que le livre attaqué va partout et se defend par lui même au lieu que dans les arts, l'ouvrage dénigré ne peut obtenir cette sorte de justification, ce qui laisse dans la province et dans les pays étrangers les impressions les plus facheuses.

M. de Sartines approuva mes raisons et ne permit point de brochures que l'auteur ne consentit à se nommer. Cet obstacle en repoussa plusieurs : Aussi n'y en eut-il point cette année là, si ce n'est celles inserées dans les journaux publics, et auxquels par consequent, on pouvait repondre.

Certes on ne pouvait attribuer cette démarche qu'à mon zèle et à mon attachement pour l'Académie et pour les artistes, car soit bonheur, soit raison, jamais je n'avais été attaqué dans aucune de ces brochures. Cependant le croiriez vous, monsieur, un artiste qui par ses talents et par une plus grande aisance que les autres jouissait déjà d'une sorte de preponderance, non pas aussi grande que celle qu'il a eue depuis (1) mais suffisante dès lors pour m'en imposer.....

(1) M. Pierre, à n'en pas douter.

me fit une querelle sérieuse sur ce fait, prétendant que c'était une lâcheté que de paraître craindre de sottes critiques. J'eus beau lui représenter qu'on ne craint pas les braves qui se présentent au combat, mais les assassins qui se cachent, il ne voulut pas concevoir que ce n'était point empêcher la critique que la forcer à être décente ; il y a cependant une nuance distincte entre la liberté et la licence.

Dégouté de voir mes soins si mal reconnus, je laissai tout aller comme auparavant. C'est ainsi que par de pareils dégouts, malgré mon affection pour l'Académie et celle que tous les artistes qui la composent m'avaient accordée, j'ay abandonné la place de secrétaire.

Nous osons espérer monsieur que vous voudrez bien interposer votre autorité et accorder votre protection à tout un corps qui vous est attaché par le plus profond respect, pour le délivrer de l'importunité et du découragement que lui cause cette continuité fatigante de sarcasmes.

Je présume que M. le premier peintre ne sera pas de cet avis : depuis longtemps il n'est plus exposé à ces sortes de désagremens et affecte de les voir avec un œil indifférent, mais j'ose encore espérer qu'en lui accordant tous les égards dus à sa place, et à son mérite personnel, vous préférerez écouter les plaintes de tous les artistes déchirés, aux opinions particulières de quelqu'un qui d'une part n'a peut être pas le bonheur de bien voir, et de l'autre, je le sais par lui même, n'a pas toujours la satisfaction de vous inspirer autant qu'il désirerait le faire croire.

Non seulement Cochin prend en bloc la défense de l'Académie et de ses membres, mais il répond lui-même aux articles du *Journal de Paris* dirigés contre Suvée, Vincent et Peyron.

Ainsi, sur bien des points, Cochin est un des rouages importants de cette vaste machine périodiquement mise en mouvement par l'Académie et l'Etat, qui s'appelle les Salons du XVIII^e siècle. On vient de voir le rôle éminemment honorable du chevalier dans ce fonctionnement. Plus que

tout autre, par la sûreté et la finesse de son goût artistique, il était en mesure de rendre les plus grands services à l'institution, et quand à son tour il se mêle d'apprécier la valeur technique des toiles, il le fait de main de maître, avec mesure, sans passion et sans prétention au bel esprit, mérite rare à l'époque.

Dans la correspondance de Cochin à Descamps, nous devons donc nous attendre à trouver l'écho de ses appréciations sur les envois les plus importants : c'est en effet ce qui nous vaut la lettre du 30 septembre 1779, trop étendue pour être citée ici. D'ailleurs, dans son travail de 1868, M. Decorde a donné la reproduction d'une de ces lettres qui atteste suffisamment l'autorité de la critique du chevalier.

COCHIN ARCHITECTE

Il n'est d'aucun intérêt pour l'histoire de Ch.-Nic. Cochin de reproduire deux séries de lettres à Descamps, à propos du procès Lally Tolendal qui occupait tout Paris en 1776, puis de son instance en réhabilitation poursuivie en 1779 et en 1780. C'était « l'affaire » de ce temps-là, et Cochin apporte à la juger une assez médiocre clairvoyance. Inutile également de le suivre dans le récit d'une triste aventure de faux billets de loterie imprimés chez M. Dessaint, honnête libraire de Paris, maladroitement compromis dans la

poursuite. Le chevalier profite de l'occasion pour toucher ici à des doctrines de droit pénal qui ne rentrent guère dans le cercle normal de ses études.

Nous préférons l'écouter quand il se maintient sur le terrain de l'art, et surtout quand il donne à Descamps des nouvelles des Rouennais admis à l'Ecole royale de peinture et de sculpture. Cette lettre, sans date, a l'avantage de nous ramener à des sujets plus en rapport avec ses compétences.

Sans date.

Le Barbier (1) dont vous me parlez dans votre dernière lettre a été agréé avec satisfaction, et en effet son tableau du *Siège de Beauvais* annonce du vrai talent.

Nous procédons samedi à l'agrement de M. Huë (2) peintre de paysage et garçon de mérite; je pense que vous le connaissez, car il a fait un tableau d'une vue du Port de Rouen (3) qui est bien, ce n'est cependant pas là son meilleur tableau. Il a pris le moment du brouillard du matin, ce qui selon moy, nuit en faisant disparaître tous les détails du paysage ou autres, qui, ce me semble, rendraient le tableau beaucoup plus intéressant. Cependant c'est un fort bon morceau, mais ce qu'il a de meilleur c'est une forêt peinte toute entière d'après nature et qui porte tous les caractères de la vérité. Tous ceux qui ont vu ses ouvrages en paroissent très contents. Il n'y a que M. Hallé, mais M. Hallé (demandez moy pourquoi) est si difficile que je ne me rappelle pas de lui avoir jamais vû rien trouver de

(1) Lebarbier (Jean-Jacques), né à Rouen en 1738, mort en 1826, élève de Pierre, fut agréé en effet en 1780, avec sa *Jeanne Hachette défendant Beauvais*, académicien en 1785, membre de l'Institut, dessinateur habile, mais peintre de second ordre; placé entre Boucher et David, il amalgama le style des deux écoles, sans grande originalité, il a fait d'assez jolies vignettes.

(2) Hue ou Hü (Jean-François), académicien en 1782 (1731-1823), a peint des paysages et des marines, puis des tableaux de batailles.

(3) Cette vue, prise de l'île aux Cerises, est traitée en effet en paysagiste. Rouen apparaît seulement dans les fonds.

bien (1), j'espère néanmoins que Hüe sera agréé, tout ce qui me fait de la peine c'est qu'il se présente à une assemblée qui pourra être orageuse.

C'était l'assemblée, en effet, où l'on délibérait sur le sort du peintre Martin, acheteur des tableaux de la duchesse d'Orléans, à un soi-disant voleur. Nous avons déjà parlé de cet épisode en ajoutant que M. Decorde avait donné en 1869 les lettres de Cochin s'y référant. Malgré l'orage qui semblait gronder ainsi par contre-coup sur la tête de Hüe, celui-ci fut accepté.

3 Décembre 1780.

Après avoir accepté le tableau de réception de M. Callet (2) qui est un des plafonds destiné à la décoration de la galerie d'apollon, et l'avoir déclaré académicien, on a passé à l'agrement de notre ami M. Hüe qui a eu la satisfaction d'avoir 32 fèves blanches sur 35 votants et a été agréé ainsi avec applaudissement.

Chaque Compagnie, Messieurs, vote comme elle l'entend, nous votons, nous, avec des jetons; l'Académie royale votait alors avec des fèves blanches et noires. C'était plus bucolique quoique moins classique. L'histoire ne dit pas si on les passait ensuite à l'Académie française pour planter dans le jardin des racines grecques.

(1) Hallé (Noël) (1711-1781), élève de Jean Restout, académicien en 1748, recteur en 1781, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, surintendant de la manufacture des Gobelins, directeur de l'Académie de Rome. Fresques, histoire, genre, style heurté et pointu. Belles architectures.

(2) Callet (Antoine-François) (1741-1823), remporte le grand prix à dix-huit ans, académicien en 1780.

Avant de l'expédier à Rome avec Soufflot et le marquis de Marigny, en 1749, la Pompadour avait recommandé à Cochin d'étudier de près la construction des théâtres en Italie. La marquise tenait la haute main dans l'organisation du théâtre *des Petits Cabinets*, sa grande entreprise, et elle voulait profiter des innovations de nos voisins en matière d'architecture, de décoration et d'agencements acoustiques ou autres de la scène. Cochin s'appliqua à remplir cette mission spéciale. Il se renseigna partout, à Milan, à Rome, en Vénétie, et rapporta pas mal de notes. En 1765, il publiait un petit in-12 avec planches intitulé : *Projet de salle de spectacle*. En 1781, il traite la question de la reconstruction de l'Opéra suivant les données modernes, dans une lettre à Descamps :

7 Juillet 1781.

L'incendie de l'opéra (1) a donné lieu à quelques écrits fort raisonnables sur le besoin de le placer dans un autre lieu, et de le construire de manière que le public n'y courut pas d'aussi grands dangers : j'aurais bien aussi quelque chose à dire sur le même sujet et j'en ay la demangeaison,..... mon plan serait de traiter cette matière, sur laquelle je sens beaucoup de choses à dire en plusieurs lettres adressées à mon ami M. Descamps directeur de l'Académie des arts à Rouen 1° je suis bien aise que l'on sache que ce galant

(1) L'Opéra occupait la salle des Comédiens français joignant le Palais-Royal à l'Est, à peu près à l'endroit de la cour des Fontaines. Cette salle fut brûlée en 1763, réédifiée au même endroit, et brûlée encore en juin 1781. On lui donna alors la salle occupée depuis par le théâtre de la Porte-Saint-Martin, qu'on construisit en moins de quatre mois.

homme est mon ami, 2^o comme il est bien reconnu pour un homme de très bon sens, si ce que je pourray dire obtient son approbation, cela y donnera du poids, 3^o j'ay besoin de la liberté que donne le ton de familiarité qu'il est permis de prendre avec un ami pour pouvoir développer mes idées avec aisance.

La même année paraissait chez Cellot, gendre et successeur de Jombert, les *Lettres sur l'Opéra*, par M. C*** ; cette publication ne fut pas la dernière. En 1782, le 24 août, la correspondance en annonce une autre.

Je compte dans quelques semaines vous envoyer une reponse à M. Patte qui a fait un ouvrage sur les salles de spectacles, où il y a de bonnes choses, mais qui porte sur une petite erreur de rien, c'est a dire qu'il a bonnement supposé que la mécanique des solides est la même que celle des fluides. C'est un malheur mais ce système détruit toute sa salle de spectacle, elle s'écroule, ou du moins ce qu'il pretendoit qu'elle avait de plus merveilleux que les autres, s'évanouit.

15 février 1783.

Je ne sais si je vous ay envoyé une petite Brochure ou *observations sur l'architecture theatrale de M. Patte* où je lui demontre que le son ne se reflechit point comme la lumière par un angle de reflexion egal à l'angle d'incidence, ainsi que le dit Patte l'avait avancé ; je ne veux pas vous l'envoyer par la poste : elle couterait plus de port qu'elle ne vaut, mais je vous envoie un petit escrit plus mince, mais plus vif et qui en vaut mieux la peine et la depense, que j'ay inseré dans le Journal de Paris. Il a fait quelque bruit, et notamment à l'academie d'architecture où le plus grand nombre a ri tandis que quelques uns faisaient la mine. Je ne me fais aucun scrupule d'attaquer vertement les choses de mauvais gout et dont l'exemple est contagieux. Si par hasard quelqu'un de vos journalistes voulait en faire usage, j'y consens de tout mon cœur, et peut être feroit on bien car cette epidemie qui est repandue à Paris pourroit peut-etre gagner vos architectes de Rouën et il serait bon de leur prendre le contrepoison avant qu'ils ayent la maladie.

COCHIN ET LES VERNET

31 aout 1782.

Je sors de l'academie où nous venons de juger nos prix avec l'applaudissement des maitres et des élèves.

Le fils de Vernet a le premier prix et un jeune homme nommé Taraval (neveu de Taraval adjoint à professeur) agé de seize ans et demi (1) a gagné le second premier prix, car comme on a été content des Elèves on a jugé à propos d'accorder deux premiers prix qui étaient restés en reserve des années precedentes. Dans la sculpture, il a été aussi donné deux premiers prix. Enfin le fils de M. Belle des Gobelins, mon cousin (2), a gagné le second prix de peinture et le neveu de M. le Comte academicien a gagné le second prix de sculpture.

Toute la famille Vernet en était aux larmes et il s'est passé plusieurs scènes de plaisir très attendrissantes.

Cochin aimait beaucoup Joseph Vernet, bien que sur le tard la divergence de leurs opinions politiques les aient un peu séparés. A chaque Salon Cochin tirait de véritables feux d'artifice devant les toiles de Joseph, et dans le bon temps, M. de Marigny lui donnait la réplique en espèces sonnantes. Mais autant le chevalier célébrait la gloire de Joseph, autant il se défiait de l'avenir de Carle, son fils, qui, selon lui, perdait son temps en montant à cheval.

(1) Ce jeune peintre qui s'annonçait si bien est mort quelque temps après.

(2) Augustin-Louis Belle, fils de Clément et petit-fils d'Alexis-Simon, qui succéda à son père comme inspecteur des Gobelins, cousin issu de germain de Cochin.

10 mai 1787.

Le fils cadet de Vernet, c'est à dire, celui qui est peintre, vient d'échapper au plus cruel danger : Son père qui est d'une faiblesse inexprimable pour ses enfants, a grand soin d'entretenir un joli cheval pour les plaisirs de ce fils qui lui a persuadé que cela était très nécessaire pour sa santé ; j'avoüe que je ne pense pas tout a fait de même, car il me semble à moy que cela lui sert principalement à perdre son temps et négliger son talent à suivre toutes les chasses de M. le duc d'orleans etc... Mardi dernier il a fallu aller voir la revue des gardes francaises, à la plaine des Sablons : là occasionné par diverses circonstances, son cheval s'est effrayé, s'est cabré, et l'a renversé et foulé aux pieds, d'autres chevaux ont aussi passé dessus ; il est inconcevable qu'il n'ait pas été tué ; il en est quitte pour plusieurs contusions..... mais tout est sans danger. Comme on a scü que c'était le fils de Vernet, le Roy, le marechal de Biron, y ont pris le plus grand intérêt.

Carle Vernet aimait les chevaux ; et il ne se contentait pas de pratiquer l'équitation pour parader dans les courses, comme le suppose Cochin. Il les étudiait de près dans leurs formes et leurs allures, afin, en les dessinant, de ne pas tomber dans la même erreur que l'auteur du cheval de Marc-Aurèle dont nous parlions l'an dernier. Peu de peintres ont mieux rendu l'élégance et la souplesse de ces magnifiques bêtes dont il chercha plus tard les modèles jusque dans les haras d'Exmes ou de Viroflay. Cochin se trompe donc grandement quand il accuse le fils de son ami de monter à cheval « pour perdre son temps ».

« De même, dit Charles Blanc, que vous prononcez le nom de Géricault, en voyant ce cheval du peuple musculeux, aussi robuste que son cava-

lier, de même vous avez nommé Carle Vernet en apercevant ces chevaux qu'il a représentés, vifs, élégants, fins, solides, et délicats tout ensemble comme l'était son propre tempérament. Pour les tableaux de chiens de course et de vénerie, Carle n'a pas son pareil, même en Angleterre où tant de peintres renommés se livrent uniquement à ce genre. Son cheval, il le sait par cœur, de la sole au chanfrein. »

La vérité est que Carle Vernet s'est mis un peu tard à la besogne. Quand Cochin lui reproche sa musardise, il a vingt-neuf ans, et jusque-là il n'a pas donné grand'chose, en dehors de son prix. La raison lui vient en se mariant.....

Cinq mois après l'accident de la revue, il épouse M^{lle} Moreau, et Cochin se fait un plaisir de l'annoncer à Descamps.

11 septembre 1787.

.....
Vernet vient de marier son fils cadet (Carle) avec la fille de mon confrère Moreau le dessinateur ? a-t-il bien a-t-il mal fait ? Scait on ce que l'on fait en mariant ses enfants ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut renoncer à monter à cheval et à suivre les chasses de M. le Duc d'Orléans, qui n'a rien de mieux à faire que de se divertir, au lieu qu'icy, il faut soutenir un ménage et ce qui s'ensuivra.

Carle aurait pu riposter plus tard à la boutade du chevalier, en lui donnant le total de ses ventes, en France et à l'étranger. Cochin eût été rassuré; les louis pleuvaient dans la caisse du jeune ménage, sans parler des commandes de l'Etat; voilà où la passion des chevaux l'avait mené! *Felix culpa!*

Aussi bien, deux ans plus tard, au moment où le chevalier fait part à Descamps de la mort de Joseph Vernet, il rend pour la première fois justice aux progrès et aux succès de son fils Carle.

10 Janvier 1790.

Voilà mon ami Vernet parti..... lui que quinzaine avant, je voyais gay et bien portant. Il a en effet eu de la consolation par le succès brillant de son fils, j'en suis très satisfait, je suis charmé qu'il soit devenu bon peintre. Il était né tel, et il l'eût été beaucoup plus tôt s'il eut voulu travailler un peu plus sérieusement. Enfin, il l'est et c'est beaucoup, mais je pense que quelque chose qu'on fasse, on en pourra faire un bon garçon, jamais un homme d'esprit.

Décidément Cochin n'a pas de chance dans ses pronostics! Carle, au contraire, est connu pour son esprit, ses réparties fines, ses conversations amusantes, ses récits mimés et pittoresques. De l'esprit, il en avait à revendre, et il en abusait. Ses mots sont restés célèbres. Ils traînent dans les *ana*. En voici un moins répandu.

Un matin, Carle patine avec Isabey sur la glace du canal Saint-Martin. Carle dit à Isabey : Est-ce que tu as froid, toi? — Moi, je gèle, dit Isabey. — Monsieur, dit alors Carle, en s'adressant sérieusement à un bourgeois contemplant les patineurs, voulez-vous avoir la bonté de fermer la porte Saint-Denis.

Il pratiquait même à l'occasion l'horrible calembourg. Ma mère qui l'a connu vers 1826, était alors M^{lle} Tardieu : Elle se rendait un jour chez le dentiste avec une de ses sœurs. Carle sonne à la

porte en même temps, ma mère paraissait vivement souffrir et oubliait volontiers la guipure de sa voilette. « Comment, s'écrie Carle, vous souffrez, avec les dents-telles qu'ont ces demoiselles ! »

Tout à fait à la fin de sa vie, Cochin est entièrement revenu sur le compte de Carle ; il lui a même fait amende honorable dans sa lettre du 20 septembre 1789, citée déjà par M. Decorde. Parlant de son *Triomphe de Paul Emile*, il se déjuge ainsi très loyalement :

Je ne dis rien des chevaux, il en a fait une étude particulière, et personne ne peut les rendre comme lui !

Enfin !

SES DERNIÈRES ENTREPRISES DE GRAVURE ET SON PROCÈS

Pour suivre les relations de Cochin avec les Vernet, nous avons dû interrompre la chronologie de la correspondance, reprenons-la en 1784.

Le 9 février 1784, il écrit à Descamps une longue lettre tant soit peu mélancolique, il se sent vieillir, la perte de ses amis intimes achève d'endeuiller sa plume et sa pensée.

Le 9 Février 1784.

MON CHER AMI.

Il y a longtemps que je ne me suis entretenu avec vous mais je n'ay pas pû en dérober le moment quoique je n'aye presque rien fait depuis près de deux mois, je suis devenu plus sensible au froid

que je ne l'avois jamais été, soit parceque l'âge savance, soit qu'en effet cet hiver soit plus Insupportable qu'un autre. Comme je suis obligé dans le jour de travailler auprès de la fenêtré et que je n'y puis tenir que peu d'Instans, je ne travaille tranquillement que le soir au coin de mon feu, et c'est justement le temps que d'ordinaire j'employe a Ecrire a mes amis, voilà ce qui a suspendû notre correspondance parce que j'ay des ouvrages pour lesquels on me presse que je suis forcé de remettre à mes soirées, alors elles sont courtes. Je viens de perdre encore un de mes plus Intimes amis M. L'abbé *Pommyer*, conseiller de grande chambre et non seulement je le perds mais cette perte entraîne avec elle celle de la société de sa famille avec qui jetois Intimement Lié, car nous n'avons plus de point de réünion je me trouve dans l'univers comme un homme entouré de Ruines, car il n'est plus en mon pouvoir de me Livrer a de nouvelles connoissances, je ne les gouterois pas, et bientost je serey Reduit a vivre presque seul. au Reste ces amertumes disposent a quitter la vie avec moins de Regret comme le disoit feu notre ami Chardin. La vieillesse est le Rendés vous de tous les chagrins, vous n'en manqués pas non plus, Invoquons notre courage et soutenons les Revers de la vie le mieux que nous pourrons.

Avec la lettre du 6 mai 1786, nous abordons les péripéties d'une grande entreprise menée par Cochin comme directeur et comme caissier, affaire superbe au début, mais compliquée ensuite de multiples déboires et terminée par un procès où le chevalier discute, écrit, rédige des mémoires, besogne amère, qui le fatigue et le décourage, à un âge où il eut dû soigner en paix ses soixante-treize ans. C'est un chevalier de Mouradjea (1), personnage exotique, plus ou moins turc, qui lance cette publication en la couvrant d'or. Il

(1) Nous avons, par anticipation, fait allusion à ce capitaliste, lorsque nous avons indiqué, d'après le mémoire de Cochin rédigé pour son procès, qu'il ne gravait plus depuis plus de vingt-cinq ans.

s'installe à Paris et choisit le chevalier pour gouverner l'illustration, avec l'aide de Née et de plusieurs sous-graveurs. Laissons l'artiste expliquer le système en nous félicitant d'avoir ainsi sous les yeux le modèle de ces grosses opérations de spéculation artistique fréquentes à la fin du XVIII^e siècle.

Je suis à la teste d'une entreprise immense de gravures que je crois qui ira bien à cent mille ecus de depense, mais cette affaire me donne beaucoup d'embarras, car non seulement j'en suis le directeur, mais encore le caissier, et cela demande un ordre qui me tient toujours l'esprit tendu. Cet ouvrage est une histoire de la Turquie et de son état present, où l'on entre presque dans les moindres details de la Religion, des usages civils, de l'interieur du serail, et du harem des femmes etc. etc. Il doit etre composé de 7 a 800 planches dont il y en aura plus de 20 de la grandeur de tout le grand aigle, deux fois autant remplissant le demi aigle et le reste dans la demi feuille de Jesus. Cet ouvrage sera infiniment curieux mais necessaiement très cher, et formera au moins une suite de 8 volumes grand in folio dont le prix sera au moins de 800 livres. Je me suis chargé de la direction des planches grandes et moyennes.

Pour subvenir à ce travail j'ay cherché a me faire seconder. L'humanité m'a porté a employer Née, et en effet il est très intelligent pour bien diriger ces details minutieux, choisir les artistes, et les employer à ce qu'ils scavent très bien faire, mais un autre embarras, qui n'est pas petit, c'est que je suis obligé d'être continuellement en garde contre les besoins qui le persecutent afin de ne pas trop m'avancer au delà des progrès de l'ouvrage; je ne parle pas de sa probité mais de ses besoins. je n'ai pu me defendre d'être sa caution vis a vis de creanciers qui le pressoient fortement et ce n'est pas un de mes moindres embarras, car enfin qui repond doit payer..... quant a lui, il ne le pourra pas.....

Cet ouvrage est sérieux. Imaginez des Tableaux faits en Turquie par des artistes grecs ou Italiens, qui sont sans gout sans art, mais qui portent un caractère de verité que peut être aucun de nos habiles artistes n'auraient pu saisir au même degré, je suis obligé voulant conserver ce vray dont je fais si grand cas, de redessiner toutes les

figures qui sont trop courtes, dont les têtes sont trop grosses, et tout cela avec l'esprit occupé du soin de ne les point franciser ce que ne manqueraient pas de faire nos meilleurs dessinateurs.....

Le 10 mai 1787, l'entreprise Mouradjea n'est déjà plus si belle, et les difficultés commencent à s'annoncer.

C'est un travail immense, et qui m'a occupé presque entièrement pendant près de deux ans, et je ne suis pas encore à la fin. M. de Mouradjea s'est livré dans le commencement à moy avec tant de confiance qu'il a fallu qu'en galant homme je me restreigne moi même au plus juste possible : je ne m'en repends pas, mais depuis, j'ay vu qu'il prenait conseil de tous venans, et que c'était toujours le dernier qui lui paraissait avoir raison..... Nous sommes en froid pour quelques vivacités qu'il a eues et que je n'ai pas été d'humeur à vouloir tolerer. Cependant je n'ai point abandonné l'ouvrage pour ne pas jeter les graveurs dans un embarras dont il n'auraient pas sçu se tirer. Les tableaux sur quoi nous gravons, sont sans gout, sans effet et d'une perspective desagreable, il a fallu les rectifier. Il s'ensuit que j'ai presque tout défait, j'ai réservé de donner l'effet et l'accord, lorsqu'on terminera et je crois qu'il y aurait peu de personnes qui devinassent juste où j'en veux venir. Il serait facile et commun de trouver des gens qui feraient faire un pretendu effet au moyen d'ombres factices, mais je me pique d'y conserver l'effet naïvement vray qu'ils y ont donné : je ne veux que le perfectionner sans sortir du vray système de la nature ce à quoi peu d'artistes s'asservissent.

Le 20 septembre 1789, tout est rompu, et voilà Cochin en procès (1).

Vous avez sçu le procès que j'ay eu avec ce vilain turc (M. de Mouradjea) et cela par la faute de Née qui lui faisait des promesses qu'il ne tenait pas et qui lui tirait de l'argent tant qu'il pouvait au point

(1) Le volumineux mémoire rédigé par Cochin pour ce procès est tout entier dans les archives de notre Académie.

que sur 43000 l. d'ouvrage qu'il avait fait, il avait déjà reçu 41000 l. Le turc prétendait qu'il avait surpayé et redemandait 18000 l. Il était vrai que Née, à mon inscu, avait porté quelques planches à un prix trop fort. Il était vrai aussi qu'il y en avait quelques unes qu'il avait mis évidemment à un prix trop bas parce que le pauvre Née manque un peu de tête. Si ce Turc avait été de bonne foy il serait convenu qu'en chargeant l'une et en déchargeant l'autre la compensation se faisait avec justice, mais le gaillard était trop intéressé et de plus très rusé. Le procès en était venu au point que par des sentences provisoires on avait nommé des arbitres.....

Là-dessus, on signe une transaction.

Lorsque tout fut engagé, que notre Turc eût signé l'acte et moi aussi, notre ami Née nous dit qu'il avait vendu son procès et les bénéfices qu'il avait à en retirer à un M. le comte de Vasottiers son créancier et que le dit comte ne consentait pas à abandonner le procès à moins qu'on ne lui payait 2400 l. qui lui étaient dues par Née..... Je me suis chargé de les payer. J'ai découvert depuis que le prétendu comte était un nom en l'air, c'était une ruse qu'un de nos amis à qui il devait, lui avait suggérée pour parvenir à se faire payer. Je perdais déjà 2000 l., avec ces 2400 l. et les frais, ce procès me coûte 5000 l.

Mais voici le plaisant, Née me demande de l'argent pour terminer les planches de Rouen, je refuse, je veux lui retirer les planches, le graveur Lempereur obtient que je les lui laisse & il m'avertit qu'on me triche : je fus chez Née, j'eus une explication avec lui, je lui proposai de lui payer son travail fait, et d'enlever les planches. Il refusa, à moins que je lui signasse un écrit par lequel je m'engageais à ne pas les donner à un autre, de plus il m'accusa de lui avoir fait tort en l'engageant à signer la transaction avec le Turc. devant de pareilles bêtises je n'avais plus qu'à hausser les épaules. vous devinez si nous sommes en froid.

COCHIN CHEZ LUI ET A L'ACADÉMIE ROYALE

Telle est, Messieurs, l'histoire assez lamentable de la publication Mouradjea, où Cochin, déjà fort

obéré, devait perdre cinq mille livres, sans parler des résultats de sa brouille avec Née auquel définitivement les ports de Rouen furent retirés. Le chevalier saigné de tous les côtés en était à emprunter à Descamps et la correspondance constate, à plusieurs reprises, les services de ce genre rendus au secrétaire perpétuel par le directeur de l'École de Rouen (1). En dehors de ces troubles financiers, Cochin, à la fin de sa vie, paraissait être voué à un mauvais sort, il manquait, par exemple, de se noyer dans une promenade en bateau, et de se casser la tête dans une rencontre avec un portefaix. M. Decorde a reproduit la lettre où la culbute dans la Seine est racontée tout au long ; il nous reste à assister à l'autre épisode, expliqué sous le même pli.

Depuis quelque temps, il m'échoit d'assez mauvaises chances ; outre ma culbute dans l'eau, dont je viens de vous parler, six semaines auparavant sur les neuf heures du soir en tournant à côté d'un carosse, je suis rencontré par un homme qui courait de toute sa vitesse le long de cette voiture : ne me voyant pas, pas plus que je ne le voyois, me heurte avec violence d'un coup de tête dans le front, et me jette en arrière sur du fumier qu'on avait étalé devant la porte de M^{me} de la Vallette malade. J'eus de la répugnance à me faire saigner, pensant qu'il n'y aurait aucun mal, et en effet il n'y en a point eu, mais cela fut suivi d'un mal de tête continu qui me causait une douleur à chaque pas que je faisais et conséquemment qui m'a tenu six semaines dans l'inquiétude de savoir s'il ne se formait pas un abcès dans la tête. Tout cela est passé.

(1) L'inventaire dressé après la mort de Descamps fait mention de ces comptes. Cet inventaire est dans nos archives.

Enfin troisième infortune : un élève admis chez lui par charité, nourri, logé, habillé, éduqué par Cochin lui enlève indignement une magnifique collection d'estampes. Là encore, il est en perte de dix mille livres, mais très humainement, au lieu de dénoncer le larcin, il se tient coi en pensant à la gravité de la peine que la justice devrait infliger au coupable. Toute cette partie de la lettre se trouve aussi dans le travail de M. Decorde, nous vous renvoyons donc au *Précis* de 1868.

Cochin avait dans le caractère un fonds de gaieté qui ne l'abandonna jamais, et il secouait volontiers ses soucis en rappelant aux autres les souvenirs du temps passé : à propos de la mort de Pigalle, son ami, dont il voulait écrire la vie, il cite le trait suivant :

L'anecdote du roy de Prusse est exacte ! Dans un souper public, Pigalle répond à quelqu'un lui demandant son nom, je suis l'auteur du *mercure*, Pigalle. — L'officier du roy oublie le nom, et parlant au monarque, présente le sculpteur : « monsieur est l'auteur du *mercure* ». Le roy ne faisait pas grand cas du *mercure de France*, Il n'en demande donc pas davantage et tourne le dos. Le lendemain seulement, il apprend que Pigalle est l'auteur de la belle statue de *mercure* que Louis XV lui a envoyée à Berlin. il fait chercher le sculpteur, mais Pigalle est parti de grand matin assez peu content, il n'a appris que plus tard ce qui pro quo.

Le 3 septembre 1786, séance agitée à l'Académie royale de peinture et de sculpture. On distribue les prix. Cochin et ses amis sont enchantés du concours, et ils regrettent même de n'avoir pas un second grand prix en réserve qu'il eût été, selon eux, facile de placer.

Cependant, la séance étant ouverte, nous voyons quelque agitation du côté des professeurs. M. Pierre, le directeur, annonce que cette assemblée est principalement destinée à décider si l'on donnera des prix, et quels prix, si l'on n'en donnera point, ou si l'on n'en donnera que des seconds, ensuite il donne carrière à son éloquence verbeuse, pour dire qu'il est important d'être sévères, que la plainte ordinaire et toujours répétée des directeurs de l'academie de Rome est qu'on leur envoie des sujets trop peu avancés pour pouvoir profiter de l'Étude de l'Italie. un professeur dit que tout ce qu'il vient de voir lui paroît trop faible pour pouvoir accorder des prix. je me lève et je témoigne ma surprise en déclarant que j'avais rarement vu des Tableaux aussi méritans que quelques uns de ceux-ci. M. Pierre me veut fermer la bouche en me disant que je suis seul de mon avis, je lui réplique que je suis assuré que plusieurs personnes pensent comme moy : quelques uns me soutiennent. la contestation s'élève, on prend le parti d'aller aux voix : je crus que nous allions l'emporter, mais la cabale était trop forte et la compagnie n'était pas complète, alors la cabale bien formée a eu beau jeu. Il y eut 15 voix noires, contre 12 blanches. Nous voulûmes faire quelques représentations sur la fausse opinion que cela donnerait des talens des jeunes gens, qui indiquerait un affaiblissement dans les progrès de l'École. nous ne fûmes pas écoutés, ni Vernet, ni moy, ni plusieurs autres. M. Pierre leva la séance disant que l'assemblée n'avait plus rien à décider. Nous sortîmes extrêmement irrités et témoignant hautement notre indignation contre une pareille injustice.

Mais ce qu'il y a de singulier c'est que à présent que les têtes sont un peu plus reposées, personne ne veut convenir d'avoir donné une fève noire, personne n'ose soutenir la justice de cette opération, pas même M. Pierre qui l'a provoquée, et qui en rendant compte à M. d'Angivilliers, n'a fait que balbutier, et dire qu'il ne scavoit comment ça s'était fait ; chacun rejette la sottise sur les autres.....!

On ne sait à quoy attribuer cette cacade dont ils sont étonnés eux mêmes sinon à ce que les professeurs sont humiliés et irrités de voir tous les prix remportés par les élèves de David, et c'était encore le cas. je repugne à me prêter à l'idée d'une si basse jalousie, mais elle n'est que trop vraisemblable.

En voilà bien long, mon cher ami, sur un seul fait mais j'en ay le cœur si gros que j'épanche ma bile pour n'en être pas suffoqué.....

11 septembre 1787.

.....

Mes embarras sont encore les mêmes parce qu'il est bien difficile de sacrifier le temps nécessaire au travers de beaucoup de besogne à faire, Besogne nécessaire pour moy et pour plusieurs autres.

Vous devés venir à Paris, à ce que vous m'avés fait esperer pour voir notre sallon qui en vaut la peine, mais qui comme de coutume est trop plein. Il y a des Tableaux jusqu'à la voute. Les femmes y brillent. M^{me} *Le Brun* s'est surpassée, M^{me} *Guyard*, s'y soutient à merveille, *Suvéé* y a un tableau supérieur, *David* un tableau des plus précieux. *Doyen* a un grand Tableau noir jaune, dont un mauvais faiseur de critique qui scait à peine le françois qui est Eleve de *Doyen* & a fait le plus grand Eloge; la difficulté est de le persuader au public!

Vraisemblablement le Peintre de Paysage dont vous me parlé; est *Valenciennes*. C'est un Artiste d'un vray merite; cependant ne vous attendés pas à voir des merveilles; Tout cela est bien au dessous de *Vernet*.

Quant à *Vernet*, il a douze Tableaux au salon; ce qui est Inconcevable, c'est qu'ils sont aussi beaux que si il navoit que quarante ans, Il est pourtant de 1714. C'est l'habile homme le plus obstiné que jaye encore vû.

Si vous venes à Paris (comme je lespere) il faut que nous buvions ensemble et à cet effet je vous previens que je dine tous les mardis chés moy avec ma famille, dont plusieurs seroient charmés de vous voir; et moy aussi je vous en previens, afin que vous mettiés cela dans votre plan.

Embrassés bien fort pour moy, M. et M^{me} *Goeslin* ainsi que M. et M^{me} *Félix*: Enfin toute votre chere famille.

Et moy je vous embrasse de tout mon cœur et suis.....

Paris, ce 18 mars 1788.

.....

J'ay bien seû votre accident (1), et par vous et par M. *Alais* mais je ne scais point si vous en êtes remis; Recommencés vous à marcher? Plut à Dieu que vous eussiés à Roën notre rebouteur le

(1) Descamps était tombé et s'était cassé la jambe.

celebre *Dumont du val Dajol*, fameux malgré la haine que lui portent les chirurgiens. Il n'a pas leur science, il ne scait qu'une chose, mais il La scait bien. Il a remis en pied plusieurs personnes restées boiteuses après avoir passé par les mains des plus habiles chirurgiens ; M^{mc} Restout, M^{mc} Beauvais, la femme de mon Imprimeur, M^{llr} Parocel et tant d'autres. Ce n'est pas que je crie au miracle comme font beaucoup de gens, je conçois que comme on ne l'appelle presque jamais que quand les autres ont manqué leur coup il ne vient que quand l'enflure a disparû, alors il lui est bien plus aisé de sentir et de scavoir ce qu'il fait, mais enfin il guerit les boiteux.

.....

Vous aurés sans doute appris la mort du jeune *Drouais*. Il laisse un nom celebre, quoique pour ainsi dire encore dans son enfance, car il n'avoit pas 25 ans. ses camarades pensionnaires à Rome lui erigent un petit monument a leurs depends. Cela fait honneur a leur bon cœur, car ils avaient a craindre en lui un rival effrayant.

Les Enthousiastes portent trop loin les Eloges et les regrets. Il est vray que c'etoit un de ces phénomènes que la nature ne produit pas une fois en cent ans, et d'après le degré ou il etoit arrivé, Il n'etoit pas possible de prévoir jusqu'ou il pouvoit aller, cependant qui peut nous assurer qu'il neût pas atteint son Apogée, et qu'il neût pû en rester là ? Il eut sans doute toujours été un fort habile homme, mais la merveille eût cessé d'être merveilleuse. Le famenx *Clairault* qui, a l'âge de 14 ans avoit fait un ouvrage ou il avoit developpé la plus profonde geometrie, a quarante ans se trouvoit avoir des egaux et n'effaçoit point d'Alembert. Le grand *Voltaire* qui a 17 ans avoit foit son *Œdippe* n'a écrasé ni *Corneille* ni *Racine* ni même *Boileau*. Il me semble qu'il y ait pour les talens uue certaine borne que l'homme ne sauroit passer, et que les dispositions brillantes y arrivent plus tost, mais il ne s'ensuit pas toujours qu'elles aillent plus Loin.

La lettre du 31 août 1788 nous donne des nouvelles de Lavallée-Poussin, ancien élève de l'Ecole de Rouen, et déjà admis à suivre les cours de l'Académie royale.

Nous avons agréé avec grand plaisir M. de Lavallée dit Poussin, je ne vous dissimulerai point que j'avois quelque repugnance à lui donner ma voix, et que s'il ne l'eut pas veritablement meritée il ne

l'aurait pas eue (que ceci reste secret entre nous) cela venait de ce que M. Lavallée Poussin courtisan assidu de M. Pierre avait pensé enlever à un de mes parens (1) et fort mon ami une place qui fait toute son existence et qu'il remplit très bien. M. Pierre avait cherché des chicanes indignes à ce galant homme et multiplié des calomnies dont heureusement on a reconnu la fausseté. M. Pierre n'avait saisi ces choses que pour placer Lavallée son protégé, mais comme je me suis toujours fait un devoir d'être juste, dès que j'ay vu le mérite de son ouvrage, non seulement, je n'ay pas balancé à lui donner une belle fève blanche, mais j'ay vanté ses talens à tous mes amis parce qu'en effet j'y trouvais un mérite réel qui me surprenait d'autant plus que j'avais vu quelques ouvrages de lui depuis son retour à Paris qui ne m'en avaient pas fait prendre une aussi bonne idée.

Quant à M. Legillon (2), il y a déjà quelques années que je l'encourageais à tenter l'aventure, lui trouvant des qualités très estimables et distinguées à plusieurs égards. Il a passé avec l'applaudissement du grand nombre et n'a eu, ainsi que M. Lavallée, que 6 fèves noires sur trente trois voix.

Vous avez raison de vous glorifier vous et votre Academie d'avoir formé de pareils élèves, et en aussi grand nombre.

LES DERNIÈRES LETTRES DE COCHIN

Les dernières lettres de Cochin, Messieurs, sont loin de ressembler aux premières. Elles deviennent de plus en plus le reflet de la tristesse de sa vie intime.

Sa gêne augmentait; il avait perdu, vous l'avez

(1) Augustin-Louis Belle, fils de Clément. Il s'agissait de la place d'inspecteur de la manufacture des Gobelins.

(2) Legillon (Jean-Francois) (1739-1797), né à Bruges, envoyé à Rouen à l'école de Descamps, voyagea beaucoup et finit par s'établir à Paris en 1782, il fut nommé agrégé en 1788. Intérieurs, paysages, jolis dessins très finis.

déjà vu, pas mal d'argent dans ses entreprises d'illustration, il s'était montré généreux au delà de ses facultés financières ; il ne comptait pas quand il donnait à des amis malheureux, ou même au premier venu, si celui-ci savait l'attendrir. Un moment, il crut pouvoir boucher les voies d'eau de son navire en détresse, en montant le prix de ses dessins, mais le moyen était dangereux, il le sentait lui-même ; Descamps lui prêtait de l'argent dans certains moments de crise aiguë, cette lettre, sans date, que justifie d'ailleurs l'inventaire dressé à la mort du directeur de l'École de Rouen (1) l'établit surabondamment.

MONSIEUR ET CHER AMI.

Je suis toujours dans le cas de vous faire des Remerciemens, mais cela ne m'est nullement pénible, tout naturellement je ne fais aucune difficulté d'avoir obligation a mes amis, c'est à dire a ceux que je crois de vrais amis, le nombre en est petit, mais n'en eussé-je aucun autre, Il est certain que je compterois toujours en avoir un assuré en votre personne. je pars donc de là et vous dis que je ne ferois aucune difficulté d'accepter en entier l'offre obligeante que vous me faites, si je n'avois pas quelques Raisons qui m'engagent a Reflechir sur ce sujet.

D'abord mon ami ce n'est pas acquitter ses debtes que de ne les acquitter qu'en en faisant d'autres ; mon plan est pour y parvenir de tâcher de me retrancher tout ce que je pourray decemment et sans qu'il y paroisse trop, car beaucoup de gens qui croient que [je] dois être fort a l'aise parce que j'ay des Bienfaits du Roy et qui ne font pas attention que ces Bienfaits ne sont pas payés, qui dailleurs ne scavent pas combien j'ay de trous par ou mon pot s'enfuit, trous qui viennent de mon heureux ou malheureux caractere, mais que je

(1) Cette pièce est dans les archives de l'Académie.

n'ay ni le courage ni la dureté de Boucher. Il faut tacher de soutenir noblesse je conçois en second lieu qu'il n'est qu'un moyen véritable de me Remettre en situation, c'est de travailler fortement et de tâcher de ne plus travailler gratis, du moins autant que cela se pourra sans dureté. j'ay déjà commencé à Rencherir un peu mes dessins sans cependant me mettre au dessus du tost de M. Moreau Le jeune. Les graveurs n'osent s'en plaindre cependant j'entrevois qu'ils en sont un peu surpris et il se pourroit bien qu'ils se dissent entre eux que je veux vendre mon son plus cher que je n'ay vendu ma farine. Il se pourroit aussi que dans la suite j'en fusse la dupe car tost ou tard il faudra que mes talens degenèrent, et ils le sont peut être déjà sans que je m'en appercoive, on dit que non, mais si cela étoit me diroit on cette vérité peu agréable. Hé non! l'on n'est pas sincère jusqua ce point là moy même je ne le serois pas, Pigalle me dit quelquefois, je voudrois qu'un ami m'avertit si mes talens s'affaiblissent, je me contente de lui Repondre hé non mon ami, personne t'en avertira Il faudra que tu tâches de le deviner : Il ne m'entend pas, mais je n'en puis dire davantage. Si donc comme cela peut bien être et comme il faudra enfin que cela soit je suis dans le même cas, il arrivera qu'on me l'aissera là avec mon beau Rencherissement, mais lorsque je m'en appercevray je Rabaisseray. Le mal est que je ne pourray pas profiter de quelque temps de ce petit avantage parce que j'ay plusieurs ouvrages dont le prix est fait depuis longtemps, tels qu'un arioste dont il y a encore 18 dessins a faire, un télémaque dont il en a encore 12, un J.-J. Rousseau dont il y en a encore 26 a faire, si je parviens a y pouvoir augmenter quelque chose ce ne pourra être que de peu. Il Reste de ne plus rien faire gratis. Est ce que cela se peut apres avoir de tout temps sacrifié plus d'un quart de son année a obliger les uns et les autres? tout ce que je pourroy faire ce sera diminuer la quantité! hé comment feray-je?.....

L'ultime lettre de la collection est assez navrante. Nous assistons pour ainsi dire aux adieux des deux amis. Cochin et Descamps avaient l'un et l'autre soixante-quatorze ans. Sans être malade, Cochin subissait depuis plusieurs années les

inquiétudes que lui causait sa maladie du palais. A Rouen, Descamps avait fait une chute dange- reuse et il ne s'en relevait pas. Il allait mourir le 30 juillet 1791 : à Paris, Cochin devait le précé- der dans la tombe ; on comprend donc que la der- nière page du dossier ne soit pas précisément une hymne d'allégresse.

20 septembre 1789.

Il y a bien longtemps que nous ne nous sommes écrit, mais que nous écrire ? On ne peut pas même deplorer ses malheurs ; Ecrasé sous le fardeau de l'anarchie, il faut encore crier merveille. Il faut esperer dit on ? mais qu'esperer ? Tous les malheurs qu'elle entraine après elle.

Tous ceux de nos amis qui ont passé par votre ville, m'ont fait le tableau le plus triste de l'Etat de votre santé, vous ne relevés point, m'ont ils dit des suites de votre chute, vous êtes malheureux mon ami, et vous l'etes physiquement et moralement, je ne le suis pas encore physiquement, mais je le suis moralement à tel point que le reste ne peut pas tarder longtemps. Je ne plains plus ceux de nos amis que nous avons perdus, du moins ils ont fini de mort naturelle, n'ont point éprouvé les angoisses du desespoir.

Si j'étais seul, je saurais braver les evenements je saurais vivre de pommes de terre, de gland s'il le fallait, mais chargé de dix à onze personnes, comment pourray-je faire. M^{lle} Cellier impotente et a peu près inerte, mon domestique presque toujours malade, ma cuisinière qui me sert depuis vingt ans fidelement. menacée d'être pulmonique, une sœur agée, incapable de se conduire et qui ne vit que par mes soins, un jeune cousin que j'élève et defraie de tout depuis plusieurs années qui a des dispositions, qui vient de faire un prix qui lui fait honneur..... et qui donne beaucoup d'esperances, malheu- reusement ce jeune homme de vingt et un ans n'a pas une très bonne santé ! d'autres encore..... qui n'ont de ressources que dans mes faibles bienfaits. En est-ce assés pour un homme de près de 75 ans ? Auriez vous pensé qu'à la fin de ma carrière, ayant travaillé soixante ans, et travaillant encore avec quelque succès, auriez vous pensé, dis-je, que je me trouverais dans le cas de ne pas scavoir si je pour-

rai subvenir ma famille et moi jusqu'au jour de l'an ! le fait est cependant très vrai.

Je devais recevoir et j'aurais reçu avant le jour de l'an 5400 l. je ne les recevrai point, j'ay fait et j'auray achevé pour 3600 l. d'ouvrage : Il y a toute apparence que je n'en recevrai pas un sol. Je voudrais vendre partie de ma bibliothèque qui est assez belle je ne trouve personne qui en veuille acheter même au plus bas prix, Il y a plus ; j'ai bien de la peine à obtenir qu'on m'achete au poids de marc des médailles d'argent, et je ne suis pas encore assuré de venir à bout de cette petite affaire. Chacun garde le peu de comptant qu'il peut avoir, pour vivre au pied de la lettre au plus exigü.

Il est certain, Messieurs, que déjà, vers la fin de 1789, et politique à part, l'inquiétude était partout et l'argent nulle part. Les artistes souffraient plus ou moins de la crise ; les graveurs surtout n'avaient plus de commandes. Où était le temps où l'on demandait à Tardieu et à Cochin le père les grandes planches reproduisant galamment les fastes de la cour ; qui pensait à se donner le luxe d'illustrer des poèmes, ou d'orner sa bibliothèque d'*ex-libris* coquettement composés par le dessinateur en vogue !

Aussi combien était angoissante la gêne dans ces ménages laborieux, mais inoccupés de la rue Saint-Jacques. Les familles s'entraidaient et Cochin, vous le voyez, tendait la main aux plus atteints. Sa sœur, cette Madeleine-Geneviève que nous surprenions, au début de cette étude, collectionnant respectueusement les estampes des aïeux, était devenue impotente ; sa cousine, M^{lle} Sellier, pliait sous le fardeau des années. Il avait adopté pour ainsi dire un des fils de Jacques-

Nicolas Tardieu, son cousin germain : c'était ce jeune peintre de vingt et un ans dont il parle dans sa lettre, qui donnait tant d'espérances à l'Académie royale, dont il était l'élève, et qui depuis fit si bien honneur à son oncle à la mode de Bretagne que Jean-Charles Tardieu ne fut plus connu depuis dans le monde des arts que sous le nom de Tardieu-Cochin.

Permettez-moi, Messieurs, de saluer respectueusement et tendrement cette figure qui m'est chère. Tardieu-Cochin, mon grand-père maternel, était la bonté et l'esprit personnifiés ; si j'en parle à cette place, c'est qu'il avait reçu du chevalier ces deux influences supérieures qui en firent pendant son âge mûr l'homme le plus attachant, un des peintres les plus fins, sinon les plus puissants de sa génération ; lui non plus n'était pas riche, mais qu'importe ! Venu à Rouen en 1801, il y vécut plusieurs années, il appartint à notre Académie de 1803 à 1811, et nos devanciers purent apprécier ses vertus. Pardonnez à votre doyen l'émotion de ces souvenirs familiers qui n'ont ici leur excuse que parce que Tardieu-Cochin était le collègue de nos aînés. C'est lui en tout cas qui ferma les yeux du chevalier.

Pauvre chevalier ! lui jadis si fringant, si plein d'idées, si habile en réparties aiguës, si inventif, si abondant, si prodigue de son génie et de ses sous, lui dont les dessins ont réalisé comme en se jouant, l'élégance légère, l'allure détachée d'un

siècle de transition, se sentir, au déclin de la vie, si blessé dans ses opinions monarchiques, dans ses convictions esthétiques, dans sa fortune, dans ses affections, dans son culte de l'amitié, et même dans ses propres souvenirs !

Jusqu'au dernier jour, il ouvrit son cœur, à défaut de sa bourse à peu près vide, et il resta maître assez fièrement de son intelligence, plutôt encore que de son talent. Le 29 avril 1790, il mourait au Louvre, dans le sein de l'Eglise catholique qu'il avait tant soit peu oubliée, mais sans jamais en médire. Il avait soixante-quinze ans et non soixante-dix-sept comme le présume son acte de décès (1).

La veille il fait un testament où il légua..... ses dettes à sa sœur et à ses cousins Tardieu et Belle.

(1) Voici son acte de décès :

Extrait du registre mortuaire de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois pour l'année 1790.

« Le vendredi 30 avril mil sept cent quatre vingt dix, Charles Nicolas Cochin, ecuyer, chevalier de l'ordre du roi, graveur et dessinateur de sa majesté, en son academie de peinture et de sculpture, garde des dessins du cabinet du roi aux galleries du Louvre, secretaire perpetuel de l'academie de peinture et sculpture, censeur royal, et membre de plusieurs academies, garçon, agé d'environ soixante et dix sept ans, decedé d'hier à six heures du matin aux galleries du Louvre, a été inhumé en cette église en présence du sieur Clément Louis Marie Anne Belle, peintre du roi, recteur en son academie royale de peinture et sculpture, surinspecteur des ouvrages de la couronne aux Gobelins, et de M^e Antoine Alexis Belle, avocat en parlement, conseiller du roy, commissaire honoraire au chatelet de Paris ses cousins. »

« Signé Cl. BELLE, BELLE, et TARDIEU. »

De cet héritage, il nous est resté, en passant par trois générations, ce à quoi ses parents tenaient le plus : le beau et unique portrait à l'huile qu'on ait de lui, et qui fut peint par Louis-Michel Vanloo en 1767 (1).

De ce portrait, exposé au Salon de la même année, Diderot avait dit : Il est ressemblant, il est fin, il va lancer une gaudriole, ou une malice.

SES TROIS DISCOURS A L'ACADÉMIE DE ROUEN

Ainsi disparaissait un des hommes les plus en vue au XVIII^e siècle. Il en fut le courtisan, à ses heures, mais à maintes reprises aussi, il en secoua le joug, pour penser plus haut et voir de plus loin. Comme théoricien, il est un des rares écrivains de son temps qui ait osé proclamer pour le peintre l'absolue nécessité d'étudier la nature, de travailler comme il disait « non de génie mais d'après le naturel ». Il a même exagéré les conséquences de la méthode, les jours où il parlait du costume et des accessoires du tableau. Le principe n'en reste pas moins immuable et salutaire. Sachons lui gré de l'avoir défendu.

Il fallait une certaine ténacité, Messieurs, pour se faire alors le champion d'une pareille cause. Rappelez-vous les habitudes des maîtres voluptueux qu'il coudoyait. Tous les peintres s'en

(1) Ce portrait appartient actuellement à M^{me} Henri Frère, à Rouen.

tenaient à leur manière : ils avaient appris des types de mouvements et de poses, et pour eux l'art consistait à introduire en bonne place ces figurations étiquetées, convenues à l'avance, comme on agence adroitement des vers à des bouts rimés. Ce défaut qui pouvait illusionner chez un professeur habile devenait insupportable chez l'élève. Boucher ne prenait pas de modèle. Il savait par cœur (1) certaines figures nues qu'il retournait de cent manières et dont les carnations devaient présenter à certains endroits de tendres fossettes. Les draperies depuis Largillière n'étaient guère plus étudiées que le nu : chacun les agitait, les tourmentait à sa façon, à peu près cependant selon les exemples qu'avait donnés le cavalier Bernin dans sa sculpture. Et cela était vrai des académiciens les plus influents, de Restout, de Vanloo, de Natoire, de M. Pierre.

Quand Vien, le premier, essaya de revenir à la nature, Natoire, son maître, s'en étonnait : « Pourquoi peindre d'après nature, disait-il, est-ce la nature d'ailleurs qui peut fournir les figures du second, du troisième plan ? La belle difficulté que de prendre un modèle et de le copier ! »

Voilà où on était vers 1730 !

Or, Vien était l'intime ami de Cochin : tous les deux pensaient de même. Inutile, n'est-ce pas, de chercher lequel avait le premier endoctriné

(1) Ch. Blanc, *Histoire des peintres*, article VIEN.

l'autre? Vien a concrétisé la règle par ses œuvres et Cochin par ses écrits. Dans son *Voyage en Italie*, dans ses articles du *Mercur*, nous l'avons vu plaider indirectement pour cette saine doctrine, mais il est trois documents spéciaux où il a affirmé plus énergiquement son esthétique, ce sont justement les discours écrits pour l'Académie de Rouen, et dont nos archives sont gardiennes. Ses biographes se sont peu préoccupés de ces pièces dont l'une seulement a été imprimée (1).

Dans son premier discours de 1777, prononcé le jour de sa réception, il s'occupe de l'utilité des Ecoles académiques. L'art du dessin, dit-il, est la base de tous les autres arts, et pour apprendre à dessiner il faut consulter la nature : la figure humaine enseigne les belles formes. « Dans chaque établissement, il doit y avoir une école du naturel pour y peindre le nud ». En travaillant ainsi d'après le modèle vivant, on évitera *la manière* « c'est-à-dire tout ce qui s'éloigne de la nature, toute convention apprise ou imaginée qui n'a pas le vrai pour base, soit qu'elle vienne de l'incitation des maîtres ou de nos propres erreurs ».

Ainsi, il y a manière, dans l'espèce suivante : « Un eleve voit sur le modèle une jambe en raccourci qui lui semble presenter un effet peu agreable, d'autre part, il a remarqué dans les dessins de son maître, des raccourcis lui paraissant semblables, et presentant selon

(1) *Discours prononcé à la séance publique, sur l'utilité des écoles de dessin et de peinture*, Paris, Cellot, in-12 de 28 pages.

lui un aspect plus heureux, plus conforme à ce qu'on à l'habitude de voir, la position d'ailleurs n'étant pas la même. L'élève corrigera donc la nature, et il dessinera son raccourcis de souvenir, sans s'assujétir à la vérité du modèle. Ensuite toutes les fois qu'il en verra un approchant, il aura recours à sa façon personnelle de se tirer de la difficulté, et il mettra la nature de côté ».

Cette mauvaise pratique, fort à la mode d'alors, conduit le peintre à la banalité, au poncif, dirions-nous aujourd'hui. Cochin a donc mille fois raison de la proscrire.

« Peu importe, ajoute-t-il dans son second discours, si la nature nous paraît inférieure à la beauté que nous concevons en nous. Allons quand même ; En réfléchissant sur le progrès de l'art on apercevra qu'à mesure qu'un plus grand nombre d'artistes ont joint leurs lumières aux connaissances de leurs devanciers, ils ont de plus en plus tendu à se rapprocher de la nature. Il n'y aura jamais d'entente dans les idées si l'on se refuse à poser pour principe que le but de l'art ne peut être que l'imitation la plus vraie de la nature. »

Prenons garde à la valeur des mots, Messieurs ; sans doute Cochin confond ici, sans le vouloir, deux phénomènes distincts : le but et le moyen ; la reproduction et l'imitation de la nature sont les *moyens* de l'art, mais le *but* de l'art est plus haut. Ce but (qui en doute aujourd'hui ?) c'est d'exprimer, d'éveiller notre imagination, de toucher notre cœur, d'y faire vibrer certaines cordes que la réalité elle-même avait laissé silencieuses.

« Dans le tableau, ce qui doit apparaître, dit Eugène Fromentin (celui de tous les peintres qui, après Toppfer, a peut-être le plus et le mieux écrit sur la peinture), c'est la formule des choses,

ce qui doit être vu, plutôt que ce qui est vrai. Il n'y a guère que je sache d'autre réel en fait d'art que cette vérité d'élection, et il serait inutile d'être un excellent esprit et un grand peintre si l'on ne mettait dans son œuvre quelque chose que la réalité n'a pas. C'est en quoi l'homme est plus intelligent que le soleil et j'en remercie Dieu (1)».

En définitive, tant que Cochin, dans les trois discours qui résument sa doctrine, n'a pas touché au sens même de l'art, il est resté technicien éclairé et dans une certaine mesure novateur ; sa croisade contre l'abus de la « manière » dans le dessin et dans la coloration des formes constitue un enseignement probe, sain, dont pourraient profiter aujourd'hui ceux qui, trop longtemps assis à l'école, n'emportent de l'enseignement que les recettes du maître, ses procédés, sa palette, sa vision, sa formule de travail.

Pour Cochin, là où la manière mène perdre le plus aisément, c'est dans la façon de traiter le clair-obscur, c'est-à-dire tout ce qui se voit dans l'ombre.

On apprend de son maître, dit-il, à former un certain mélange de couleurs rompues, qui tend à reproduire à l'état monochrome cet effet d'optique spécial ; si le maître s'est fait une habitude ainsi d'un certain ton fondamental, alors l'élève ne manque pas d'adopter ce ton de base, à l'état de

(1) Eugène Fromentin, *Une année dans le Sahel*, p. 150.

routine, et trop souvent il s'en tient là. Les Flamands ont travaillé dans l'ombre sur un fond roux qui donne un beau soutien, un beau dessous, au clair-obscur : on a estimé que cette recette rendait des résultats harmonieux à la vue, on l'a reproduite sans discernement en toute circonstance, sans s'apercevoir qu'autant de sujets d'éclairage différents, autant de clairs-obscurs différents aussi :

La source de lumière originale étant déterminée, les diverses clartés que la nature y ajoute, soit de reflet, soit de renvoy, se fixent également sur les objets dans l'ombre avec des degrés d'intensité ou de décroissance et des altérations de coloration multiples, suivant la substance ou la forme touchée par le reflet : à leur tour, ces sources accessoires et décomposées de lumière, agissent sur d'autres plans plus sombres, et ainsi de suite jusqu'à complète disparition de la lumière : Le peintre ne saurait leur en substituer d'autres sans commettre une fausseté.

« Il est facile, ajoute le mémoire, de reconnaître les paysages faits d'après nature et achevés sur le lieu, d'avec ceux qui ont été simplement commencés quant aux formes générales et auxquels on a donné le prétendu effet après être revenu chés soi. Encore c'est lorsque le peintre forcé par la présence de la nature a bien voulu lui obéir malgré lui. Mais ordinairement, cette obéissance n'est pas de longue durée. Retourné à la maison on commence par étendre des ombres fortes sur le devant, quoi qu'il n'y ait rien dans la nature qui ait pu y donner lieu. On ne fait pas reflexion que même quand il y aurait quelque arbre qu'on supposerait porter ombre, elle ne pourrait néanmoins pas être obscure ni noire parce que la lumière qui tombe de tout l'atmosphère en détruirait l'obscurité. »

Il faudrait ne se jamais permettre d'achever un dessin ou un tableau de paysage chez soi et en l'absence de la nature mais y mettre sur le lieu le temps nécessaire et aux heures convenables. Surtout, il ne faudrait jamais y ajouter de ces touches de lumière ou de force qu'on excuse du prétexte d'en augmenter l'effet, mais qui

ne font que le troubler et en ôter le repos, encore y repandre sur le devant ces ombres noires qui ne sont jamais dans la nature.....

Il est peu de paysagistes qui osent donner à leurs fonds ou aux objets qui sont sur le troisième plan la force et la vigueur qu'ils y voient dans la nature. Ils ont ouï dire qu'il fallait que les objets éloignés fussent faibles pour fuir dans le tableau et que ceux du devant fussent bien noirs pour venir en avant : ce n'est point elle qu'ils veulent imiter, c'est la convention reçue, ils se la sont mise dans la tête, rien ne peut les en faire sortir.

C'est bien parler, Messieurs ! pas de camouflage, pas de mensonges, pas de repoussoir artificiel ; des ombres transparentes. Cochin est vraiment là en avance de son siècle, la belle école de 1830 ne dira pas mieux. Il est non moins dans le vrai et non moins moderne quand il recommande, après que l'élève a bien regardé le motif dans la nature, de l'obliger à essayer sa reproduction de mémoire à l'atelier. Au premier abord, le conseil paraît en contradiction avec ses prémisses, aussi Cochin prend-il garde d'ajouter que c'est là un exercice accessoire, pour délasser l'étudiant du travail sur place et encourager son imagination qu'on ne doit pas laisser inerte.

Dans son troisième discours, le chevalier insiste sur tous ces points en les développant. Beaucoup de dessin pour commencer, oui, c'est *l'initium sapientiæ*, mais n'abusons pas de la bosse, ni du modelage académique : sachons discerner parmi nos élèves ceux plus particulièrement doués comme coloristes. Ceux-là, qu'ils dessinent au pastel, ou même au pinceau ; mettons-leur vite la

palette à la main : offrons-leur d'abord comme modèle des groupes simplement vêtus, ou des draperies aux tons neutres, puis compliquons l'image eu égard aux progrès de l'élève, conduisons-le devant d'autres groupes de formes et de coloration plus riches, plus brillantes et plus montées. Placez-le un peu loin du sujet pour qu'il ne s'impressionne d'abord que des masses. Reposez-le avec des natures mortes, accessoires, ustensiles, fleurs, fruits ; s'il révèle ainsi des aptitudes réelles de peintre, poussez-le dans la peinture d'histoire et la grande composition ; autrement, maintenez-le de suite dans la peinture de genre où il pourra peut-être gagner sa vie, et où il n'éprouvera pas les désillusions qui, tôt ou tard, l'auraient assailli s'il avait persisté à monter plus haut.

Voilà, Messieurs, dans ces trois discours, ce qui m'a paru attester le plus nettement le programme d'enseignement de Cochin. Son argumentation n'est pas à court de développements, mais une analyse complète de ces écrits mènerait beaucoup trop loin un travail que vous m'excuserez d'avoir allongé outre mesure ; un autre pourra consulter avec profit ces mémoires intéressants, sinon par leur style, au moins par l'originalité, la jeunesse et la justesse des idées.

Quelque appréciation qu'on ait du rôle de Cochin au XVIII^e siècle, on ne pourra toujours pas contester la clairvoyance de son goût. Il fut un des plus charmants artistes de notre pays en vi-

vant des qualités et des défauts de ses contemporains. Il a loué les unes et combattu les autres ; il a essayé une réforme artistique audacieuse pour son temps, en souhaitant le retour à l'étude de la vérité et de la beauté antique. Enfin, il a eu ce bonheur de disparaître du monde sans avoir à constater comment cette précieuse réforme allait être dépassée et finalement exagérée par l'École du grand David dont il avait été le premier à saluer la venue, à l'heure où, après Vien, ce maître éminent se contentait d'assurer la résurrection de la forme par la probité du dessin et le respect de l'antique.

DE L'ANTIQUE OBLIGATION DE PRIER DEBOUT

Par M. CHANOINE DAVRANCHES.

S'il était possible à un bon bourgeois des VII^e, VIII^e ou IX^e siècles, de venir, réveillé de son dernier sommeil, visiter, un jour de fête, une de nos églises catholiques modernes, sa stupéfaction serait grande. En voyant la masse des chaises et des prie-Dieu disposés dans un ordre méthodique et évidemment voulu, la foule des fidèles répartie dans la nef, les sous-ailes et autour du chœur, sans distinction d'âge, de sexe ou de rang, les uns dévotement agenouillés, les autres assis ou debout à leur convenance, le clergé enfoncé dans des bonnes et larges stalles à accoudoirs commodes et sellettes mobiles qui lui évitent, par une ingénieuse combinaison, la fatigue d'une station trop prolongée sur les jambes, il ne manquerait pas de se dire que, s'il ne s'est pas fourvoyé dans une assemblée de mauvais chrétiens, les mœurs religieuses du XX^e siècle sont singulièrement relâchées. De son temps, la discipline ecclésiastique séparait avec soin les sexes dans l'église, plaçant les hommes à droite, les femmes à gauche, sans siège ni agenouilloir pour personne, et réglemen-

tant jusqu'à la position que chacun, même au chœur, devait garder pendant l'office. Tout le monde, les dimanches, les jours de fête et pendant le temps de Pâques, était obligé de se tenir debout pour prier et adorer Dieu, sans s'asseoir jamais, et sans jamais s'agenouiller que sur l'invitation expresse des seuls membres du clergé.

Prier et adorer debout obligatoirement dans une église? Cette exigence qui nous paraît au moins étrange mais qui est certaine puisqu'elle a été pendant des siècles imposée par l'autorité ecclésiastique à la société chrétienne, serait pour nous incompréhensible si nous n'avions, pour nous en expliquer le sens et nous en faire connaître l'origine, entre autres documents précieux, un ouvrage devenu rarissime d'un ancien prêtre du diocèse de Rouen.

M. l'abbé Le Lorrain, en effet, a publié en même temps à Delft et à Liège, en 1700, deux volumes de nature à satisfaire amplement notre curiosité. Intitulés : *De l'ancienne coutume de prier et d'adorer debout les jours de dimanche et de fêtes et durant le temps pascal*, ils forment, suivant l'auteur, un *Abrégé historique des cérémonies anciennes et modernes, tiré des Saints Pères, des auteurs et des conciles de chaque siècle, de l'histoire ecclésiastique, des Liturgies grecques et romaines, Rituels, Cérémoniaux et Statuts de chaque église où l'on trouve ce qu'il y a de plus beau dans l'ancienne discipline.*

Notons — ce qui n'est pas à dédaigner pour les personnes désireuses de se documenter sévèrement en matière aussi délicate — que l'ouvrage de M. Le Lorrain a l'avantage appréciable d'avoir été soumis à la censure de la Faculté de théologie de Paris et d'avoir obtenu son approbation (1). Avec M. Le Lorrain les recherches sont commodes; elles sont toutes faites. Les principes sont solides et précis; les déductions sont normales, concluantes. Le travail est complet et il ne reste, quand on veut le continuer au delà de la publication du livre et à le localiser, qu'à en poursuivre la courte étude dans les mémoires des XVIII^e et XIX^e siècles et dans nos chroniques normandes.

Au fond, dit M. l'abbé Le Lorrain, la station debout pour prier n'est pas une de ces traditions qui soient exclusivement propres à l'Eglise catholique. Elle a toujours été pratiquée dans l'antiquité. Les Grecs, les Romains l'ont connue et nous savons par les livres saints que, de tout temps, elle a été en usage chez les Israélites. Abraham ne s'agenouille pas, il se tient debout devant le Seigneur (*stabat coram Deo*) et, pour le prier, il garde la même attitude (*adhuc stabat coram Deo*). Moïse, les Rois, les Pontifes prient debout,

(1) L'approbation de la Faculté fut donnée après examen et sur le rapport de MM. Auvray, chanoine pénitencier de l'église métropolitaine de Rouen, et Louis, chanoine de ladite église, tous deux professeurs et docteurs en la Faculté, le 19 avril 1700.

Dans le temple; les Israélites se tiennent debout, pour suivre des yeux au delà du mur qui les sépare de l'autel, les diverses phases du sacrifice et s'associer aux prières du prêtre. Le Pharisien de l'Évangile prie debout (*stans orabat*). Une seule fois la Bible nous a montré le roi Salomon prosterné dans le temple, mais seulement pour manifester sa douleur. Pour prier, toute l'assemblée, prêtres et assistants, se tient debout. Personne ne s'agenouille ni ne s'assoit. Dans le temple, il n'y a pas de prie-Dieu et l'on ne trouve qu'un siège, celui du Grand Prêtre; encore ne s'en sert-il qu'en dehors des cérémonies cultuelles. On y introduisit plus tard un second siège pour le roi, par respect pour son autorité souveraine, mais, comme le Grand Prêtre, il ne l'occupait pas au cours des offices. Avec le peuple et les lévites, il se levait pour prier.

Le Christianisme naissant a trouvé la coutume de prier debout établie de longue date chez le peuple au milieu duquel il apparaissait. L'a-t-il adoptée dès son origine, et les premiers chrétiens, dans leurs réunions cultuelles, priaient-ils debout? M. l'abbé Le Lorrain l'affirme et ajoute que cet antique usage était si communément suivi par eux, sous la direction des apôtres, que, depuis ce temps, on l'a toujours considéré comme de tradition apostolique et qu'à ce titre l'Église l'a, sans discontinuité, imposé à la société chrétienne pendant plus de quatorze siècles.

Les preuves que le savant auteur donne de ses affirmations sont aussi concluantes que variées. Nous n'insisterons pas plus que lui sur les habitudes reçues chez les Thérapeutes qui, d'après une règle immuable rapportée par l'historien Philon, devaient, dans leurs réunions cultuelles, prier debout avec modestie (*stantes decenter precantur*). Les Thérapeutes, en effet, n'étaient pas des chrétiens, mais une secte d'Esséniens, c'est-à-dire de juifs mal convertis qui menaient, sous la forme monastique empruntée comme certains autres usages à la loi chrétienne, une vie d'une sévère austérité, sans attaches certaines avec le christianisme proprement dit. Mais s'il n'y a rien à déduire pour nous des usages des Thérapeutes, nous avons ample moisson à récolter dans les multiples citations recueillies par M. l'abbé Le Lorrain. Elles sont précieuses. Tous les écrivains sacrés des cinq premiers siècles sont, on peut le dire, unanimes à constater qu'à l'époque où ils vivaient les uns et les autres, les chrétiens, quand ils étaient rassemblés, *priaient debout*. Rappelons seulement les témoignages des principaux d'entre eux.

Dans les *Constitutions apostoliques*, attribuées au pape saint Clément, on rencontre les recommandations suivantes que le vénérable pontife adressait à un évêque : « Ayez soin d'avertir le peuple de se trouver aux assemblées le jour du Seigneur, auquel jour nous avons coutume de

prier debout trois fois en mémoire de celui qui ressuscita le troisième jour (*in quo tres preces stando peragimus*)», — et, pour bien préciser le sens qu'il entend donner à ses instructions, le saint Pape ajoute : « Quand les prières préparatoires sont finies, le sacrifice commence, le peuple se tenant *debout* et *priant en silence* (*postea vero fiat sacrificium cuncto populo stante et silentio precante*). »

Ainsi le Pape *saint Clément* rappelle impérativement la station debout pour la prière, mais seulement — on saura plus tard la raison — le jour du Seigneur, et pendant les prières préparatoires et le temps du Saint Sacrifice. Ajoutons par avance que cette règle est uniquement applicable aux chrétiens initiés qui ont seuls le droit et le devoir d'assister au sacrifice. Les catéchumènes, quelle que soit l'ardeur de leur foi, n'y sont pas admis. Ils ne participeront à la vie rituelle commune qu'à partir du jour de leur entrée solennelle dans le sein de l'Eglise catholique, et nous noterons ce détail intéressant pour la question qui nous occupe : la première prière qu'on leur imposera, en signe d'admission définitive, sera l'oraison dominicale qu'on leur fera réciter *debout* (*stans dicat orationem quam docuit nos dominus*).

Saint Justin, qui vit au milieu du siècle suivant, n'est pas moins explicite. Décrivant, dans la première partie de ses *Apologies*, les mœurs des

chrétiens primitifs, leurs réunions cultuelles et les cérémonies en usage parmi eux, il spécifie avec soin en quel temps et dans quelles conditions ils ont coutume de faire les prières en commun : « Le jour du Soleil, c'est-à-dire le Dimanche, tous ceux du même voisinage s'assemblent en un même lieu pour prier. On y fait la lecture des écrits des apôtres et des prophètes; on y explique la loi et ensuite, *tout le monde étant debout*, on fait les prières, après lesquelles on offre le pain, le vin et l'eau pour le sacrifice : *Consurgentes communiter omnes preces profundimus*. Nous remarquons encore une fois que la station debout n'est exigée que le dimanche et seulement pour les prières préparatoires et le temps du Saint Sacrifice. On saura bientôt pourquoi.

Le témoignage de *saint Irénée* qui, avant d'être évêque de Lyon, avait été disciple de son prédécesseur Potin, et par lui de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean, nous est très précieux pour la description qu'il donne des usages rituels chez les premiers chrétiens. Or, il affirme que dès le temps des apôtres, dans leurs réunions, l'usage était chez eux de prier debout (*A temporibus apostolorum consuetudo talis accepit initium.*)

Tertullien, à la fin du second siècle, consigne en ses écrits la tradition immuable de l'Eglise catholique à l'époque où il vivait : « Il ne nous

est pas permis de *jeûner* ni d'adorer Dieu à *genoux* le Dimanche (*Die dominica jejunium nefas ducimus nec de geniculis adoramus*) et, de cette pratique séculaire, il ne donne pas d'autre raison que la tradition confirmée par la coutume et la foi (*Harum et aliarum disciplinarum si legem ex postules scripturarum, nullam invenies : Traditio tibi pretendetur auctrix, consuetudo confirmatrix et fides observatrix*); et il ajoute que non seulement la prière mais l'adoration se faisaient debout le dimanche.

Dans les *Homélies* d'Origène on lit souvent : « Levons-nous pour prier Dieu » (*Surgentes oremus Deum*), et, dans son *Traité de l'oraison dominicale*, saint Cyprien de Carthage ne manque pas de rappeler aux chrétiens initiés confiés à sa direction que le dimanche ils doivent prier debout (*quando stamus ad orationem*).

Les auteurs du iv^e et du v^e siècles ne tiennent pas un autre langage, saint Pierre, patriarche d'Alexandrie vers 310, rappelle que le dimanche est jour de fête « dans lequel nos pères nous ont appris à ne pas fléchir les genoux ». Saint Hilaire de Poitiers, fait la même observation « pour le dimanche, pour la Pentecôte et le temps de la Quinquagésime (1) qui précède cette fête des fêtes, durant lesquels il n'est permis à personne d'adorer les genoux en terre, ni de troubler par la tristesse du jeûne la joie universelle ».

(1) C.-à-d. les cinquante jours qui séparent la Pentecôte de Pâques.

Saint Basile le grand (370) donne de l'attitude que l'Eglise impose à ses membres pour les prières du dimanche, des jours de fête et du temps de la Quinquagésime une explication qu'il est bon de ne pas négliger pour faire comprendre l'intérêt que l'autorité ecclésiastique attachait à la stricte observation de ses prescriptions en cette matière : « Il y a lieu de distinguer deux sortes de dogmes dans la religion : les uns qu'on trouve dans l'écriture, les autres qu'on ne tient que *de la seule tradition*. Les uns et les autres, dit-il, ont une égale force. Il en est ainsi de *la coutume de prier debout* qui ne nous est venue que par tradition mais que nous devons observer exactement afin que la position de notre corps nous serve de leçon pour élever nos esprits de cette vie mortelle à celle dont nous jouirons un jour dans le ciel par la grâce que Jésus-Christ nous a faite de nous ressusciter avec lui ».

Saint Ambroise, saint Pacôme, au iv^e siècle, prêchent la même doctrine, le premier aux habitants de Milan, le second aux moines qu'il a entraînés avec lui dans les lointaines contrées de la Thébaïde. De même, *saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, saint Maxime, saint Cyrille d'Alexandrie* constatent la persistance de la coutume impérieusement maintenue et religieusement observée dans l'Eglise chrétienne et qui va se maintenir intacte dans les siècles suivants.

Nous ne nous étonnerons pas de la persistance de cet enseignement quand nous saurons qu'au commencement du iv^e siècle, un événement d'une importance capitale avait fait de cette coutume imposée jusqu'ici par la seule tradition une stricte obligation de discipline religieuse.

En 325, en effet, douze ans après la reconnaissance officielle de la religion chrétienne par l'Empereur Constantin, un *Concile général* avait été tenu à *Nicée* pour trancher la grave question qui divisait les deux Eglises d'Orient et d'Occident sur la date définitive qu'il convenait de fixer pour la célébration de la fête de Pâques. En cours de délibération, ce Concile avait appris que, dans certaines églises, on n'observait pas, avec le respect qu'elle méritait, l'antique coutume de prier debout. Il s'en émut, et, pour ne pas laisser se perpétuer cette infraction considérée comme grave à la tradition sacrée, il avait pris les dispositions suivantes dans son deuxième canon : « Comme il y a plusieurs personnes qui prient à genoux le dimanche et durant les jours de Pâques, le saint Concile a ordonné, afin que tout soit partout uniforme, que dans toutes les églises on fera dorénavant la prière debout (*quoniam sunt in dominica die ad orationem quidam genua flectentes, et in diebus Pentecostes, propterea utique statutum est a sancto synodo, quoniam consona et conveniens per omnes ecclesias custodienda est consuetudo ut stantes ad ora-*

tionem vota domino reddamus). L'ordre est formel : le Concile n'établit rien de nouveau, mais, en vertu de l'autorité qui s'attache à ses décisions, il donne à l'antique coutume force de loi dans l'univers entier. On comprend mieux, après la proclamation solennelle de la volonté du Concile de Nicée, l'insistance de l'enseignement des écrivains religieux et des docteurs des iv^e, v^e et vi^e siècles en ce qui touche à l'obligation de la prière debout. Devant cette décision, tout le monde s'est incliné (1), et la doctrine du saint Concile général, désormais enseignée par les orateurs, est confirmée par les Conciles particuliers de Laodicée en 364, de Carthage en 398, de Tolède en 675, de Cantorbéry en 680, de Constantinople en 810..., etc.

Pourquoi priait-on à genoux tous les jours de la semaine, et debout le dimanche et pendant le temps dit de la Pentecôte ? Les auteurs répondent qu'on s'agenouille pendant la semaine par esprit de pénitence et que les dimanches et le temps de la Pentecôte sont jours de joie où chacun fête, avec la résurrection du Sauveur, sa propre résurrection, *debout*. Le vrai motif de cette différence

(1) Le respect avec lequel ont été reçues partout les décisions du Concile de Nicée ont donné à l'Eglise une autorité si grande que saint Ambroise a pu faire plier devant lui jusqu'à l'Empereur Théodose et lui infliger, pour avoir bravé sa défense, une réprimande exemplaire et publique devant laquelle l'Empereur s'est incliné humblement.

d'attitude repose encore et toujours dans la tradition.

Après la mort du Christ les apôtres s'étaient dispersés pour prêcher sa doctrine : saint André était allé chez les Scythes, saint Thomas chez les Parthes et aux Indes, saint Philippe dans la Haute-Asie, saint Simon en Perse, saint Mathieu l'évangéliste en Ethiopie. Saint Pierre et saint Paul étaient restés provisoirement dans la contrée qui avait été le berceau du christianisme et là, sous la surveillance inquiète des autorités romaines, ils cherchaient à recruter des adeptes. Quelques années plus tard, d'un commun accord, ils s'étaient transportés à Rome d'où allait désormais rayonner sur les peuples soumis à la puissance impériale la lumière de la religion nouvelle.

La doctrine qu'ils prêchaient, en opposition flagrante avec celle du paganisme officiel, avait d'abord plus surpris la foule qu'elle ne l'avait touchée. On comprenait mal cette religion étrange qui, faisant fi des joies du monde et condamnant toute violence injuste d'où qu'elle vînt, prétendait s'imposer par la continence, la douceur, le mépris des injures et la charité. Mais quand on sut, par la prédication des apôtres, que le Dieu unique auquel ils croyaient, bon et miséricordieux, voulait relever la situation de la femme abusivement abaissée et fonder entre tous les membres de la société humaine, riches comme

pauvres, grands et petits, une égalité de droit et de devoirs jusqu'alors insoupçonnée, la multitude, surtout la foule des humbles et des déshérités, accourut autour d'eux. En un seul jour, à Antioche, saint Pierre avait pu compter jusqu'à trois mille conversions et le succès grandissait toujours. Il se confirmait à Rome depuis que l'apôtre s'y était transporté. C'était évidemment, dans l'ordre religieux et moral, une révolution qui s'accomplissait. Elle émut les gouvernements. Néron eut peur et ordonna, en l'an 62, la première persécution qui pourtant n'arrêta ni le zèle des prédicants ni l'entraînement de la foule vers la foi régénératrice. Le sang des martyrs, selon la belle expression de Tertullien, devenait une semence de chrétiens.

Or si, dans le premier siècle et même dans le second, le nombre des convertis augmentait, celui des prêtres ou officiants restait toujours très restreint. Les apôtres et leurs successeurs assuraient seuls le service du culte; seuls, ils distribuaient les sacrements. Les fidèles, surveillés, pourchassés, ne pouvaient se réunir que de temps en temps, sans périodicité encore certaine, dans les maisons hospitalières mises généreusement à leur disposition pour y prier ensemble et s'exhorter mutuellement à la persévérance dans la foi commune. Quand l'apôtre, le pape ou l'évêque était présent, il procédait, devant tous, à la fin du repas du soir, à la bénédiction et au partage du pain mystique.

Plus tard, il procéda au Saint Sacrifice dans des conditions que l'on croit être identiques à celles où il s'accomplit aujourd'hui. Il distribuait aux heureux chrétiens une petite portion de ce *pain de vie* que tous gardaient avec un soin jaloux enfermé dans un linge immaculé pour se communier eux-mêmes en secret jusqu'à la prochaine réunion (1). Bientôt, quand l'Eglise chrétienne commença à s'organiser, elle réunit ses membres une fois seulement chaque semaine, d'abord le jour du sabbat, puis le premier jour, *au matin, de la semaine*, qui fut appelé pour cela le jour du Seigneur, *dies dominica*, le dimanche, pour l'accomplissement des saints mystères. C'était seulement en ce jour que l'on célébrait ce que nous nommons aujourd'hui la messe — un mot qui s'appliquait alors à toute espèce d'office — car c'est plus tard, à certains jours de fêtes nouvellement instituées et pendant le temps de la Pentecôte que l'oblation mystique du pain et du vin put être plus fréquemment renouvelée. L'usage que l'on fit, pendant les persécutions, des anciennes carrières des environs de Rome pour dissimuler les exercices du culte facilita ces réunions.

De ce que les premiers chrétiens n'assistaient au Saint Sacrifice, ne faisaient l'adoration effective et ne recevaient la communion des mains du prêtre que le dimanche, devait naître dans leur

(1) Cardinal Wiseman, *Fabiola*, pages 300 et 302.

esprit naturellement enthousiaste l'idée que ce jour était le jour de la joie parce qu'il était celui de la régénération et de la vie. Pendant le cours de cette belle journée que, par une fiction, ils étendaient de la fin des vêpres du samedi au commencement des vêpres du dimanche, on ne devait plus s'attrister, rappeler sa chute en s'agenouillant. Il n'était plus permis de jeûner. On devait se montrer tout à l'allégresse d'être ressuscité en Dieu, et, pour le prier, pour l'adorer, on se tenait *debout* afin de bien manifester *devant lui que par lui et en lui on était né à une vie nouvelle*. Mais c'était exclusivement, il faut bien le retenir, *aux jours du Seigneur*, c'est-à-dire aux dimanches et aux jours assimilés par la tradition, qu'était attachée par les chrétiens primitifs l'idée de *la joie de la résurrection*. Les autres jours de l'année, « l'homme gémissant de ses fautes, n'avait qu'à se prosterner devant Dieu pour obtenir son pardon ». Aussi, aux siècles suivants, quand l'usage se fut établi des messes privées dites en cours de semaine, l'Eglise, maintenant ses traditions premières, fit *agenouiller* les fidèles pendant le Saint Sacrifice célébré en ces jours non réservés, comme elle le faisait auparavant pour les exercices et les prières ordinaires. Notons qu'en aucun cas elle ne permettait aux assistants de s'asseoir.

La disposition des églises primitives chrétiennes confirme les données purement histori-

ques que M. l'abbé Le Lorrain a tirées des écrits des docteurs de l'Eglise et des décrets des Conciles.

Sur ce qui se pratiquait exactement chez les chrétiens dans leurs assemblées religieuses, on est très peu fixé. On sait seulement que les apôtres et les premiers papes recueillis à Rome par des familles patriciennes converties au christianisme, convoquaient dans les locaux qui leur étaient généreusement délaissés, les fidèles pour assister à la célébration des saints mystères, répétée de temps en temps, sans périodicité certaine. Mais de l'organisation même de ces réunions, de la distribution de l'assistance dans le temple improvisé (1), de l'attitude des assistants pendant les

(1) Les maisons patriciennes à Rome étaient à peu près toutes bâties sur le même modèle. Après le *vestibule* donnant sur la voie publique, l'*atrium* où l'on recevait les étrangers, pris le *tablinum* ou *sanctuaire domestique* qui séparait l'*atrium* de la maison intérieure, — ensuite le *péristyle* sur lequel s'ouvraient à droite les appartements des femmes, à gauche ceux des hommes, derrière une colonnade, — enfin l'*exèdre* ou *salon* au fond duquel se dressait le siège élevé du père de famille. Quand la maison romaine a été transformée en temple chrétien, le *tablinum* a été réduit à une simple clôture de séparation. Le *péristyle* couvert est devenu la nef, l'*exèdre* est devenu le sanctuaire où les seuls ministres du culte avaient le droit de pénétrer, le pontife ayant son siège en surélévation au fond de l'*exèdre* à l'endroit où se trouvait celui du père de famille, — la table du sacrifice devant lui, tournée face au peuple. — Les initiés assistaient aux offices dans les galeries du *péristyle*. — Quant aux catéchumènes et aux pénitents qui n'étaient pas admis à participer au sacrifice avec les chrétiens complets, on les massait dans l'*atrium* derrière la clôture séparative. Les pénitents au fond près du vestibule.

prières, on ne sait rien de précis. Il faut, pour avoir quelques éclaircissements vraiment intéressants, attendre l'époque où les chrétiens, pourchassés au cours de la première persécution, traqués comme des bêtes fauves, mais décidés à confesser leurs croyances jusqu'à la mort pensèrent d'abord à dissimuler leurs cérémonies religieuses dans les anciennes carrières des environs de Rome. A raison de la progression toujours croissante du nombre des convertis, ils en reconnurent promptement l'insuffisance. Alors ils en ont creusé d'autres aussi rapprochées que possible des voies publiques pour ne pas éveiller l'attention de l'édilité sur les allées et venues de tant de visiteurs dans ces endroits éloignés de tout centre habité.

La disposition de ces retraites souterraines est bien connue. Plusieurs ont été reconstituées graphiquement par de savants hagiographes (1). Quelques-unes sont encore existantes : creusées dans la pierre et la pouzzolane, et formées de nombreuses galeries enchevêtrées à plaisir pour dépister les recherches, elles s'élargissaient en certains endroits en forme de salles quasi rectangulaires pourvues au sommet d'ouvertures d'aération pour la salubrité de l'assistance. Ces salles étaient généralement au nombre de trois : la pre-

(1) On peut citer notamment l'église souterraine des catacombes de Sainte-Agnès, dont le plan reconstitué est reproduit dans l'intéressante étude du cardinal Wiseman, *Fabiola*, page 306.

mière, la plus rapprochée de l'entrée était — on le sait par la tradition — réservée aux femmes, — la seconde aux hommes. La troisième, la plus éloignée, plus basse de plafond, plus petite, séparée des autres par des colonnes avancées, servait de sanctuaire. Ce qu'on y remarquait tout d'abord, c'était au chevet de forme circulaire, dans une excavation, la *cathedra*, le siège du Pape ou de l'Evêque, le seul siège de l'église d'où le pontife adressait à la foule attentive ses instructions et, devant ce siège, au-dessus de la tombe d'un martyr, le petit autel portatif dressé face au peuple sur lequel se faisait le sacrifice. On a bien trouvé dans les catacombes de Sainte-Agnès des sortes de bancs taillés le long des murs du sanctuaire. On a supposé qu'ils étaient destinés aux *diacres*, membres du clergé inférieur, qui faisaient fonctions de vicaires, pour aider le pontife dans l'administration du culte. Cette supposition est en effet plausible, mais il ne faut pas oublier que si les diacres pouvaient, à certains moments, être autorisés à s'asseoir, ce ne pouvait être qu'au cours des instructions, car on sait, par les auteurs sacrés, que pendant les prières préparatoires et durant le Saint Sacrifice ils se tenaient debout comme le reste de l'assistance, le plus souvent des deux côtés de l'autel, pour participer plus étroitement au saint office et aider le pontife dans la distribution des espèces consacrées. Parfois il existait et l'on a retrouvé dans certaines cata-

combes (1) une quatrième chambre creusée près du sanctuaire et en communication avec lui par une ouverture en forme d'entonnoir, au moyen de laquelle on pouvait entendre ce qui se disait dans l'église sans voir ce qui s'y passait. C'était la salle des *néophytes* ou *catéchumènes* qui, n'ayant pas encore reçu la complète initiation par le baptême, n'étaient pas admis, comme nous l'avons déjà indiqué, à participer aux prières communes, et auxquels n'était pas imposée l'attitude prescrite aux seuls initiés, le jour du Seigneur. En signe d'infériorité, ils priaient à genoux.

Par cette description sommaire des églises des catacombes, on se rend suffisamment compte, en dehors de tout commentaire, des usages reçus chez les premiers chrétiens dans leurs assemblées cultuelles, la distinction des sexes, la station debout pour la prière, la séparation rigoureuse des initiés et des catéchumènes, le sanctuaire fermé à l'assistance et réservé aux ministres du culte, la disposition de l'autel face au peuple, la conformation du chevet du temple, l'emplacement de la *cathedra*. Ces usages se conserveront immuables pendant longtemps, consacrés par la tradition.

Il en fut ainsi pendant près de trois cents ans :

(1) Notamment dans les catacombes déjà citées de Sainte-Agnès (Cardinal Wisemann, *Fabiola*).

Au iv^e siècle, quand le christianisme officiellement reconnu put, sans danger, se produire au grand jour, il choisit, comme type de ses nouveaux temples, la *basilique romaine*, sorte de galerie de pierre soutenue par des colonnes latérales dont le fond ou chevet prend, comme dans les églises des catacombes, la forme d'hémicycle surbaissé (1). Dans cette partie extrême de l'édifice, l'évêque se tient à la place qu'occupait le préteur pour rendre la justice. La disposition, à droite et à gauche de son siège, des bancs destinés aux diacres, présente encore l'aspect d'un *tribunal*. Le sanctuaire en prend le nom. On l'appelle aussi *presbyterium*, comme emplacement réservé aux seuls ministres du culte, car personne en dehors d'eux n'a le droit d'y pénétrer et les diacres eux-mêmes n'y entrent qu'avec l'évêque et à sa suite. L'interdiction en est si complète, si rigoureuse, qu'elle a donné lieu à un grave incident rapporté par Théodoret en son

(1) La distribution intérieure des églises nouvelles procède des mêmes principes qui avaient présidé à l'organisation des temples primitifs dans les villas romaines. Le chœur ou sanctuaire garde dans l'édifice la place qu'il occupait à Rome, avec, au fond, une abside où se dresse devant l'autel, face au peuple, le siège élevé du pontife. Le chœur reste rigoureusement fermé et conserve, à droite et à gauche, sa double colonnade derrière laquelle se tenaient les initiés pour participer aux prières. Ils n'occupent plus leurs mêmes places qu'on a transformées en sous-ailes : on les a transportés dans la nef, en séparant les sexes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

Histoire pieuse, incident célèbre, si délibérément soulevé par l'Église contre l'autorité impériale, si intentionnellement blessant pour elle, qu'on a pu y voir un signe précurseur de la grande querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

Théodose le grand, empereur romain, avait eu déjà, avec l'illustre archevêque de Milan, saint Ambroise, une première et sérieuse difficulté. Pour avoir fait, sans merci, passer au fil de l'épée, à Thessalonique, sept mille de ses sujets révoltés, il s'était vu interdire par lui l'accès de toute église et n'avait pu obtenir sa réconciliation qu'après avoir reçu publiquement les reproches du saint pontife sur son inqualifiable cruauté. Théodose s'était humblement incliné devant l'évêque.

Or, quelques années plus tard, passant par Milan un jour d'office religieux, il se présenta à l'église pour y faire ses dévotions. Tout rempli du souvenir de Constantinople d'où il venait et où toute liberté lui avait été laissée par le clergé, il commençait d'entrer dans le sanctuaire pour y présenter son offrande, quand saint Ambroise qui officiait, interrompant le cours des sacrés mystères, lui demanda durement ce qu'il faisait là. « J'attends, répondit l'empereur, le moment de participer au sacrement », et il restait ingénûment à la même place quand le saint archevêque lui fit intimer l'ordre par un diacre de se retirer et de se tenir désormais debout avec le reste du peuple (*ut cum reliquis laïcis consistat*).

De cet exemple particulièrement frappant, il y a lieu de retenir qu'à la fin du iv^e siècle, le chœur des églises était rigoureusement interdit aux laïcs, fussent-ils les représentants du pouvoir suprême, — que l'Eglise savait faire respecter par tous sa discipline et que tous les assistants sans distinction, massés ensemble dans la nef, étaient, à quelque rang qu'ils appartenissent, astreints à se tenir et à prier debout.

Saint Ambroise avait vu l'empereur pénétrer dans le sanctuaire parce qu'il officiait, comme il était d'usage à cette époque, face au peuple. Cette disposition de l'autel a été longtemps maintenue en Italie de même qu'en Espagne. Elle y existe encore. L'habitude s'en est perdue en Gaule où déjà depuis un siècle de nombreux apôtres étaient venus répandre la bonne parole : Sous leur impulsion, des agglomérations religieuses s'étaient formées. A Narbonne, Arles, Lyon, Clermont, Limoges, Tours, Paris, Rouen, des temples d'abord modestes et progressivement plus somptueux furent construits, où s'établirent les mêmes règles de discipline religieuse que nous connaissons déjà sur la séparation des sexes, l'obligation de la station debout, l'interdiction du chœur à l'assistance laïque, etc.

Quelques légères différences, toutefois, se remarquent dans l'aménagement des nouvelles églises de Gaule. Le chevet du chœur est toujours établi en forme d'abside, mais l'autel a été reculé

vers le fond, et il a été retourné. Le prêtre célèbre la messe le dos à l'assistance et se tourne vers elle pour le *dominus vobiscum* et la *bénédiction*. Par suite, le siège de l'officiant n'est plus au chevet du sanctuaire. Il a été transporté le long du mur, du côté droit, considéré comme le plus honorable, en ligne de l'autel (1). A droite et à gauche sont placés les deux tabourets des diacres ou prêtres assistants. Leurs sièges, dont ils n'usent qu'en dehors de l'office proprement dit, sont, avec celui de l'officiant, les seuls qu'on voit dans l'église.

L'assistance est toujours massée dans la nef, sans distinction de classes, les sexes séparés. A défaut de salles spéciales, comme il en existait dans les catacombes, les catéchumènes sont admis dans l'église, mais derrière les initiés. Ils sont tous obligatoirement agenouillés et on ne leur permet d'assister qu'au commencement de la messe jusqu'à l'offertoire, ce qu'on appelle pour cela *la messe des catéchumènes*. Les plus instruits d'entre eux sont autorisés, à titre d'*auditores* et d'*orantes*, à entendre les prédications et à prendre part aux simples prières de la semaine. Les autres reçoivent, dans des maisons particulières, l'enseignement préparatoire.

Nous n'avons encore rien dit des *pénitents pu-*

(1) Le trône de l'évêque, quand il prend part aux offices, se dresse à gauche du chœur.

blics, ces parias du monde ancien, qui, pour des crimes commis avec scandale (meurtre, idolâtrie, adultère, etc.) étaient, durant de longues années, parfois pendant leur vie entière, mis par la double juridiction religieuse et civile au ban de la société. Obligés de porter des vêtements sombres, de garder la tête rasée et couverte de cendre, ils étaient réduits à pleurer (*flentes*) à la porte des églises. Confessant hautement leurs fautes, ils sollicitaient la charité publique qui, à défaut du travail interdit pour eux, pourvoyait seule aux nécessités de leur existence et suppliaient les passants d'implorer leur pardon qui ne leur était accordé que progressivement, jusqu'à ce qu'ils fussent admis dans la catégorie des *consistentes*, lesquels pouvaient assister à la même partie du sacrifice que les catéchumènes, agenouillés comme eux.

Nous ne parlerons que pour mémoire des *énergumènes* ou *possédés* que l'Eglise gardait en observation et qu'elle tenait invariablement agenouillés pendant les quelques prières communes qui leur étaient permises.

Au VIII^e siècle, une grande transformation se produit : sous l'énergique impulsion de Charlemagne, la vie sociale se développe, la religion s'accroît, de tous côtés les temples s'élèvent et il faut pourvoir aux moyens de construire.

Avant d'étudier la société chrétienne sous cette physionomie nouvelle, un mot des membres der-

niers venus du clergé qui vont tenir une place importante dans l'histoire de l'Eglise, les *chanoines et les curés*.

A l'origine, quand les chrétiens étaient encore peu nombreux, l'évêque, qui exerçait seul le ministère sacré, assurait par lui-même l'accomplissement de la tâche souvent lourde qui lui incombait. Plus tard, quand le nombre des fidèles augmenta et que fut constitué entre les mains du haut représentant de l'Eglise un capital toujours accru de fonds et de biens destiné au paiement des frais du culte et au soulagement des miséreux, il fallut partager les charges : pour la répartition des secours entre les pauvres, pour la célébration des offices et la distribution aux fidèles des espèces consacrées, l'évêque réclama l'assistance des diacres (1). Il confia la surveillance du temporel à une sorte de conseil de clercs soigneusement choisis par lui, délibérant sous sa présidence et vivant communément avec lui pour les avoir toujours à sa disposition sous sa pleine et constante autorité.

L'institution parut bonne ; elle se généralisa. Au iv^e siècle, saint Augustin, disciple de saint Ambroise, entreprit de l'organiser d'une façon qu'il croyait définitive et surtout préférable. Il forma des clercs qu'il avait choisis lui-même, un

(1) Les diacres sont d'origine apostolique. On les trouve dès les premiers temps du christianisme (*Actes des apôtres*. — *Histoire de saint Etienne*).

collège, un *chapitre* qu'il enferma dans un cloître et auquel il imposa la communauté de vie cénobitique avec permission aux intéressés de prélever sur les biens d'église déposés entre leurs mains et confiés à leur particulière vigilance, somme suffisante pour pourvoir aux besoins de leur communauté. De la règle (*canon*) qui leur était imposée, ces clercs prirent le nom de *canonici* ou *chanoines* qui leur est resté. Malheureusement l'institution, bonne en soi, s'altéra promptement. La faculté qui leur avait été reconnue de s'adjuger à leur gré et sans justification ce qu'ils déclaraient nécessaire à leurs besoins, le défaut complet de surveillance de leur administration occasionnaient des abus. Contre les justes représentations des évêques, les chanoines entrèrent en rébellion. A la fin du VIII^e siècle, la royauté, qui les avait protégés, se crut obligée de prendre des mesures pour rétablir l'ordre désormais troublé. Un Concile réuni sous Pépin le Bref protesta au nom de l'Eglise contre leur insubordination. Charlemagne, Louis le Débonnaire prescrivirent aux chanoines de rentrer dans la règle primitive. Même le Concile d'Aix-la-Chapelle, en 917, eut la prétention de les enfermer plus rigoureusement que jamais dans leurs cloîtres, dont la clef devait être portée chaque jour après complies chez le doyen du chapitre. Mais l'accalmie ne fut que de courte durée et, après la chute de la royauté carlovingienne, quand deux menses distinctes

eurent été créées, épiscopale et capitulaire, les chanoines, abandonnant toute retenue, eurent la prétention de confondre le tout à leur profit commun. Répudiant la vie cloîtrée, ils se déclarèrent affranchis de toute autorité supérieure. Nous les retrouverons plus tard, imbus des mêmes prétentions et, dans l'église cathédrale de Rouen, obligeant les évêques à s'incliner devant leurs privilèges reconnus en cour de Rome. On verra dans quelle mesure la condescendance des archevêques, pour calmer leurs susceptibilités, a contribué chez nous à la perte de la coutume de prier debout.

L'institution des curés, qui n'a pas occasionné les mêmes mécomptes, a procédé, plus particulièrement que celle des chanoines, des nécessités de l'organisation et de l'exercice du culte.

Tant que la famille chrétienne est restée composée de petites communautés serrées autour d'un pasteur commun dans les villes où celui-ci avait sa résidence, le ministère des évêques a été relativement facile. Mais quand le christianisme étendit son empire, il fallut organiser le service dans des conditions plus pratiques. Nous savons que l'évêque était alors le seul ministre du culte ayant la plénitude de pouvoir et de juridiction; que seul, primitivement, il disait la messe, faisait la prédication, donnait la bénédiction solennelle et l'absolution. Tous ces droits, il se les réserva longtemps, mais quand vint le moment où, à raison de la création, dans les campagnes, de nou-

veaux titres, il constata qu'il ne pouvait pas suffire seul partout à tous les services, il délégua dans ces centres nouvellement créés des ecclésiastiques chargés de célébrer le Saint Sacrifice, de distribuer des aumônes, de faire l'instruction religieuse privée, d'écouter la confession, de conduire, à des jours déterminés, les fidèles chrétiens à la messe épiscopale pour y recevoir l'absolution générale et la bénédiction solennelle, de ramener les ouailles à la résidence et d'administrer le temporel ecclésiastique local confié à leur surveillance. Notez que ces prêtres de campagne et ceux attachés aux églises cimétériales avaient seuls droit de célébrer la messe. Les administrateurs des paroisses urbaines n'étaient admis qu'à dire une même messe avec l'évêque, principal célébrant, qui les communiait de sa main et faisait porter l'eucharistie par les acolytes aux prêtres absents. L'abbé Le Lorrain ajoute même qu'en exécution des instructions du pape Innocent I^{er}, dans les succursales de la ville de Rome, le pain mystique était envoyé tout consacré pour être distribué aux fidèles, mais il reconnaît que ces instructions, peu claires, sont difficiles à comprendre. Il ne faudrait donc attacher à cette coutume rapportée par lui qu'une foi relative.

On donnait communément à ces délégués de l'évêque le nom de *curés* parce qu'ils avaient la charge (*cura*) du titre qui leur était imposé. Près de l'évêque, pendant le temps de la messe, ils se

tenaient à ses côtés pour participer avec l'officiant à l'oblation du sacrifice. Les diacres et les clercs inférieurs, répartis autour de l'autel, en forme de cercle, constituaient ce que les canons appellent la *couronne épiscopale*.

Les curés ont été maintenus pendant longtemps dans cette situation qu'on peut dire précaire ; c'est seulement au milieu du xi^e siècle que des pouvoirs plus larges leur ayant été conférés, ils ont été appelés notamment à donner l'absolution.

Les curés ont été les premiers et plus utiles propagateurs de la foi dans nos campagnes, et plus tard les grands édificateurs des églises dont ils se sont plu à doter leurs titres.

Bâtir une église, surtout au milieu de populations à demi-barbares, était une rude besogne. Il fallait un terrain et de l'argent, et le clergé n'avait ni l'un ni l'autre. La terre n'était pas libre et l'argent était rare. Le clergé possédait, il est vrai, certains biens qui formaient son temporel, mais ces biens qui avaient d'ailleurs une destination déterminée et dont il ne touchait le plus souvent que le revenu, n'étaient pas suffisants pour faire face aux lourdes dépenses qu'entraînaient l'achat du terrain, l'extraction, le transport et l'utilisation des matériaux.

Pour trouver ce qui leur manquait, les curés, avec l'approbation de leurs évêques, commencèrent à faire autour d'eux d'actives et adroites démarches. Au petit seigneur du pays qui n'avait

pas d'argent ils demandaient le sol de l'église à construire, du cimetière, du presbytère et souvent de la dotation du titre. Du riche bourgeois ayant possession chez eux, ils obtinrent l'argent. Pour déterminer l'un et l'autre, le clergé sut faire miroiter à leurs yeux d'abord quelques heureux adoucissements à la discipline commune, plus tard l'octroi d'un titre prestigieux créé pour la circonstance, celui de *patron ou protecteur de l'église* qui attribuait à son heureux possesseur des privilèges — purement honorifiques — mais susceptibles de flatter l'amour-propre et par là de forcer la libéralité : et, de fait, comment, pour se distinguer de la commune assistance qui allait être entassée pêle-mêle dans la nef, pour marcher le premier à la procession, recevoir le premier l'encens, l'eau bénite et le pain bénit, pour avoir, pendant sa vie, prières nominatives au prône et, après sa mort, lites, ceintures funèbres et sépulture dans le sol de l'église, pour avoir le droit reconnu de présentation au titre, surtout pour avoir l'incroyable privilège de pénétrer dans le chœur, si obstinément fermé à tous, même au seigneur suzerain, même au haut justicier et aux représentants du pouvoir, d'y demeurer, avec l'agrément du clergé, dans un banc fermé, à soi appartenant, où l'on s'autorisait peut-être, à l'envie de tout le monde, à s'asseoir comme les membres du clergé à certaines parties de l'office pendant que le reste du public demeurerait obligatoire-

ment debout, en un mot pour se donner une apparence de supériorité sur ses voisins, nobles ou non, même sur son suzerain, comment ne pas se montrer généreux ? La petite noblesse rurale et la bourgeoisie se laissèrent prendre à l'appât qui leur était tendu et, grâce à leurs libéralités particulières ou simultanées, les églises s'élevèrent partout dans les campagnes. Bientôt les nouveaux dignitaires purent fièrement prendre place dans leurs bancs. Le patronage entraînait bien supplémentairement des tracas et des charges : il fallait défendre les intérêts de l'église et nourrir en partie ses pauvres. Mais c'étaient soucis auxquels on ne pensait guère parce qu'on se disait avec quelque satisfaction qu'ils étaient inhérents au titre.

Comment se tenaient en fait les patrons dans leurs bancs ? Étaient-ils astreints comme la commune assistance à garder la station debout ? On ne le dit pas, mais il est vraisemblable qu'ils suivaient l'exemple des membres du clergé, auxquels ils étaient assimilés et avec lesquels d'ailleurs ils voisinaient dans le chœur. En principe, ils auraient dû garder la même attitude que le public et ne s'asseoir pas plus que lui, mais il est certain qu'ils s'habituaient à se modeler sur le clergé, à s'asseoir dans les mêmes conditions que lui, même à prendre plus de liberté encore. Comme résultat, leur exemple fut des plus préjudiciables à l'observation de l'exacte discipline que l'autorité ecclésiastique avait établie dans ses églises.

Il est vrai que, dès avant le VIII^e siècle, l'usage des messes privées dites en semaine avait commencé à s'établir et que, faute de prescriptions qui leur fussent propres, on avait perdu progressivement, à les suivre, l'habitude de prier debout. D'autre part le nombre des fêtes s'était accru considérablement et les offices, presque tous chantés, devenaient de plus en plus longs. Le temps approchait où Guillaume d'Auvergne, archevêque de Paris, allait traiter de *brûleurs de cierges* (*ce-reorum consumptores*) les prêtres qui les faisaient durer plus que de raison. De cet état de choses résulta, vers cette époque, un double relâchement dans les habitudes qui se faisaient moins rigoureuses et dans la surveillance qui faiblissait visiblement.

Au temps de Charlemagne, le laisser-aller devint tel que le puissant empereur et son fils Louis le Débonnaire, désireux de rétablir l'ordre dans le service du culte, se mirent en devoir, par divers capitulaires confirmés en substance par les décisions des Conciles d'Aix-la-Chapelle, de Meaux, Soissons et Valence, de rappeler les peuples chrétiens à l'obligation de la *sainte discipline* et notamment de la *station debout* pendant les offices dominicaux. Disons que leurs efforts furent vains et que l'Eglise elle-même contribua à provoquer l'inobservation de ses règlements en autorisant, moyennant finances, la création, autour de la nef et du chœur, de chapelles particulières et fermées où les heureux titulaires et

leurs familles avaient encore plus de commodité que les patrons dans leurs bancs, pour s'agenouiller, s'asseoir et prendre en somme l'attitude qui leur convenait. Le peuple s'en offusqua d'abord, puis, après réflexion, il chercha à les imiter. Les femmes surtout montrèrent un parfait sangêne : Après s'être agenouillées pendant l'office pour s'asseoir sur leurs talons, elles apportèrent des coussins dont l'usage accentuait encore l'incorrection de leur attitude. Dans les petites paroisses elles cherchaient à s'introduire, malgré la défense et peut-être à raison de cette défense même, dans les bancs des patrons dépendant du chœur dont elles étaient impitoyablement exclues. Leur audace était inlassable. Les hommes se montraient plus réservés. Certains, pour atténuer les fatigues d'une station prolongée sur les jambes, s'adossaient aux piliers de l'église ou faisaient porter le poids de leur corps penché sur des accoudoirs mobiles. D'autres introduisaient timidement des sièges pliants dont ils prétendaient, pour la forme, n'user que pendant la prédication. Beaucoup s'appuyaient sur des bâtons dont le clergé autorisa aussitôt l'emploi, même au chœur, au moins dans la première partie de la messe. Les habitudes variaient avec les églises. Au XII^e siècle, chaque diocèse avait son rituel propre réglé par son évêque, ce qui n'empêchait pas les églises d'un même diocèse de se donner des rituels particuliers.

A Rouen, la coutume de la station debout pour la prière s'était si bien maintenue — l'antique Rituel de l'église métropolitaine et le Traité des offices ecclésiastiques de l'archevêque Jean d'Avranches en font foi — qu'au xi^e siècle on supprimait aux offices dominicaux certaines prières que, de tradition constante, on faisait toujours à genoux, plutôt que d'obliger le clergé et les fidèles à violer la loi de l'Eglise. Les vieux Rituels d'Avranches, d'Evreux, Lisieux, Coutances, etc., attestent que la même règle était suivie partout en Normandie. On peut dire, bien que les offices ne fussent pas identiques dans toutes les contrées, qu'il en était de même dans la France entière.

N'oublions pas que la station debout n'était pas prescrite seulement pour la prière; elle l'était aussi pour l'adoration. Le peuple s'agenouillait devant le Saint Sacrement quand il le voyait passer en procession, ou porter en viatique aux malades, mais à l'église, pendant la messe dominicale, à l'élévation, il se bornait, comme le prêtre officiant et les membres assistants du clergé, à faire une profonde inclination de tête en gardant la position debout. Il n'y a pas de doute à cet égard. Dans toutes les églises cathédrales, dans les monastères, dans les églises provinciales, urbaines et rurales, durant les treize premiers siècles, on a prié et adoré debout les dimanches, jours de fête et pendant le temps dit de Pâques ou

de la Pentecôte. A Rouen et dans le diocèse, tout le monde, hommes et femmes, nobles et vilains, se tiennent debout pour la prière (*masculi et feminæ qui circumstant*) et, au moment de l'élevation, le prêtre officiant reste debout de même que le clergé qui l'assiste et l'assemblée (*Episcopus et archidiaconus qui, subdiaconibus et diaconibus retro stantibus, elevant calicem*).

A Lyon, la stricte observation de la coutume a donné lieu à un curieux incident qui vaut d'être rappelé. Le chanoine Meunier, théologal de Reims, en tenait le récit du cardinal de Tournon, archevêque de Lyon. Il le rapporte ainsi : « Il y a quelques temps que M. le Cardinal de Lorraine fut commis juge avec M. le Cardinal de Tournon par le feu roi Henry pour terminer un différend qui était survenu entre le doyen et les chanoines de l'Eglise de Lyon. Le bon doyen, à raison de la malice du temps et pour ce qu'il voyait possible qu'on ne portait point telle révérence qu'il fallait au Saint Sacrement, voulait qu'à l'élevation de notre Seigneur chacun se mît à genoux. Les chanoines ne le trouvèrent bon à cause qu'ils ne l'avaient pas accoustumé, dont s'émut grand procès entre eux. Le doyen alléguant la nécessité du temps et la révérence que l'on doit au précieux corps et sang de Notre Seigneur qui ne peut être trop honoré eut l'adjonction de la Faculté de Théologie de Paris. Les chanoines alléguaient la coutume de leur église, laquelle avait acquêté

cette réputation de ne recevoir aucune nouveauté. La cause fut évoquée au Privé Conseil et plaidée devant le roi par un notable docteur, feu M. Pelletier, grand maître du collège de Navarre à Paris, lequel remontra que, pour un plus grand bien, on pouvait quelquefois changer ou délaisser du tout une cérémonie, principalement quand il ne serait question de dévotion, non de signification, et que la nécessité du temps le requérait ; et puisque les Rois de France s'agenouillaient quand on lève Dieu, les comtes de Lyon ne devaient point penser que pour cela leur autorité fût diminuée quand ils adoreraient Dieu avec pareille révérence. Toutefois, iceux faisant encore instance et alléguant l'antiquité de la cérémonie dont il était question et la coutume de leur église qui était de ne point admettre aucune nouveauté, leur furent baillés juges messieurs les cardinaux de Lorraine et de Tournon qui ordonnèrent, comme j'ai entendu de la propre bouche de M. le Cardinal de Lorraine, que les choses demeureraient comme elles avaient toujours été pratiquées de tout temps et que rien ne serait innové ; seulement que les chanoines se montreraient si révérends quand on lèverait Dieu, s'inclinant si profondément comme méritait la sainteté du précieux corps de Notre Seigneur. Cette affaire se passa en 1555 et les chanoines la poursuivirent pendant trois ans, car ils n'obtinrent qu'en 1558, le 25 octobre, l'arrêt du Conseil qui leur donna

des commissaires. Les calvinistes crurent pouvoir, par politique, tirer de l'incident cette conséquence que les chanoines de Lyon ne croyaient pas à la présence réelle dans l'Eucharistie puisqu'ils refusaient de s'agenouiller devant elle, mais les chanoines ne persistèrent pas moins dans leur attitude que saint Bernard a grandement approuvée à l'avance en les louant de ne laisser pénétrer dans leur église aucune nouveauté (*Ecclesia Lugdunensis nescit novitates*) ». On voit par cette citation avec quel soin jaloux la tradition apostolique était conservée dans la cathédrale de Lyon.

Les autres diocèses de France continuaient à observer, comme celui de Lyon, l'antique coutume de prier et adorer debout. Les évêques la reconnaissaient obligatoire et, à la fin du xvi^e siècle, le Bréviaire de Rouen en recommandait toujours la pratique. Cependant, à cette époque, il faut bien le reconnaître, la traditionnelle obligation était plus de forme que de fond. Par zèle autant que par faiblesse, l'Eglise avait fini par introduire dans son organisation intérieure des modifications qui avaient altéré la pureté de ses traditions premières. La longueur de plus en plus grande des offices, la multiplicité des fêtes, le nombre toujours croissant des messes privées où plus de liberté était laissée à l'attitude des fidèles, avaient fini par imposer à leur résistance physique une lassitude que l'Eglise elle-même avait

été obligée de reconnaître et à laquelle elle cherchait à remédier par des tolérances diverses que nous avons déjà rapportées. Les chanoines même, souvent âgés, avaient été autorisés dans les cathédrales à s'appuyer pendant l'office sur des bâtons. On semblait même ignorer que certains d'entre eux reposaient leur fatigue dans une position demi-assise sur une canne en forme de T. L'autorité épiscopale, sur ce point délicat, fermait les yeux, moins par bienveillance du reste que par politique. Elle avait à compter avec ses chanoines, à Rouen particulièrement.

Le chapitre de Rouen, en effet, s'était de longue date, comme beaucoup d'autres, montré rebelle à toute subordination. Lors de la cessation de la vie commune avec l'évêque et du partage des biens, le chapitre avait constitué une mense capitulaire indépendante dont les chanoines étaient devenus propriétaires. Ils eurent désormais leur administration propre, leurs assemblées, leurs dignitaires, leurs privilèges. Ayant le gouvernement du diocèse pendant la vacance du siège, ils avaient aussi et devaient conserver jusqu'au concordat de François I^{er}, le droit exclusif, à la mort de l'archevêque, de désigner son successeur. A ce compte les archevêques avaient peu d'action sur le chapitre, ils en eurent encore moins quand les chanoines furent parvenus, à force d'intrigues, à obtenir du Pape d'être exemptés de l'autorité

épiscopale. Alors ils se cantonnèrent si âprement dans leurs droits que, pour savoir ce qui se passait au chapitre et s'y introduire, les archevêques n'eurent trouvé d'autre moyen que de fonder une prébende attachée à un canonicat et de s'en déclarer titulaires. Ils devenaient ainsi chanoines, mais simples chanoines, sans plus d'autorité à l'assemblée générale que leurs confrères, mais avec plus d'inconvénients, car ils étaient astreints, à leur prise de possession de leur canonicat, de prêter, au chapitre, serment d'obéissance à son doyen. Avec le temps seulement les angles s'arrondirent et l'archevêque fut admis à présider le chapitre. On comprend qu'avec des antagonistes si bien armés et si jaloux de leurs prérogatives, les archevêques de Rouen dussent se montrer conciliants, prévenants au besoin. L'exemple du cardinal d'Estouteville est pleinement concluant : A son entrée solennelle en qualité d'archevêque et de légat du Pape, il prit soin de quitter le dais sous lequel il avait été conduit jusqu'à la porte de sa cathédrale et de n'entrer dans l'église qu'après avoir revêtu le costume de chanoine que depuis ce jour il garda toujours au chœur (1).

Le cardinal d'Estouteville fit surtout montre d'une particulière bienveillance envers les chanoines de sa cathédrale en faisant établir, à leur

(1) Du Souillet, *Histoire de Rouen*.

usage exclusif, les fameuses stalles du chœur qui ont tant fait parler d'elles et permettaient aux bons chanoines de frauder la loi de la station debout sans en avoir l'air.

Le droit d'avoir partout un siège à soi n'était pas commun au moyen âge, mais celui d'en avoir un à soi destiné dans l'église était plus rare encore. S'asseoir dans son siège à l'église, pendant que tout le monde se tenait debout, était une gracieuseté que devait fort apprécier le chapitre de Rouen.

A quelle époque remonte exactement l'invention des stalles d'église ? On ne le sait pas, mais il est certain que le mode de construction de ce genre de siège était connu au milieu du xv^e siècle et que, lorsque le cardinal manda devant lui, en 1457, le maître huchier rouennais Philippe Viart et lui commanda de construire des stalles pour le chapitre, l'artiste ne parut aucunement embarrassé et promit « de faire œuvre belle et bonne qui ne jurât pas avec l'ensemble de l'édifice ». Chaque stalle établie à large dossier, recouverte d'un dais, garnie d'accôtoires et pourvue de miséricordes ou sièges mobiles se haussant à volonté, de façon à former siège élevé, devait être ornée de sculptures fines et variées. Viart avait promesse de recevoir pour son travail — en dehors d'un salaire journalier de cinq sous six deniers pour lui et de deux sous six deniers pour ses aides — de vingt à vingt-cinq sous par miséri-

corde. M. Hyacinthe Langlois (1) nous a fait connaître par le menu avec quelle verve spirituelle et fantaisiste l'œuvre de Viart a été exécutée. L'artiste y mettait tous ses soins. Le malheur est qu'il ne se pressait pas assez au gré des chanoines. Après dix ans d'attente, les stalles n'étaient pas encore livrées. On menaça Viart de le faire remplacer par un huchier des Andelys. Les stalles furent terminées en 1469. Quatre ans après, on complétait un ensemble de travaux au pourtour du chœur et l'on érigeait le trône épiscopal très simple d'ornementation que le cardinal avait fait faire par un sculpteur d'Auxerre, maître Laurent Adam, que les comptes de la fabrique métropolitaine qualifient pompeusement de *maître de l'œuvre de la chaire de monseigneur de Rouen*.

Le travail de Viart, fort apprécié par les chanoines, fut goûté, on ne sait pourquoi, par le peuple qui prit l'habitude « aux fêtes de carême de venir baiser les chaires du chœur au commencement des heures ».

Le trône épiscopal plaisait-il moins, ou le public, après réflexion, voulait-il protester contre la facilité avec laquelle l'archevêque s'était porté à laisser violer par le chapitre la loi de discipline ecclésiastique maintenue pour l'assistance ? Toujours est-il que le 30 juin 1576, disent les registres capitulaires, on s'aperçut « qu'un méchant gar-

(1) Hyacinthe Langlois, *Les stalles de la cathédrale de Rouen*.

çon était allé faire ses immondices dans la chaire épiscopale du chœur et, depuis ce jour, les femmes prenaient l'habitude de *mectre* (1) dans ladite chaire pendant qu'on faisait le divin service. Il fut ordonné que la chaire serait close, mais aux dépens de monseigneur le cardinal parce que la fabrique était bien pauvre ».

Il est vraisemblable que le scandale n'en continua pas moins, car en 1657 encore, les intendants de la cathédrale demandaient que la chaire épiscopale, ouverte pendant l'office, fût fermée du côté du peuple « pour qu'il n'y pénétrât pas confusément quand l'archevêque n'officiait pas ».

La joie des chanoines de se trouver si commodément assis tandis que le reste de l'assistance se tenait obligatoirement debout, ne fut pas longtemps sans mélange. Les autorités civiles et judiciaires prétendaient avoir droit au même privilège qui avait été si bienveillamment concédé au chapitre. Dans les cérémonies religieuses auxquelles elles étaient appelées à assister, elles réclamaient obstinément place, c'est-à-dire siège au chœur. Avec les officiers de l'Hôtel-de-Ville, la chose parut facile : on leur accorda un banc au chœur, mais avec le Parlement, institué en remplacement de l'Echiquier, qui avait pris en Normandie une situation prépondérante, l'entente était moins aisée. La juridiction nouvelle s'arro-

(1) Uriner.

geait assez facilement des droits qui ne lui appartaient pas et au besoin un pouvoir quasi-dictatorial. Pour briser la résistance du chapitre, elle émit, dans plusieurs arrêts des 25 janvier 1549, 1^{er} août, 12, 13, 14 et 19 octobre 1553, la prétention excessive de régler l'ordre de certaines processions, de s'attribuer dans le chœur de l'église cathédrale des droits de séance qui jusqu'alors ne lui avaient jamais été reconnus et poussa l'audace jusqu'à menacer de poursuites et d'arrestation un des vicaires-généraux de l'archevêché avec défense de sortir de la ville sous peine de deux mille livres d'amende (1).

Le cardinal de Vendôme qui occupait alors le siège épiscopal de Rouen, offusqué des empiétements du Parlement, se pourvut d'urgence devant le Conseil privé du roi, tant en son nom personnel qu'au nom du chapitre. L'arrêt du Conseil en date à Nisy-le-Château du 10 juin 1554, « fit défense à la cour de rien entreprendre en matière religieuse » ; — sur le fait des processions, décida, quand elle devaient être générales, que le Parlement s'enquèrerait près du cardinal archevêque du jour, de l'heure et du lieu où elles pouvaient être faites plus commodément ; — et quant au droit de séance à l'église, dit que dans la cathédrale « l'archevêque, les vicaires généraux et autres ministres seraient tenus de recevoir les

(1) Dom Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale de Rouen*.

membres du Parlement et de leur donner tel lieu et tels ordre et prééminence que l'évêque de Paris et ses vicaires avaient accoustumé faire et recevoir les gens de la cour du Parlement de Paris aux processions générales sans que les gens de la dite cour se puissent entremettre pour le fait de l'ordre des processions et prédications ».

L'arrêt fut notifié aux intéressés et provisoirement l'incident n'eut pas d'autre suite, mais dans les guerres de religion, en 1569, à l'occasion des succès que le parti catholique venait d'obtenir sur les protestants, le chapitre ayant ordonné, « pour unir plus intimement le peuple à ses prières, qu'il se transporterait en corps dans la nef où serait chanté un *Te Deum* », le Parlement crut voir dans cette disposition une nouvelle atteinte à ses privilèges prétendus : quand la fête fut commencée, il fit signifier par huissier au chapitre l'ordre de rentrer dans le chœur et arrêter le chantre qui venait d'entamer l'hymne d'actions de grâce.

Jamais pareil scandale ne s'était encore produit. Le chapitre demanda au maréchal de Brisac de rappeler le Parlement à la stricte observation des arrêts du Conseil privé. La cour n'insista pas, mais seize ans après, le 23 juillet 1585, les mêmes prétentions du Parlement se reproduisirent « à l'occasion d'un *Te Deum* à chanter encore dans la nef pour la proclamation de la paix entre la cour et le parti des princes ».

Le Parlement convoqué refusait de prendre

place dans la nef avec le chapitre et les autres autorités militaires et civiles. Après un échange d'observations, une transaction intervint : il fut décidé d'un commun accord « que, *pour cette fois seulement* et sans tirer à conséquence pour l'avenir, le *Te Deum* serait chanté au chœur ; — que les chanoines occuperaient la moitié des hautes stalles du côté droit depuis l'autel jusqu'à la moitié du chœur, que le Parlement prendrait place dans les stalles hautes et basses du même côté, et que les membres de la cour des comptes, les conseillers et échevins se tiendraient dans les stalles du côté. Pour l'avenir, il fut convenu qu'après enquête contradictoire, on s'en remettrait aux usages de la cathédrale de Paris pour la séance des cours souveraines aux cérémonies religieuses officielles ». Ainsi fut fait et, de pareilles querelles, préjudiciables à la dignité des deux corps, on n'entendit plus parler.

Mais si les querelles de préséances avaient cessé avec les Parlements, d'autres allaient surgir. Le droit d'avoir une bonne place dans le chœur, concédé aux patrons édificateurs, donateurs ou restaurateurs des temples, avait soulevé des tempêtes de jalousie. Les seigneurs suzerains, les hauts justiciers n'avaient pas vu sans dépit la noblesse inférieure prendre dans l'église une place plus honorablement cotée que celle qui leur était reconnue. Etre obligé de se tenir debout dans la nef avec les bourgeois et les manants, fût-ce au

premier rang, était pour eux humiliation insurmontable. Après avoir vainement cherché à faire, par ordre de justice, déloger les patrons à leur profit, ils réclamèrent à l'autorité ecclésiastique une place au chœur, du côté droit, dans un banc fermé comme celui des patrons et dans un rang au moins égal sinon supérieur. L'église s'y refusa et quand, pour vaincre sa résistance, ils voulurent porter l'affaire devant le Parlement, celui-ci, par divers arrêts, notamment du 2 mars 1599 et du 13 février 1603, déclara leurs prétentions mal fondées et proclama la supériorité sur tous autres réclamants du droit des patrons. De guerre lasse on finit par accorder aux seigneurs suzerains et hauts justiciers, chapelles spéciales autour de l'église, bancs dans la nef ou place au chœur, mais du côté gauche seulement, le côté droit restant réservé aux patrons.

Les incidents divers que nous venons de passer rapidement en revue n'avaient pas été sans impressionner l'opinion publique de façon très défavorable. On critiquait la faiblesse que le clergé montrait pour ses propres membres et les ménagements intéressés dont il faisait preuve pour les heureux dépositaires du pouvoir et de la fortune. Surtout on ne voyait pas sans dépit la satisfaction très réelle avec laquelle les bons chanoines avaient accueilli l'aimable supercherie qui leur permettait de s'asseoir au cours des longs offices pendant que le reste de l'assemblée était obligé

de se tenir invariablement debout. On réfléchissait beaucoup et, ce qui était pire, on jasant. Pourquoi deux poids et deux mesures? La loi ne devait-elle pas être égale pour tout le monde et la fatigue était-elle moindre pour l'un que pour l'autre? Si le clergé violait ses propres ordonnances, on n'était pas tenu en conscience de les observer soi-même. Dès lors on se montrait moins soucieux de garder l'attitude prescrite pour les offices dominicaux. Chacun finit par prendre commodément ses aises. Petit à petit on apporta des sièges pour le sermon, disait-on. Au commencement du xvii^e siècle, le pli était si bien pris de s'asseoir à l'église que les habitués, pour s'éviter la peine d'apporter chaque fois leurs chaises dans les églises, arrivèrent à les y laisser à demeure avec la bienveillante tolérance des curés. Il en était ainsi à l'église de la Madeleine. Nous en trouvons la preuve dans une intéressante publication de M. Charles de Beaurepaire (1).

L'Hôtel-Dieu, créé par le chapitre de la cathédrale et primitivement établi par lui dans la cour d'Albane, puis au Nid-de-Chien, avait été transporté, sous le nom d'Hôpital de la Madeleine, entre la rue qui porte encore ce nom et la rue du Change. L'église venait d'en être construite par messire Nicolas Cognet, « un

(1) *La peste à Rouen.*

bon prieur plus occupé de l'entretien de sa maison que de discipline ecclésiastique », et qui fermait bienveillamment les yeux sur les incorrections d'attitude que se permettaient ses ouailles pendant les offices. Sa paroisse, car c'en était une (1), avait des habitués nombreux, qui, après s'être enhardis à faire apporter leurs chaises dans l'église, avaient fini par les y laisser à demeure. Ces habitués suivaient les sermons de la cathédrale, et quand ils ne s'y faisaient pas accompagner de leurs sièges, ils en louaient à des entrepreneurs spéciaux qui s'étaient établis près des diverses églises de la ville. Le chapitre se montrait tolérant. Toutefois, au mois d'août 1616, à l'occasion des prédications faites à la cathédrale par le père Bourdaloue, il changea d'avis : sous prétexte de mettre un terme à des spéculations trop osées, il tarifa les prix de location à trois deniers pour une petite chaise, six deniers pour une grande, à peine de confiscation des sièges apportés au profit de l'Hôtel-Dieu.

Or, en 1619, la peste éclata subitement à Rouen dans une des salles de l'Hôpital et, à raison du défaut d'hygiène et surtout de la confusion des malades entassés à plusieurs dans un même lit, gagna rapidement les autres. Elle se répandit bientôt dans la ville. Il fallait prendre des pré-

(1) Le prieur de la Madeleine avait titre de curé et en faisait fonctions.

cautions sévères pour empêcher la contagion. Le bailli de Rouen, dans une ordonnance déclarée exécutoire par provision, fit défense aux habitués de l'Hôtel-Dieu d'introduire dans la cathédrale des chaises qui auraient séjourné dans l'église de cet établissement et avertit les intéressés qu'en cas de contravention leurs chaises seraient impitoyablement brûlées.

Ce seul exemple suffit à montrer combien peu on se préoccupait, dans l'église de la Madeleine et même dans la cathédrale, de l'exécution des ordonnances ecclésiastiques sur l'attitude à garder pendant les prières communes. La trop grande tolérance qu'on y voyait régner eut d'inévitables suites. Elle gagna les autres églises de la ville, et, par les paroisses suburbaines, la campagne. La station debout jugée inutilement fatigante, tomba en désuétude. A la cathédrale, à l'imitation des chanoines, puis dans les autres églises, on s'assit plus ou moins franchement et, quand, en 1655, l'archevêque demanda au chapitre de lui donner un prie-Dieu pour la prédication, les assistants voulurent en avoir chacun un, qu'ils se firent apporter ou qu'ils louèrent, mais qu'ils gardèrent pendant l'office, sous prétexte d'honorer mieux le Saint Sacrement en s'agenouillant devant lui.

On s'étonnera moins de ces défaillances et de ces nouveautés quand on saura qu'au milieu du xvii^e siècle où nous sommes arrivés, le monde re-

ligieux vivait en plein désordre. Dans le clergé régulier ce n'étaient que plaintes, jalousies, querelles de préséances et de privilèges, intrigues, chasse aux influences. Les Jésuites surtout, pour établir la suprématie de leur ordre, faisaient preuve d'une audace et d'une activité dévorantes. Ayant jusque dans la grand'chambre du Parlement « des affidés puissants qui leur assuraient une quasi impunité, ils prenaient la tête du mouvement et faisaient publiquement critiquer par des membres de leur ordre, dans les chaires de la cathédrale et de Saint-Ouen, les décisions de l'archevêché. Les autres communautés religieuses ne montraient pas plus de respect. Le monastère de Jumièges, notamment, était en pleine révolte. Celui de Saint-Wandrille était devenu *une seconde Rochelle sans foi, sans loy ni droit, où, contre les concordats, on secouait le joug et le respect de l'Eglise* » (1).

Mgr de Harlay qui venait de succéder au cardinal de Joyeuse à l'archevêché de Rouen et dont on disait irrespectueusement dès son arrivée, pour prévenir son zèle de rénovation :

De Harlay, ce prélat tout d'amour et de feu
Pour son peuple de glace et qui l'aime si peu,

effrayé de tant de désordres, voulut y porter remède. La résistance qu'il rencontra, surtout de la

(1) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*.

part des couvents, paralysa momentanément ses efforts, mais bientôt, au moins vis-à-vis d'eux, le succès couronna son entreprise et, « dans son magnifique château de Gaillon, lui séant en sa chaire sous le dais de la croix, il put voir tous ces religieux à ses pieds, se rétractant humblement (1) ».

Vis-à-vis du public, la chose était plus difficile. Le rappeler efficacement à la règle, il n'y fallait pas songer. Le spectacle des défaillances communes avait été néfaste pour la foi qui s'attédisait et la discipline qui fléchissait sans cesse. On ne pouvait pas compter sur la seule bonne volonté des fidèles ni tâcher de limiter à certaines parties de l'office les anciennes prescriptions liturgiques sur l'attitude à garder en prières. Le vent de liberté qui soufflait sur le monde religieux présageait des orages. On commençait à se demander parmi les habitués si la messe paroissiale était obligatoire le dimanche. Le clergé se rendait compte du danger. Il sut capituler à temps, et par une habile volte-face, sans montrer de mauvaise humeur, il s'arrangea, en faisant mine de bienveillance, pour tirer profit de la situation nouvelle que lui imposaient les circonstances.

Nous avons vu que les habitués, pour s'éviter la peine d'apporter des chaises et prie-Dieu, s'en

(1) Floquet, *Ibid.*, page 436.

faisaient fournir par des entreprises spéciales de location, non sans inconvénient toutefois, car, à raison de la multiplicité des demandes, il arrivait souvent, les jours de fête, que beaucoup d'entre eux manquaient de sièges. Les fabriques réfléchirent qu'il était facile de remédier à cet inconvénient. Elles n'avaient qu'à faire une avance de fonds facilement recouvrable et à pratiquer elles-mêmes la location des sièges. Les églises de campagne, les petites paroisses urbaines firent établir des bancs à agenouilloirs commodes. Les plus grandes se pourvurent d'un stock de sièges et de prie-Dieu qu'elles disposèrent méthodiquement dans la nef et le tout fut mis à la disposition des fidèles moyennant une légère rétribution par occupant. Le clergé se constituait ainsi loueur des chaises et prie-Dieu, dont il avait naguère interdit l'usage comme contraire à la tradition apostolique. Il violait ses propres ordonnances. Le public prit goût à l'innovation : il y trouvait sa commodité et manifestait ouvertement sa satisfaction d'avoir eu gain de cause après une lutte âpre et séculaire.

À l'usage, on s'aperçut que le régime nouveau présentait quelques inconvénients : à défaut d'une règle uniforme imposée par l'autorité supérieure, les prix de location variaient, dans les diverses églises, suivant la richesse moyenne de la population : de là des doléances et des mécontentements qui s'accrurent encore, lorsque les fabri-

ques, pour obliger les fidèles à s'adresser à elles pour la location des sièges, imposèrent à ceux des habitués qui apportaient du dehors leurs propres chaises un droit d'emplacement sensiblement égal au prix de location. Dans les premières années du XIX^e siècle, le Gouvernement, réglementant la police des cultes, estima qu'il ne pouvait pas laisser s'exercer sans contrôle ni limitation par les fabriques, des opérations de nature essentiellement commerciale qui pouvaient tourner en abus. Il autorisa la location par elles des chaises et des prie-Dieu ou de leur emplacement, mais suivant une taxe uniforme fixée par lui-même et avec obligation de tenir état du matériel mis en location et du produit qu'elles en tiraient.

Ainsi disparut chez nous la vénérable et traditionnelle coutume de prier et d'adorer debout dans les églises, les dimanches et jours de fêtes et pendant le temps de Pâques, qui s'est perpétué obligatoirement, comme nous venons de le voir, pendant plus de quinze siècles (1). Quand M. Vienet écrivait :

Chacun prie à son gré le Dieu de l'univers,

ne peut-on pas penser qu'il ignorait les curieux incidents que nous venons de rapporter?

(1) Une trace de cet antique usage subsiste dans l'office et le bréviaire. Les antiennes de la Vierge qui terminent Laudes et Complies doivent être récitées debout depuis les premières Vêpres jusqu'au soir de chaque Dimanche de l'année, pendant tout le temps de Pâques et de la Pentecôte, à genoux le reste du temps.

APERÇU PRIS D'UNE RÉALITÉ

GRACE A UNE FICTION

Par M. E. LAYER.

Pendant un séjour en Algérie, pour remplir les loisirs de la vie rurale, pour mettre à profit les heures pendant lesquelles l'ardeur du soleil invite à demeurer à l'ombre, j'avais, pour la seconde fois, parcouru les *Misérables*. Cherchant une distraction dans un renouveau d'émotions, je m'arrêtais aux scènes d'un réalisme cruel, tout particulièrement au récit de la douloureuse enfance de la pauvre petite Cosette. Mais si grande que fût mon admiration pour les dons merveilleux accordés au poète, pour son ingénieuse imagination, mes réserves instinctives à l'endroit d'un idéal quelque peu trouble ne me permettaient pas de lui supposer les qualités de critique, de maîtrise sur soi-même, de mesure, nécessaires à l'historien ou au biographe. Je devais trouver fortuitement l'occasion de constater combien mon scepticisme, fondé sur certains récits frappés de suspicion légitime, était justifié.

Passant à Paris, je m'arrêtai, pour trouver

l'emploi d'une heure de désœuvrement obligé, devant la vitrine d'une librairie située à proximité de la gare Saint-Lazare. En parcourant les titres de livres d'occasion, j'aperçus dans le sommaire d'un volume de *Nouveaux samedis*, d'A. de Pontmartin, remontant à 1862, ce titre attirant pour moi, en raison de ma récente lecture : *Le vrai Jean Valjean*.

J'achetai le volume démodé et c'est à la suite de cette trouvaille, complétée par la biographie de Mgr de Miollis, due à M^{me} la comtesse d'Estienne de Voves, que j'ai pensé avoir recueilli les éléments d'une communication pouvant intéresser l'Académie. Cette communication aura pour unique objet ce qui a trait dans les *Misérables* à Pierre Maurin et à Mgr de Miollis, évêque de Digne, sous les noms supposés de Jean Valjean et de Mgr Myriel. Le principal attrait de ce travail résulterait des relations qui se poursuivirent entre le libéré (je ne me résigne pas à écrire le forçat), et l'évêque, à compter du 15 octobre 1806. C'est à cette date que le malheureux avait trouvé, sous le toit hospitalier de l'évêché, le vivre, le couvert et le réconfort moral. Les relations se poursuivirent jusqu'au jour où Maurin, sauvé du suicide ou de la récidive par la charité d'un saint, trouva, sur le champ de bataille de Waterloo, une mort libératrice.

La vérité en ce qui concerne, soit Pierre Maurin,

sous le nom de Jean Valjean, soit Mgr de Miollis, sous le pseudonyme de l'évêque Myriel, est très différente de l'affabulation du roman.

Le point de départ de l'œuvre, la condamnation à cinq ans de galères pour le vol d'un pain, accompli pendant une période de privation de travail, reposait sur un fait exact. À partir de l'entrée au bagne la personnalité du condamné se dédouble.

Jean Valjean, l'homme de la fiction, entre aux galères en 1796 pour en sortir en 1815. Pierre Maurin, le véritable condamné, subit sa peine, telle qu'elle lui a été infligée ; amené au bagne en 1801, il en sort en 1806.

Jean Valjean après avoir, par suite de tentatives d'évasion ou d'autres méfaits, passé dix-neuf ans à Toulon, avait subi les tares fatales dans un pareil milieu. Au jour où le malheureux recouvrait sa liberté, c'était un perversi, un homme dangereux. Victor Hugo ne nous l'a-t-il pas montré commettant un vol et prêt au crime, alors qu'il avait été accueilli à l'évêché avec une si généreuse, avec, pourrait-on dire, une si imprudente charité.

Rien de semblable avec Pierre Maurin ; il n'a appris au bagne que deux choses, à souffrir et à faire un peu d'ébénisterie ; le désir unique de l'infortuné en quittant la geôle aurait été de reprendre son ancienne vie honnête et laborieuse. Quel bel hommage le grand poète aurait pu rendre à

cet humble demeuré inaccessible à la corruption !

En ce qui concerne Mgr de Miollis, formellement désigné par l'accueil donné au forçat libéré et par une multiplicité de traits présentant l'apparence d'un ensemble biographique exact, il est infiniment regrettable que des actes imaginaires, dont l'auteur aurait dû lui-même reconnaître l'inconvenance, aient pu, sous le couvert de l'évêque Myriel, lui être attribués. Le véritable prélat est à peu près nommé, car l'un de ses prénoms était Bienvenu, d'où il était facile de déduire le titre approprié à ses vertus, à son extrême bonté, de Mgr Bienvenu qui lui est donné dans le roman.

S'il est fâcheux d'avoir prêté à l'hôte de l'évêché un acte criminel, il ne l'est pas moins d'avoir attribué à l'évêque, pour exonérer le coupable supposé des conséquences de son acte, un mensonge illusoire portant atteinte à la dignité de son caractère. Mais ce qui est inexcusable, ce qui n'a pas été et ne devait pas être pardonné au poète par ceux qui avaient connu, aimé et vénéré le saint évêque de Digne, déjà amoindri par le romancier dans sa vie sacerdotale, dans son action épiscopale, c'est le lamentable épisode de la visite supposée au vieux conventionnel. Que penser, non pas même d'un évêque, mais d'un simple fidèle s'inclinant misérablement devant la déclamation orgueilleuse du régicide ? Le grand écrivain se méprenait singulièrement sur l'irrésistible effet de ce plaidoyer *in extremis*.

Si l'évêque avait vu le malheureux, il lui aurait prêché ce repentir qui s'impose à tous à l'heure dernière, sans qu'il soit besoin d'avoir envoyé à l'échafaud un roi débonnaire et tant de victimes.

Malheureusement Victor Hugo se croyait fondé, de par le droit du génie, à se jouer de l'exactitude des faits, à lui substituer, au gré de ses convenances de dramaturge et de romancier, au profit de ses sentiments personnels, des actes attribués à des personnages réels ou fictifs, en dehors de toute base historique et biographique.

Après avoir dégagé le sujet d'indications conçues en vue d'une œuvre comportant des développements étendus et de multiples péripéties, il conviendra de le résumer.

Quelques détails empruntés à l'œuvre de M^{me} de Voves (1) suffiront pour faire apprécier quels étaient la fermeté, le tact, le zèle apostolique, unis, chez le pieux prélat, à une extrême bienveillance, à une inépuisable charité, ces qualités et ces vertus se manifestant avec une simplicité tout évangélique.

Charles-François-Melchior-Bienvenu de Miollis, le futur évêque de Digne, naquit à Aix le 17 juin 1750 ; il appartenait à une famille exemplaire, fermement attachée aux traditions et à la pratique de la vie chrétienne. Cette famille s'était élevée

(1) M^{me} la comtesse d'Estienne de Voves, *Un évêque des Alpes, Monseigneur de Miollis et sa famille.*

lentement, grâce aux mérites de ses membres et aux services par eux rendus. De génération en génération les enfants avaient été nombreux au foyer. L'évêque eut quatre frères (l'un d'eux fut le général Miollis) et quatre sœurs.

Dans son enfance, le futur *Mgr Bienvenu* était porté à l'obstination, à l'entêtement. Sous la pieuse influence de sa mère, ce défaut fit place à la douceur, jointe à une fermeté de caractère excluant toute complaisance, impliquant une complicité avec un acte réprouvé par la conscience. Victor Hugo l'aurait compris s'il avait su que Mgr de Miollis s'était trouvé en rapports avec Napoléon, non pour le saluer grand homme, mais pour lui résister.

Dans les ordres, quand la Révolution éclata, l'abbé de Miollis, désigné à la proscription par la popularité que lui valut, dès ses débuts, son extrême bonté, n'émigra pas; il prit douloureusement le chemin de l'exil. On ne devrait pas oublier que le territoire de la République était interdit aux prêtres qui ne consentaient pas à prêter le serment schismatique. En violation du principe proclamé que nul ne pouvait être inquiété pour ses opinions, même religieuses, le refus de serment impliquait pour le prêtre la déportation et même la mort. M. Chanoine-Davranches a, dans un important ouvrage (1), donné les rensei-

(1) *La Vie sociale à Rouen pendant la première partie de la Révolution, 1789-1798*. Rouen, imprimerie Lecerf, 1916.

gnements les plus concluants sur le caractère et les actes de la persécution révolutionnaire.

Il n'y a pas à s'arrêter ici au séjour de l'abbé de Miollis en Italie ; il rentra en France aussitôt qu'il le put et reprit son ministère. Travaillant à faire oublier les griefs accumulés par dix ans de révolution, le prêtre pieux employait son zèle à ramener les âmes à Dieu ; ce fut l'homme de la miséricorde et du pardon.

Un jour que l'abbé de Miollis, encore curé d'Ollioules, avait caressé un petit enfant que la mère semblait vouloir écarter de lui, il eut, quelques heures après, l'étonnement de voir arriver à la cure un homme de mauvaise mine qui lui dit sans préambule :

« -- Citoyen curé, je suis le père de l'enfant que vous avez embrassé ce matin. Savez-vous qui je suis ? »

« — Non, mon ami, mais il suffit que vous soyez mon paroissien pour que je sois content de vous voir.

« — Peut-être quand vous saurez mon nom vous me chasserez.

« — Qui donc êtes-vous ? »

Il se nomma. C'était un des membres du club qui avait fait le plus de mal pendant la Terreur.

Le saint curé lui tendit les bras, le misérable tomba à genoux, fondit en larmes et déplora ses fautes.

Prêtre, puis évêque *missionnaire*, on doit in-

sister sur ce dernier mot, l'homme de Dieu poursuivit une œuvre de rédemption.

Un témoignage d'une incontestable autorité, celui du cardinal Guibert, établira quel était le zèle apostolique de Mgr de Miollis, quelle était la puissance de sa parole. Jeune prêtre, le vénérable archevêque de Paris avait été appelé par l'évêque de Digne qui prêchait une mission en 1826, à lui venir en aide avec deux de ses confrères. Peu de temps avant sa mort, le cardinal disait quel était l'effet des paroles du saint prélat : « Il parlait, disait-il, comme transfiguré quand il était en chaire ; sa prédication commençait par un appel à l'Esprit-Saint qui alors semblait vraiment descendre sur lui et sur l'auditoire. Avec la majesté d'un patriarche et la liberté d'un apôtre, il s'adressait aux notables de la ville, aux fonctionnaires, à tous ses diocésains grands et petits, afin qu'aucun d'eux ne pût échapper à son zèle et résister à la grâce qui s'offrait à lui. »

Après l'exposé du zèle de l'évêque, un exemple éclatant donnera la mesure du caractère de l'homme, d'une inébranlable fermeté de conscience, associée à une courtoisie de formes servie par les inspirations d'une remarquable distinction d'esprit.

L'évêque de Digne vit pour la première fois Napoléon quand il fut appelé à se rendre à regret au Concile national de 1811.

Mgr de Miollis avait subi les instances du Ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, qui avait vainement tenté d'obtenir son adhésion aux vues de la politique impériale. « Comment, dit le ministre, plusieurs évêques et archevêques distingués par leurs lumières m'ont donné leur adhésion, alors que vous... — Je vous entends, Monsieur le Ministre, répondit le prélat, c'est parce que la Providence m'a départi moins de lumière qu'à d'autres que je me vois obligé d'en faire le meilleur usage possible. »

L'Empereur espérait réussir là où son ministre avait échoué. Comment ce prêtre montagnard oserait-il lui résister ? Il lui parla avec douceur, comptant sur sa simplicité pour le séduire sans peine. Le frère du général Miollis aurait-il l'audace de blâmer sa conduite envers Pie VII ? Il avait soin d'ailleurs de la colorer de motifs purement politiques en les entourant d'une foule de considérations spécieuses.

L'évêque le laissa dire ; puis voyant que l'Empereur attendait sa réponse :

« — Sire, répondit-il, je ne prends aucune décision importante sans consulter le Saint-Esprit ; veuillez me laisser un peu de temps.

« — Soit, dit Napoléon, assez mécontent, vous me direz demain votre résolution ».

Le lendemain, à l'audience des cardinaux et des évêques, il interpella Mgr de Miollis d'un ton sarcastique :

« — Eh bien ! que vous a dit le Saint-Esprit ? »

« — Sire pas un mot de ce que votre Majesté a bien voulu me dire hier. »

Sous tous les régimes, l'indépendance du prélat fut la même. Son frère le général, en le désignant au choix de Napoléon *pour un évêché de montagnes*, avait exactement indiqué qu'il ne s'était jamais occupé de politique. Il en fut dans la suite comme il en avait été dans le passé.

La charité de Mgr de Miollis était inépuisable ; il était pour lui-même d'une scrupuleuse austérité ; il considérait tout ce qui pouvait excéder le nécessaire tel que le concevait son ascétisme généreux, comme un détournement commis au préjudice de ses pauvres. Sa fortune personnelle même n'avait été considérée par lui que comme un dépôt mis entre ses mains par la Providence.

On ne saurait s'arrêter ici au détail d'actes charitables, tels que ceux, si communément inspirés, si discrètement réalisés, sous l'incessante action de la foi chrétienne. Notre but est de donner l'exposé exact d'un fait tout à fait exceptionnel aussi bien par son début que par les suites qui lui furent données. Ce fut le 11 octobre 1806 que le forçat libéré Pierre Maurin, honni, chassé, épuisé de fatigue et de besoin, moralement affolé, trouva à l'évêché l'accueil de la charité d'un saint. C'est à compter de cette date que ce malheureux devint le protégé de l'évêque ; il était et se montra digne d'une si glorieuse protection.

C'est d'un vénérable prêtre, le chanoine Angelin, dans sa jeunesse secrétaire de Mgr de Miollis, le véritable témoin de la réception faite à Maurin, que M. Armand de Pontmartin eut la bonne fortune de recueillir le récit de la scène qui se produisit avec un caractère et une simplicité évangéliques, et celui des faits qui en furent le développement.

L'homme qui se présentait à l'évêché portait l'empreinte extérieure du bagne, toutefois il apparaissait à l'œil de l'observateur, balbutiant des phrases inintelligibles, plutôt timide qu'inquiétant.

« — Remettez-vous, mon ami, » lui dit Mgr de Miollis.

« Oh ! Monsieur ! disait le vénérable chanoine, celui que l'évêque avait appelé son jeune ami, après cinquante-six ans, il me semble entendre cette parole suave, faite de charité, de simplicité, de bonhomie, cette voix d'or qui allait à l'âme, apaisait la conscience, attendrissait avant de convaincre et rendait pour ainsi dire visibles les vérités de l'espérance et de la foi. »

« — Mon ami ! mon ami ! » répéta comme se parlant à lui-même Pierre Maurin. — Sous l'influence de ce mot on le vit reprendre son sang-froid ; il se nomma, fit connaître la cause de son envoi au bagne, enfin comment il avait été repoussé par les hôteliers et par tous. — « Pourtant j'aurais payé et j'ai bien faim ! »

Quand la servante Rosalie mit, sur l'ordre de son maître, un troisième couvert, Pierre se demandait s'il rêvait. « Mais, ajoutait le bon chanoine, son inquiétude, sa crainte d'être chassé s'évanouirent et, quand je débouchai une bouteille de vin de Lamalgue, couverte de toiles d'araignées, la surprise du malheureux devint de l'extase ; il joignit les mains et s'adressant à son hôte : « Vous êtes donc un ange du paradis ! »

Au cours du repas, à mesure que s'assouvisaient les appétits de la *bête*, l'homme paraissait sortir des ombres où, nous prendrons la liberté de le dire, l'avait plongé l'aveugle justice humaine, si inégale dans la mesure des rigueurs et des indulgences de sa légalité.

Le repas terminé, Rosalie conduisit l'hôte amené par la Providence à la chambre qui lui avait été préparée, la chambre d'*ami*. Ce dernier mot, dont l'impression avait été rayonnante, suffisait à illuminer la chambre éclairée par la petite lampe fumeuse de la servante.

Après une nuit comme il n'en avait pas connu depuis des années, après les impressions réconfortantes éprouvées, l'homme n'était plus au réveil celui qui s'était présenté la veille. Répondant à l'appel de l'évêque qui se trouvait dans le jardin avec son secrétaire, il se rendit près d'eux. A cette question de Monseigneur : « Que comptez-vous faire..... Avez-vous un état ? — « Hélas ! oui..... j'en saurais même plusieurs..... J'ai vingt-

six ans, je suis fort, je ne boude pas le travail, et je veux..... oui, je veux être honnête..... Mais qui me croira ? Qui voudra m'employer ?.... Partout, oui, partout la honte, la défiance, le mépris, une voix dure pour me dire : va-t-en ! Des coups de fusil peut-être comme à un chien enragé.... Oh ! excusez-moi, Monsieur..... Monseigneur ? J'oublie que j'ai été reçu comme un honnête homme par celui qui aurait eu le plus de droit de me chasser comme un scélérat !... »

Tout à coup, le pâle visage de l'évêque rayonna avec un tel surcroît de douceur, d'attendrissement, de joie chrétienne, de résolution et de bonté, qu'il semblait obéir à une inspiration surnaturelle. Il tenait encore dans sa main le numéro du *Moniteur* où il était question du brave général Miollis, son frère ; il regarda fixement Pierre à demi-agenouillé devant lui et lui dit de cette voix comparable à un écho céleste :

« — Et si au lieu de la honte... au lieu du mépris, on vous offrait l'honneur ?

« — L'honneur !... Ah ! ce serait trop beau ! mais c'est impossible », répliqua Pierre en tressaillant.

« — Non, rien n'est impossible.... reposez-vous sur ce banc... vous déjeunerez avec nous. L'abbé ! voulez-vous me suivre au champ d'honneur... dans la bibliothèque?... j'ai besoin de vous... nous allons travailler ensemble ! »

Ici le vieux chanoine se leva, alla à son bu-

reau, y prit un papier jauni et s'adressant à son visiteur : « Vous pensez bien, lui dit-il, que, quand on a eu l'honneur d'écrire une pareille lettre sous la dictée d'un saint, on trouve bien moyen d'en conserver une copie.

« Voici la lettre de Mgr de Miollis à son frère :

« Tu m'as dit souvent, mon cher Sextius, que sous un chef comme l'Empereur et des soldats tels que ceux que tu commandes, rien n'était impossible. Eh bien ! voici une impossibilité d'un nouveau genre que je recommande à ton amitié fraternelle... il s'agit de sauver une âme... Ce mot n'a peut-être pas pour toi un sens bien précis ; je vais m'expliquer plus clairement. Le Bon Dieu m'a envoyé hier soir une bonne œuvre à faire en la personne d'un forçat libéré... ne te récrie pas. Mon pauvre protégé a été condamné à cinq ans de galères pour avoir volé un pain et donné un coup de poing : je crains que bien des héros de vos brillantes campagnes d'Italie et d'Allemagne n'aient sur la conscience des méfaits tout aussi graves. Ici, Maurin, avec son passeport jaune, ne pourrait qu'achever de se perdre, on le remettrait en face de son opprobre. Le meilleur moyen de faire d'un coupable un scélérat, c'est de lui persuader qu'il ne peut être ni réhabilité, ni pardonné ; c'est pour cela que Dieu est si grand et l'homme si petit. Pierre a du cœur et la lèpre du bagne s'est arrêtée à la surface. Il a pleuré quand je lui ai offert sous mon toit l'hospitalité que lui

refusaient les aubergistes. Il a tressailli quand j'ai répondu par le mot *honneur* à son cri de détresse et de honte. Son rude visage s'est illuminé quand je l'ai appelé *mon ami*. Tâche de l'employer comme tu l'entendras. Surveille-le d'abord sans en avoir l'air ; puis témoigne-lui assez de confiance pour lui inspirer l'horreur d'une rechute. Hors de France, près de toi sous les drapeaux, il échappera peu à peu au cauchemar de Toulon, du boulet et de la casaque rouge, pour devenir un autre homme. Tu sais beaucoup de choses que j'ignore ; je suis le pacifique ministre d'une église... *quæ abhorret a sanguine*, pourtant il me semble que le sang répandu sur le champ de bataille doit effacer bien des souillures ! Demain, à la messe, je prierai pour la France, pour l'Empereur, pour toi et pour Pierre Maurin. »

Six mois plus tard, Monseigneur recevait de son frère la lettre suivante :

« MON CHER ÉVÊQUE,

« C'est un vrai cadeau que tu m'as fait. Ton Pierre Maurin est un brave ; s'il n'a pas déjà une jambe de bois et un menton d'argent, ce n'est pas sa faute. J'ai commencé par prendre avec lui quelques précautions qui m'ont paru nécessaires. J'en ai fait un infirmier dans une de nos ambulances. Sa conduite a été parfaite, et il a achevé de me gagner le cœur, par un trait de probité

assez rare parmi nos épaulettes de laine. Le soir de la bataille de X..., il était allé bien loin, au risque d'attraper quelque balle retardataire, chercher et recueillir nos blessés. Edouard de Mauléon, l'un de nos plus jeunes sous-lieutenants, respirait encore. C'était un riche fils de famille ; il avait sur lui une montre de prix, une trentaine de louis, une chaîne et un médaillon en or. Pierre me rapporta exactement tout cela et ne voulut pas entendre parler de récompense : « Ma récompense la plus belle... ce serait si mon général
« voulait être assez bon pour en écrire un mot à
« mon évêque. » Il prononça ces mots « mon général et mon évêque » d'une certaine façon qui m'a ému. L'épreuve me semblait décisive, et comme mes trois brosseurs avaient été tués l'un après l'autre, j'ai attaché Pierre à mon service. C'était un premier pas ; le second ne s'est pas fait attendre. Nous avons eu l'autre jour une bataille sanglante, une victoire chèrement disputée... Pierre Maurin s'est battu non seulement en vaillant soldat qui fait son devoir, en repris de justice qui veut se réhabiliter, mais en désespéré qui cherche la mort... Naturellement il ne l'a pas trouvée, il en a été quitte pour une légère blessure qu'il n'a même pas voulu faire panser. Il y a là un symptôme qui m'alarme pour lui quand je l'observe. A mesure que son esprit se déblaie, sa mémoire lui revient plus lucide et plus cruelle. Le jour qui se fait dans son intelligence sert tout

à la fois à le rendre meilleur et plus inexorable dans sa propre cause. Plus il se relève et moins il se pardonne et ses énergiques efforts pour se racheter ont pour résultat immédiat d'exagérer à ses yeux le prix de sa rançon. Tel qu'il est, il m'inspire le plus vif intérêt, et j'espère qu'il ne me quittera plus. Adieu, mon cher évêque, mon bon frère... »

Ce qui développait la désespérance chez Pierre, chez ce journalier à la droite conscience, ce n'était pas un retour sur lui-même, sur cette faute qu'il qualifiait exactement en disant *mon malheur*, c'était l'évidente stérilité de ses efforts pour échapper à la honte. Plus il s'affinait, plus il acquérait de mérites, plus lui apparaissait la terrible vision de la perpétuité de l'opprobre, conséquence de la peine infligée. Ses camarades voyaient leur vaillance, leurs services récompensés; son général pouvait lui témoigner sa bienveillance, son intérêt, son estime même; aucun témoignage officiel ne venait reconnaître sa part de gloire.

Quelques livres de pain... non, le fait d'avoir à cause d'elles porté la casaque rouge, avait élevé, le malheureux le comprenait, un mur infranchissable entre la justice et lui. Il en avait bien jugé, quand il avait répondu à son évêque lui proposant l'honneur: « ce serait trop beau! »

Les protecteurs de Maurin ne pouvaient, quel

que fût leur respect de la légalité, se défendre d'apprécier comment l'application de la lettre de la loi avait fait un forçat d'un malheureux.

L'évêque n'avait-il pas marqué son sentiment quand il avait écrit à son frère : « Je crains que bien des héros... n'aient sur la conscience des méfaits tout aussi graves. »

Mgr de Miollis qui sut, en toute circonstance, imposer le respect des convenances dues à sa fonction sacerdotale, aurait-il fait asseoir à sa table le condamné, s'il n'avait reconnu tout d'abord une infortune résultant d'un acte que la conscience absolvait, d'une sentence qu'elle réprouvait. C'est semblable impression que Victor Hugo a amplifiée en prêtant à la réception faite à Jean Valjean par l'évêque Myriel une solennité déférente dépassant la mesure observée de si touchante façon à l'égard de Pierre Maurin par l'évêque de Digne.

Le général aurait-il admis la demande fraternelle s'il n'avait partagé le même sentiment ?

Le vénérable prélat souffrait du déni de justice que subissait son protégé, aussi lui arriva-t-il de dire tristement à son secrétaire : « Pauvre Pierre, tant de beaux faits d'armes et pas d'avancement ! Pas de croix d'honneur ! Pas même de citation à l'ordre du jour de l'armée ! Mon frère en sait plus que nous là-dessus. Nous devons croire que c'était impossible. »

Le général avait certainement beaucoup fait

pour le libéré en lui permettant de déguiser sa honte en portant l'uniforme avec honneur.

En prononçant une condamnation à cinq ans de galères, on s'était proposé d'user d'indulgence ! Les antécédents de Maurin étaient excellents et c'était un soutien de famille ! Le coupable s'était condamné lui-même à la misère en assistant, avec son maigre salaire, sa sœur restée veuve avec sept enfants. Ce beau dévouement qui aurait mérité pour le malheureux d'être acclamé comme lauréat d'un prix de vertu, devint l'occasion de sa perte.

La famille du forçat, privée de son appui, exclue par la solidarité de sa honte du droit commun à la pitié, disparut, personne n'aurait pu dire ce qu'elle devint.

Au régiment, Pierre avait appris à écrire pour transmettre de ses nouvelles à son *évêque* et lui renouveler toujours le témoignage de sa reconnaissance. Les nouvelles étaient attendues à l'évêché, mais Monseigneur, son secrétaire et Rosalie, n'étaient pas seuls à s'y intéresser ; il y avait aussi Apollonie, la jeune nièce de la vieille servante, qui venait aider sa tante dans les soins du ménage.

Pendant six mois on n'avait pas reçu de lettres de Pierre. Ce silence était un sujet de préoccupations ; que lui était-il arrivé ? Un soir on frappa à la porte, comme huit ans auparavant. L'homme qui se présenta était un soldat. L'uniforme était

délabré, le shako en ruines, la raie blanche d'une balafre partageait le visage de l'arrivant ; on le regardait avec surprise.

— Suis-je donc si changé que mon bienfaiteur, mon évêque, ne me reconnaisse pas ? Pierre Maurin !...

— Ah ! mon pauvre ami ! voilà donc la guerre, s'écria Monseigneur, en lui prenant les mains qu'il serra dans les siennes avec une expression de tendresse paternelle.

Un pareil accueil à celui dont la société avait fait un réprouvé, n'évoque-t-il pas ces scènes d'inspiration surnaturelle recueillies dans les vies des Saints, continuant à travers les âges l'action secourable du Bon Pasteur.

Un détail permettra d'apprécier quelle était la délicatesse morale de Pierre Maurin et combien, en raison même de cette disposition naturelle, était douloureuse pour lui la flétrissure indélébile qui lui avait été infligée. Chaque fois que le récit de ses campagnes lui était demandé, l'infortuné prenait soin de s'effacer en se racontant. On comprenait, en dépit de cette réserve, quel avait été le rôle du soldat auquel pesait une vie sans espoir. Apollonie trouvait motifs et prétextes pour s'introduire dans l'appartement pendant ces récits et en prendre sa part.

Au retour de Maurin, le problème angoissant s'était à nouveau posé : qui aurait consenti à employer un forçat libéré reconnu comme tel ?

Pierre resté à l'évêché, sans attributions définies, s'ingéniait à se rendre utile; il cultivait le jardin, découvrait l'occasion de toutes sortes de petits services, soignait le petit âne qui portait le saint prélat dans les montagnes, là où sa carriole ne pouvait passer.

L'évêque avait reconnu son impuissance à vaincre, en faveur de son protégé, la présomption fatale s'attachant au fait matériel du séjour au bain. Comment même avait-on apprécié sa conduite contrastant à tel point avec l'impitoyable dureté dont on avait usé? Ne l'avait-on pas envisagée comme un excès de zèle charitable dont l'exemple n'était pas à suivre?

C'était sous le toit même de son bienfaiteur qu'une épreuve, cruelle entre toutes, attendait l'infortuné. Pierre était un beau garçon, grand, fort, de vaillant aspect; sa physionomie bienveillante portait une ombre de tristesse indéfinissable pour qui n'en eût pas connu la cause. Le jeune homme avait distingué Apollonie, il ne l'avait pas moins été par elle. Une muette sympathie, elle devait le demeurer toujours, s'était établie entre ces deux âmes très pures. La jeune fille se défendait contre cette impression; elle s'était crue appelée à entrer en religion, comme sœur converse dans un couvent, après avoir servi Monseigneur. Pierre avait un motif bien autrement puissant pour se défendre contre cet amour, pour lutter désespérément contre l'envahissement

de la passion. Le pauvre garçon n'avait jamais aimé : où en aurait-il, dans son passé, trouvé l'occasion ? Mais quoi qu'il lui en pût coûter, Pierre Maurin ne pouvait consentir, sans encourir cette fois la déchéance véritable, celle qu'inflige la conscience, à entraîner une femme dans l'abîme dont rien ne le pouvait tirer.

Apollonie ignorait le malheur de l'aimé ; elle le devait ignorer toujours.

Pour échapper à l'obsession, pour ne pas trahir son angoisse, pour dérober sa tendresse, Pierre quittait l'évêché, courait à la montagne, prétextait, pour expliquer ses absences, de la convenance d'améliorer l'ordinaire de la maison et rapportait quelque gibier.

On peut comprendre, qu'en présence d'une semblable maîtrise de soi-même, sous l'influence de la plus délicate conception du devoir et de l'honneur, on se refuse à voir dans le condamné de 1801 autre chose qu'une victime.

Apollonie évitait Pierre, il la fuyait.

Le pieux évêque et ceux qui avec lui discernaient cette mutuelle, innocente et douloureuse passion, y compatissaient.

Le retour de l'île d'Elbe mit fin au roman sans issue. Quand l'Empereur passa à Digne, Maurin le suivit. Celui qui avait justifié les sympathies de son évêque, de son général, qu'avait brutalisé et méconnu la foule, trouva, en tombant à Waterloo, dans le glorieux anonymat de la dé-

fense du drapeau, le dénouement du drame de sa vie.

Le récit du chanoine, exactement analysé ici, terminé, le visiteur se disposait à se retirer quand l'aimable vieillard l'interpellant : « — Ah ça ! vous n'allez pas me quitter ainsi ! Les traditions d'hospitalité de l'évêché de Digne vous paraîtraient bien dégénérées dans mes vieilles mains... Vous déjeunerez avec moi... Apollonie, mettez un second couvert. »

Apollonie ! un coup d'œil échangé dit : c'était elle !

Elle ! La vieille servante dont « la physionomie quasi claustrale, ridée, amaigrie, mortifiée, pâlie, éclairée d'une ineffable expression de tendresse, de dévouement, de tristesse et de bonté », avait frappé M. de Pontmartin quand elle l'avait reçu au seuil du logis.

Voilà pourquoi, quand Apollonie avait pénétré dans l'appartement, au cours de son récit, le chanoine s'était tu.

Ne serait-il pas permis de regretter que l'auteur des *Misérables* n'ait pas mis plus complètement les ressources de son génie au service de l'extraordinaire dans le réel ? Le mémorable accueil fait à l'évêché à un hôte d'apparence aussi inquiétante que Maurin, ne fut que le prologue de l'action secourable accordée par Mgr de Miollis à celui dont il avait écrit : « La lèpre du bagne

s'était arrêtée à la surface ». L'évêque n'inspira pas à Pierre la pensée d'être honnête, il lui permit de l'être, de marcher, sans défaillance, dans la voie de l'honneur qu'il savait insaisissable pour lui.

La rencontre du saint et du pauvre *misérable*, son caractère providentiel, pourraient, avec quelque recul, paraître une légende pieuse, sans pour cela s'accomplir dans des conditions étrangères aux vraisemblances.

Si Victor Hugo n'a pris dans un si bel ensemble qu'un incident, encore doit-on lui savoir gré d'en avoir conservé le souvenir et provoqué indirectement le récit du bon chanoine.

L'écrivain poète s'était proposé de tracer un portrait ressemblant de l'évêque de Digne ; il lui manquait pour remplir cette tâche le sentiment de l'humilité chrétienne qui lui eût permis de s'effacer devant son modèle. Sous la plume de l'illustre conteur, faits et personnages se devaient transformer au gré de ses conceptions. A part les sentiments et les actes charitables qui lui étaient attribués, l'évêque institué par l'auteur des *Misérables*, éclairé par la triste déclamation mise dans la bouche du vieux conventionnel, offre le contraste d'une contradiction éclatante avec celui dont on a voulu le faire le sosie. Mgr de Miollis n'ignorait pas la *lumière nouvelle* ; il en avait rencontré les rayons et les ombres ; sa vie s'était passée à dissiper les nuées amoncelées, au nom

d'une révélation humaine, pour dérober aux âmes la vision des clartés éternelles.

Les faits exceptionnels, faisant l'objet de cette communication, ne comporteraient pas l'une de ces généralisations qui mettent en cause l'organisation sociale. L'œuvre de grands esprits, de cœurs généreux, a pu exercer une action partiellement heureuse à l'encontre d'abus, mais leur influence aurait peut-être été plus féconde si, en recherchant l'amélioration de l'action collective, ils avaient pris soin de rappeler les responsabilités individuelles qui jouent leur rôle dans la question sociale.

Atténuer dans les âmes le sentiment de la responsabilité personnelle, pour les misères subies ou infligées, serait faire œuvre néfaste que condamneraient à la fois la raison et les fatalités successives de l'expérience. La solution, relative ici-bas, de l'éternelle question, a été indiquée, il y a vingt siècles, par le Législateur divin, c'est la réforme incessante de soi-même, la charité pour le prochain.

L'ÂME GAULOISE AU TEMPS DE L'OCCUPATION ROMAINE

Par M. ED. DELABARRE

La transformation de la Gaule par les Romains fut consommée, disent les latinistes, de l'an 50 avant J.-C., à l'an 70, de notre ère, c'est-à-dire en vingt années !

Il est à bon droit permis de s'étonner qu'en un aussi court espace de temps, la nationalité gauloise ait pu disparaître complètement, surtout quand on connaît la ténacité de nos ancêtres et l'attachement qu'ils avaient à leurs traditions et à leur liberté, et c'est justement parce que cette transformation aurait été rapide que nous ne devons pas l'estimer bien profonde.

Rome put donner un masque à la Gaule, mais elle ne gagna pas son cœur.

Si nous parcourons les divers pays où s'établit la domination romaine, il nous est facile de constater que l'art et le génie de l'Empire romain ne se sont réellement acclimatés nulle part. Produits d'une importation brutale, ils ne se sont pas intimement confondus avec ceux des différentes nationalités vaincues. Ils ne les ont pas

rajeunis, ravivés par des mélanges spontanément acceptés. Partout où il s'est imposé, l'art romain ne s'est jamais développé, bien au contraire, il a plutôt préparé son déclin et l'oubli définitif dans lequel il est resté durant dix siècles après l'effondrement de l'Empire.

D'ailleurs, en quoi l'art romain aurait-il pu, comme le doit un art, répondre à l'idéal des différents peuples à qui il prétendait s'imposer ?

Art purement administratif, il est resté impénétrable comme la loi romaine dont il était l'auxiliaire. Loin d'être l'expression libre, spontanée d'une émotion, il ne fut qu'un moyen de colonisation. Impassible, il garda son caractère doctrinal chez tous les peuples opprimés, sans jamais tenir compte de leurs instincts, de leurs aspirations, de leur caractère. Rigide, froid, sans souplesse, il n'a pas su notamment comprendre l'idéal des peuples du Nord, ni se plier à leurs habitudes.

L'art romain, comme l'organisation romaine, conserva toujours un caractère officiel, répétant, reproduisant partout les mêmes formes, les mêmes types, avec une exactitude mathématique.

Art de fonctionnaires, il était uniquement destiné à un milieu social très limité ; compris par les seuls affiliés au clan gouvernemental, il fut l'accompagnement nécessaire de toutes les organisations municipales romaines établies notamment en Gaule, avec la complicité scandaleuse

d'une aristocratie avide de faveurs et d'avancement; arriviste, pour employer un mot moderne compris de tous.

La Gaule pouvait-elle accepter et par suite aimer le joug romain ?

On sait comment Rome tenta de la coloniser et de la réduire.

Elle commença par essayer d'étouffer les anciennes relations des peuples entre eux, ainsi que leurs souvenirs. Elle changea les limites des provinces, et même les noms de plusieurs villes. C'est ainsi que l'ancienne Aquitaine s'étendit jusqu'à la Loire, et que la Celtique s'appela désormais la Lyonnaise.

Aurait-on eu besoin de tant de précautions si la colonisation, comme on le dit communément, s'était accomplie toute seule et sans résistance ?

Auguste bouleversa tout, brisa les liens de confédération et de clientèle qui existaient entre les différentes nationalités gauloises, réunit des peuples étrangers les uns aux autres, organisa la Gaule en cités et en pagi, transporta le siège de l'administration des campagnes dans des villes, et, ce qui fut plus habile encore, pour qu'il n'y eût plus entre les cités aucun intérêt commun, il les partagea en diverses catégories suivant qu'il entendait les traiter avec plus ou moins de faveur.

Il n'y eut plus en Gaule, ni un peuple, ni une ville, ni même un habitant qui eussent les mêmes

droits que leurs voisins. Chacun avait sa fiche. Par cela, on espérait les amener à se regarder avec jalousie, à rechercher la faveur des conquérants afin d'obtenir un classement dans une catégorie plus avantagée.

Suivant qu'un peuple, une ville ou un habitant étaient plus ou moins bien notés, on les écrasait ou on les dispensait d'impôts, ou de ces mille obligations auxquelles les Romains soumettaient les vaincus, et la hiérarchie s'étendait depuis la servitude la plus absolue jusqu'aux charges et aux fonctions les plus élevées.

Ceci nous explique pourquoi, aussitôt après la conquête, certains Gaulois purent siéger avec l'appui d'un César (1) dans le Sénat romain.

*
* *

Il est de tradition d'admettre que la Gaule se soumit rapidement à Rome et que, frappée de la majesté de la civilisation romaine, elle l'accepta avec empressement.

« Dès le lendemain de la conquête, » dit M. Camille Jullian, « les Gaulois avaient en effet montré qu'ils l'acceptaient de bonne grâce. »

« L'empire romain était pour elle beaucoup moins une domination qu'une façon d'être, » a dit M. Lavisse.

(1) Claude.

Il est certain que si nous ne nous en rapportons, pour juger du prestige du nom romain en Gaule, qu'aux documents écrits que nous ont laissés des flatteurs tels que Ausone, Ammien, Marcellin, Rutilius, Eumène et autres, avides des avantages que pouvait leur procurer leur attachement à l'Empire; si nous ne nous en tenons encore qu'à certains textes latins, souvent intéressés, politiquement parlant, à dissimuler la réalité, nous risquerions d'être plutôt mal renseignés.

C'est sur de tels documents pourtant que l'on a échafaudé toute l'histoire de l'occupation romaine en Gaule.

Mais, si l'on veut bien considérer (les Celtes et les Gaulois n'écrivant pas) que c'est sur des textes latins ou grecs que nous fixons notre jugement, textes écrits par les Romains eux-mêmes ou par certains Gaulois ayant accepté avec la langue les habitudes romaines; que les appréciations de ces auteurs peuvent être dans une certaine mesure sujettes à caution; ne sommes-nous pas incités à rechercher si ces documents nous renseignent avec exactitude sur les sentiments réels de nos aïeux?

Evidemment, il ne fait pas de doute, en raison des avantages que procurait une soumission absolue à l'Empire, que certaines régions, certaines villes, certains individus, oubliant leur patrie, n'ont pas hésité à se ranger du côté de

l'ennemi, plus soucieux de leurs intérêts que de celui de leur patrie ; cela se voit dans toutes les guerres ! Mais, d'autre part, l'admiration que certains peuvent encore professer pour la civilisation romaine ne nous permet pas de méconnaître et de ne pas prendre en considération les terribles souffrances que la grande généralité des Gaulois dut subir pendant les quatre siècles d'occupation, pour avoir refusé énergiquement de renier les traditions d'une nationalité qui fait aujourd'hui la beauté de notre race et que nous devons de posséder encore à leur long martyre, librement accepté, pour les transmettre intactes à la postérité.

Un examen serré des documents qui nous sont parvenus permet en effet de ramener l'influence que Rome a pu exercer sur notre vieux fond gaulois à de plus réduites proportions et de démontrer combien celle-ci fut superficielle.

Notre esprit si original, malgré la pression soutenue de toute l'autorité romaine, ne pouvait disparaître.

C'est ce même esprit qui anime aujourd'hui la France.

Certes, durant l'occupation romaine, un nuage passa sur le soleil gaulois, mais les nuages qui passent n'ont jamais effacé que momentanément l'éclat d'un astre capable d'emprunter à lui seul sa lumière. Quand les nuages se sont dissipés, celui-ci apparaît à nouveau dans toute sa splen-

deur, et il éblouit d'autant plus que son rayonnement fut momentanément voilé.

*
* *

Le prestige du nom de Rome, soigneusement entretenu par le monde, depuis que le chef de la chrétienté y a son siège, est tel que l'on a été jusqu'à chanter même la beauté de l'occupation romaine en Gaule et son organisation.

Or, avant même la conquête de César, déjà tout un monde de colons et de marchands s'étaient répandus dans la Gaule méridionale et du Sud-Est.

« Tout ce monde d'étrangers », nous apprend M. Camille Jullian, « plus avides encore qu'ambitieux, traitèrent la Gaule en pays conquis, ils l'exploitèrent, mais pour leur compte, pillant, ruinant les riches, spéculant sur les biens des villes, multipliant les impôts... », si bien que les Gaulois envoyèrent à Rome des députations pour accuser leurs gouverneurs (Fonteius, Calpurnius Pison entre autres) qui, défendus par Cicéron, furent naturellement renvoyés absous (ans 69 et 67 av. J.-C.). Voilà ce qui se passait déjà en Gaule avant César.

C'est le même esprit que nous retrouvons au cours des quatre siècles d'occupation.

Malheur à ceux qui refusaient le joug romain

ou se permettaient à son égard la moindre critique.

Les Salasses sous Auguste ont appris à leurs dépens ce qu'il en coûtait de ne pas s'incliner devant l'autorité romaine. Pour les châtier, quarante mille d'entre eux furent massés à Eporédia et là vendus, sous la clause expresse qu'on les transporterait dans des régions éloignées et qu'il ne serait pas permis de les mettre en liberté avant vingt années.

Mais les exemples de l'abominable cruauté romaine ne manquent pas, et à la fin même du iv^e siècle on peut se faire, par Lactance, une opinion sur le caractère de l'oppression romaine sur les provinces.

« Je ne sais », dit cet auteur, « combien d'emplois et d'employés fondirent sur chaque province, sur chaque ville. Tous ces gens-là ne connaissaient que condamnations, proscriptions, exactions..... exactions non pas fréquentes, mais perpétuelles, et dans les exactions d'intolérables outrages.

« Mais la calamité publique, le deuil universel, ce fut quand le fléau du cens ayant été lancé dans les provinces et les villes, les censiteurs se répandirent partout, bouleversèrent tout. Vous auriez dit une invasion ennemie, une ville prise d'assaut. On mesurait les champs par mottes de terre, on comptait les arbres, les pieds de vignes, on inscrivait les bêtes, on enregistrait les hommes. On n'entendait que les fouets, les cris de la torture.

« L'esclave fidèle était torturé contre son maître, la femme contre son mari, le fils contre son père; et, faute de témoignage, on les torturait pour déposer contre eux-mêmes. Et quand ils cédaient, vaincus par la douleur, on écrivait ce qu'ils n'avaient pas dit. Point d'excuse pour la vieillesse ou la maladie; on apportait les malades, les infirmes. On estimait l'âge de chacun, on ajoutait des années aux enfants, on en ôtait aux vieillards. Tout était plein de deuil et de consternation.

« Encore ne s'en rapportait-on pas à ces premiers agents; on en envoyait d'autres pour trouver davantage; et les charges doubleraient toujours. Ceux-ci ne trouvaient rien, mais ajoutaient au hasard pour ne pas paraître inutiles.

« Cependant les animaux diminuaient, les hommes mouraient et l'on ne payait pas moins pour les morts. »

Mais ce n'est pas tout.

Outre l'abandon de leur or à la cupidité romaine, nos pères eurent comme les habitants des provinces à subir les dures réquisitions du travail forcé, conformément aux principes administratifs romains, toutes les fois que l'exécution d'un ouvrage d'une certaine importance s'imposait.

Il n'est pas douteux que cette obligation odieuse, sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs; dut rendre plutôt impopulaire, non seulement l'administration romaine tant vantée, mais encore les prin-

cipes mêmes de l'art romain, car la plupart des monuments publics édifiés en Gaule ne furent pas seulement une injure aux sentiments de la nationalité gauloise, mais ils furent en outre l'expression des longues exactions passées et la menace des exactions futures.

Lactance, d'ailleurs, nous a laissé une peinture saisissante de ces réquisitions manuelles de son temps (*de mortibus persecutorum*).

«Dioclétien eut la manie des bâtiments. Il forçait rigoureusement les provinces à fournir les entrepreneurs, les ouvriers, les charrois et tout ce qui était nécessaire pour bâtir..... Lorsque les édifices dont la construction avait ruiné les provinces étaient achevés, Dioclétien les faisait abattre s'il ne les trouvait pas à son gré et il en commandait d'autres, au risque d'une nouvelle démolition. »

Et ces réquisitions étaient si peu des mesures d'exception pour les Romains, qu'un de leurs historiens, Aurelius Victorinus (1), adressa des éloges à Vespasien pour avoir, par extraordinaire, pu bâtir dans les provinces « sans arracher les laboureurs à leurs champs ».

Peut-on, dès lors, s'émerveiller avec les amis de la tradition latine du passage des Romains en Gaule, qui nous rappelle par tant de traits les procédés employés par nos ennemis actuels, tant

(1) *De Caesar.*, cap. IX.

en Belgique que dans nos malheureuses régions envahies ?

Peut-on vanter la beauté d'une telle civilisation et exalter cette tentative heureusement manquée d'étouffement de notre génie national ?

Comment peut-on encore vraiment prétendre qu'une alliance reposant sur de telles bases ait été réelle et profonde.

« Durant l'occupation, la Gaule put en apprécier les bienfaits », dit M. Camille Jullian, « dans leur pays désormais tranquille, l'ère de la conquête apparut comme l'ère de prospérité ».

Outre que cette prospérité ne fut le partage que d'un petit nombre, ne nous est-il pas permis de nous demander si cette splendeur factice de la période gallo-romaine n'a pas été chèrement payée ?

Une certaine aristocratie, traîtresse à la patrie, l'imposa près de quatre siècles à notre pays, d'accord avec l'étranger et à l'aide des plus abominables lois sociales.

Mais cette prospérité apparente n'était que le produit des douleurs et des larmes du peuple, le résultat d'un régime de servitude et d'esclavage.

C'est sur d'aussi épouvantables institutions que reposait en définitive toute la civilisation romaine ; c'est à ces principes qu'elle dut les plus importantes manifestations de son génie et de son art.

En Gaule, comme dans tout l'empire romain, le peuple et les insoumis ou les suspects payaient,

subissaient, bâtissaient sous le fouet, pour complaire à quelques privilégiés lâchement et bassement arrivés, associés aux vanités du monde et du Sénat romains.

Et l'on voudrait que le peuple gaulois se soit associé de cœur à cette monstrueuse culture ! Certainement, il lui resta hostile, son esprit fort heureusement sut se préserver de la contagion.

La Gaule a pu, après huit années d'inutile et de vaine résistance, se soumettre obligatoirement à l'autorité romaine, mais, malgré l'unité qu'elle sut en fin de compte affirmer pour résister aux légions de César, ce n'est qu'épuisée qu'elle dut accepter le joug romain ; et, les auteurs latins eux-mêmes, mieux que nos historiens modernes, lui ont au moins rendu cette justice.

« Qu'on se représente », dit l'un d'eux, « un malade pâle, décharné, défiguré par une longue fièvre brûlante qui a tari son sang et abattu sa force pour ne lui laisser qu'une soif importune et qu'il ne peut satisfaire. Voilà l'image de la Gaule épuisée et domptée par César, d'autant plus altérée de la soif de sa liberté perdue que ce bien précieux semble lui échapper pour jamais. De là la perte de l'espérance même. »

Ne soyons donc pas plus latins que les Romains eux-mêmes.

En présence de telles souffrances et d'une pareille résistance, comptera-t-on pour rien tout le

patriotisme dont firent preuve les Gaulois pour assurer dans Alésia leur indépendance ?

« Pour réduire la Gaule », dit Plutarque, « César avait pris de force plus de huit cents villes, soumis plus de trois cents nations, combattu en divers temps contre trois millions d'hommes, sur lesquels un million périt en bataille rangée, et un million fut réduit en captivité. »

Lorsque l'on connaît la fierté de notre race, son esprit d'indépendance et de liberté, esprit dont témoigne toute notre histoire, c'est faire injure à nos aïeux que de les accuser d'avoir un jour rougi devant leurs maîtres de leurs traditions et de leur passé, et de les avoir reniés en s'associant sincèrement à la culture de leurs vainqueurs.

En ne réagissant pas énergiquement contre le mensonge qui enveloppe l'histoire de nos origines, mensonge qu'entretiennent à plaisir nos historiens modernes, nous commettrions, à l'égard de ceux qui ont cruellement souffert durant quatre siècles pour nous transmettre intact le bel héritage de leur génie qui a fait la gloire de la France, une aussi lâche trahison que si nous oubliions jamais un jour le long martyre de nos frères d'Alsace-Lorraine et si nous proclamions leur fidélité à l'ambition germanique, ambition dans laquelle se reflètent si bien les moyens de colonisation employés en Gaule par les Romains.

La Gaule, devant la force, a pu provisoirement se soumettre, mais oublier, elle ne le fit jamais !

*
* *

Cultiver les arts romains durant l'occupation, c'était servir la cause même des Romains et de l'aristocratie gauloise parvenue mais exécrée. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le peuple insoumis (la majorité par conséquent) n'a accepté ces arts que par la force, mais conserva toujours intérieurement le secret désir de s'en affranchir à la première occasion.

Qu'était cet art romain, et quel rôle était-il appelé à jouer en Gaule ?

Tout l'art romain ne fut qu'un moyen de colonisation propre tout au plus à assurer l'étouffement intégral du génie de la Gaule.

Un simple examen de cet art dans ses principales manifestations nous en fournit la preuve.

La première chose que fit le vainqueur une fois installé en Gaule fut d'y établir des camps pour assurer et conserver la conquête.

Ces camps restaient alors comme une perpétuelle menace et un rappel aux obligations contractées.

Qui pourrait prétendre que ces camps aient été créés pour le bon plaisir des vaincus et pour leur démontrer les bienfaits de la colonisation romaine ?

Quant aux routes tant vantées, qu'ont multipliées les Romains, n'ont-elles pas été établies plutôt pour assurer des communications faciles aux troupes entre les principaux centres, afin de permettre la répression rapide de toute tentative de révolte?

Aussi le gouvernement des empereurs regardait-il la construction de ces routes comme un travail capital et y consacra-t-il des sommes énormes.

Ces routes, avec les camps, furent donc les premiers travaux d'utilité publique et essentiellement pratique que les Romains exécutèrent sur le sol de la Gaule. Ces travaux furent complétés par l'exécution des ponts jetés sur les fleuves et les rivières, pour relier les voies militaires qui y aboutissaient.

Ce ne furent vraisemblablement pas non plus par les arcs de triomphe qu'élevèrent en grand nombre les Romains en Gaule pour commémorer leurs victoires, que les Romains pouvaient s'attirer l'attachement et l'admiration des vaincus.

Cependant, à côté de ces grands travaux que la plus élémentaire précaution imposait aux Romains, et de ces arcs de triomphe, expressions inévitables d'un sentiment de fierté naturelle, sentiment maladroit mais bien humain après tout, les Romains n'ont-ils pas couvert la Gaule de villes nombreuses dans lesquelles les temples, les thermes, les théâtres, les arènes, les forums, apportaient à la Gaule, outre un éblouissement

pour les yeux, une civilisation et un confort, des habitudes et des distractions inconnus jusqu'alors et dont ils profitèrent largement ?

Cette question impose quelques précisions.

On sait qu'en principe, avant l'occupation, la vie des Gaulois s'écoulait à la campagne ; leurs *oppida* n'étaient plutôt que des refuges fortifiés pour le temps de guerre.

Les Romains, au contraire, centralisèrent l'administration proprement dite de la Gaule, dans les villes, à la tête desquelles se trouvait une institution municipale calquée sur celle de Rome.

Dans les municipes, il y avait donc, comme à Rome, un Sénat, ou *ordo decurionum*, composé des personnes les plus riches de la cité et où dominaient surtout les riches propriétaires fonciers.

L'administration romaine était essentiellement aristocratique.

En principe, ces administrations furent établies dans les villes possédant le droit italique.

L'administration municipale était un privilège que les peuples ou les villes obtenaient par soumission, trahissant ainsi les libertés du pays.

A cette organisation municipale se rattachait celle du colonat.

Pour arrêter la dépopulation des campagnes et assurer la subsistance des populations urbaines et rurales et la perception de l'impôt, on attachait à perpétuité (*quodam æternitatis jure*, disent les constitutions) le cultivateur et sa postérité à

la terre. Ce n'était donc pas le colon qui acquérait la terre, mais la terre qui acquérait le colon.

D'une part donc existaient les villes, refuge et rempart de l'aristocratie gallo-romaine, en même temps que de l'autorité romaine, à qui s'opposaient les campagnes exclusivement peuplées par les colons.

Pour édifier les monuments publics, ceux des villes par conséquent, les Romains faisaient appel à leurs collègues d'ouvriers organisés en corporations que l'on peut comparer à nos corporations du moyen âge.

Certes, les légions s'employaient également aux entreprises d'utilité publique ; exercées à la construction, elles travaillaient avec le concours des corporations ouvrières et des prisonniers aux travaux d'art.

Les Romains, cependant, en arrivèrent à appeler même les citoyens libres à concourir aux grands travaux d'état et municipaux, et ce système d'imposition, loin de s'adoucir avec le temps, se développa au contraire avec les progrès du pouvoir absolu.

D'un côté donc, comme nous l'avons vu, population urbaine, jouissant tout entière du droit de cité et des franchises municipales, comprenant surtout les citoyens romains. Au-dessous d'elle la population corvéable comprenait le reste des habitants du pays, obligée à satisfaire les besoins de la première.

Les impôts payés par elle se répartissaient en contributions financières et en contributions en nature affectées au luxe et à la subsistance des grandes villes.

Ces contributions perpétuaient donc chez les peuples soumis le souvenir de la conquête.

Quant aux corvées (*sordida munera*) (1), elles atteignaient directement le peuple. Les sujets corvéables étaient en principe tous les sujets de l'empire, sauf exceptions, et ces exceptions portaient naturellement sur les populations des villes dont les travaux et les impôts divers assuraient la nourriture et les plaisirs.

Le code, avec intention, ne fixe pas l'importance et la réglementation de ces corvées, les droits des sujets n'y sont pas établis.

Peut-on s'en étonner lorsque l'on sait que le régime romain était fondé uniquement sur les privilèges? Dès lors un champ illimité s'ouvrait à l'arbitraire, et les Romains ne se sont pas privés d'en abuser.

Le peuple n'était qu'un instrument passif entre leurs mains.

Aussi les levées en masse furent-elles fréquentes.

« Mais l'empire sentit enfin les funestes résultats d'un système économique fondé sur le mépris des droits individuels et des libertés privées. Les campagnes supportèrent pendant trois siècles

(1) Code Théod.

les pénibles lois qui les astreignaient à construire pour les villes des édifices d'un caractère *purement municipal*; les petites villes elles-mêmes subirent l'obligation de subvenir aux dépenses des grandes cités (1).

« Cependant, incapables de suffire plus longtemps aux exigences de la tyrannie impériale, on vit dans les Gaules, par exemple, les habitants des campagnes profiter du relâchement des liens qui les rattachaient à l'empire pour s'armer contre lui et cesser d'être ses auxiliaires pour devenir ses ennemis » (2).

Cherchant une vie plus libre, les malheureux, soumis à un régime des plus arbitraires, en vinrent à chercher un refuge hors des frontières au milieu des barbares.

« Ce fut le signal de l'abandon des vieilles méthodes, elles déclinerent au milieu des progrès de la misère publique » (3).

Si donc l'on songe que l'impôt fut surtout payé par les classes moyennes et inférieures (et le récit de Lactance précédemment cité montre comment cet impôt était établi); on peut aisément se représenter l'opinion que la plèbe gauloise pouvait avoir de cette aristocratie gallo-romaine asservie par Rome qui la spoliait à merci; quelle opinion elle devait avoir des villes (expression vivante

(1) Code Théod., lib. XV, I, 18 et 26.

(2) Choisy, *Art de bâtir chez les Romains*.

(3) *Id.*

de l'autorité) qui devant elle dressaient parfois d'épaisses murailles ; quelle impression sur son esprit accablé devaient laisser ces travaux d'art qui ne lui rappelaient que trop ses souffrances, travaux parfois gigantesques construits pour assurer à l'aristocratie gallo-romaine par les forums l'exercice de leurs fonctions et discussions politiques, par les temples celui de leur culte, par les aqueducs, les thermes, les arènes et les théâtres, celui de leurs distractions, de leurs plaisirs et de leur confort.

Etroitement attachés à la terre, taillables et corvéables à merci, assimilés parfois à l'homme libre, peut-être, mais en réalité plutôt à l'esclave (*quadam dediti servitute*), ou tout au moins à l'affranchi, est-ce à eux que l'on peut appliquer cette formule généralement admise par les historiens : « Dès le lendemain de la conquête, les Gaulois avaient en effet montré qu'ils l'acceptaient de bonne grâce » (1).

Non, devant eux se dressait, impitoyable, l'autorité romaine, dont les villes avec tous leurs monuments étaient la plus saisissante manifestation ; aussi, lorsque l'empereur Claude, pour obtenir en faveur des Gaulois le privilège de devenir sénateurs, proclamait l'immuable fidélité de la Gaule à l'empire, il ne pouvait être question que de la fidélité de l'aristocratie fortement atta-

(1) Camille Jullian, *Gallia*, p. 38.

chée à l'empire en raison des avantages qu'elle en tirait et de qui elle tenait sa richesse foncière (1).

Quant au peuple il était soumis, par la force peut-être, mais son cœur aspirait à la liberté.

Ce n'est donc pas pour flatter les ambitions du peuple gaulois et s'assurer sa reconnaissance que les Romains édifièrent des villes en Gaule, avec tout leur cortège de monuments. Loin d'admirer l'art romain, les Gaulois devaient l'avoir en horreur, car il leur rappelait trop leur servitude et leur affreuse misère ; et ne serait-ce seulement que par le souvenir atroce des obligations monstrueuses qui leur avaient été imposées pour la construction de ses monuments, l'art romain ne pouvait être l'expression sincère de leur idéal et de leur sentiment national.

C'est par réquisitions de travail manuel, en effet, que les Romains donnèrent à la Gaule cette parure tant vantée par les latinistes modernes, et si ceux qui exaltent l'occupation romaine sa-

(1) Aussitôt après la conquête, tous les habitants de la Gaule furent dépouillés de la propriété du sol qui passa à l'empereur, ou au peuple romain, et les gallo-romains ne furent à l'origine que de simples *possesseurs*, comme ils sont nommés d'ailleurs dans les documents.

La formule habituelle par laquelle on se soumettait à Rome le reconnaissait expressément :

« Je donne ma personne, ma ville, ma terre, l'eau qui y coule, mes dieux, thermes, mes temples, mes objets mobiliers, toutes les choses qui appartiennent aux dieux, je les donne au peuple romain. »

vaient au prix de quelles souffrances et de quelles larmes nos pères ont payé les monuments qu'ils considèrent comme étant la plus fidèle image des sentiments d'un peuple enthousiaste de la culture romaine, peut-être apporteraient-ils plus de mesure dans leur jugement.

Nous n'avons donc pas le droit de fixer superficiellement notre opinion, comme on le fait ordinairement, sur l'état des idées sociales des Gaulois durant l'occupation romaine par toute la littérature latine (la seule qui existât alors et qui nous soit parvenue) sans l'analyser et la discuter.

Le peuple accepta le joug qui lui fut imposé, il le subit, parce qu'il ne pouvait faire autrement, mais il lui resta foncièrement hostile.

Fatigué d'ailleurs de supporter les exactions d'une aristocratie limitée qui, d'accord avec l'étranger, l'exploitait, le peuple finit pas se révolter et faire cause commune avec ceux que les Romains, avec un certain mépris, appelèrent les barbares, mais qui représentaient en réalité, comme le monde civilisé actuel dressé contre l'hégémonie allemande, le droit de respirer librement opposé à la force brutale des armes.

Du jour où les classes privilégiées perdirent tout prestige et toute autorité sur le peuple, cette magnifique organisation romaine s'écroula misérablement, tombant dans un oubli si profond qu'il fallut dix siècles plus tard l'influence des événements historiques qui ont marqué le xvi^e et

le xvii^e siècles pour la tirer du néant où elle était tombée.

*
**

Pour consommer l'anéantissement de la nationalité gauloise, les Romains s'attaquèrent encore à la religion.

La religion en Gaule, formait en effet le principal, sinon le seul lien entre la plupart des États.

La religion et ses ministres, les druides, avec leur pouvoir civil et religieux, pouvoir incompatible avec la conquête, furent donc condamnés.

Cette mesure, contraire aux habitudes romaines, montre bien avec quelles résistances les vainqueurs avaient à compter en Gaule. En effet, loin d'interdire aux peuples vaincus leurs cultes, les Romains montrèrent toujours à leur égard une tolérance absolue.

Il n'en fut pas de même en Gaule. Auguste essaya d'arriver à ce résultat par une action directe et par des moyens détournés.

Il interdit la profession druidique et fit de la renonciation à ce culte une des conditions essentielles à l'obtention du droit de cité.

L'insuffisance de résultats satisfaisants conduisit Tibère et Claude à agir avec plus de rigueur, ils supprimèrent les druides et poursuivirent l'exercice du druidisme.

« *Tiberii Cæsaris principatus sustulit Druidas eorum* » dit Pline (1).

« *Druidarum religionem apud Gallos diræ immanitatis, et tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus abolevit* » dit Suétone (2).

Les druides disparus, le lien qui unissait entre eux les Gaulois devait se rompre ; avec la suppression des druides, devaient s'éteindre les assemblées nationales, la constitution théocratique de la Gaule et sa juridiction.

Pourtant, malgré cette interdiction, nous trouvons des druides à la tête des principaux soulèvements de la Gaule, notamment à la tête des bandes de Civilis : « *Possessionem rerum humanarum transalpinis gentibus portendi, superstitione vana druidæ canebant* » (3).

Les druides en effet continuèrent, en dépit des persécutions dont ils étaient l'objet, à entretenir au sein des masses et même de la jeune noblesse leurs vieilles croyances.

Des druides purent se cacher dans la profondeur des forêts qui couvraient alors une partie de la Gaule ; d'autres cependant durent émigrer dans les îles britanniques, leur centre principal d'action, où ils continuèrent à lutter contre l'empire romain.

On retrouve d'ailleurs dans l'épopée irlandaise

(1) *Hist.*, lib. XXX., 4.

(2) *Claudius*, c. XXV.

(3) *Tacite*, *Ann.*, XIV, 30; *Hist.*, IV, 51.

ces druides exerçant encore leur influence en Irlande au moyen âge, en pleine chrétienté, tenant auprès des rois, comme conseillers, une place au moins égale à celle des évêques.

Cependant si, pour nous faire une opinion sur la religion des Gaulois, nous interrogeons César, nous lisons dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules : « Le dieu le plus honoré des Gaulois est Mercure ; après lui viennent Apollon, Mars, Jupiter, Minerve sur lesquels ils ont des idées analogues à celles des autres nations. »

D'autre part, en voulant apporter quelques précisions sur la religion des Germains, Tacite a écrit : « Le dieu que les Germains honorent le plus est Mercure... ils adorent aussi Hercule et Mars. »

Est-ce à dire que les Gaulois et les Germains honoraient les mêmes dieux que les Romains ?

Un esprit mal informé pourrait sans doute, en s'appuyant sur de tels auteurs, le prétendre. Les connaissances que nous avons sur les deux religions nous permettent aujourd'hui d'affirmer le contraire. Ce ne sont là qu'assimilations intéressées de quelques divinités parmi des centaines d'autres appartenant en propre aux Gaulois et aux Germains, et qui ne jettent aucune lumière sur leur véritable religion.

Encore ne faudrait-il pas pousser trop loin la comparaison que firent César et Tacite du Panthéon gaulois avec le Panthéon romain.

En ce qui concerne seulement Apollon, par exemple, ce dieu, d'après César, guérissait les maladies : « *Apollinem morbos depellere* », mais pour César, l'Apollon des Gaulois n'était pas le dieu des arts et de la lumière, ce n'était qu'un dieu guérisseur ; aucune confusion absolue n'est donc possible avec le dieu des Romains, et l'on pourrait en dire autant des autres dieux cités par César et Tacite.

Mais ce dont les auteurs latins parlent moins (et c'est justement ce qui nous intéresse), c'est des superstitions des Gaulois aux arbres, aux fontaines ou au feu, aux forces de la nature ou encore de certains de leurs dieux, comme le dieu cornu Cernunos entre autres, que les Romains ne purent identifier ou encore de leurs triades, de leurs dieux aux formes ou attitudes bizarres qui rappellent celles des dieux de l'Inde.

L'assimilation de quelques dieux gaulois avec ceux des Romains fut répétée pendant toute la période gallo-romaine, mais cette tentative ne doit être considérée que comme un moyen de colonisation (1).

N'a-t-on pas en effet trouvé des stèles ou des autels portant sur l'une de leurs faces une représentation avec sa désignation celtique d'un dieu

(1) « Une politique habile dont l'idée première paraît remonter à Jules César identifie, toutes les fois que cela est possible, les dieux gaulois avec les dieux romains qui s'en rapprochent le plus. » Paul Allard, *Julien l'Apostat*, I.

gaulois, s'opposant, sur une autre face, à un dieu similaire ou à peu près, appartenant au Panthéon romain. L'autel des Nautés trouvé à Paris portait ainsi Esus et Jupiter.

Les temples que les vainqueurs élevèrent en Gaule à ces divinités confondues sont assez nombreux pour que nous ne doutions pas, par cette répétition, du réel souci que ceux-ci affirmèrent toujours de déformer la religion de nos pères pour les mieux dominer.

Cette constante préoccupation de ramener et réduire à l'idéal romain tout ce qui constituait l'originalité de la civilisation de nos pères, aussi bien dans la religion que dans leur organisation ou dans leur langue, d'étouffer tout ce qui leur appartenait en propre, s'est perpétuée depuis lors, suivant les principes de la colonisation romaine, avec un tel acharnement, qu'aujourd'hui même, naturellement, non seulement on oublie de qui nous sommes les descendants, mais on en arrive à nous déclarer Latins !

Eh quoi ! parce que nos conquérants auraient établi chez nous quelques colonies (moins nombreuses d'ailleurs qu'on ne le prétend), toutes les races, en majorité d'origine septentrionale, qui peuplaient la Gaule avant le premier siècle de notre ère, se seraient volatilisées ? les apports successifs francs, ostrogoths et wisigoths, burgondes, vikings, arabes, ne compteraient pour rien ?

Tous ces peuples qui ont contribué à la constitution de la France n'auraient rien apporté avec eux, ni rien laissé ?

Il est certain que lorsque, avec parti pris, on veut à priori chez nous ramener tout à Rome, on est conduit à n'examiner que superficiellement les arguments qui pourraient contredire une telle théorie, on ne veut pas les voir. Pourtant, ils abondent chez nous, et nos arts, nos institutions, notre langue même (je le démontrerai) sont tellement imprégnés de survivances et de traditions celtiques et septentrionales, extra latines en tout cas, qu'il est impossible de n'en pas tenir compte dans une large mesure lorsque l'on veut analyser et définir notre tempérament, notre idéal et notre caractère.

Les Gaulois supportèrent peut-être, au temps de l'occupation, la présence chez eux des dieux de Rome, mais les cultes nouvellement introduits n'atteignirent jamais l'âme de la nation qui resta foncièrement fidèle à sa religion, en dépit de la volonté des vainqueurs.

A la chute de l'Empire, ce ne furent pas en effet les dieux romains qui préoccupèrent le plus le clergé chrétien, ils tombèrent presque d'eux-mêmes et ne laissèrent chez nous aucun souvenir, aucune trace; mais il n'en fut pas de même de l'ancien culte de la Gaule, avec les superstitions et surtout les pratiques qu'ils nous ont transmises et contre lesquelles les Conciles ne cessèrent de protester.

Nos vieilles croyances sont tellement bien implantées chez nous, que, malgré vingt siècles, nous en trouvons encore de nombreuses traces et que l'Église, par esprit de conciliation, a dû accepter l'une après l'autre de nombreuses pratiques introduites aujourd'hui dans les cérémonies. Ainsi donc, contrairement aux affirmations qu'apportent encore de nombreux historiens sur l'assimilation complète des religions gauloise et romaine, la confusion des deux Panthéons n'exista jamais que dans l'esprit d'une partie de l'aristocratie soumise à la politique des vainqueurs.

Les Gaulois n'aimaient pas, en principe, représenter leurs dieux, leur religion était essentiellement spiritualiste, la grande nature était pour eux un temple plus convenable pour y invoquer ou y implorer leurs divinités et la fixité de leurs idées. Leur fidélité à leur religion et à leurs druides furent toujours un obstacle, en dehors des villes naturellement, que ne put jamais détruire l'autorité romaine.

D'ailleurs, les révoltes incessantes que suscitèrent les tentatives romaines, l'obligation dans laquelle se trouvèrent les vainqueurs, plus tard, de ressusciter les vieux mystères gaulois qui n'étaient autres que ceux du druidisme, l'influence et la crainte qu'exercèrent même quelquefois sur les empereurs, les druides et les druidesses en secret consultés, prouvent que Rome ne sut et ne put détruire complètement la vieille foi gauloise.

Si plus tard, la religion chrétienne eut plus de chance de s'implanter chez nous, c'est qu'en la recevant la Gaule sembla presque la reconnaître.

Ce n'était pas chose nouvelle en Gaule que la croyance à l'immortalité de l'âme. Il s'établit donc une sorte de compromis entre les deux religions qui permit à la religion chrétienne de se développer si rapidement chez nous et de faire de la France la fille aînée de l'Eglise.

Gesta Dei per Francos... on aurait tout aussi bien pu dire *per Gallos*.

*
* *

Ainsi donc, les soi-disant avantages concédés par Rome à la Gaule, institutions, religion, arts, n'eurent d'autre but que d'assurer son annexion, et, pour la rendre définitive, d'affaiblir l'originalité et la puissance de son idéal en lui imposant une culture nouvelle. Mais, malgré tout, nos pères, dans leur généralité, préservèrent leur esprit de la contagion et ne se laissèrent pas convaincre.

C'est une expression latine que Rome appliqua de force sur la face gauloise, mais elle ne changea pas un cœur fidèle à ses traditions.

Cet attachement fut si grand, qu'il n'est pas exagéré de dire que, malgré leur trahison, le sentiment national ne s'effaça même jamais tout à fait chez les Gaulois les plus foncièrement gagnés

à la cause de l'Empire et les plus comblés de faveurs par les Romains.

« Si je vénère Rome, j'aime ma petite patrie », disait Ausone qui fut consul ; « si j'ai là-bas ma chaise curule, je n'oublie pas qu'ici j'ai mon berceau. »

N'est-ce pas ailleurs, Rutilius, au moment de quitter Rome, qui s'émeut de revoir bientôt la Gaule, qui lui est, dit-il, d'autant plus chère qu'elle souffre davantage ? Ce témoignage venant d'un fervent auxiliaire des Romains est intéressant à retenir.

Il rencontre un ami, Gaulois comme lui, et en l'embrassant, il lui semble déjà jouir d'une portion de sa patrie. « *Dum videor patriæ jam mihi parte frui* ».

Si donc le sentiment gaulois restait si vivace chez ceux que l'or et les faveurs de Rome avaient gagnés, et que leurs fonctions retenaient au sein même de la patrie romaine, est-il exagéré de soutenir qu'il demeura pur et ardent dans le cœur de ceux qu'aucun intérêt n'attachait à leurs vainqueurs ?

Aussi, à travers un optimisme de commande, les historiens de l'empire laissèrent-ils fréquemment poindre l'inquiétude que soulevait la question gauloise toujours pendante, car, au cours de l'occupation, non seulement Rome eut à chaque instant à réprimer les perpétuelles insurrections d'un peuple avide de recouvrer sa liberté, mais

pour tenter d'en éviter le retour et de s'assurer tout au moins l'illusion d'un attachement qu'elle savait fragile, elle dut entrer bientôt dans la voie des concessions.

C'était l'acheminement fatal vers une rupture définitive.

Evidemment, ce n'est pas sans regret et sans de vaines résistances que l'orgueilleuse Rome impériale dut s'incliner devant la ténacité gauloise, mais les mesures de répression terribles prises d'abord à l'égard de nos aïeux eurent pour résultat de les exaspérer davantage et de fortifier leur volonté.

Si l'on veut se donner le spectacle de l'agonie d'un peuple, il suffit de lire l'effroyable code par lequel l'empire essaya vers la fin de retenir le citoyen dans les cités. Le désert s'étendait chaque jour.

Enfin, après les grandes révoltes des Lingons et des Trévires, qui, au 1^{er} siècle, osaient prononcer le mot d'Empire des Gaules (*Imperium Galliarum*), comme au temps des Bituriges et des Arvernes, après celles du 11^e siècle que sous des formes adoucies les Romains qualifièrent de brigandages, d'incursions germaniques ou quelquefois de luttes politiques, avec mal dissimulé de la réalité de la situation, la Gaule, abandonnée à elle-même au commencement du 11^e siècle, put s'affranchir enfin et nommer des empereurs.

Successivement, Posthume, Lélianus, Victo-

rinus, Marius, Tétricus commandèrent à ses destinées de 258 à 273.

Unie alors à l'Espagne et à la Grande-Bretagne détachées, elles aussi, de l'empire, la Gaule jeta alors les bases d'un empire d'Occident indépendant.

Malheureusement trahie par Tétricus qui proposa à Rome sa couronne en échange d'un siège dans le Sénat romain, la Gaule, une fois encore, dut se soumettre à Rome, mais pour un temps seulement.

Incapables de subvenir plus longtemps aux exigences de la tyrannie impériale, on vit dans les Gaules les habitants des campagnes profiter du relâchement des liens qui les rattachaient à l'empire et sous le nom de Bagaudes, dès le III^e siècle, prendre les armes contre lui.

Ces révoltes à main armée ne furent pas sans impressionner vivement l'empire.

« Dépouillés par des juges de sang », écrivait alors Salvien, « ils ont perdu les droits de la liberté romaine. Comment sont-ils devenus Bagaudes, si ce n'est par notre tyrannie, par la perversité des juges, par leurs proscriptions et leurs rapines. »

Comment, après cela, affirmer que la race française et la race latine sont deux races sœurs ?

On croit rêver vraiment quand on entend parler de l'attachement de la Gaule à Rome et de sa fidélité.

Mais bientôt la Gaule pouvait imposer la nomination d'un empereur à elle et vivant chez elle.

Constance Chlore venait donc s'y installer et réunissait sous son nom, du consentement même de Rome cette fois, la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne unies et indépendantes comme précédemment.

Pour ne pas trop froisser l'orgueil romain, les auteurs latins pouvaient écrire (la rhétorique est féconde en nuances subtiles) : « comme elle est fort grande, il lui faut toujours un empereur » (*cum maxima sit, imperatore semper eget*), « maintenant elle en a pris un chez elle ».

Mais, si l'on veut bien sans parti pris examiner à fond les événements, n'est-il pas permis de se demander avec quel dépit et quelle amertume l'empire romain dut, devant la force des choses, s'incliner, et préparer lui-même son partage ?

Les incessantes révoltes de tout un peuple contre un maître abhorré, capables d'amener de tels résultats, sont plus que de timides manifestations isolées. Qu'on les colore, pour les besoins d'une cause impossible à défendre, des noms que l'on voudra, peu importe, elles portent la marque, indiscutable, certaine, d'un esprit d'insubordination nettement affirmé, toujours dans l'attente et l'espérance de recouvrer un jour les chères libertés momentanément perdues.

L'avènement de Constance Chlore, empereur des Gaules, est un événement historique d'une importance considérable.

Outre qu'il consacra l'affranchissement de la Gaule, il eut pour conséquence immédiate celui d'assurer par la suite celui du monde.

Constance Chlore en effet inaugura un système de gouvernement nouveau, basé sur l'équité et la justice. La Gaule, puis la France, n'ont jamais admis une autre forme de gouvernement.

Libéral, il ne persécuta jamais les chrétiens ; scrupuleux des droits de chacun, il n'écrasa pas d'impôts ses sujets, et ceux-ci eurent pour lui une telle confiance, qu'il lui suffit un jour, alors que Dioclétien lui reprochait sa pauvreté, de demander à quelques riches citoyens de lui témoigner par une libéralité toute volontaire leur attachement, pour que ceux-ci s'empressassent avec allégresse de se dépouiller à son profit. En leur rendant leur or, Constance Chlore pouvait alors répondre à Dioclétien : « J'en laissais la garde aux possesseurs qui, comme vous le voyez, en étaient pour moi de fidèles dépositaires. Il vaut mieux voir l'argent de l'Etat distribué entre plusieurs, que renfermé dans un seul coffre. » (*Melius est publicas opes a privatis haberi, quam intra unum claustrum reservari*).

Aussi les auteurs chrétiens et païens durent reconnaître que Constance Chlore fut un des rares empereurs qui finit d'une mort paisible, après avoir régné avec gloire, le seul qui pût assurer à son fils Constantin sa succession.

Comprenant tout le danger que pouvait pré-

senter pour Rome une telle conception de l'administration, et l'immense réputation dont jouissait l'empereur des Gaules, Dioclétien eut bien soin de tenir attaché à sa personne et étroitement gardé son fils Constantin. Mais celui-ci, trompant la surveillance dont il était entouré, put s'enfuir un jour et rejoindre la Gaule, sa patrie d'adoption.

C'est à la suite d'une guerre heureuse contre les Pictes, au Nord de la Grande-Bretagne, que Constantin reçut de son père mourant, à York, le 25 juillet 306, l'héritage qu'il lui laissait.

Constance Chlore, en effet, l'avait désigné à ses soldats pour lui succéder. Proclamé empereur des Gaules, de Grande-Bretagne et d'Espagne, c'est avec la qualité d'auguste qu'il assista aux funérailles de son père.

Craignant à juste titre le prestige dont jouissait Constantin dû à une administration modelée, sur celle de son père, l'empereur romain, non sans hésitation, dut par la suite à son tour reconnaître à l'empereur des Gaules la dignité d'auguste.

Mais est-ce qu'un accord avec un peuple avide de domination universelle pouvait présenter quelque garantie de durée ? Menacé jusque dans ses Etats par l'empereur Maxence, Constantin partit à sa rencontre.

C'est au cours de cette guerre pour le triomphe du droit et de la liberté des peuples contre le despotisme et le règne de la force qu'eut lieu la célèbre apparition aux légions de l'empereur gau-

lois, d'une croix lumineuse portant l'inscription : « *Triomphez par ceci* ; » et c'est à la suite de cette manifestation céleste que Constantin fit précéder ses légions de la croix, signe de l'affranchissement et de l'émancipation du monde.

Maître de Rome et de tout l'empire, après la défaite de ses ennemis, Constantin reçut du Sénat le titre de « libérateur de la Ville » (*liberatori Urbis*).

Méprisant les superstitions qui se perpétuaient à Rome et les protestations des derniers païens contre sa politique basée sur les principes de l'idéal chrétien, Constantin comprit qu'à un régime nouveau il fallait une capitale nouvelle.

Abandonnant l'ancienne capitale du monde, il se transporta à Byzance et y jeta les bases de l'empire.

Rome avait vécu.

Si pour la première fois alors, après avoir assuré sa propre liberté, la Gaule, à la suite de son empereur, en marchant contre Rome, affranchissait le monde du régime monstrueux qui, depuis tant de siècles, l'accablait, et proposait aux peuples, avec la liberté reconquise, le droit de disposer d'eux-mêmes, les souffrances qu'elle a endurées au cours de son long esclavage ont développé chez elle un sentiment d'humanité et de charité tel, que jamais depuis lors les peuples persécutés n'ont jamais en vain fait appel à son concours et à sa générosité.

Toujours on la vit s'élever sans hésiter contre toute domination égoïste, et, fidèle à ses traditions et à la mission qu'elle s'est librement donnée, nous la voyons aujourd'hui encore à la tête des nations, verser sans compter son sang pour le droit et la liberté outragés.

On peut peut-être, à priori, s'étonner de voir Constantin préférer l'Orient à la Gaule, pour établir la nouvelle capitale de l'Empire.

Mais, lorsque l'on considère que la Gaule, foncièrement attachée encore à ses vieilles traditions religieuses, n'offrait pas à Constantin un milieu capable d'assurer, autant que l'Orient, déjà fortement imprégné de la foi chrétienne, le triomphe de la politique qu'il poursuivait, on comprend mieux les raisons qui l'ont conduit à Constantinople, en plein centre chrétien, loin de Rome et du foyer où s'alimentaient encore les dernières résistances du paganisme, définitivement condamné dans sa pensée, avec toute la civilisation et les idées sociales qui en découlaient.

Cependant, à l'empire d'Orient qui menaçait à son tour d'absorber la Gaule, devait s'opposer bientôt (réaction inévitable), un empire d'Occident, et c'est un peu plus tard, en Gaule, sur les bords du Rhin, dans la région de Trêves, point de départ de tant de révoltes armées contre Rome, que s'établit l'empire de Charlemagne.

Mais déjà la France s'était constituée et librement préparait ses glorieuses destinées.

Affranchie définitivement d'un joug qui l'oppressait depuis tant de siècles, elle pouvait renouer le cours de ses traditions.

Rompant définitivement non seulement avec une politique et un esprit si contraires à ses véritables sentiments mais aussi avec un art qui ne fut jamais l'expression de son idéal, elle se retrempa et se retrouva dans celui des peuples du Nord, et, si l'art gallo-romain fut uniquement l'art d'une aristocratie, fort réduite d'ailleurs, son esprit n'ayant jamais pénétré les masses profondes de la nation, cet art disparut avec cette aristocratie.

Nous trouvons là, en effet, la plus éclatante affirmation de l'esprit national de nos pères et de la France. L'art, dégagé de toute contrainte, reflète toujours exactement dans ces manifestations l'idéal des peuples et leur caractère.

Durant l'occupation, le peuple subit l'art des vainqueurs, mais il ne s'y rallia jamais. Il resta toujours en dehors du mouvement factice et superficiel créé par les classes privilégiées.

S'il s'était sérieusement associé par son esprit à l'art gallo-romain, notre art serait devenu et resté latin.

Or, toutes nos écoles régionales, si originales, si spontanées, si variées, de l'époque romane, puis l'éblouissement artistique gothique des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles et même de la première Renaissance protestent tellement (bien qu'on l'ait pourtant

quelquefois prétendu) contre une telle origine, que nous pouvons aujourd'hui, mieux informés, affirmer hautement et fièrement notre filiale reconnaissance à nos aïeux pour avoir pu, en dépit des souffrances dont ils furent accablés et de leur long martyre de quatre siècles, nous transmettre leur idéal dans toute sa pureté ; car cet idéal dont nous nous enorgueillons est celui de la France, de la France protectrice des opprimés, de la France éternelle et libre, toujours maîtresse de ses destinées.

NÉNETTES ET RINTINTINS

Par M. Ed. DELABARRE

Les plus graves événements n'ont jamais étouffé la gaieté française.

Sont-ce le mépris du danger qu'affectaient nos pères, ou simplement notre esprit frondeur qui, au cours de cette guerre, durant les lâches bombardements des villes ouvertes, ont suspendu au corsage des midinettes ou au cou des enfants des Nénettes et Rintintins de laine pour les protéger contre le formidable éclatement des torpilles ?

Plus convaincu, comme d'ailleurs la généralité de ceux qui s'en paraient, de l'efficacité de la protection de nos armées et de notre outillage de guerre moderne que de l'idée superstitieuse que l'on attache aux amulettes, je m'en voudrais, après avoir admiré l'attitude crâne et tranquille de nos populations de l'arrière, de ne pas admettre que ces gris-gris de laine ne sont en somme qu'une fantaisie aimable, pure expression bien française du dédain que les éléments les plus fragiles et les plus gracieux de nos cités menacées ont opposé à la brutalité inutile et imbécile des sauvages d'Outre-Rhin.

On a discuté sur leur origine. Pour les uns, Nénette et Rintintin seraient deux enfants réfugiés, véritables mascottes contre l'esprit du mal, offertes par le ciel en récompense d'une hospitalité généreusement donnée ; pour d'autres, ces figurines ne sont que l'image des couples unis par un lien aussi fragile qu'un cordonnet de laine, flirts interalliés dont la joie de la paix victorieuse aura vite dissipé l'amertume des oublis. Certains ont trouvé leur origine dans le « *my pet* » (mon favori), petites poupées que les couturiers anglais remettaient à leur ami avant leur départ pour la guerre. L'imagination française les cueillit, dans le petit monde créé par le peintre observateur des enfants des faubourgs, Poulbot.

Peut-être ne convient-il pas de rechercher plus loin la lignée de ces petits personnages éphémères, appelés à disparaître avec le danger qu'ils auront soi-disant écarté. Peut-être est-il bien risqué même d'associer Nénette et Rintintin à une étude scientifique sévère et d'examiner d'un peu près si l'atavisme, cette fleur en sommeil, toujours prête à s'éveiller à l'heure où nous l'attendons le moins, ne serait pas à notre insu intervenu dans l'idée qui a présidé à leur conception !

Mais les rapprochements ne sont pas défendus, et s'il est permis à leur auteur de les faire, il trouvera, il l'espère, dans le côté plus sérieux de son étude, l'excuse de l'avoir entreprise et de n'avoir pas craint de vous la présenter.

Nénette et Rintintin sont de laine. Ils sont homme et femme, « *viriles et muliebres* », comme dirait le grammairien Festus. Ils sont reliés par un cordonnnet de laine, et doivent nous défendre contre l'ennemi du dehors, soit qu'ils écartent de nous la mort, soit qu'ils protègent même les murailles de nos logis contre l'écroulement dont ils sont menacés. Certaines mamans, paraît-il, les suspendaient aux rideaux des berceaux de leurs enfants, ainsi qu'en témoigne, tout au moins, une gracieuse image de couverture du *Journal des Annales* (1), convaincues sans doute que Nénette et Rintintin, protégeant le sommeil de l'innocence, leur rendraient chaque matin souriant et reposé leur délicieux bébé.

Si l'horrible guerre et les misérables qui l'ont déchaînée font inévitablement songer aux esprits infernaux de l'antiquité; les tourments et les maux dont nous sommes menacés à tout instant, aux larves errantes, en quête de misères nouvelles dont elles ne cessaient d'affliger les vivants et par suite, dans un sens plus général, aux mânes dont la pensée obsédait les Romains, n'est-on pas conduit alors, dans une certaine mesure, à se demander si, parmi les moyens alors employés, pour les préserver contre les perpétuelles calamités qui les hantaient, l'imagination superstitieuse des Latins n'a pas trouvé un fétiche offrant quelque analogie avec nos poupées de laine modernes.

(1) Juillet 1918.

Eh bien, contre les misères et les dangers dont les génies malfaisants, voltigeant dans l'espace, menaçaient les Romains, ceux-ci ont eu aussi leurs Nénettes et Rintintins, de laine comme les nôtres, offerts en holocauste à l'avidité haineuse des larves, pour détourner d'eux-mêmes et de leurs maisons le péril et le danger.

*
* *

« A une époque de guerres longues et sanglantes, il arriva que les jours consacrés aux mânes des ancêtres ne furent points célébrés. La vengeance fut prompte, et, après cet oubli sacrilège, tant de bûchers s'allumèrent dans les faubourgs que la ville même en sentait les ardeurs. On dit, prodige incroyable, que les mânes des ancêtres sortirent de leurs tombeaux et firent entendre de lamentables plaintes dans le silence de la nuit. On dit que la troupe lugubre de ces insaisissables fantômes effraya de ses hurlements les rues de Rome et les campagnes du Latium.

« On rendit aux ombres et aux sépultures les honneurs qu'elles réclamaient, les prodiges disparurent et la mort cessa de sévir » (1).

Si au temps où Ovide écrivait ces lignes, les mânes peu exigeants se contentaient de peu et préféraient la piété aux plus riches présents, si le culte des morts pouvait se ramener à ces quelques

(1) Ovide, *Fastes*, II.

préceptes simples : « C'est assez que la tuile sépulchrale soit cachée sous les couronnes et que l'on ajoute un peu de blé, quelques grains de sel, un pain amolli dans du vin pur, quelques brins de violettes épars » (1), car, « il n'y a pas d'avidité cupide chez les divinités du Styx » (2) ; — il fut pourtant un temps où le culte des morts, plus terrible, prescrivait à Rome des sacrifices humains.

« La crainte des mauvais esprits, âmes en peine ou bourreaux des dieux, tourmentant et punissant les hommes injustes et méchants (3) » a toujours hanté les simples ; et, si d'aucuns, même en nos temps modernes, ne craignent pas de répandre le sang pour calmer leur peur ou satisfaire leurs passions et leurs ambitions, nous ne pouvons nous montrer surpris que la crainte de l'au-delà ait parfois entraîné des peuples, et le peuple romain lui-même, à un certain tournant de son histoire, à sacrifier d'innocentes victimes à l'ineptie des chimères qui les hantaient. Aussi chez un peuple superstitieux, comme le fut le peuple romain, le culte des lares, passant même avant

(1) Ovide, *Fastes*, II.

(2) *Id.* Cf. Horace. *Odes*, liv. III. « Tu n'as pas besoin d'égorger tant de brebis pour fléchir les humbles dieux que tu couronnes de romarin et de myrte. Si une main pure a touché l'autel, l'orge sacré et le sel pétillant apaiseront les lares irrités, mieux que la plus riche offrande. »

(3) Plutarque, *Quest. hist.*, 4.

celui des dieux, fut-il celui auquel la faveur populaire resta le plus fidèlement attachée.

S'abriter sous la protection des lares, âmes des trépassés, dont la vie ne s'était inspirée que du bien, c'était dans une certaine mesure se garder contre les maléfices des larves, âmes des méchants toujours en quête de misères à l'adresse des vivants.

Aussi n'est-ce pas seulement dans chaque foyer, mais dans les campagnes et dans les villes, et dans chaque ville à tous les carrefours, que les Latins érigeaient des petites statues aux lares bienfaisants, pour les secourir en temps opportun.

Dans les maisons, un esclave était spécialement chargé de ce culte (1), mais à Rome et dans tout l'empire, le culte des lares était érigé en culte public et comptait des lares urbains (2), des lares des champs et des vergers (3), des lares marins (4), des lares de carrefours (5), des lares viales ou des chemins (6).

(1) Suét., *Domilien*, 17. — « Un petit esclave qui chargé du culte des lares se trouva là au moment du meurtre ». — Les lares privés portaient quelquefois le nom de dieux patellaires (Plaut., *Cistell.*, II) tenant leur nom du plat (patella) sur lequel on leur présentait les offrandes. Cf. *patène*.

(2) Ovide, *Fast.*, V.

(3) Horace, III, od. 23.

(4) Tite-Live, XL, 52.

(5) Suét., *Aug.*, 31.

(6) Plaut., *Mercat.*, V, 2.

Si les lares avaient leurs temples (1), la croyance populaire érigeait sur les chemins et principalement dans les carrefours, des colonnes de pierre ou de bois, surmontées d'images auxquelles Auguste, avide de substituer son culte à celui des dieux mêmes, ne dédaigna pas de joindre la sienne, afin de rappeler ainsi à tout moment qu'il convenait de le considérer comme le dieu tutélaire de tous et de chacun (2).

Sur les origines du culte des lares à Rome, on rapporte que Servius Tullius, fils de la captive Ocrisie, servante de la reine Tanaquil, sous le règne de Tarquin l'Ancien, passait pour le fils d'un lare domestique, sa mère l'ayant conçu d'une apparition issue de la flamme du foyer; et la tradition affirmait, à l'appui de cette filiation, qu'étant au berceau, dans le palais, la tête du jeune Tullius s'entourait un jour de flammes (3). Aussi institua-t-il les *fêtes compitales* (fêtes des carrefours, *compitalia*) qui sont jeux en l'honneur des dieux lares (4).

(1) « *Ædes Larium in summa sacra via feci* » (Lapis ancyr., col. 4 et 6). — « *Inde certis spatiis interjecti lapides, per ima montis Palatini ad aram Consi, mox ad curias veteres, tum ad sacellum Larium, Forumque Romanum* » (Tacit., Ann., XII, 24). « *Idem (M. Æmilius) dedicavit aedem larium permarihorum in campo; voverat eam annis undecim ante L. Æmilius Regillus, navali praelio adversus praefectos regis Antiochi* » (Tit-Liv., XL, 52).

(2) Ovide, *Fast.*, V.

(3) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 27.

(4) Pline, *ibid.*

Selon Denis d'Halicarnasse (1), il ordonna que dans tous les carrefours on bâtirait des chapelles aux dieux lares (il ne s'agissait vraisemblablement là que de simples niches analogues à celles que nous voyons encore sur quelques-unes de nos vieilles maisons abritant une statue de saint); que chaque voisinage fournirait l'argent nécessaire pour en faire les frais; que tous les ans on leur offrirait des sacrifices, et que chaque maison y porterait des gâteaux comme offrande. Il voulut aussi que ce fussent des esclaves et non des personnes libres qui aidassent aux prêtres à offrir les sacrifices, pour le voisinage, dans chaque carrefour, parce que le ministère des esclaves « est plus agréable à ces dieux » (2).

Les Romains célébraient ces fêtes avec beaucoup de solennité et de magnificence, quelques jours après les Saturnales; ils les appelaient « *compitalia* ».

Il faut croire qu'après Servius Tullius, le culte des lares fut vite oublié, car nous apprenons par Ovide (3) et par Macrobe (4) que Tarquin le Superbe se préoccupa de les rétablir.

(1) D. d'Halicarn., IV.

(2) Au temps d'Auguste les maîtres de quartiers, véritables agents de police, étaient considérés comme les Flamines des dieux lares. [Egger, *Examen critiq. des hist. anc. de la vie et du règne d'Auguste* (appendice, II, parag. 2)].

(3) *Fast.*, II.

(4) Macrobe, *Saturn.*, II, 7.

Consultant à cet effet l'oracle d'Apollon, celui-ci prescrivit « d'intercéder pour les têtes avec des têtes » (1). Pour interpréter cet oracle, obscur comme l'étaient tous les oracles, Tarquin le Superbe se rappela alors une légende, qui fixe d'ailleurs, d'après Macrobe, l'origine des Saturnales.

« Les Pélasges, chassés de leurs foyers, errèrent en diverses contrées et se réunirent presque tous à Dodone, où, incertains du lieu où ils devaient se fixer, ils reçurent du dieu cette réponse : « Allez chercher la terre des Siciliens consacrée à Saturne et à Kotyla des aborigènes où flotte une île, et quand vous en aurez pris possession, offrez la dîme à Phébus, offrez des fêtes à Adès et à son père des hommes ». Après avoir obéi, « on rapporte qu'ils crurent longtemps honorer Dis (Pluton) en lui offrant des têtes d'hommes, et Saturne en lui offrant des victimes humaines (2) ».

« Aussi durant un certain temps, la coutume admit-elle l'immolation d'enfants pour le salut des familles à Mania et aux dieux lares (3) ».

Mais aussitôt la chute de Tarquin, le consul Junius Brutus ordonna qu'on célébrât les capitales d'une manière plus humaine. « Il prescrivit qu'au lieu de commettre le crime d'un sacrilège par immolation, on offrit des têtes d'ail et de pa-

(1) *Saturn.*, II, 7.

(2) *Saturn.*, II, 7.

(3) Macrobe, *Saturn.*, II, 7.

vot pour satisfaire l'oracle d'Apollon sur le mot *tête* » (1).

En interprétant de cette manière, qui peut paraître étrange, l'oracle divin, Brutus ne faisait que suivre une tradition créée par Hercule lui-même, tradition dont Tarquin le Superbe, moins barbare, aurait pu tout aussi bien s'inspirer.

En effet, Macrobe (2) nous apprend « qu'Hercule passant par l'Italie en ramenant le troupeau de Géryon, persuada aux descendants des Pélasges de changer leurs sacrifices funestes en d'autres plus propices, en offrant à Pluton, non des têtes d'hommes, mais des petits *simulacres* de têtes humaines, et en honorant les autels de Saturne, non par des sacrifices humains, mais en y allumant des flambeaux, attendu que le mot $\phi\acute{o}\tau\alpha$ de l'oracle, signifie non seulement homme, mais aussi flambeau ». De là vient, dit Macrobe, la coutume de s'envoyer pendant les Saturnales des flambeaux de cire.

Si Hercule ne fut pas l'inventeur des simulacres, puisque les Egyptiens avaient inauguré cette habitude avant lui, en plaçant dans leurs tombes des statues de leurs morts pour doubler leurs momies et assurer leur survie dans le cas où celles-ci seraient détruites, il faut croire que la foi dans les sigillaires était grande dans l'anti-

(1) Macrobe, *Saturn.*, II, 7.

(2) *Ibid.*

quité, car on vit une autre fois Hercule jeter dans le Tibre du Pont Sublicius existant déjà (d'après Epidacus) à cette époque, un nombre de simulacres d'hommes égal au nombre de ses compagnons qu'il avait perdus durant son voyage, afin que ces figures portées dans la mer par le cours propice des eaux, fussent rendues par elles à la terre paternelle des défunts à la place de leurs corps (1).

Quoi qu'il en soit, trouvant ces sacrifices plus faciles à exécuter que ceux qu'avait imposés Tarquin, le commerce des figurines d'argile à l'usage des sacrifices expiatoires à Saturne, pour soi et les siens, se développa depuis lors à Rome, comme il s'était développé jadis à Tanagra, et dans un autre ordre d'idées, la pratique des sigillaires prit une telle extension, que depuis lors, à Rome, et même à travers tout notre moyen âge, les esprits naïfs ont gardé l'intime conviction que leur haine et leur vengeance portée sur les images, produisaient les mêmes effets sur ceux dont elles étaient l'expression.

(1) Plutarque (*Quest. hist.*, XXXII), relate dans le même ordre d'idées, une autre intervention d'Hercule : « Pourquoi est-ce qu'au mois de mai ils jettent du Pont de bois en la rivière, des *images* d'hommes qu'ils appellent Argeos ? Est-ce pour rappeler que les barbares qui habitaient anciennement en ce pays faisaient mourir les Grecs qu'ils pouvaient prendre ? Mais Hercule qui fut par eux grandement estimé à cause de sa vertu leur fit perdre cette cruelle façon de tuer les étrangers et leur enseigna cette coutume de contrefaire leurs anciennes superstitions en leur faisant jeter des simulacres.

Cependant, plus tard, les fêtes des carrefours en l'honneur des lares ayant amené des abus, et dégénéré parfois en révoltes, le Sénat les supprima (1).

Mais la turbulence de la plèbe n'ayant plus sous l'empire les mêmes prétextes de se manifester, Auguste rétablit les fêtes de quartiers après une interruption d'une cinquantaine d'années (2).

Ce jour-là, il y avait grande affluence à Rome. Les rues retentissaient de cris de joie ; un vent de liberté passait sur la ville. Les esclaves eux-mêmes, émancipés pour un jour (car la fête des Compitales était la fête de tous, les dieux lares protégeant les grands comme les petits) ne manquaient pas de mettre à profit une coutume qui les exemptait une fois par an de tout travail et de toute obligation servile (3).

Personne ne se serait permis de ne pas observer d'une manière rigoureuse cette fête populaire. Aussi voyons-nous Cicéron lui-même, dans l'une de ses lettres à Atticus (4) écrire : « Je n'arriverai point à la maison d'Allie le quatre des nones de janvier, parce que c'est le jour des Compitales, et que je ne veux pas déranger les gens de Pompeï ».

(1) Cicéron, *in Piso.*, 4.

(2) Suétone, *Aug.*, 1.

(3) D. d'Halicarnasse, IV. « Ce jour-là on les exempte de toutes fonctions serviles, afin que par cette douceur qui a quelque chose de vénérable et de grand, devenus plus traitables et plus attachés à leurs maîtres, ils portent patiemment le joug de la servitude. »

(4) VII, 7.

Cependant, si le culte des lares des carrefours leur consacrait solennellement un jour par an à une date mobile que fixait d'avance le préteur urbain (1), les Romains, au cours de l'année, ne manquaient pas d'occasions de leur affirmer leur vénération.

Souvent des âmes ferventes paraient leurs images de guirlandes et de couronnes tressées (2).

La femme, mariée par coemption dans le mariage des plébéiens, n'étant pas admise au culte des pénates de son mari, n'avait droit qu'à celui des lares publics, protecteurs des esclaves ; aussi, le jour de ses noces, le cortège s'arrêtait-il devant un laraire de carrefour, où se détachait un instant la jeune mariée, et celle-ci en lui offrant un as (3) se mettait sous la protection du dieu.

Une lampe constamment allumée et entretenue par le quartier, brûlait devant chaque laraire, comme au moyen âge devant les images des saints décorant les vieux logis, et ces lampes, tout en consacrant le culte attaché à ces sortes de divinités, contribuaient à éclairer le carrefour et à assurer la nuit la sécurité des passants, que les lares avaient pour mission de protéger également contre les voleurs.

(1) Varro, VI. « Ce jour est désigné de nouveau tous les ans ». Cf. Cicéron, Aulu-Gelle, Ausone, Macrobe.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXI, 8. « Dès lors les couronnes étaient employées à honorer les dieux, les lares publics et particuliers ; les plus estimées étaient les tressées ».

(3) Six centimes de notre monnaie.

Cependant, si les Romains pour apaiser les lares et se les rendre favorables leur faisaient des libations et leur apportaient des fleurs, la vieille tradition des sacrifices expiatoires encore en faveur au cours de l'histoire impériale ne trouvait pas seulement l'occasion de s'affirmer durant les Saturnales comme nous l'avons précédemment montré par l'oblation à Saturne de petites figures de terre, mais encore durant les Compitales et d'une autre manière qui rappelle d'assez près les Nénettes et Rintintins sur lesquels la naïveté populaire a appuyé sa confiance au cours des derniers bombardements.

Etendant une coutume que Macrobe (1) nous révèle, tendant, lorsqu'une famille se sentait menacée de quelque danger, à suspendre pour le conjurer l'effigie de Mania (la mère des mânes) devant la porte de la maison, pénétrés en outre de cette idée que les lares non seulement protégeaient les personnes, mais encore les maisons et les murailles (2), les Romains, le jour des Compitales, avaient l'habitude de suspendre à la porte de leur logis des pelotes et des effigies de laine, hommes et femmes, convaincus que, ce jour de fête étant celui des dieux des enfers connus sous le nom de lares, autant d'esclaves que de pelotes, autant de personnes de condition libre que d'effi-

(1) *Saturn.*, II, 7.

(2) Ovide, *Fastes*, V. « Ils veillent aussi pour nous, présidant à la sécurité des murs. »

gies de laine, seraient par ces simulacres protégés contre les mânes, et que ceux-ci s'en contentaient.

PILÆ : « *Effigies viriles et muliebres ex lana Compitalibus in compitis suspenduntur, quod hunc diem festum esse deorum inferorum putant, eorum vocant Lares, quibus tot pilæ suspenduntur, quot capita sunt servorum, tot effigies quot sunt liberi homines in familia, collocantur, ut vivis parcant pilis et simulacris contenti.* » (1).

Et cette superstition tenait une telle place dans les Compitales, que le terme de *Pilæ* a dû servir quelquefois à les désigner, si nous en croyons Festus, déclarant toutefois que cette expression n'est qu'exceptionnelle « *Illa verba (hunc diem festum) in plerisque libris non sunt* ».

Elargissant le sens du mot *Pilæ*, le célèbre grammairien Festus le présente encore, d'après Martial, non pas seulement comme un simulacre destiné à détourner les misères dont étaient capables les mânes et Mania leur sombre mère, mais encore comme un épouvantail qu'il compare à ces effigies de paille que l'on présentait aux taureaux pour les irriter, pelotes que ceux-ci jetaient en l'air dans leur colère ; et c'est le même sens ajoute-t-il, que Cicéron, dans l'un de ses discours, donne aux hommes de paille, que Cominus, prévoyant le péril dont il était menacé, interposait devant lui pour circonvenir le danger.

(1) Festus.

En résumé donc, d'après Festus, les pelotes ou les petites poupées de laine, hommes et femmes, accrochées aux portes des maisons durant les fêtes compitales, devaient détourner sur elles et sur elles seules le malheur.

Innocentes victimes propitiatoires (1) offertes à la colère ou à la vengeance des mânes, en tant que simulacres, elles étaient la sauvegarde des habitants du logis, exactement comme les Nénettes et Rintintins de laine, que la dernière guerre, par atavisme ou non, a ressuscités contre la haine farouche de monstres infâmes échappés de l'enfer et volant dans l'espace pour accabler l'humanité.

Cependant la comparaison ne serait pas complète si, de cette charmante illustration des annales que nous rappelions au début de cette étude, nous ne retrouvions pas encore à Rome même, un curieux rapprochement, rapprochement plus subtil cependant.

« Nénette et Rintintin », suspendus aux blancs rideaux du berceau, « protègent le sommeil de l'innocence », disait la légende.

A Rome, ils s'appelaient alors Cunina et Rumina.

Et voici comment.

Les dames romaines, comme quelques-unes de nos mamans modernes, n'acceptaient pas tou-

(1) D. d'Halicarnasse, IV. « L'ancienne coutume d'offrir à ces génies des sacrifices propitiatoires... »

jours toutes les obligations qu'impose la maternité, et, peu soucieuses d'allaiter leurs enfants, elles ne dédaignaient pas de les confier à des remplaçantes, nourrices esclaves (1) recrutées dans un marché spécial, au pied d'une colonne appelée pour cette raison colonne lactaire.

Comme nos nourrices modernes, la pauvreté de leur éducation les rendait peu patientes, et, pour calmer les colères de leurs nourrissons, elles les menaçaient des *mânes*, comme de véritables loups-garrous, toujours prêts à les enlever; ce qui permit à Festus de déclarer (et la nuance est intéressante à retenir) que données comme épouvantail aux enfants, les mânes en étaient peu à peu arrivées à être les premières divinités proposées à la foi des enfants.

Aussi Varron, pour cette raison, pensait-il devoir compter parmi les mânes, Cunina, déesse des enfants au berceau, et Rumina, déesse des enfants à l'allaitement, sous la protection desquelles la croyance populaire les plaçait.

C'est elles qu'invoquaient, dans l'inquiétude de leur cœur, contre la maladie et la mort, les mères, lorsque, penchées sur le berceau de l'enfant, leur lente chanson berçait le sommeil qui les emportait; c'est vers elles encore que montait leur pensée émue et ravie, lorsqu'à leur mamelle, l'enfant suspendu, à longs traits puisait la vie.

(1) Tacite, *de Oral.*; Juven., S. 6; Quintilien, *Declam.*, XVIII.

C'est pourquoi Caton, dans son livre sur l'éducation des enfants, déclare Varron (1), recommande, précaution touchante et pleine de poésie, de sacrifier à Cunina et à Rumina, non avec du vin, mais toujours avec du lait, aliment pur dont elles sont par le berceau et le sein des mères, l'une et l'autre, l'expression.

*
* *

Cependant, si par une simple coïncidence nos Nénettes et Rintintins doivent comme les *Maniolæ* antiques être de laine pour remplir efficacement leur rôle de fétiches et de gris-gris, l'emploi nécessaire de cette matière ne fut pas jadis simplement dicté comme aujourd'hui par la fantaisie.

L'antiquité eut toujours par tradition une considération spéciale pour la laine. Source de richesse chez les peuples pasteurs, elle a toujours été réservée pour les usages les plus élevés, au point que son rôle prit, dans de nombreuses circonstances, un véritable caractère sacré.

C'est ainsi que chaque année, dans l'accomplissement des mystères de Cybèle, la mère des Dieux, le pin, symbole d'Atys mort, était porté solennellement, entouré de bandelettes de laine, jusqu'au temple de Cybèle, le 22 mars, dans la solennité de « l'arbor intrat ».

(1) Festus, *Maniæ*.

C'est de bandelettes de laine, les infules, que les prêtres s'entouraient la tête dans les cérémonies religieuses ; on ornait encore d'infules les animaux destinés aux sacrifices.

Les suppliants, qui avaient un caractère sacré, portaient également des bandes de laine. Tite-Live rapporte qu'un vaisseau carthaginois, venant demander la paix, s'avancait orné de bandelettes et de branches d'olivier.

A toutes les époques, chez tous les peuples, nous voyons la laine associée aux manifestations nobles et pieuses, et même, dans un autre ordre d'idées, dans les pratiques superstitieuses, la crédulité populaire a toujours attaché à la laine, véritable panacée, une vertu particulière, capable d'assurer le succès des entreprises ou des espérances.

Aussi dans sa VIII^e satire, Horace pouvait écrire :

« J'ai vu de mes yeux Canidie relevant sa robe noire, nu-pieds, les cheveux épars, hurlant avec Sagana l'ainée. Leurs faces blêmes faisaient peur à voir. Elles se mirent à fouiller la terre avec leurs griffes et déchirer à belles dents une brebis noire. Le sang coulait dans la fosse pour faire monter les ombres des morts qui devaient répondre.

« Il y avait aussi une poupée de laine et une de cire. Celle de laine était plus grande et avait la mine de châtier l'autre, laquelle se tenait en pos-

ture de suppliante, servile et semblant attendre la mort. »

Incontestablement ces deux poupées de laine et de cire remplissaient là le rôle des vivants sur lesquels les sorcières accomplissaient leurs rites infernaux, la poupée de laine étant naturellement la représentation de la personne qui devait triompher de la poupée de cire.

Les sorcières ont, en effet, eu une propension particulière pour représenter les victimes en cire, matière peu résistante et malléable, et Ovide, dans ses *Héroïdes* (1) dissipe à ce sujet toute incertitude : « L'infernal pouvoir de l'enchanteresse s'étend aux absents, elle pique des images de cire et enfonce d'imperceptibles traits dans le foie qu'elle tourmente ».

Il ne fait donc aucun doute que, si les Romains offraient aux mânes comme victimes propitiatoires, le jour des Compitales, des poupées de laine, c'est qu'ils attribuaient à cette matière une vertu particulière qui devait détourner d'eux leur fureur irritée.

En poursuivant cette étude, simple fantaisie née des circonstances, il n'est certes pas un instant entré dans notre pensée d'établir un lien étroit entre nos Nénettes et Rintintins modernes et les *Maniæ* ou *Manilæ* romaines, ni de donner

(1) Epître VI.

aux premiers une origine essentiellement latine.

Il convient donc de ne lui attribuer que le caractère qu'elle comporte, celui d'une simple incursion dans le vaste champ des vieilles coutumes romaines, dont beaucoup, généralement peu connues, présentent pourtant quelquefois un certain intérêt.

Les mythes et les usages anciens sont d'ailleurs si complexes et si nombreux qu'on y peut toujours trouver un aliment à sa curiosité et à des comparaisons parfois curieuses. Aussi, la seule conclusion que nous puissions tirer de ce qui précède, c'est qu'en somme, rien n'est nouveau sous le soleil, et que la vie, comme les coutumes, ne sont faites que d'éternels recommencements.

TROIS ANS DE CAPTIVITÉ EN ALLEMAGNE

(AOUT 1914-AOUT 1917)

Par M. CHARLES DELEAU.

Un sergent de territoriale, rentré en France après trois ans de captivité en Allemagne, a bien voulu me communiquer ses souvenirs, que je me borne à mettre en ordre, et je lui laisse la parole :

Blessé et fait prisonnier à Orchies (Nord), je fus enfermé, avec une centaine d'autres, dans l'église de ce village, le soir du 24 août.

A cette date et à cette heure, depuis mon enfance, j'avais l'habitude d'aller embrasser ma mère, et je m'en voyais séparé pour longtemps ! Je pensais à mes quatre enfants que je ne reverrais peut-être pas !

Les Allemands m'avaient tout d'abord fouillé pour avoir l'argent de la compagnie, dont je devais être porteur, mais je l'avais mis en bonne place ; mais ma montre, ils s'en étaient emparés. Toutefois, sur ma réclamation faite au colonel, elle me fut restituée. On me garda rancune de ces déceptions.

Nous partîmes à pied, pendant la nuit, et marchâmes plusieurs jours et plusieurs nuits, n'ayant à manger que les betteraves que nous arrachions en passant dans la plaine et dont nous sucions la pulpe.

Dans un village, le curé et sa servante, deux vieillards, nous apportèrent de l'eau ; — les Allemands les souffletèrent.

Au bout de cinq jours nous arrivons à Cambrai, où nous restons quatre jours, entassés d'une façon infecte ; et, comme mes hommes faisaient du bruit, on me mit, à deux reprises, le revolver sur la poitrine.

Enfin nous sommes embarqués pour l'Allemagne. En gare de Cologne, je demande à une infirmière un peu d'eau, car j'avais une fièvre violente. Elle me regarda en riant et tourna les talons. Le 6 septembre, nous arrivons enfin à S..., en Westphalie. Nous nous trouvons dans une prairie entourée de fils de fer, sans tentes ni baraquements. Cependant le vent et la pluie ne cessent pas, et nous restons ainsi pendant un mois, creusant le sol avec nos mains pour nous faire un abri souterrain. Dans l'intervalle, les Allemands avaient dressé un poteau, avec cette inscription : « Paris est pris, Paris est en flammes. »

Vers le 15 septembre, ma blessure s'agrandit et l'on m'envoie à l'hôpital de Paderborn. Mais ce refuge était encombré, et je dus retourner au camp, où je ne fus soigné, par un médecin allemand, qu'au mois d'octobre.

Je fus pris alors d'une crise du foie telle que j'ai cru succomber. Mon ordonnance, ne pouvant me soulager, pleurait à côté de moi. Enfin on nous donna des tentes que le vent bousculait; et vers cette époque m'arriva la première lettre de ma famille!

Le 15 décembre seulement nous eûmes des baraquements. La vie devenait un peu supportable pour moi, car je recevais également des colis. Pour ceux qui étaient réduits à la nourriture allemande, elle ne le fut jamais. Pendant mes trois années de captivité, je ne vis pas un morceau de viande. Les décès se multipliaient. L'accès du camp était permis au public, et le dimanche, les femmes et les enfants venaient y satisfaire leur curiosité. On apportait des jumelles pour ne perdre aucun des détails, même les plus secrets!

Quelle moralité!

Au milieu des baraquements s'élevait une chapelle en planches où un prêtre catholique venait célébrer la messe et prêchait en français pour outrager la France.

Les fêtes de Noël et le premier jour de l'an raniment nos douleurs en rappelant à notre pensée les joies du foyer absent. Je m'occupe de mes hommes et je reçois ma correspondance assez régulièrement. Tous les matins partait du camp une corvée de cent cinquante hommes qui allaient soigner les chevaux blessés ou malades revenus du front.

Or il y avait un de ces animaux auquel aucun des nôtres ne voulait toucher, tant il était dangereux. Pour nous montrer que nos craintes n'étaient pas fondées, un feldwebel s'en approcha et reçut une ruade qui le renversa.

On le porta à l'hôpital où il mourut.

Le lendemain, les hommes de corvée ayant taillé dans une boîte de conserves, une croix de fer, l'attachèrent avec une ficelle au cou du cheval, qu'ils lâchèrent après avoir glissé des boulettes de plomb dans ses oreilles. L'animal rendu fou, arriva jusqu'au quartier des officiers où il fut abattu.

Un cheval décoré pour avoir tué un soldat allemand !

Ce fut un beau tumulte et nous en pâtimes quelque temps. Mais nous avions bien ri tout de même.

Au mois de juin 1915, premières représailles pour les sous-officiers, mais comme je commandais une compagnie, on me laissa au camp. Plusieurs Rouennais sont envoyés alors dans d'immenses exploitations agricoles appartenant à des seigneurs et administrées par des régisseurs. Ils y trouvèrent des Polonaises que l'un de ceux-ci brutalisait. Nos Normands manifestèrent leur indignation : les mauvais traitements cessèrent. Ce régisseur vint le soir au cantonnement, quand nos compatriotes y furent de retour, et leur offrit les plus jeunes de ces femmes moyennant un profit

pour lui de deux marks par tête. Mes hommes partagèrent leur maigre repas avec ces malheureuses et les reconduisirent immédiatement. Plus tard, à leur rentrée définitive au camp, ils reçurent la visite des parentes ou amies plus âgées, qui les remercièrent et leur apprirent que parmi ces jeunes filles plusieurs étaient enceintes des œuvres de ce maître infâme.

Entre temps, nous avons eu dans ma baraque quelques épidémies, notamment de cérébro-spinale et de typhus.

Un jour, un soi-disant médecin eut l'idée de passer en revue tous les hommes et de les examiner. Dans les baraques où l'on trouvait plus de dix pour cent de prisonniers infectés de vermine, chaque homme fut soumis au traitement barbare de l'épilage. La mienne fut exempte heureusement. Les sévices dont nous étions victimes étaient d'ailleurs assez variés. Pour la moindre insubordination c'était la pelote, c'était des coups de pied. (La pelote consistait à porter un sac de sable sur le dos et à marcher ainsi ou courir au pas gymnastique suivant les ordres, pendant une heure sans repos).

J'ai vu faire monter un prisonnier, au milieu de l'été et en plein midi, pieds nus, sur un toit asphalté, avec défense de bouger. En comparaison avec des camps voisins, notre régime était doux. Je m'en rendis compte plus tard. Cependant il y avait aussi : 1° la cellule, petit local en

planches de trois mètres de long sur un mètre cinquante de largeur où l'homme était enfermé pendant cinq jours et cinq nuits, sans autre nourriture qu'une cruche d'eau. Il restait debout toute la journée, et la nuit s'étendait comme il pouvait entre les cloisons. Un judas était ménagé dans les planches pour la surveillance de la sentinelle. Deux fois par jour, la porte s'ouvrait. A un coup de sifflet, l'homme devait satisfaire la nature. Un second coup de sifflet assez rapproché du premier le contraignait à réintégrer le local (qu'il eût ou non réussi); — 2° le poteau où l'homme restait attaché quelquefois pendant plusieurs heures, en plein air, quelle que fût la température.

Au mois de mars 1916 notre camp est dissous et on nous verse au camp 2, voisin du nôtre, mais plus dur.

Je fus pris d'une nouvelle crise du foie, et le médecin allemand, au mois de juillet, m'envoya à Constance, avec proposition pour la Suisse.

Mais je ne fus pas accepté!

Les brutalités qui avaient cessé pendant notre voyage à la frontière recommencèrent à notre retour en Allemagne. J'étais dirigé sur un nouveau camp, à signaler pour son air salubre, sa propreté et les égards du colonel pour les Français. J'y trouvai plusieurs Rouennais; mais au mois d'octobre, ce camp est également dissous. On le réservait pour des Polonais que l'on essayait d'enrégimenter, sans succès d'ailleurs.

Nous partons donc pour Wittemberg. Nous arrivons un soir, au milieu de l'obscurité la plus complète. On aperçoit des planches noires, et surtout le cimetière qui touche aux cuisines. On choisit une baraque où l'on nous pousse et où nous attendons le lendemain. Dans quelle galère sommes-nous tombés ! Un vrai camp de représailles. Le lendemain, on nous répartit enfin dans des compagnies. Chaque baraque contient deux cents hommes qui couchent par groupes de huit ensemble. Paillasses immondes, couvertures infectes et pleines de vermine. Pas de lumière et pendant l'hiver on y reste ainsi de quatre heures du soir à huit heures du matin. Au mois de décembre, la température s'abaisse jusqu'à vingt-sept degrés au-dessous de zéro ; et nous n'avons pas de feu : nous prenons de la neige pour nous laver. Pour pouvoir dormir quelques heures dans ce taudis on doit se rapprocher les uns des autres. Or, les Allemands ayant évacué une prison des environs de Lille, nous amenèrent les individus qui purgeaient leur peine, et les mélangèrent avec nous dans une promiscuité absolue.

De désespoir, je demandai à travailler en forêt. Au mois de janvier 1916 c'était épouvantable. De sept heures du matin à six heures du soir il nous fallait abattre des arbres au milieu de la neige. On mangeait à midi un peu de soupe, c'était tout. Je tombai malade. Revenu au camp, on me met en cellule, sous prétexte d'insoumission, parce

que j'avais quitté la forêt sans permission, et cependant mon état avait été reconnu par le médecin. J'étais épuisé et je fis un séjour à l'hôpital.

Enfin, au mois de mai, je suis demandé par le docteur qui, après examen, me présente pour la Suisse. Je pars à nouveau pour Manheim. Cette fois je suis accepté et quitte l'Allemagne, le 8 août 1917.

Voici maintenant quelques renseignements complémentaires.

A S..., le camp était entouré, comme je l'ai dit, de fils de fer. Ces fils étaient disposés sur trois rangs distancés de deux mètres environ.

La rangée du milieu était à haute tension. Il suffisait d'y toucher : c'était la mort. Pour se suicider on coupait le premier fil et on tombait sur le second. C'était simple, sinon de bon goût. J'ai ramassé ainsi de pauvres diables.

L'Allemand, en général, est un être hypocrite, vantard, et c'est un goujat. Il a l'espionnage dans le sang, ils s'espionnent entre eux et dénoncent leurs camarades, dans l'espoir de ne pas aller au feu. L'Allemand est grossier et brutal par nature. Sa considération pour la femme est nulle, comme pour tout ce qui est faible. Les prisonniers qui travaillaient en campagne, où les femmes seules étaient restées, furent reçus à bras ouverts. Berlin publiait des ordonnances au sujet des femmes dont celles-ci ne tenaient aucun compte. J'ai vu un Alle-

mand venir en permission après une absence de six mois peut-être : il donna, en signe d'amitié, une tape sur la joue de sa femme et sur celles de ses enfants et se dirigea sans plus tarder vers les bestiaux.

Le respect des morts paraît inconnu en Allemagne, où les rendez-vous avec leurs suites ont lieu dans les cimetières.

Si le patron d'une ferme vient à décéder, on descend aussitôt son corps dans la cave et l'on va au travail. On le remonte trois jours après pour l'enterrement et on retourne au travail. L'Allemand ne comprend pas qu'on salue les morts. A la suite des épidémies, pendant lesquelles des hommes ont été enterrés vivants, des ordres de procéder à l'autopsie ont été édictés. Alors les cadavres restaient exposés durant trois ou quatre jours en attendant l'arrivée du médecin légiste.

A Wittemberg existait le régime du chien de police. La sentinelle qui surveillait l'intérieur du camp était accompagnée d'un grand chien, du genre de ceux employés chez nous, à la frontière, par les douaniers. Pour le moindre motif le chien était lancé sur les prisonniers. Il y avait, en outre, ce qu'on appelait des alertes. Au milieu du jour, on entendait des coups de sifflet venant des sentinelles placées autour du camp. Tous les hommes devaient alors rentrer dans les baraques. Les sentinelles tiraient sur ceux qui étaient dehors, et il y eut plusieurs fois des victimes !

Au mois de décembre 1916 on divisa le camp de Wittemberg en deux parties que séparait une grande palissade, pour installer six ou sept mille déportés belges, que l'on affamait dans le but de les décider à travailler. Toute communication nous était interdite avec eux. Malgré tout, par escalade la nuit, on arrivait à leur passer quelque secours. On entendait alors les chiens qui chassaient l'homme comme un vulgaire gibier ! Le long de la palissade régnait une fosse destinée aux immondices. Les affamés étaient obligés de traverser ces fosses, quitte à se laver ensuite, et venaient chercher un morceau de pain. Un jour la sentinelle en aperçoit un sortant de la fosse, l'ajuste et le tue. J'étais présent, nous voulions le ramasser. Mais elle nous mit en joue et fit signe qu'on le laissât où il était !

J'ai rencontré des médecins humains, mais j'en ai entendu un me dire : « Pourquoi soignerais-je des Français qui rentreront chez eux et auront des enfants. » Avant de partir de mon premier cantonnement, un feldwebel, qui était instituteur dans le civil, me dit un soir dans une conversation : « Si plus tard vous avez l'intention d'envoyer en Allemagne des jeunes gens de dix-sept, vingt ou vingt-cinq ans, prenez des renseignements très précis, car notre moralité est bien basse. Ils seraient en danger. Vous me comprenez. » C'est abominable ! L'Allemand n'a que le culte de la Force.

Je finis par deux traits, instructifs à ce point de vue.

Quand je quittai la forêt, dont j'ai parlé plus haut, j'allai d'abord dans la petite ville de Wittemberg, chez un apothèque, qui me fit entrer dans son appartement, où je remarquai, sur la cheminée, deux bustes, l'un du kaiser, l'autre de Napoléon I^{er}, deux génies me dit l'apothèque.

L'autre fait, qui prouve leur servilité, s'est passé dans un camp voisin de celui de S..., où j'étais en premier lieu.

Dans ce camp se trouvait le petit-fils d'un de nos anciens ambassadeurs à Berlin. Guillaume II y étant venu, se fit présenter le jeune homme, dont il prit la main en se retirant. Aussitôt un sous-officier allemand s'approcha du prisonnier et lui demanda en grâce la permission de baiser cette main que le kaiser avait tenue dans la sienne.

FABLES

Par M. CH. DELEAU.

UNE PÊCHE IMPRÉVUE

Souvent la peur d'un mal nous jette dans un pire.
En tout temps, sur soi-même il faut garder l'empire.
Se dérobant devant l'approche d'un chasseur,
Un lièvre, sans effort, avait pris de l'avance.
Mais l'homme était novice, et malgré la distance
Fit feu. Saisi de peur,
Le lièvre alors, dans une course folle,
Se lance, veut franchir d'un bond
Une marnière, et dégringole
Au fond !
Après un moment de recherche,
Notre chasseur trouve une perche,
Y met, au bout, un nœud coulant,
Et, bientôt, tire en l'air l'animal pantelant !
Ce dernier ignorait sans doute ma morale,
Mais je veux qu'aux humains son malheur la signale.
Dans les jours de panique, elle est plus de saison.
Ne prenez pas la fuite sans raison.

Rouen, Mai 1918.

LE FLEUVE ET LE RUISSEAU

Un ruisseau se perdait, sans bruit, dans un marais

 Tout auprès

 De sa source,

 Dont il gardait la fraîcheur, dans sa course.

 Un fleuve était voisin.

Fier de ses affluents, il plaignait le destin

De l'humble ruisseau. Viens partager ma gloire,

Lui disait-il. Je suis célèbre dans l'histoire.

Les peuples me saluent, et confient à mes eaux,

 Nuit et jour, leurs riches bateaux.

Le ruisseau répondit : Vous rendez des services

 Aux habitants des grandes cités.

 Mais, par leurs immondices

 Vos flots sont infectés.

 Comme un salubre breuvage,

On vient me recueillir dans un coquet flacon,

 Dont chaque amphytrion,

Sur sa table, à son gré, renouvelle l'usage.

Pour être bienfaisant, je veux donc rester pur.

— Rien n'est plus beau qu'un dévouement obscur.

MOTIONS PATRIOTIQUES

ET

HOMMAGES A NOS MORTS

MOTIONS PATRIOTIQUES

1° EN PLEINE CRISE

Lors des offensives allemandes de mars-avril 1918, l'Académie, sur la proposition de M. Paulme, vote l'envoi des adresses suivantes aux Sociétés d'Amiens et de Reims, ses correspondantes :

*A l'Académie des Sciences de la Somme,
à la Société des Antiquaires de Picardie.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

Grandement émue à la pensée des douloureux événements qui ont amené l'évacuation de la ville d'Amiens — dont une partie des habitants et des organes de leur vie sociale a trouvé provisoirement un abri fraternel dans la ville de Rouen et le département de la Seine-Inférieure,

Sincèrement affligée à la perspective — des ruines que la bataille proche risque d'accumuler dans la cité picarde — et des dommages peut-être irréparables que le feu de l'ennemi est susceptible d'infliger à sa cathédrale, merveille incomparable de l'art gothique, dans sa splendide et harmonieuse unité,

Exprime à l'Académie des Sciences de la Somme et à la Société des Antiquaires de Picardie, Com-

pagnies correspondantes de l'Académie de Rouen, ses sympathies et ses souhaits d'un prompt retour dans leur ville, affranchie de tout péril et rendue à ses enfants par notre glorieuse armée.

3 mai 1918.

*A l'Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Reims.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

Justement émue des événements tragiques qui se sont produits et se déroulent encore à l'heure actuelle à Reims, la ville martyre, profondément indignée des attentats abominables perpétrés par le plus barbare ennemi contre l'antique cité, contre ses richesses d'art, contre sa cathédrale, sublime reliquaire de notre histoire nationale, chef-d'œuvre de l'art français et religieux,

Adresse à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Marne, sa correspondante, l'expression de ses ardentes sympathies et de sa foi inébranlable dans les justes réparations d'un prochain avenir.

3 mai 1918.

Le 22 novembre, l'Académie, sur la proposition de M. Paulme, décide d'envoyer des félicitations à ses membres correspondants de Belgique pour la délivrance de leur héroïque patrie. Elle le fit en ces termes :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

Au lendemain de la glorieuse libération de la Belgique et de la défaite des armées allemandes qui l'avaient si odieusement envahie et dévastée,

S'associe aux émotions, à la joie profonde des vaillants et loyaux citoyens du royaume du Grand Roi Albert I^{er}.

Elle tient à en adresser l'expression à ses très honorés confrères, membres correspondants de la Compagnie, S. E. le Cardinal Mercier, MM. Carton de Wyart, Maurice Moëterlink, Bruylants, Cesaro, Hellepute et Jean Ramaekers, et prie ce dernier, qui réside encore momentanément à Rouen, de bien vouloir être auprès de ses éminents compatriotes l'interprète fidèle de ses sentiments.

2^o A LA VEILLE DE LA VICTOIRE

A l'occasion de la fête nationale des Etats-Unis l'Académie vota, dans sa séance du 5 juillet, l'adresse suivante, au D^r Haskins, professeur à l'Université d'Harward, et aux Sociétés américaines, ses correspondantes, savoir : *l'Académie américaine*, de Cambridge et Boston ; *l'Université d'Harward* ; *l'Université d'Illinois* ; *l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie* ; *le Jardin Botanique du Missouri*, de Saint-Louis ; *la Smithsonian Institution*, de Washington :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

Soucieuse de s'associer aux manifestations

enthousiastes qui se sont déroulées en France à l'occasion du 4 juillet, fête nationale des Etats-Unis, cent quarante et unième anniversaire de la proclamation de leur indépendance,

Heureux de partager les sentiments si éloquemment exprimés en ce jour solennel par les voix les plus autorisées de nos représentants élus, de nos ministres, de nos généraux,

Adresse aux Sociétés savantes des Etats-Unis d'Amérique et à l'éminent professeur Haskins, de l'Université d'Harward, qu'elle s'honore de compter au nombre de ses membres correspondants et auxquels elle est directement attachée par des liens de relations littéraires et scientifiques,

L'expression de sa reconnaissance patriotique et de son admiration pour le concours, matériel et moral, puissant et sans réserves, que la grande République des Etats-Unis et son illustre Président, le D^r Woodrow Wilson, apportent de cœur si ardent et si empressé à la défense de la plus noble des causes, celle de Liberté, du Droit, de la Justice et de la Civilisation dans le monde.

3^o EN PLEINE VICTOIRE

Dans la séance publique du 15 novembre 1918 (1), M. l'Amiral Neveu, Président, prononça, en ouvrant la séance, l'allocution suivante :

(1) V. plus haut, p. 134.

J'ouvre, dans un sentiment de joie indicible, cette séance qui, par une coïncidence heureuse, réunit autour de nous une nombreuse et sympathique assistance. Nous tenons enfin la victoire superbe, éclatante, immense, nous secouons le manteau de plomb qui nous écrasait depuis quatre ans. Certes, nous n'oublions pas que la rançon de cette victoire est dure ; mais nos chers et glorieux morts, qui ne veulent pas qu'on les pleure, assistent, n'en doutons pas, au triomphe de la cause pour laquelle ils ont généreusement donné leur vie. Il en rejaillit sur eux et leurs familles un honneur impérissable.

Dans notre dernière séance, mes chers confrères, vous avez manifesté le patriotique désir de faire parvenir au Maréchal Foch et au Ministre de la Guerre, M. Clémenceau, l'hommage de notre admiration et de notre infinie reconnaissance. Ces sentiments sont exprimés dans une adresse qui a été remise à M. le Préfet de la Seine-Inférieure pour sa transmission au Gouvernement et dont je dois vous donner lecture :

« Rouen, le 8 novembre 1918.

« L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen reprenant ses travaux dans l'allégresse de la victoire, envoie l'expression ardente de sa profonde reconnaissance à nos vaillants soldats, à l'admirable Maréchal Foch, dont le

génie a su vaincre et faire reculer un orgueilleux et barbare ennemi, au Ministre de la Guerre, M. Clémenceau, qui, par sa fermeté, son ardent patriotisme et son inlassable dévouement, a fourni aux armées les éléments matériels de la victoire.

« Votre nom, Monsieur le Président du Conseil, et celui du Maréchal seront à jamais honorés car vous avez sauvé non seulement la France, mais l'humanité tout entière et la liberté du monde. Gloire à vous ! »

HOMMAGES A NOS MORTS

M. MERRY-DELABOST

DISCOURS PRONONCÉ A SES OBSÈQUES

Par M. NEVEU, président.

MESSIEURS,

Un grand deuil a frappé l'Académie, et la mort impitoyable a terrassé, en quelques instants, celui que nous espérions, malgré son grand âge, conserver encore plusieurs années, dont la présence nous était si chère et l'expérience si utile.

Des voix autorisées diront les rares mérites qui distinguèrent le D^r Merry-Delabost dans toutes les situations qu'il a occupées et dont quelques-unes lui ont été conservées, presque malgré lui, jusqu'à son dernier jour. Comme Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, je n'ai à parler que de l'académicien, et aussi bien y peut-on trouver ample matière à de justes louanges et à de légitimes regrets.

C'est en 1887 que le Dr Delabost, alors médecin des prisons, connu par divers mémoires très appréciés sur le système pénitentiaire, relatifs surtout à l'hygiène, fut élu membre de l'Académie. Il prenait pour texte de son discours de réception : *Les Prisons et les Récidivistes*, et y développait les thèses humanitaires qui ont été la passion de sa vie. Que de fois il reviendra sur les questions d'hygiène physique et morale dans les prisons où une longue pratique lui indiquait les moyens de rendre à la société, après l'expiation, des hommes que l'incarcération ait pu relever, au lieu de les plonger dans le vice définitif. Pour un esprit bienveillant et avisé comme l'était celui de Delabost, il y avait là un problème attachant, dont nous retrouvons la trace dans un de ses derniers travaux : *Un demi-siècle de prison*, lu à l'Académie en 1916.

Il serait trop long d'énumérer toutes les productions d'un de nos plus actifs et plus laborieux confrères. Je citerai seulement ses *Notices sur les chirurgiens Laumonier et les deux Flaubert, sur Lecat; les Bains à bon marché à Bordeaux et à Rouen*, une des créations qui lui font le plus grand honneur; *les Services rendus par la radiographie*, et tant d'autres.

L'année même de son entrée à l'Académie, il était nommé officier de l'Instruction publique et, en 1893, chevalier de la Légion d'honneur.

Elu vice-président en 1897, et président l'année

suivante, il donnait une étude approfondie sur l'Académie de Rouen, ses origines, ses transformations, rappelant ainsi nos titres de noblesse ; et il le faisait avec amour, car il aimait son Académie dont il fut le trésorier judiciaire et avisé de 1909 à 1915. Jamais trésorier ne fut plus soucieux des finances qui lui étaient confiées.

Sur les entrefaites, il avait fait une communication originale sur le *Théâtre Guignol comme procédé pédagogique* ; puis, au milieu de comptes rendus, de mémoires et de rapports pleins d'intérêt, il écrivait une notice sur le D^r Giraud et plus récemment sur notre confrère si regretté, M. Lecaplain.

La dernière fois que nous l'avons entendu, c'était sur l'origine des pierres qui ont servi à la construction de l'église Saint-Ouen. En vrai Rouennais, passionné pour les monuments de notre belle ville, il s'intéressait à leurs origines et à leurs développements. La grande connaissance d'une cité où il a passé toute sa vie et l'étendue de ses relations lui permettaient de rassembler des documents précieux, qu'il savait utiliser pour son cher *Vieux Lycée*.

Et tous ces travaux sont écrits dans un style châtié, spirituel et d'une impeccable littérature, et il nous les communiquait avec une réserve modeste qui en doublait le prix. Il se défiait de sa facilité et aimait à prendre conseil de ses amis. Et quel ami c'était lui-même ! Vous accueillant

les bras ouverts, la bonté peinte sur le visage, toujours le sourire affectueux aux lèvres, toujours aussi prêt à rendre service. Nos regrets ne seront jamais à la hauteur de la perte que nous faisons.

Et de cet érudit, de ce travailleur, enfant de ses œuvres, de cet excellent ami, il ne resterait qu'un corps inerte couché dans ce cercueil ! Non ; ce n'est pas, heureusement ; il y a une belle âme qui se survit, et nous ne pouvons pas croire que cette âme ne plane au-dessus de nous et n'assiste aux témoignages d'estime et d'affection que lui apporte cette nombreuse assistance. Pour nous, mon cher Delabost, vous êtes toujours présent dans nos cœurs, et votre mémoire nous sera toujours chère.

L'Académie, dont vous étiez un membre si assidu et à laquelle vous étiez si dévoué, vous inscrit dans ses fastes et vous propose comme modèle à suivre. Vous laissez des fils qui sont vos dignes continuateurs, des petits-enfants qui vous adoraient, une famille fière de vous ; nous leur adressons à tous nos plus vives et plus sympathiques condoléances ; et ce n'est pas adieu que nous vous disons, mais au revoir.

M. LE D^r DESSEAUX

Membre correspondant.

MESSIEURS;

L'étude commencée l'année dernière par M. Samuel Frère sur « Cochin le Fils », d'après les lettres adressées par ce dernier à Jean-Baptiste Descamps et gardées dans nos archives, réveilla en notre Compagnie le souvenir des Descamps, peintre rouennais, dont l'histoire est intimement liée à celle de notre Compagnie.

Or je me trouve en relations d'amitié avec la dernière descendante des Descamps, M^{me} Desseaux, femme de l'excellent docteur de Tôtes. Elle est la petite-fille de Descamps le Fils qui fut directeur du Musée de Peinture de Rouen.

Sur ma demande, M. le D^r Desseaux a bien voulu offrir à l'Académie un certain nombre de papiers de famille qui sont venus enrichir nos archives. Les uns concernent Descamps le Père (le correspondant de Cochin), les autres Descamps le Fils.

Parmi les premiers, je citerai :

1^o Billet de présentation de Descamps, élève, aux officiers de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1^{er} octobre 1739);

2° « Projet d'établissement d'une Académie de Dessen dans la ville de Rouen sous la protection de l'Académie » (mémoire lu à l'Académie en 1746, manuscrit de 28 pages in-8°). — « Projet pour l'établissement solide à Rouen d'une école gratuite de dessein » (imprimé de 4 pages in-4°). — *Idem*, avec adjonctions, ratures et corrections de la main de Descamps ;

3° Plusieurs pièces (1750 à 1755) concernant « une pension annuelle de 3.000 francs qui sera payée au sieur Descamps, peintre flamand, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Rouen, à prendre par moitié sur les octrois de ladite ville qui se lèvent sur les boissons, bois, beurres et fromages » ;

4° Diplôme et lettre de nomination de l'Académie impériale de Vienne ;

5° Diplôme des membres de la Société qui a donné naissance à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, « à Jean-Baptiste Descamps, peintre, né à Dunkerque », avec sceau de l'Académie, daté du 24 août 1757 et signé : Maillet du Boullay, secrétaire des Belles-Lettres ;

6° Diplôme de l'Académie royale des Beaux-Arts de Paris (1764), signé Cochin, contre-signé Carle Vanloo et Restout ;

7° Privilège sur parchemin permettant à Descamps de publier la « Vie des peintres flamands, allemands et hollandais » et « Le voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant » (septembre 1768) ;

8° Quatre lettres de Descamps écrites en mars 1781 à M. Haillet de Couronne, lieutenant général criminel, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen à l'Hôtel des Indes, rue du Mail, à Paris (détails intéressants sur l'Académie et un procès plaidé par Thouret) ;

9° Diplôme de la Société royale d'Agriculture de Rouen à M. Descamps, peintre du Roy (10 juillet 1783). Signé Descamps, directeur (sceau très bien conservé) ;

10° Notes de l'écriture de Descamps, comprenant : *a*) brouillon de son diplôme de membre de la Société qui a donné naissance à l'Académie de Rouen ; *b*) projet de concours à la classe d'architecture, 1768 ; *c*) programme pour le prix de composition en architecture de l'année 1778 (au verso prospectus de l'école) ; *d*) esquisse de rapport pour les prix de 1788 ; *e*) brouillon de diplôme d'associé étranger ; *f*) notes sur divers tableaux ;

11° Lettres du 2 août 1791, adressées par le procureur syndic du district de Rouen, Anquetin, à M. Descamps, place Saint-Ouen, à Rouen, annonçant l'apposition des scellés sur le local de l'Académie de Dessin, Peinture et Architecture, « vu le décès de M. votre Père qui est regretté à juste titre » ;

12° Eloge de J.-B. Descamps par Coypel (manuscrit non signé). Ce discours a été couronné. — Notice historique sur J.-B. Descamps par un

de ses élèves (brochure de 16 pages de l'imprimerie Periaux).

Parmi les papiers concernant Descamps Fils, je citerai :

1° Une lettre de Haillet de Couronne (datée de Rouen du jeudi 24 août 1775 à M. Descamps Fils aîné, peintre à Rome à l'Académie de France, lui annonçant son élection à l'Académie de Rouen ;

2° Diplôme de l'Académie de Rouen daté de décembre 1806, constatant que M. Descamps (J.-B.), peintre, conservateur du Muséum départemental de la Seine-Inférieure a été reçu le 23 août 1775 ;

3° Diplôme d'agrégation à l'Académie des Arcades de Rome (avec sceau), plus une lettre lui annonçant qu'il s'appellera Tigreno Palladiano, plus billet d'invitation pour le jeudi 7 janvier 1779 à 22 heures ;

4° Consentement donné le 4 décembre 1779 par J.-B. Descamps, peintre du Roy, membre de l'Académie royale de Peinture... de Paris, de l'Académie Impériale Franciscienne, de celle des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et directeur de l'Ecole académique des Arts de la même ville au mariage de son fils aîné J.-B.-Marc-Antoine Descamps avec M^{lle} Marie-Julie Duvoisin, fille de M. David Duvoisin, directeur fabricant de la manufacture d'indiennes à Rome, établie par Sa Sainteté le Pape Pie VI ;

5° Rapport de Descamps sur les tableaux que M. Pecheux vient de peindre et qui décorent la coupole de l'église Saint-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, faubourg Bouvreuil (manuscrit de 16 pages in-folio, signé B. Descamps), ce rapport a été lu dans la séance du 10 décembre 1813 ; il contient une notice sur Pecheux ;

6° Plusieurs pièces de 1832 concernant le traitement et la nomination de Descamps comme conservateur honoraire du Musée de tableaux de la ville de Rouen ;

7° Discours prononcé le 31 janvier 1836 aux obsèques de J.-B. Descamps.

Il y a en outre un certain nombre de papiers concernant les divers membres de la famille Descamps. Deux peuvent intéresser l'histoire de l'art :

1° Inventaire après le décès de Descamps le Père, avec pièces annexes ; on y parle à plusieurs reprises d'un tableau de Jouvenet ;

2° Projet d'affiche pour la vente après décès de M. Descamps Fils, peintre dessinateur, élève de Vien, pensionnaire du Roy à Rouen, etc... Ce projet annonce « une collection de plus de 3.300 articles par MM. Descamps, père et fils » et il ajoute : « On vendra également des dessins de Cochin, Natoire, Téniers, Jouvenet, Moreau, Vincent, etc... ».

Récemment M. le Dr Desseaux a offert à l'Académie le cuivre de l'ex-libris de Descamps le Père et m'a promis de nous donner deux ou trois ta-

bleaux de valeur, en particulier un portrait de J.-B. Descamps et un admirable portrait de M^{me} Court (1).

J'ai de plus l'intention de demander au D^r Desseaux de rechercher si parmi ses vieux livres ne se trouverait pas un exemplaire de l'ouvrage de Descamps sur les « Peintres Flamands ». Nous possédions cet ouvrage; avec tant d'autres, la Révolution *l'a reposté* dans la sacristie de Saint-Ouen d'où il a passé à la Bibliothèque municipale.

M. le D^r Desseaux qui est non seulement un praticien dévoué, mais encore un homme cultivé, spirituel, dont la plume alerte a écrit dans le *Journal de Rouen* plusieurs articles de polémique médicale très remarquables veut par ces dons passés et prochains honorer l'Académie dont l'arrière-grand-père de sa femme fut un des fondateurs. Je propose à l'Académie d'adresser à M. le D^r Desseaux ses plus vifs remerciements.

L. JOUEN.

Copiè de la lettre adressée par M. Neveu, président, à M^{me} Desseaux, née Descamps, à l'occasion de la mort de son mari, survenue le 31 décembre 1917 :

(1) Ces dons ont suivi de près l'annonce qui m'en avait été faite.

« MADAME,

« Nous apprenons avec un bien grand regret le deuil cruel qui vous frappe.

« L'Académie qui avait été heureuse d'accueillir le docteur Desseaux parmi ses membres correspondants, me charge de vous adresser ses plus sympathiques condoléances et de vous assurer de la part qu'elle prend à votre peine.

« Il nous reste comme souvenir du docteur, avec les travaux si appréciés qu'il a publiés et qui avaient un but humanitaire évident, les deux beaux portraits qu'il nous avait fait parvenir et que nous avons placés dans la salle de nos séances. Nous y attachons aujourd'hui d'autant plus de prix que le généreux donateur a disparu.

« Veuillez agréer, Madame, l'hommage de notre profond respect et les témoignages de la plus vive sympathie dans votre malheur. »

C. NEVEU.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1919, 1920 ET 1921

I. — PRIX SUSPENDUS PENDANT LA GUERRE
A DÉCERNER EN 1919

PRIX BOUCTOT (1914) SCIENCES. — 500 francs.

Etude des nappes aquifères de la Seine-Inférieure et de l'Eure, en insistant sur les applications qu'on en peut tirer au point de vue de l'alimentation et de la force motrice.

PRIX BOUCTOT (1917) SCIENCES. — 500 francs.

Exposé des procédés d'utilisation de l'azote de l'air. Importance au point de vue agricole.

PRIX BOUCTOT (1915) LETTRES. — 500 francs.

Etude sur un des Intendants de Rouen du XVIII^e siècle.

PRIX BOUCTOT (1918) LETTRES. — 500 francs.

Poésie inédite de guerre.

PRIX HOUZEAU (1915 et 1918)

Deux prix de 300 francs à l'auteur du meilleur travail ou ouvrage de science pure ou appliquée.

II. — PRIX DE L'ANNÉE 1919**PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)**

L'Académie décernera un prix de 500 francs à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 francs, à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

PRIX À DÉCERNER EN 1920

PRIX BOUCTOT (SCIENCES). — 500 francs.

Etude sur l'état sanitaire de la ville de Rouen, les mesures urgentes à prendre pour l'améliorer.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 1,000 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et,

par préférence aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, les Hameaux près Gonnéville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX A DÉCERNER EN 1921

PRIX BOUCTOT (LETTRES). — 500 francs.

Histoire des Hôpitaux militaires et Formations sanitaires de Rouen pendant la guerre.

(Service de santé, Sociétés de Croix-Rouge, Sociétés diverses et initiatives privées).

PRIX GOSSIER (LETTRES). — 700 francs.

Histoire de Rouen de l'origine aux premières années du XIX^e siècle.

Retracer les faits militaires, politiques et économiques dont Rouen a été le théâtre, en s'atta-

chant à préciser les emplacements où les événements se sont passés, les modifications qu'ils ont causées dans la ville et les monuments ou parties de monuments datant de l'époque de ces événements.

On pourra s'inspirer de l'esprit du livre de M. Théodore-Andrée Cook, intitulé « The Story of Rouen », London, Dent and Sons, 1917.

Donner les sources du travail et indiquer avec soin les références.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Aug. Guérault, compositeur et professeur de musique, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen vient en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. le chanoine JOUEN, pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

« *Les lauréats des prix Bouctot et Pellecat devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres.* »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat, Boulet-Lemoine, Dumanoir et Oclave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juin.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1918

- ANGOT (M^{lle} E.). — *Notre enseignement primaire, ses programmes, ses résultats*. Paris, 1917.
— *Mélanges d'histoire*. Paris, 1911.
— *Pour toutes les Françaises*. Paris, 1912.
- BEAUREPAIRE (Ch. de). — *Les derniers Etats de la province de Normandie* (offert par M. Ed. Pelay).
- DORCHAIN (Auguste). — *Conte d'avril, comédie en 4 actes*; Paris, Lemerre.
— *Poésies (1884-1894)*. Paris, Lemerre.
— *Pour l'amour, drame en 4 actes en vers*. Paris, 1901.
— *L'art des vers*. Paris.
— *Pierre Corneille*. Paris, 1918.
- FORTIN (R.). — *Notes de géologie normande : A propos des fossiles du Cénomaniens de Rouen* (Extrait du *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, 1913).
— *Notes de géologie normande : Ossements du Cervus elaphus Lin. du Limon des versants, découverts à Montfort-sur-Risle (Eure)* (Extrait du *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, 1912).
— *Notes de géologie normande : Sur la présence de l'Elephas primigenius dans le Limon des plateaux, aux environs de Rouen. — Sur un fragment d'Hippurite trouvé à Beaucamps-le-Vieux (Somme)* (Extrait du *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, 1915).
- GÉRIN (Léon). — *Pays normand et pays canadien. Aperçu*

- social comparatif* (Extrait des *Mémoires de la Société royale du Canada*). Ottawa, 1917.
- GUÉRY (abbé Ch). — *Histoire de l'abbaye de Lyre*. Evreux, 1917.
- *Correspondance de Bénédictins normands avec Dom Mabillon et Dom Montfaucon*. Evreux, 1915.
- *Antiques cérémonies dans l'abbaye de Saint-Evroult*. Alençon, 1916.
- *Découverte archéologique au secrétariat de l'Evêché d'Evreux*. Evreux, 1916.
- JANET (Charles). — *Sur la philogénèse*. Limoges, 1916.
- LABROSSE (Henri). — *Recherches sur la vie et l'œuvre de Nicolas de Lyre*.
- *Le graduel de l'église cathédrale de Rouen au XIII^e siècle*.
- *Opinion d'un théologien sur la légitimité du duel* (*Revue française de Paléologie*, février 1906).
- LEGRIS (Abbé A.). — *L'Eglise Saint-Jacques de Dieppe. Notice historique et descriptive*. Dieppe, 1918.
- LE VERDIER (Pierre). — *L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais. Histoire et bibliographie*. Rouen, 1916.
- MARTIN (Alphonse). — *IV^e centenaire du Havre. Origines du XII^e au XVI^e siècle*. Le Havre, 1917.
- MONTIER (Edward). — *Les consolations pour les cœurs dévastés*. Paris, 1918.
- MORAND (Auguste). — *Douze poèmes et chansons patriotiques*. Rouen.
- NICOLLE (D^r Charles). — *Recherches expérimentales sur le typhus exanthématique*. 1911.
- *Sur les Leishmanioses*. 1911.
- *Titres et travaux scientifiques*.
- NICOLLE (Charles), A. CONOR et E. CONSEIL. — *Les méthodes de vaccination antityphoïdique de l'Institut Pasteur de Tunis*. Paris, 1913.
- NICOLLE (Charles) et E. CONSEIL. — *Nos connaissances sur*

- l'étiologie du Typhus exanthématique et de la Fièvre récurrente.* Paris, 1915.
- NICOLLE (Charles), L. BLAIZOT et E. CONSEIL. — *Etiologie de la Fièvre récurrente, son mode de transmission par les poux.* 1913.
- NICOLLE (Charles) et Charles LEBAILLY. — *Recherches sur les maladies à spirochètes du rat, transmissibles au cobaye.* 1918.
- NICOLLE (Charles) et Ludovic BLAIZOT. — *Sur la préparation d'un sérum antiexanthématique expérimentale et ses premières applications au traitement du typhus de l'homme.* 1916.
- NICOLLE (Charles) et Georges BLANC. — *Etude sur la Fièvre récurrente.* 1914.
- NICOLLE (Charles), A. GUÉNOT et L. BLAIZOT. — *Etude expérimentale du trachome.* 1913.
- PERRÉE (Edmond). — *La situation cotonnière.*
— *Etudes économiques.*
— *Rouen-Normandie* (Extraits du *Journal de Rouen*, 1904, 1907, 1914, 1915, 1917).
- RASPAIL (Xavier). — *Raspail et Pasteur. Trente ans de critiques médicales et scientifiques.* 1884-1914.
- RONZE (Raymond). — *La question d'Afrique.* Paris, Alcan, 1918.
- TOUGARD (abbé A.). — *Catalogue de l'abbé Goujet.*
— *Un service que doit à la bibliographie l'histoire religieuse du XVI^e siècle.*
-

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1917-1918.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. NEVEU C. ✱, I ✱, *Président.*
M. VALIN (L.) ✱, ✚, *Vice-Président.*
M. GASCARD (A.) ✱, I ✱, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. le chanoine JOUEN, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts.*
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste.*
M. LAYER (E.), *Trésorier.*

ANNÉE
de
réception.

ACADÉMICIEN HONORAIRE

MM.

1882. LECHALAS ✱, ingénieur en chef honoraire des Ponts et Chaussées, quai de la Bourse, 13 (année d'admission comme honoraire, 1918).

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

1873. FRÈRE (Samuel), avocat, ancien bâtonnier, rue Malatiré, 9 bis.
1881. G. LE BRETON O ✱, I ✱, directeur général honoraire des Musées du Département et de la Ville de Rouen, correspondant de l'Institut, rue Thiers, 25 B.
1882. VACANDARD (l'abbé) I ✱, chanoine, aumônier du Lycée Corneille, rue du Maulévrier, 4.
1886. BOURDON (l'abbé), chanoine, supérieur de la Maîtrise de la Métropole, rue des Bonnetiers, 9.

1888. DESCHAMPS (Louis), industriel, rue du Nord, 8, Rouen.
LE VERDIER (Pierre), avocat. conseiller général, rue de Crosne, 20.
1891. CHANOINE DAVRANCHES ✱, A ✱, président de chambre honoraire à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, 42.
1895. COUTAN (docteur), rue d'Ernemont, 10.
1896. BOUCHER (docteur), conseiller général, rue de Lémery, 20.
1899. BELLEVILLE ✱, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de Fontenelle, 7.
1900. PAULME (Henri) A ✱, ✱, directeur de la succursale du Crédit foncier, directeur du Musée d'Art normand, rue Beauvoisine, 26.
HUE (Jude), docteur en médecine, rue de Fontenelle, 2.
DESBUISSONS (Raoul), avocat, ancien bâtonnier, rue Verte, 109.
1901. BEAUREPAIRE (Georges de Robillard de), avocat, directeur de l'Ecole supérieure libre de Droit, rue d'Ecosse, 11.
1902. RUEL (G.) I ✱, architecte, professeur à l'Ecole des beaux-arts et à l'Ecole d'architecture, rue Saint-Romain, 74.
1903. VERMONT (Henri). avocat, ancien bâtonnier, président de l'Emulation chrétienne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, rue Maladrerie, 19.
1904. GASCARD (A.) ✱, I ✱, professeur à l'Ecole de médecine, boulevard Beauvoisine, 76.
1905. MONTIER (Edward) ✱, avocat, rue Pouchet, 2.
1908. LAYER (Ernest), ancien président de la Société normande de Géographie, rue Bouvreuil, 81.
HAELLING (Jules) A ✱, compositeur et professeur de musique, rue Richard-Lallemand, 5.
1909. BORDEAUX (Gaston) ✱; I ✱, conseiller d'arrondissement, chef de division honoraire à la Préfecture, rue du Pré-de-la-Bataille, 27.
DELABARRE (Edouard), A ✱, architecte, professeur à l'Ecole d'architecture, rue aux Juifs, 23.
1910. HUE (docteur François) A ✱, chirurgien des hôpitaux, professeur à l'Ecole de médecine, rue aux Ours, 48.
VALIN (Lucien) ✱, ✱, conseiller général, maire de Rouen, avoué à la Cour d'Appel, rue de Fontenelle, 38.

1911. PRUDENT (Mgr), chanoine, prélat de la Maison de S. S., vicaire général honoraire, rue de la Cage, 12.
1913. JOUEN (l'abbé), chanoine, rue des Minimes, 2 D.
1914. QUENEDEY (le commandant) ✱, rue de la Chaîne.
 CHIROL (P.) (non reçu), rue de Buffon, 22.
1916. NEVEU (C.) C ✱, I ☼, commissaire général de la Marine du cadre de réserve, rue de la Seille, 10 bis.
 PIEQUET (O.) A ☼, chimiste, directeur du Musée commercial, rue des Forgettes, 6.
 FRANQUEVILLE (Tiburce) ✱, I ☼, premier président de la Cour d'Appel, rue de la République, 55.
 M^{me} HUZARD, née de BERGEVIN (COLETTE YVER) (reçue en 1917).
1917. LAFOSSE (H.) C ☼, industriel, président du Tribunal de Commerce de Rouen. à Déville-lès-Rouen (reçu en 1918).
 MINET (E.) I ☼, pastelliste, directeur du Musée de Peinture de Rouen.
 S. E. le cardinal Louis DUBOIS, archevêque de Rouen ☼ (reçu en 1918).
 DELEAU (Ch.), agrégé honoraire, rue Nationale, 29.
 M^{me} LEFRANÇOIS-PILLION, critique d'art (élue, non reçue).
 DUPRÉ (Albert), compositeur de musique, organiste du grand orgue de Saint-Ouen de Rouen, rue du Vert-Buisson, 12 (reçu en 1918).
1918. LEHUCHER (A), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, rue Ganterie, 64.
 LABROSSE (Ch.) A ☼, archiviste paléographe, conservateur des Bibliothèques de la Ville de Rouen, rue de la République, 93 (non reçu).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1864. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
 DUCHESNE (Léon), D.-M., 11, cité Vanneau, Paris, 7^{me}.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, boulevard Pereire, 198, Paris, 8^{me}.
1878. VALLERY-RADOT, rue de Grenelle, 14, Paris, 7^{me}.
 BRUNET-DEBAINES ✱, aquafortiste, avenue Beauregard, villa des Pervenches, à Hyères (Var).

- TOUGARD (l'abbé) A ☼, chanoine honoraire, ancien professeur à la Faculté de théologie, au Petit-Séminaire, route de Neufchâtel.
1889. DE LA SIZERANNE (Maurice), avenue Villars, 14, à Paris, 7^{me}.
 PORÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé, à Bournainville, par Thiberville (Eure).
1893. SAMSON (Armand), inspecteur des Eaux et Forêts, villa des Bambous, Mont-de-Marsan.
1895. BAILLEUL (H.), publiciste, rue Curiol, 63, Marseille.
1896. DELATTRE (le R. P.) ✱, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut, à Saint-Louis-de-Carthage (Tunisie).
1897. COUTIL (Léon) A ☼, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Prêtres, aux Andelys (Eure).
 CHEVALIER (M. le chanoine Ulysse) ✱, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
1898. PENNETIER (le docteur) ✱, I ☼, directeur du Museum d'histoire naturelle de Rouen, à Mont-Saint-Aignan.
1900. GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, boulevard de l'Ouest, 29, Evreux.
 MONTALENT (le baron Raoul de), compositeur de musique, château d'Épinay, Forges-les-Eaux.
1901. REGNIER (Louis) I ☼, archéologue, rue du Meilet, 6, Evreux.
 HANOTAUX (Gabriel) O ✱, de l'Académie française, ancien ministre, rue de Rocroy, 24, Paris.
1903. MANESSE (Henri), aquafortiste, rue du Bac, 122, Paris, 7^{me}.
1904. PISANI (Paul), chanoine, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté catholique de Paris, quai Montebello, 13, Paris, 5^{me}.
 LONGUEMARE (Paul de) A ☼, directeur de *l'Association normande*, place Saint-Sauveur, 17, Caen.
 DUBOC (Emile) O ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, administrateur délégué de la *Société centrale de sauvetage des naufragés*, 84, rue de Longchamp, Paris.
 CHEDANNE (Georges) O ✱, architecte du Gouvernement, 121, avenue Wagram, Paris, 17^{me}.
 LEBOURG (Albert) ✱, artiste peintre, 60, rue de Clichy, Paris, 9^{me}.
 IWILL (Marie-Joseph Clavel, dit) ✱, artiste peintre, 11, quai Voltaire, Paris, 7^{me}.

1905. BEAUDOÛIN (P.-A.) ✱, artiste peintre, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, rue Vavin, 8, Paris, 6^{me}.
 DELABARRE (Eugène) A ✱, artiste peintre, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, 32, avenue Wagram, Paris, 8^{me}, ou 40, boulevard Beauvoisine, Rouen.
 DUBOIS (Ernest) ✱, sculpteur, rue Mansard, 15, Paris, 9^{me}.
 G. LENÔTRE (Théodore Gosselin) ✱, homme de lettres, rue Vaneau, 40, Paris.
1906. LE ROUX (Hugues) O ✱, homme de lettres, 47, rue de Poissy, Saint-Germain-en-Laye.
1908. CHANOINE DAVRANCHES (Raymond) A ✱, compositeur de musique, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.
 LEGRIS (l'abbé A.) A ✱, chanoine honoraire, aumônier de l'hospice de la ville d'Eu.
 HAREL (Paul), homme de lettres, à Echauffour (Orne).
1909. BENET (Eugène), sculpteur, rue Notre-Dame-des-Champs, 115, Paris.
1910. BLANQUART (abbé), correspondant de l'Institut, 14, rue Orbe, Rouen.
 GOURAUD (docteur), avenue de Tourville, 6, Paris.
 DIETERLE (G.-P.) ✱, artiste peintre, président de la Société havraise des Beaux-Arts, rue de Bruxelles, 3, Paris, et Criquebeuf, par Yport.
1912. LAS CASES (Charles de), avocat à la Cour d'Appel de Paris.
 LA VALLÉE-POUSSIN (de), O ✱, consul honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
1913. LE CORBEILLER, à Grand-Couronne.
1914. LHOPITAL (Joseph), homme de lettres, d'Evreux.
 MARTIN (Alphonse), du Havre.
1915. D^r DUFOUR ✱, de Fécamp.
1916. NICOLLE (Marcel), critique d'art, villa Spontini, 6, Paris.
 LIPPE (P.-C.-J.), aquarelliste, 3, place Dupuis, Dijon.
1917. ROGIER (Gabriel), aquarelliste, Vernon.
 FLANDRIN (Paul-Hippolyte), artiste peintre, Paris.
 Mgr JULIEN (Eugène-Louis-Ernest) C ✱, évêque d'Arras.
 ANTHIAUME (abbé) I ✱, aumônier du Lycée du Havre, correspondant de l'Institut.
1918. D^r NICOLLE (Charles), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, membre correspondant de l'Académie de médecine.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1886. DOGNÉE, docteur en droit, à Liège (Belgique).
1886. SULTE (Benjamin), homme de lettres, à Ottawa (Canada).
1895. AUXY DE LAUNOY (le comte d'), rue du Mont-de-Piété, 15, à Mons.
1898. BILLIA (Prof. Lorenzo-Michelangelo), 28, via Montebello, à Florence (Italie).
1903. PACHTIKOS (Georges), professeur au Lycée grec français Hadji-Christos, Constantinople.
1904. ZAWODNY (le docteur Joseph), membre de l'Académie royale, château Lobes, Mscheno-Melnik (Bohême), ou 24, Bremitgasse, Prague.
1911. STEENSTRUP, professeur, à Copenhague (Danemarck).
 ELLINGER, professeur, député, à Copenhague (Danemarck).
 ESTRUP (H.-F.-J.), professeur, à Copenhague (Danemarck).
 HILDEBRAND, président de l'Académie des Belles-Lettres, Inscriptions et Antiquités de Suède, à Stockholm.
 MONTÉLIUS (G.-Oscar), docteur ès lettres, grand antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm.
 ANDERSSON (Aksel), docteur ès lettres, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque d'Upsala, à Upsala.
 WALBERG (F.-G.-E.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède).
 CLOSON (Samuel), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède).
 CODERSTROM (le baron Gustaf), membre de l'Académie des Beaux-Arts, à Stockholm.
 HAGBORG O ✱, artiste peintre, à Paris.
 GUSTAFSON, conservateur du Musée historique de l'Université de Christiania (Norvège).
 WALLEIN, professeur à l'Université de Christiania (Norvège).
 LARSEN (Haldor), consul de Belgique à Christiania, président des Chanteurs norvégiens.
 BUGGE (Alexander), docteur en philosophie, professeur à l'Université de Christiania.

HAMMER (H.-V.), directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères, conseiller de l'Institut Nobel, à Christiania.

BROCH (Olef), vice-recteur de l'Université de Christiania.

GADE (le docteur), vice-président des Normands Forbundet, à Christiania.

SANDVIG, conservateur-fondateur du Musée Lillehamma (Norvège).

SALINAS, professeur, superintendant des monuments de Palerme (Italie).

HASKINS, professeur à l'Université Harvard, à Cambridge, près Boston (Etats-Unis).

1915. S. Em. le cardinal MERCIER, archevêque de Malines.

S. Ex. CARTON DE WIART, ministre de la Justice de Belgique.

MAETERLINCK (Maurice), Saint-Wandrille.

BRUYLARTS, de l'Académie royale de médecine de Bruxelles.

CÉSARO, de l'Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Bruxelles.

1916. HELLEPUTTE (Dr), ministre de l'Agriculture de Belgique.

RAMAËKERS, député de Hasselt (Belgique).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Abbeville. Société d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

— Bibliothèque de l'Université (Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.

Beaune. Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature (Côte-d'Or).

Beauvais. Société de l'Athénée du Beauvoisis.

— Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise.

— Société Académique de l'Oise.

Belfort. Société belfortaise d'Émulation.

Bergues. Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France.

- Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.
 — Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.
 — Société d'Émulation du Doubs.
- Bordeaux.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
 — Société de Médecine.
- Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
 — Bibliothèque de la ville.
- Bourg.* Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.
- Bourges.* Société des Antiquaires du Centre.
- Brest.* Société Académique.
- Caen.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
 — Association normande.
 — Société d'Agriculture et de Commerce.
 — Société Linnéenne.
 — Société des Antiquaires de Normandie.
- Calais.* Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.
- Cambrai.* Société d'Émulation.
- Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
- Châlon-sur-Saône.* Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Chartres.* Société archéologique d'Eure-et-Loir.
- Châteauroux.* Société d'Agriculture de l'Indre.
- Cherbourg.* Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).
 — Société des Sciences naturelles.
- Clermont-Ferrand.* Bibliothèque.
- Colmar.* Société d'Histoire naturelle.
- Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
 — Société de Médecine.
 — Bibliothèque de la ville.
- Douai.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
- Draguignan.* Société d'Agriculture et de Commerce du Var.
 — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
- Eure.* Société libre de l'Eure.
- Évreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
 — Société des Amis des Arts.
- Palaise.* Société d'Agriculture (Calvados).
- Guéret.* Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- Havre.* Société havraise d'Études diverses.
- Ille-et-Vilaine.* Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

— Bibliothèque universitaire.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

— Société des Antiquaires.

— Société archéologique et historique du Limousin.

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Madagascar. Académie malgache de Tananarive.

Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

— Bibliothèque de la ville.

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

— Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.

Morlaix. Société Vétérinaire du Finistère.

Moulins. Société d'Émulation de l'Allier.

Mulhouse. Société Industrielle.

Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie du Gard.

Niort. Société libre des Sciences et des Arts des Deux-Sèvres.

— Société Botanique des Deux-Sèvres.

Orléans. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts du Loiret.

— Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (Jacques Doucet), rue Spontini, 16.

— Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

— Société d'Anthropologie.

— Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.

- Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
- Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.
- Société nationale d'Agriculture de France.
- Société Philotechnique, au Palais-Royal.
- Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.
- Perpignan*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
- Poitiers*. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
- Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Pont-Audemer*. Bibliothèque Canel.
- Puy (Le)*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.
- Reims*. Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.
- Rouen*. Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.
- Société centrale d'Horticulture.
- Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
- Société de Médecine.
- Société des Pharmaciens.
- Société Industrielle.
- Société des Amis des Sciences naturelles.
- Société Normande de Géographie.
- Société des Architectes de Rouen.
- Société des Amis des monuments rouennais.
- Saint-Étienne*. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres de la Loire.
- Société de l'Industrie minérale.
- Saint-Lô*. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
- Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.
- Saint-Quentin*. Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
- Sens*. Société Archéologique.
- Soissons*. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
- Strasbourg*. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.
- Toulouse*. Académie des Jeux floraux.
- Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, rue de l'Université, 2.

— Bibliothèque de l'Université.

— Société de Médecine.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Versailles. Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

Amsterdam. Académie royale des Sciences.

Anvers. Académie d'Archéologie de Belgique, rue Transvaal, 53.

Bâle. Société d'Histoire et d'Antiquités.

Berne. Bibliothèque de la ville.

Bruzelles. Académie royale de Médecine.

— Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Belgique.

Bucharest (Roumanie). Institut météorologique.

Cambridge et Boston. American Academy (Etats-Unis d'Amérique).

Catania. « Archivio storico per la Sicilia orientale », revue de la *Società di Storia patria per la Sicilia orientale*.

Chévetogne par Leignon (province de Namur, Belgique). — *Revue Mabillon* (Dom J.-M. Besse, abbaye de Ligugé).

Christiania. Université royale de Norwège.

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.

— Académie royale des Sciences.

Dublin. Société royale.

Florence. R. Biblioteca nazionale.

Illinois. Bibliothèque de l'Université d'Illinois.

Kiew. Société des Naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

Liège. Société royale des Sciences et des Arts.

Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.

Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.

Manchester. Société Littéraire et Philosophique.

Mexico. Société Scientifique Antonio Alzate.

Milan. Société royale des Sciences naturelles.

Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Moscou. Société impériale d'Agriculture.

Odessa. Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.

Ottawa. Société royale du Canada.

Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Philadelphie. Academy of natural Science of Philadelphia.

Rio de Janeiro. Musée national (Brésil).

Rome. Académie des Sciences.

Saint-Louis, Etats-Unis d'Amérique. The Missouri Botanical Garden.

Upsala (Suède). Geological Institution of the Royal University.

Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

Nota. — Des exemplaires du Précis sont, en outre, distribués ainsi qu'il suit : A M. Adolphe PICARD, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82, et AUX PRINCIPAUX JOURNAUX de Rouen (Déc. du 18 nov. 1831 et du 23 déc. 1836). — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, de la Cour d'appel, du Lycée et des villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Bernay (Déc. du 17 nov. 1832 et du 5 déc. 1834) et Montivilliers (Déc. du 24 mai 1861). — Au Musée Pierre Corneille à Petit-Couronne (Déc. du 16 nov. 1906). — A M. le Ministre de l'Instruction publique, cinq exemplaires, suivant sa circulaire, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement), à la Bibliothèque Mazarine et à celle du seizième arrondissement de Paris.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer.

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Abbey et Schmidt, facteurs d'orgues, 462.
- Académiciens : honoraires, 763 ; — résidants, 763 à 765 ; — correspondants, 765 à 767 ; — correspondants étrangers, 768, 769.
- Académie des Arts de Rouen, 535, 545 et suiv., 568 à 576, 751.
- Académie des Arcades, à Rome, 749.
- Académie des Beaux-Arts, 480, 536 à 576, *passim*.
- Académie des Sciences, 466, 480.
- Académie française, 544.
- Académie impériale de Vienne, 746.
- Académie royale des Beaux-Arts, 745 et suiv. ; — ses expositions, 536 à 542.
- Académie française de Rome, 544, 558, 748.
- Accord parfait (l')*, 450, 451, 484.
- Adam (Laurent), sculpteur d'Auxerre, 617.
- Adeline (Jules), 90.
- Aix-la-Chapelle (concile d'), 602, 608.
- Albert 1^{er}, 737.
- Albi, 361, 369, 382.
- Algérie, 631.
- Aliénor (la reine), 409, 415, 418, 430, 431, 432, 437, 441, 442.
- Aliermont (l'), 362 et suiv.
- Allard (Paul), *Julien l'Apostat*, 682.
- Allard (M^{es} Paul et Christophe), 133 ; — leur père, 326 et suiv.
- Alsace-Lorraine, 170 et suiv., 669.
- Amboise (Georges 1^{er} d'), 374, 393.
- Ambroise (saint), 585, 587, 597, 598, 601.
- Ame gauloise (L') au temps de l'occupation romaine*, par M. Ed. Delabarre, 131, 657 à 696.
- Amérique du Sud, 275 et suiv.
- Amiens (diocèse d'), 386 ; — ville, 735.
- Ammien Marcellin, 661.
- Ancel (M.), 159.
- Ancêtres romains de Nénette et Rintintin (Les)*, par M. Delabarre, 134.
- Andely (le domaine d'), 443 ; — huchier des Andelys, 617.
- Angers (château d'), 405.

- Angleterre, 388, 397 à 447.
 Angivilliers (M. d'), 538, 539, 558.
Antique obligation de prier debout (l'), par M. Chanoine-Davrauches, 132, 136, 577 à 629.
 Apôtres (les), du Christ, 588.
 Archives vaticanes, 385.
 Arcueil, 513.
 L'Arioste, 524.
 Aristote, 533.
 Arnauld, 528.
 Arnim (M. le comte d'), 167.
 Arundel (comte d'), 439.
 Arvernes (les), 688.
 Assemblée constituante de 1790, 384, 385, 386.
 Assemblées du clergé de France, 375, 376, 378, 382.
 Assises de Caumont, 125.
 Auber, 499.
 Aubignac (abbé d'), 521.
 Auffay, 370.
 Auguste, 659, 664, 679, 703.
 Augustin (saint), 585, 601.
 Aurélius Victorinus, 666.
 Ausone, 661, 687, 709.
 Avenel (M. d'), 512 et suiv.
 Avranches, 610.
 Avricourt, 172.

 Bach, 462, 476.
Baiser maternel, de Busnel, 80.
 Balzac, 533.
 Barberet (M.), 343 et suiv.
 Barker (Spachman), facteur d'orgues, 470, 471, 472.
 Bar-le-Duc, 399.

 Baroche, 363 et suiv.
 Barreau (le) de Rouen, 10, 45, 133.
 Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, 418.
 Basile le Grand (saint), 585.
 Baston (abbé), 388; — ses mémoires, 388, 389.
 Baudouin, archevêque de Cantorbéry, 428.
 Bazile (M.), 157.
 Beaurepaire (M. Charles de), 47, 90, 623.
 Beaurepaire (M. Georges de), 124, 126, 136.
 Beauvais (diocèse de), 386.
 Beethoven, 454.
 Belbœuf (M. de), 61 et 62.
 Belfort, 170.
 Bellay (Joachim du), 525.
 Belle (les), 547, 561, 567.
 Belleville (côte de), 399.
 Benoît XV (S. S.), 358, 401.
 Benoîte-Vaux, 399.
 Benserade, 513.
 Bérengère (la reine), 409.
 Berlioz, 489, 495 à 497.
 Bernard (saint), 613.
 Bernin (le Cavalier), 569.
 Bertrand-Moleville (M. F. de), *Mémoires sur Louis XVI*, 393.
 Besançon, 170.
 Best de Londres, 477.
 Beuzevillette, 388.
 Bigot de Prémeneu, 639.
 Biron (M. le maréchal de), 548.
 Bismarck (le prince de), 168 et suiv.
 Bituriges (les), 688.

- Bizet, 499.
 Blanc (Charles), 548, 569.
 Bleicherœder (M. de), 169.
 Blondel (l'architecte), 63.
 Boïeldieu, 489 à 495.
 Boileau-Despréaux, 505; — sa maison d'Auteuil, 512, 513, 560.
 Bolbec, 366.
 Bonnechose (le cardinal de), 148, 393; — son tombeau, 92, 501.
 Bordeaux (cathédrale de), 501.
 Bordeaux près Fécamp, 372.
 Bossuet, 505.
 Bouchan (le sous-lieutenant), 242.
 Boucher (M. le Dr), 6, 131, 136.
 Boucher, 543, 569.
 Bouctot (prix), 6, 75, 77 à 81, 90, 125, 126.
 Bouic (abbé), ses mémoires, 388.
 Boulet-Lemoine (prix), 6, 109 à 112, 125.
 Bourdaloue, 624.
 Bourdon (M. le chanoine), 6, 85, 451, 453, 503; — son rapport sur le prix Gossier (musique), 99 à 106.
 Bourgeois (M. Léon), 198.
 Bourgeois (l'abbé H.), 102.
 Bourges, 361, 376, 391, 400.
 Bourgoin et Paris (affaire) devant la juridiction consulaire, 59 à 62.
 Boxley (l'abbé de), 434.
 Brame (Jules), 153, 154.
 Brantôme, 524.
 Bréard (M. R.), musicien, 83.
 Brésil (le), 275 et suiv.
 Briey, 170, 171.
 Bruxelles, 167 et suiv., 388.
 Bruylants (M.), 737.
 Buenos-Ayres, 275 et suiv.
 Buffet (M.), 166.
 Bureau français des inventions, 71.
 Busnel (M. Robert), sculpteur, 6, 77 à 81, 96, 132.
 Byzance, 693.
 Caen : Société d'Agriculture, 500.
 Cagniard de la Tour, 456, 457.
 Caillette (bois de la), 235 et suiv., 399.
 Calais, 408.
 Calle (M. et M^{lle}), 7, 109 et suiv.
 Callet (Antoine-François), 544.
 Callinet, facteur d'orgues, 462.
 Canonville-Deslys, (M.), 10.
 Cantorbery (archevêque de), 405, 407, 420, 428, 430, 439, 441.
 Carnegie : *Problèmes du jour*, 204, 205.
 Carpentier (M.), 326.
 Carton de Wyart (M.), 737.
 Casanova, 537.
 Caudebec-en-Caux, collège, 375.
Cavaillé-Coll (Aristide), par M. Albert Dupré, 134, 449 à 482; — son père, 456, 457; son frère Vincent, 456; — Mme A. Cavaillé-Coll, 458; — leurs enfants, 458; — M^{lle} Cécile, 458; — les ateliers, 458, 473.

- César (Jules), 663, 668, 669, 681, 682.
- Cesaro (M.), 737.
- Chaigneau (l'amiral), 275 et suiv.
- Champagne (Philippe de), 528.
- Chanoine-Davranches (M.), 5, 451; — son étude sur l'*Antique obligation de prier debout*, 132, 136, 577 à 629; — sa *Vie sociale à Rouen pendant la Révolution*, 382, 383, 636.
- Charlemagne, 600, 602, 608, 694.
- Charles IX, 49, 55.
- Chardin, 537, 538, 552.
- Charrier de la Roche, évêque constitutionnel de Rouen, 387.
- Chateaubriand, 525.
- Château-Gaillard (le), 443.
- Château-Thierry, 510.
- Chérubini, 490, 491, 495.
- Chevalier (Michel), 154.
- Cheysson (M.), 329.
- Chincn (château de), 407.
- Chopin, 499.
- Cicéron, 663, 708, 711.
- Citeaux (ordre de), 439.
- Claude (l'empereur), 660, 676, 679.
- Clémenceau, 134, 739, 740.
- Clément (saint), 582, 583.
- Clément III, 418.
- Cléret (M. J.), 7, 116 et 117.
- Clerkenwelle, 406.
- Clicquot, facteur d'orgues, 462.
- Clodion, 367.
- Cluny (abbaye de), 362.
- Coblentz, 181.
- Cochin le père, 565; — Madeleine-Geneviève, 565.
- Cochin (Charles-Nicolas), par M. Samuel Frère, 131, 535 à 576; 745, 749.
- Coignet (Nicolas), prieur de la Madeleine, 623.
- Colbert, 55, 65, 66.
- Colette Yver (Mme), 6, 191; — Rapport sur les prix de vertu, 107 à 120.
- Collette (abbé), 453.
- Cologne, 181, 441, 442, 720.
- Comité régional des Arts appliqués de Haute-Normandie, 76.
- Commission départementale des Antiquités, 128.
- Compitales (les), 703 et suiv.
- Comptes de l'Académie, 125.
- Concordat (le), 387.
- Conseil général de l'Eure, 148 et suiv.
- Constance Chlore, 690 et suiv.
- Constantin, 586, 691 et suiv.
- Cordier (M.), 157.
- Corneille (Pierre), 69, 560; — *Ses plaidoyers*, par M. Le Hucher, 9 à 42; — *Savie bourgeoise*, par M. G.-A. Prévost, 130, 505.
- Corneille (Thomas), 515 et suiv.
- Cornouailles (pays de), 403.
- Courbet (amiral), 124.
- Court (Mme), 125, 750.
- Courtonne (legs), 125, 132, 136.
- Coutan (M. le Dr), 211.
- Coutances, 610.
- Coypel : *Eloge de J.-B. Descamps*, 747.

- Crépet (M.), 157.
 Coventry (évêque de), 413, 429.
 Crise cotonnière (la), 156 et suiv.
 Criquebeuf, 370.
 Criton : *Réflexions sur l'Etude de Cléanthe*, 199.
 Croix-Rouge américaine, 133.
 Crosne (M. de), intendant général, 373, 374.
 Cuiller (le lieutenant), 242 et suiv.
 Cunina et Rumina, 712.
 Cyrille d'Alexandrie (saint), 585.
- Dante et Béatrice, 525.
 David (Félicien), 489, 498-499.
 David (J.-L.), 537, 543, 558, 559.
 Decorde (Me), 133, 536, 542, 551, 556, 557.
 Delabarre (M. Ed.), 81, 132, 136, 211; — son étude sur *l'Ame gauloise du temps de l'occupation romaine*, 131, 657 à 696; — sur les *ancêtres romains de Nénette et Rintintin*, 134, 697 à 717.
 Delaporte (M. Charles), 157.
 Deleau (M.), deux fables, 131, 731, 732; — Journal d'un territorial prisonnier de guerre, 131, 719 à 729.
 Delestre (M^{lle}), 7, 112 à 114.
 Délibes (Léo), 499.
 Deligny (le général), 5.
 Denis d'Halicarnasse, 704 et suiv.
 Denomaison (le Président), 50.
La Dentellière, œuvre de Busnel, 78.
- Desains (Paul), 466.
 Descamps, 125, 535 à 576 *passim*; 745 à 750; — le fils, *ibidem*.
 Descartes, 505, 509, 510.
 Deschamps (M. Louis) : sa réponse au discours de M. Lafosse, 129, 189 à 210.
 Deschamps (M^e), 133.
 Desseaux (le Dr), 124, 745 à 751.
 Desseaux (M.), préfet, 161.
 Déville (le manoir de), 362 et suiv., 443.
 Dicet (Raoul de), 397 et suiv.
 Diderot, 525, 568.
 Dieppe, 362 et suiv., 374.
 Digne, 632 et suiv.
 Dioclétien, 691 et suiv.
 Domergue (M.), 174 et suiv.
 Domrémy-la-Pucelle, 400.
 Donnay (Maurice), 527.
 Dorchain (M. Auguste), 136, 506 et suiv.
 Douville (fief de), 521.
 Douvres, 418, 431; — prieuré Saint-Martin de, 419; — connétable de, 419.
 Doyen, peintre, 559.
 Drouin de l'Huys, 160.
 Druides (les), 679 et suiv.
 Drumont (Edouard), 515, 516.
 Dûbois (S. E. le cardinal), 5, 126, 349, 398 à 402, 450; — son discours sur le cardinal de la Rochefoucauld, 130, 357 à 395.
 Dubosc (M. Georges), 89, 506 et suiv.
 Dugny, 270, 398.

- Dumanoir (prix), 7, 117 à 120, 125, 324.
- Dumas (Alexandre), 9.
- Dumont du Val Dajol, rebouteur, 560.
- Dunkerque, 746.
- Dupré (M. Albert), 123, 482 à 485 ; — son discours sur *Cavaillé-Coll*, 134, 449 à 482.
- Dupré (M. Marcel), 485.
- Dürer (Albert), 477.
- Durham (évêque de), 411, 413, 414, 436, 437.
- Echiquier (l') d'Angleterre, 439, 444.
- Ecole de rééducation des Mutilés de la Délivrante, 79.
- Edouard le Confesseur, 445.
- Eliot et Hill, facteurs d'orgues, 471.
- Ely (évêque d'). V. Guillaume de Longchamp.
- Empereurs gaulois, 688 et suiv.
- Emulation chrétienne de Rouen (L')*, par M. Vermont, 134, 323 à 353.
- Episode des combats sous Verdun, 1^{er} au 3 juin 1916*, par le commandant Quenedey, 125, 223 à 273.
- Enlart (M.), 532.
- Erard (Sébastien), facteur d'orgues, 462.
- Espagne, 456, 458.
- Estaintot (M^e d'), 133.
- Estouteville (cardinal d'), 615 à 617.
- Etain, 226.
- Etats généraux de 1789, 382 et suiv., 392.
- Etienne (le roi), 411.
- Etoutteville, 143.
- Eu (le collège d'), 375.
- Eumène, 661.
- Eve retrouvant le corps d'Abel*, d'Albert Guilloux, 91.
- Evrard (M^{lle}), 6, 111 et suiv.
- Evreux (diocèse d'), 386, 405, 610.
- Fabrice (le général de), 168.
- Fage (abbé de la), 455.
- Faguet, 515 et suiv.
- Faucon de Ris (le président), 53.
- Favre (Jules), 169.
- Fécamp, 370, 372 ; — abbaye, 362.
- Félix (M. le conseiller), 52.
- Festus (le grammairien), 699 et suiv.
- Flandre (comte de), 406.
- Fléau, préfet de l'Eure, 165.
- Fleury, 223 à 273 ; — carte de de la région de Fleury, 273.
- Fleury-sur-Andelle, 145 et suiv.
- Le fleuve et le ruisseau*, fable, par M. Deleau, 131, 732.
- Foch (maréchal), 134, 739, 740.
- Fontenelle, 528, 529, 531, 532.
- Fontevault, 407.
- Forcade la Roquette (de), 154.
- Force (duchesse de la), 370.
- Foucalt, 466.
- Foville (M. de), 143, 168, 177.
- Fragonard, 537.
- Francfort, 167 et suiv.

- Franck (César), 470, 499.
 François I^{er}, concordat, 614.
 Franqueville (M.), Premier Président, 5.
 Frédéric Barberousse, 408, 428.
 Frère (M^e Henri), 133; — (M^{me}), 568.
 Frère (M. Samuel), 128, 135; — son étude sur *Charles-Nicolas Cochin*, 131, 535 à 576, 745.
 Frère-Tardieu (M^{me}), 550.
 Frères (les) des Ecoles chrétiennes, 374, 375.
 Froment, 466.
 Fromentin (Eugène), 571.
 Fuzet (Mgr), 329, 358.
- Gabriac (le marquis de), 168.
 Gailhac, 456.
 Gaillon, 362, 380, 392.
 Gamaches, 370,
Gamme (La), 451.
 Garnier (Charles), 480.
 Garnier, harmoniste, 468.
 Gascard (M. L.), 6; — son rapport sur l'œuvre de M. Charles Nicolle, 132, 211 à 222.
 Gaules (premières églises des), 598; — sous l'occupation romaine, 641 à 696.
Gautier de Coutances ou le Magnifique, par M. Lucien Valin, 130, 397 à 447; — bibliographie, 397; — Gautier, grand justicier d'Angleterre, 403 à 447, 450.
Gaz asphyxiants (Les), par M. O. Piequet, 128.
Gazette de France (La), 374.
- Geisendorf (M.), 126.
 Genevoix (M. Gustave), 10 et 11.
 Gensoul (M.), 5.
 Geoffroy et Rivette (atelier), 78.
 Geoffroy, archevêque de Rouen, 413.
 Geoffroy de Luci, archidiacre de Richmond, 406.
 Geoffroy fils Pierre, 422, 426.
 Geoffroy Plantagenet, archevêque d'York, 404, 407, 414, 418, 419, 421, 435.
 Gérard de Camville, vicomte du Lincolnshire, 416.
 Géricault, 548.
Germanisme et l'art médical français (Le), par le commandant Quenedey, 135.
 Germiny (le lieutenant de), 234.
 Germiny (M. de), 157.
 Germonière, 161.
 Geromagny (la vallée de), 170.
 Gervais de Cantorbéry, 397 et suiv.
 Gevaert, 478.
 Giraud (le Dr), 743.
 Glock, harmoniste, 468.
 Glos-Montfort, 390.
 Godefroy (M.), 452, 453.
 Goderville, 171.
 Gorce (M. de la), *Histoire du second Empire*, 159.
 Gossier (prix) : Sciences, 6, 69 à 72, 126; — Beaux-Arts, 6, 126; — Fondation, 125.
 Gouffault (le sous-lieutenant), 235.
 Goujon (atelier), 78.

- Goule (La)*, d'Albert Guilloux, 91.
 Gounod, 499.
 Gournay, 375.
 Goussaincourt, 400.
 Gratien, évêque constitutionnel de Rouen, 387.
 Grégoire VII, 413.
 Greuze, 537.
 Groulard (M. de), 167.
 Groussou (commandant de), 234.
 Grout (M. Jules), conseiller général, 145.
 Gruel (Mlle), 7, 114 à 116.
 Guérin (le lieutenant), 236 et suiv.
 Guérout (M. et Mme), 329.
 Guérout (M.), 452 à 455, 503 ; — sa fondation, 125, 134.
 Guerre de 1870, 365 et suiv.
 Guerre de Sécession, 149 et suiv.
 Guéry (abbé), 136.
 Guibert (le cardinal), 638.
Guidon de la Mer (Le), 48.
 Guiffrey (M.), *les Salons au XVIII^e siècle*, 536.
 Guillaume, archevêque de Montecoreale, 428.
 Guillaume II (l'empereur), 433, 729.
 Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 608.
 Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, 413.
 Guillaume Briwer, 422, 426.
 Guillaume le Conquérant, 411, 426.
 Guillaume d'Estouteville, 416.
 Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, 409, 411, 412, 413, 414, 419, 420, 422, 425, 431, 432.
 Guillaume de Mandeville, 411.
 Guillaume le Maréchal, 422, 426, 436.
 Guillaume fils Osberne, 426.
 Guilloux (Mlle G.), 6, 87 à 91, 97.
 Guilloux (MM. Alphonse et Albert), 78, 90 et suiv.
 Guilloux (famille), 87 et suiv.
 Guilmant, 470, 478.
 Guy de Lusignan, 408.
 Guyard (Mme), 559.
 Haelling (M.), 451, 503.
 Haendel, 462.
 Haillet de Couronne, 747, 748.
 Halévy, 499.
 Hallé (Noël), 544.
 Hanivel (Robert Le), sieur de Saint-Etienne, 49.
 Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, 499.
 Haskins, professeur, 136, 737, 738.
 Harcanville, 370.
 Harlay (François I^{er} de), 393, 626.
 Hauser (M. Henri), 201.
 Helleputt (M.), 737.
 Hellouin de Mesnilbus, avocat général au Parlement, 50.
 Henri II, roi de France, 46, 47, 48, 611.
 Henri IV, 51.

- Henri Beauclerc, 426.
 Henri II Plantagenet, 402 à 407, 409, 411, 426, 427, 437, 442.
 Henri le jeune, 407.
 Henri VI, empereur, 433 à 441.
 Henri, fils Aylwin, maire de Londres, 439.
 Hérold, 492, 499.
 Hesse de Breslau, 478.
Histoire de Rouen, par Farin, 51.
 Hollande (la), 388.
 Homais père et fils (Mes), 133.
 Horace, 701.
 Houzeau (Auguste), 90; — sa fondation, 125.
 Hoveden (manoir de), 414.
 Hubert Robert, 358, 537.
 Hubert Walter, archevêque de Cantorbéry, 439, 441.
 Huë (Jean-François), 543.
 Hugleville-sur-Scie, 370.
 Hugo (Victor), 394, 527, 631 et suiv.
 Hugues, évêque de Lincoln, 420.
 Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, 413.
 Hugues Bardou, 422, 426.
 Hugues de Nonant, 412, 413, 415, 429.
 Hugues le Beau, duc de Chartres, 411.
 Hugues de Puisey, évêque de Durham, 411, 413, 414, 436, 437.
 Hyacinthe Langlois, 617.
 Igney, 172.
 Impôts du clergé sous l'ancien régime, 377.
 Innocent I^{er}, 604.
 Institut Pasteur de Tunis, 132, 211 et suiv.
 Irénée (saint), 583.
 Janvier de la Motte, 182 et suiv.
 Jean (saint), 583.
 Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, 610.
 Jean Chrysostome (saint), 585.
 Jean, évêque d'Evreux, 405.
 Jean-sans-Terre, comte de Mortain, 409 à 445.
 Jeanne d'Arc, monument national, 75; — statue par Alph. Guilloux, 90; — *Oratorio* de Paul Paray, 102; — ses armoiries, 523, 524.
 Jérôme (saint), 585.
 Jérusalem, 408.
 Jésuites (les), 375, 626.
 Joffre (buste du maréchal), 78.
 Jomaux (M. R.), chimiste, 6, 69 à 72.
 Josse (M. le député), 147.
 Jouen (le chan.), 126, 128, 744; — son rapport sur les travaux de l'Académie, 123 à 137.
 Jouffroy Gonssans, évêque du Mans, 391.
Journal de Paris et les articles de Suvée, Vincent et Peyron, 541, 546.
Journal d'un Territorial, prisonnier de guerre, par M. Deleau, 131, 719 à 729.
 Jousse, 56.

- Jouvenet, 749.
 Joyeuse (cardinal de), 626.
 Jullian (M. Camille), 660, 663, 667, 676.
 Junius Brutus, 705, 706.
La Juridiction consulaire, discours de M. H. Lafosse, 43 à 67.
 Jurien de la Gravière (amiral), 124.
 Justin (saint), 582.
- Keller (M. Emile), 159.
 Kent (côte du), 436.
 Klein (Aloys), 477.
 Kolb-Bernard, 153.
- Labregère (M.), 5.
 Labrosse (M. H.), 127, 135.
 La Bruyère, 511, 519.
 Lactance, 664 à 666, 675.
 La Fayette (M^{me} de), 525.
 La Ferronnays (de), évêque de Lisieux, 391.
 Lafitte (M. Pierre de), 350.
 La Fontaine, 510.
 Lafosse (M. H.), 6 ; — sa réponse au discours de M. Lehucher, 43 à 67 ; — son discours de réception sur Pouyer-Quertier, 129, 139 à 187, 189 à 192.
 La Haye-Descartes, 509.
 Lallemand (M.), préfet, 5, 739.
 Lally-Tolendal (procès), 542.
 Lalo, 499.
 Lamazou (abbé), 455, 465.
 Lambertye (M. et M^{me} de), 181, 185.
- Landrecourt, 398.
 Lanquetot (le général), 5.
 Lapière (M.), 161.
La Plata (Dans) de 1863 à 1866, par l'amiral Neveu, 129, 275 à 321.
 La Reinty (prix), 116 et 117, 125, 126.
 Lares (les), 700 et suiv.
 Largilière, 569.
 La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, 388.
 La Rochefoucauld, évêque de Saintes, 388.
 La Rochefoucauld - Langheac (les), 360.
 La Rochefoucauld (cardinal de), archevêque de Bourges, 361, 376.
La Rochefoucauld (le cardinal de), archevêque de Rouen, par le cardinal Dubois, 130, 357 à 395, 450.
 Larroumet (G.), 512 et suiv.
 Latour, 537.
 La Vallée Poussin (M. de), 6, 135, 560, 561.
 La Vieille (Nicolas), sieur de Montigny, 49.
 Lavisse (M.), 660.
 Layer (M.), 119, 124, 126, 134 ; — *Aperçu pris d'une réalité grâce à une fiction*, 130, 631 à 655.
 Le Barbier, peintre, 543.
 Leblanc-Beaulieu, évêque constitutionnel de Rouen, 387.
 Lebourg (Albert), paysagiste, 81, 93, 94, 128.
 Lebrun, 505.

- Lebrun (général), 224.
 Lecacheur (M. Marcel), musicien,
 6, 81 à 87, 97.
 Lecaplain (M. Arthur), 90, 743.
 Le Comte, sculpteur, 547.
 Lefebvre (abbé), curé de Saint-
 Ouen, 452, 456.
 Lefort (M.), adjoint au maire de
 Rouen, 144.
 Lefrançois-Pillion (M^{me}), 123.
 Le Gendre (abbé Louis), 513.
 Légillon (Jean-François), 561.
 Legrand (le Dr), 235.
 Le Havre, 374.
 Lehucher (M. le président), 44.
 Lehucher (M.), 6, 133 ; — son dis-
 cours de réception, 9 à 42, 43
 à 45.
 Lelievre (M. Maurice), 6.
 Le Lorrain (abbé), 578 et suiv.
 Le Mans, 391.
 Le Mire (M.), 157.
 Lempire, 398.
 Lenepveu (Charles), 99, 130,
 489, 500 à 503.
 Lenepveu (M^{lle}), 136.
 Léon XIII, 480.
 Léonard (M.), 145.
 Léopold d'Autriche, 433, 434,
 438.
 Le Picard (M. Jules), 157.
 Le Play, 323.
 Leprince, 537.
 Le Roux (Hugues), 133.
 Leroux (Xavier), 84.
 Leroy (M. Edouard), 327, 346.
 Leroy (le baron Ernest), 148,
 161.
 Leroy-Beaulieu (M. Paul), 175.
 Lesergeant (M. l'abbé), 6.
 Lesseps (M. Charles de), 185.
 Leudet (M. le Dr), 213.
 Levavasseur (Charles), 161.
 Leverdier (M. Georges), 5.
 Le Verdier (M. Pierre), 136.
 Le Verrier, 466.
 Lille, 725.
 Lingons (les), 688.
 Lincoln (évêché de), 403, 405,
 406, 420 ; — (château de),
 416.
 Lisieux, 391, 610.
 Lissajous, 466.
 Londres : la Cathédrale, 408 ;
 — évêque de, 420, 439 ; —
 église Saint-Paul, 422 ; — la
 Tour, 421, 424 ; — la chapelle
 française, 368 ; — Covent-Gar-
 den, 502 ; — la Commune,
 424 ; — le maire, 439 ; — Port
 des marchands de Rouen, 445 ;
 — Gounod à Londres, 500.
 Longwy, 170.
 Lorraine (cardinal de), 611, 612.
 Loth (Mgr), 360, 380, 388, 391,
 488, 513.
 Louis-le-Débonnaire, 602, 608.
 Louis VII le Gros, 411.
 Louis XIV, 48, 55.
 Louis XVI, 376 et suiv.
Louis XVII, dit Charles de Na-
varre, par M^{lle} J. de Saint-
Léger, 127.
 Louterbourg, 537.
 Louviers, 362.
 Luillier (l'adjudant), 237 et suiv.
 Lulli, 505.

- Lyon et la Primatie, 400; —
conflit canonial, 611 et suiv.
Lyons (forêt de), 413.
- Macrobe, 704 et suiv.
Maëstricht, 388.
Maillet du Boullay secrétaire
de l'Académie, 746.
Mailly de Bruxelles, 478.
Malesherbes (M. de), 539.
Malleux, vicaire général, 39.
Manheim, 726 et suiv.
Mantes (pont de), 445.
Marais (M^e Octave), 10, 133.
Marie-Antoinette, 388.
Marigny (M. de), 538, 539, 545,
547.
Marseille, 409.
Martial, 711.
Massenet, 499.
Massias (Antoine), 47, 48, 49.
Masson (M^{me} Marie), 119.
Mathieu de Clèves, 419, 420,
632 et suiv.
Maurin (Pierre) et le Jean Val-
jean, de Victor Hugo, 130.
Maxence, 692.
Maxime (saint), 585.
Mayencé, 181, 441, 442.
Méline (M.), 185.
Mendelssohn, 462.
Mercier, auteur du XVIII^e siècle,
55, 57.
Mercier (le cardinal), 737.
Merry-Delabost (le Dr), 129,
741 à 744.
Messine, 409, 410, 422, 428.
Michel de l'Hospital, 55, 65, 66.
Millerand (M.), 205.
- Miollis (Mgr de) et le Mgr de
Myriel, de Victor Hugo, 130,
632 et suiv.
Miollis (le général de), 639, 643
à 647.
Moeterlink (Maurice), 737.
Molière, 505, 514, 521, 528.
Montesquieu, 519.
Montpellier, 456.
Montier (M. Edward), 136.
Montluisant (colonel de), 224 et
suiv.
Moreau le jeune, 563, 749.
Morel (M.), adjoint, 5.
Morel (M. Gaston), 78.
Montevideo, 275 et suiv.
Mortain (comte de). V. Jean sans
Terre.
Motions patriotiques : A l'occa-
sion du 1^{er} mars, anniver-
saire de la protestation des
Alsaciens-Lorrains en 1871,
127; — à l'Académie des
Sciences de la Somme, à la
Société des Antiquaires de
Picardie, 129, 735; — à l'A-
cadémie des Sciences, Belles-
Lettres et Arts de Reims, 129,
736; — adresse aux Sociétés
correspondantes d'Amérique à
l'occasion de l'Indépendance
Day, 132, 737; — au maré-
chal Foch et à M. Clémenceau,
134, 739; — aux membres
correspondants de Belgique
pour la délivrance de leur
Patrie, 135, 737.
Motte (capitaine), 234.

- Mouradjea (chevalier de), 552 à 555.
 Mozart, 454.
 Münster en Westphalie, 388 et suiv., 393.
 Musset (Alfred de), 40, 506.
 Mutin, facteur d'orgues, 481.
 Myriel (le Mgr), des *Misérables*, 632 et suiv.
- Napoléon Ier, 42, 88, 636, 638 à 640, 644, 645, 652, 729.
 Napoléon III, 150 et suiv.
 Natoire, 537, 569, 749.
 Née, graveur, 553 à 555, 556.
Nénettes et Rintintins, par M. Ed. Delabarre, 134, 696 à 717.
 Néron, 589.
 Neveu (M.), président de l'Académie, 5, 6, 123, 124, 129, 134, 190, 359, 450; — ses souvenirs sur la Plata de 1863 à 1866, 129, 275, 321; — son allocution après l'armistice, 739; — son discours aux obsèques de M. Merry-Delabost, 741 à 744; — sa lettre à M^{me} Desseaux, 750.
 Nicée (concile de), 586, 587.
 Nicolle (M. le D^r Charles), 132; — rapport sur ses ouvrages, par M. Gascard, 211 à 222.
 Nicolle (M. le D^r Eugène); — (M. le D^r Maurice); — (M. Marcel), 212, 213.
 Nîmes, 456.
 Nisy-le-Château, 619.
 Normandie, 397 à 447.
- Norwich (l'évêque de), 406, 420.
 Nottingham (duché de), 405; — château de, 437.
Nouvelle Muse (la), d'Albert Guilloux, 91.
Nouvelliste de Rouen (le), 161.
- Officiers en exercice en 1918, 763.
 Olivier (Emile), 159.
 Olivier de Serres, 510.
 Ollioules, 637.
 Oncler (M.), 326.
 Onfroy (le capitaine), 66.
Opprimé (l'), d'Albert Guilloux, 91.
 Orchies, 719.
 Orgues : Amiens, 476; — Andelys (les), 468; — Bayeux, 477; — Birmingham, 471; — Caen, 477; — Elbeuf (3), 477; — Fécamp, 477; — Le Havre : Saint-Michel, 456; — Le Mans, 476; — Lérida, 456; — Lisieux, 477; — Lyon, 476; — Marseille, 476; — Orléans, 476; — Paris : la Madeleine, 470, 476; la Trinité, 470, 476; Notre-Dame, 455, 470, 475; Notre-Dame-de-Lorette, 476; Saint-François-Xavier, 476; Saint-Sulpice, 455, 462, 465, 470, 475, 476; Saint-Vincent-de-Paul, 476; Sainte-Clotilde, 470, 476; — Rennes, 476; — Rome : Saint-Pierre, 480, 481; — Rouen : Saint-Godard, 456, 458, 477; Saint-Ouen, 449, 452 à 455,

- 468, 477, 503 ; Notre-Dame de Bonsecours, 468, 471 ; — Saint-Denis, 452, 455, 457, 459, 468, 471 ; — Toulouse, 476.
- Origène, 584.
- Orphelinat agricole de Smermesnil, 7, 117 à 120, 126.
- Oudry, 537.
- Ouvrages offerts à l'Académie en 1918, 759 à 761.
- Ovide, 700 et suiv.
- Oxford, 403.
- Pacôme (saint), 585.
- Paderborn, 720.
- Pallas (M.), professeur au Lycée de Rouen, 326.
- Pallier (M.), 145.
- Panel (abbé), curé de Saint-Ouen, 454.
- Papillaud, vicaire général, 390.
- Paraguay (le), 277 et suiv.
- Parana (le), 276 et suiv.
- Paray (M. Paul), compositeur de musique, 6, 99 à 106.
- Paris :
- Abbaye de Saint-Victor, 429 ;
 - Archives de l'Archevêché, 386 ; — Faculté de Théologie, 611 ; — Saint-Germain-l'Auxerrois, 567.
 - Collège de Navarre, 612 ; — Conseil privé, 612, 619, 620 ; — Conservatoire de musique, 490, 501, 502.
 - Monument à la gloire du Poilu français, 75 ; — Autel des Nautés, 683.
 - Bibliothèque nationale, 522 ; Sainte - Geneviève, 523 ; — le Louvre, 567 ; — théâtres de l'Opéra, 545, du Palais-Royal, 545, de la Porte-Saint-Martin, 545 ; — canal Saint-Martin, 550 ; — Porte-Saint-Denis, 550 ; — rue Saint-Jacques, 565 ; — hôtel des Indes, rue du Mail, 747 ; — hôtel de Rouen, rue Visconti, 512 ; — hôtel de la Rocheguyon, 513 ; — hôtel de Guise, 517 ; — maison de Corneille, rue d'Argenteuil, 515 ; — maison de Molière, rue Richelieu, 514.
- Parlement (le) de Normandie, 47, 48, 50, 52, 65.
- Pascal, 533.
- Patte (M.), 546.
- Patti (la), 502.
- Paulme (M. H.), 6, 127, 128, 131, 133, 135, 136, 735, 736 ; — son rapport sur les prix Bouctot et Pellecat, 73 à 97 ; — ses impressions sur le Salon 1918, 132.
- Pavilly, collègue, 375.
- Peak, 437.
- Pêche miraculeuse (Une)*, fable par M. Deleau, 131, 731.
- Pellecat (prix), 6, 75, 78, 81 à 96, 125.
- Pecheux, peintre, 749.
- Pelletier, grand-maître du Collège de Navarre, 612.
- Pellevé, 363 et suiv.
- Pépin le Bref, 602.
- Perelle (Adam), 514.

- Perruel, 145 et suiv.
 Persigny (M. de), 160.
 Pérée (M. Edmond), 136.
 Petit-Couronne : maison de Corneille, 507 à 509.
 Petit-Quevilly : la Foudre, 148 et suiv.
 Pétrarque et Laure, 525.
 Philbert (M.), 455.
 Philippe-Auguste, 406, 407, 408, 411, 430, 435, 438, 442 à 447.
 Philips (le général), 5.
 Philon (l'historien), 581.
 Picard (le lieutenant), 242 et suiv.
 Pie VI, 385, 386, 748.
 Pie VII, 387, 639.
 Pie IX, 159.
 Piequet (M. O.), 6; — son rapport sur le prix Gossier (sciences), 69 à 72; — sa note sur *les gaz asphyxiants*, 128, 136.
 Pierre (saint), 589.
 Pierre, 537, 538, 540, 543, 558, 561, 569.
 Pigalle, 557, 563.
 Pillet (le lieutenant), 227 et suiv.
 Pineau (le colonel), 244 et suiv.
 Pise, 409.
Plaidoyers (les) dans l'œuvre de Corneille, discours de M. Lehucher, 9 à 42.
 Platon, 533.
 Plaute, 702.
 Pline, 680, 703 et suiv.
 Plutarque, 669, 701.
 Poitiers (comte de), 407, 408.
 Pola, 433.
 Polycarpe (saint), 583.
 Pommier (M. l'abbé), 582.
 Pompadour (M^{me} de), 538, 545.
 Pont (général), 224.
 Pontmartin (A. de), 632 et suiv.
 Pont-Robert (l'abbé de), 435.
 Portail (M.), 538.
 Portsmouth, 430.
 Potin (saint), 583.
 Poussin, 505.
Pouyer-Quertier, par M. Lafosse, 129, 141 à 187, 190 à 192.
 Pradt (abbé de), 391.
 Président (M. le), de la République, 127.
 Prevet (M.), 330.
 Prévost (M. G.-A.), son étude sur la *Vie bourgeoise de Pierre Corneille*, 130, 505 à 534.
 Prisonniers internés en Suisse, 127.
 Prix : Bouctot, 6, 77 à 81, 753, 754, 755, 756; — Boulet-Lemoine, 6, 109 à 111, 755; — Dumanoir, 7, 117 à 120, 755; — Gossier, 6, 69 à 72, 99 à 106, 756; — Houzeau, 754; — de la Reinty, 9, 116 et 117, 755; — Pellecat, 6, 78, 81 à 96, 755; — Rouland, 7, 112 à 116, 755.
 Prix proposés pour les années 1919, 1920 et 1921, 753 à 758.
Problème moral dans la grande

- industrie (Le)*, par M. Louis Deschamps, 129, 189 à 210.
- Probus : *l'Union raisonnable*, 203 et 204.
- Prudent (Mgr), 124, 133, 136, 189, 357, 450.
- Puységur (de), archevêque de Bourges, 391.
- Quatre Saison (les)*, d'Albert Guilloux, 91.
- Quenedey (commandant), 125, 134; — *Trois jours de bataille*, 223 à 273.
- Quesnel (M. le sénateur), 144.
- Quicherat (J.), 524.
- Quinault, 505.
- Racine, 62, 505, 512, 525, 528, 530, 566.
- Ramaekers (M.), 737.
- Raon, 172.
- Rapport sur les travaux de l'Académie, par le chanoine Jouen, 123 à 137.
- Raspail (Xavier), 136.
- Raugel (M.), 455.
- Reading, 421.
- Réforme économique (La)*, 174 et suiv.
- Reginald fils Josselin, évêque de Bath, 430.
- Regnier (Henri de), 94.
- Reims, 736.
- Reinburg (Gabriel et Félix), harmonistes, 468.
- Religion des Gaulois et des Germains, 679 à 686.
- Rémusat (M. de), 173.
- Renou, 538, 540.
- République Argentine, 277 et suiv.
- Restout (Jean), 537, 544; — (M^{me}), 560, 746.
- Reyer, 499.
- Richard Cœur-de-Lion, 402 à 442.
- Richard de Devizes, 397 et suiv.
- Richarda, 419.
- Richemont (vicomte de) : sa *Correspondance*, 390.
- Richmond (archidiacre de), 406.
- Rigaud (le capitaine), 241.
- Rio-de-Janeiro, 275 et suiv.
- Risle (la), 81.
- Robert du Neubourg, doyen du chapitre de Rouen, 406.
- Rochelambert (M^{me} de), 185.
- Rome : le Saint-Siège, 370, 385, 386; — catacombes, 593, 595; — l'Empire romain en Gaule, 641; — manufacture d'indiennes, 748.
- Romé (Nicolas), sieur de Fréquienne, 49.
- Rondeaux (M. Jean), 67.
- Ronn'arch (amiral), 124.
- Ronsard, 524.
- Rose (M.), 78.
- Rossini, 494.
- Rostand (M.), 344.
- Rotrou de Beaumont, archevêque de Rouen, 405.
- ROUEN :
- *Sous l'ancien régime* : Conseil de ville, 46, 47, 48, 618, 621; Collège, 362, 375; —

- Echevins, 47, 621; — Ecole de Dessin et des Beaux-Arts, 535 à 576, *passim*, 746 et suiv.; — Hospice-Général, 373; — Juridiction des Eaux et Forêts et de la Table de marbre, 520; — Juridiction consulaire, 43 à 67; — la Madeleine (église et hôpital de), 623 à 625; — le Maire et la Commune, 443; — les Marchands de Rouen, 46 à 67 *passim*, 448; — Parlement de Normandie, 618 à 622; — Société royale d'Agriculture, 747.
- *Sous la Révolution* : Assemblée provinciale de 1787, 371, 381, 382; — Commission intermédiaire de Haute-Normandie, 371, 382; — Directoire de la Seine-Inférieure, 390; — Tribunal du District, 386.
- *Moderne* : Banque de France, 147; — Bibliothèque municipale, 126, 127, 750; — Chambre de commerce, 63, 64, 147; — Commission départementale des Antiquités, 515; — Ecole régionale des Beaux-Arts, 78; 81, 91, 92; — Ecole de musique, 83; — le mouvement musical à Rouen, 451; — Musée de peinture, 745, 749; — Muséum départemental, 748; — Société de l'Histoire de Normandie (Bulletin de la), 363 et suiv.; — Tribunal de commerce, 65 et suiv.
- *Monuments civils* : Hôtel-de-Ville, 130, 359; — Hôtel des monnaies, 577; — Hôtel Poyer-Quertier, rue de Crosne, 182; — Lycée, 144, 300; — Palais-de-Justice, 89, 386; — Palais des Consuls, 5, 63, 129, 135; — Tour Saint-André, 89.
- *Places et rues* : Place Saint-Ouen, 747; — Cimetière du Mont-Gargan, 368; — Ile aux Cerises, 543; — Port de Rouen (vue du), 543; — rues Eau-de-Robec, 324; du Champ-des-Oiseaux, 749; du Change, 623; de la Pie, 507.
- *Cathédrale* : 89, 366 et suiv., 408, 444, 495, 501, 602; — auditions musicales, 451, 453; — chapelle de la Sainte-Vierge, 393; — Chapitre, 370 à 447, *passim*, 614 à 629; — cour d'Albane, 367; — La Georges-d'Amboise, 380, 381; — Maîtrise Saint-Evode, 81 et suiv., 100 et suiv.; — Palais archiepiscopal, 358 et suiv., 443, 502; — Sièges à la Cathédrale, 614 à 629; — Tour Saint-Romain, 444.
- *Eglises et couvents* : Saint-Clément, 85, 87; — Saint-Goddard, 456; — Saint-Maclou, 89; — Saint-Ouen, 362, 452, 453, 626, 743, 750 (V. Orgues); — Saint-Romain et ses peintures, 749; — Saint-Sauveur, 530; — couvent des Cordeliers, 63;

- Oratoriennes de la rue Poisson, 450 ; — Petites-Sœurs des Pauvres, 453 ; — Religieuses anglaises dites des Grave-lines, 372.
- Rouher, 149 et suiv.
- Rouland (prix O.), 7, 112 à 116, 125, 755.
- Rousseau (J.-J.), 374, 383, 663.
- Roux (le Dr), 213.
- Rouzé (M. Raymond), 136.
- Rutilius, 661, 687.
- Saint-Amand (le poète), 86.
- Saint-Chély, 361.
- Saint-Denis-sur-Scie, 370.
- Saint-Gaudens, 456.
- Saint-Gelais (de), 524.
- Saint-Gervais (Carrey de), vicaire général, 390.
- Saint-Jean-d'Acre, 428, 435.
- Saint-Michel (côte de), 226, 399.
- Saint-Saëns (Camille), 470, 499.
- Saint-Simon, 520.
- Saint-Vallier (le comte de), 182.
- Saint-Wandrille (abbaye), 626.
- Sainte-Beuve, 505, 527, 532.
- Saladin (le sultan), 433.
- Salasses (les), 664.
- Salon de 1918 (Le)*, par M. Paulme, 132.
- Sancho, roi de Navarre, 409.
- Sarrazin (M^c Albert), 133.
- Sartines (M. de), 539, 540.
- Saturnales (les), 704 et suiv.
- Saulx-Tavannes (le cardinal de), 365.
- Savaric, évêque de Bath, 442.
- Schumann, 476.
- Séance publique annuelle, 5 à 120, 135.
- Sééz, 407, 408 ; — le chapitre de, 429.
- Segrais, 524.
- Ségrétain (le commandant), 226 et suiv.
- Sellier (Mlle), 564, 565.
- Servius Tullius, 703, 704.
- Sevestre (abbé Em.), *Sources de l'Histoire religieuse*, etc., 385.
- Sheffield, salle de concert, 473.
- Shoreham, 410, 416.
- Sicile (la), 409, 416, 418.
- Smermesnil (orphelinat agricole de), 7, 117 à 120, 126.
- Sociétés correspondantes, 769 à 773 ; — étrangères, 773, 774.
- Sœurs (les) d'Ernemont, 374, 375.
- Soissons (évêque de), 387.
- Sommeilles, 398.
- Soufflot, 545.
- Souville, 267 à 271.
- Spanheim, 530.
- Stendhal, 521.
- Stoffel, 164.
- Strasbourg, 170.
- Stradivarius, 482.
- Striguill (comte de), 426.
- Stubbs, 397, 415.
- Suétone, 680, 702 et suiv.
- Suvée, 541, 559.
- Tacite, 680, 681, 682.
- Tallemant des Réaux, 514 et suiv.
- Tanaquil, 703.
- Tardieu (les), 565, 566, 567.

- Tarquin l'Ancien, 703.
 Tarquin le Superbe, 704 et suiv.
 Tavanne, 229.
 Tavernier (M.), 157.
 Télédynamogène, 69 à 72.
 Téniers, 749.
 Terre Sainte (la), 408, 409, 418, 430, 433.
 Tertullien, 583, 589.
 Tessel (M.), 326.
 Tétricus, 689.
 Théodoret, 596.
 Théodose le Grand, 587, 597, 598.
 Thiaumont, 234.
 Thibaut, comte de Champagne, 411.
 Thiers, 154 et suiv.
 Thierville (bois de), 398.
 Thomas (le cardinal), 502; — son tombeau, 91.
 Thomas Becket, 420.
 Thouret, député, 382.
 Thuy (général de), 224 et suiv.
 Tibériade (bataille de), 408.
 Tibère, 679.
 Tickhill, 436, 437.
 Tite-Live, 702 et suiv.
 Titelouse (Jean), 86, 87.
 Toppfer, 571.
 Tôtes, 745.
 Tougard (M. l'abbé), 136.
 Toulon, le bague, 633 et suiv.
 Tournon (cardinal de), 611.
 Trévires (les), 688.
Trois ans de captivité en Allemagne, par M. Ch. Deleau, 719 à 729.
 Urbain III, 408.
 Uruguay, 276 et suiv.
 Vacandard (chanoine), 127, 135.
 Vacarius (*magister*), 403.
 Val-au-Grès, près Bolbec, collège, 375.
 Valenciennès, peintre, 559.
 Valin (M. Lucien), 123, 126, 136, 359; — son discours sur Gautier le Magnifique, 130, 397 à 447, 450.
 Valjean (le Jean), des *Misérables*, 632 et suiv.
 Vanloo (Louis-Michel), 537, 568, 569, 746.
 Varenne (comte de), 439.
 Varennes, 385.
 Varron, 713 et suiv.
 Vascœuil, 147.
 Vaucouleurs, 399.
 Vaudreuil (château du), 442.
 Vaux, 229.
 Vaux-Chapitre, 399.
 Vavasseur (Me), 133.
 Velly (M.), 6.
 Vendôme (cardinal de), archevêque de Rouen, 619.
 Venesson (capitaine), 235 et suiv.
 Verdun, 125, 130, 359; — le champ de bataille de Verdun, 223 à 273, 398 et suiv.
 Vermont (M. H.), son rapport sur M. Lehucher, 133; — sa monographie de *l'Emulation chrétienne de Rouen*, 134, 323 à 353.
 Vernet, 537; — Cochin et les Vernet, 547 à 551, 558, 559.

- Versailles (diocèse de), 386, 387.
 Vervoitte, 499.
 Vesly (M. de), 6.
 Viart (Philippe), huchier rouennais, 616, 617.
 Vien, 537, 569, 570, 576, 749.
 Vienne, 434.
 Vierne, 470.
 Vigée-Lebrun (M^{me}), 537, 559.
 Vigneul-Marville (de), 511, 531, 532.
 Villermé (l'adjutant), 247.
 Villerupt, 170 et suiv.
 Vincent, 749.
 Vincent (M. Charles), sculpteur, 133.
 Vincent d'Indy, 499.
 Viroflay (haras de), 548.
 Vœu pour la création d'une Commission technique et esthétique de la ville de Rouen, 131; — contre l'alcoolisme, 131; — pour la photographie des vitraux déposés, 132.
 Voltaire, 374, 505, 518, 521, 560.
 Voves (comtesse Etienne de), 632, 635.
 Wallingford, 437.
 Wallon (M.), 63.
 Warneville (Raoul de), chanoine de Rouen, 403 et suiv.
 Waterloo, 632, 652.
 Widor, 454, 470, 476, 478.
 Winchester, 404, 417; — (le chanoine de). V. Richard.
 Wilson (Wodrow), 738.
 Windsor, 436, 437.
 Wiseman (cardinal), 590, 593, 595.
 Wissant, 435.
 Wittemberg, 725 et suiv.
 York (archevêque d'), 407, 414, 418, 420, 422, 435, 436.
 Yvetot, 144; — Institution ecclésiastique, 144.
 Zacharie (Philippe), 78, 124.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 19 DÉCEMBRE 1918	
PROCÈS-VERBAL.....	5
DISCOURS ET RAPPORTS :	
<i>Discours de réception</i> de M. Lehucher.....	9
<i>Réponse</i> de M. H. Lafosse.....	43
<i>Rapport sur le prix Gossier</i> (Sciences), par M. O. Piequet.....	69
<i>Rapport sur les prix Bouctot et Pellecat</i> , par M. H. Paulme...	73
<i>Rapport sur le prix Gossier</i> (Musique), par M. le chanoine Bourdon.....	99
<i>Rapport sur les prix de vertu</i> , par M ^{me} Colette Yver.....	107
RAPPORT SUR L'EXERCICE 1918	
Par M. le Secrétaire de la classe des Lettres et Arts.	
<i>Résumé chronologique des séances</i>	123
DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS	
CLASSE DES SCIENCES	
<i>Discours de réception</i> de M. H. Lafosse.....	141
<i>Réponse</i> de M. Louis Deschamps.....	189
<i>Rapport sur les ouvrages du Dr Charles Nicolle</i> , par M. Gascard.....	211
<i>Trois jours de bataille</i> , par le commandant Quenedey.....	223
<i>Dans la Plata, de 1863 à 1866</i> , par M. Neveu.....	275
<i>Monographie de l'Emulation chrétienne de Rouen</i> , par M. H. Vermont.....	323
CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS	
<i>Discours de réception</i> de S. E. le cardinal Dubois.....	357
<i>Réponse</i> de M. L. Valin.....	397

	Pages
<i>Discours de réception</i> de M. A. Dupré.....	449
<i>Réponse</i> de M. Neveu.....	483
<i>La vie bourgeoise de P. Corneille</i> , par M. G. A. Prevost.....	505
<i>Charles-Nicolas Cochin le Fils (III^e partie)</i> , par M. Samuel Frère.	535
<i>De l'antique obligation de prier debout</i> , par M. Chanoine Davranches.....	577
<i>Aperçu pris d'une réalité grâce à une fiction</i> , par M. E. Layer.	631
<i>L'âme gauloise au temps de l'occupation romaine</i> , par M. Ed. Delabarre.....	657
<i>Nénettes et Rintintins</i> , par M. Ed. Delabarre.....	697
<i>Trois ans de captivité en Allemagne</i> , par M. Ch. Deleau.....	719
<i>Fables</i> , par M. Ch. Deleau.....	731

MOTIONS PATRIOTIQUES ET HOMMAGES A NOS MORTS

<i>A l'Académie des Sciences de la Somme et à la Société des Antiquaires de Picardie</i>	735
<i>A l'Académie de Reims</i>	736
<i>Aux membres correspondants de Belgique</i>	737
<i>Aux Sociétés correspondantes d'Amérique</i>	737
<i>Au maréchal Foch et à Clémenceau</i>	739
<i>Discours prononcé aux obsèques de M. Merry-Delabost</i> , par M. Neveu.....	741
<i>M. le Dr Desseaux</i> , par M. le chanoine Jouen.....	744
<i>Lettre de M. Neveu à M^{me} Desseaux, née Descamps</i>	751

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE EN 1918

Voir la table alphabétique.

APPENDICES

<i>Prix proposés pour 1919, 1920, 1921</i>	753
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie en 1918</i> .	759
<i>Tableau de l'Académie pour 1918 : Officiers en exercice, académiciens honoraires, résidants, correspondants nationaux et étrangers</i> .	763
<i>Sociétés correspondantes</i>	769
<i>Table alphabétique</i>	775
<i>Table des matières</i>	795

